
UC-NRLF
$B 467 493





REVUE

NOBILIAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

V

LISTE DES COLLABORATEURS

DE CE VOLUME

MM.

Arbaumont (Jules d').
Barthélemy (Anatole de).
Belleval (René de).
Buet (Charles).
Cavrois (Louis).
Champion (Honoré).
Demarsy (Arthur).
Desvoyes (L.-P.).
Finot (Jules).
Fontenay (H. de).
Goethals, de Bruxelles.
Joyant (F. le).
Lacroix (Paul).

MM.

Melleville.
Morinerie (L. de La).
Orlac (Ch. d').
Panhard (Félix).
Rencogne (G. de).
Saint-Mauris (René de).
Sandret (Louis).
Sénemaud (Ed.).
Sornay (comte de).
Thézan (Denis de).
Travers (Emile).
Truchard du Molin.

REVUE NOBILIAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Fondée par

M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Généalogiste-paléographe, ex-rédacteur en chef de l'Union de l'Ouest, et vice-président de l'Institut polytechnique de Paris (section des beaux-arts et belles-lettres)

Et publiée par

M. L. SANDRET

Avec la Collaboration de littérateurs et d'archéologues.

Nouvelle série. — Tome Troisième



PARIS

Librairie Héraldique de J. B. DUMOULIN, Libraire de la Société des Antiquaires de France

13, Quai des Augustins, 13

1867

LES COMANS

Directeurs de la Manufacture de Tapisseries des Gobelins

1601-1661



u nom de l'art industriel, je crois utile de publier un document généalogique sur la famille de Comans, qui a eu le monopole de la direction des tapisseries des Gobelins pendant soixante années, jusqu'au jour où cette manufacture reçut de Louis XIV une nouvelle organisation inspirée par Colbert.

Une des pensées dominantes de Henri IV était le développement de l'industrie. C'est lui qui conçut le projet d'introduire en France l'art des tapisseries tel qu'il se pratiquait dans les Pays-Bas. Il lui fallut combattre les idées bien arrêtées de Sully, qui ne voyait pas d'un bon œil l'importation d'une industrie exclusivement de luxe. Le projet du roi reçut son exécution en 1600. Un certain nombre d'ouvriers flamands séduits par des promesses grosses d'argent et de priviléges arriva à Paris dans le cours de cette année. Ils étaient amenés par Jérôme de Comans, Marc de Comans et François de la Planche.

Henri IV, par lettres patentes du 12 janvier 1601, plaça cette colonie d'artistes sous les ordres de Jean de Fourcy, le surintendant de ses bâtiments. Il chargea Marc de Comans et François de la Planche de la conduite et direction de la manufacture des tapisseries. Les deux directeurs, *tapissiers du roi*, et en cette qualité commensaux de la maison de S. M., se trouvèrent jouir tout d'abord du privilége de l'exemption des tailles. Le roi, paraît-il, leur accorda des lettres d'anoblissement[1]. Toutefois la noblesse de Marc de Comans semble ne pas provenir de cette source et dater d'une époque antérieure.

Au mois de janvier 1607, Henri IV conféra aux deux associés le privilége exclusif d'établir leur industrie dans la capitale et dans toutes autres villes : il avait fait du succès de l'entreprise une affaire

[1] Voir l'excellent ouvrage de M. Lacordaire : *Notice historique sur les Manufactures des Tapisseries des Gobelins*. 1855, in-8°.

personnelle. On peut en juger par le préambule des lettres-patentes de 1607.

« Nous avons pris ceste resolution d'establir en nostre ville de Paris et autres en ce royaume, la manufacture de tapisseries, en intention de rendre cappables nosdicts subjects, par la praticque et expérience qu'en feront les seigneurs Marc de Commans et François de la Planche et compagnie, lesquels nous avons faict venir du Pays-Bas, depuis leur arrivée entendus diverses foys sur ce subject, avec aucuns des plus notables bourgeois et marchans de nostre ville de Paris qui ont quelque cognoissance en cest art. »

C'est surtout à l'occasion de ces lettres que percent les dispositions peu bienveillantes de Sully pour l'établissement créé et patroné par le roi. Le passage suivant de ses Mémoires contient l'expression de sa mauvaise humeur : « On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers flamands qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin, il fut conclu en présence de Sillery et de moi qu'il leur seroit donné pour leur establissement cent mille francs que Henry fut très soigneux de m'avertir de payer [1]. »

La lettre du roi relative à ce paiement est du 15 mars 1607.

Outre les 100,000 #, il avait été stipulé une pension de 1,500 # au profit de Marc de Comans et de François de la Planche, et une exemption des tailles et de toutes autres charges en faveur des ouvriers.

La manufacture, installée tout d'abord dans quelques bâtiments conservés du palais des Tournelles, fut, par suite de l'exiguité du local, transférée dès l'année 1603 dans l'une des maisons de teinture de la famille Gobelin au faubourg Saint-Marcel.

Le monopole accordé à Marc de Comans et à François de la Planche remontant à 1601 était de vingt-cinq années; il expirait donc en 1625; Louis XIII le leur continua, par lettres-patentes du 8 avril de ladite année, pour une période de dix-huit ans.

En 1629, les deux directeurs se démirent de leurs fonctions en faveur de Charles de Comans et de Raphaël de la Planche, leurs fils. Cette association dura peu de temps : faute de s'entendre, les nouveaux directeurs se séparèrent, et ils obtinrent, le 30 juillet 1633, un arrêt du conseil du roi qui leur permit d'exercer séparément leur monopole.

[1] Texte de l'édition de *Londres*, 1747, in-4°, tome III, page 48.

Charles de Comans resta seul à la tête de l'établissement des Gobelins. Il mourut au mois de décembre 1634.

Son frère Alexandre lui succéda.

En 1643 cessait le privilége concédé par Henri IV et renouvelé par Louis XIII; Louis XIV le renouvela au profit d'Alexandre de Comans, pour une même période de dix-huit années, à la date du 31 décembre.

Alexandre de Comans étant décédé en 1650, le roi, par lettres-patentes du 10 mai 1651, accorda « la direction des manufactures de tapisseries de la ville de Paris et autres de son royaume à Hippolyte de Comans, escuyer, sieur des Ondes, » frère des deux derniers directeurs.

La concession prenait fin en 1661. Cette fois Louis XIV ne la renouvela point; il voulait donner une toute autre organisation à l'œuvre de Henri IV. Il retint donc l'établissement des Gobelins entre les mains de l'État, le convertit en manufacture des meubles de la couronne, et lui donna pour directeur son peintre ordinaire, Charles Le Brun.

Marc de Comans, le tapissier du roi, ne me paraît pas avoir été un artiste dans la véritable acception du mot, — je le regrette pour sa mémoire, — mais, suivant moi, ce fut tout simplement un spéculateur habile et heureux. Son esprit le portait vers les entreprises. Il avait mené à bonne fin, dans son propre intérêt, et aussi au gré du monarque, celle des tapisseries, il devait également réussir dans une spéculation d'une nature bien différente.

Un de ses compatriotes, Humfray Bradley, avait commencé le desséchement des marais inondés de Saint-Louis, près de Muron et de Tonnay-Charente, en Saintonge, mais il s'était trouvé dans l'obligation de renoncer à son entreprise. Marc de Comans, son frère Jérôme et François de la Planche, crurent pouvoir reprendre l'opération ; ils s'entendirent à cet effet avec plusieurs personnes notables; ils obtinrent l'agrément du roi et se mirent à l'œuvre. La plus grande partie des marais appartenait à Jeanne de Saulx-Tavannes, veuve de René de Rochechouart, baron de Mortemart et seigneur de Tonnay-Charente. Cette dame consentit à les céder sous la réserve pour elle d'un vingtième des terrains après leur desséchement, d'une rente annuelle de douze deniers par journal et d'un cheval de ser-

vice apprécié 50 #, à titre d'hommage à chaque mutation de seigneur[1].

Au mois de janvier 1607, la concession fut accordée par l'autorité royale, avec une foule de priviléges pour les dessécheurs. Les Comans firent alors venir de Flandres une colonie d'ouvriers, — ils avaient à merveille l'entente de cette sorte d'embauchage. La colonie exécuta les travaux, et le territoire assaini et fécondé par elle, en souvenir retint le nom de Petite-Flandre.

Le partage effectué entre les dessécheurs attribua une portion de terrains fort étendue à la famille de Comans. Celle-ci y créa le fief des Ondes, autrement dit le Pavillon, la Cabane neuve, etc.

C'est sans doute à raison du fief des Ondes qu'Hippolyte de Comans fut assigné, en 1666, devant l'intendant de Limoges, Henri d'Aguesseau, pour produire les preuves de sa noblesse. Il se trouva quelque peu dans l'embarras, le traitant chargé de suivre l'affaire se montrait naturellement peu traitable. Hippolyte de Comans ne semblait pas disposé à user auprès de lui des lettres accordées à son père et à lui-même; il aurait voulu représenter les titres d'une noblesse ancienne et non de fraîche date; mais ces titres, il fallait en faire la recherche aux Pays-Bas, et le moment n'était pas propice, alors que la guerre se poursuivait avec acharnement entre ce pays et l'Angleterre. Il résolut donc de s'adresser au conseil d'État.

Voici un document préparé en vue de cette affaire qui établit à merveille la situation du gentilhomme aux abois :

« Hippolyte demeuré seul de tous ses frères morts dans le célibat a esté assigné à Limoges, pour faire ses preuues de noblesse, s'estant rencontré à vne terre qu'il a en Saintonge, dans la généralité de Limoges ; en quoy le traictant a agi contre les termes de la déclaration du Roy pour la recherche des nobles, qui dict exprès que S. M. n'entent pas que ceux qui sont demeurants en sa ville de Paris soyent assignéz ny recherchéz ; pourquoy ledict Hippolyte ayant iustifié sa principale demeure à Paris, demandoit d'estre déchargé de ladicte assignation; sur quoy ledict traictant ne voulant contester ni acquiescer, il a esté conseillé de demander d'estre renuoyé à faire ses preuues au conseil, tant afin de n'estre point obligé de se rendre à Limoges, où, en cas de conuocation de la noblesse, ne se rendant pas, il coureroit risque de l'embaras de saisie de ses

[1] Gautier. *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. 1839, in-4°.

terres pendant qu'il seroit en estat à Paris où allieurs, que parce qu'il n'a pas de tiltres dans la prouince, et luy sera plus auantageux de les faire examiner à Paris où est sa demeure, que d'attendre les longueurs des traictans à Limoges ; mais M. d'Aguesseau ayant mis sur cette requeste : soit communiqué au traictant ; ledict traictant nommé L'Orbrie a retenu la requeste et ne veut respondre ; ce qui oblige ledict Hippolyte de Comans de recourir au conseil pour esuiter surprinse, ne pouuant tousiours estre à Limoges où il s'est rendu à l'assignation au mois de septembre 1666.

« Pour se deffendre au conseil, encor qu'il seroit plus auantageux de faire les preuues des filiations cy-dessus [1], d'autant qu'il est comme impossible d'en faire la recherche dans les Pays-Bas, dans l'estat présent des affaires, ledict est réduit à se seruir de l'édict du roy Henry 4, vérifié et confirmé par Louis 13 et Louis 14, par lequel lesdicts de Comans sont déclarés nobles pour iouir des priuiléges dont iouissent les autres gentilshommes de ce royaume. »

Mon dossier ne contient pas l'arrêt rendu par le conseil d'État ; nul doute qu'il n'ait été favorable, et qu'Hippolyte de Comans n'ai été déchargé de l'assignation de l'intendant de Limoges et maintenu dans ses privilèges. Toutefois il reste encore à savoir si le conseil a admis d'autres preuves que celles qui résultent des lettres accordées par Henri IV et ses successeurs. Dans tous les cas, c'est sur les pièces fournies au conseil d'État qu'a été dressée la généalogie dont je vais donner le texte. Ce document, écrit sur une feuille in-folio en placard, présente la filiation de la famille de Comans au moyen d'accolades. J'ai cru devoir le disposer autrement, de manière à ce qu'il fût possible de l'insérer dans la *Revue*. Je n'y ai apporté aucun autre changement ; j'ai conservé l'orthographe et régularisé seulement certaines abréviations, les accents, la ponctuation et les lettres capitales.

[1] La requête débute par la filiation d'Hippolyte de Comans, à partir de Jean.

DE COMANS

—

Extrait de la Genéalogie de la maison de Comans, originaire de Brabant, tirée en partie sur celle qui a esté produitte par messire Hypolite de Comans, seigneur des Ondes, au procès qu'il a eu au conseil du Roy pour sa noblesse énoncée dans l'arrest du.......... 1666.

De Comans, porte : *D'azur, ondé d'argent; au chef de gueule chargé de trois pezans ou tourteaux d'or* [1].

I. *Jean de Comans* a esté escuyer des deux derniers ducs de Bourgogne. Il a épousé *Marie de Lauray* [2], et de (ce) mariage, il est né vn fils, qui suit :

II. *Cœsar de Comans* commandoit la cauallerie de l'empereur Charles-Quint, sous le comte Van Buren, dont il estoit proche parent [3]. Il a épousé *N... Spinola,* fille du marquis Spinola, néapolitain, et eut pour enfans Thomas de Comans, qui suit :

III. *Thomas de Comans,* né en 1520, fut appellé à la cour pour l'estime et l'affection que l'empereur auoit pour son père. Il suiuit l'empereur en Espagne, au monastère de St Juste de l'ordre de St Jerosme, jusques à son déceds qui suruint en 1558, après lequel il se retira à Anuers, où il épousa *Françoise d'Astry,* fille du milord Astry et de N. Morus, sœur de Thomas Morus, chanceillier d'Angleterre, qui estoit refugiée auec sa famille à Anuers, à cause de la persécution qui s'estoit éleuée en Angleterre contre les catholiques. De ce mariage sont issus trois enfans, qui suiuent :

1° *Jérosme de Comans,* seigneur de Villars, né en 1560, fut d'abord employé par les Roys de France, d'Espagne et d'Angleterre en diuerses négociations importantes qu'il a écrittes dans ses

[1] Voici les armoiries de la famille de Comans complétées au moyen de l'Armorial de 1696 : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'or.*

[2] « *Marie de Hauray,* » d'après le mémoire d'Hippolyte de Comans déjà cité.

[3] « Il commandoit la cauallerie de l'empereur Charles-Quint auec son cousin le comte Van Bueren dont les descendants demeurent à Vtrecht et fut tué deuant Pauie, à la prinse de François premier. » — *Même document.*

mémoires, qui ont esté imprimés, et par la suitte il se retira en ce Royaume, où il fut appelé par le Roy Henry 4e, qui l'honora d'un breuet de maistre d'hostel ordinaire de sa maison. Il épousa *Suzanne de Houchin,* fille de Charles de Houchin, seigneur de Longastre [1] près Béthune, et de Marie de Longueual, fille du comte de Buquoy, général de la cauallerie de l'empereur, de la quelle il n'eut point d'enfans. Il est mort en 1630.

2 *Marc de Comans* (dont l'article suivra celui de Gaspard, ci-après) ;

3 *Gaspar de Comans,* né en 1565, a esté employé dans diuers employs considérables par les Roys d'Espagne et de Portugal. Il est mort gouuerneur de la Guinée, à St Georges de la Mine [2]. Il auoit épousé à Lisbone, le......., *Anthoinette Dorte,* dont il eut quatre enfans, qui suiuent :

1 *Françoise de Comans* a esté religieuse-prieure des religieuses chanoynesses de l'ordre de Sainct-Augustin de Westmunster ; est morte en Flandres en 1658.

2 *Thomas de Comans*, (auteur du rameau d'Astry, qui viendra plus loin).

3 *Isabelle de Comans* a esté mariée à *Mathieu-Anthoine de Macède* [3], espagnol, qui commandoit en Portugal dans la ville de Porto-Porto ; et de ce mariage, il est né cinq enfans qui suiuent :

1 *Gaspard de Macède* fut escuier de Charles Ier, roy d'Angleterre, qui perdit la vie par la conspiration de Fairfax et Cromuuel ses suiets ; est mort à Londres.

2 *Jean de Macède* a commandé à Fernambouck.

3 *François de Macède,* sr de Roqueuille, a serui auec distinction dans les armées du Roy, fut pris des Turcs, mené esclaue à Alger, depuis a esté ayde de camp de M. le mareschal de Gramont, en Flandre, et enfin capitaine de cheuaux-legers dans le régiment de Nancré ; est mort en 1695.

4 *Marie de Macède.*

1 « et Annezin. » — *Même document.*

2 « 1592. » — *Id.*

3 Mathias-Antonio de Macède, chevalier de l'Habit du Christ, était fils de Bechol-Orangel de Macède et d'Antoinette Fonseca. — *Maintenue de Henri d'Aguesseau, intendant de Limoges.*

5 *Anthoinette de Macède* mariée en Portugal, à Dom *Anthoine-Louis Dasuède*, secrétaire des command[s] du Roy de Portugal, dont il est né deux fils : *Jérosme Dasuède,* jacobin ; *Jean Dasuède,* cordelier.

4 *Anne de Comans*, religieuse de l'ordre de Saincte-Claire, à Lisbone.

IIII. *Marc de Comans,* seigneur des Hermines, né en 1563, fut appellé auprès du Roy Henry 4[e], auec Jérosme de Comans, son frère [1]. Le Roy désirant se seruir d'eux en plusieurs entreprises considérables pour le bien du Royaume les prit en sa protection, es fit commençaux de sa maison, leur accorda diuers priuilèges suiuant ce qui paroist dans plusieurs édicts et particulièrement dans ceux du mois de januier 1607, pour le desseichement des terres innondées et pour l'establissement de diuerses manufactures entre autres des tapisseries, à la direction desquelles le Roy attacha particulièrement leurs pensions, à la charge que cette direction ne pouroit leur estre imputée ny à leurs successeurs, nés et à naistre, pour acte dérogeant à noblesse dont Sa Maiesté les a relleués par le mesme édit ; ce qui donna lieu à M[rs] de Harlay de Sancy, de Fourcy et à plusieurs autres personnes de quallité, d'entrer dans des traités de société qui furent contractés en conséquence de ces édicts qui ont esté exécutés, en sorte que dans la dernière recherche qui a esté faite des nobles, leur postérité a esté maintenue dans sa noblesse, par un arrest célèbre du Conseil du Roy de l'année 1666. Il auoit épousé en... *Catherine de La Planche*, et est mort en 1644, ayant laissé dix enfans qui suiuent :

1 *Catherine de Comans,* morte en 1666. Elle auoit esté mariée à *Jean Vandernesse,* qui a esté employé par le Roy Henry 4[e] et par le grand duc de Toscane en diuerses négociations et commissions importantes. Il est mort en... Ils eurent des enfans dont plusieurs sont morts jeunes et il n'en est resté que deux :

1 *Jean-Charles,* mort jeune ;

2 *Catherine,* mariée [2] à M[re] *Anthoine Dreux,* seigneur de Croisches [3], dont il est né deux enfants : *Catherine Dreux ;*

[1] « et les héritiers dud. Gaspard. » — *Document déjà cité.*

[2] Le 30 janvier 1649. — Beauchet-Filleau. *Dict. des familles de l'ancien Poitou. Gen. de Dreux.*

[3] Catherine Vandernesse, veuve de messire Antoine Dreux, chevalier, seigneur

Louis-Joseph Dreux.

2 *Thomas de Comans,* seigneur de Rouual, a passé par diuers employs dans les armées du Roy, et est mort en 1629, d'une maladie d'armée, dont il fut atteint au siége de la Rochelle et est enterré dans la paroisse de Tonné-Charente [1]. N'a point laissé de postérité.

3 *Louis de Comans* a serui auec distinction dans les armées du Roy, dans celles des Hollandois et enfin dans celles des Vénitiens. Il est mort à Venise en 1645, colonel d'un régiment d'infanterie [2] et mareschal de bataille au seruice des Vénitiens, est enterré dans l'église des Jacobins de Venise. N'a pas laissé de postérité.

4 *Charles de Comans,* mort en 1635 [3], sans avoir laissé de postérité.

5 *Henry de Comans,* religieux minime, mort à Bruxelles en 1670, en grande réputation.

de Croisches en Berri, possédait par moitié le fief du Pavillon et autres terres ou marais dans la paroisse de Tonnay-Charente : ces biens provenaient de la succession de son grand-père Marc de Comans. L'autre moitié appartenait à sa cousine-germaine Catherine Coex, femme de Pierre Masson, et à leurs enfants : Pierre, avocat en parlement, Catherine et Marie-Madeleine, religieuses à l'abbaye de Port-Royal. *Mémoire sans date, postérieur à l'année* 1673.

[1] On voit encore dans l'église de Tonnay-Charente l'épitaphe de Thomas de Comans. Elle est gravée sur marbre noir et surmontée de ses armes. La voici telle qu'elle est donnée par M. l'abbé Lacurie :

THOMAE. DE. COMANS. VIRI. PATRITII.
MAIORVM. IMAGINIBVS. PROPRIE. MARTIS.
GLORIA. CLARI.
QVEM. REGIVS. LVCTVS. DESIDERAVIT.
DVM. AD. REGIOS. PEDES. RVPELLA. VICTA. LUGERET.
HIPPOLYTVS. S. M. O. EQVES. HONORIS.
FLANDRIAE. TOPARCHVS. THOMAM.
FRATREM. BENEMERENTEM.
JVSTI. EXEQVIARVM. ET. SEPVLCHRALI. LAPIDE.
VT. DOLOREM. SVVM. LENIRET.
MOESTISSIMVS. TVMVLAVIT.
OBIIT. III. KAL. NOV. M. DCXXVIII.
IN PACE.

Lacurie. *Excursion de Saintes à Luçon.* 1853, *in-8°.*

[2] « d'Allements au seruice de la République de Venize. » — *Document déjà cité.*

[3] En décembre 1634. — Lacordaire, *notice déjà citée.*

6 *Françoise de Comans,* mariée à *Adrien Coex* [1], dont il est né deux filles, et est morte en 1681. (Ces deux filles sont :)

1 *Catherine Coex.*

2 *Marie-Magdeleine Coex,* a esté mariée à *Jacques Mesnard,* seigneur de la Couresière.

7 *Suzanne de Comans,* religieuse vrsuline, sous le nom de Saincte-Cécile, au grand conuent du faubourg St-Jacques, à Paris. Elle a fait l'establissement des Vrsulines de Bourges, où elle est morte en odeur de saincteté.

8 *Jérosme de Comans,* mort au sac de Mantoue, capitaine au régiment de Louis de Comans, son frère.

9 *Alexandre de Comans* [2], mort en 1650, sans auoir esté marié.

10 *Hypolite de Comans,* seigneur des Ondes, cheualier de l'ordre de Sainct-Marc de Venise, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy Louis XIV, à présent régnant, mort en 1671, sans auoir été marié. Enterré dans l'église du nouitiat des Jésuites à Paris.

V. *Thomas de Comans,* seigneur d'Astry, gentilhomme d'un grand esprit et d'un grand mérite, a passé par diuers employs importans pour le seruice du Roy [3]. Il a épousé en...dame *Anne Forget* [4], personne illustre en toutes choses, et de ce mariage il est né quatre enfans qui suiuent :

1 *Louis de Comans d'Astry,* mort jeune ;

2 *Marie de Comans d'Astry* a esté mariée en... à messire *Jean Rouillé,* comte de Meslé, qui après auoir passé par les charges de conseiller en la cour des aydes, maistre des requestes et d'intendant en Prouence est a présent conseiller d'estat ordinaire, aussi considérable par son mérite particulier que par sa quallité [5]. Ils ont eu cinq enfans qui suiuent :

[1] Le contrat de mariage de Françoise de Comans avec *Adrien Coekx,* marchand de la ville de Paris, est du 26 mars 1621. La mariée eut en dot 12,000 #.

[2] « En la ditte direction » des Gobelins. — *Document déjà cité.*

[3] Maître d'hôtel ordinaire du roi. — Courcelles. *Pairs de France, Gen. Rouillé.*

[4] *Aliàs* Jeanne.

[5] Jean Rouillé, comte de Meslay le-Vidame, épousa Marie de Comans en 1652. Il était fils de Jacques Rouillé, écuyer, seigneur de Meslay, secrétaire du roi, receveur-général des finances de Normandie et de Marguerite de Baigueaux ; il mourut

1. M. *Jean Rouillé,* comte de Meslé, conseiller au parlement de Paris a épousé en... *N. de la Briffe*, fille de M. Armand de la Briffe, procureur-général au parlement de Paris, et de ce mariage il est né vn fils [1].

2. *Marie Rouillé,* mariée en 1677 à messire *Charles-Denis de Bullion,* marquis de Gallardon, seigneur de Bullion, Bonnelles et autres lieux, preuost de Paris [2] et ont 7 enfans [3].

3. *Théreze Rouillé,* mariée à messire *Jean-François de Noailles,* marquis de Noailles, lieutenant-général de la Haute-Auuergne, mareschal des camps et armées du Roy, et de ce mariage il est né des enfans [4].

4. *Élisabeth Rouillé,* mariée à messire *Jean Bouchu*, comte de Pontdeuelle, maistre des requestes, intendant en Dauphiné et de l'armée du Roy en Italie; ont des enfans [5].

5. *Esprit Rouillé,* mort jeune.

3 *Anne de Comans d'Astry,* a esté mariée à messire *François des Vrsins*, marquis de Paloiseau, gouuerneur pour le Roy des villes de Charleuille et du Mont-Olimpe [6], et de ce mariage il est né trois filles qui suiuent :

1. *N. des Vrsins de Paloiseau,* mariée à messire N. mar-

le 30 janvier 1698 et sa femme le 30 novembre 1717. — *Courcelles.* Tous deux avaient fait enregistrer leurs armoiries à l'armorial de 1696, généralité de Paris. *Bib. Imp.*

[1] Jean-Baptiste Rouillé, comte de Meslay, marié le 22 juillet 1696 à Anne-Catherine de la Briffe. Leur fils Anne-Jean était né le 22 avril 1690. — *Courcelles.*

[2] Marie-Anne Rouillé épousa le 21 décembre 1677 Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, etc., prévôt de Paris. Le marquis de Gallardon fut depuis gouverneur du Maine en 1698. — La Chenaye des Bois, *Dict. de la noblesse, Gen. de Bullion.*

[3] Ils en eurent neuf. — *Id.*

[4] Elle se nommait Marguerite-Thérèse; son mariage avec Jean-Baptiste-François, marquis de Noailles, est du 4 mai 1687. Elle épousa en secondes noces le duc de Richelieu. Du premier lit elle laissa quatre enfants. — *Divers.*

[5] Elle s'était mariée le 2 septembre 1683 à Etienne-Jean Bouchu, marquis de Lessart. Devenue veuve elle épousa le duc de Châtillon. — *Divers.*

[6] François de Harville des Ursins, substitué aux nom et armes des Juvenel des Ursins par son aïeul le marquis de Traisnel, était veuf d'Isabelle Blondel de Joigny, lorsqu'il épousa Anne de Comans; celle-ci mourut au mois d'août 1693. Le marquis de Palaiseau se maria en troisièmes noces le 14 septembre 1699 à Angélique-Cécile de Montmorin de Saint-Hérem. Il mourut le 10 octobre 1709. Il était fils d'Antoine de Harville, marquis de Palaiseau, etc., gouverneur de Calais, et d'Isabelle Favier du Boulay. — La Chenaye des Bois, *Gen. de Harville.*

quis *de la Tournelle*, capitaine aux gardes, gouuerneur de Marsal et de Graueline[1].

2. *N. des Vrsins de Paloiseau,* religieuse à Jouare[2].

3. *Anne des Vrsins de Paloiseau* mariée à Mre *N. Arnault.* marquis de Pomponne, colonel du régiment de Henault[3].

4. *Marguerite de Comans d'Astry,* religieuse à Longchamps.

—

La connaissance de certains faits, l'ignorance de certains autres de la part du généalogiste qui a dressé le présent travail, le rapprochement des dates, m'autorisent à donner à ce document la date de 1697.

La Morinerie.

[1] Anne-Polixène, femme de Roger, marquis de la Tournelle. — *Id.*

[2] Inconnue à La Chenaye.

[3] Constance, suivant La Chenaye, mariée le 11 mars 1694 à Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, lieutenant-général et commandant pour le Roi au gouvernement de l'Ile de France.

LES

ANOBLIS DE BOURGOGNE

(*Suite et fin* *)

333. Paris, 19 février 1722. Lettres de maintenue de noblesse sur arrêt du conseil pour LOUIS BERBIS, avocat en parlement, NICOLAS BERBIS, prêtre et curé de Saint-Cosme, BÉNIGNE BERBIS, chanoine de la collégiale de Beaune, et ANNE BERBIS, veuve de Joseph Loppin, bourgeois de Beaune, cousin germain de Jacques et Jean Berbis inscrits au numéro précédent, ayant pour ayeul commun Claude Berbis, bourgeois de Beaune (R. P. 20 août 1722). Voyez nos 53, 165 et 332.

334. Versailles, août 1722. Lettres de reconnaissance de noblesse pour DAVID DE VASSEROT, sieur de la Batie, citoyen de Genève, qui avait été décoré du titre et dignité de noble et baron par le roi de Prusse en vertu de lettres patentes du 29 mai 1713 (R. P. 6 mars 1788). Cet enregistrement fut opéré en suite de la lettre de surannation obtenue par Jean-François de Vasserot, seigneur de Vincy et de la Batie, François-Auguste-Maurice de Vasserot, capitaine-factionnaire au régiment suisse de Lullin de Châteauvieux, et Albert-Marc-Isaac de Vasserot, capitaine-commandant au régiment de Schomberg-dragons, petit-fils de David de Vasserot. Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même ; au chef d'argent, chargé d'une aigle de Prusse, issante.* Cimier : *l'aigle issante.*

335. Versailles, 9 mars 1723. Lettres de réhabilitation pour TOUSSAINE DE CHAPPET, qui avait dérogé par son mariage avec Jacques Coutier, vivant apothicaire à Viteaux (R. P. 12, août 1723). Présentation d'un arrêt de franc-fief obtenu en 1660 par Charles Chappet, père de la requérante et d'un renvoi de noblesse en 1669 pour Pierre et Charles Chapet.

336. Versailles, mai 1723. Lettres de noblesse pour CLAUDE-

* Voy. 11e livr., novembre 1866, page 488.

Charles de Reydellet, sieur de Chavagnac, chevalier de Saint-Louis, l'un des brigadiers de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, en récompense de ses services depuis 1692. Il s'était trouvé à un grand nombre de siéges et de batailles, entre autres à celle de Malplaquet, où il reçut quatre blessures dangereuses. Les lettres ajoutent que sa famille était ancienne dans le Bugey et que ses membres avaient toujours vécu noblement, entre autres son ayeul qui avait servi dans la compagnie des chevaü-légers de la garde du roi Louis XIII (R. P. 28 juillet 1723). Reg. d'armoiries du 19 mai 1723 : *D'azur, au lion d'argent, et une fasce de gueules posée sur le tout et chargée de deux étoiles d'or.* Voy. n° 174.

337. Versailles, 21 août 1723. Lettres de relief pour Françoise Villain, veuve de Jean Loppin, receveur des consignations du baillage de Beaune, laquelle avait dérogé par mariage, étant fille de Pierre Villain, décédé revêtu de l'office de secrétaire du roi près la cour des comptes de Dôle et ancien maire de Beaune. Armes : *D'azur, à un poisson d'argent, appelé vilain, posé en fasce, accompagné de trois étoiles de même.*

338. Versailles, 26 juillet 1732. Lettres de relief pour Anne de la Fage, qui avait dérogé par son mariage avec Thomas Dubary, étant veuve en premières noces de François Martiny, gentilhomme, sénateur de la république de Lucques (R. P. 17 juillet 1744), en suite de lettres de surannation et preuves de la filiation de la requérante depuis son ayeul, Jacques de La Faye, seigneur de Clermont en Languedoc, capitaine au régiment de la Motte-Houdancourt, maintenu en 1667 par l'intendant de Bourgogne. Armes de la Fage : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

339. Versailles, 2 décembre 1736. Lettres de relief de noblesse pour Edouarde de Bougars, demeurant à Toulon-sur-Arroux, fille de François de Bougars, écuyer, sieur de Migny, gendarme de la garde du roi et capitaine d'une compagnie au régiment de cavalerie d'Anlezy, laquelle avait dérogé par son mariage avec Louis Regnardet (R. P. 17 avril 1739). Filiation établie depuis Jean de Bougars, écuyer, bisaïeul de l'exposante, dont le fils Adrien de Bougars se maria en 1646 avec Anne de Verville.

340. Versailles, janvier 1737. Lettres et maintenue de noblesse pour Charles Boyveau, seigneur de Praslon, chevalier de Saint-

Louis et commandant à Colmar, qui avait servi avec distinction depuis 1671 et que son mérite avait fait choisir pour commander la ville de Colmar, poste important où son zèle et sa prudence avaient tellement justifié le choix du roi que, pour le décorer davantage, il reçut des lettres patentes pour exercer la charge de chevalier d'honneur au conseil souverain d'Alsace. Charles Boyveau, fils d'un lieutenant aux bailliage et chancellerie de Montcenis, nommé conseiller d'État en 1657, avait trois frères, tous trois morts au service, dont l'un était grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur des Invalides, et deux fils qui se distinguaient à son exemple par leur conduite et leurs sentiments. Il était d'ailleurs issu d'une famille réputée noble, mais que le défaut de titres mettait dans l'impossibilité de justifier de sa noblesse (R. P. 2. — C. 9 mars 1737). Règlement d'armoiries du 28 janvier 1737 : *D'azur, à trois têtes de bœuf d'or posées de front.*

341. Versailles, juin 1737. Lettres de noblesse pour Étienne Minard, premier capitaine au régiment d'infanterie de Forest, en récompense de ses services militaires depuis 32 ans, s'étant distingué principalement aux batailles de Calcinato et à Castiglione, aux siéges de Toulon, de Girone et de Novarre et à la bataille de Parme. On lit dans ces lettres qu'Étienne Minard était issu d'une ancienne famille du bailliage d'Avallon vivant noblement et que son père, Georges, fils et petit-fils d'officiers de la maison du roi, avait servi en qualité de lieutenant au régiment d'infanterie d'Orléans, qu'il avait eu trois frères morts au service, l'un lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Forest, les deux autres capitaines dans Normandie et Poitou, et un grand oncle qui avait acquis la noblesse pour sa branche, mais ne laissait que des filles dont l'une avait épousé Étienne Minard (R. P. 6, — C. 8 août 1737). Armes figurées au registre : *D'argent au pont à trois arches de gueules, maçonné de sable et accompagné de six mouchetures d'hermine, trois en chef et trois en pointe.*

342. Versailles, septembre 1737. Lettres de noblesse pour Antoine Esmonin, commissaire provincial d'artillerie au département de Bourgogne et chevalier de Saint-Louis, qui s'était distingué dès sa jeunesse comme officier pointeur au siége d'Ath, où son père, commissaire provincial d'artillerie, périt sous ses yeux, puis à Landau, où il reçut un coup de feu, aux siéges de Khel, de Trarback et

de Phililsbourg. On lit dans ces lettres qu'Antoine Esmonin était issu d'une famille connue par sa bravoure et son dévouement à la défense de l'état; que François Esmonin, son ayeul, était commissaire ordinaire d'artillerie, que son père, commissaire provincial, se trouva aux siéges de Luxembourg, Phililsbourg, Manheim, Frankendal, Namur, Huy et Charleroi, et aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde. On cite encore : ses deux frères, l'aîné mort en Flandre, lieutenant au régiment du Plessis-Bellièvre, l'autre commissaire d'artillerie, tué d'un coup de canon au siége de Mons en 1691; ses oncles, Hubert et François, aussi commissaires d'artillerie, et Nicolas, ingénieur en chef, mort d'une blessure au siége de Roses: son ayeul maternel, Hugues Picard, major du régiment d'Uxelles; Jean Picard de Montchenu [1], son oncle, capitaine-lieutenant de la colonelle de ce régiment, Jean Simonnot, frère de son aïeule maternelle, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes et major d'Auxonne, et enfin son fils Antoine Esmonin, commissaire d'artillerie, blessé d'un coup de feu au siége de Phililsbourg (R. P. 28 novembre, — C. 2 décembre 1737). Armes : *Tiercé en fasce, au* 1 *de sable, à trois merlettes d'or; au* 2 *d'or plein; au* 3 *d'azur, à trois fers de lance d'argent.* — Antoine Esmonin devint général d'artillerie. Son petit-fils, conseiller au parlement, puis président au parlement Maupeou, ne laissa que deux filles mariée l'une à M. de Vilette, l'autre à M. Legouz de Saint-Seine.

343. Compiègne, 3 août 1740. Lettres de relief de noblesse pour Catherine Humbelot de Villiers, fille de Claude Humbelot, sieur de Villiers, et arrière-petite-fille de Jean Humbelot, conseiller, secrétaire audiencier en la chancellerie de la cour des comptes de Dôle, honoraire en 1649, laquelle avait dérogé par son mariage avec Simon Chifflot, sieur de Vergoncey (R. P. 3 février 1741). Armes : *D'argent, à trois pals de gueules; au chef cousu d'or, chargé de trois coquilles de sable.* Famille originaire d'Autun.

344. Versailles, 27 septembre 1742. Lettres de relief de noblesse pour Anne-Claude Guillaume, veuve de François-Augustin Potot,

[1] Françoise Picard, sœur de Jean, épousa Charles Lardillon, dont le petit-fils Denis-Prudent Lardillon, secrétaire du roi et correcteur à la Chambre des comptes de Bourgogne, eut, entre autres enfants, une fille mariée en 1783 à Louis-Charles Maulbon d'Arbaumont, qui devint trésorier de France à Dijon, en cette même année.

prévôt des marchands et vice-bailli au département d'Auxois, laquelle, issue de famille noble, avait dérogé par mariage (R. P. 14 août 1743). Armes : *D'azur, à la croix pattée alaisée d'or, embrassée dans deux palmes de même.* Famille qui a fourni des lieutenants-généraux d'épée au bailliage d'Avallon, et remonte à Pierre Guillaume, maire de Dijon, dont le fils fut secrétaire du roi, vétéran en 1665.

345. Versailles, 6 décembre 1743. Lettres patentes sur arrêt du conseil, qui rendent communes à Philibert du Puy les lettres de réhabilitation accordées en 1692 à Jean et Philibert du Puy ses oncles paternels, et le relèvent de la dérogeance commise par Jean du Puy, son bisaïeul (R. P. 4 février 1744). Voy. n° 302.

346. Versailles, 15 décembre 1747. Lettres de maintenue et confirmation de noblesse, sur arrêt du conseil pour Guillaume-Léonard Guillier, seigneur de Serigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois et Claude Guillier de la Motte son frère, capitaine dans le même régiment, fils de Pierre-Armand Guillier, seigneur de la Motte, lieutenant-colonel du même régiment, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et lieutenant de roi des ville et château d'Auxonne, et de Louise-Marie de Thomassin, issue d'une maison illustre de la province de Bourgogne, alliée à la maison de Vergy, fille d'Antoine Thomassin, seigneur de Serigny, brigadier des armées du roi. La filiation des exposants est établie depuis noble Anatole Guillier leur quatrième ayeul (R. P. 3, — C. 10 juillet 1748). Armes : *D'azur, à la bande dentelée d'argent.*

347. Versailles, 23 juillet 1750. Arrêt du conseil et lettres patentes en conséquence, portant maintenue de noblesse pour Jean-Baptiste Mac-Mahon, natif de Limerick en Irlande, au vu d'une carte généalogique délivrée à son oncle Maurice Mac-Mahon, chevalier de l'ordre du Christ, major de cavalerie de la garde du roi de Portugal, par le juge d'armes de Dublin et constatant que le septième aïeul de Maurice, Térence Mac-Mahon, prince de Cloindirala, avait été inhumé au monastère de Hashelin et que ses ancêtres avaient pris alliance dans les meilleures familles d'Irlande (R. P. 6, — C. 10 juillet 1753 sur lettres de surannation). Armes : *D'argent, à trois lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'a-*

zur, la tête contournée, et posés l'un sur l'autre. Famille du maréchal, duc de Magenta.

348. Versailles, 22 janvier 1751. Arrêt du conseil et lettres patentes en conséquence, qui exceptent PIERRE DURANT, seigneur du Meix, chevalier de Saint-Louis, porte-étendard des gendarmes de la garde du roi, de la rigueur de l'édit de 1715 en suite duquel il se trouvait déchu du privilége de noblesse acquis à son aïeul, Pierre Durant, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, à Is-sur-Tille, décédé revêtu de l'office de secrétaire du roi près la cour des comptes de Dôle, qui lui aurait conféré la noblesse héréditaire sans la révocation résultant dudit édit. On lit dans ces lettres que Pierre Durant était issu d'une ancienne famille noble de la ville d'Anduze, avec laquelle ses ancêtres avaient perdu toutes relations lors de leur établissement en Bourgogne, que d'ailleurs il s'était rendu recommandable par ses services que continuait son fils unique, Jacques Durant qui, reçu dans la même compagnie de gendarmes, avec le titre de capitaine, avait fait les campagnes de 1743, 1744, 1745, 1747 et 1748 (R. C. 30 mars 1751). Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois coquilles d'azur.*

349. Versailles, septembre 1753. Lettres de noblesse pour PIERRE PERCHET, natif de Selongey en Bourgogne, maître en chirurgie de la ville de Paris et premier chirurgien de Don Carlos, roi de Naples et des Deux-Siciles, et qui s'était distingué en Provence lors de la peste de 1720 et depuis dans les hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Charité des hommes à Paris, avant d'entrer au service de don Carlos (R. P. 5 décembre 1753, — C. 7 janvier 1754). Règlement d'armoiries du 13 septembre 1753 : *D'azur, à deux perches au naturel, posées l'une au-dessus de l'autre en fasce, et une rivière d'argent ondée de sinople mouvante de la pointe de l'écu.*

350. Versailles, 16 juin 1756. Lettres de maintenue pour PIERRE THOMASSIN, maire perpétuel de la ville d'Arc-en-Barrois, PIERRE-NICOLAS THOMASSIN de Ricey, lieutenant au régiment de Bourgogne, puis de Brancas-cavalerie, blessé près du roi à la bataille de Fontenoy, JOSEPH-BERNARD THOMASSIN de Juilly, JEAN-BAPTISTE-BERNARD THOMASSIN de Mercé, LOUIS THOMASSIN de Montbel, ces trois derniers gardes-du-corps du roi, en laquelle qualité ils avaient fait la campagne de 1743, et JEANNE THOMASSIN. Ils étaient issus de la maison

de Thomassin, du comté de Bourgogne, dont la noblesse, très-connue, était décorée du titre de baron dès 1300 et portait pour armes : *D'azur, à deux estocs ou bâtons noueux d'or mis en croix.* Leurs maîtres, dépouillés de leurs biens, lors des guerres du comté de Bourgogne, étaient venus s'établir au duché, ce qui empêchait les exposants de présenter des titres pouvant soutenir un examen rigoureux, quoique leurs auteurs, qui avaient cessé de prendre la qualification de nobles, n'eussent commis aucun acte de dérogeance (R. P. 25, — C. 27 avril 1757).

351. Versailles, février 1761. Lettres de noblesse pour Charles-Robert Cromot, issu d'une famille ancienne d'Avallon, qui avait toujours vécu noblement. Ces lettres constatent les services de Charles-Robert comme cadet, puis enseigne au régiment d'Auxerrois, enfin capitaine dans Tavannes, de ceux de son oncle, capitaine de grenadiers au régiment de la Vieille-Marine, qui mourut d'un coup de feu au siége de Barcelonne après quarante ans de services et tout couvert de blessures ; ceux de son beau-père, N. Seguenot, blessé de dix-huit coups de feu et fait prisonnier à la bataille de Hochstedt et de son fils, auquel la charge de contrôleur du marc d'or avait déjà conféré la noblesse, également acquise aux branches cadettes de la famille par des charges honorables (R. P. 2, — C. 10 avril 1761). Règlement d'armoiries du 2 mars 1761 : *D'azur, au sautoir d'or engrêlé, accompagné de quatre clefs d'argent, les pennetons en haut.*

352. Marly, 16 juin 1761. Lettres de relief de noblesse pour Anne Canat, qui avait dérogé par son mariage avec François-Étienne Lory, avocat au parlement de Bourgogne, et était fille de Jean Canat, anobli par une charge de secrétaire du roi près le parlement de Besançon dont il avait obtenu des lettres d'honneur en 1749 (R. P. 29 juillet 1761). Armes : *D'azur, semé de croissants d'argent.*

353. Compiègne, 7 août 1765. Lettres de relief de noblesse pour Claudine-Catherine de Thibault de Noblet, fille de Joseph-Philibert, marquis Despres et d'Henriette-Brigitte de Martel, veuve en premières noces de Georges-Melchior de Champis, comte de Cicy, et en secondes noces de Thomas Mounier de Boisfranc, sieur des Hauts, ancien garde-du-corps du roi qui, quoique de bonne famille, était

d'origine roturière (R. P. 27 février 1768). Thibault de Noblet porte : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au chevron d'azur, et au chef de même ; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir alaisé d'or.*

354. Versailles, juin 1766. Lettres de reconnaissance de noblesse pour Jacques Shéridan, Michel Shéridan, mestre de camp de cavalerie, et Jean Shéridan, frères, d'une ancienne famille noble d'Irlande, étant issus en ligne directe de O Shéridan, second fils de O Connor Sligre, qualifié *Princeps comitatus Sligensis* et de Marie, fille d'O Reily dit *Princeps comitatus Cavanensis* qui vivaient au XIIIe siècle. On remarque au onzième degré de descendance Denis O Shéridan, qui eut deux fils : Thomas, chevalier étroit du conseil privé de Charles II, puis secrétaire d'État et premier secrétaire de la trésorerie de Jacques II, avec qui il passa en France, et Jacques, aïeul des exposants (R. P. 21 juillet 1766, — C. 28 janvier 1767).

355. Versailles, février 1767. Lettres de noblesse pour Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendance de Bourgogne à Gex, qui s'était distingué dans plusieurs commissions importantes et négociations avec la république de Genève et le canton de Berne, étant d'ailleurs issu d'une des meilleures familles du pays de Gex et jouissant par sa charge dans laquelle il avait succédé à son père, de tous les priviléges attachés à l'état de noble (R. P. 30 avril, — C. 4 mai 1767). Règlement d'armoiries du 23 mars 1767 : *D'argent, au lion d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules.*

356. Versailles, 30 novembre 1768. Lettres de réhabilitation pour Jacques-Philippe-Hyacinthe Bernard de Pelagey (R. P. 16 décembre 1768). Bernard de Pelagey et Bernard de Dompsure portent : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.*

357. Versailles, janvier 1769. Lettres de noblesse pour Claude-François Passerat de la Chapelle, médecin en chef des troupes du roi dans l'île de Corse. Ces lettres constatent que Claude-François était issu d'une ancienne famille du Bugey dont plusieurs branches jouissaient déjà de la noblesse. Elles font mention des services qu'il avait rendus en diverses circonstances et de son zèle qui l'avait porté à altérer sa santé et sa fortune pour arrêter une épidémie cruelle qui sévissait dans la province et à écrire plusieurs ouvrages utiles qui avaient excité plusieurs académies à le recevoir parmi elles

(R. P. 19, — C. 21 juin 1769). Règlement d'armoiries du 23 février 1769 : *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion passant de gueules, et accompagnée en pointe de deux vols aussi d'or.* Voyez n° 215.

358. Versailles, janvier 1771. Lettres de reconnaissance de noblesse pour André Gallatin, ancien premier syndic de la république de Genève, Jean-Louis Gallatin, premier lieutenant au régiment des gardes-suisses, Abraham Gallatin, trésorier de la chambre des blés de Genève et Jean Gallatin, capitaine au régiment d'Ienner, tous issus de différentes branches d'une ancienne famille noble établie à Genève depuis 300 ans et ayant pour souche commune Jean Gallatin, connu par des lettres patentes du duc de Savoie du 18 juillet 1455, et qui possédait différents fiefs en Michaille, pays du Bugey. Longs détails généalogiques (R. P. 30 avril. — C. 31 mai 1771).

359. Versailles, décembre 1771. Lettres de noblesse pour Edme Guillemier, chevalier de Saint-Louis, exempt et sous-aide major dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps, en récompense du zèle, de la valeur et de l'attachement qu'il avait fait paraître depuis vingt-neuf ans dans les armées du roi à l'exemple de ses plus proches parents (R. P. 11, — C. 12 février 1774 sur lettres de surannation). Armes figurées au registre : *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois petits fruits d'or soutenus et feuillés de même.*

360. Fontainebleau, 22 octobre 1772. Lettres portant conservation du privilége de noblesse héréditaire pour Louis Butard des Montots, ancien conseiller au parlement de Bourgogne dont la charge avait été supprimée par l'édit d'octobre 1771, pour jouir pour lui et ses descendants de ce privilége, de même que si son père avait rempli avant lui un semblable office et en eût obtenu des lettres d'honneur ou en fût décédé revêtu, en considération de ses services pendant trente-six ans dans sa charge et de ceux de son père, comme maire de Seurre et élu du tiers-état de la province de Bourgogne (R. P. 9 janvier 1773). Armes : *D'argent, à l'aigle de sable.*

361. Versailles, juin 1773. Lettres de noblesse pour Pierre Jobard qui, après avoir été pourvu pendant plus de vingt ans de

l'office de payeur des gages du parlement de Dijon, charge qui conférait la noblesse au second degré, avait acquis celle d'auditeur à la chambre des comptes de Dôle et était sur le point de s'y faire pourvoir et de jouir ainsi de la noblesse au premier degré, lorsque la chambre des comptes de Dôle fut supprimée par l'édit de 1771, événement que l'exposant n'avait pu prévoir ni empêcher et sans lequel il aurait joui sans difficulté de tous les avantages de la noblesse dont les autres titulaires de semblables offices avaient obtenu la conservation. On lit en outre dans ces lettres que les pères de l'exposant avaient rempli des états honorables et fait des mariages qui les avaient rapprochés de l'ordre de la noblesse, que deux de ses oncles, l'un capitaine, l'autre lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, avaient été tués à Malplaquet, et qu'enfin ses deux fils servaient, l'un comme gendarme de la garde, l'autre comme ingénieur ordinaire (R. P. 1er juillet,— C. 3 juillet 1773). Règlement d'armoiries du 22 juin 1773 : *D'azur, à une bande d'argent, chargée de trois roses de gueules, et accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un cygne de même.*

LOUIS XVI

(1774-1791)

362. Versailles, janvier 1775. Lettres de noblesse pour Thomas Dumorey, ingénieur ordinaire du roi et en chef des États de Bourgogne, qui, entré au service comme lieutenant dans Berry-cavalerie, passa dans le corps des ingénieurs et fut employé dans les armées de Flandre, Allemagne et Italie, aux siéges de Menin, Furnes, Ypres, Fribourg, où il fut dangereusement blessé, Tournay, Mons, et à la défense de Gênes, aux batailles de Fontenoy et de Raucoux, puis forcé de quitter le service après la mort de son père, pour soigner ses frères et sœurs, avait été nommé ingénieur en chef des États de Bourgogne, charge dans laquelle il s'était distingué, et avait remporté le prix pour son projet de canal proposé en Bourgogne, pour la jonction des deux mers. On ajoute que sa famille vivait noblement depuis longtemps, que son bisaïeul et son aïeul avaient été architectes de la province de Languedoc, que celui-ci avait concouru à la formation du projet du canal de cette province,

et que son père avait été pendant trente-un ans au service des ponts-et-chaussées de Bourgogne (R. P. 16 mars, — C. 10 mai 1775). Règlement d'armoiries du 4 mars 1775 : *D'azur, à une mouche d'or appelée taon, posée en pal.*

363. Versailles, 26 septembre 1777. Arrêt du conseil et lettres patentes portant reconnaissance de noblesse pour Pierre Pictet de Sergy, colonel d'infanterie, chevalier du Mérite militaire, issu d'une famille depuis longtemps attachée au service de la France, mais originaire de Genève, où ses ancêtres, pendant près de trois siècles, avaient exercé les premiers emplois de la république, depuis Amé Pictet, qui vivait au commencement du XVI[e] siècle et était déjà réputé noble d'origine et d'ancienne extraction. Longs détails généalogiques (R. P. 21, — C. 28 juillet 1778). Armes : *De sinople, à un mur non crénelé d'argent, maçonné de sable, accompagné en chef d'un lion naissant d'or, mouvant du mur.*

364. Versailles, juillet 1778. Lettres de noblesse pour Louis-Dominique Vincent, avocat en parlement et premier syndic général honoraire du tiers-état de la province de Bresse, en récompense de ses services dans plusieurs charges dont il avait été pourvu et dans diverses négociations dont il s'était acquitté avec honneur. Ces considérations engagèrent le roi à lui conférer la noblesse dont les priviléges lui étaient déjà acquis à cause de sa charge ainsi qu'à ses deux fils, l'un conseiller au présidial de Bourg, et l'autre officier du corps royal du génie (R. P. 28 décembre, — C. 15 décembre 1778). Règlement d'armoiries du 19 août 1778 : *D'argent, à deux palmes de sinople passées en sautoir, et un chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.*

365. Versailles, juillet 1780. Lettres de noblesse pour David-Antoine Barbuot, docteur en médecine, résidant à Semur en Auxois, qui exerçait sa profession depuis quarante ans en Bourgogne et avait été chargé par les élus de la province et par les commissaires du roi du traitement de soixante épidémies meurtrières. Depuis six générations ses auteurs s'étaient livrés avec distinction à la médecine, tandis que d'autres branches de sa famille avaient été anoblies par charges (R. P. 7, — C. 9 décembre 1780). Règlement d'armoiries du 5 septembre 1780 : *De sinople, à une fasce d'argent, accompagnée de trois épis de blé d'or sortant d'une tige de même.*

366. Versailles, février 1781. Lettres de noblesse pour André de la Colonge, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, issu de parents qui s'étaient dévoués à la profession des armes, pour le récompenser de ses services militaires dans plusieurs circonstances périlleuses et en considération de ceux de deux de ses frères, gardes-du-corps du roi, tués au service (R. P. 5, — C. 15 mai 1781). Règlement d'armoiries du 23 mars 1781 : *D'argent, au chevron de sable, chargé d'un croissant aussi d'argent entre deux étoiles de même.*

367. Versailles, mars 1781. Lettres de noblesse pour Nicolas-Charles-François Rousseau de Vermot, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine commandant au régiment de la Sarre et Philibert Rousseau de Vermot, avocat au parlement, issu d'une famille originaire du Bourbonnais, qui prenait dès le commencement du xvi[e] siècle des qualifications nobles. Leurs troisième et second aïeux avaient été officiers commensaux des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche; leur aïeul était de même attaché au service de Louis XIV ; enfin leur père était compris au rang des nobles dans l'élection de Château-Chinon, ce qui décida le roi à les élever réellement à la noblesse, que leur méritaient d'ailleurs les services rendus depuis vingt-huit ans dans les armées par Nicolas-Charles-François (R. P. — C. 14 mai 1781). Règlement d'armoiries du 4 avril 1781 : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roseaux d'argent, tigés chacun de deux feuilles de sinople, et en pointe d'une grappe de raisin aussi d'argent.*

368. Marly, mai 1781. Lettres de noblesse pour Anthelme Balme de Sainte-Julie, lieutenant général au bailliage de Bugey, petit-fils d'André Balme, conseiller secrétaire du roi près le parlement de Metz, charge qu'il remplit pendant vingt-un ans et qui donnait la noblesse au second degré. André fut en outre lieutenant général au bailliage de Bugey et subdélégué de l'intendant; il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle remarquable et décéda en 1721. Son fils Anthelme exerça depuis les mêmes charges jusqu'en 1776, qu'il s'en démit en faveur de Charles-Marie Balme son fils. Ces considérations décidèrent le roi à conférer à Anthelme Balme de Sainte-Julie, la noblesse dont il eût joui déjà si son père eût été revêtu comme son aïeul d'une charge de secrétaire près le parlement de Metz (R. R. 29, — C. 30 mars 1784, après lettres de surannation). Règlement

d'armoiries du 28 janvier 1784 : *Écartelé; aux* 1 *et* 4 *de gueules, au lion d'or, coupé d'azur, à une gerbe aussi d'or, liée de même; aux* 2 *et* 3 *de sable, à un rocher de sable.* Voy. n° 305.

369. Versailles, mai 1782. Lettres de noblesse pour Jean-Marie Arnoult, ancien avocat au parlement de Dijon, doyen de l'université de cette ville et conseil des états de la province de Bourgogne. (Reg. au P. le 29 mars 1783, sur lettres accordées après sa mort, le 19 juillet 1782, à sa veuve, Anne Girod et à ses enfants, Jean-Baptiste Arnoult, contrôleur du trésorier de la maison du roi, Nicole, femme de N. Pancy et Théodorine Arnoult.) Reg. d'armoiries du 29 juillet 1782 : *D'azur, à un arc tendu d'argent mis en pal et accompagné de quatre flèches de même, deux de chaque côté, posées aussi en pal, l'une au-dessus de l'autre, la pointe en haut.*

370. La Muette, septembre 1782. Lettres de noblesse pour Claude Martène, maire de Saint-Jean de Lône, subdélégué de l'intendance de Dijon et élu général du tiers-état de la province de Bourgogne. Claude Martène, son bisaïeul, jouissait dès 1636 dans la ville de Saint-Jean de Lône d'une grande considération et de la confiance de ses concitoyens à la tête desquels il se mit pour repousser l'armée impériale commandée par Galas, ce qui lui valut l'honneur d'être présenté par le prince de Condé au roi Louis XIII, qui lui donna des lettres de noblesse qu'il négligea de faire enregistrer. Aux services de Claude Martène se joignirent ceux de plusieurs membres de sa famille, laquelle n'avait pas cessé de remplir à Saint-Jean de Lône et dans les places voisines, des charges importantes. Le capitaine Martène commandant du château de Lône pendant les troubles de la Ligue, périt en attaquant la ville de Seurre à la tête de soixante hommes. Etienne Martène servait dans les dernières guerres dans le régiment de Boulonnais et allait recevoir la récompense de son courage lorsqu'il fut tué dans une affaire où il avait donné des preuves de sa valeur. Enfin Claude Martène était le troisième maire de sa famille qui eût été nommé élu du tiers-état de Bourgogne (R. P. 14, — C. 18 décembre 1782). Règlement d'armoiries du 15 octobre 1782 : *D'azur, à une épée d'argent posée en pal, la pointe en haut et ayant la poignée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles aussi d'argent et en pointe d'un croissant de même*[1].

[1] Claude Martène ou Martenne avait épousé Anne Pierre, sœur de Nicolas Pierre,

Supplément.

371. Peu avant 1440, lettres de noblesse pour Henry Vincent de Poligny, sans doute parent de Jean Vincent de Poligny, anobli en 1425. Voy. n° 37.

372. Guillemette de Chisseret, veuve de Loys de Visen, conseiller et maître des comptes du duc, anoblie avec sa postérité par lettres datées de Bruges, le 16 mars 1462 [1].

373. N. Guyot, docteur en médecine, anobli en 1626 par lettres enregistrées simplement à la mairie de Dijon.

J. d'Arbaumont.

trésorier de France à Dijon, dont la fille unique fut mariée à Jean-Nicolas Maulbon d'Arbaumont, contrôleur général des fermes, fils d'Henri Maulbon d'Arbaumont, aussi trésorier de France à Dijon.

[1] Ces deux derniers anoblissements ne nous sont révélés que par les comptes des receveurs chargés d'encaisser la finance. Les officiers chargés de cette recette ont été le receveur général de Bourgogne et le receveur du bailliage de Dijon, jusqu'en 1447; à partir de cette époque, le receveur particulier des deniers de l'épargne en Bourgogne.

Lettre inédite de l'abbé de Fleury, à Charles d'Hozier [1].

Je mets un de mes neveux page à la petite écurie, et je croyois, Monsieur, pouvoir aller à Paris pour avoir l'honneur de vous le présenter; mais un service nécessaire me retient ici auprès de Monseigneur [2]. Il vous portera lui-même ses titres et ses papiers, et en cas qu'il y manquât quelque chose, je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de le marquer sur une feuille de papier, afin que je le fasse venir. Dès que je pourrai aller à Paris, je ne manquerai d'avoir l'honneur de vous voir et de vous asseurer moi-même, Monsieur, que personne au monde ne vous honore et n'est plus parfaitement que moi vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Fleury, nommé à l'évêché de Fréjus.

Ce 15 juin, à Versailles, 1699.

[1] Cabinet des Titres, *Corresp. de d'Hozier*, T. II. — Cet abbé de Fleury est Hercules André de Fleury, évêque de Fréjus, depuis précepteur de Louis XV, cardinal et premier ministre, mort en 1743.

[2] Mgr le duc de Bourgogne.

L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

AU XIXe SIÈCLE

1808-1830.


'ordre du Saint-Esprit a été créé par le roi Henri III, le 31 décembre 1578. Ce nom lui fut donné par ce prince, en mémoire des deux événements les plus importants de sa vie, arrivés le jour de la Pentecôte : son élection au trône de Pologne, le 9 mai 1573, et son avénement au trône de France, le 30 mai 1574. Nous n'examinerons pas les diverses opinions qui ont été soulevées sur le point de savoir quels motifs ont pu déterminer le roi de France et de Pologne à créer cet ordre de chevalerie et à le réserver exclusivement à la noblesse. Notre but n'est pas d'écrire une histoire de l'*ordre du Roi,* et d'ailleurs les travaux nombreux publiés jusqu'à ce jour, ne nous laisseraient que peu de chose à faire. Notre rôle est plus restreint ; nous voulons essayer de combler la lacune qui existe dans l'histoire des collations de cet ordre de 1760 à 1830, et surtout d'éclaircir les ténèbres dont elle est restée enveloppée pour l'époque de la Restauration, en publiant un catalogue exact et complet des membres qui composèrent l'ordre du Saint-Esprit pendant cette période.

I.

Le dernier auteur qui se soit occupé de l'ordre du Saint-Esprit, au siècle dernier, Poullain de Saint-Foix, nommé historiographe des ordres du roi en 1758, publia en 1760 un *catalogue* in-folio *des commandeurs, chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit,* lequel se termine au chapitre tenu par le roi Louis XV dans la chapelle du château de Versailles, le 2 février 1759. Nous avons complété le travail de Saint-Foix, et l'avons conduit au dernier chapitre de l'ordre tenu par le roi Charles X, au château des Tuileries, le 30 mai 1830, jour de la Pentecôte. Nous ne publions cependant aujourd'hui que la partie de ce travail qui se rapporte à la Restauration.

II.

Depuis Saint-Foix, l'ordre du Saint-Esprit paraît n'avoir attiré que fort peu l'attention des historiens. Nous ne connaissons en effet que trois ouvrages qui en aient traité spécialement ; nous allons les examiner rapidement.

Le premier est intitulé : « Statuts de l'ordre du Saint-Esprit, es« tably par Henry IIIe du nom, roy de France et de Navarre, au « mois de décembre 1578. — De l'imprimerie royale 1788, » in-4°, conservé à la bibliothèque impériale. Cet ouvrage contient : Les édits et déclaration du roi, brevets ou lettres-patentes créant de nouvelles dignités, arrêts ou règlements du conseil d'Etat concernant l'ordre du roi, délibération des chapitres, etc., depuis Henri III son fondateur, jusqu'à 1788. Mais ce livre précieux au point de vue administratif, ne donne aucun renseignement, au point de vue historique ou biographique, sur les personnages qui ont été revêtus de cette marque insigne de la faveur royale.

III.

Un deuxième ouvrage est conservé aux archives de l'Empire. C'est un manuscrit remarquable par son exécution calligraphique, offert au roi en 1829 par son auteur, M. A. Pâques; mais il ne donne aucun renseignement au point de vue qui nous occupe. De 1737 à 1789, ce travail, quoiqu'il se présente comme complet, ne donne aucune date précise aux promotions qui y sont indiquées. Il eût été cependant facile de faire mieux, au moins jusqu'en 1789, en copiant textuellement les listes publiées par les almanachs de cette époque. La difficulté était plus grande de 1789 à 1829. L'auteur n'a pas été plus heureux et partout nous trouvons des noms omis, intercalés, travestis même au point de les rendre méconnaissables.

IV.

Enfin nous arrivons au troisième ouvrage spécial publié sur l'ordre du Saint-Esprit depuis un siècle. Nous voulons parler du travail intitulé : « Liste chronologique des chevaliers de l'ordre du « Saint-Esprit, depuis son origine jusqu'à son extinction (1578- « 1830), suivie d'une table alphabétique des chevaliers et de ren- « seignements biographiques, » et publié par le regrettable M. A.

Teulet, dans le *Bulletin de la société de l'Histoire de France* de 1863. Ce long travail, le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour, puisqu'il conduit le catalogue des chevaliers du Saint-Esprit jusqu'à la cessation des chapitres en 1830, est inexact et défectueux en plusieurs endroits.

Nous ne relèverons pas les quelques erreurs qui s'y rencontrent de 1760 à 1789, période où l'auteur ne pouvait plus s'aider du catalogue de Saint-Foix. Nous ne parlerons que des promotions du temps de la Restauration. Or, dans cette partie de son travail, M. Teulet a commis plusieurs erreurs assez importantes, et omis quelques personnages *revêtus de cet ordre*. On doit d'autant plus déplorer ces négligences, que la position de l'auteur, archiviste aux archives de l'Empire, lui mettait sous la main tous les documents sur lesquels nous nous appuyons aujourd'hui pour compléter ou corriger sa liste, et que l'autorité de son nom et du recueil où il a publié son travail tend à accréditer l'erreur, en paraissant dispenser de l'examen.

Il est inutile de relever ici toutes les inexactitudes du travail de M. Teulet. Le lecteur pourra en comparant sa liste avec celle que nous publions, remarquer les différences qui s'y rencontrent; nous voulons cependant donner dans cette introduction un exemple des erreurs et de la confusion si regrettable que nous nous croyons en droit de reprocher à l'ouvrage de ce savant.

Nous lisons dans son catalogue : « Charles X, roi de France et « de Navarre. — Première promotion faite à Reims le 30 mai « 1825[1]. — Prélats, cardinal duc de Clermont-Tonnerre, arche- « vêque de Toulouse; cardinal duc de Latil, archevêque de Reims. « — Chevaliers : Prince de Metternich, duc de Chartres, duc « d'Uzès, » et les noms de dix-neuf autres chevaliers. Or, des membres désignés comme faisant partie de cette promotion, deux seulement furent reçus et prêtèrent serment. Ce furent les deux cardinaux de Clermont-Tonnerre et de Latil, nommés le 12 mai par ordonnance royale datée de Paris. Le prince de Metternich avait été nommé par une ordonnance signée à Paris le 14 mars précédent, et ne se trouvait pas à Reims à l'époque du sacre de Charles X.

Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, quand son père Louis-Philippe fut devenu roi en 1830, fut nommé chevalier commandeur

[1] Le lendemain du sacre de Charles X.

des ordres, postérieurement à la tenue du chapitre du 30 mai 1825. L'ordonnance qui fut lue dans ce chapitre contient les noms de 20 nouveaux chevaliers, dont le premier est le duc d'Uzès; les autres personnages désignés par M. Teulet avaient été nommés antérieurement, et le duc de Chartres ne le fut que plus tard. Le compte-rendu de la cérémonie inséré au *Moniteur,* ne laisse là-dessus aucun doute.

Il faut peut-être attribuer une partie de ces erreurs à la confusion faite par cet auteur des différents systèmes qu'il faut adopter pour fixer la date de la promotion des membres de l'ordre, selon qu'elle eut lieu avant 1789, ou sous la Restauration.

Pour la première période, la promotion datait du jour de la réception et de la prestation du serment; pour la seconde, nous avons cru plus juste d'appliquer à la promotion la date de la nomination, ou plutôt d'appeler *promotion* la *nomination* par ordonnance royale. La raison de cette différence est facile à comprendre.

V.

« On remarquera, dit dans son avant-propos Poullain de Saint-« Foix, avant que d'entrer dans le détail des promotions, qu'on les « a datées du jour des réceptions, une nomination n'ayant son effet « entier que lorsque le chevalier nommé a été reçu ou admis. Il « l'est ordinairement le jour de la fête de l'ordre, qui suit celui du « chapitre dans lequel il a été nommé, à moins qu'il ne plaise au « roi d'en tenir un extraordinaire pour l'admission des preuves d'un « chevalier nommé qui serait retenu pour le service de Sa Majesté, « soit à l'armée, soit dans les pays étrangers, et à qui elle veut en-« voyer la permission de porter les marques de l'ordre, sans toute-« fois le dispenser d'être reçu, lorsqu'il est de retour à la cour. »

D'après cette règle, qui a été constamment suivie par tous les auteurs qui se sont occupés de l'ordre du Saint-Esprit jusqu'à Saint-Foix, il n'aurait été fait que deux promotions par Louis XVIII; la première, à Gosfield-Hall en 1808; la deuxième au palais des Tuileries, le 28 octobre 1821, époques où M. de Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims, et le prince de Croy, évêque de Strasbourg, furent revêtus successivement du titre de Grand-Aumônier de France. Or cette dignité dispensait des preuves de noblesse, auxquelles étaient astreints les commandeurs et chevaliers,

et conférait à son titulaire le rang de prélat-né de l'ordre du jour de la date de sa nomination.

Les autres nominations faites par Louis XVIII ne peuvent être considérées comme de véritables promotions. Les princes étrangers, bien que revêtus pour la plupart, en grande pompe comme autrefois des insignes de l'ordre, ne prêtaient plus le serment qui faisait, au dire de Saint-Foix, la date de la promotion. Un procès-verbal de la cérémonie était seulement dressé, et n'était pas même signé par le nouveau chevalier. L'ambassadeur de France, chargé de la remise des insignes, et l'huissier ou le hérault de l'ordre qui les avait apportés, rédigeaient et signaient seuls le procès-verbal, dont une expédition était adressée au chancelier des ordres du roi, ét une autre expédition était déposée aux archives de l'ambassade. Quant à la nomination, elle se faisait le plus souvent par ordonnance royale, quelquefois aussi l'ordre était directement conféré par le roi, et alors il n'existait aucune pièce de constatation.

A l'égard des chevaliers français, nommés par Louis XVIII, les statuts de l'ordre ne furent exécutés, quant à la prestation du serment et de la réception, que sous le règne suivant; les nominations eurent lieu par ordonnance. Quelques membres moururent sans avoir été reçus, et ne font par conséquent partie d'aucune promotion; mais la plupart prêtèrent le serment prescrit par les anciens statuts entre les mains du roi Charles X, au chapitre tenu à Reims le 30 mai 1825. Tous les commandeurs ou chevaliers qui furent reçus et prêtèrent serment dans ce chapitre, avaient été nommés par la voie extraordinaire de l'ordonnance royale. On n'avait pas suivi à leur égard les formes de nomination indiquées par les statuts, et scrupuleusement observées sous l'ancienne monarchie, c'est-à-dire, la proposition des nouveaux chevaliers faite par le Grand-Maître au chapitre de l'ordre, puis l'examen et l'admission des preuves. Ces prescriptions furent observées à l'égard des chevaliers nommés ce même jour à Reims, lesquels prêtèrent serment le 14 mai de l'année suivante, jour de la Pentecôte, au chapitre tenu au palais des Tuileries, chapitre qui fut considéré par tous les journaux du temps comme le premier chapitre régulier tenu depuis la mort de Louis XVI.

Depuis cette promotion de 1826, nous ne comptons plus que trois promotions régulières : 3 juin 1827, 25 mai 1828, 30 mai 1830.

Le système que nous avons cru devoir adopter, en admettant un

plus grand nombre de promotions, nous a paru plus conforme aux usages suivis sous la Restauration. La manière de conférer l'ordre était changée; l'exception était presque devenue la règle. Les ordonnances royales avaient dans la majorité des cas remplacé les chapitres réguliers; toutes renfermaient cette clause de style, formule autrefois si rare : « pour en porter la décoration jusqu'à réception. » —L'emploi de cette clause sous la Restauration nous fait voir que la nomination était devenue le point de départ de l'entrée en jouissance des prérogatives attachées au titre de chevalier des ordres du roi. Nous avons donc cru devoir donner le nom de promotion à chaque nomination, bien que comme nous venons de le dire, sous Charles X, quelques nominations n'aient eté de véritables promotions qu'en vertu de la réception en chapitre et de la prestation du serment, selon les anciens statuts. Malgré ce système que nous avons adopté, non sans fondement, croyons-nous, nous n'entendons pas confondre la nomination et la réception ; ce sont deux choses distinctes, et ce serait s'exposer à de bien graves erreurs que de perdre de vue la différence qui les sépare.

VI.

Nous terminerons cette introduction par un coup d'œil sur les vicissitudes subies par l'ordre du Saint-Esprit depuis 1789.

Fondé, comme nous l'avons vu, par Henri III en 1578, cet ordre, après avoir existé plus de deux siècles avec le plus grand éclat, fut aboli par la Convention nationale le 30 juillet 1791. Mais ce décret, comme la plupart de ceux qui étaient émanés de cette assemblée, ne fut pas regardé par Louis XVIII et les émigrés comme ayant force de loi, et ce prince ayant pris le titre de roi après la mort de Louis XVII, nomma à l'étranger des chevaliers de ses ordres. De retour en France en 1814, il remit en honneur l'ordre du Saint-Esprit, comme le premier des ordres royaux, aux dépens de celui de la Légion d'honneur, qui ne fut pas aboli, mais relégué au second rang.

Napoléon, rentré en France en 1815, n'eut pas le même respect pour les ordres du roi. Quelques jours après son débarquement, il signait à Lyon, le 13 mars 1815, un décret, contresigné par le grand maréchal faisant fonctions de major général de la grande armée, comte Bertrand, lequel portait abolition de la cocarde blanche,

de la décoration du Lys, des ordres de Saiut-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel. (Bulletin des Lois, VIe série, n° 2, 21 mars 1815, p. 12.) L'ordre de la Légion d'honneur était déclaré seule décoration française. Mais quatre mois après (13 juillet), l'empereur vaincu quittait la France, et Louis XVIII revenait à Paris pour la seconde fois.

Ce prince voulut témoigner sa reconnaissance aux souverains étrangers, qui lui avaient rouvert le chemin de la France, et le 25 août suivant, lorsque les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse vinrent le complimenter à l'occasion de sa fête, il leur remit directement les insignes de son ordre du Saint-Esprit. Depuis lors, cette décoration continua à être accordée, sans avoir jamais été rétablie officiellement.

Un auteur, M. W. Maigne, dans son Dictionnaire encyclopédique des Ordres de chevalerie, dit qu'une ordonnance royale de 16 novembre 1816 rétablit l'ordre du Saint-Esprit, en déclarant qu'il ne serait plus désormais réservé exclusivement à la noblesse. Nous avons cherché en vain le texte de cette ordonnance. Le *Moniteur*, le *Bulletin des Lois*, les archives de l'ordre n'en indiquent aucune trace. L'auteur du Dictionnaire encyclopédique a sans doute confondu l'ordre du Saint-Esprit avec celui de Saint-Michel, dont le nombre des membres fut porté à cent par une ordonnance royale en date du 16 novembre 1816.

Quoi qu'il en soit, l'ordre du Saint-Esprit fut conféré comme le premier des ordres du roi; mais il avait reçu de fait les modifications indiquées par M. Maigne. Les preuves de noblesse ne furent plus exigées, et les anciens serviteurs de Napoléon qui s'étaient ralliés au gouvernement des Bourbons, reçurent le *cordon bleu*.

Toutefois cet ordre ne recouvra pas de suite son ancien éclat. Jusqu'au règne de Charles X, il resta quelque peu dans l'obscurité. Le gouvernement semblait craindre de froisser les membres de la Légion d'honneur par une faveur trop marquée à l'égard d'un ordre privilégié. Aussi voit-on Louis XVIII, pendant les dix années de son règne, éviter la voie ordinaire de la publication des ordonnances. De simples notes très-courtes du journal officiel annoncent les nominations faites par le roi. Quelquefois même il n'en est pas parlé : telles sont, en 1814, les décorations du roi d'Espagne, Ferdinand VII, et de son frère don Carlos; en 1815, des grands-ducs de Russie et du duc de Wellington, etc. Les listes de la chancellerie

des ordres publiés par l'Almanach royal portent seules les noms de ces personnages, sans indiquer l'époque précise de leur promotion. Une exception notable à cette règle, suivie par le gouvernement de Louis XVIII, c'est l'ordonnance royale du 30 septembre 1820, créant trente-cinq membres de l'ordre. La circonstance où elle fut rendue explique cette dérogation au système suivi jusqu'alors. Le duc de Bordeaux venait de naître et apportait une espérance d'avenir à la dynastie des Bourbons, si cruellement frappée par l'assassinat du duc de Berry.

Mais bientôt Charles X succéda à son frère; son gouvernement ne tarda pas à s'écarter de la conduite circonspecte de Louis XVIII. Il tendait presque ouvertement à faire revivre toutes les institutions de l'ancienne monarchie. L'ordre du Saint-Esprit fleurit de nouveau. Ses chapitres furent célébrés, et les *cordons bleus* conférés, sauf quelques exceptions assez rares, avec un éclat inusité depuis Louis XVI. Mais cette splendeur fut de courte durée : Charles X tomba en juillet 1830, et le duc d'Orléans, devenu roi, supprima les souvenirs de l'ancien régime.

L'ordre de la Légion d'honneur est la seule décoration qui ait été depuis lors accordée, et l'ordre du Saint-Esprit peut être considéré comme aboli, bien que nul acte officiel n'ait prononcé sur son sort. Mais aucune promotion n'a plus été faite, et l'Almanach royal, qui, pendant une si longue période, avait enregistré fidèlement les noms de ses illustres membres, cessa tout à coup d'en publier la liste, donnant ainsi par son silence l'exemple de l'oubli auquel est voué désormais l'ordre privilégié de la maison royale de France.

F. PANHARD.

(*La suite au prochain numéro.*)

LISTE DES CHEVALIERS

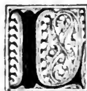
DE

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ET DE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

DE 1610 A 1736.

'ORDRE réuni de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel a déjà trouvé plusieurs historiens en tête desquels nous devons citer Gauthier de Sibert, dont l'ouvrage a eu deux éditions [1]. Depuis, Ducas, dans le vingt-et-unième volume du Nobiliaire universel de Saint-Allais, a donné une notice abrégée sur cet ordre et y a joint une liste des *chevaliers dont il a été possible de se procurer les noms* [2]. C'est jusqu'à présent, avec quelques listes partielles imprimées dans le cours du XVIIIe siècle et dont l'indication se trouve dans la Bibliothèque héraldique de M. Guigard, la seule liste imprimée que nous possédions et ce document est malheureusement loin d'être complet.

La bibliothèque impériale qui renferme plusieurs manuscrits curieux relatifs à cet ordre, a un armorial dressé en 1744 par ordre du duc d'Orléans, alors grand maître, et qui comprend les noms et les armes des grands maîtres de l'ordre et de quelques chevaliers de Saint-Lazare antérieurement à la réunion de cet ordre à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel faite par Henri IV, le 11 octobre 1608. Ce manuscrit exécuté avec grand luxe, colorié avec soin et splendidement relié, renferme en outre, et c'est la partie la plus importante, la liste et les armoiries des chevaliers, des ecclésiastiques et

[1] 1772, in-4°, imprimerie royale, et 2 vol. in-12.

[2] 1843, in-8°, Paris, Paul Dupont.

[3] 2 vol. in-f°, cabinet des titres, n° 19. A la fin de chaque volume se trouve une table alphabétique de tous les noms.

frères servants de 1610 à 1736. Nous en extrayons aujourd'hui la liste des chevaliers de 1610 à 1736, espérant que nous pourrons un jour, à l'aide d'autres documents, continuer ce travail jusqu'à l'époque de la suppression de l'ordre.

Nous avons annoté et quelquefois complété les indications de cette liste que l'on peut considérer comme officielle, à l'aide d'autres manuscrits de la bibliothèque impériale et principalement grâce à un inventaire des titres de l'ordre dressé vers 1717 par un commandeur de Grattemont[1]. Ce manuscrit renferme un relevé de toutes les pièces conservées aux archives de l'ordre ou dans les commanderies, depuis le XII[e] siècle jusqu'au commencement du XVIII[e].

Ce volume serait extrêmement précieux pour aider à reconstituer l'histoire des différentes commanderies et permettrait de faire pour chacune d'elles un travail analogue à celui de M. l'abbé Rocher sur Boigny[2].

Nous transcrivons ici en entier le titre de l'armorial dont nous extrayons notre liste parce qu'il présente en quelque sorte l'historique de ce travail :

« Armorial général des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare, de Jérusalem, Bethleem, Nazareth, etc., tant deçà que delà les mers fait par ordre de monseigneur le duc d'Orléans premier prince du sang, grand maître et par résultat du conseil desdits ordres tenu le 9 septembre 1744, composé de monseigneur et des frères : Jean-Baptiste Bosc, commandeur, chancelier et garde des sceaux, Philippe de Breget, commandeur, prévost et maître des cérémonies; Godefroy-Maurice de la Rye, commandeur et trésorier général; Claude Dorat de Chameulles, commandeur, greffier et secrétaire général.

Premier volume recherché, recueilli et mis en ordre par le susdit frère Claude Dorat de Chameulles, chevalier, commandeur de Saint-Louis de Juvisy, greffier et secrétaire général desdits ordres, et conseiller du Roy, auditeur ordinaire en la chambre des comptes de Paris.

Recherché en partie, dessiné et peint par M. Vincent Thomassin, avocat au parlement de Paris et garde armorial desdits ordres et écrit par Pierre Josse Poulain. »

[1] Mss. Français, 7035, in-f°.

[2] Orléans, in-8°, 1865. Extrait des mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

Chevaliers reçus par Philibert, marquis de Nerestang, nommé grand maître le 11 juillet 1608.

7 février 1610, Isaac Thibaut de Courville, écuyer de la grande écuyerie du roy.

— Jean le Provost de la Rivière, écuyer de la grande écuyerie du roy.

— Joab de Guillebert de Signeville, commandeur de Montlioust.

— Favières, reçu page des ordres.

— Jean Séguier, secrétaire du roy, seul greffier et premier secrétaire des ordres.

15 février 1610, Philbert Tardieu, commandeur de Grattemont.

— Alexandre-François de Caponi, fils d'Alexandre-François de Caponi, reçu page des ordres.

— Jean Dampont de la Fosse, reçu à profession et cy-devant page des ordres.

— De Rouet, reçu page des ordres.

1 mars 1610, François Le Fevre de la Borderie.

15 mars 1610, Octavio Archilei, romain [1].

23 mars 1610, Guillaume de Briqueville de la Vallée, commandeur de la Lande Daru [2].

— François Delpech de la Croix, du diocèse de Toulouse.

— Estienne de Lagué, enseigne aux gardes-françoises.

— Philbert Marois de la Grange Saint-Vivien, de Niort en Poitou.

— François de Robert de Lagardière, du bas-Poitou.

24 may 1610, Claude de Boudières, du diocèse de Soissons, reçu page de l'ordre.

— Jacques de Castelnau fils, reçu page de l'ordre.

14 août 1610, Geoffroy Montagne de Saint-Genais, reçu page des ordres.

Les lettres R G placées après le nom de quelques chevaliers indiquent qu'ils ont été reçus de grâce, sans fournir de preuves. Les chevaliers de justice devaient fournir huit degrés de noblesse paternelle, non compris le récipiendaire.

[1] 15 août 1610. Copie de la cérémonie faite à Rome pour la réception du sieur Ottavio Archilei pour chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel seulement, par le cardinal des Ursins, sur la procuration de M. de Nérestang, qualifié grand maître des deux ordres de Notre-Dame et de Saint-Lazare. (Inventaire des titres de l'ordre cité plus haut.)

[2] Ducas, qui indique ce chevalier comme reçu en 1612, ajoute qu'il avait équipé à ses frais un vaisseau sur lequel il avait arboré les armes de l'ordre.

— Claude de Nerestang, baron d'Entremond, fils de monseigneur Philbert de Nerestang, grand maître de l'ordre, reçu chevalier par le roy.

— René de Sarrazin de Vezins, du diocèse du Mans.

— Jean de Chapuiset de la Fosse, en Vendosmois.

— Philbert Serjuste de la Salle.

— Guillaume de Chambon de Maigneville, du diocèse d'Orléans.

— Jacques d'Aigremont de Pepinval, du diocèse de Coutances.

— Christophe-Auguste Allegrin, de Valence, du diocèse de Sens.

— Marc Guyot de Saint-Marc, du diocèse de Poitiers.

— Pierre de Mandelot, sgr de Mandelot.

— Charles de Saint-Simon, sieur des Bois et de Mère-Église, du diocèse de Coutances.

— Paul de Mahiel de Saint-Clair de d'Arcay, du diocèse d'Évreux.

— François de Bautot de la Rivière, du diocèse de Lizieux.

— Pierre-Colas de Marolles de Rocheplatte, fils du lieutenant des Cent-Suisses de la garde du roy, reçu page de l'ordre.

5 septembre 1610. Louis de Belin de la Salle, reçu page de l'ordre.

19 septembre 1610. Balthazar de Calvimont de Saint-Martial, du Périgord.

8 octobre 1610, Charles, baron d'Igny et de Rizaucourt, page de l'ordre.

— Georges de Saint-Sixt, du comtat d'Avignon.

13 janvier 1611, Henri de Lionne de Cueilly et de Champigny.

2 février 1611, Jean de Suhigari de la Salle.

— Élie de Beauregard, sieur du Banquet, du Mans.

— Pierre du Guarric, sieur d'Uzès, diocèse de Cahors.

— Jean de Ronsart, sieur de Fleurigny et de Glatigny.

— Antoine de Cahors de la Sarladie.

2 février 1612, François de Martres de Boislhac.

— Etienne Boygent de Pontaignon, de Poitiers.

— Jean de Vaucocourt de Grepaire, du Périgord.

— Armand de Maytré, du diocèse d'Oléron, secrétaire de l'ordre.

29 avril 1612, Claude de Pontevès de Laforest, du diocèse de Fréjus.

— Armand de Machet de Meulan.

— Anne de Lastès de Mondeville, de Dieppe.

7 juillet 1612. André du Gallé, secrétaire des commandements de M. le prince de Condé [1].

20 août 1612, Arnaud de Maytré, fils du secrétaire de l'ordre, reçu à cinq ans page de l'ordre.

8 septembre 1612, Arnaud Bernard de Sedillac de Bouthede, du diocèse de Lectoure.

22 octobre 1612, Gabriel de Hotteville, du diocèse d'Évreux.

29 janvier 1613, Gilles de Champhuon du Rousseau, avocat du Roy et procureur général de l'ordre.

Chevaliers reçus par Claude, marquis de Nerestang, deuxième grand maître, pourvu par le roi sur la résignation de son père le 30 janvier 1613 et qui a possédé cette charge jusqu'au 16 août 1639.

2 février 1613, François de Gousse de Puiballon, du diocèse de Saintes.

21 juin 1613. Henry Lemoine de Lepineul, lieutenant criminel à Saintes et substitut de M. le procureur général.

10 septembre 1613. Louis de Rouville de Vivercourt.

6 octobre 1613. François du Bouzet de Sainte-Colombe et de Roquepine.

20 décembre 1613, Henri de Mesmes de la Cloistre.

15 janvier 1614, Emmanuel Deslandes de Boutancourt, page de l'ordre.

31 juin 1614, René Courtin, sieur de Caule, d'Angers.

18 janvier 1615, Bellanger de Vautourneult.

— Charles de Hautefort, page de l'ordre.

— Bernard de Forgues, baron de la Roche.

20 janvier 1615, De Sève, fils du lieutenant du roy de Saint-Vallery.

25 mars 1615, Jacques de Saulsan de la Bedosse.

28 août 1616, Michel de Tiraqueau de Donans, de Poitou.

24 février 1619, Adrien Joves de Flancourt, page de l'ordre.

22 février 1624, Barthélemy Balagny Montluc [2].

[1] Il était, dit Ducas, substitut du procureur général de l'ordre.

[2] 22 février 1624. Original du bref du pape Urbain VIII au grand maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel pour y recevoir Barthélemi Bathaillani quoique nay hors de France. (Invent. des titres, *ut supra.*) Est-ce une erreur à relever dans l'armorial ?

29 mars 1624, Gorlanzoni[1].

14 juin 1624, Jean-Gabriel Maron de Pisani[2].

2 juillet 1624, Gabriel d'Alizier de la Fays[3].

1 mars 1637, Guillaume Séguier de la Verrière, commandeur de Villaray.

2 févrièr 1639, Charles, marquis de Nerestang, fils de monseigneur Claude de Nerestang, grand maître.

4 mars 1639, Claude Seguier de la Verrière, commandeur de Sainte-Catherine de Montrevaux.

10 mars 1639, Jacques de Catelan de Castelmore, gendarme de la compagnie de la reyne.

Chevaliers reçus par Charles, marquis de Nerestang, 3e grand maître, pourvu le 16 août 1639, après la mort de son père, et mort à Lyon, le 30 décembre 1644, âgé de dix-huit ans.

13 septembre 1639, Jean Séguier de la Verrière, fils de Jacques Séguier, commandeur de Villaray.

4 février 1640, Charles de Guillebert de Montaigu, commandeur de Montlioust.

20 juin 1643, Balthazar de Lemps[4].

8 juin 1644, René de Pérouze de Bonnay, lieutenant-colonel du régiment de Louvigny.

Chevaliers reçus par Charles-Achille, marquis de Nerestang, 4e grand-maître, (du 8 janvier 1668 au 26 janvier 1673).

19 novembre 1646, Du Rabot-Dillains, cons. au parlement de Grenoble.

12 février 1650, Louis de Loras de Chamagnieu, commandeur de Saint-Lazare de Pastoral et grand-prieur de Champagne.

[1] On trouve dans l'inventaire des titres de Saint-Lazare cité plus haut la mention suivante relative à ce chevalier : 29 mars 1624. Original du bref en parchemin du pape Nicolas VIII adressé au grand maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel pour y recevoir chevalier le sieur Charles Garlanzoni, natif d'Avignon, quoiqu'il ne soit pas né en France.

[2] Une lettre du roi au grand maître à l'occasion de la réception de ce chevalier a été imprimée dans l'histoire panégyrique de l'ordre du Mont-Carmel, de Saint-Jean (in-f°, 1665).

[3] On trouve, dans les manuscrits de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut, une lettre de Saint-Chamond à Nérestang, pour lui recommander ce chevalier, que M. Lalanne, dans son inventaire, appelle Daligeys (15 nov. 1623, vol. 263).

[4] L'inventaire des titres de Saint-Lazare assigne la date du 21 juin 1643 à sa réception qui fut faite dans l'église de Benissons-Dieu.

8 avril 1651, Jean de Resclaines de Lunelles, grand-bailly de Dauphiné.

3 février 1653, Scipion de Michalon, de Grenoble.

— De Moras, près Vienne en Dauphiné.

— De Cranavant, de Lyon.

— De Ponthiou, de Normandie.

— De Sassenage, marquis de Montille, en Dauphiné.

3 mars 1653, Claude de Gesson.

22 janvier 1658, Charles Renard de Ranchamp.

23 janvier 1658, Robert de Bragelonne, commandeur de Fontenay-le-Comte, en Poitou.

15 février 1658, Jacques de Castelnau, fils du précédent Jacques de Castelnau.

2 septembre 1158, Pierre de Montliard, marquis de Rumont, capitaine au régiment de Castelnau.

— François Hottman de Morfontaine, grand commandeur de Saint-Lazare de Pastoral.

25 mars 1662, Jacques Godeffroy.

26 mars 1662, François de Bernières de la Cerisaye.

1er décembre 1663, Antoine Caboud.

21 mars 1664, François de Bragelonne d'Hautefeuille.

— Henry de Bernières de la Cerisaye, commandeur de Rosson et de Saint-Lazare de Pastoral.

— Georges de Valles, de Normandie.

24 mars 1664, Charles des Monts de la Pezardière.

— René du Rancher de Mondiers, d'Orléans.

22 juillet 1664, Cézar Brossin, marquis de Mere, commandeur et grand prieur d'Aquitaine.

— Philippe Raoul Desplanes, gentilhomme ordinaire du roy et menin de M. le Dauphin.

28 juillet 1664, François Thomassin de Fredeau, en Champagne.

8 décembre 1664, Guillaume Beaumont de Saint-Quentin, commandeur d'Aigrefeuille.

22 février 1265, Philippe Desnots du Tablé.

27 avril 1665, Huchet de la Bédoyère.

12 mai 1665, Jean-Louis d'O de Franconville, lieutenant aux gardes-françaises.

— Jean-Louis baron de Cadrieu, de l'évesché de Cahors, lieutenant aux gardes.

— Gabriel de la Bourdonnaye, seigneur de Liré au pays d'Angers.

— François de la Bourdonnaye, frère du premier.

— Gabriel de Chalus du Fresnay, commandeur de Montreuil-sur-Mer.

20 juillet 1665, Gabriel Pechard, baron de Bossac et de Thebaudais.

— Antoine Danzel de Beaulieu

— Hubert-Edme Bigny de Preveranche.

27 juillet 1665, Charles de Pradines, de l'évêché de Béziers.

10 avril 1666, Louis de la Barre d'Arbouville, capitaine au régiment de Rambures.

— François de Kersaliou de Réchau.

— David de Kleguenec des Moliens.

— Louis-Philippe le Bascle d'Argenteuil.

— Gilles-Lucas de Vaugueil, marquis de Saint-Marc.

— Alexandre-Henry le Picart, marquis de Sévigny, grand prieur et bailly de Belges.

— Philippe de Saint-Denis de la Neuville.

— Pierre de Bragelonne de la Morlière.

15 mai 1666, Pierre Merault de Chateaufort, conseiller au parlement et chancelier de l'ordre.

— Pierre Boutet de Mariva, commissaire général des armements de l'ordre, faits par acte du 16 avril 1666.

23 mai 1666, Jacques Dalet du Corbet.

— Jean-Armand de Brisé Denonville.

— Jean-Tristan de Saint-Amand et d'Autonville.

9 juin 1666, Charles de Laumoy de Larnière.

26 juin 1666, Charles de Brisé Denonville, capitaine au régiment Royal.

7 août 1666, Sébastien de Bruc de Viellecour, cy-devant capitaine de cavalerie.

29 août 1666, Jean-Baptiste Tellus.

6 octobre 1666, René-Richard de la Thébaudaye.

— Pierre Frottier de Bagneux, capitaine des gardes de M. le duc de Verneuil.

— René de Sesmaisons, sous-lieutenant aux gardes-françoises.

— Antoine Pascal de Lescure et des Allots.

7 février 1667, Melchior de Herin, baron de Saint-Romain, ambassadeur du roy de France en Portugal.

— Paul de Launay du Parcos, de Saint-Paul de Léon.

13 mars 1667, Charles de Brouilly, aide-major des gardes du corps du roy.

— René Champion de Cicé.

31 avril 1667, Philippe du Coudray de Condé.

2 mai 1667, Nicolas de Montagnac Estansannes, conseiller au parlement.

— André Blanchard de Saint-Martin, maréchal-des-logis de la cavalerie.

4 mai 1667, Réné de Riant de Keret de Galisson.

— Martin Colobel du Bos de Langon.

— René Goujon de la Boistardaye.

— Pierre Poulain de Framains.

12 mai 1667, Louis-Gaston Guillebon de Signeville, commandeur de Curson et de Montlioust.

5 juin 1667, Philippe Dallet d'Attonville.

— Charles de Barillon de Somphore.

3 décembre 1667, Philippe le Bigot de Neufbourg, capitaine au régiment du roy.

6 décembre 1667, Claude de Santo-Domingue de Villeneuve.

3 janvier 1668, Charles-Albert Renard, de Fussembert, comte de Monchy.

5 janvier 1668, François de Rollon de la Grande-Maison.

15 mars 1668, Georges Botrel, sieur de la Villegeoffroy.

— Jean de Piquedefer de Villemore.

— Claude-Charles Bertrand le Picart de la Haute-Maison.

25 avril 1668, Alexandre de Condren en Valois, seigneur de la Muette.

20 may 1668, Alexandre de Sevenas de Jaucour.

2 juin 1668, René-Crisante Leclerc, baron de Sautre.

6 juin 1668, René le Bel de la Jallière.

10 juillet 1668, Jean Jerosme Desclair de Montdegon.

10 aoust 1668, Jean Pidon de Saint-Ollon, tué à la prise du fort de Lens.

15 septembre 1668, François de Saulieux de Remeron, président des Trésoriers de France, de Moulins.

15 octobre 1668, Pierre Deschargeres, comte de Breuil.

22 novembre 1668, Jean de la Haye Montbaud.

27 décembre 1668, François-Hugues de Semonville, lieutenant aux gardes-françoises.

— Gilles Hinet du Haut-Mesnil, commandeur de Bazoches.

— Gedeon de la Barre de Groslieu.

15 février 1669, François de Launay du Parcos, de Létang.

19 février 1669, Laurent Cézar le Maréchal, sieur de Vaucouleurs.

7 avril 1669, Jean Le Lourieux, sieur de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie.

16 avril 1669, Jean de Lafaye de Ribes, du Lyonnois.

10 juin 1669, Jean de Rochebonne, commandeur de Rosson.

1er juillet 1669, Jean le comte d'Obson, écuyer de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans.

16 juillet 1669, François-Colas de Marolles de Rocheplatte.

— Jean de Biaudos de Casteja.

— André Follard, sieur de Belle-Isle et d'Ablemont.

— Jean-Pierre Lenoir de Blomac, de Carcassonne.

— Arnaud de Salha, exempt des gardes de Monsieur, frère unique du roy.

— Philippe Dufresnoy de Neuilly.

24 juillet 1669, François de la Tour du Chesnay.

10 septembre 1669, Jean-Paul de Vion des Murreaux.

— Thomas de Verdun, de la ville de Rouen.

15 septembre 1669, Jean-Emmanuel de Kervens, page de la grande écurie du roy.

12 octobre 1669, Jacques de Meules de la Source, grand-baillif d'Orléans.

12 décembre 1669, Jacques de Maillet de la Source.

— Philippe de Colins de Lucante, commandeur prévôt et maître des cérémonies.

— Henry de Montauzé, du Perche.

A. Demarsy.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

La collection de manuscrits qui porte le nom des *Cinq-cents Colbert*, est un recueil formé par les soins de Colbert lui-même, et dans lequel il a fait entrer des titres, mémoires, lettres, etc., concernant les affaires intérieures et extérieures de la France. Quelques-uns des 500 volumes de cette collection traitant de matières nobiliaires, nous en donnerons ici l'inventaire détaillé :

Tome 133 — Histoire de la pairie de France, par M. Le Laboureur.

Tome 134. — Mémoire par abrégé des duchez et pairies de France, leurs érections, suppressions, et réunions d'aucunes d'icelles au domaine de la Couronne. Folio 1.

Table des duchez-comtez et baronies contenues en chacun chapitre.

Duchez et comtez-pairies ecclésiastiques. 1-9

Duchez et pairies réunis à la couronne. 11-30

Comtez et pairies réunis à la couronne. 31-42

Duchez simples réunis à la couronne. 43-50

Baronnies et pairies réunis à la couronne. 51-53

Duchez et comtez alienez pour l'apanage de M. le duc d'Orléans, l'an 1626. 54-58

Comtez et pairies démembrées de la souveraineté de la France. 59-60

Duchez simples appartenant à des particuliers. 61-68

Duchez et pairies nouvelles tenues par des seigneurs particuliers, et qui ont seuls en qualité de pairs de France séance dans le Parlement (création de Charles VII à Louis XIV). 69-163

Tome 135. — Lettres d'érection des titres suivants ;

Baronnie de Quintin en Bretagne (1451). 1

Duché de Longueville (1505) 3

Duché-pairie de Vandomois (1514). 7

Tome 136. — Mémoires et documents concernant les charges de Connestables, Maréchaux, Admiraux, Grands-Maîtres de l'artillerie, Grands-Aumosniers, Grands-Chambriers, Chanceliers, Garde des sceaux, et ceux qui les ont exercées. 1-244

Mémoires de l'établissement des secrétaires d'Estat, des clercs-notaires et secrétaires du roy, et secrétaire des finances.., avec la suite des secrétaires d'Estat selon la datte de leurs provisions et réceptions depuis l'année 1547 jusqu'à présent 1647. 245

Ce travail fait par Colbert ou par ses ordres, donne des détails

historiques très-curieux, sur les personnages qui remplirent la charge de secrétaire d'Etat. Voici leurs noms :

Bochetel de Sacy.
De Laubespine.
Clausse de Marchaumont.
Du Thiers de Beauregard.
Bourdin de Vilaines.
Robertet de Fresnes.
Robertet d'Alluye.
De Laubespine.
De Fizes (Simon).
De Neufville.
De Neufville de Villeroy.
Brulard (Pierre).
Pinart (Claude).
Pinart (Claude) le jeune.
Brulard (Gilles).
De Laubespine (Claude).
Revol (Louis).
Ruzé de Beaulieu.
Potier de Gesvre.
Forget de Fresnes.
De Neufville de Villeroy.
De Loménie (Antoine).
Brulard de Puisieux.
Potier de Seaux.
Phelypeaux de Pontchartrain.
De Loménie de la Ville-aux-Clercs.
Mangot (Claude).
Du Plessis de Richelieu.
Phelypeaux d'Herbault.
Potier d'Ocquerre.
Le Beauclerc.
Phelypeaux de la Vrillière.
Servien (Abel).
Sublet de Noyers.
Le Tellier (Michel).
De Loménie de Brienne.

L. Sandret.

Nous annonçons comme une bonne fortune à nos lecteurs, que M. Dumoulin, propriétaire de la *Revue Nobiliaire*, vient de se procurer un curieux manuscrit du XVIIe siècle, concernant la noblesse de Bretagne. Ce recueil est complétement inédit. Le simple énoncé du titre général du volume et des titres particuliers des trois chapitres dont il se compose, suffira pour en faire apprécier la valeur :

« Extraits de divers recueils inédits concernant la noblesse de Bretagne, lesquels ont été transcrits pour servir au sieur Delvincourt, généalogiste, dans l'examen des titres des maisons de la même province qui voudroient faire leurs preuves pour l'ordre du Saint-Esprit...

« 1° Extrait de l'*Assize du comte Geffroy duc de Bretangne en 1185*, où sont mentionnés tous les nobles qui y ont assisté...

« 2° Extrait d'*un voyage d'Outre-Mer, du 8 febvrier 1250, par le roi saint Louis, et Pierre de Mauclerc duc de Bretagne*, en ce qui concerne les chevaliers et autres nobles de Bretagne qui firent ce voyage...

« 3° Extraits de *titres originaux qui ont été produits audit cabinet du Saint-Esprit .. par différentes maisons nobles de Bretagne*, au nombre de 40... »

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Novembre 1866.

— M. Gustave Cureyras a épousé Mlle Adeline Sanial du Fay.

— M. le comte Tolstoy, — Mlle Catherine de Lyon.

— M. le comte Melchior de Vogüé, fils du marquis de Vogüé, — Mlle Claire-Marie des Moustiers-Mérinville.

— M. Sylvestre de Sacy, de l'Institut, — Mlle Vinit.

— M. le baron Edouard Peprez de Crassy. — Mlle Marie-Marguerite Poupart de Neuflize.

— M. le comte Louis-Marie de Siciliano de Rende, — Mlle Marie de la Croix.

DÉCÈS.

Novembre 1866.

— *Noé* (de) lieutenant de vaisseau, fils du marquis de Noé, mort en septembre au Gabon.

— *Watteville* (baron de), directeur de l'établissement impérial des Jeunes-Aveugles, décédé à Paris.

— *Le Doulx de Glatigny* (Léon-Gustave), commissaire de la marine, décédé à Rennes, le 5, à l'âge de 59 ans.

— *Lavedan-Casaubon* (Pierre-Louis-Félix de), décédé le 6 à Vic, à l'âge de 44 ans.

— *Bourqueney* (Mme la baronne de), femme de l'ancien receveur général de la Sarthe.

— *Roux de La Borie,* décédé à Paris le 22.

— *Barante* (baron de), membre de l'Académie française, ancien ministre et ambassadeur, décédé en Auvergne, à l'âge de 84 ans.

— *Roche-Aymon* (comte Richard de la), officier d'infanterie.

— *Lastic* (de), ancien chambellan de l'impératrice Joséphine, décédé à Parentignat (Puy-de-Dôme), à l'âge de 99 ans.

— *Quélen* (vicomte de), ancien officier des gardes-du-corps, frère de l'archevêque de Paris, décédé à l'âge de 80 ans, au château de Cesny-aux-Vignes (Calvados).

— *Potherie* (Mme la comtesse de la), née de Mauroy, veuve du général de ce nom, décédée au château de Soucelles près d'Angers, dans un âge avancé.

[1] Nous prions instamment les familles de nous envoyer les lettres de *faire-part* des mariages et des décès, afin de nous aider à compléter ces *Tablettes.*

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE



'IMPORTANCE des études généalogiques et héraldiques pour l'histoire et l'archéologie nous paraît suffisamment prouvée et admise par tous. Nous croyons donc pouvoir nous dispenser de reproduire ici tous les lieux communs par lesquels il est d'usage de commencer les notices qui ont pour objet le blason ou l'histoire nobiliaire.

Contentons-nous d'expliquer ce que nous avons voulu faire.

Un excellent travail de M. Raymond Bordeaux, archéologue normand de beaucoup de savoir et d'esprit, nous a donné l'idée de cette *Epigraphie.*

M. Bordeaux a décrit, dans le *Bulletin monumental* [1], tous les emblèmes héraldiques des édifices de la ville de Caen, attribuant avec beaucoup de sagacité ces blasons, qui étaient restés inédits pour la plupart.

Ce que M. Bordeaux a si bien fait pour Caen, nous allons essayer de le faire pour le département de la Nièvre. Nous joindrons à l'indication et à l'attribution des armoiries la mention et, quelquefois, le texte des inscriptions intéressant la noblesse que nous rencontrerons.

Il nous semble que nous donnerons ainsi le plus authentique des nobiliaires et des armoriaux.

Comme notre travail comprendra uniquement les monuments épigraphiques antérieurs à 1789, il eût peut-être été logique d'adopter l'ancienne division ecclésiastique du pays, et de prendre successivement les archiprêtrés et leurs paroisses ; nous avons toutefois préféré la division administrative actuelle comme étant plus pratique. Nous passerons donc en revue celles des communes des quatre arrondissements de la Nièvre qui renferment des monuments épigraphiques rentrant dans notre sujet, renvoyant nos lecteurs, pour la description archéologique des autres, à la *Statistique monumentale de la Nièvre* de M. le comte de Soultrait.

Nous commencerons par l'arrondissement de Nevers.

[1] Tome XII, page 461 et t. XIII, p. 428. *Études héraldiques sur les anciens monuments de la ville de Caen.*

VILLE DE NEVERS.

MONUMENTS RELIGIEUX.

Église cathédrale de Saint-Cyr. — Cette grande et belle église, fort intéressante au point de vue architectural, est peu riche en monuments héraldiques et en inscriptions.

Dans le chœur, du côté de l'évangile, on voit la dalle tumulaire en marbre noir gravée, autrefois incrustée de marbre blanc, de l'évêque Maurice de Coulanges, mort en 1394. Le prélat y est figuré revêtu de ses ornements pontificaux. Cette pierre tombale est très-fruste et la légende, en lettres capitales gothiques, se lit difficilement.

Maurice, originaire de Coulanges-la-Vineuse, était dominicain à Auxerre; il enseigna avec distinction la théologie dans les monastères de son ordre et devint confesseur des rois Charles V et Charles VI, pénitencier du pape Clément VII et évêque de Nevers en 1380.

Les verrières de la cathédrale ont été détruites; c'est à peine si on retrouve, dans les baies du chœur, quelques restes de ces vitraux qui y ont été placés tout à fait au hasard. Trois écussons figurent au milieu de ces débris. L'un, posé sur une crosse, au milieu d'une guirlande de bâtons noueux, est *écartelé aux* 1 *et* 4 *de France, et aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la bordure engrelée d'argent*. C'est celui de Jacques d'Albret-Orval, évêque de Nevers de 1519 à 1539. Ce prélat était fils naturel de Jean d'Albret, sire d'Orval, comte de Dreux, et par conséquent frère de Marie d'Albret, première duchesse de Nevers; il fut légitimé quelque temps après sa mort, en 1540 [1].

Nous n'avons point à parler ici de l'écusson bien connu de Jacques d'Albret, mais nous devons expliquer l'origine des bâtons noueux qui forment l'encadrement de cet écu, d'autant que nous aurons souvent l'occasion de retrouver cet emblème dans les monuments du Nivernais.

Ces bâtons noueux, qu'il ne faut pas confondre avec celui du duc Louis d'Orléans, figuraient parmi les emblèmes du duc de Bourgogne Philippe le Bon : on les voit sur le grand sceau de ce prince [2] et sur son armure, dans son portrait conservé aux archives de Bour-

[1] Inventaire manuscrit des titres de Nevers, t. I, p. 161.
[2] *Sigilla comitum Flandriæ Olivari Vredi*, p. 80.

gogne. Jean de Bourgogne, dit de Clamecy, dernier comte de Nevers de sa maison, neveu de Philippe le Bon, adopta cet emblème des bâtons noueux, qui devint propre aux comtes et aux ducs de Nevers des maisons de Clèves et de Gonzague; seulement, sous François Ier de Clèves et sous ses successeurs, les bâtons furent représentés enflammés [1].

Un autre écusson, *d'azur, à la croix ancrée d'or,* est celui de François de Bourgoing, doyen du chapitre de Nevers, en 1531, et premier prieur commendataire du prieuré de Saint-Etienne de cette même ville, en 1534. Ce doyen appartenait à une famille noble et fort ancienne, des plus marquantes du Nivernais, dont nous parlerons plus loin. Les *Recherches historiques sur Nevers* de M. de Sainte-Marie rapportent de lui le trait suivant : Jacques Spifame, évêque de Nevers, était accusé, à juste titre, de favoriser la religion réformée; un jour de Pâques, comme il donnait la sainte communion aux fidèles dans sa cathédrale, ce prélat, au lieu de prononcer les paroles consacrées en présentant l'hostie, y substitua celles-ci : « *Accipe figuram corporis Domini Nostri Jesu-Christi.* » Il entendit aussitôt ces mots retentir à son oreille : « *Mentiris impudentissime!* » et une main tomba lourdement sur sa joue. C'était François de Bourgoing qui, assistant son évêque, avait ainsi protesté contre cette hérésie. Le fait fut représenté sur un tableau qui, placé devant le trône épiscopal, y resta, dit-on, jusqu'à la révolution, pour servir d'avertissement aux prélats qui n'auraient pas été bien fermes dans leur foi.

Le troisième écusson des verrières est *d'azur, à trois gerbes d'or, et un besan de même en abîme ;* nous ne savons à quelle famille l'attribuer.

Le maître-autel est composé en partie de fragments de marbre sculpté, provenant des tombeaux des ducs qui se trouvaient dans le chœur; on y remarque les bâtons enflammés dont nous avons parlé.

La grille du chœur offre, au milieu d'ornements divers, des hures de sanglier et des gerbes. Cette grille fut donnée par Jean-Henri Bogne, doyen du chapitre de Nevers de 1653 à 1693, que le *Gallia christiana* nomme *Capituli benefactor et domus Dei.* Les hures sont une pièce du blason du chapitre qui portoit : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à une hure de sanglier de même, brochant sur*

[1] Voir les jetons de ces princes publiés par le comte de Soultrait, dans son *Essai sur la numismatique nivernaise.*

le tout, parti d'azur, à trois pommes de pin d'or, et les gerbes un souvenir des armoiries de la famille Bogne qui étaient : *D'azur, à un chevron, surmonté d'une gerbe et accompagné en pointe de trois roses, le tout d'or,* suivant l'armorial manuscrit de d'Hozier, et *d'azur, à une gerbe d'or, sortant d'une corbeille de même,* d'après un armorial manuscrit de Nevers, de 1638. La famille Bogne, que nous croyons éteinte, était représentée, au commencement de ce siècle, par le chevalier Bogne de Faye, diplomate distingué et député, mort en 1831.

Nous allons maintenant faire le tour de l'église en examinant successivement, au point de vue héraldique, les chapelles qui flanquent les bas-côtés et celles qui rayonnent autour du chœur. Nous commencerons par le collatéral sud.

La première chapelle de ce côté nous offre une inscription peinte en lettres minuscules gothiques, dont une partie est effacée. Ce qui en reste nous apprend que Jean Mige, chanoine de Nevers et curé de Cours-sous-Magny (paroisse détruite près de Nevers), mort en 1471, fut enterré en ce lieu et fit diverses fondations pieuses dans la cathédrale. Jean Mige appartenait à l'une des plus anciennes familles de la haute bourgeoisie de Nevers, qui possédait, au XVII[e] siècle, la baronnie de Cours-les-Barres, l'une des quatre baronnies de l'évêché de Nevers, et qui portait pour armes : *D'azur, à trois glands versés d'or.* Cette famille est éteinte depuis longtemps.

La troisième chapelle était celle de la famille Le Clerc, originaire du Nivernais, qui a donné plusieurs personnages marquants, notamment Jean Le Clerc, seigneur de La Motte, de Luzarches, de Cours-les-Barres et de Ferrières, chancelier de France de 1420 à 1423, mort à Nevers le 14 août 1438.

Cette famille, dont La Chesnaye des Bois a donné deux généalogies [1], s'est partagée en plusieurs branches, qui ont porté des armoiries différentes et dont l'une existe encore en Nivernais. L'écu de *sable, à trois roses d'argent, au pal de gueules brochant sur le tout,* qui est sculpté sur la corniche, à l'extérieur de la chapelle, était celui de la branche du chancelier.

La chapelle suivante appartenait à la famille de Fontenay, dont elle offre le blason : *Palé d'argent et d'azur, au chevron de gueules brochant sur le tout.* Ce même blason se voit, plusieurs fois repro-

[1] T. IV, p. 561 et t. VIII, p. 593.

duit, au milieu des délicates sculptures, en partie brisées, qui ornent le portail voisin, dit *Porte de Loire*. La chapelle et le portail furent élevés par Pierre de Fontenay, prieur de Lurcy-le-Bourg, abbé de Bellevaux, trésorier de l'église de Nevers, curé de Saint-Paul de Paris, puis évêque de Nevers, de 1462 à 1499. Ce prélat fut enterré dans la chapelle qu'il avait fondée, où se voit encore sa statue fort mutilée.

La famille de Fontenay tirait son nom d'une seigneurie située dans le Berry, près de Germigny. Au commencement du XIIIe siècle, elle n'était plus représentée que par une fille, Agnès, qui, s'alliant en 1210 avec Raoul de Pougues, fils de Guillaume, sénéchal du Nivernais, lui porta en dot son nom et ses armes. Cette seconde famille donna bon nombre d'ecclésiastiques au diocèse de Nevers. Odard de Fontenay fut doyen du chapitre de 1348 à 1366 ; Marguerite, sa nièce, était à la même époque abbesse de Notre-Dame de Nevers [1] ; enfin, du temps de l'évêque, toutes les dignités du chapitre étaient possédées par des Fontenay, frères ou neveux du prélat : Henri était grand-archidiacre de la cathédrale, prieur de Cessy et curé de Saint-Arigle de Nevers ; Jean, archidiacre de Decize et doyen de Prémery ; Guy, chanoine, puis archidiacre à la place de son frère ; Edme, Robert et François, chanoines ; Pierre, trésorier du chapitre et prieur de Lurcy-le-Bourg, dont il rebâtit en partie l'église en 1469. « Le bon évêque, dit Mgr Crosnier [2], avait trouvé le moyen de s'assurer la majorité des voix, quand il avait quelque affaire à traiter avec le chapitre. »

La famille de Fontenay s'éteignit au XVIe siècle, et la baronnie passa par mariage, en 1535, dans la noble et ancienne famille de Montsaulnin, originaire de Bourgogne et encore représentée en Berry, dont les armes sont : *De gueules, à trois léopards couronnés d'or* [3].

Au milieu de la première des trois chapelles absidales, se voit une dalle en marbre noir portant les armoiries et l'épitaphe de Eustache du Lys, évêque de Nevers de 1606 à 1643.

Eustache du Lys appartenait à une famille noble, actuellement éteinte, connue depuis la fin du XVe siècle en Nivernais, où elle possédait alors la seigneurie de Sichamps. Cette famille portait pour

[1] *Gallia christ.*, t. XII.

[2] *Monographie de la cathédrale de Nevers.*

[3] V. La Thaumassière, *Hist. du Berry*, p. 742, 747. — *Dictionnaire de la noblesse*, t. X, etc.

armes : *D'azur, à trois chiens courants d'or, et une fleur de lys de même en chef*. C'est ainsi que tous les auteurs héraldiques[1] décrivent ces armoiries, mais l'adjonction de la fleur de lys est postérieure à la première moitié du XVIe siècle, car on trouve, dans l'église de Sichamps, contre l'un des meneaux de la fenêtre du fond de l'abside, qui date de la dernière période ogivale, un écu des du Lys avec les trois chiens seulement.

L'évêque du Lys naquit, en 1563, de Pierre du Lys, écuyer, seigneur de Montifaut, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine et gouverneur du Hurepoix, et de Helie de Saint-Phalle. Il fut trésorier du chapitre de Nevers, prieur de Saint-Gildard, aumônier ordinaire du roi Henri IV, et enfin promu, en 1606, à la dignité épiscopale. La famille du Lys paraît s'être éteinte à la fin du XVIIe siècle.

Eustache de Chéry, neveu et successeur de Eustache du Lys à l'évêché de Nevers, qui est nommé dans l'épitaphe de son oncle, descendait d'une ancienne famille, prenant son nom d'un fief situé près de Souvigny en Bourbonnais, et portant pour armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or*[2]. Eustache de Chéry était fils de Nicolas de Chéry, écuyer, homme d'armes de la compagnie du duc de Nevers, et de Marguerite du Lys, sa troisième femme. La famille de Chéry, richement possessionnée en Nivernais depuis le XVIe siècle, s'est éteinte, il y a peu d'années, en la personne de madame la comtesse de La Rochefoucauld-Cousages.

En continuant le tour de l'église, nous trouvons un beau bas-relief représentant les traits de la vie de saint Jean-Baptiste, dont la date nous est donnée par les écus de Jean de Bourgogne, dit de Clamecy, dernier comte de Nevers de sa maison, et de Françoise d'Albret, sa troisième femme, qu'il avait épousée en 1479. Jean de Bourgogne, petit-fils de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devenu comte de Nevers en 1464, portait cet écu de *France à la bordure componée d'argent et de gueules*, qui était particulier à la branche de Bourgogne-Nevers[3]. Le blason de Marie d'Albret était : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, et aux*

[1] Segoing, Magneney, le Roi d'armes, etc.

[2] Dans l'armorial manuscrit du Bourbonnais de Guillaume Revel, conservé à la bibliothèque impériale, on trouve à la ville de *Sovinhi* (Souvigny), *Pierre de Chéry*, dont le blason est *d'azur, à la bande de gueules, chargée d'une étoile d'argent et accompagnée de trois roses de même*.

[3] V. L'*Essai sur la numismatique nivernaise* du Cte de Soultrait, p. 104 et 121.

2 *et* 3 *de gueules, à la bordure engrelée d'argent.* La maison d'Albret, trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici, portait autrefois de *gueules plein;* Arnaud Amanjeu, sire d'Albret, épousa en 1368 Marguerite de Bourbon, fille du duc Pierre Ier, et, à l'occasion de cette alliance, le roi Charles VI lui permit d'écarteler ses armes de celles de France [1]; la branche d'Orval brisait d'une bordure engrelée d'argent.

La chapelle qui touche au portail nord de la cathédrale fut construite, à la fin du XVe siècle, par la famille d'Armes, dont elle offre extérieurement plusieurs écus sculptés, les uns aux armes pleines de cette famille : *De gueules, à deux épées d'argent appointées en pile vers la pointe de l'écu, les gardes d'or, et une rose de même entre les gardes,* les autres, à ces mêmes armes, brisées d'une bordure engrelée [2].

La famille d'Armes, fort marquante en Nivernais pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, qui a donné un premier président au parlement de Paris, prenait son nom d'une seigneurie située près de Clamecy. Elle était connue depuis Denis d'Armes, écuyer, seigneur d'Armes et de La Borde dans la première moitié du XIVe siècle, dont descendait, au cinquième degré, Jean d'Armes, président au parlement de 1482 à 1490. Nous parlerons plus longuement de cette famille à l'article de son château de Vergers, disons seulement ici que l'on remarque, dans le dallage de la chapelle, deux pierres tombales gravées, malheureusement fort effacées, qui offrent des écussons des d'Armes. Sur l'une, se distingue encore la représentation d'un cadavre nu, décharné et à demi-rongé par les vers; ce qui reste de l'inscription nous apprend que ce personnage faisait partie de la chambre des comptes de Nevers, ce devait être Jean d'Armes, seigneur de Vergers, Cheveroche, Guichy et Villaines, conseiller maître, puis président de cette chambre. L'autre tombe, dont la figure est totalement effacée, porte le nom d'un Pierre d'Armes, non mentionné dans les généalogies de la famille, qui devait être oncle du président de la chambre des comptes et fils cadet de Renaud, seigneur de la Forest-sous-Bouy, Busseaux, etc., et de N. Le Clerc, de la famille du chancelier, car son écu, encore visible, est écartelé du blason des Le Clerc.

[1] Paillot, *Science des armoiries.*

[2] On trouve généralement, dans les ouvrages héraldiques, ces armes décrites avec cette bordure engrelée qui était la brisure adoptée par la branche cadette.

Deux galeries souterraines s'étendaient au nord et au sud de la crypte de notre cathédrale; celle du sud fut affectée, en 1776, à la sépulture des chanoines de Nevers, dont on inscrivait les épitaphes contre ses parois. Parmi ces épitaphes, nous avons remarqué celles de Jacques Sallonnier de Faye, de François-de-Paule de Colons et de Louis-Édouard Prisye de Limoux, morts en 1780, 1785 et 1787.

Nous aurons souvent occasion de parler des Sallonnier. La famille de Colons, qui porte *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois canettes de même*, est l'une des plus anciennes de la ville de Nevers où, dès le XIVe siècle, elle tenait un rang distingué. Le premier de ses membres que nous connaissions est Perrin de Colons ou des Colons, car à toutes les époques le nom de cette famille se trouve indifféremment écrit des deux manières, qui était échevin de Nevers en 1359. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, plus de vingt personnages de cette famille ont occupé des charges municipales dans la capitale du Nivernais, tandis que d'autres servaient à l'armée des comtes, ou faisaient partie de leurs conseils.

Les de Colons ont possédé en Nivernais des fiefs importants : en 1406, Thevenin de Colons et Gillette Allorie, sa femme, qui appartenait sans doute à la famille Alloury, fort ancienne à Moulins-Engilbert, encore représentée, faisait hommage au comte de la seigneurie de Prunevaux; depuis lors, les seigneuries d'Ougny, de la Motte-sur-Loire, de Demeurs, de Gondière, de Contres, etc., ont appartenu aux de Colons [1].

Nous parlerons, dans le travail que nous commençons aujourd'hui, de plusieurs familles dont le nom, inconnu aux d'Hozier, aux Cherin et aux La Chesnaye-des-Bois, se trouve à chaque page des annales de leur province. Nous pensons qu'on ne saurait trop essayer de tirer de l'oubli ces races modestes, d'une origine souvent très-humble, quelquefois plus brillante, qui, participant à la fois de la noblesse et de la bourgeoisie, portaient les armes, rendaient la justice

[1] *Invent. des titres de Nevers* de l'abbé de Marolles, ms. de la bibl. imp. — *Archives de Nevers* de Parmentier. — Archives de la ville de Nevers. — Armorial ms. de Challudet. Ce dernier recueil héraldique, que nous aurons souvent occasion de citer, est un ms. in-4° de la bibliothèque impériale (suppl. français, n° 1095), offrant les blasons coloriés d'un certain nombre de familles nobles ou bourgeoises de la ville de Nevers. On lit sur la première page : *Cy après sont les armes, noms et surnoms d'une partie des gentilshommes et bourgeois de Nivernois et de la ville de Nevers. Le livre cy dessus a esté faict pour la curiosité du Sieur de Challudet, et en l'an* 1638.

et administraient les villes, sans sortir de leur médiocrité, sans rechercher des honneurs auxquels elles auraient eu autant de droits que certaines familles nobles de race et pures de toute dérogeance, qui ne quittaient guère leur manoir.

Hâtons-nous d'ajouter que la noblesse purement militaire du Nivernais, généralement pauvre et éloignée de la cour, a joué le rôle le plus honorable pendant les divers siècles de notre histoire.

Nous disions plus haut que certaines familles bourgeoises avaient une origine brillante; nous aurons souvent occasion d'en donner la preuve. On sait que beaucoup de nobles, ruinés par les désastres des XIVe et XVe siècles, durent pendre au croc leur épée, devenue inutile par suite de la transformation de la société à cette époque, et chercher à se refaire une position dans les offices de robe ou de finance.

Les de Colons, dont nous venons de parler, étaient peut-être dans ce cas : l'*Inventaire des archives de Nevers*, mentionne des personnages de ce nom portant au XIVe siècle la qualification de Damoiseau, qui nous paraissent être de la même famille que l'échevin de Nevers ci-dessus.

Reprenons maintenant les inscriptions de la cathédrale.

La troisième épitaphe signalée dans le caveau des chanoines est celle d'Édouard Prisye de Limoux dont la famille, un peu moins ancienne que celle du chanoine de Colons, n'en compte pas moins au nombre des plus marquantes de la ville de Nevers, dont elle paraît originaire et où elle est encore représentée.

Les Prisye sont connus depuis la fin du XVIe siècle. Ils se divisèrent, vers 1600, en plusieurs branches : l'une resta en Nivernais, où elle occupa des offices judiciaires et municipaux [1] et où elle s'allia aux meilleures familles du pays; elle posséda les seigneuries de Curty, de Drassy, de La Marche, et Froidefond, etc. Une autre, qui nous est connue par Pithon-Curt [2] et par les *Étrennes de la noblesse* de 1775 [3], eut pour auteur Jean Prisye, médecin célèbre, né à Nevers, puis établi, vers 1600, à Lisle-en-Venaissin, où ses descendants contractèrent de bonnes alliances et existaient encore à la fin du dernier siècle.

[1] Parmentier, *Arch. de Nevers*. — L. de Ste-Marie, *Recherches historiques sur Nevers*.

[2] *Hist. de la noblesse du comtat Venaissin*, I, p. 495.

[3] P. 259.

La branche nivernaise porte : *De gueules, à trois epis de blé d'or posés en pal, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail.*

La branche méridionale portait le même blason, sauf que les épis étaient posés en fasce.

Avant de passer aux autres monuments religieux de Nevers, mentionnons un magnifique siége d'église à trois places, du XVIe siècle, en bois sculpté, qui était autrefois dans la cathédrale et qui a été placé dans la grande salle du palais épiscopal. Au milieu du dossier central, figure l'écu *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois chausse-trapes de sable*, des des Trappes[1], seigneurs de Précy, St-Benin, Besses, St-Martin, etc., que l'on trouve bourgeois de Nevers en 1509, puis conseillers du Duc, gardes du scel de la prévôté de Nevers, cinquante ans plus tard[2], et qui donnèrent à l'Église un prélat éminent, Léonard des Trappes, d'abord conseiller au parlement de Paris, puis archevêque d'Auch de 1600 à 1629[3]. C'est bien probablement Léonard des Trappes qui fit don à l'église de Saint-Cyr de ce beau siége, qui paraît dater de la fin du XVIe siècle.

Église de Saint-Étienne. — Cette ancienne église priorale, monument fort remarquable au point de vue archéologique, n'offre à nos recherches qu'un seul monument héraldique. C'est une dalle funéraire très-effacée, qui se voit dans le bras nord de la croisée et qui porte un écusson *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine et accostée de deux cerfs d'or, passant dans le sens de la bande, l'un en chef et l'autre en pointe.* Ce blason est celui de la famille de Favardin, et la dalle recouvre sans doute la sépulture d'Etienne de Favardin, prieur de Saint-Étienne en 1586.

Nous avons trouvé aux archives de la Nièvre, des Favardin habi-

[1] Dans un article de la *Semaine religieuse du diocèse de Nevers* (t. III, p. 475) que nous croyons pouvoir attribuer au savant vicaire général du diocèse, Mgr Crosnier, il est question de la manière d'écrire ce nom, que l'auteur de l'article dit devoir être en un seul mot, d'accord avec les *Archives de Nevers* de Parmentier. On sait combien peu on faisait attention autrefois à la *particule*, et le nom de la famille de l'archevêque d'Auch a pu se trouver écrit des deux manières. Nous adoptons toutefois la séparation des deux mots, ayant presque toujours vu ce nom ainsi écrit dans les actes anciens.

[2] Invent. de Marolles.

[3] *Gallia christ.*, t. I, col. 1005.

tant Nevers et portant des qualifications nobiliaires dans des chartes de la première moitié du xve siècle; il est bien probable que les Favardin qui, un siècle plus tard, étaient bourgeois et marchands dans la même ville, descendaient des premiers.

Cette famille se releva à la fin du xvi[e] siècle par des charges de robe et de finance, et elle acquit les seigneuries d'Azy-les-Vignes et de la Motte-Carreau, près de Nevers. Elle est éteinte depuis la fin du xvii[e] siècle.

Abbaye Notre-Dame. — Les restes de cette ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sont dans la rue Saint-Genest. Au milieu des bâtiments claustraux dénaturés, se trouvent deux galeries, maintenant demi-souterraines, en partie du xiii[e] siècle et en partie du xv[e]. L'une des travées de cette dernière partie offre une vaste cheminée, dont le manteau porte un écu *à trois barils*, posé sur une crosse en pal. Ce blason est celui de Catherine de Boutillat, abbesse de Notre-Dame de Nevers, de 1466 à 1488 ou 1503. Nous savons par le *Gallia Christiana*[1], qu'un incendie ayant presqu'entièrement détruit le monastère en 1478, Catherine de Boutillat le fit restaurer.

La famille de Boutillat, ou mieux Boutillat, s'était élevée rapidement à une haute position, par la faveur des comtes, dans la seconde moitié du xv[e] siècle. Son premier auteur connu, Jean Boutillat, remplissait, en 1421, les fonctions de garde-scel de la juridiction de Châtillon-en-Bazois; vingt ans plus tard, Pierre Boutillat était notaire à Moulins-Engilbert; Hugues, probablement fils de Pierre, vint occuper la même position à Nevers vers 1450, et nous le trouvons, en 1452, qualifié seigneur de Maisons-en-Longue-Salle[2]; entr'autres enfants, il eut deux fils, Jean et Philibert, tous les deux en grand crédit à la petite cour de Nevers. Le premier, secrétaire puis conseiller et maître d'hôtel du comte Jean de Bourgogne, et possesseur de l'importante seigneurie d'Asnois; le second, Philibert, trésorier de France, bailli du Nivernais, seigneur d'Apremont[3], de Sollières, de Vernisy, de Pargny, de Resson, fiefs considérables du Nivernais et de la Champagne.

[1] T. XII, col. 673.

[2] Actuellement Fours, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nevers.

[3] Le château d'Apremont, bâti au xv[e] siècle par la famille des Barres, est une vaste construction flanquée de tours qui domine l'Allier, au sud de Nevers.

Nous trouvons dans les *Archives de Nevers,* de Parmentier [1], que la ville de Nevers, en considération des services qu'elle avait reçus de Philibert Boutillat, voulut bien, en 1473, faire paver, des deniers communs, la partie de la rue Creuse dans laquelle se trouvait sa maison, et l'entrée de la susdite maison, du côté de la rue du Fer [2], le tout contenant trente-six toises de pavé. L'année suivante, le roi, à qui il avait sans doute aussi rendu des services, lui faisait don d'une seigneurie de Châtillon, située probablement en Champagne, près des terres qu'il possédait déjà dans ce pays.

L'abbesse de Notre-Dame de Nevers était sœur de Jean et de Philibert.

Philibert Boutillat laissa une grande fortune que ses fils Jean et Nicaise se partagèrent [3]; ce dernier eut Apremont et resta en Nivernais où sa descendance s'éteignit bientôt; Jean devint possesseur des biens de Champagne, et forma une branche qui prit le nom de de Boutillac et qui fut maintenue, en 1673, en la personne de Abel de Boutillac, sieur d'Arson (Resson), demeurant à Doux, élection de Rethel [4].

La famille Boutillat portait : *D'argent à trois barillets de gueules.*

On remarque dans quelques parties plus modernes de l'abbaye, un écusson à trois étoiles qui indique des constructions élevées par l'abbesse Gabrielle de Langeron-Maulevrier (1642-1698). Nous parlerons plus loin de la maison de Langeron, l'une des plus marquantes de la province ; disons seulement ici que les armes primitives de cette famille étaient *d'azur, à trois étoiles d'argent.*

Ancienne église des Minimes. — Le couvent des Minimes de Nevers fut fondé par le duc Charles Ier de Gonzague, en 1617, à l'occasion de la naissance de son fils aîné, qui mourut fort jeune. La façade de l'église, qui depuis la révolution ne sert plus au culte, est fort élégante : elle offre une profusion d'ornements, au milieu desquels on distingue deux écussons, placés sur des cartouches et ornés de guirlandes de fleurs et de fruits. Bien que ces écussons soient fort mutilés, il est facile de reconnaître que celui de gauche

[1] T. II, p. 83.

[2] La rue Creuse et la rue du Fer ont conservé leur nom; on y voit quelques maisons du moyen âge, mais celle de Philibert Boutillat n'existe plus.

[3] Invent. de Marolles.

[4] *Procès-verbal de la recherche de Champagne*, par M. de Caumartin, p. 60.

était aux armes du duc Charles Ier de Gonzague, et celui de droite, aux armes de la duchesse, sa femme. La frise et le bandeau cintré qui surmontent le portail offrent, au milieu de rinceaux, des monts-olympes, des aigles, des croix cantonnées de croisettes et de C enlacés, cimier et meubles du blason de la maison de Gonzague et chiffre du duc.

Cte DE SORNAY.

(La suite au prochain numéro.)

SONNET DE J. BESLY, ADRESSÉ A A. DU CHESNE.

Nous trouvons dans un recueil de lettres de J. Besly [1], le savant historien des comtes de Poitou, cette curiosité littéraire et nobiliaire. Ce sonnet est un témoignage de son admiration et de son amitié pour A. Du Chesne; mais c'est, à coup sûr, un pauvre spécimen du talent poétique de l'érudit poitevin.

—

A ANDRÉ DU CHESNE, GÉOGRAPHE DU ROY,
sur son histoire de la maison de Montmorency.

SONNET.

Ton beau livre, Du Chesne, est ma Théogonie,
Cet azur esmaillé de la plaine des cieux,
Où des Montmorencis les braves demi-dieux
Reluisent infinis en leur gloire infinie.

Que le charme est puissant d'une douce harmonie,
Quand le luth est pincé d'un pouce ingénieux!
Le Grec nous pipe alnsi, osant feindre à nos yeux
Des mortels accomplis une idée accomplie.

Qu'est-ce d'Hercul, Thésé, Minos, Jason et Mars,
Que les Henris, Mathieus, Annes, Charles, Bouchars,
Mareschaux, Admiraux, Ducz, Pairs et Connestables!

Adieu donc, Hésiode, et semblables sonneurs!
Un plus digne escrivain succède à vos honneurs,
Par luy le vérité triomphe de vos fables.

J. BESLY, P.
Conseiller et Advocat du roy au siége de Fontenay-le-Comte.

[1] Bibl. imp. ms. — Fonds Bouhier, 163 [3].

NOTE

SUR UN

DE LA JOLISIÈRE

CHEVALIER-CROISÉ DU MAINE.


la suite du catalogue des gentilshommes du Maine, du Perche et du Thimerais, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, précieuse publication due à MM. de la Roque et Ed. de Barthélemy, se trouvent les listes des chevaliers croisés du Maine dont les noms ont été conservés.

Dans celle de la deuxième croisade, qui a duré de 1145 à 1188, nous voyons figurer un *N... de Boulcher,* dont nous pensons que le nom a été complétement défiguré.

Les auteurs du catalogue citent comme sources pour ce croisé, qui accompagna Geoffroy IV de Mayenne en Terre-Sainte en 1158, d'abord le *Dictionnaire topographique du Maine,* par le Paige, t. II, page 298, puis *la Noblesse du Maine aux Croisades,* de Mme Bidard; nous avons ces deux ouvrages sous les yeux.

Mme Bidard dit bien, p. 17, *N... de Boulcher,* en faisant précéder ce nom d'un prudent astérisque, qui indique qu'elle n'a trouvé sur lui aucun document; mais le Paige écrit, lui, t. II, p. 300, *de Pulcheria*, nom latin dont il s'abstient de donner la traduction, comme il le fait pour la plupart des autres. Or, nous pensons que *de Pulcheria* ne peut nullement être traduit par *de Boulcher* et qu'il doit l'être par *de la Jolisière:* en voici les raisons.

Il y a, au Maine, plusieurs terres appelées *la Jolisière,* une entre autres qui était un vieux fief et se trouve en la paroisse de Saint-Denis-du-Tertre, ancienne élection de Château-du-Loir [1]; une autre existe à Bernay, entre Vauchoin et Souvré.

Dans le Maine et dans d'autres pays, notamment dans la Haute-Bretagne, ainsi que M. de Courcy le fait remarquer, les noms de lieux se sont souvent composés d'un nom patronymique, et, parmi

[1] V. Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, par Pesche, t. V, p. 199.

les noms patronymiques nobles les plus anciens, il en est qui ne sont pas venus d'une seigneurie, mais ont été tirés d'une qualité bonne ou mauvaise, soit physique soit morale [1]. Quelques dénominations de cette nature, appliquées à des fiefs, remontent loin et nous pensons que, dans le Maine, plusieurs datent de l'époque des nombreuses inféodations nouvelles qui ont eu lieu, aux XIe et XIIe siècles, après les ravages des Normands [2].

Jolisière, d'après les considération dans lesquelles M. de Courcy est entré (t. III, p. 4, de son Nobiliaire), signifiait demeure des *Jolis*, de même qu'au Maine *Goupilière* voulait dire demeure des *Goupil, Joyantière* demeure des *Joyant, Arthusière* demeure des *Arthus, Crochardière* demeure des *Crochard,* etc. Il nous faut donc le nom d'une famille Jolis pour radical à ce nom de la Jolisière, en latin *Pulcheria,* et ce nom, nous le trouvons sur les lieux, en français et en latin.

Dans un titre latin du commencement du XIIIe siècle, analysé à la page 128 des *Recherches historiques sur Sarcé, au Maine,* par Fortuné Legeay, nous voyons figurer *Wauterius Pulcher.*

Dans un autre document de l'an 1261, rappelé à la page 93, sous le n° $\frac{432}{65}$ de la première partie de l'*Analyse des documents historiques conservés dans les archives de la Sarthe,* par Ed. Bilard, paraît Guillaume Jolis.

Il est donc établi : 1° Qu'au moyen âge il y avait au Maine une famille du nom de *Jolis,* dont l'appellation latine était *Pulcher;* c'était sans doute celle à laquelle appartenait François Jolis, écuyer, seigneur de la Fouacière, de la Barre et de la Cochelinière, qui, au 14 janvier 1492, présenta un chapelain pour la chapelle de Notre-Dame en l'église de Saint-Denis d'Anjou, en compagnie de Jehan de Coustard, écuyer, seigneur de la Coustardière [3];

2° Qu'alors il y avait aussi, dans le même pays, au moins un fief, et un fief noble, car il était tenu à foi et hommage, appelé la Jolisière, dont le nom s'était formé du nom d'une famille Jolis, et se trouve traduit littéralement en latin par *Pulcheria.*

[1] V. Origine et formation des noms de familles, t. III du Nobiliaire de Bretagne, par P. Potier de Courcy, 1862, et Annuaire de la noblesse, par Borel d'Hauterive, année 1864, pages 215 et 216.

[2] V. Géographie ancienne du diocèse du Mans, par Th. Cauvin, p. 612, division féodale.

[3] Archives du chapitre d'Angers.

Voilà donc tous les éléments nécessaires pour former *Pulcher* de *Pulcheria,* en français *Jolis* de *la Jolisière,* et un *Pulcher de Pulcheria* a fort bien pu n'être désigné, dans le titre original de 1158, que sous le nom de *de Pulcheria,* comme, dans les mêmes temps, on voit des Riboul d'Assé et de Radray figurer sous le seul nom de d'Assé où de Radray, et comme les Goupil de la Goupilière, les le Joyant de la Joyantière, les Bonin de la Boninière, etc., ont été appelés seulement de la Goupilière, de la Joyantière, de la Boninière.

A ces époques reculées, il existait des relations continuelles et intimes entre le Maine et l'Anjou, et il est très-probable que la famille Jolis de l'Anjou était la même que celle du Maine. Mais les vieux titres de famille sont rares dans cette dernière province, surtout à cause des ravages des Anglais au xve siècle et des guerres de religion au xvie, et l'on ne devrait pas s'étonner si l'on ne retrouvait que très-peu de documents anciens sur ces Jolis et sur leur fief de la Jolisière.

Th. Cauvin, l'ancien oratorien, devenu président de l'Institut des provinces de France, a écrit *de Bulcheria* le nom de notre chevalier-croisé, à la page 83 des *Instrumenta* qui précèdent sa magnifique géographie ancienne du diocèse du Mans; mais nous pensons que c'est à tort, et que lui ou ceux dans lesquels il a puisé, ont mis un B au lieu d'un P, erreur si facile à commettre. *Bulcheria* ne pourrait pas être un nom simple, une demeure a eu des habitants, mais son radical ne se trouve pas; nous n'avons jamais rencontré le nom ni même le mot latin *Bulcher*, Cauvin et Bilard ne le citent pas non plus. Du reste, le savant Cauvin n'est pas sans avoir commis des erreurs en fait d'orthographe de noms propres; n'en citons qu'un exemple pour une époque bien plus récente. Dans son *Administration municipale du Maine,* p. 57, il écrit Lejoignant le nom de Jules-César le Joyant, maire alternatif de la ville du Mans en 1708. Or, nous pourrions bien produire une centaine de pièces qui prouvent que l'orthographe du nom de famille de ce maire était le Joyant, à commencer par l'arrêt du Conseil d'État du 30 décembre 1718, qui l'a confirmé dans son ancienne noblesse et a été signifié à l'Hôtel-de-Ville du Mans le 11 février 1719.

Dom Piolin, religieux de Solesmes, a admis *de Bulcheria* et l'a traduit par de la Boucherie dans son histoire récente de l'Église du Mans. Pour que la traduction fût bonne, il faudrait, ce nous semble,

dans le mot latin, du *carnifex*, ou au moins du *buccarius* qui ne s'y trouve pas, tandis que de la Jolisière est la traduction simple et littérale de *de Pulcheria.* Il y avait bien au Maine une ancienne famille noble du nom de le Boucher, dont nous nous sommes beaucoup occupé et dont le nom a pu servir à former celui d'un fief appelé la Boucherie; mais cette famille n'a rien à faire ici, car son nom latin n'a pu être *Bulcher,* et n'a pu servir à former *Bulcheria,* évidemment mal traduit par *Boucherie.*

Bulcheria est aussi la leçon de la pièce manuscrite conservée au dépôt des Mss. de la Bibliothèque Impériale, pièce qui n'est qu'une copie; mais, pour ce document, le changement du *P* en *B* s'est sans doute reproduit sans que l'on se soit aperçu de la faute primitive; nous faisons la même remarque pour les autres auteurs qui sont dans le même cas, et plus une erreur s'est accréditée, plus il importe de la combattre.

Nous pensons donc que le chevalier croisé auquel cet article est consacré était un seigneur de la Jolisière, soit qu'il ait appartenu à l'ancienne famille noble du nom de Jolis, qui a dû posséder la seigneurie de la Jolisière, dont le nom s'est formé avec le sien; soit qu'il ait été d'une autre maison, aux mains de laquelle la Jolisière se serait trouvée en ces temps-là. Dans le premier cas, ses armes étaient sans doute celles de la famille de François Jolis, écuyer, seigneur de la Fouacière en 1492, cité plus haut: dans le second, il faudrait chercher à quelle maison la Jolisière appartenait en 1158.

Voilà l'explication la plus naturelle et la plus rationnelle que nous croyons que l'on puisse donner de ce nom de *de Pulcheria*, qui se trouve dans le Paige et qui, pensons-nous, y est bien écrit.

Qu'est devenue cette famille Jolis? Il est très-possible qu'elle ne soit pas éteinte, mais les développements que nécessiterait une réponse à cette question nous entraîneraient trop loin. Pour aujourd'hui contentons-nous d'avoir cherché à restituer aux illustres fastes des croisades un nom qui, s'il n'est pas des plus connus, est certainement des plus jolis.

F. LE JOYANT.

ÉTAT
DE LA NOBLESSE DE BRESSE
EN 1697.

(*Suite* *.)

XXV. Joseph-Marie de *Joli* de Choin, frère puisné du précédent, porte aussi le nom de Choin, lequel après avoir servi en qualité de lieutenant, puis de capitaine dans le régiment d'infanterie de Mgr le prince pendant six années, sert actuellement depuis six autres années en qualité de capitaine dans le premier bataillon du régiment de Frangy [1] où il fut blessé d'un coup de mousquet à la bataille de Nervinde... au travers du corps.

[1] Thianges (Mém.).

XXVI [1]. Philippe de *Chapuis* [2], baron de Corgenon. Cette famille est venue de Lion en Bresse. Le père [3] de celuy d'à présent achepta en l'année 1655 cette baronnie, laquelle est en très beaux droits, à une lieu de Bourg. Il en porte le nom, celuy de la maison estant Chapuis. Il est présentement syndic de la noblesse de Bresse.

[1] N'est pas dans les Mém.

[2] De gueules à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or et en pointe d'un lion de même, écartelé d'or à un chef d'azur (d'H.); d'après Brossette (*El. hist. de la ville de Lyon* 1721) le fond est d'azur.

[3] Mathieu Chapuis, conseigneur de Thomassin, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon. — Se rendit acquéreur par contrat du 16 septembre 1656 (B. I.).

XXVII. Jacques de *Morel* [1] de Corlaison. Il porte le nom de Corlaison, qui est un fief qu'il possède [2] et qui est dans cette maison depuis l'an 1641. Cette famille, dont le nom est de Morel, est originaire du comté de Bourgogne.

[1] De sable à trois fusées d'argent, posées en fasce (Gu.)

[2] En Bresse (Mém.).

XXVIII. Jean-Joseph [1] de *Jacob* [2], sr de La Cottière. Le nom de la maison est Jacob. Il porte celui de La Cottière. Il résida à Pai-

* Voy. 12e livr., décembre 1866, page 546.

nessuy [3] près de la ville de Bourg, qui est un fief. Cette famille est originaire de Dombes.

[1] Fils de Philippe de Jacob, lieutenant du roi à Châtillon, et de Claudine de Rossillon, épousa en 1679 Antoinette fille de Samuel Guichenon (Gen.). Philippe eut de Claudine de Rossillon quatre fils : Pierre, Jean-Joseph, Jean-Philippe et François (B. I., p. 191).

[2] D'azur au chevron ondé d'argent, accompagné de trois têtes de léopard d'or, 2 et 1. — *Cimier* : Une tête de léopard surmontée d'une mouche à miel d'or. — *Devise* : Soin et valeur (Gu.).

[3] Pennessuy (B.).

XXIX. N.......... [1] de *Jacob* de La Cottière, frère puisné du précédent. Il porte aussi le nom de La Cottière. Il a servi pendant cette dernière guerre en qualité de capitaine du régiment de milice d'Aligny [2] jusqu'à ce que ce régiment aye esté licencié.

[1] Gaspard (Mém.).

[2] De Bourgogne (Mém.).

XXX. Les s[rs] *Charbonniers* [1], seig[rs] de Crangeac [2]. Deux frères enfants pupils [3]. Le nom de la maison est Charbonnier. L'aisné porte le nom de Crangeac, qui est une terre qui est dans cette famille depuis l'année 1629. Cette famille est de robbe, et le père [4], qui portoit le nom de Crangeac, estoit lieutenant-général au présidial de Bourg et bailliage de Bresse, ainsi que son père et son grand père, comme il a esté dit cy devant du s[r] Charbonnier, oncle du seigneur de Crangeac d'auiourd'huy en l'article XIX.

[1] Voir n° 19, 103, 104.

[2] Crangeat (*Dict. des postes*).

[3] Marie Anthelme et Jean Baptiste. Ils avaient une sœur Anne-Marie-Françoise chanoinesse de Neuville (1708).

[4] François Louis Charbonnier de Crangeac, lieutenant général, frère de celui qui est nommé au n° 19 et époux de Françoise Figuière.

La copie de la Bibl. de l'Arsenal mentionne après ceux-ci Philibert Charbonnier seigneur de la Tour, cousin germain de Claude Guillaume, qui fut président en l'élection de Bresse. « Quatre de ses fils ont été dans le même temps dans le service. Il est dans les chevau-légers pensionnaire. » Ce dernier fait paraît bien douteux puisqu'il était déjà président en 1675. On trouve le nom de trois de ses fils, Gaspard, Charles et Claude-François qui partagèrent sa succession en 1710 (Bau. I., p. 18).

XXXI. François *Dandelin* [1], originaire de Lorraine.

[1] D'Andelin seigneur du Tremblay (B.). — D'or à trois grenouilles de sinople, 2 et 1.

XXXII. Ferdinand de *Druays* [1], seig[r] de Dannenches [2]. Le

nom de la maison est Druays. Il porte le nom de Dannenches d'une seigneurie qu'il possède. Il s'est acquis la seigneurie de Franlieu qui appartenoit à Claude-Marie de Druays, seigneur de Franlieu, son frère[3] aisné, lequel a laissé deux enfants pupils[4] qui seront un jour seigneurs de Franlieu et de Dannenches, leur oncle estant dans le dessein de leur conserver son bien n'ayant point d'enfants[5], ce qui a empesché de faire un article séparé de ces deux pupils. La maison est ancienne en Bresse.

[1] De Druais (B.). — D'argent à une moucheture d'hermine de sable (Gu.).
[2] Danenches.
[3] Ils étaient fils de Philibert Druays et de Claude Philiberte de Seyturier (Gu.).
[4] D'Anne Bouchard, fille de François Bouchard, sieur de Beost, substitut du procureur général au parlement de Dijon (B. I, p. 21, 22).
[5] N'est pas marié (Mém.).

XXXIII. Ferdinand-Marcel[1] de *Digoine,* nepveu du sieur de Digoine du Bourg mentionné en l'article onze, où il a esté dit que cette famille est originaire de Forest et ancienne. Celuy-cy ne possède aucun fief.

[1] Ferdinand II, cousin-germain de Joseph (nº 11), capitaine réformé, mort en 1757, épousa en 1705 Marie de Marque, fils de Ferdinand de Digoine et de Françoise Dupuis (Gen.).

XXXIV. François de *Disimieux*[1], seigneur de Surre. Il porte le nom de la maison qui est Disimieux, originaire de Dauphiné. Il n'y a pas longtemps que cette famille, qui est ancienne en Dauphiné, réside en Bresse. Celuy d'à présent y réside quelquefois et le plus souvent à Lion.

[1] De Disimieu (B.). De gueules à six roses d'argent 3, 2 et 1 (Gu.).

XXXV. Claude-Scipion[1] *Duport*[2]. Il porte le nom de la maison qui est Duport. Il est secrétaire du corps de la noblesse de Bresse et réside à Bourg.

[1] Fils de Charles-François Duport, élu en l'élection de Bourg en Bresse (B. I, p. 113).
[2] Porte palé et contrepalé d'argent et d'azur de six pièces à un triangle de sable brochant sur le tout (d'H.). La famille a été remplie de gens distingués (Mém.). Voir nº 72, et parmi les *obmis* à la fin.

XXXVI. Joseph d'*Escrivieux*[1], seigneur de Chemillat. Le nom de sa maison est Escrivieux qu'il porte et qui est originaire du Masconnois. On le nomme le plus souvent Escrivieux-Chemillat pour le différentier d'Escrivieux-Genost mentionné cy après[2]. Chemillat

est un fief où il réside. Il a servi longtemps de capitaine dans le régiment de cavalerie de Lévy.

[1] D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois palmes de sinople posées en pal, deux en chef et une en pointe (d'H.).
[2] N° 44.

XXXVII. Claude-Antelme de *Feillens* [1]. Porte le nom de Feillens qui est celuy de sa maison et d'une terre qui est dans cette famille depuis l'année 1306. Les prédécesseurs de celuy d'auiourd'huy ont eu des enplois très-considérables pendant la domination de Savoye et son grand-père [2] fust tué à la bataille de Fribourg en Brisgau à la teste d'une compagnie dans le régiment de feu monseigneur le prince qui en faisoit beaucoup de cas. Celuy d'à présent est lieutenant de Roy dans le Chalonnois [3]. Il réside dans une terre nommé Montiernoz qui le différentie des Feillens-Chabeu [4]. Cette famille est des plus anciennes de Bresse.

[1] Feillens de Doncieux (B. I, 59). — D'argent à un lion de sable, armé, lampassé, villené et couronné de gueules. *Cim.* : Un lion de sable ; *sup.* deux lions de même (Gu.).
[2] Louis de Feillens avait épousé François d'Oncieux, dont Léonard qui épousa en 1649 Marguerite de Montmoyen (Gu.).
[3] Homme de mérite et de réputation (Mém.).
[4] N° 17.

XXXVIII. Joseph de *Feillens-Montiernoz*, frère [1] du précédent. Il porte le nom de la famille. Il ne possède aucun fief en Bresse.

[1] Frère aîné du précédent, réside en Bresse (Mém.).

XXXIX. *Feillens*, Pierre [1], capitaine sur la marine.

[1] Frère des précédents, est enseigne sur les vaisseaux du roy (Mém.).

XL. *Feillens*, Jacques [1], lieutenant au régiment du Perche.

[1] Cadet des cy-dessus (Mém.).

XLI. Jean de *Saint-Priest* [1], seigneur de Fetants [2]. Le nom de la famille est Saint-Priest, originaire de Forest. Celuy-cy porte le nom de Fetans [3] et son père portoit celuy de Fontenay. Cette famille est ancienne et celuy cy réside à Loye, petit bourg en Bresse.

[1] Ecartelé d'argent et d'azur à une bande de gueules brochante sur le tout (d'H.).
[2] Fetan (*Dict. des postes.* - B.).
[3] D'un fief qu'il possède (Mém.).

XLII. François *Galien* [1]. Porte le nom de la maison qui est Galien. Il réside depuis quelques années en Bugey, quoyque son ori-

gine soit de Bresse. Il a un fils actuellement servant en qualité de lieutenant dans le régiment d'infanterie de Thouy.

[1] D'azur à un chevron d'or, à 3 étoiles de même en chef et à un croissant d'argent en pointe. *Cim.* : Un cerf issant de gueules. *Dev.* : Præmium virtutis honos (Gu.).

XLIII. Joseph-Ignace *Garron* de Chastenay, frère puisné du sieur de Chastenay, conseiller au parlement de Bourgogne[1], est frère du sieur Garron de Chastenay, conseiller au parlement, lieutenant dans Bourgogne[2]; son frère La Bévière[3] actuellement lieutenant dans le même régiment.

[1] Voir n° 41.
[2] Dans la milice de Bourgogne (Mém.).
[3] Jean-Claude Garron de la Bévière.

XLIV. Claude[1] d'*Escrivieux*[2], seigneur de Genod[3]. Le nom de la maison est Escrivieux, mais il porte le nom de Genod qui est un fief. Ce qui le différentie d'Escrivieux de Chemillat cy-devant[4]. Il réside à Montrevel, petite ville en Bresse où il s'est marié.

[1] Fils de Charles d'Escrivieux et de Françoise de Chassin; a eu un frère du nom de François.
[2] D'or à un chevron d'azur (d'H.).
[3] Genot (B. I, p. 61.).
[4] N° 36.

XLV[1]. Jean de *Cattin*[2], seigneur de Genoud. Son nom de maison est Catin, famille de robe du parlement de Bourgogne[3]. Il porte le nom de Genoud qui est une terre où il réside. Il n'y a pas long-temps qu'il est establi en Bresse.

[1] Manque dans les Mém.
[2] D'azur au heaume d'argent, au chef de même, chargé de trois merlettes de sable (Gu.).
[3] Originaire de Paris (Gén.).

XLVI. Louis *Des Bellouses*[1], seigneur de Grandchampt. Le nom de la maison est de Bellouses. Il porte le nom de Grandchampt, fief où il réside et lequel est dans cette maison depuis l'année 1557. Cette famille est ancienne.

[1] Guichenon fait sortir la famille des Bellouzes des La Baume-Montrevel (p. 56, Bress.). — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un bélier d'argent surmonté d'un croissant de même (d'H.). — Et d'or à une bande vairée d'azur (d'H. Bourg. I, p. 423).

XLVII. Pierre[1] des *Hugonières*[2], porte le nom de sa maison. Il est lieutenant criminel au présidial de Bourg.

[1] Fils de Claude de Hugonières troisième du nom, et de Charlotte Rembert (Gen.).
[2] Hugonnières (B.) porte d'azur, à une croix recroisettée mise en bande, d'or (Gu.).

XLVIII. Joseph d'*Humières*[1]. Il porte le nom de sa maison, originaire de Normandie[2]. Il n'y a pas fort longtemps qu'elle est establie en Bresse.

[1] D'Humières (B.). Joseph Anfrié, écuyer, seigneur d'Humières, porte d'or à trois croisettes de sable 2 et 1 (d'H.).
[2] Son père estoit originaire de Normandie. Il s'établit en Bresse en s'y mariant. Demeure à Fressy en Bresse (Mém.).

XLIX. Pierre[1] de *Chastillon*[2], seigneur de Jalamonde. Le nom de la maison est Chastillon. Il porte le nom de Jalamonde qui est un fief où il réside. Il est de la même maison que les Chastillons de Leal qui est ancienne en Bresse dont il sera parlé cy après[3].

[1] Fils de Michel de Châtillon et de Marie de Palluat (Gen.).
[2] D'argent au lion de sable (Gen.).
[3] N° 51.

L. Claude-François de *Joli*, baron de Langes. L'ancien nom de la maison est de Joly quoyqu'elle aye tousiours porté celui de Choin comme il a esté dit cy devant dans l'art. 24. Celuy-cy porte le nom de Langes, baronnie où il réside et qui est dans cette famille depuis l'année 1579 qu'elle fust inféodée et érigée en baronnie par les ducs de Savoye à Pierre de Joli, baron de Choin, bisayeul du sieur de Langes d'à-présent et qui estoit grand bailly d'espée de Bresse et de Bugey, conseiller d'Estat de son Altesse de Savoye et lieutenant général pour son service dans les dittes provinces. Le sieur de Langes d'auiourd'huy est le quatrième grand bailly d'espée de Bresse de père en fils, outre le sieur de Chaliouvres son oncle, receu en survivance à la ditte charge ainsi qu'il a esté dit cy devant dans l'article des sieurs de Choin. Le sieur de Langes a servi pendant 21 ans dans le régiment d'infanterie de Condé où il estoit premier capitaine et maior lorsque Guillaume-Claude de Joli, baron de Choin, gouverneur de Bourg, dont il est fils aisné du premier lit, luy fit sa démission de grand bailly dans la province de Bresse. Cette famille est des plus anciennes.

LI. Jean de *Chastillon*[1], seigneur de Leal, enfant pupil. Le nom de sa maison est Chastillon, ancienne en Bresse. Le père[2] a tousiours porté le nom de Léal d'un fief à luy appartenant où il résidoit.

Mais comme les affaires de cette maison sont en mauvais état, celuy d'à présent pourra bien porter le nom ancien de la maison qui est celuy de Chastillon.

[1] Même famille que le n° 49 (Gen.).
[2] Sans doute François-Albert de Châtillon, né en 1666 (Gen.).

LII. Jean-Pierre [1] de *Seyturier* [2], seigneur de Lionnières. Le nom de cette maison est Seyturier. Il porte celuy de Lionnières qui est une terre qui a presque tousiours esté dans cette famille. Les prédécesseurs de ceux d'auiourd'huy ont eu des emplois considérables du temps de la domination de Savoye. Celuy dont est parlé dans cet article, qui est le père, a un troisième fils actuellement capitaine dans les carrabiniers, qui porte le nom de Seyturier, l'ancien de la maison : on prétend qu'il y avoit en Bresse des gentilshommes de ce nom dès l'année 1200, ainsi que de celuy de Lionnières. Le sieur de Lionnières, le père, réside à Pélagey, qui est un autre fief qu'il possède.

[1] Fils de Jacques de Seyturier (B. I, p. 73).
[2] D'azur à deux faux d'argent, manchées d'or posées en sautoir. *Cim.* : Un pélican d'or. *Dev.* : Si mieux, non pis (Gen.). Voir n°s 53 et 77.

LIII. Jean-Joseph de *Seyturier*, fils aisné du précédent, porte aussi le nom de Lionnières où il réside et où son père luy a donné son habitation. Il a servi dans le régiment d'infanterie de Condé en qualité de lieutenant, puis de capitaine dans le régiment Dauphin. Il est présentement syndic de la noblesse de Bresse [1].

[1] Les Mém. ajoutent à ceux-ci et à celui du n° 77 : « Jean-Pierre de Seyturier, cousin des précédents, sieur du Teradet, et est lieutenant dans le régiment de Poitiers. »

LIV. Christophle de *Rissé* [1], seigneur de Cornaton. Le nom de la maison est Rissé. Il porte celuy de Loises qui est un fief qu'il a remis à son fils aisné [2] en le mariant. Il réside à Cornaton qui est un autre fief qu'il possède en Bresse. Il a son second fils actuellement capitaine dans le régiment d'Angoumois [3].

[1] Riccé (B.). — D'argent à trois chastaignes vêtues ou hérissonnées de sinople, tigées de même 2 et 4. *Cim.* : Un griffon d'or (Gu.). Voir n° 86.
[2] Qui a été capitaine dans le régiment de Thouy. Il a quitté le service et réside en Bugey (Mém.). Charles de Riccé, qui épousa Marie, fille de Marc de Baret, gouverneur de Seyssel (Gen.).
[3] Major du régiment de Nice (Gen.).

LV. Pierre [1] de *Macet* [2], seigneur du Sausay. Il porte le nom de

sa maison qui est Macet. Celuy de Sausay est d'un fief de la famille. Réside en Bresse et a un fils actuellement servant dans le régiment de Thouy en qualité de lieutenant. Le sieur de Macet l'aisné[3] qui est cognu soubs le nom de Davarey réside comme il a touiours résidé en Masconnois, et a esté longtemps capitaine dans le régiment d'Uxelles. Ancienne famille.

[1] Fils de Jean de Macet Sauzay (B. I, p. 145).

[2] De Masset (Gu. Gen.). De sable à une fasce d'argent, accompagné des trois testes de bélier de même, 2 en chef une en pointe. *Cim.* : Une tête de bélier. *Dev.*: Toujours verd de Macet (Gu.).

[3] Son frère, sans doute Henri de Macet, seigneur de Sausay, Chaponod et d'Avayé, né en 1630 de Jean de Macet, seigneur de Sausay, major d'Uxelles dragons, et de Marthe Perachon (Gen.).

LVI. Marmont[1].

[1] De *Guivry* porte le nom de Marmont comme son père. Il a servi en qualité de capitaine dans le régiment de Thouy (Mém.). — On voit un Marmont aux Etats de la noblesse de 1668, 1671, 1676 (B.). Cet article n'est pas placé dans l'ordre alphabétique. Aussi est-il reproduit dans le mss. sous le n° 62, qui est consacré au marquis de Maulvrier, sans autre détail que le nom et la note : *il est mis devant*. Ce n'est pas du reste sa véritable place qui est entre le sieur de Margnolas et le sieur de Martignat. Nous n'avons pas pu découvrir ses armoiries.

LVII. Les sieurs *Becerel*[1], seigneurs de Malatrait, deux frères enfants pupils[2] de Mathieu de Becerel qui a tousiours porté le nom de Malatrait d'un fief qui a esté possédé par ceux de cette maison dès l'année 1481, le fief de Becerel qui est l'ancien nom n'estant plus à eux ; cette famille est la plus ancienne de Bresse.

[1] Voir n° 6.

[2] Probablement Charles de Bercerel et J.-B. de Bercerel qui avait épousé Louise Charlotte de Mathieu de Chevigny, réside à Bourg (Mém., B. I. p. 167. Gen. et procès-verbal de l'arrière-ban de 1694).

LXVIII. Philibert[1] de *Besserel*, seigneur de Malaval, porte le nom de Malaval qui est un fief où il réside. Il est oncle paternel des précédents[2]. Il a servi en qualité de lieutenant dans le régiment d'infanterie d'Anguien, et depuis capitaine dans le régiment de milice d'Alygny.

[1] Pierre (Mém.) Philibert-Joseph (arrière-ban de 1694).

[2] Et frère cadet du père des précédents (Mém.).

RÉNÉ DE SAINT-MAURIS.

(La suite au prochain numéro.)

GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

(*Suite* *.)

II

MAISON DE GRANDPRÉ

(Champagne.)

I. Herman ou *Hescelin*, aidé des seigneurs de Roucy et de Porcien forma le comté de Grandpré d'une partie de l'ancien comté carolingien de Dormois, dont les titulaires n'avaient pas laissé d'héritiers : il épousa, dit-on, Yvette, fille de Gilbert, comte de Roucy, veuve du comte de Rethel.

1. *Henri*, qui suit;
2. *Richard*, évêque de Verdun ;
3. *Baudouin*, croisé, tué en Palestine.

II. Henri Ier, comte de Grandpré de 1070 à 1097, épousa : 1º Helwis de Rumigny; 2º Hermengarde, fille de Faucon, seigneur de Montfaucon, en Franche-Comté, et de Alix de Roucy.

1. *Henri*, qui suit ;
2. *Adèle*.

III. Henri II (1097-1150), succéda à son père sous la tutelle de Richard, son oncle; il était encore mineur en 1106. Il fonda l'abbaye de Belval et le prieuré de Saint-Médard de Grandpré. De Haylaïs, fille de Roger de Joinville et d'Aldéarde de Wignory, il laissa :

1. *Henri*, qui suit ;
2. *Jean ;*
3. *Barthélemy*, qui épousa Julienne...
4. *Rainard* ;
5. *Adèle*, épouse du seigneur de Cressy;
6. *N...*, épouse de Gérard de Châtillon, seigneur de Savigny;
7. *Geoffroy*, seigneur de Balham, croisé ;
8. *Alix*, épouse de Geoffroy, comte de Durbuy.

* Voyez 12e liv., décembre 1866, page 529.

IV. Henri III, dit *Wafflart* (1150 ?-1190), fut d'abord sous la tutelle de sa mère; il épousa Leucharde, fille de Guillaume, comte de Luxembourg.

1. *Henri,* qui suit;
2. *Renaud,* seigneur de Sommepy;
3. *Robert*, évêque de Verdun (1208-1217);
4. *N...,* moine à Saint-Remy de Reims.

V. Henri IV, dit *Wafflart* (1190-1211), épousa : 1° Agnès, fille de Raoul de Coucy et de Agnès de Hainant qui lui donna un fils et une fille; 2° Adèle, fille de Jacques d'Avesne.

1. *Henri,* qui suit;
2. *N...*, épouse de Raoul, comte de Soissons;
3. *Jacques,* auteur de la branche de Hans;
4. *Geoffroy*, évêque de Châlons-sur-Marne (1237-1247);
5. *Yolande,* épouse de Pierre, seigneur de Bayonville, morte le 7 mars 1259;
6. *Marguerite,* épouse de Renaud de Commercy.

VI. Henri V (1212-1229), comte de Grandpré et de Porcien, seigneur de Saint-Jean, Cernay, Busancy, Autry, épousa Marie de Garlande, fille de Guillaume, seigneur de Livry, et de Alix de Châtillon.

1. *Henri,* qui suit;
2. *Jean;*
3. *Adelaïde*, épouse de Jean Ier, seigneur de Joinville.

VII. Henri VI (1229-1281), seigneur de Manre, Livry, Courcelancy, Vienne-le-Château, le fief de la Porte-Bazel de Reims, Monblainville, Royon, comte de Rameru en 1268, épousa Isabelle, fille d'Erard, seigneur de Rameru, et de Philippe de Champagne.

1. *Henri,* qui suit;
2. *Jean*, auteur de la branche de Buzancy;
3. *Marguerite,* dame de Bolandre, morte en 1328;
4. *Isabelle,* épouse de Hugues IV de Rethel.

VIII. Henri VII (1281-1289), sieur de Livry, Garlande, Verpel, Imécourt, Vienne-le-Château, Manre, Falkenstein, épousa : 1° Laure de Montfort, dame d'Épernon, veuve de Fernand de Castille, et fille de Armanry VI de Montfort, et de Béatrix de Bourgogne; 2° Elisabeth ou Béatrix, fille de Gérard de Luxembourg, comte de Durbuy et de Mahaut de Clèves.

1. *Henri,* mort avant son père ;
2. *Gérard,* qui suit.

IX. Gérard de Grandpré ayant été forcé de quitter la France à la suite de méfaits graves, se retira dans le Luxembourg, et le comté de Grandpré passa à son oncle Jean, seigneur de Buzancy ; il était seigneur de Nassogne, Waurelle, Belvas, Terrevoigne, Sény, Roussy et Montmartin. Gérard mourut vers 1343, laissant de Isabelle d'Houfalize, fille de Thierry et de Philippe de Roussy :

1. *Thierry,* qui suit ;
2. *Gérard ;*
3. *Henri,* abbé de Stavelot.

X. Thierry de Grandpré, seigneur desdits lieux qu'il vendit au roi de Bohême et d'Houfalize, épousa Agnès de Berlamont, dont :

1. *Thierry,* mort sans alliance ;
2. *Marguerite,* épouse de Gérard, seigneur d'Argenteau ;
3. *Agnès,* épouse de Gauthier de Rochefort.

Branche de Hans.

VI. Jacques de Grandpré, fils de Henri IV et de Adèle d'Avesne, eut la seigneurie de Hans ; de 1212 à 1221, il fut sous la tutelle de sa mère et mourut vers 1230, laissant de N..., fille de Jacques de Barbançon :

1. *Henri,* qui suit ;
2. *Jacques,* chevalier, mentionné en 1267 ;
3. *Geoffroi,* écuyer à la même date ;
4. *Pierre,* évêque de Châlons-sur-Marne (1247-1261).

VII. Henri Ier (1230-1291), épousa Marguerite, fille de Hugues, comte de Vaudemont et de Marguerite de Bar.

1. *Henri,* qui suit ;
2. *Jacques,* auteur de la branche de Tantonville.

VIII. Henri II (1291-1312) eut pour femme Ermine, fille de Hugues III, vidame de Châlons, et de Marguerite de Milly.

1. *Henri,* qui suit ;
2. *Pierre,* seigneur de Daumartin-sous-Hans en 1346.

IX. Henri III, seigneur de Hans et Rémonville, mentionné en 1353, 1370 et 1383, épousa Marie de Lor, dame d'Escry.

1. *Henri,* qui suit;

2. *Jacques,* qui épousa après 1387 Jeanne de Joinville, dame de Tenorgues et la Malmaison, alors veuve de Guillaume de Saulx, seigneur d'Épense et de Binarville;

3. *Jeanne*, épouse de Bertrand de Vienne, fils de Hugues, seigneur de Vienne et Saint-Thomas.

X. Henri IV, seigneur de Hans, les Armoises, Haulzy, l'Étang de Royon, Saint-Jean-sur-Tourboe, Cornay, Saint-Pierremont, Thenorgues, épousa Françoise des Armoises; il mourut vers 1453.

1. *Jacques*, qui suit;

2. *Agnès,* épouse de Thomas VI de Coucy, seigneur de Vervins, décédée le 30 mai 1393.

XI. Jacques, seigneur desdits lieux, de Nouart, Valmy, les Moulins de Saint-Menehould, Oche, Lanson, Binarville, Saint-Germaincourt, Bray, épousa Isabelle, fille de Jean de Béthune, seigneur d'Autresche.

1. *Henri*, qui suit;

2. *Catherine,* épouse de Jacques de Grandpré, seigneur de Verpel (*Voyez* Branche de Vonc).

XII. Henri V épousa Jacqueline de Guistelles, il n'en eut qu'une fille nommée *Marie,* laquelle épousa Raoul de Coucy, et un bâtard, *Jacques,* homme d'armes au service de Louis XI; après la mort de Henri V qui est mentionnée en 1478 et 1480, la seigneurie de Hans revint à son cousin Jacques de Grandpré, seigneur de Verpel.

Branche de Buzancy.

VIII. Jean de Grandpré (1289-1313), fils de Henri VI et d'Isabelle de Rameru, d'abord seigneur de Buzancy, puis comte de Grandpré en 1289, lorsqu'il succéda à son frère Henri VII, dont le fils avait été banni de France, épousa Jeanne d'Elvi; il possédait aussi les seigneuries de Tahure, Antre et Amerval, il mourut en 1313.

1. *Jean*, qui suit;

2. *Elisabeth,* épouse de Eustache de Conflans, seigneur de Mareuil;

3. *Henri,* seigneur de Busancy de 1357 à 1383;

4. *Isabelle,* épouse de Guillaume de Thil.

IX. Jean II (1314-1378) succéda à son père sous la tutelle de sa mère; il épousa Catherine de Châtillon Saint-Pol, fille de Hugues, seigneur de Leuses, et de Jeanne d'Argies, et veuve de Jean de Picquigny, seigneur d'Ailly.

1. *Edouard,* qui suit;

2. *Ferry,* auteur de la branche de Verpel;

3. *Renaudin,* écuyer dans la compagnie de Jean de Plancy en 1352;

4. *Jeanne,* épouse de N... de Halbecque.

X. Edouard Ier, comte de Grandpré (1378-1787), seigneur de Binarville, Lanson, épousa Isabelle de Flandre.

1. *Jean,* qui suit;

2. *Edouard,* seigneur d'Escry (aujourd'hui Asfeld), Imécourt, Saint-Georges, Quatre-Champs, Cornay, décédé en 1462, avait épousé Mahaut de Rubempré. Il eut un fils nommé *Jacques*, auteur de la seconde branche de Hans par suite de son union avec l'héritière de la première branche de ce nom.

XI. Jean III, comte de Grandpré (1387-1417), épousa Isabelle de Fumel.

XII. Louis, comte de Grandpré, étant mort sans alliance en 1447, son héritier fut Edouard, seigneur d'Escry, son oncle.

Branche de Verpel.

X. Ferry de Grandpré, fils de Jean II de Grandpré-Buzancy et de Catherine de Châtillon Saint-Pol, fut seigneur de Verpel et Vonc; de N... il eut :

1. *Gobert,* qui suit.

XI. Gobert Ier, seigneur desdits lieux, épousa Alix du Chastelet, dame de Port-sur-Seille.

XII. Edouard, qualifié comte de Grandpré, seigneur de Cornay, Fléville, Sivry-les-Busancy, Sommerance, Baldrange, Bourolles.

XIII. Gobert II (1484-1499), seigneur desdits lieux, épousa Claude de Roucy, dont il n'eut que deux filles.

1. *Jeanne,* dame de Cornay, Fléville, Lanson et Binarville, en partie, épouse : 1° de Pierre de Pavant, décédé avant 1502; 2° de Henri de Pouilly;

2. *Béatrix,* dame de Cornay et Fléville en partie, Sivry-les-Busancy, Sommerance, Baldrange, Bourolles, Vienne-la-Ville, épouse de Geoffroy Yssenart.

Deuxième Branche de Hans.

XI. Jacques Ier de Grandpré, fils de Edouard de Grandpré-Buzancy, seigneur d'Escry, épousa Catherine de Grandpré, sa cousine, fille de Jacques II, seigneur de Hans, et de Isabelle de Béthune; après la mort de son beau-frère Henri V de Hans, il fut seigneur de Hans, les Armoises, Haulzy, Laval, Wargemoulin, Melzicourt, Chevières, les Moulins de Sainte-Menehould, Tenorgues, Sommetourbe, Maigneux, Maffrécourt, Nouart.

XI. Jacques II (1504-1521), seigneur desdits lieux, épousa Louise, fille de Guillaume de Hangest et de Marguerite de Torcenay, qui lui apporta le comté de Dampierre en Astenois et la baronnie d'Arzillières.

1. *Guillaume,* décédé du vivant de son père en 1521;

2. *Madeleine,* épouse 1° de Hesso de Linanges, comte de Linanges, seigneur d'Aspremont; 2° de François de Cadenet : elle eut pour héritière sa fille unique Agnès de Linange, qui porta tous les biens des seigneurs de Hans dans la maison de Bossut.

Branche de Tantonville.

VIII. Jacques de Grandpré (1297-1335), fils de Henri Ier, seigneur de Hans, et de Marguerite de Vaudemont, eut la seigneurie de Tantonville du chef de sa mère; il épousa : 1° Agnès de Novant; 2° Alix des Armoises; de la seconde il eut :

1. *Henri,* qui suit;

2. *Marguerite,* épouse de Geoffroi de Rosières, seigneur de Ligneville.

IX. Henri (1335-1377), seigneur de Tantonville, épousa Béatrix de Sarrebruche.

1. *Henri,* conseiller du duc de Bar en 1413 ;

2. *Jacquemin ;*

3. *Simonnin.*

Armoiries. — Les Grandpré portaient *fascé d'or et de gueules,* seulement le nombre des fasces n'est pas toujours le même. Ainsi le comte Henri V portait *fascé de* 8 *pièces* sur son sceau en 1212, et *burelé de* 12 *pièces* en 1217 (on sait que le fascé se dit burelé quand le nombre des fasces dépasse 10). Le comte Henri VII, du vivant de son père, portait burelé de 12 pièces brisé d'un canton; sa femme Isabelle de Luxembourg joignait alors le même blason à ses propres armoiries, *d'argent à cinq fasces d'azur, au lion de gueules couronné d'or, brochant sur le tout, brisé d'un lambel.*

Henri Ier de Grandpré-Hans, en 1276, brisait l'écu de la maison d'un lambel à cinq pendants; Henri II de Grandpré-Hans ne mettait que trois pendants au lambel; cette différence n'est pas sans intérêt au point de vue héraldique. Il y aurait lieu d'examiner si le nombre des pendants n'indique pas la différence des puînés et des aînés du vivant de leur père; Henri Ier était *puîné* de Grandpré, Henri II était *aîné* de la branche de Hans; si le héraut Berry ne s'est pas trompé en donnant à Henri II *burelé d'argent et de gueules,* cette modification d'un métal aurait été la marque distinctive de la branche de Hans. — Gérard de Grandpré, en 1341, avait abandonné ses armoiries personnelles pour prendre celles de Luxembourg; M. le duc de Persigny, dans une lettre très-importante pour l'étude du blason, a signalé plusieurs exemples de ces mutations héraldiques [1].

D'après Berry, la branche de Grandpré-Buzancy portait *fascé d'or et de gueules* de huit pièces, au *lambel à trois pendants d'azur.* — Edouard Ier, comte de Grandpré, en 1383, avait sur son sceau un homme d'armes, tenant une épée, et un écu *fascé de cinq pièces;* Edouard de Grandpré, seigneur d'Escry, en 1438, et Ferry, seigneur de Verpel, en 1412, portaient les armes pleines de leur maison : tous deux avaient des lions pour supports, mais le premier posait comme cimier sur son casque une tête d'aigle entre deux vols, et le second une fleur de lis entourée de rayons entre deux cornes de buffle.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

[1] Le duc de Persigny et les Doctrines de l'Empire. Paris, H. Plon, 1865, p. 297 et suiv.

LES ANOBLISSEMENTS

SOUS

LE RÈGNE DE LOUIS XIV



L n'existe réellement qu'un seul ouvrage imprimé sur les Anoblissements qui ont eu lieu en France depuis l'origine de la Noblesse, et encore cet ouvrage est-il très-incomplet, très-fautif, très-insuffisant. C'est le *Dictionnaire des Ennoblissements* (sic) *ou Recueil des lettres de noblesse depuis leur origine, tiré des Registres de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides de Paris* (Paris, au Palais marchand, 1788, 2 vol. in-8°). Il faudra refaire, un jour ou l'autre, ce livre, indispensable pour l'histoire ; il faudra l'augmenter considérablement, il faudra surtout en corriger les fautes qui ne sont pas toutes à mettre sur le compte de la négligence de l'éditeur, lequel a gardé l'anonyme, en disant dans son avertissement : « Ce Recueil est l'ouvrage de plusieurs maîtres des Comptes et de quelques conseillers de la Cour des Aides ; on n'a pas crû devoir y mettre leurs noms, parce que des recherches de ce genre, blessant directement la vanité d'un très-grand nombre de familles puissantes, auroient pu leur susciter de fortes haines, pour ne pas dire de cruelles persécutions. » On a cru généralement que Dulaure était l'auteur de cette publication, et l'odieux pamphlet qu'il publia, deux ans après, sous ce titre : *Liste des noms des ci-devant nobles de race, robins, prélats, financiers, intrigants, et de tous les aspirants à la noblesse ou escrocs d'icelle* (Paris, Garnerey, 1790-91, 3 parties in-8°), n'était pas fait, on doit l'avouer, pour le défendre contre cette attribution que nous ne chercherons pas à lui enlever.

Quand on s'occupera de refondre le *Dictionnaire des Ennoblissements*, en lui ôtant toute tendance malveillante ou satirique, on aura recours à plusieurs manuscrits que possède la Bibliothèque de l'Arsenal et qui sont peut-être les sources les plus abondantes et les plus authentiques où l'on puisse chercher des documents nouveaux. Nous citerons à ce sujet les trois manuscrits suivants, qu'on va consulter tous les jours et qui ont été plus d'une fois invoqués comme pouvant remplacer jusqu'à un certain point les originaux eux-

mêmes, aujourd'hui détruits, ou égarés, ou inconnus. On sait que l'incendie des archives de la Chambre des Comptes, au XVIIIe siècle, a fait disparaître une partie des pièces relatives aux Anoblissements. Voici ces manuscrits classés, dans la série de l'Histoire française, sous les n°s 698, 699 et 700 :

Ennoblissements extraits des Registres de la Chambre des Comptes à Paris, depuis 1350 jusqu'en 1660, in-folio.

Recueil des Ennoblissements accordés par les rois de France, enregistrés à la Chambre des Comptes, depuis 1550 jusqu'en 1668, 2 vol. in-fol.

Lettres de noblesse tirées des Registres de la Cour des Aides, par Bernard Bonlin, depuis 1703 jusqu'en 1742, 3 vol. in-fol.

Ces trois recueils sont pourtant bien loin d'être complets ; on peut assurer que la moitié des Anoblissements qui ont eu lieu en France, par ordre du roi, ne figure ni dans les listes, ni dans les extraits, ni dans les lettres de noblesse, que les manuscrits précédents nous ont conservés. On peut donc considérer comme une heureuse découverte tout ce qui viendra augmenter ce fonds presque unique de renseignements.

Le hasard nous a fait rencontrer, parmi de vieux papiers mis au rebut, des notes manuscrites qui nous paraissent être de la main de Charles-René d'Hozier, généalogiste et historiographe de France, et qui remplissent une lacune considérable dans l'histoire des Anoblissements. Ces notes ne forment qu'une simple nomenclature par ordre chronologique, mais leur importance n'en est pas moins très-sérieuse, en raison surtout de leur authenticité. Ce sont des jalons tout à fait neufs qui aideront les généalogistes dans la recherche de l'origine des familles.

Nous croyons donc utile de les publier textuellement, sans y ajouter aucune note, et même sans essayer de rétablir l'orthographe de certains noms qui pourraient avoir été mal lus ou plutôt qui étaient mal écrits sur le *calpin* du greffe de la Cour des Aides.

Paul LACROIX (bibliophile Jacob),

Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

EXTRAITS DE LETTRES DE NOBLESSE

Tirés du calpin (*sic*) du greffe de la Cour des Aydes.

1654.

1 féurier. Annoblissement de Bolé, preuost des Bandes.
6 mars. Annobl. de Preuost, sieur de Bellefonds.
17 mars. Annobl. de Haudy, sieur de la Maison.
26 mars. Annobl. de Rebergner, sieur de Merenne.
28 mars. Annobl. d'Uriel de la Ville, sieur de Baugé.
16 auril. Confirmation de noblesse pour Pierre et Jean de Mareuil.
9 may. Annobl. de Beauuoir, sieur de la Place.
15 juin. Annobl. de Regnaud, sieur de Venise.
1er juillet. Annobl. de Pierre-Antoine de Micoud.
9 juillet. Annobl. de Treslin, sieur de Rozieres.
20 aoust. Relief de noblesse pour Jean de la Riuiere.
15 sept. Annobl. de Charron.
26 sept. Annobl. de Suye, secretaire de la chambre du Roy.
17 decembre. Annobl. de Charles et Etienne les Gouaix, frères.

1655.

19 feurier. Annoblissement de Bruneau, sieur de la Chabociere.
22 feurier. Relief de noblesse pour Pierre de la Niepce.
20 . . . Annobl. des Che... freres, pour seruices.
24 may. Annobl. de Louis et François Laboureur.
1er juin. Annobl. de Pernet.
8 juin. Annobl. de Gabriel Anselin, sieur des Bruneaux.
10 juin. Relief de noblesse pour Jeanne Bertelin.
17 juin. Annobl. de Le Blanc.
26 juin. Relief de noblesse pour Pierre et Gasparde Sauzay.
30 juin. Annobl. de Fouquet, sieur des Rosieres.
6 juillet. Annobl. du sieur Brisson.
18 septembre. Annobl. du sieur d'Arlon.
8 octobre. Annobl. d'Antoine Sauzion, sieur de de Rouziere.
26 nouembre. Eueillard, huissier en la Cour.
31 decembre. Annobl. de Corné, sieur de la Valée.

1656.

27 janvier. Annoblissement du sieur Roze.
29 janvier. Annobl. d'Arnault Gay, sieur de Fontenelles.
24 feurier. Annobl. des Rauault de Montargis.
14 mars. Relief de noblesse pour les Blanchard.
23 mars. Relief de noblesse pour Adam de Croisettes.
8 auril. Relief de noblesse pour François et Guillaume de Saulieu.
23 may. Relief de noblesse pour François Jameraye.
23 septembre. Annobl. de Prudhomme.
26 octobre. Annobl. de Seuin.

1657.

5 janvier. Annoblissement de Froidour.
9 feurier. Annobl. de Du Mas.
10 mars. Annobl. de Lamiable (?).
26 auril. Relief de noblesse pour les du Rosier, frères.
18 may. Lettres de noblesse pour Girault, sieur de la Cousture.
15 juin. Relief de noblesse pour Michel et Pierre Chapuis.
19 juin. Annobl. de Pierre Ouurard.
1er septembre. Annobl. de Pierre-François et Louis Famechon.
26 octobre. Annobl. de Jean Gobert, sieur de Veuil.

1658.

16 mars. Relief de noblesse pour René, Jacques et François Nau.
19 juillet. Annoblis. de Jacques Coignet, sieur de la Maisonfort.
8 octobre. Annobl. de Guybert, sieur de Raupré.
18 decembre. Relief de noblesse pour Mogas, sieur de la Pilletiere.

1659.

21 janvier. Annoblissement de Louis de Montigny, sieur du Couldray.
5 mars. Annobl. de Jean Charpentier, sieur de Haulteriue.
18 juin. Annobl. de Freymont.
30 juin. Relief de noblesse pour le Hardy, sieur de Beliard.
1er juillet. Annobl. d'Estienne Anselin et Perette du Four.
13 aoust. Annobl. d'Arnaudet.
29 aoust. Annobl. de Brissaud, sieur de Chappelar.
30 aoust. Annobl. de Bermen (?), sieur de la Martiniere.
24 octobre. Annobl. de Trouuin, sieur de Grimont.

1660.

22 juin. Relief de noblesse pour Moyse Yuert.
6 juillet. Annobl. de Jean Oudart, Antoine et Nicolas de Gomont, frères.
16 juillet. Annobl. de Balthazard, sieur de Grandmaison.
12 aoust. Annobl. de François Lhomme-Dieu, sieur du Trenchant.
21 octobre. Annobl. de Meslier, sieur de St-Jean.
27 octobre. Annobl. de la Turelle.

1661.

20 januier. Annoblissement de Jean Guilleteau, sieur de Launay.
13 feurier. Annobl. de Bonnaire, sieur de Chailloux.
12 mars. Annobl. de Thomas Bridet.
2 juin. Annobl. de Barbuat, sieur de Maison-Rouge.
21 juin. Annobl. de Jean Filleau.
20 juin. Annobl. de Gabriel de Sauzey.
2 juillet. Annobl. de Thomas Marie.
2 juillet. Annobl. de Paget, sieur de Maisonuille.
20 juillet. Annobl. de Jean de Saint-Lo, sieur d'Espinay.
18 aoust. Annobl. d'Antoine Charlier, sieur de Sainte-Foy.
27 aoust. Annobl. du sieur des Landes.
10 septembre. Annobl. de Charles Durand, sieur de Chalendry.
22 octobre. Annobl. de Prudent de Villiers.
20 ... Annobl. de Deslionne.

1662.

20 januier. Annoblissement de Paillard, sieur de la Papaudiere.
5 may. Annobl. de Guildon Bauger.
22 may. Annobl. de Pelletier.
14 juin. Annobl. de Brebat, sieur de la Tourblanc.
14 juin. Annobl. de Richelet, sieur du Hochet.
4 septembre. Annobl. de François Guitton, sieur des Marestz.

1663.

12 feurier. Annoblissement de Rey, sieur du Fresne.
12 feurier. Annobl. de Godron, sieur des Lionne.
15 feurier. Annobl. de True (?), lieutenant criminel à Chalons.
16 mars. Annobl. de Des Foiches, sieur de Closdoré.
18 auril. Annobl. de Gabriel, André et Jean de Micourt.

4 may. Annobl. de Brochard, sieur de Boisluisant.
29 may. Annobl. de Le Brun, premier peintre du Roy.
28 juin. Annobl. de Brice, sieur de Mirmont.
28 juin. Annobl. de Bodin, sieur de Logerie.
30 juin. Annobl. de Geoffroy.
6 aoust. Annobl. de Jean et André Chitton.
23 aoust. Annobl. de Filleau.
23 aoust. Annobl. de Brunier, premier médecin de M. le duc d'Orléans.
6 septembre. Annobl. du sieur de la Planche.
26 septembre. Annobl. de Berthet, sieur de la Salle.
5 octobre. Relief de noblesse pour Cesar, François et Pierre Parchappe.
11 decembre. Annobl. de Moreau.

1664.

30 januier. Annoblissement de Laual, sieur de Letancourt.
23 feurier. Annobl. des Ferrieres, frères.
3 auril. Annobl. de Thousalin.
5 auril. Annobl. de des Rochers, sieur de Chassay.
14 may. Annobl. de Le Roy, sieur de Fromont.
19 may. Annobl. de Theuenin, frères.
20 may. Relief de noblesse pour Yuert, sieur de Magny.
9 juillet. Annobl. pour Bellot.
20 octobre. Annobl. de Moisset, sieur de Hault.
18 novembre. Relief de noblesse pour Charles, Estienne, Jacques, Jean, François et Claude Carpantier.

1665.

7 mars. Confirmation de noblesse pour Brisson.
9 mars. Confirmation de noblesse pour le sieur d'Arbon.
10 mars. Confirmation de noblesse pour le sieur de Grangnieres.
16 mars. Confirmation de noblesse pour Simon Bolé, sieur de Champlay.
17 mars. Annobl. de Boucher, sieur de Grandmesnil.
17 mars. Confirmation de noblesse pour les Theuenin.
20 mars. Confirmation de noblesse pour Foucquet, sieur des Roziers.
20 mars. Confirmation de noblesse pour le sieur Vallot, premier medecin du Roy.

21 mars. Confirmation de noblesse pour Geoffroy, sieur de Boisgerfroy.
24 mars. Confirmation de noblesse pour de Reuergue.
29 auril. Confirmation de noblesse pour les enfants de feu Roze.
9 juin. Confirmation de noblesse pour les Bontemps.
2 juillet. Confirmation de noblesse pour François, Henry et Robert Besson.
18 juillet. Annobl. de Tourlend, sieur de Brieule.
20 juillet. Annobl. de de Bray, maire de Calais.
14 aoust. Confirmation de noblesse pour Jaupitre, sieur de Beleau.
22 septembre. Confirmation de noblesse pour Picaut.
26 septembre. Relief de noblesse pour Moulart, sieur du Mottoy.
26 octobre. Relief de noblesse pour Texier, sieur de St-Germain.
30 nouembre. Confirmation de noblesse pour le sieur True.
31 nouembre. Confirmation de noblesse pour Poirel, sieur de Grandual.

1666.

27 mars. Annoblissement de Charles Moreau, premier valet de garderobe.
9 aoust. Confirmation de noblesse pour Christophe Barbin, sieur du Mesnil.
30 aoust. Annobl. de Pierre de Mormetz, sieur de Saint-Hilaire.
31 aoust. Relief de noblesse pour Pierre, Jacques, Louis et Charles Richer.
25 septembre. Annobl. de François Blondel.
16 decembre. Annobl. de Juste de Brienne, sieur de Saint-Leger.

1667.

4 mars. Confirmation de noblesse pour Arnault Bruneau, sieur de la Chabossiere.
9 mars. Confirmation pour Louis de Montigny, sieur du Coudray.
10 mars. Confirmation pour Daniel Guillaume, sieur de la Plante.
16 mars. Annobl. de Mathurin Gabaret.
21 mars. Confirmation pour Thomas Marie, lieutenant à Auxerre.
23 mars. Lettres de naturalité et de noblesse pour David Omahonne.
2 auril. Relief de noblesse pour Barthelemy Honorat.
28 auril. Confirmation pour André Gabriel et Jean de Nicou.
3 may. Confirmation pour Claude Vincent, sieur de la Briniere.

4 may. Confirmation pour le sieur Houuin de Corbeuille.
18 may. Confirmation pour Jules Yvon, sieur de la Pommeraye.
20 may. Confirmation pour Pierre-Antoine de Micoud, sieur dudit lieu.
27 may. Confirmation pour Arnould, François et Jacques du Rozier.
15 juin. Confirmation pour Julien le Bovier.
22 juin. Annobl. de Jacques Poudevoux.
19 juillet. Confirmation pour Leonor Garnier.
19 juillet. Confirmation pour Antoine de Lingende, sieur de Bourgneuf.
30 juillet. Annobl. de d'Henry Charpentier.
10 decembre. Annobl. de François et Jacques de Rangueil.
15 decembre. Confirmation pour Pierre de Vinolz.

(*La suite au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

ARMORIAL DE LA VILLE DE MARSEILLE

PUBLIÉ PAR LE COMTE GODEFROY DE MONTGRAND [1].

Nous avons décrit, dans cette *Revue* [2], le recueil manuscrit de la Bibliothèque impériale, intitulé : *Armorial général de France,* dressé en vertu de l'édit royal de novembre 1696, et nous avons parlé de son utilité et de son autorité en matière de blason. Malgré ses imperfections, l'*Armorial général,* seul recueil officiel en ce genre, est journellement consulté. Déjà, plusieurs de ses parties ont été imprimées, et il faut espérer que bientôt les trente-quatre volumes qui le composent seront publiés par provinces, villes, etc. M. le comte de Montgrand, gentilhomme provençal, comme il s'intitule lui-même, jaloux de contribuer à l'illustration héraldique de sa patrie, a doté Marseille de la portion de cet *Armorial général* qui concerne cette ville. Son livre reproduit textuellement et dans leur ordre, les registres des armoiries du *bureau de Marseille* dans la *généralité d'Aix.* Ce qui ajoute à l'intérêt de cette publication, c'est l'avant-propos, savante dissertation sur le droit de posséder des armoiries, spécialement parmi les bourgeois des villes; c'est surtout la reproduction intégrale de l'édit de novembre 1696 qui créa l'*Armorial général,* accompagnée de notes curieuses sur cet édit, publiées en 1697 par Thibault-Cadot, conseiller du roi. L. S.

[1] Un vol. gr. in-8° avec blasons gravés. — Paris, librairie Dumoulin.
[2] Février 1865, p. 92.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Ces deux tomes, ensemble de 397 folios, renferment sous le titre de *Recherches sur l'ancienne noblesse de France,* un travail d'un auteur inconnu, du plus haut intérêt pour l'histoire nobiliaire. Il se compose de notes sur deux mille personnages environ, désignés par leurs noms, leurs prénoms et le nom de leurs seigneuries; lesquelles notes indiquent sommairement, pour le plus grand nombre, la part que prit la personne noble dont il y est question, dans les guerres du XIVe siècle, d'après les montres, revues, états de service de cette époque. Le reste des articles consiste en renseignements sur des personnages nobles du même siècle et du siècle suivant, tirés d'actes qu'ils auraient souscrits ou dans lesquels ils auraient figuré. A chacune de ces notes est jointe la description des armes du personnage; description incomplète, il est vrai, puisqu'elle n'est faite que sur les sceaux, et n'indique que rarement les couleurs, mais précieux complément de cette espèce d'inventaire historique de la noblesse française aux XIVe et XVe siècles.

Nous publions la table alphabétique de ces *Recherches,* en indiquant la date du document cité dans la note, et le folio du volume où se trouve l'article.

RECHERCHES DE L'ANCIENNE NOBLESSE DU ROYAUME DE FRANCE.

A.

Abans (Jean d'). 1369. 19 v°

Abbeville, seigneur de Bouberck, chevalier (Guillaume d'). 1314. 62 v.

Achon, chevalier (Louis d'). 1380. 200

Aguenin (Jean). 1414. 201 v.

Aichan, chevalier (Hugues d'). 1340. 284 v.

Aigreville, chevalier (Jacques). 155 v.

Aigueville de Arragon, duc de Hasve (Jules-Antoine d'). 1537. 390 v.

* Voyez 1re liv., janvier 1867, p. 45.

Ayrault, écuyer (Jean). 1414. 186
Azay (Guy d'). 1355. 28 v.

L. Sandret.

(*La suite au prochain numéro.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Décembre 1866.

— M. Ernest Serret, a épousé Mlle Léonie d'Artois de Bournonville.

— M. Xavier de Villersau, — Mlle Cécile Vivien de Goubert.

— M. de Courcelles, ancien attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, — Mlle Teissier.

— M. Camille de Chancel, chef de bureau au Crédit foncier, — Mlle Marie Outwaithe.

— M. Hilaire Bernigaud de Chardonnet, — Mlle de Ruolz.

— M. René Leblanc de Lespinasse, — Mlle Marie du Peyroux de Salmagne.

— M. le comte de Saint-Mauris, — Mlle de Saint-Mauris, sa cousine.

— M. le comte Louis de Vaulchier, — Mlle Alice de Raincourt.

— M. le vicomte Paul-Barthélemy de Lague de Salis, — Mlle Marie-Augustine Durant.

— M. le comte Marie-Ernest-Hippolyte de Perthuis, — Mlle Marie-Louise de Gras du Luart.

— M. Hippolyte de Sauville, — Mlle Amélie Bailly-Blanchard.

—

Supplément à l'année 1866.

— *Avril.* — M. Georges de Brunier, capitaine au 5e chasseurs, a épousé Mlle Thècle de Ligniville.

— M. le baron Charles de Lantivy de Trédion, — Mlle Guillemette Héron de Villefosse.

— M. E. Demimuid, lieutenant au 17e d'artillerie, — Mlle Louise de Beaulieu.

[1] Nous prions instamment les familles de nous envoyer les lettres de *faire-part* des mariages et des décès, afin de nous aider à compléter ces *Tablettes*.

— *Mai.* — M. le comte Henri de Navailles-Labatut, — Mlle Valentine de Navailles.

— M. le vicomte Georges Léziart du Dézerseul, capitaine au 2e lanciers, — Mlle Marie de Solérac.

— M. Georges de Vathaire, capitaine au 2e de spahis, — Mlle Mathilde de la Fontaine-Solare.

— M. Albert de Devise, lieutenant aux dragons de l'Impératrice, — Mlle Marguerite Maigre.

— *Juin.* — M. de Champeaux-Verneuil, — Mlle Clémentine Hasslauer.

— M. Jules de Guillebon, — Mlle Lucie Copineau.

— *Juillet.* — M. René de la Fayolle de Mars, juge au tribunal de Lyon, — Mlle Hélène Vachon de Lestra.

— M. Michel de Pétigny, — Mlle Jacqueline de la Rochebrochard.

— *Août.* — M. Georges Moisson, — Mme Berthe d'Artois de Bournonville.

— *Septembre.* — M. le baron Charles d'Antin, — Mlle Huchet de Cintré.

— *Octobre.* — M. L. Taupinart, comte de Tilière, — Mlle Sophie Hermanowska.

— *Novembre.* — M. le comte Emmanuel de Golistein, — Mlle Madeleine Duchâtel, fille du vicomte Napoléon Duchâtel.

— M. le vicomte Gaspard de Chastenet de Puységur, — Mlle Cécile Gervoy.

—

DÉCÈS.

Décembre 1866.

— *Vimeur de Rochambeau* (Mme Thérèse-Constance de), comtesse d'Ambrugeac, décédée à Paris le 1er, à l'âge de 82 ans.

— *Tholozan* (Mme de), décédée à Paris, à l'âge de 87 ans.

— *Bron* (baron) sous-préfet de Quimperlé, mort le 10.

— *Bonnechose* (Gaston de), décédé à la Boulaye, près Bernay (Eure), à l'âge de 74 ans.

— *Binet de Marcognet* (Mme la baronne), née Julie Le Monnier.

— *Morio de l'Isle* (Mme la baronne), veuve du général de ce nom.

— *Picot de Moras* (Mme la comtesse), née Lévesque de Varanval, décédée à Versailles le 18, à l'âge de 69 ans.

— *Nadault de Buffon* (Benjamin), ancien magistrat, décédé à Montbard le 24, à l'âge de 87 ans.

— *Domenger* (Mme veuve), née Marie-Quiterie-Rosalie de Chauton, décédée à Mugron.

— *Corberon* (Mme la marquise de), née Louise-Adrienne Breffort, décédée le 27, au château de Troissereux (Oise), à l'âge de 83 ans.

— *Carmejane* (Augustin de), chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'artillerie, décédé le 27 à Avignon, à l'âge de 89 ans.

— *Vernon* (marquis de), général de brigade commandant le département de la Haute-Saône, décédé à Paris le 27.

— *Berthier* (Mme la vicomtesse), décédée à Paris, à l'âge de 27 ans.

— *Elie de Beaumont* (Mme), née de Quélen.

—

Supplément à l'année 1866.

— *Brossard* (Mme Henri de), née Clémence d'Auvin de Hardenthun, décédée le 16 janvier à Versailles.

— *Butler* (Mme la vicomtesse de), née Alix Drouet, décédée le 31 janvier à Nogent-le-Rotrou, à l'âge de 34 ans.

— *Begougne de Juniac* (Mme la baronne), née Henriette Moussu, décédée à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), le 5 février, à l'âge de 44 ans.

— *La marquise du Puy* (Mme) née de Wissel, décédée le 10 février à la Roche-Ploquin (Indre-et-Loire), à l'âge de 90 ans.

— *Laborde-Noguez* (Mme Jeanne de), née d'Artigues, décédée le 25 février à Ustaritz (Basses-Pyrénées).

— *Bertrand* (comte Alphonse), chef d'escadron, décédé le 3 mars à Paris, âgé de 42 ans.

— *Lecomte du Colombier* (Mme), née Payen, décédée le 8 mars à Orléans, à l'âge de 69 ans.

— *Jovin des Haies* (Mme), née Jourjois, décédée le 8 mars à Surcy-le-Comtal, âgée de 87 ans.

— *Faton de Favernay* (Marie-Hyacinthe), conseiller honoraire à la Cour d'Amiens, décédé dans cette ville le 12 mars, à l'âge de 78 ans.

— *Witasse* (Charles de), juge au tribunal de Beauvais, décédé le 20 mars, à l'âge de 48 ans.

— *Guilhermy* (Mme de), née Braccini, décédée le 23 mars à Paris, à l'âge de 24 ans.

— *Brandin de Saint-Laurens* (Henri-Aimé), décédé à Rouen le 8 avril, à l'âge de 36 ans.

— *Cacqueray de Lorme* (Charles de), décédé à La Mésangère-sur-Eure, le 19 avril, à l'âge de 74 ans.

— *Arnault* (Mme), veuve de A.-V. Arnault, secrétaire perpétuel de l'Académie française, née Marie Guesnon de Bonneuil, décédée à Paris le 30 avril, à l'âge de 97 ans.

— *Goulard* (Anne-Gustave de), comte de Montsabert, décédé le 1er juin à Bordeaux.

— *La Lande* (Mme Marie-Anne de), comtesse de Bailleux, décédée le 2 juillet, à l'âge de 80 ans.

— *Ségure* (Jean-Marie de), décédé le 7 juillet à Sauveterre (Basses-Pyrénées), à l'âge de 19 ans.

— *La Panouse* (Mme la vicomtesse de), née d'Auvergne, décédée le 11 juillet, âgée de 53 ans.

— *La Chastre* (Cyr-Jacques de), ancien sous-préfet, décédé le 13 juillet, à l'âge de 80 ans.

— *Beaucoups de la Bastière* (Henri de), décédé le 19 juillet, à l'âge de 30 ans.

— *Domel de Vorges* (Mme), née de Bois-le-Comte, décédée le 8 août à Paris, à l'âge de 68 ans.

— *Duluc de Saint-Martin-Lacaze* (Jean-François), décédé le 10 août, à l'âge de 86 ans.

— *Dupin de Juncarot* (Charles), décédé le 15 septembre, à l'âge de 58 ans.

— *Dutastet* (Mme), née Anne de Rivière, décédée le 9 octobre à Mont-de-Marsan, âgée de 61 ans.

— *Lavit de Clausel* (Mme), née de Saint-Julien Muiron, décédée au Bois-du-Mont (Lozère), le 16 octobre, à l'âge de 78 ans.

— *Ledoulx de Sainte-Croix* (Philippe-Jérôme de), chef de bataillon en retraite, décédé à Tartas le 22 octobre, à l'âge de 76 ans.

— *Despériers de Lagelouse*, décédé le 26 octobre, à l'âge de 94 ans.

— *Presnaye* (baron François de), décédé le 30 octobre, à l'âge de 71 ans.

— *Faucigny* (comte Gaspard de), chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal militaire de Wurtemberg, décédé le 31 octobre à Ambilly (Haute-Savoie).

— *Lagutère* (Alexandre de), décédé à Condom le 4 novembre, à l'âge de 73 ans.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une collection de Mémoires et Factums concernant un grand nombre de familles nobles, dont le catalogue se publie, à partir de cette livraison, sur la couverture de la *Revue Nobiliaire*.

LES CHEVALIERS NORMANDS

AU TOURNOI DE COMPIÈGNE*

(1238.)

1. Le chevalier qui ouvrit la marche, se présenta, le front ceint d'une couronne d'or, portant un écu *de gueules, à deux fasces d'or*. Dans le document le plus ancien, que j'aime à suivre, il est simplement nommé : le comte de Harcourt ; un autre l'appelle Jean dit le Preux, seigneur de Harcourt, tandis que la généalogie de la famille le nomme Richard. Son cimier était un bonnet rond blasonné comme l'écu, d'où sort une queue de paon faisant la roue. Deux de ses fils se trouvèrent aussi à ce tournoi.

Bien certainement le sire de Harcourt, qui florissait en 1238, au temps du tournoi de Compiègne, se nommait Richard, et il était un des grands personnages de son temps, comme on peut le voir dans le père Anselme (t. V, p. 127). Une histoire manuscrite de la maison de Harcourt lui consacre une notice intéressante : « On voyait, y « est-il dit, en France autrefois des vassaux si puissants que les rois « mêmes étaient obligés de les ménager. Tel était Richard de « Harcourt, dont l'amitié fut également recherchée par ceux de « France et d'Angleterre, parce qu'il était en état de donner un « grand penchant aux affaires selon le parti qu'il embrasserait. « Aussi l'histoire le met-elle au nombre des seigneurs qui contri- « buèrent le plus à l'établissement de la domination française en Nor- « mandie, lorsque Jean-sans-Terre eut mérité d'être flétri de ce « nom, et fut dépouillé de ses états pour sa négligence et le refus « d'envoyer aux Normands le secours qu'ils lui demandaient. Plu- « sieurs actes publics du temps de Richard nous le représentent « comme le chef de la noblesse et le plus puissant seigneur « de sa province. Aussi voyons-nous qu'en cette qualité il est « nommé le premier des laïques au rôle des seigneurs mandés à « l'assemblée de Saint-Germain pour le service du roi. Nous ne fe- « rons pas ici le détail de toutes les grandes seigneuries qu'il possé- « dait, tant deçà que delà la mer; nous nous contenterons de « donner seulement un léger crayon de sa puissance, en faisant voir

* Voyez, *Revue nobiliaire*, mars 1866, page 97.

« qu'à raison de deux des moindres de ses terres il lui était dû « service par quarante-cinq chevaliers ; ce qui suffira pour donner « en passant une puissante idée de sa grandeur à ceux qui savent « ce qu'étaient alors ces chevaliers.

« Louis VIII, au lit de mort, écrivant à Richard de même qu'aux « autres grands de l'État, pour les prier de faire couronner Louis IX, « son fils, le qualifia dans ses lettres, *noble homme et son cher « ami*. Richard ne manqua pas de se trouver au sacre du jeune « prince aussi bien qu'à l'assemblée de Saint-Denis dans laquelle il « précéda les maréchaux de France. Il signa un des premiers, comme « étant un des principaux barons de France, la complainte adressée « au pape Grégoire IX contre les prélats de France qu'on prétendait « entreprendre sur la justice royale. Cette ardeur à défendre les « droits de la couronne contre le clergé fut peut-être le motif secret « qui porta Innocent III à le traiter avec tant de rigueur dans un « démêlé qu'eut le baron avec le chapitre d'Évreux pour le patronage « de Sainte-Colombe et de Neubourg. Mais la cour de Rome dont « l'orgueil était venu à un tel excès qu'elle prétendait même domi- « ner sur les rois, fut néanmoins obligée, après avoir lancé inutile- « ment toutes les foudres du Vatican, de céder au bon droit et peut- « être aussi à l'autorité du baron de Harcourt, qui contraignit les « parties à en venir à un accommodement où ses prétentions lui « furent conservées, moyennant quelques rétributions annuelles en- « vers le chapitre. Ce mauvais traitement qu'il reçut du clergé ne « lui fit point perdre le penchant naturel qui le portait à honorer « l'Église et ses ministres ; au contraire, suivant l'exemple de ses « aïeux, il leur fit part de ses grands biens, comme il paraît par les « donations qu'il fit au Bec en Normandie, à Etoke, à Blide et à « Géroldon en Angleterre. Ses vassaux se ressentirent aussi de cette « inclination généreuse qui le portait à faire du bien à tous ; car « pour procurer l'abondance chez eux par le moyen du commerce, « il fit établir à Elbeuf ces foires devenues si célèbres et si utiles à « toute la province. Il épousa Jeanne de la Roche-Casson, dont il eut « neuf enfants, cinq fils et quatre filles. »

2. Le deuxième combattant fut le fils aîné de Richard, duc de Harcourt, brisant son écu d'*un lambel d'argent, à cinq pendants ;* il s'appelait Jean de Harcourt. Il était né en 1198, et était par conséquent âgé de quarante ans. Il se trouva en 1269 au tournoi de

Cambrai. Ce Jean d'Harcourt fut surnommé le Preux, de sorte que l'auteur dont nous avons cité le témoignage a commis une erreur démontrée par les chartes du temps, et encore plus par les blasons de la famille de Harcourt, admis au tournoi de Compiègne. Au reste, la généalogie de cette puissante maison n'a pas été établie avec une bonne critique. Les généalogistes donnent à Jean-le-Préux une trop longue carrière. L'auteur de l'histoire manuscrite de la maison de Harcourt ajoute :

« Je ne puis m'empêcher ici de blâmer la conduite du sieur de la « Roque d'avoir omis une alliance de ce seigneur de Harcourt, « connu aussi sous le nom de sire de Bailleul, laquelle n'a pu être « ignorée de ce savant écrivain, vu qu'il en rapporte lui-même une « partie des circonstances qui servent à la justifier. Outre qu'elle est « d'une telle conséquence qu'elle porte dans cette maison des droits « incontestables à la couronne d'Ecosse, dont même jouit assez long- « temps la postérité de celui dont nous faisons ici l'éloge. Ainsi, « pour réparer tout le tort que cet auteur, soit par négligence, soit « par d'autres motifs, encore plus illégitimement, pouvait faire « dans la suite des temps aux seigneurs de ce nom, et pour rendre « en même temps témoignage à la vérité, nous disons, sur la foi « de l'histoire, que Jean 1er, sire de Harcourt et de Bailleul, etc., « épousa en premières noces Dernogille, unique héritière de Lain et « de la princesse Marguerite, fille aînée de David, roi d'Ecosse ; le- « quel, ayant survécu à un fils unique qu'il avait, laissa en mourant « quatre filles. Ainsi, cet État, qui n'est point, comme l'empire de « France, sujet à la loi salique, a dû reconnaître Marguerite ou « Dernogille son unique héritière pour sa souveraine. Mais Dieu « ayant déjà rappelé à lui ces deux princesses, mère et fille, pour « leur donner des couronnes infiniment plus précieuses que « celles d'ici-bas, les Ecossais, suivant les motifs de l'équité et « de la raison, reçurent dans leur trône Jean II, sire de Harcourt et « Bailleul, fils de celui dont nous parlons et de la princesse Derno- « gille. »

3. Le chevalier qui entra dans la lice à la suite de Jean de Harcourt, portait un écu d'*azur, semé de billettes d'or, au lion de même, morné*, selon mon vieil armorial des tournois, et *lampassé d'argent,* selon un autre document. Il se qualifiait comte d'Eu. En 1232, Raoul de Lusignan, fils de Raoul, dit d'Issoudun, et d'Alix,

comtesse d'Eu, tenait cette terre, et portait un écu burelé, comme on peut le voir dans les sceaux de M. Douet d'Arcq (t. I, p. 412); de sorte que je soupçonne que la généalogie et la succession des comtes d'Eu manquent d'exactitude.

4. Le quatrième chevalier fut le comte de TANCARVILLE, une des anciennes bannières de Normandie, portant un écu de *gueules, orlé de onze étoiles d'or, à un écusson d'argent en abîme*. Il criait son nom; ce qui est une preuve suffisante de l'ancienneté de sa race.

Le sire de Tancarville, qualifié de comte, qui figura au tournoi de Compiègne, était Raoul, sire et baron de Tancarville, chambellan de Normandie, fils de Guillaume, sire et baron de Tancarville, dont M. Douet d'Arcq (page 314) rapporte un scel de 1205, imparfaitement décrit. La branche des barons de Tancarville s'éteignit en sa petite-fille Jeanne, dame héritière de Tancarville, qui épousa Jean, vicomte de Melun. Les armes de Jeanne de Tancarville sont mieux décrites par M. Douet d'Arcq (page 410).

5. Le chevalier qui suivit le comte de Tancarville, fut le seigneur de FERRIÈRES, aussi ancienne bannière de Normandie, portant un écu d'*hermines, à la fasce de gueules, chargée de quatre sautoirs d'or, ou frétée d'or*. (Voyez le *Nobiliaire de Normandie*, par M. de Magny, t. II, p. 92.)

6. Le sixième chevalier qui entra dans l'arène fut le sire de MALLEMAINS, ancienne bannière de Normandie, portant un écu de *gueules, à trois mains senestres d'or*. On voit dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny (t. II, p. 45) qu'une autre famille de Normandie, portant le même nom, a adopté un écu *de gueules à trois mains senestres d'argent*. Fraon Mallesmains, de la même province, porte, au contraire : *d'or, à trois mains de gueules*. M. Douet d'Arcq rapporte le scel de Jeanne Malemains de 1374, présentant une nouvelle variante.

7. Le septième combattant fut Guillaume MARTEL, portant un écusson d'*or, à trois martels de gueules*. M. Douet d'Arcq rapporte le scel de Guillaume Martel, apposé à une déclaration des nobles normands sur le patronage laïque (novembre 1205); il s'exprime ainsi : « Pierre gravée. Personnage à cheval tenant une coupe à la « main. » Le cimier de Guillaume Martel était un lion naissant d'or.

8. Le huitième combattant fut Robert d'Estouteville, portant un écu *burelé d'argent et de gueules, de dix pièces, au lion morné de sable brochant sur le tout.* Il était le fils puîné de Henri, sire d'Estouteville, dont M. Douet d'Arcq rapporte le scel appendu à un acte de 1205. Il le décrit en ces termes : « Un lion rampant contourné sur un burelé. » (T. I, p. 576.) Sa mère était Mathilde, fille de Jean, comte d'Eu. Son neveu, nommé Robert, sire d'Estouteville, épousa Jeanne Bertrand, et sa nièce, Éléonore d'Estouteville, fut mariée à Guillaume Martel. Spener donne, dans ses Familles illustres de France, p. 55, la généalogie de la famille d'Estouteville.

9. Le neuvième combattant fut Jonciers Paymands, portant un écu *d'or, à deux léopards lionnés de gueules, couronnés, armés et lampassés d'argent,* selon un autre document, *d'azur.*

10. Le dixième chevalier qui entra dans l'arène fut Robert de Harcourt, portant un écu *de gueules, à deux fasces d'hermines.* Il était fils cadet de Richard, seigneur de Harcourt. Son cimier était aussi une roue de paon. (Voyez le père Anselme, t. V, p. 159.)

11. Le onzième combattant fut Jean de Maiville, portant un écu *d'azur, à deux pals d'argent, au chef de gueules chargé de trois coquilles d'or.*

12. Le douzième combattant fut Jean de Saint-Maryn, portant un écu d'*or, à dix billettes de gueules, 4, 3, 2 et 1.*

13. Le treizième combattant fut Robert de Bartans portant un écu *d'or, au lion de sinople couronné d'argent, armé et lampassé de gueules,* ou selon d'autres écrivains, également anciens, *armé et lampassé d'argent.* Le nom de Robert de Bartans est très-probablement mal écrit, ne faudrait-il pas lire Robert Bertrand, connétable de Normandie, qui avait épousé Alix de Tancarville, fille de Raoul, sire et baron de Tancarville, qui combattit au tournoi de Compiègne ? Le connétable de Normandie portait en effet : *d'or, au lion de sinople, armé et lampassé d'argent.*

14. Le quatorzième combattant fut Pierre de Prayans portant un écu *de gueules à l'aigle d'argent, chargée d'un lambel d'azur à trois pendants.*

15. Le quinzième combattant fut Yebert de TYEBOUVILLE, portant un écu *d'hermines, à la fasce de gueules.*

16. Le seizième combattant fut Robert DAGUNVAL portant un écu *d'argent, à quatre pals d'azur, au chef de gueules.*

17. Le dix-septième combattant fut Raoul TASSONS portant un écu *burelé d'argent et de gueules de six pièces.*

18. Le dix-huitième combattant fut Robert de BAMANS, portant un écu *burelé d'argent et d'azur de douze pièces, au lion morné de gueules, brochant sur le tout;* selon un autre document, *le lion de gueules lampassé d'or,* avait *sur la poitrine un croissant de sable.*

19. Le dix-neuvième combattant fut Jean de LOUVETOT, portant un écu d'*argent à cinq fasces d'azur, au lion morné de gueules.*

20. Le vingtième combattant fut Jean de BÉTENCOURT, portant un écu *burelé d'or et de gueules de six pièces, la première burelée d'or chargée de quatre fleurs de lis de gueules; la deuxième chargée de trois fleurs de lis de même; la troisième chargée de deux fleurs de lis de même.*

21. Le vingt-unième combattant fut Jean MALET, portant un écu *de gueules, à trois fermaux d'or.* Il était fils aîné de Robert Malet, sire de Graville, et d'Agnès de Tancarville. Le père Anselme donne la généalogie de cette famille, dans le t. VII (p. 866, et suivantes). Il me semble qu'il résulte de la présence de Jean Malet au tournoi de Compiègne en 1238, que bien des titres n'ont pas été convenablement classés.

22. Le vingt-deuxième combattant fut Jean de TILLY, portant un écu d'*or à la fleur de lis de gueules.*

23. Le vingt-troisième combattant fut Guillaume de CONTAY, portant un écu d'*azur, fretté d'or.*

24. Le vingt-quatrième combattant fut Jean de TROISSY, portant d'*argent, à trois lions mornés de gueules.*

25. Le vingt-cinquième combattant fut Jean de FRECET, portant un écu *de sable, à l'aigle d'argent.*

26. Le vingt-sixième combattant fut Fratin MALLEMAINS, portant un écu *de gueules à trois mains senestres d'or, chargé d'un lambel d'argent à trois pendants.*

27. Le vingt-septième combattant fut Guillaume Malet, portant un écu *de gueules a trois fermaux d'or chargé d'un lambel d'argent à trois pendants.* Guillaume Malet sire de Graville, chevalier, était fils de Robert Malet, seigneur de Guerarville, ou Graville, et d'Agnès de Tancarville. Marius Voet, généalogiste, dont les travaux sont en général supérieurs à ceux du père Anselme, suppose aussi que Guillaume fut fils de Robert; la présence du lambel dans l'écu de Guillaume au tournoi de Compiègne lui donne raison.

28. Le vingt-huitième combattant fut Roger Bachon, portant *de gueules à six roses d'argent,* 3, 2 *et* 1.

29. Le vingt-neuvième fut Ferrand de Bétencourt, portant un écu semblable à celui de Jean de Bétencourt, brisé d'*un lambel d'azur à cinq pendants.*

30. Le trentième combattant fut Jean de Sabon, portant un écu d'*azur au lion morné d'argent, semé de molettes d'éperons d'or.*

31. Le trente-unième et dernier combattant de la province de Normandie fut Jean de Clère, portant un écu d'*argent, à la fasce de gueules, surmontée d'un léopard lionné de gueules vers la pointe droite de l'écu.*

Goethals (de Bruxelles).

LES

CAPITAINES D'ABBEVILLE[1]



Il fut un temps, Monsieur, où tout homme qui se sentait l'aptitude d'écrire l'histoire, abordait résolument sinon le récit d'une grande période, au moins celui d'un règne : je n'en veux d'autres preuves que la quantité d'histoires de France publiées depuis un siècle seulement. Si ce système avait l'avantage de présenter des faits importants sous des aspects bien différents et d'en éclairer toutes les faces, en revanche il avait l'immense inconvénient de ne présenter jamais que les mêmes faits. On a beau faire, l'histoire générale est toujours l'histoire générale; elle a fait son temps et le vent souffle heureusement du côté de la décentralisation historique. Vous avez pu, comme moi, constater la tendance bien marquée vers l'étude du détail.

Chacun de nos départements compte une ou plusieurs sociétés savantes, un ou plusieurs érudits dont le but principal est d'attirer la lumière de la publicité jusque dans les plus secrets replis des annales locales. C'est une sage pensée, qui mérite l'attention et l'éloge. Il n'est pas une ville, pas un village, pas un hameau qui n'ait son passé et qui ne puisse par conséquent apporter sa pierre au vaste édifice de notre histoire nationale. N'est-ce pas à l'aide des cartes particulières et détaillées que l'on est arrivé à faire la carte la plus parfaite de notre pays? Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'histoire? Peut-être dans des monographies sans prétention, d'un intérêt purement local en apparence, trouverait-on la solution de problèmes d'un intérêt général pour la France. Je n'ai pas la prétention de faire école ni d'ouvrir par l'exemple une voie nouvelle. Le chemin est tracé, Dieu merci, et je n'ai plus qu'à suivre ceux qui m'y ont précédé. Pour vous, donc, je vais étudier les usages et l'histoire de notre commune terre natale. J'interrogerai les monuments que nos aïeux ont élevés et que leurs descendants n'ont pas pensé ou n'ont pu réussir à distraire; je remuerai la poussière en-

[1] Cette lettre est extraite d'un travail considérable concernant l'histoire du Ponthieu. Nous devons à l'obligeance de M. R. de Belleval communication de cette curieuse étude encore inédite. L. S.

tassée par les siècles, j'évoquerai les ombres d'un passé qui ne fut ni sans enseignement ni sans gloire et j'aurai atteint ce but que je me propose si je réussis à vous intéresser.

Ce n'est pas un plan tracé à l'avance qui me guide dans le choix de mon sujet; c'est le hasard et ce sera toujours lui qui sera mon maître. Aujourd'hui je vous parle des capitaines d'Abbeville parce que ce mot s'est rencontré sous ma plume.

Dès le premier pas, je me heurte contre une erreur accréditée par quelques écrivains. On a cru parfois, en effet, que capitaine et gouverneur d'une ville étaient deux termes différents, s'appliquant indistinctement aux mêmes fonctions. Il n'en est rien. L'histoire d'Abbeville le prouve, et l'histoire d'Abbeville, sur cette matière, est celle de toutes les autres villes du royaume. Je vous montrerai bientôt que le sénéchal et le gouverneur n'étaient qu'un seul et même personnage et qu'on n'aurait jamais pu le confondre avec le capitaine, si l'on s'était donné la peine d'approfondir ce sujet. Qu'entendait-on au moyen âge par le sénéchal ? Un officier royal institué pour présider les assises de la sénéchaussée, pour administrer les domaines du roi et les finances de la province, et dont l'autorité s'étendait jusque sur la noblesse quand elle était convoquée pour le ban et l'arrière-ban, car, dans ce cas, le droit de la commander rentrait dans ses attributions. Le sénéchal surveillait dans l'échevinage le maintien des droits du roi.

La sénéchaussée de Ponthieu avait été érigée en justice royale par Charles V, en 1369. Par suite de cette ordonnance, le sénéchal, avec un tribunal composé des pairs, connaissait des procès mus dans le comté, même pour les cas privilégiés, des crimes de lèse-majesté divine et humaine, de la fabrication de fausse monnaie : ses jugements ne pouvaient être révisés que par le parlement de Paris Le ressort de la sénéchaussée s'étendait sur les cinq bailliages qui composaient le Ponthieu. En un mot, le sénéchal était l'homme du roi, son représentant, le premier magistrat du pays. Il y eut des sénéchaux jusqu'à la fin de la monarchie. Leur prééminence et leur autorité nominales ne cessèrent d'exister, mais il en fut tout autrement de leur autorité réelle qui alla toujours en déclinant. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, la charge de sénéchal était plutôt honorée par celui qui la remplissait qu'elle honorait celui qui en était revêtu, et si, en Ponthieu, elle fut possédée désormais par une des familles les plus considérables de la province, celle de

Monchy, c'est parce qu'elle y demeura à titre héréditaire, comme récompense accordée par le roi à de grands services rendus.

L'institution des sénéchaux, ou des baillis, dont les prérogatives et les fonctions furent analogues dans l'origine, remonte aux premiers temps de la monarchie. Celle des capitaines des villes est due à Philippe-le-Long et date de 1316. Les termes de l'ordonnance établissent entre les deux pouvoirs une ligne de démarcation absolue. Il y est dit, en effet, que les capitaines commanderont les garnisons et veilleront au maintien de la tranquillité publique. Ils son établis concurremment avec les sénéchaux et les baillis : leur autorité, exclusivement militaire, ne dépasse pas les murailles de la ville ; elle sert surtout à tempérer le pouvoir excessif du sénéchal, en retirant de son obéissance la force armée, les milices communales. Est-il rien de plus clairement défini par cette séparation des pouvoirs ? Comprenez-vous maintenant que l'on pût être capitaine sans être sénéchal, et réciproquement, et qu'enfin, comme je vous en fournirai des exemples, dans les temps critiques, le roi nommât capitaine de la ville le sénéchal, quand celui-ci se trouvait être un chevalier de renom ? Alors le sénéchal était vice-roi. Quand, au contraire, il avait le capitaine à ses côtés, il lui fallait se renfermer dans les attributions civiles et recouvrir son armure de la robe du magistrat.

Dans l'origine, l'élection des capitaines appartenait au corps municipal, comme les maîtres des archers, des arbalétriers et de l'artillerie de la ville. Il n'y avait de différence que dans la durée des fonctions, subordonnées, pour les derniers, à celles du mayeur, c'est-à-dire renouvelées chaque année. Le capitaine, lui, pouvait mourir revêtu de sa charge, de même qu'il était passible d'une révocation : le même pouvoir qui l'avait fait pouvait le défaire. Ses gages lui étaient soldés par les argentiers municipaux et c'était à eux qu'il en donnait quittance. Les paiements s'effectuaient en quatre termes égaux. Rien n'était plus juste, tant que le capitaine fut choisi parmi les bourgeois de la ville et élu par ses concitoyens dont il avait la confiance. Mais, quand le roi se fut attribué la nomination du capitaine, il dut paraître pénible aux villes d'être obligées de solder ceux qui leur étaient imposés par le souverain, presque toujours contre leur gré. Ce n'était plus dès lors qu'une nouvelle forme de l'impôt, et le roi profitait de cette circonstance pour gratifier, sans bourse délier, des personnages qu'il

voulait s'attacher ou dont les services méritaient une récompense honorifique et pécuniaire. Les gages des capitaines des villes étaient encore de 400 livres au XIVe siècle : le 26 juillet 1394, lors de la nomination de Perceval d'Esneval, ils furent réduits à 160 livres, et il ne paraît pas qu'on les ait augmentés ni diminués depuis.

Depuis 1316 jusqu'en 1382, c'est-à-dire pendant une période de soixante-six ans, le corps municipal d'Abbeville eut la nomination du capitaine de la ville. Je vous en fournirai deux preuves. Le 8 novembre 1378, Robert Faffelin, bourgeois et capitaine, ayant été insulté dans l'exercice de ses fonctions par Hue de Biencourt, clerc assermenté du sénéchal, le mayeur prit fait et cause pour Robert et fit arrêter Hue de Biencourt. Jean de Nielles, sénéchal de Ponthieu, fit relâcher le lendemain même son officier, et voulut contraindre la municipalité à sévir contre le capitaine. Celle-ci résista, et l'affaire, déférée au Parlement, fut renvoyée par lui devant le conseil du roi. Il résulte de là que le capitaine était un bourgeois, nommé par la ville, absolument indépendant du sénéchal qui ne pouvait le molester comme il l'aurait voulu. Robert Faffelin fut le dernier bourgeois investi des fonctions électives de capitaine : en 1382, Suriau d'Equennes, chevalier, le remplaça. La ville voulut pourtant tenter de faire revivre les anciens usages, et elle profita pour cela des troubles qui remuaient profondément le pays et du besoin qu'avaient les Anglo-Bourguignons de se ménager des alliances et un appui dans le Ponthieu, si sincèrement dévoué à la cause nationale, personnifiée dans celui qui devait être Charles VII. Le 23 septembre 1423, une députation se rendit à Bernay, près du duc de Bedfort, pour solliciter de lui, entre autres choses, que la nomination du capitaine fût rendue au corps municipal, comme cela avait lieu jadis. Il est vraisemblable que le régent fit droit à cette requête ; car, dès le 12 juillet 1424, Nicolas Journe, mayeur d'Abbeville, était en possession du titre et des fonctions de capitaine qu'il conserva jusqu'au 24 novembre 1429. Cette dernière velléité d'indépendance n'eut donc qu'une bien courte durée. Il est curieux de constater que Nicolas Journe demeura possesseur du titre de capitaine jusqu'à sa mort arrivée en 1449. Dans la plupart des actes qui le concernent, dans deux circonstances solennelles notamment, il prenait la qualification, mais il n'avait plus l'autorité. Etait-ce tolérance du prince ou craignait-il de s'aliéner la bourgeoisie en révoquant le chef de l'une de ses plus puissantes et plus riches familles ? C'est ce

que je n'ai pu découvrir, et l'on en est réduit à des conjectures pour expliquer ce fait anormal de l'existence dans la même ville de deux personnages, revêtus du même titre, sans en partager les fonctions. Quoi qu'il en soit, dès 1429, l'office de capitaine avait fait retour entre les mains du comte de Ponthieu, et il n'en devait plus sortir.

Peut-être avez-vous remarqué, Monsieur, que Nicolas Journe était à la fois mayeur et capitaine. Robert Faffelin, capitaine en 1378, avait été mayeur en 1377. S'il était permis de tirer une conclusion de ce double fait, on pourrait dire qu'en cas de vacance de la charge de capitaine, elle était exercée par le mayeur avec lequel le sénéchal avait alors à compter.

Le capitaine était reçu à l'échevinage et il y prêtait serment entre les mains du mayeur, et en présence des échevins et des mayeurs de bannière. Il promettait de s'acquitter bien et loyalement de ses fonctions, comme ses prédécesseurs l'avaient fait : il promettait enfin, et ceci est plus curieux, de ne choisir son lieutenant que parmi les bourgeois de la ville. Mais sur ce dernier chapitre, les capitaines nommés par le roi ne tardèrent pas à se relâcher, et se montrèrent peu scrupuleux à tenir leurs serments. Cette clause devait les gêner, car leur lieutenant, l'homme des bourgeois et de la ville, était une sorte de surveillant imposé par le mayeur, un contre-poids gênant pour leur autorité dont il devait entraver plutôt que seconder l'exercice : aussi trouvèrent-ils moyen de l'éluder. Ils conservèrent le lieutenant de la bourgeoisie, mais ils en nommèrent un autre, et le moment arriva bientôt où ils voulurent avoir la nomination aux deux offices. En 1460, Gauvain de Gribauval, lieutenant du capitaine et nommé par lui, présenta au mayeur une requête pour que Jean de Saint-Rémy, dit le Galois, lui fût adjoint. Le corps municipal refusa sous le spécieux prétexte que Saint-Rémy n'appartenait pas à la bourgeoisie, et il fit choix de Jean de Limeu, ce qui n'empêcha pas Jean de Saint-Rémy d'exercer les fonctions de la charge dont Jean de Limeu ne fut que le titulaire.

Il résulta de ces abus que la ville perdit peu à peu son droit de nommer à l'une des deux lieutenances, et que le capitaine finit par confier ces postes à des hommes de son choix et appartenant comme lui au corps de la noblesse. Je vous citerai pour exemple l'année 1542 où ces deux lieutenants étaient Jean d'Offignies, écuyer, seigneur

de Bocasselin, et Jacques Abraham, écuyer, seigneur de Millencourt, et l'année 1560 avec Etienne de Lagrené, écuyer, seigneur de Belletre et Antoine de Bournonville, écuyer, seigneur de Coulonvillers. Lorsque le gouvernement fut débarrassé de tout souci et de toute entrave, lorsqu'il se sentit assez fort pour porter la réforme dans les diverses branches de l'administration, l'abus du pouvoir des capitaines de ville ne put lui échapper, et de même qu'il nommait les capitaines, il se réserva le droit de nommer leurs lieutenants; il est seulement difficile de préciser l'époque de ce changement qui vengea tardivement les municipalités. Ce ne fut à coup sûr que postérieurement au 26 juillet 1582, car on trouve à cette date, dans les registres aux délibérations de Montreuil-sur-Mer une lettre de Henri III à M. des Essars de Meigneux, capitaine de Montreuil, par laquelle le roi lui enjoint de révoquer son lieutenant et de le remplacer par un autre. Il est évident que si la nomination du lieutenant avait appartenu au roi, il se fût borné à destituer cet officier sans charger M. des Essars de le faire.

J'ai défini les fonctions et les prérogatives des capitaines. Il est facile d'en tirer une conclusion relativement à la considération dont il était entouré. Dans la hiérarchie, le premier rang appartenait au sénéchal, le second à son lieutenant, le troisième au mayeur. Le capitaine n'avait que la quatrième place. Il dépendait de lui d'intervertir moralement cet ordre invariable par sa naissance, par ses qualités personnelles ou le degré d'estime dans lequel il était tenu par ses concitoyens. Nicolas Journe, capitaine d'Abbeville, qui l'avait oublié en prétendant, le jour de la mi-carême 1432, tirer le premier le geai des arbaletriers, eut la mortification de se voir préférer les trois magistrats sus-mentionnés. Nos aïeux n'entendaient pas raillerie sur le chapitre des préséances. En 1448, Nicolas Journe fut soumis à la taille, mais par un sentiment de vengeance politique, à cause des marques d'attachement qu'il avait jadis prodiguées aux Anglais et aux Bourguignons, adversaires du roi Charles VII.

Il me reste à compléter cette esquisse par le tableau des capitaines d'Abbeville, depuis le moment où le roi s'attribua le droit de les nommer jusqu'à l'époque où sa volonté souveraine supprima le titre et la charge. Le premier fut Suriau d'Équennes, chevalier, en 1382. Après lui vint Perceval d'Esneval qui réunit les deux charges de sénéchal de Ponthieu et de capitaine d'Abbeville, depuis

le 10 mars 1397 jusqu'au 23 novembre 1402. Philippe d'Auxy, chambellan du roi, fut capitaine d'Abbeville du 23 décembre 1402 au 20 mai 1413; Philippe d'Harcourt, du 25 mai 1413 au 24 août 1414; Jacques d'Harcourt, son frère, du 26 août 1414 au 15 mars 1416; il avait été fait prisonnier à Azincourt, et lors de son retour à Abbeville au mois de janvier 1416, la ville lui fit présent de 360 livres pour l'aider à payer sa rançon. Son successeur fut Pierre d'Ailly, dit Sarrazin, sénéchal de Ponthieu, qui remplit ces fonctions depuis le 24 mars 1416 jusqu'au 24 avril 1418. Jean de Caumaisnil, écuyer, aussi sénéchal et capitaine en 1420, fit place à une créature du roi d'Angleterre, Jean de Berghes, sire de Cohen, installé par Henri V, lors de son passage à Abbeville. Pierre de Fénin nous a conservé le récit d'un guet-apens dans lequel il faillit perdre la vie; son administration, marquée par un si tragique événement, fut d'ailleurs de bien courte durée. Jean Blondel, sénéchal, le remplaça en 1422, et fut à son tour remplacé par Nicolas Journe, bourgeois, nommé par le duc de Bedfort; il eut pour successeur Colart de Brimeu, chevalier. Celui-ci prêta solennellement serment au grand échevinage, le 24 novembre 1429, et mourut en charge, le 29 juillet 1442. Le 24 septembre suivant, Jean, sire et ber d'Auxy, désigné pour le remplacer, dut, quoique sénéchal, prêter son serment particulier comme capitaine. Il était grand maître des arbalétriers, et il faut remarquer que le 1er mai 1465, Jean d'Estouteville hérita à la fois de ses fonctions de grand maître et de capitaine d'Abbeville. Jean présenta le même jour les lettres-patentes du roi qui lui octroyaient la seconde de ces deux dignités : mais il ne fit que passer, et le duc de Bourgogne, en devenant de nouveau maître du Ponthieu, réintégra le sire d'Auxy, qui remplit les fonctions de sa charge jusqu'en 1473. Après lui on trouve par ordre chronologique, et sans interruption, Philippe de Crevecœur, maréchal de France, depuis le mois de mars 1476 jusqu'au mois d'août 1477; Guillaume Picart, seigneur d'Estellant et de Bos-Achard, conseiller et chambellan du roi, du 16 septembre 1477 au 23 avril 1483; Jean de Soissons-Moreuil, conseiller et chambellan du roi, du 23 avril 1483 jusqu'au mois de décembre suivant; Philippe de Crevecœur, du 18 décembre 1483 à 1494 : Jean de Bruges-la-Gruthuze, prince de Steenhuyse, du 24 mai 1494 au 12 août 1512; Jean de Haucourt remplit les fonctions de capitaine par intérim depuis le 15 août 1512 jusqu'au 25 août 1513, jour de

l'installation de Jean II de Bruges-la-Gruthuze, qui eut pour successeur son fils, Louis, de 1514 à 1528. Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, installé le 8 novembre 1528, se démit le 8 novembre 1532 en faveur de Jean de Haucourt, seigneur de Huppy, qui se démit à son tour, le 12 octobre 1537, pour Quentin Gourle, seigneur d'Azincourt, remplacé en 1545 par Flour d'Ardres, baron de Crésecques, capitaine jusqu'en 1555. Jean de Lamiré, seigneur de Blérencourt, qui fut capitaine pendant un an, fut le premier qui se qualifia « capitaine et gouverneur pour le roi des ville et château d'Abbeville. » Ce titre fut porté après lui par tous ses successeurs, François du Breuil en 1556, Louis de Lannoy, seigneur de Morvillers, de 1557 à 1562, Antoine de Clevet, seigneur de Montfort, du 30 décembre 1562 au 30 décembre 1572, André de Bourbon-Vendôme, du 30 décembre 1572 au 3 octobre 1582, et enfin M. de Roncherolles, seigneur de Hucqueville, le dernier titulaire de la charge de capitaine d'Abbeville. Cet office fut supprimé par le duc de Mayenne, au mois de mai 1592, pour se concilier les bonnes grâces de la municipalité d'Abbeville. Henri IV confirma cette disposition en 1594. M. de Roncherolles fut indemnisé par la charge de sénéchal de Ponthieu à titre héréditaire qu'il transmit à ses descendants. Le sénéchal devint donc le premier magistrat civil et militaire du Ponthieu.

René de Belleval.

LISTE DES CHEVALIERS

DE

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ET DE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

DE 1610 A 1736.

(*Suite* *.)

5 janvier 1670, Antoine de Runes de Saint-Lubin.

— Charles de Runes de Saint-Lubin, son frère.

21 février 1670, François d'Houel de Morainville, page de la grande écurie du roy.

7 mars 1670, Paul Carrière de Lardelly, lieutenant de dragons.

25 mars 1670, René Barthelmy de Rosmadec de Montmorency Molac, comte des Chapelles.

10 avril 1670, Pierre Descorches de Nobleval.

18 avril 1670, André Fabert, sieur de Lisle.

— Charles de Varisques, de Blemur en Champagne.

27 avril 1670, François de Petitpas de Varcoing.

— Antoine de la Haye Montbaud, sieur du Coudray.

30 avril 1670, Gédéon le Cler de Beaudoüin de Saint-Remy, capitaine au régiment de Champagne.

17 mai 1670, Albert-André de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarme.

— Louis de la Rochebernard, sieur de Rouville.

2 août 1670. Jacques de Runes de Hannequin.

3 septembre 1670. François baron de Solas, président de la Chambre des comptes de Montpellier.

— Louis des Essarts de Maigneux.

30 décembre 1670, Anne de Baleyne, écuyer de S. A. R. Madame.

* Voyez 1re liv., janvier 1867, p. 35.

10 janvier 1671, Jacques Descorches de Nobleval.

11 février 1671, François-Joseph de Lestourge de la Berauge-Doradou, exempt des gardes du corps du roy.

8 avril 1671, Claude de Guénégaud, maître des requestes, commandeur de Saint-Antoine de Grattemont.

20 avril 1671, Raymond-Louis de Crevant d'Humières marquis de Preuilly, chef d'escadre.

21 avril 1671, Louis Guillemain de Courchamp.

— Charles-Pierre de Chaboissière de Marquez.

— Jean de Fontenay, de la Chatellenie près Mortaing.

— François Le Lièvre, chevalier, marquis de la Grange de Fourilles.

26 avril 1671, François-Auguste-Louis Surin de Gillecourt.

— Jean-François-Paul, marquis de Vassan, colonel de cavalerie.

— Xiporée Surin de Tillecourt.

2 may 1671, François de Vallat de Montalet, procureur général de l'ordre.

15 may 1671, Jacques de Sibour de Soleux, commandeur de Pignerol, prévost et maître des cérémonies de l'ordre.

18 juin 1671, Alexandre de Diel d'Enneval.

24 juin 1671, Antoine-Joseph de Bourdon de Montfel.

8 juillet 1671, Jacques Hercule du Bousquet de Montlaur.

30 août 1671, Charles Fouquet de la Ferronnière.

— Louis Le Gendre, lieutenant au régiment Dauphin.

12 novembre 1671, Nicolas Binot Desbrosses, secrétaire du roy [1].

14 novembre 1671, Jean-Ignace Guillain de la Tromerie de la Chambre.

15 novembre 1671, Antoine-Guillaume de Saint-Germain, lieutenant de roy de Honfleur.

28 décembre 1671, Jean de Sève d'Aubeville, gentilhomme ordinaire de roy.

— Jean du Verdier de Genouillac, commandeur de Sainte-Catherine de Montrevaux.

10 janvier 1672, Ignace-Guillain-Robert Grospré de Gorgueil.

— Henry-François de Rougé, marquis du Plessis-Belliere.

[1] L'inventaire fixe au 15 octobre 1671 la date des provisions de Nicolas Binot.

17 février 1672, Jean-Baptiste Lefevre de la Barre, commandeur de Cherancy Conflans, puis de Bethisy.

24 mars 1672, Jean-François-Paul Volant de Berville, capitaine de cavalerie.

31 août 1672, Victor de Fréjol de Beaufort de Vabres.

18 may 1672, Charles de Capdeville de la Morelle.

8 juillet 1672, Antoine de Maubruny de la Fontaine.

20 juillet 1672, Oudart Le Féron, sieur de Louvres, conseiller en la cour des aydes de Paris.

1er octobre 1672, André Scarron, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux.

12 octobre 1672, Gabriel Cosme Deshayes de la Cauvignière.

25 octobre 1672, François Guichard de Beurville, gentilhomme ordinaire du roy.

17 novembre 1672, Hector des Ardents de Fontenay, chef d'escadre.

12 décembre 1672, Guillaume Charpentier de Lunezy, secrétaire du roy.

Chevaliers reçus par messire François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'État, chancelier et commandeur des ordres du roy, institué par Louis XIV vicaire général des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, par lettres données à Saint-Germain en Laye, le 4 février 1673 [1].

22 avril 1673, Jean-Jacques de Chaumejan, marquis de Fourilles, maréchal de la cavalerie et armées de France.

— Louis de Clermont Montglas, comte de Chiverni.

[1] On trouve, dans le mss. 737 de Gaignières, les copies des comptes rendus par le chevalier commis à la recette des droits de passage, dont le montant était versé entre les mains du vicaire général.

Le premier de ces comptes va de 1673 à 1680. — Le second, rendu par Thomas Bernin de la Pérandière, comprend l'année 1680. — Celui de 1681 est rendu par M. de Villeromard. — Les autres se suivant d'année en année jusqu'en 1691, sont présentés par M. de Turmenies et portent au bas la quittance signée de M. de Louvois. — Les droits étaient, en 1688, de cinq cents livres pour le passage et de cènt soixante-dix livres pour les officiers. Il y a aussi, dans le même volume, un état, sans date, mais qui s'étend de 1661 à 1691 et comprend les noms de tous les chevaliers qui ont été reçus sans acquitter les droits de passage. Nous faisons suivre leurs noms dans la liste des lettres E. P. (Exempt de passage). Il y a de plus, vers 1790, la mention du chevalier de Vassy, dont nous n'avons pas retrouvé la trace, et celle des abbés Bigot et Tiret, chapelains.

— Gabriel de Monchy, marquis d'Hocquincourt, exempt des gardes du corps du roy.

— Charles, comte de l'Hospital.

— François de la Motte Villebret, vicomte d'Aspremont.

— Pierre Colas de Marolles de Rocheplatte, lieutenant des gardes de M. le duc d'Orléans.

— François le Maire, sieur de Villeromard et de Montlivaux, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

— Louis de Hannivel, sieur de Menevillette et de Chambray.

— Etienne de Cabry de Saint-Méry, exempt des gardes du corps du roy.

— Laurent d'Arvieux, ambassadeur du roy de France à Alep, en Syrie.

— Alexis Bellocier d'Aubricourt.

— Jacques Nallot, commissaire des guerres et controlleur de l'ordre.

— Hierosme Hubert, receveur général des finances de Soissons, directeur de l'ordre.

— Cezar-Claude Colin de Liancourt, secrétaire du roy, directeur de l'ordre.

— Gilles Hochereau, secrétaire du roy, directeur de l'ordre.

— Charles Ruau de la Beraudière, directeur de l'ordre.

— Thomas Bernin de la Peraudière, directeur de l'ordre.

— Jean de Turmenies de Noïntel, garde du trésor royal et trésorier général de l'ordre.

31 octobre 1673, Charles le Camus Duclos, controlleur général de l'artillerie de France.

— Pierre Boursault, marquis de Viantais.

— Charles de Lozières de Themines, baron de la Coste.

4 novembre 1673, Antoine de Ribere de Saint-Andoux, major du roy, des gardes françoises.

18 novembre 1673, Antoine Caulet, comte de Beaumont.

— Charles-Pierre Auget des Herses et de la Chaboisière.

13 janvier 1674, Guillaume de Dreux, avocat général de la Chambre des comptes de Paris.

6 février 1674, Jacques de Bazin de Bezons, capitaine de cuirassiers.

3 mars 1674, Daniel de Budes, sieur de Camargues.

28 mars 1674, Clair Gilbert d'Ornaison de Chamarante, premier valet de chambre du roy.

7 avril 1674, René Martel, comte de Fontaine, marquis d'Arcy.

— Pierre-Adrien de Hanivel de Saint-Laurent, baron de Pontcheron.

28 juillet 1674, Charles Courtin de Villers.

7 aoust 1674, François des Roches de la Roque.

23 février 1675, Louis de Cabre.

— Henry Dorte d'Aspremont, ayde de camp de son altesse royale Monsieur.

5 mars 1675, Dominique de Mouchet, capitaine au régiment Dauphin.

22 mars 1675, Nicolas-Louis Morin de Banneville.

1 avril 1675, Louis de Bethune, marquis de Chabres.

2 avril 1675, Gaspard Danneau de Visé, maître d'hôtel ordinaire de la reine.

6 may 1675, Jean-Baptiste de Carcavy d'Ussy.

9 may 1675, François-Henry d'Estampes, marquis de Valençay.

6 décembre 1675, Trophime Saxis, premier capitaine au régiment de Languedoc.

9 janvier 1676, Dominique-François-Philipes de Seroni de Saint-André, italien.

4 février 1676, Alexandre Marsollier de Villedombes, capitaine au régiment de Saulx.

6 mars 1676, Jean-Georges de Guiscard de la Bourlie, capitaine au régiment de Normandie.

— Jacques Minot de Merille, premier valet de chambre de Monsieur.

13 mars 1676, Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, garde des sceaux de France.

— Charles de Souvré, lieutenant colonel du régiment de Navarre.

20 mars 1676, François Lécossois, capitaine au régiment de Normandie.

1 octobre 1676, Jean de Grossolles, marquis de Flammarins.

26 décembre 1676, Brulleau de Roussillon.

13 janvier 1677, Marc-Antoine de Templery, conseiller en la cour des aydes d'Aix.

29 janvier 1677, Louis de Launoy, capitaine au régiment de Piémont.

9 octobre 1677, François de Clermont d'Amboise, marquis de Renel.

16 octobre 1677, Antoine-Charles-Alphonse de Barcilliers de Forteville.

12 novembre 1677, Germain-Michel le Camus de Beaulieu, controlleur général de l'artillerie de France.

26 novembre 1677, Camille de la Chaise de Saint-Martin, cornette du régiment de la Chaise Souternon.

— Henri de Cabeyrolles de Villepassant, conseiller au parlement de Toulouze.

28 janvier 1678, Charles-François de Montholon d'Aubervilliers, conseiller au grand conseil.

— François Pidon de Saint-Ollon, commandeur de Montlioust.

22 avril 1678, Pierre Renold de Longueville, sieur de la Maison noble de la tour de Vignault.

— François de Pontbriand de Launay.

15 juillet 1678, Henri Gilles de Razes de Monimes.

19 juillet 1678, François-Pierre de la Forest d'Armaillé.

2 novembre 1678, Charles Ruau du Tronchot.

6 décembre 1678, Nicolas de la Caille, capitaine au régiment de Létang.

23 mars 1679, Jacques de Mauldes, sieur de Bonningk.

21 avril 1679, Etienne Gerard Pellot, seigneur de Pont-David, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy.

21 juillet 1679, René Brunet de Chufflay.

4 février 1680, Henry de Saulx, comte de Tavannes.

— Jacques de Musard.

— Felix de Vrevins, commissaire des guerres.

25 janvier 1681, Gaston Jean-Baptiste de Mornay de Montchevreuil, grand prieur de Normandie.

— François Rousselet, marquis de Châteaurenaud, grand prieur de Bretagne.

— Claude Pottier, marquis de Novion, colonel du régiment de Bretagne.

— .... Marquis de Spinola.

— Louis d'Auzeret de Dorset.

— Jean Mathieu Ferrand de Beaumont.

— François de Vienne, seigneur de Fontenay, capitaine de cavalerie.

— Jean de Hatte, sieur de la Haye et de Thomer, capitaine et major du régiment de Barbesières.

— Charles-François-Maurice d'Arbon, major du régiment de Picardie, R. G.

— Claude de Chambon d'Arbouville, lieutenant au régiment des gardes-françoises.

— Thimoléon d'Amorezan, lieutenant aux gardes-françoises, R. G.

— Raphaël du Pré de Marcilly, sous-lieutenant aux gardes-françoises.

— ... de Vervins, capitaine au régiment de Champagne.

— De la Faye-Pelletier, premier capitaine au régiment du Roy, dragons, R. G.

— Louis Pasquier, sieur de la Grassière, premier capitaine commandant le régiment Royal-Vaisseaux.

— Jean-Baptiste de Vigny, capitaine général des bombardiers du roy, R. G.

— Alexandre de Boisneau, capitaine au régiment de Bourgogne, R. G.

— Pierre de Vallier, seigneur d'Anjou, capitaine de cavalerie.

— Pierre de Varin de Senneville, capitaine de dragons au régiment du roy.

4 février 1681, Vincent Labbé de Bulonde, brigadier des armées du roy, grand prieur de Bourgogne.

— Georges le Pottier du Saussaye, brigadier et mestre de camp de cavalerie.

— Louis Dufossé de la Motte de Vatteville, mestre de camp de cavalerie.

— Claude de Morainville de Villecheaume, brigadier des armées du roy.

— François de Clinchamp, chevalier, sieur de Bellegarde, mestre de camp de cavalerie.

— Louis Dufauvre de Saint-Silvestre, colonel et inspecteur de cavalerie.

— Louis-François Le Marchand de Criston, chevalier, seigneur d'Ozon, mestre de camp de cavalerie.

— Charles de Saint-Germain de la Breteche, capitaine au régiment des gardes-françoises.

— Henry de Reffuges, capitaine aux gardes-françoises.

— Pierre Puchot des Alleurs, capitaine aux gardes-françoises, lieutenant-général des armées du roy.

— Gabriel Le Fort de Villemandeurs, lieutenant-colonel du régiment de Picardie.

— Godefroy de Flanquin de Guillerville, lieutenant-colonel du régiment de Normandie.

— Claude Hattes de Chevilly, lieutenant-colonel du régiment Dauphin-dragons.

— Sigismond de Waldikich, premier capitaine aux gardes-suisses, R. G.

— Philippe de Chauvelin de Garancières, capitaine des chevau-légers de la Reyne.

— Nicolas de Beauvais, sieur de Neuville, capitaine de cavalerie.

— Jacques du Chapelet de Bercourt, capitaine et major de cavalerie.

— François Rousseau de la Motte, major de la citadelle de Lisle en Flandres.

— ... de Valkere, Suisse, capitaine de cavalerie.

— Guillaume de Castelannes de Salerne, premier capitaine du régiment de Saulx.

— Savinien de Bauny, premier capitaine du régiment de Lyonnais, infanterie.

— Charles Pompée de Hanivel de Menevillette, lieutenant des gardes-françoises.

— Henri de Calvimont de Ville, capitaine d'infanterie au régiment du Roy.

— Jean Castries de Saint-Thomas, albanois, capitaine au régiment d'Alsace.

— Jean Maire, sieur de la Touche, capitaine d'infanterie au régiment de Feuquières.

— Paul-François Le Hardy, marquis de la Trousse, enseigne aux gardes-françoises.

— Marc-Antoine Le Roy de Dais, mousquetaire du roy.

8 février 1681, Guillaume de Planque, mousquetaire du roy, R. G.

15 février 1681, André-Mathieu de Castelas, colonel du régiment de la Marine.

— Augustin de Rozamel, comte de Goullier, sous-lieutenant des gendarmes de Flandres.

— Claude Rabeau, sieur de Givry, lieutenant-colonel des dragons du roy.

— ..... Cornelius, capitaine de cavalerie, reçu de grâce.

— Claude Marchand de la Fouchardière, exempt des gardes-du corps du roy.

— Eustache Molé, major de Rocroy.

— François du Riger de Lurcy, capitaine au régiment de Navarre.

— Jean Merigot de la Motte-Marcé, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— Claude Mottier de Champetriere de Vissac, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux.

— Florent du Chatelet, comte de Lomont, capitaine de grenadiers du roy.

— ... Le Tonnelier de Breteuil de Ruville, capitaine d'infanterie.

— Charles Reygnier, capitaine de grenadiers au régiment Royal-Vaisseaux.

— Jean-Baptiste Moulin de Cheviré, sous aide major des gardes-françoises.

— Charles Betoulat de la Petittière, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux.

— Claude de Bercy de Vauldes, capitaine au régiment des fuzilliers du roy.

— René de Meaux de Doüy, capitaine au régiment de la Marine.

— Antoine des Tailleurs, sieur de la Tour, capitaine au régiment de Bourgogne, R. G.

— Antoine de Villeformin, capitaine au régiment Royal-Roussillon, R. G.

— François Moulin de Vignault, premier capitaine au régiment Dauphin.

— François de Broé de Taugy, capitaine au régiment de Roye et ingénieur du roy.

— Jacques de Rey, capitaine au régiment Dauphin, infanterie, R. G.

— Louis Pidou, sous-lieutenant aux gardes-françoises, R. G.

— Jean de Beins, lieutenant de cavalerie au régiment d'Orléans.

— Hilaire Rappe de la Roche, lieutenant de cavalerie, au régiment de Tilladet, R. G.

A. Demarsy.

(*La suite prochainement.*)

ARMORIAL

DES ÉVÊQUES DE MAURIENNE

princes souverains depuis le VI[e] siècle jusqu'au XIV[e].



EPUIS l'an 341, jusqu'à l'an 994, on compte vingt-huit évêques, dont le premier est Lucianus, qui signa à l'un des conciles de Latran en 341. Les plus remarquables sont : Vualchinus, fils d'un certain duc Mero, saint Emilien et saint Odilard.

Comme la nomenclature de ces vingt-huit évêques serait assez inutile ici, nous ne commencerons qu'à :

Eberard, qui vivait en 994.

Urard.

Thibaud, 1037.

Burcard.

Artaud, 1075.

Arnold.

Conon, 1090, mort en 1109.

Berard.

Jean.

Amédée, fils de Guillaume, baron de Faucigny, 1112. Armes : *Palé d'or et de gueules de six pièces.*

Conon, 1127.

Le bienheureux Ayrald, fils de Guillaume, comte de Bourgogne, frère du pape Calixte II, de Raymond, roi de Castille, et de Henri, comte de Lusitanie. — Elu en 1132, il mourut le 4 des nones de janvier, 1146 [1]. Armes : *Ecu italien, d'azur au lion armé et lampassé d'or.*

Bernard, mort en 1158.

Guy ou Hugues.

[1] Besson, dans ses *Mémoires historiques,* prétend que quatre évêques de Maurienne ont porté le nom d'Ayrald; c'est une erreur. Il n'a jamais existé que deux prélats de ce nom : le bienheureux Ayrald I[er] dont Pie IX vient de confirmer le culte, et le second Ayrald, successeur de Guy. Ayrald I[er] est enseveli dans la chapelle de Saint-Pierre, à la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Une fresque du XV[e] ou du XVI[e] siècle orne le fond de la niche dans laquelle se trouve son tombeau.

Ayrald II.

Wilhelme, 1160.

Pierre.

Lambert, 1177.

Bernard de Chignin, 1200. Armes: *De gueules; au chevron d'argent, chargé de six mouchetures d'hermines de sable.*

Amédée de Genève, 1213 : *D'or, à quatre points équipollés d'azur.*

Pierre de Arenis. Armes inconnues.

Amédée de Savoie, fils de Thomas I[er], comte de Savoie, vicaire de l'empire et de Marguerite de Faucigny. Armes : *De gueules, à la croix d'argent*[1].

Amédée de Miribel, 1250. Armes : *Ecartelé d'or et de gueules à la bande d'hermine.*

Pierre de Morestel, mort en 1261. Armes : *D'or au chevron de sable.*

Anthelme de Clermont, élu en 1262, mort en 1269. Armes : *De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.*

Pierre de Guelis, élu en 1269, mort en 1273. Armes : *D'azur, à huit croisettes recroisettées d'or, au croissant d'argent en abîme.*

Aynon de Miolans, des comtes de Miolans, barons d'Ermence, seigneurs de Fretérive, Saint-Pierre d'Albigny, Cruet, Arbin et Saint-Jean de la Porte, élu en 1276, mort en 1300. Armes : *De gueules à trois bandes d'or.*

Amblard d'Entremont, élu en 1301, mort en 1308.

Aimon II de Miolans, seigneur des Urtières, des sires de Miolans, élu en 1308, abandonna la souveraineté que les évêques de Mauriennes possédaient sur la rive gauche de l'Arc, au comte Edouard de Savoie. Ses sujets s'étaient révoltés dans une de ses seigneuries, et avaient assiégé sa maison forte des Arves, qui fut prise et brûlée. Aimon fut poursuivi et fut obligé de s'enfuir jusqu'auprès du comte Edouard qui lui promit de réprimer la rebellion, à la seule condition d'une cession en bonne et due forme de tous les droits qu'avait l'évêque sur la rive gauche de l'Arc. Le traité fut passé à Aiguebelle et l'évêque rentra dans son diocèse où il mourut en 1334. Armes :

[1] Des neuf frères d'Amédée de Savoie, trois, outre lui, devinrent évêques : Guillaume, évêque de Valence, puis de Liége ; Philippe, archevêque de Lyon ; et enfin, Boniface, évêque de Belley, archevêque de Cantorbery, primat d'Angleterre. Ce dernier mourut le 14 juillet 1270.

Ecartelé, aux 1 *et* 2 *de gueules à trois bandes d'or, qui est* de Miolans; *aux* 3 *et* 4, *bandé d'or et de gueules de six pièces, chaque bande d'or chargée d'une lozange de gueules et les deux premières bandes de gueules, chacune de deux lozanges d'or.*

Amédée de Savoie, fils de Philippe, prince de Piémont, d'Achaïe, de Capoue, de la Morée et d'Alba, comte de Maurienne et de Isabelle de Villehardouin. Armes : *De gueules à la croix d'argent, brisé d'une bordure d'azur* [1].

Jean Malabaïla, élu en 1376, mort en 1380. Armes : *Coupé endenté de gueules et d'argent.*

Henry de Sévery, prieur de Baulmes, de Payerne et de Romainmoutiers, élu évêque de Maurienne en 1380, évêque de Rodez en 1385, mort en 1397. Armes : *d'azur à deux bandes d'or, accompagnées de deux étoiles à senestre, de même.*

Savin de Florano, élu en 1384, était précédemment évêque de Toul. Il devint conseiller d'État et fut envoyé en ambassade à Milan, auprès du duc Jean-Marie Visconti [2], par Amédée VIII, comte de Savoie [3]. Armes : *D'argent à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or.*

Amédée VI, de Montmayeur, abbé de Saint-Michel de la Clusa en Piémont, fut élu évêque de Maurienne en 1410. Il était fils de Gaspard de Montmayeur, grand maréchal de Savoie [4]. Il fut nommé camérier de la Cour romaine et mourut en 1422. Armes : *D'argent,*

[1] Des cinq frères d'Amédée, deux entrèrent comme lui dans les ordres : Thomas, chanoine, comte de Lyon, évêque de Turin, et Édouard, abbé de Suze, évêque de Belley, puis de Sion, et enfin, archevêque et comte de Tarentaise, prince du Saint-Empire. Quatre de ses oncles, fils du prince Thomas II et de Guye de Bourgogne, embrassèrent aussi l'état ecclésiastique; le premier, Pierre, fut successivement doyen de Salisbury, puis du chapitre de Lyon, et enfin, archevêque de Lyon en 1307; le second, Amédée, devint archidiacre de Rheims; le troisième, Thomas, fut chanoine d'Amiens; et le quatrième, Guillaume, abbé de la Cluze.

[2] Fils de Jean Galéas II et de Catherine Visconti, sa première femme. Jean-Marie Visconti monta sur le trône en 1402, assassina sa mère et mourut lui-même assassiné par son frère naturel Astorre.

[3] Né en 1383, Amédée le Pacifique succéda à son père le comte Rouge en 1391 sous la tutelle de son aïeule Bonne de Bourbon. Il devint, en 1416, duc de Savoie, promulgua en 1430 les *Statuta Sabaudiæ*, se retira à Ripaille en 1434, fut élu pape sous le nom de Félix V par le concile de Bâle de 1440, et mourut en 1451.

[4] Les Montmayeur, comtes de Montmayeur et de Brandis, barons de Villarsallet, de Bussy, de Silans et d'Hermance, seigneurs des Bauges, de l'Étoile, d'Apremont, de Briançon, des Marches, de Saint-Pierre de Soucy, de Montagny, de Candie et du Désert, ont joué en Savoie le rôle que les Montmorency ont eu dans l'histoire de France. La dignité de grand-maréchal de Savoie, qui équivalait à celle de connétable,

à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur. Devise : *Unguibus et Rostro*.

Aimon de Gerbaix, prieur de l'Eglise d'Aoste, fils de Pierre de Gerbaix, trésorier général de Savoie, fut élu évêque en 1422, et mourut le 15 mai 1432. Armes : *D'or, à la croix de gueules*.

Oger Morisetti, dit de Conflans, 1433. Sur son tombeau qui est situé dans la chapelle du Saint-Esprit, dans la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, on voit ses armes sculptées mais sans désignation d'émaux, elles sont : *de.... à trois trèfles de....* Ces mêmes armes sont aussi reproduites sans émaux, sur un cartouche orné de dix-neuf armoiries des évêques de Maurienne et appartenant à M. Vuillermet de Saint-Jean de Maurienne.

Louis de la Pallud, cardinal de Varembon, était abbé de Saint-Benoît de Tournus, lorsqu'il fut nommé évêque de Lausanne. De là il passa sur le siége de Maurienne (1441). L'année précédente il avait été nommé cardinal du titre de Sainte-Suzanne, titre qu'il changea contre celui de Sainte-Anastasie. En 1449, il reçut l'abbaye de Saint-Just de Suze. Il mourut au château de Chamoux, le 22 septembre 1451. Armes : *De gueules, à la croix pleine d'hermines* [1].

Jean de Ségovie, archidiacre de Villaviciosa en Espagne, cardinal du titre de Saint-Calixte en 1441, élu évêque de Maurienne en 1451, devint archevêque de Césarée *in partibus* l'année suivante, et ne conserva plus que l'administration du diocèse pendant le règne de son successeur. Armes : *Ecartelé, d'argent à l'aigle de sable, et d'azur à la croisette recroisettée d'or*.

Guillaume d'Estouteville, fils de Jean, seigneur de Vallemont et de Marguerite d'Harcourt, dame de Longueville et d'Aumale, entra dans l'ordre de Saint-Benoit et obtint les prieurés de Grammont et de Saint-Martin-des-Champs. En 1437, il fut nommé évêque d'Angers, deux ans plus tard, cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts. En 1450, il devint légat du Saint-Siége et en 1452, évêque de Maurienne et prince. Cette même année on lui donna

était presque héréditaire dans cette maison. Elle a produit un nombre infini de guerriers illustres, de prélats et d'hommes de cour. Fondue avec celle de Miolans et celle des Urtières, tous ses titres et biens ont passé dans la famille des comtes de Saluces.

[1] C'est aussi une des plus antiques familles de la Savoie que celle des sires de la Pallud, comtes de Varembon, de la Roche et de Varax, seigneurs de Boulignieux de Villarsexel, de Montaigny, de Châteauneuf, de Neydens et de Thury.

l'évêché de Porto, l'archevêché de Rouen et le titre d'archiprêtre de Sainte-Marie Majeure. Créé en 1461, évêque d'Ostie et de Velletri, il posséda en commende les évêchés de Thérouanne, de Béziers et d'Angers, les abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Montebourg, de Jumièges et de Beaumont. Il mourut en 1473, camerlingue de la sainte Eglise romaine, et doyen du Sacré-Collège. Armes : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or à la fasce de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion d'or issant; aux* 2 *et* 3 *d'argent, à trois bandes de gueules, sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besans d'argent,* 2 *et* 1 [1].

Etienne de Morel, des seigneurs de Virechâtel, chanoine, comte de Lyon, abbé d'Ambronay et de Saint-Pierre de Berne, prit possession du siége de Maurienne en 1483. Armes : *De sable, à trois lozanges d'argent, posées en fasce.*

Louis de Gorrevod, fils de Jean et de Jeanne de Loriol de Challes, fut le premier évêque de Bourg-en-Bresse, titre à lui concédé par Léon X. Ambassadeur de Savoie au cinquième concile de Latran, en 1530, il fut nommé cardinal du titre de Saint-Césaire *in Palatio* et l'année suivante, légat *à latere* pour les États de Savoie. Armes : *De gueules au chevron d'or* [2].

Jean Philibert de Loriol de Châles, son neveu, succéda à Louis de Gerrevod sur les deux siéges de Maurienne et de Bourg en 1541. Armes : *D'argent à la croix ancrée de sable.*

Jérôme Ricevali Capodiferro, nonce en Portugal, dataire apostolique, évêque de Nice et cardinal du titre de Saint-Georges en 1544, devint évêque de Maurienne en 1551 et mourut huit ans après. Armes : *Parti d'or, à six fleurs de lis d'azur,* 3, 2 *et* 1, *et d'argent, à trois fasces ondées de gueules.*

Brondolesius de Trottis, prévôt de l'Eglise de Ferrare, élu le 5 mai 1559, mourut en 1563. Armes : *De sinople, au chef d'or.*

Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse I, duc de Ferrare, de Reggio et de Modène, prince de Carpi, comte de Rovigo et de Lu-

[1] L'arrière petit-neveu du cardinal d'Estouteville, Jean III, eut de Jacqueline d'Estouteville, dame de Noyon, de Gacé, d'Hambiu, de Briquebec, une fille, Adrienne, duchesse d'Estouteville, vicomtesse de Roncheville, mariée en 1534 à François de Bourbon, comte de Saint-Pol. La maison d'Estouteville est éteinte.

[2] Les de Gorrevod, ducs de Pont-de-Vaux et de Nola, comtes de Gorrevod, vicomtes de Salins, barons de Marnay, de Montancy et de Gorre, étaient de la Bresse. Le premier comte de Gorrevod fut Laurent, frère de l'évêque de Maurienne, et chambellan de Savoie.

crèce Leuzoglio Borgia, veuve d'Alphonse d'Aragon, duc de Bisciglia, fut fait en 1539 cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie par le pape Grégoire XIII. Il eut en commende les archevêchés d'Auch, de Lyon et de Milan, et les évêchés d'Autun, de Ferrare et de Maurienne. On l'appelle communément le cardinal de Ferrare [1]. Armes : *D'azur à un aigle d'argent couronné et membré d'or* [2].

Pierre de Lambert, fils de Philippe de Lambert, receveur général de la cour des comptes de Savoie, et de Philippe Lottier, fut doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, et devint en 1567, évêque de Maurienne. Armes : *D'argent, au pal d'azur, chargé d'une croix rayonnée d'or.*

Philibert Milliet, fils de Louis, baron de Faverges, grand chancelier de Savoie, était en 1583 prieur de Lémenc. Il devint successivement doyen de Viry, abbé commendataire de Saint-Jean d'Aulps, puis évêque de Maurienne. Ambassadeur en Espagne et à Rome où il déploya une habileté peu commune, on le nomma chancelier de l'ordre suprême de la Très-Sainte-Annunciade, et archevêque de Turin. Armes : *D'azur au chevron d'or, chargé d'un chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.*

Charles Bobba, des marquis de Graglié, évêque en 1619, mort en 1636. Armes : *D'argent, coupé de gueules, chappé chaussé de l'un en l'autre.*

Paul Milliet, fils de François, comte de Faverges, chancelier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, élu en 1640, mort en 1656, fut camérier du pape Urbain VIII et chancelier de l'Annonciade. Armes de la maison Milliet, déjà données.

Hercules Berzetti, des comtes de Byzance, patrice et sénateur perpétuel de Rome, prélat de la maison pontificale, prince assistant au Saint-Siége, élu évêque de Maurienne en 1658, mort en 1686. Armes : *Coupé de sable et d'argent, au lion léopardé de l'un ou l'autre.*

François Hyacinthe de Valperga, des comtes de Masin, abbé de Saint-Pierre de Châlons, évêque en 1687, mort en 1736. Armes :

[1] Légat en France sous Pie IV, Hippolyte d'Este fut membre du célèbre *colloque de Poissy*, et obtint l'introduction en France de la compagnie de Jésus dont le père Jacques Lainez était alors le second général.

[2] Les armes portées par la maison d'Este sont beaucoup plus compliquées, mais celles qui lui appartiennent en propre sont celles que nous donnons ici.

Fascé d'or et de gueules, à la tige de chanvre de sinople brochant sur le tout.

François-Dominique Grisella, des marquis de Rosignano, chancelier de l'Annonciade, 1741. Armes : *D'argent au chevron de gueules, aux deux rameaux de sinople.*

Charles-Joseph Filippa, comte de Martiniana, évêque de Maurienne en 1757, reçoit en 1768 du roi Charles-Emmanuel le titre de *prince d'Aiguebelle* pour lui et ses successeurs au siége épiscopal de Maurienne, en compensation des droits seigneuriaux par lui cédés au roi de Sardaigne. Abbé de Casanova et cardinal en 1779, Mgr Martiniana fut nommé évêque de Verceil. Armes : *Echiquete de sable et d'or.*

Charles-Joseph Compans de Brichanteau, des marquis de Nangis, évêque de Maurienne, prince d'Aiguebelle. Armes : *D'azur, à sept besans d'argent,* 3, 2, 1.

Nous ne parlerons pas des deux derniers évêques de Maurienne, Mgr Alexis Billiet, aujourd'hui cardinal-archevêque de Chambéry, et Mgr François-Marie Vibert, aujourd'hui quatre-vingt-cinquième successeur de Lucianus, et quatrième prince d'Aiguebelle. Il faudrait faire une biographie complète de ces deux éminents prélats qui occupent si dignement les deux premiers siéges de la Savoie.

Finissons en donnant les armes de la province de Maurienne qui furent primitivement les armes de la maison de Savoie et celles de sa capitale, autrefois siége d'un pouvoir souverain, et devenue simple chef-lieu d'arrondissement. Maurienne : *D'or, à l'aigle éployée de sable.* Saint-Jean de Maurienne : *D'azur, à la main bénissant, de carnation, emmanchée d'argent.* Devise : *L'union fait la force.*

CHARLES BUET.

LETTRE INÉDITE DU COMTE DE GRIGNAN
à M. de Prevel du Perron [1], Conseiller à la Cour des Comptes, à Grenoble.

« Jai receu monsieur, une lestre du s[r] Gayet, qui a esté aupres de « M[r] le m. de Rousset [2] et que j'avois nommé a la sacristie du cha- « pitre de Grignan, il me mande une chose a laquelle je m'estois « attendue, qui est que M[r] levesque de Besiers [3], le souhaite aupres « de lui, c'est un homme de confiance pour ce nouveau prelat, et « rien n'est plus dans lordre, que d'attirer le s[r] Gayet aupres de sa « personne, vous pouvés donc compter monsieur, que des que j'au- « rai receu la demission que jai demandée a ce dernier, je remplirai « ce benefice du nom de M[r] votre fils le cadet, et vous en envoyerai « les provisions sans retardement, persuadé que M[r] vostre fils, vou- « dra bien nen apporter aucun a venir a Grignan en prendre pos- « session. Je me fais un sensible plaisir de pouvoir vous marquer en « ceste occasion et a toute votre famille lestime et la consideration « extremes que jai pour tout ce qui vous regarde, et la sincerite avec « laquelle je suis vostre tres humble et tres obeissant serviteur. »

« GRIGNAN [4]. »

[1] Jacques-Henri de Revel du Perron, conseiller du roi et son président en l'élection de Grenoble, puis conseiller maître en la Cour des comptes, père de André-Joseph de Revel du Perron, chanoine sacristain, puis doyen, crossé et mitré du chapitre de Grignan. C'est le même auquel était adressée la lettre de Marguerite de Sévigné, comtesse de Grignan, publiée dans le troisième volume de cette *Revue*, page 66. Nous devons communication de cette nouvelle lettre à M. le baron de Carmejane-Pierredon qui en possède l'original.

[2] Le marquis de Rousset (des Alrics), noble et ancienne famille du Dauphiné, seigneur de Vinxobre, la Baume-Carmillane, marquis de Rousset. Le marquisat de Rousset était dans le voisinage du comté de Grignan.

[3] Louis-Charles des Alrics de Rousset, évêque de 1702 à 1744 : voir l'*Armorial des évêques de Beziers*, quatrième volume de la *Revue*, page 185. (Était-ce le même que le précédent, ou son fils, ou son frère? On le verrait dans la généalogie de la maison *des Alrics*, tome I[er] de l'*Histoire de la noblesse de Comtat-Venaissin*, par Pithon-Curt.)

[4] « François de Castellane-Adhémar-d'Ornano, comte de Grignan et marquis d'Entrecasteaux par lettres du 2 novembre 1678, colonel du régiment de Champagne en 1654, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la reine en 1656, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc et depuis lieutenant-général et commandant en Provence sous le duc de Vendôme depuis 1670 jusqu'en 1700, gouverneur du Comté-Venaissin et de la ville d'Avignon en 1688, chevalier du Saint-Esprit le 2 de décembre de la même année. On remarque parmi ses actions, la prise d'Orange dont il fit le siége en qualité de lieutenant-général des armées du roi au mois de novembre 1673, à la tête de sept cents gentilshommes volontaires de Provence et du Comté-Venaissin : ce qui prouve la haute considération qu'il s'était acquise dans sa province. Il mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans le 30 décembre 1714, après avoir été marié trois fois : 1° par contrat du 27 avril 1658, avec Angélique-

L'antique château de Grignan, qui avait donné son nom aux comtes de Grignan, l'une des branches des *Adhemar de Monteil,* était l'un des plus beaux de la province. Il dominait la ville (jadis en Provence, depuis en Dauphiné), et offrait un magnifique point de vue. Le comte de Grignan avait coutume d'y rassembler dans la belle saison une cour nombreuse. Ce château a été détruit au commencement de la révolution. Il n'en reste que des ruines, mais ruines à jamais célèbres par le nom de Mme de Sévigné et de sa fille la comtesse de Grignan.

Du château de Grignan, l'on voyait au midi, et à quelque distance, le vieux château de *l'Estagnol,* autrefois monastère des Templiers, et depuis fief de la maison des Baux-d'Orange et, par elle, de la maison de la Baume-Suze. Il est possédé aujourd'hui par Mme la comtesse de Revel de Vesc, née Louise des Isnards-Suze, veuve de M. le comte Isidore Revel de Vesc, descendant direct, au quatrième degré, de Jacques-Henri de Revel du Perron, auquel était adressée la lettre ci-dessus du comte de Grignan.

Et un peu au-delà de l'Estagnol, l'on voyait encore de Grignan le magnifique château de *Suze,* l'un des plus beaux restes de l'architecture et de la puissance féodales en France. — Jadis seigneurie des princes d'Orange, puis, par alliance, de la maison de la Baume-Suze, il fut érigé en comté par Charles IX en faveur du fameux comte de Suze, François de la Baume, chef des armées catholiques du Dauphiné et de la Provence au XVIe siècle, et glorieux adversaire du baron des Adrets. Plus heureux que le château de Grignan, son voisin et son rival en opulence, le château de Suze a résisté, par son imposante masse, au marteau de la révolution, et il est encore habité aujourd'hui, en vertu de succession héréditaire et immémoriale, par M. le marquis Jules des Isnards-Suze, fils de Gabriel, marquis des Isnards, et de dame Aldonce de la Baume, comtesse de Suze, héritière de nom et d'armes de cette ancienne et illustre maison du Dauphiné.

Baron DE CARMEJANE.

Claire d'Angennes, fille de Charles, marquis de Rambouillet, vidame du Mans, chevalier des ordres du roi, et de Catherine de Vidonne-Savelli; 2° le 7 juin 1666, avec Marie-Angélique du Puy-du-Fou, fille de Gabriel, marquis du Puy-du-Fou et de Champagne, et de Madeleine de Bélièvre; 3° le 29 janvier 1669, avec Françoise-Marguerite de *Sévigné*, fille d'Henri, marquis de Sévigné, seigneur des Rochers, de Buron, etc., en Bretagne, et de Marie Rabutin de Chantal, dame de Bourbilly et de Sévigné en Bourgogne. »

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France. (*Suite de la Table.*)

B.

* Voyez 2e liv., février 1867, p. 89.

Buissu, chevalier (Jacques de). 1408.	209	v.
Bus, écuyer (Arnauton du). 1418.	350	
Bussy, écuyer (Simon de) 1350.	300	v.

L. Sandret.

(*La suite au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DES PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1866, CONCERNANT L'HISTOIRE NOBILIAIRE. (*Deuxième semestre.*)

Almanach de la Légion d'honneur pour 1867, contenant entre autres documents spéciaux et intéressants, la liste complète des promotions et nominations de l'année 1866, 1re année, *Paris,* in-16, 128 p.

Andillaux. Histoire des châteaux de Chauvigny. *Poitiers,* in-8°, 24 pag.

André. Les comtes de Barcelonne rois d'Aragon, vicomtes de Gévaudan et dénombrement de leur vicomté. *Mende,* in-8°, 14 pag. —(*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, etc., du département de la Lozère, t. XVII.*)

Arbaumont (d'). Les anoblis de Bourgogne. *Paris,* in-8°, (*Suite et fin*). — (*Revue nobiliaire, t. IV*).

Armorial d'Anjou de l'an 1608, tiré de la comparution des nobles de l'arrière-ban, fait par ordre alphabétique. *Angers*, in-8°, 7 p. (*Suite* AI à AV.) — (*Bulletin historique et monumental de l'Anjou,* 1864-65 et 66).

Barthélemy (A. de). Généalogies historiques. I. Maison de Dinan. *Paris.* in-8°, 7 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Barthélemy (E. de). Armorial général de l'élection de Soissons, publié pour la première fois d'après le manuscrit original conservé à la Bibliothèque impériale et accompagné des notes de l'intendant Dorieux. *Paris,* in-8°, 80 p.

Barthélemy (E. de). Indicateur nobiliaire de la recherche de Champagne de Caumartin. *Mézières*, in-8°. — (*Revue des Ardennes, deuxième année.*)

Bardoux. Notice sur la famille de Tracy. *Moulins,* in-8°, 29 p. —

(*Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, t. IX.*)

Belleval (de). Les Saint-Delys, marquis d'Heucourt. *Paris,* in-8°, 12 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Benoit (*de Villefort*). Procès-verbal des cérémonies du mariage de Guignon de Beauvoir, seigneur du château du Roure et de noble Anthoine de Gardies, damoiseau seigneur du château de Fontareche. *Mende,* in-8°, 6 p. — (*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, etc., du département de la Lozère, t. XVII.*)

Bonvarlet. Epigraphie des Flamands de France. *Lille,* in-8°, 23 p. — (*Annales du Comité flamand de France, t. VIII.*)

Boutellier (de). Notice sur la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem à Metz. *Metz,* in-8°, 32 p.

Boutiot. Les Templiers et leurs établissements dans la Champagne méridionale. *Troyes,* in-8°, 32 pag. — (*Ex. de l'Annuaire de l'Aube,* 1866.)

Bussy (de). Histoire généalogique de la maison de Rabutin, suivie d'une lettre à Mme de Sévigné, par le comte de Bussy. *Dijon,* in-8°, 81 p.

Catalogue analytique des chartes, documents historiques, titres nobiliaires, composant les archives du collége héraldique et historique de France. 3e partie : Artois, Flandre, Hainaut. *Paris,* in-8°, 4e partie : Alsace, Lorraine. *Paris,* in-8°, 51 p.

Catalogue des gentilshommes du Dauphiné qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des états généraux de 1789. Publié d'après les procès-verbaux officiels par MM. Ed. de Barthélemy, et L. de La Roque, 2e édition. *Paris,* in-8°, 24 pag.

Champion (H.). L'Ordre du Croissant. *Paris,* in-8°, 8 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Chergé (de). Mémoire historique et généalogique sur la famille Goudon de la Lande, des comtes de l'Héraudière. *Poitiers,* in-4°, 38 pag.

Clerc de Bussy (Le). Armoiries des mayeurs d'Abbeville (1656-1789.) *Amiens,* in-8°, 10 p. — (*La Picardie, revue historique et littéraire, t. XII.*)

Clerc de Bussy (Le). Notice généalogique sur la famille de Maillefeu. *Amiens,* in-8°, 12 p. — (*Ex. de la Revue de Picardie, t. XII.*)

Cordonnier. Chapelle et commanderie de Saint-Antoine-les-Bailleul. *Lille,* in-8°, 15 p.—(*Annales du Comité flamand de France, t. VIII.*)

Coussemaker (de). Maison de Lepreux-les-Bourbourg. *Lille*, in-8°, 51 p.—(*Ex. des Annales du Comité flamand de France. t. VIII.*)

Coussemaker (de). Transmission de la châtellenie de Bourbourg, par le marquis de Goderoq de Menilglaise. *Lille,* in-8°, 24 p.—(*Bulletin du Comité flamand de France, t. IV.*)

Debombourg. Lettre à M. Guillaume Bonnet, statuaire, au sujet des armoiries de la ville de Lyon. *Lyon,* in-8°, 2 p.—(*Revue du Lyonnais, 3e série, t. II.*)

Delly de Blancmesnil. Notice sur quelques anciens titres, suivie de considérations sur les salles des croisades du musée de Versailles. *Paris,* in-4°, 541 p.

Demarsy. Notice pour servir à un armorial des évêques de Senlis. *Paris,* in-8°, 19 p.

Derode. Les ancêtres des Flamands de France. *Lille,* in-8°, 136 p.

Desailly. Biographie amandinoise : la famille Gosse, suivi d'un essai sur la ville de Saint-Amand. *Valenciennes,* in-8°, 134 p.—(*Ex. des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.*

Desplanque. Troubles de la châtellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon, 1427-1431. *Lille,* in-8°, 68 p.—(*Ex. du Comité flamand, t. VIII.*)

Documents pour servir à l'histoire de l'évêché, de la ville et des seigneurs de Mirepoix. *Paris,* in-8°, 7 p.—(*Cabinet historique, t. XI.*)

Étude sur les Dauphins de la première race. *Valence,* in-8°, 11 p.

Fons. Le château de Muret démoli par les capitouls de Toulouse. *Toulouse,* in-8°, 11 pag.—(*Ex. des Mém. de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*)

Fourtier. Armorial des cinq diocèses formant aujourd'hui la circonscription du diocèse de Montpellier. *Paris,* in-8°. (*Suite et fin.*)—(*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Galestool. Pierre-Albert et Jean de Launay, hérauts d'armes du duché de Brabant. Histoire de leur procès (1643-1687). *Bruxelles,* in-8°, 116 p.

Gigon. Les victimes de la Terreur du département de la Charente, récits historiques, 1re série. *Angoulême,* in-8°, 295 p.

Gimon. Chroniques salonaises. Notice sur le bailli de Suffren et sa famille. *Marseille,* in-8°, 22 p.

Goethals. Les chevaliers français au tournoi de Cambrai (1269). *Paris,* in-8°, 9 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Grandidier. Armoiries des évêques de Strasbourg. *Colmar,* 6 p., in-8°. — (*Revue d'Alsace, 3e série, t. II.*)

Gras. Notes sur quelques blasons de la Diana. *Saint-Etienne,* in-8°, 29 p.

Guibaud. Notice historique sur Notre-Dame du Val-d'Amour, les châteaux de Pechalifon, Château-Vieux et Château d'Audou de Belesta. *Foix,* in-8°, 128 p.

Guys. Dissertation sur l'origine de la chevalerie et sur l'étymologie de ce nom. *Marseille,* in-8°. — (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,* in-8°.)

Gyss. Histoire de la ville d'Obernai et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace et avec les seigneuries voisines, t. II. *Strasbourg,* in-8°, 481 p.

Gyss. Le château impérial des Hohenstauffen à Obernai. *Strasbourg,* in-8°, 11 p. — (*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, t. III.*)

Hervillers (d'). Le château de Brienne-Napoléon. *Amiens,* in-8°, p. 254, 298, 337, 401, 450. — (*La Picardie, Recueil historique et littéraire, t. XII.*)

Huillard-Bréholles. Titres de la maison ducale de Bourbon. *Paris,* in-4°, t. I.

La Fons Melicoq. Ancêtres du célèbre Leroux d'Agincourt, mentionnés aux xvie, xviie et xviiie siècles dans des actes de vente et aveux féodaux. *Amiens,* in-8°, 4 p. — (*La Picardie. Revue historique et littéraire, t. XII.*)

Lebeurier. Etat des anoblis en Normandie de 1545 à 1661 avec un supplément de 1398 à 1687. *Evreux,* in-8°, 235 p.

Lehr. Etudes sur l'histoire et la généalogie de quelques-unes des principales maisons souveraines de l'Europe et spécialement sur la généalogie paternelle et maternelle de leurs chefs actuels. *Strasbourg,* in-4°, 350 p. et 7 pl.

LABUTTE. Histoire des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guillaume-le-Conquérant, 2e édition. *Paris,* in-8°, 372 p.

LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER. Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France, l'explication de leurs armes et l'état des grandes terres du royaume, 3e édition. *Paris, t. IX,* 406 p.

LEFEVRE. Recherches historiques sur la principauté d'Anet. *Chartres,* in-8°, 254 p. et 22 pl.

LEROY-MOREL. Recherches généalogiques sur les familles nobles de plusieurs villages des environs de Nesle, Noyon, Ham et Roye. *Amiens,* in-8°. — (*La Picardie, revue historique et littéraire, t. XII.*)

MAGNY (de). Nobiliaire universel de France, recueil général des généalogies historiques des maisons nobles et titrées de la France. *Paris,* t. II, 2e série, in-4°, 256 p.

MALDERGHEM (Van). Le blason des armes, suivi de l'armorial des villes, châtellenies, cours féodales, seigneuries et familles de l'ancien comté de Flandre, par Corneille Gailliard, roi et héraut d'armes de l'empereur Charles-Quint, publié à Bruxelles avec planches. *Bruxelles,* in-4°, 42 p.

MANDROT (de). De la signification du mot Miles dans les chartes du IXe au XIIIe siècle. *Paris,* in-8°, 7 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

MARLET. Note sur la généalogie de la famille Perrenet de Granvelle. *Besançon,* in-8°, 5 p. — (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, t. I.*)

MAYOL DE LUPÉ. Documents pour servir à l'histoire du Forez, recherches et description des anciens monuments héraldiques, encore conservés dans les environs de Bourg-Argental, suivies de notes sur les maisons auxquelles ils appartiennent. *Lyon,* in-8°, 21 pag.

MONT DE BENQUE (de). Notice sur la baronnie de Benque, au comté de Comminges. *Bordeaux,* in-8°, p. 82, 165.—(*Revue d'Aquitaine, t. XI.*)

MOREL DE VOLEINE. Familles lyonnaises. Dugas de Bois-Saint-Just. *Lyon,* in-8°, 15 p.

(*La suite au prochain numéro.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Janvier 1867.

— M. le vicomte Louis de Villèle, petit-fils du célèbre ministre, épouse Mlle Marie de Mauléon.

— M. Gustave de Montal, — Mlle Marie Paillard du Cléré.

— M. le marquis Georges-Louis Turgot, fils du sénateur récemment décédé, — Mlle Marie de Montaignac.

— M. Charles de la Motte-Rouge, lieutenant de vaisseau, — Mlle Marie de Longueville.

— M. Alfred Taupinart, vicomte de Tilière, — Mlle Catherine Fitz-Gérald.

— M. Féray, maître des requêtes au Conseil d'État, — Mme veuve la vicomtesse Dutailly, née Darblay.

— M. le comte de Tonteuil, — Mlle de Vergennes.

— M. le comte Georges de Sainte-Marie, fils du marquis de Sainte-Marie d'Aigneaux, — Mlle de Bellefond.

— M. le comte Paul de Montsaulnin, — Mlle Marie du Breuil du Bost de Gargilesse.

— M. le vicomte Emmanuel de Montsaulnin, — Mlle Louise de Chabrol.

— M. Georges de Maussion, capitaine au 2e hussards, — Mlle Albertine de Madrid de Montaigle.

— M. de Lamenuse, — Mlle Marie Materne de Chautour.

— M. le vicomte Raoul de la Bourdonnaye, secrétaire d'ambassade, — Mlle Jeanne de Jouenne d'Esgrigny.

DÉCÈS.

Supplément à l'année 1866.

— *Roujoux* (Mme la baronne de), née Anne Dorin, décédée le 22 novembre au château de la Tour de l'Auge, à l'âge de 75 ans.

— *Leautaud-Donine* (vicomte de), enseigne de vaisseau, décédé à Paris, le 27 novembre, à l'âge de 25 ans.

— *Vathaire* (Victor-Gaston de), décédé à Saint-Fargeau, le 9 décembre, à l'âge de 37 ans.

— *Bertin du Château* (Mme Eléonore), décédée à Nice le 11 décembre, à l'âge de 56 ans.

[1] Nous renouvelons ici l'invitation aux familles nobles de nous faire part des mariages et des décès. Nous pourrons ainsi rendre ces *Tablettes* plus complètes et plus exactes.

Janvier 1867.

— *Saint-Georges* (chevalier de), ministre de France au Brésil, décédé le 4 à Rio-Janeiro.

— *Portets* (Mlle Louise-Julie de), décédée le 4 à Samadet (Landes), à l'âge de 80 ans.

— *Le Clerc de Cerny* (François-Hippolyte), décédé le 5 à Dinan, à l'âge de 69 ans.

— *Busseret* (Mme la comtesse de), décédée à Bruxelles le 6, à l'âge de 63 ans.

— *La Ferronays* (comte Fernand de), décédé à Paris le 6.

— *La Rochejaquelein* (Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de), sénateur, décédé le 7 au Pecq (Seine-et-Oise), à l'âge de 61 ans.

— *Deslandes* (Mme la baronne), née Simon Oppenheim, décédée à Paris.

— *Montgrand* (Jean-Baptiste-Auguste, marquis de), ancien officier de la garde royale, décédé à Marseille le 10, à l'âge de 69 ans.

— *Du Prat* (Antoine-Théodore, marquis), commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé le 11 à Versailles, à l'âge de 59 ans.

— *Turpin de Louhé* (comte de), capitaine de frégate en retraite, doyen des officiers de marine, décédé à l'hôtel des Invalides, à l'âge de 92 ans.

— *Villecourt* (cardinal de), ancien évêque de la Rochelle, décédé à Rome.

— *Rocquigny du Fayel* (Mlle Berthe de), décédée le 14 à Boulogne-sur-Mer, à l'âge de 15 ans.

— *Aguado de las Marismas* (Mme la marquise), décédée le 18 au château de Sivry, dans un âge avancé.

— *Buissey* (marquis de), décédé à Londres le 20.

— *Siochan de Kersabiec* (comte), décédé à Nantes.

— *Harscouet de Saint-Georges* (comte de), ancien représentant, décédé au château de Keronic (Morbihan), à l'âge de 86 ans.

— *Maussion de Candé*, contre-amiral, décédé le 22 à Vals (Ardèche).

— *Chamissay* (Mme la baronne de), née Chevenon de Bigny, décédée à Paris le 23.

— *Naylies* (chevalier de), ancien garde-du-corps de Charles X.

— *Moissou* (Amédée), baron de Vaux, ancien officier supérieur, décédé à Paris le 23, à l'âge de 75 ans.

— *Cossart d'Espiès* (Mme la comtesse de).

— *Masin* (vicomte Philippe de), ancien gentilhomme du prince de Condé, decédé le 25 à Versailles, à l'âge de 75 ans.

— *Maréchal* (baron), colonel en retraite, décédé à Châlons-sur-Saône, à l'âge de 103 ans.

— *Chanterac* (marquise de), ancienne dame d'honneur de la reine Marie-Amélie.

— *Pons* (comte de).

— *Jussieu* (Mme veuve Laurent de), décédée à Passy le 30.

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

DE LA TOUR S^{T}-QUENTIN

En Franche-Comté.



n dépouillant le fond de l'Intendance de Franche-Comté, formant la série C des archives départementales du Jura, un heureux hasard me fit mettre la main sur un manuscrit qui au premier aspect me parut ne pas faire partie du fonds de l'Intendance. Je reconnus bientôt que ce manuscrit renfermait la généalogie de la famille La Tour Saint-Quentin. Il ne porte pas de nom d'auteur, mais son écriture et les mentions qu'il renferme indiquent qu'il a dû être composé vers le commencement du XVIIe siècle. Les nombreuses citations tirées des archives du chapitre de l'église Saint-Jean de Besançon attestent que l'auteur a dû consulter ces archives, et que c'est à Besançon, ayant les pièces sous les yeux, qu'il a dû composer cette généalogie. Rien n'empêche de l'attribuer à un chanoine du chapitre de Saint-Jean.

Dunod (tome II, p. 185) rapporte que la famille de la Tour Saint-Quentin portait autrefois le nom de Besançon, suivant l'ancien nécrologe, dans lequel on lit : *XIV Kal. Maii obiit Bisunticus laicus qui ædificavit Ecclesiam Santi-Quantini VI idus aug.* Il dit ensuite que lors de la translation des reliques de saint Quentin, qui eut lieu vers 893, ce laïque de Besançon, dont il est question dans le Nécrologe, obtint quelques parcelles de ces reliques, et que pour les renfermer il fit bâtir une église dans cette ville.

Voici les noms des premiers membres connus de la famille de la Tour Saint-Quentin, qui manquent à notre généalogie :

1° Meinier de Saint-Quentin, premier du nom, qualifié *Pincerna* dans un titre de l'an 1044. Il eut pour fils Meinier qui suit et Hugues de Saint-Quentin.

2° Meinier de Saint-Quentin, 1097, père de

3° Meinier de Saint-Quentin, qui eut pour fils Hugues de Saint-Quentin avec lequel commence la généalogie que nous publions.

GÉNÉALOGIE DE MESSIEURS DE LA TOUR SAINT-QUANTIN.

Messire Hugues dé la Tour Sainct-Quantin [1], père de messire Evrard et de Hugues de la Tour Sainct-Quantin, fut en l'an 1218, comme il appert par lettres desquelles le chappitre de Besançon confesse que ledit Evrard tient *in fieds* d'iceluy tous les gros diesmes de Poilley-françoise, lesdites lettres cothées 55ᵉ en un sac cothé V. Espousa iceluy Evrard Gillemette, fille d'Urteaux de Clairon [2].

Bernard de la Tour, fils dudict Evrard eust à femme, dame Alix de Leugnez [3], laquelle Alix fonda à la Magdelaine, une messe dicte *in aurora*, siz livres de terre, assignez sus Bancas de Mantellis.

Hugues de la Tour, fils dudict Bernard et de ladicte Alyx, ne vouslu payer lesdites siz livres de terre, allegant qu'il amendait peu de sa mère, et par accord avec ceux de la Magdelaine, leurs céda ledit patronage; ledit revenu est à Avrigney et à Besancon, le tiltre dattés l'an 1119, et eust ledit Hugues à femme dame Guye Damange [4], l'an 1188, comme apert par lettres esquelles l'université de Besançon par devant J. par la grâce de Dieu, humble ministre du siége de Besançon, confessa et recongneust que ledit messire Hugues doibt constituer par toute la cité de Besançon ledit crieurs de vins et nopces; lesdites lettres en date 1288.

Messire Yves de la Tour, chevalier es droits, fut fils dudit messire Evrard, quicta à messire Hugues de Sainct-Quantin tout ce qu'il tenoit de luy en fiefs; la quictance est datée de l'an 1234. Espousa dame Anne d'Orsan [5].

Noble sieur Willame et Pierre de la Tour de Sainct-Quantin frères, et furent fils dudit messire Yves, et espousa ledit messire

[1] Armes de la famille de la Tour Saint-Quantin: *D'or, à la bande de gueules, au franc-canton d'azur à dextre.*

[2] Armes de la famille de Clairon (chatellenie du bailliage d'Ornans): *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes fleuronnées de même.*

[3] Armes de la famille de Leugnez : *Ecartelé d'or 1 et 4, et de sable 2 et 3.*

[4] Armes de la famille d'Amange : *D'argent, fretté de sable, au chef de gueules.*

[5] Armes de la famille d'Orsau (chatellenie située dans le bailliage de Baume les Dames auprès de l'abbaye de la Grâce-Dieu où étaient inhumés les seigneurs d'Orsau) : *D'argent au sautoir de gueules.*

Pierre Anne de Salins [1], fille de messire Antoine de Salins, sieur d'Oga, etc., et heurent aussy lesdits Wilame et Pierre, ancoires ung frères nommé Frédérick de la Tour Sainct-Quantin, lequel fut chanoine de Besançon, comme il appert par lettres des partaiges passé entre vifs, l'an 1274.

Messire Aimé de la Tour, chevalier, filz dudit messire Willame fut en l'an 1254, comme il appert par lettres de donation de diz charges de sel que le conte Jehan de Bourgnogne luy donna en la grande saulnerie de Salins, lesquelles lettres se retrouvent aux archives de ladite saulnerie. Espousa dame Catherine Bourgeois [2], fille de noble sieur Henri Bourgeois, citoyen de Besançon et l'autre seur nommée..... espousa Regnault de Clairon et dont il en a heu le court de la rivière desoubs le pont à charge de le tenir en fief dudit sieur de la Tour, a cause de sa femme comme apert par tiltre en latin.

Noble sieur Girard de la Tour Saint-Quantin, frère dudit messire Amé, fut marié à Guillemette de Duncourt [3], chevalier et grand escuyer du duc Philippe et conte de Bourgogne, et regnoit ledict messire Girard, en l'an 1259, comme il appert par lettres de ladite date faisant mention qu'il tenoit en fiefs du doyen et chapitre de Besançon tous les gros dismes de Poilley-françoise, tant de bled que de vin, et les deux parties des groz dismes de la paroisse d'Auldeux, lesdites lettres cothées L.

Messire Willame de la Tour Tour Sainct-Quantin, chevalier, fils dudit messire Amé, heust un frère que l'on nommoit Perrin, et deux seurs et l'une d'icelles nommé Sibille et l'autre Guyette, et espousa Anne de Deschamps, fille du seigneur de Montrambert [4].

Ledit Perrin heust en partaige la seigneurie d'Auldeux, et la tenoit en fiefs de son frère Willame, comme il appert par lettres de partaiges entre eux faict l'an 1274.

Ladite Sibille fut femme de messire Roland, filz de messire Lambert de Goussans, chevalier, sieur dudit lieu, lequel messire Lambert donna en douhaire à ladicte Sibille, femme de son filz, tout le

[1] Armes de la famille de Salins: *D'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable.*

[2] Armes de la famille Bourgeois (famille originaire de Besançon): *De gueules à trois quintes feuilles d'or posées deux sur une, au chef d'azur au lion léopardé d'or.*

[3] Armes de la famille Duncort: *De gueules, à trois emmanchés d'or posés en pal.*

[4] Armes de la famille Deschamps-Montrambert: *De sable à la fasce alezée d'argent.*

ressort dudit Goussans ; assavoir la tour de pierre, le maisonnement et tout le pourpris, par lettres de l'an 1221.

Noble seigneur Hugues de la Tour de Sainct-Quantin, filz dudit messire Wilame, fonda une chapelle en l'église de la Magdelaine de Besançon, de laquelle les rentes sont au village d'Avrignez, appart par son testament de l'an 1366 et espousa dame Etiennette de Thoraise [1], sa parante in-quarto, comme apart par la dispence et eut ce que ledit de Thoraise avait de terre à Sainct-Ferjeux, proche Besançon, pour son dot et mariage.

Ledict Hugues, heut trois frères, assavoir Frédérick, Thiebauld, Humbert.

Ledit Frédérick fut chanoine de Besançon, archidiacre de Gray et chambrier de l'archevesque dudit Besançon, duquel le corps repose au cloistre de l'abbaye de Saint-Vincent dudit Besançon.

Messire Pierre de la Tour de Sainct-Quantin, lequel s'appeloit le noble Baron, et espousa Guillemette de Savigny [2], fut filz dudit Hugues, et heust ung frère nommé Guillaume et deux filz : assavoir, Thierry et Henry, oultre lesquelz il heust une fille aussi nommée Marguerite. Lesquels tous ensemble dudit messire Jehan de Savigny, fondèrent en la chapelle de Sainct-Quantin de Besançon, deux messes par sepmaine, commil appert par lettres de ladite fondation de l'an 1315.

Ledit messire Pierre semblablement heust une seur nommé Ysabeaul, laquel fut mariée à messire Jehan de Savigny, chevalier, l'an 1315, et heust en mariage de son frère tout le droit qu'il avoit en la pescherie de haulte rivière, se retenant la seigneurie sur la rivière tant seulement, commil appart par le traicté, en date de ladicte année 1315.

Messire Henry de la Tour de Sainct-Quantin, chevalier, filz dudit messire Pierre, et mary de dame Willemette de Chantonnay [3], sieur dudit lieu, fonda un anniversaire en l'église parochiale Sainct-Jehan Baptiste de Besançon de l'an 1321, et repose son corps en ladicte église, et fit iceluy Henry voyage en Hongrie, comme apert par son testament faict à Besançon qui en faict mention.

Messire Henry de la Tour de Sainct-Quantin, chevalier, filz

[1] Armes de la famille de Thoraise : *De sable, au lion léopardé d'argent.*

[2] Armes de la famille de Savigny *De sable, aux trois cotices d'argent.*

[3] Armes de la famille de Chantonnay : (Chantonnay, seigneurie du bailliage de Gray): *D'or, au lion léopardé de sable.*

dudit messire Henry, fut mary de dame Catherine de Montbozon [1], et regnoit l'an 1374. Icelle Catherine fut fille de Guillaume de Montbozon et de Guyette de Marnay, laquel heut en dot et mariage dudit messire Guillaume son père, la moitié de l'eminaige dudit Montbozon, et depart ladicte Guyette, sa mère, tous les biens qu'elle avoit au village d'Avrignez, laquelle donation se trouve en date de l'an 1374.

Ladite Guyette fut fille de messire Jehan Junville, sieur de Marnay, et dame Guye de Pontremble, qui donnarent en mariage à leur fille Marnay-la-Ville et la ville d'Avrignez.

Noble sieur Jehan de la Tour Sainct-Quantin, escuyer, filz dudit messire Henry, espousa dame cadette Porcelet [2], fille de messire Guy Porcelet, chevalier, lequel messire Jehan fut eschansson du duc Philippe de Bourgongne, comme il appert par lettres dudit estat de l'an 1440, dattées à Bruxelles le XIIIe d'octobre.

Ledit Jehan heut un filz nommé Henry, et une fille appellée Jannette, qu'espousa messire Jehan de Montrambert, comme il appert par lettres de l'an 1308.

Noble Henry de la Tour Sainct-Quantin, filz dudit messire Jehan, fut mary de dame Catherine de Savigny, fille de messire Jehan de Savigny, chevalier, sieur de Chantonnay et de dame Jehanne d'Igny, lequel messire Henry fut héritier de messire Nicoulas Porcelet, chevalier, qui esleut sa sépulture en la chapelle de Sainct-Pierre, érigée en l'église des Frères mineurs de Besançon, comme il appart par le testament d'yceluy, en date de l'an 1437.

Messire Henry de la Tour Sainct-Quantin, filz dudit Henry, avandit, eust à femme dame Gerarde Merceret [3], fille de Guillaume Merceret et de dame Guyette de Rouset, et fut grand escuyer d'escuerie du bon duc Philippe de Bourgongne, et depart la cité de Besançon fut envoyé à Basle en ambassade, comme il appert par lettres de sa commission, en date du 30 aoust 1434, et depuis fut envoyé par le duc Philippe de Bourgongne au concile de Basle avec le doyen de Besançon, qui estoit evesque, messire Jacque Armenier

[1] Armes de la famille de Montbozon: *De sable, aux quatre cotices d'argent, deux engrêlées.*

[2] Armes de la famille Porcelet: *D'azur, au sautoir engrêlé d'or, avec quatre porcelets d'argent.*

[3] Armes de la famille Merceret: *D'or aux deux faucons de sinople affrontés, onglés, becquetés, colletés de gueules, au croissant de gueules en chef.*

et messire Jacque Mouchet, citoyen de Besançon, dattée de l'an 1434, signé Lanternez, et encore ledit Henry, ladite mesme année de l'an 1443, suyvit dame Elysabet, contesse de Bourgongne, déchassée du pays de Luxambour, par cedit subject à l'instigation du duc, en luy restituant quelque chasteau audit Luxambour pour sa demeure, et dont ledit messire Henry de la Tour tient pour elle auxdites places, et un nommé Pierre de Savigny, parent dudit de la Tour.

Ladite Girarde Merceret heust trois seurs mariées à trois chevaliers, l'une a messire Guy d'Amanges, chevallier conseiller et chambellan du duc Philippe de Bougongne et son baillif d'Amont, capitaine de Chastillon-le-Duc, et gardien de Besançon, qui trespassa le quinzième de febvrier 1440, et repose le corps d'iceluy en l'église d'Amanges, près de Dôle, en sa chapelle mesme.

L'autre seur, qui se nommait Marguerite, fut mariée à messire de Varras, chevallier, seigneur de Marpilly, l'an 1409, et l'autre à messire Oste Pallouset, chevalier de Salins

Ladite Guyette de Rozet fut fille de Guillaume de Rozet et Estiennette Espagnol, laquelle Guyette de Rozet heut une fille nommée Marguerite qui fut fiancée à messire Jacque de Laubespin, et puis après séparés, parcequ'ils se trouvoient consanguins au tiers et quart degrés, comme il appert par la preuve en faicte, telle que sensuit.

Messire Guy Espagnol, frère de messire Hugues Espagnol,

1° Estiennette, fille dudict messire Guy, femme de messire Guillaume de Rozet.

2° Guyette de Rozet et Estiennette Espagnol, femme de Guillaume Merceret.

1° Perrenette, fille dudict Hugues, femme de Hugues de Laubespin.

2° Jacque de Laubespin, filz dudict Hugues et Perrenette Espagnol.

Margueritte Merceret, fille de laditte Guyette de Rozet et Estiennette Espagnol, à laquelle fut fiancé ledit Jacque de Laubespin, et depuis séparé, comme il appert par la sentence de l'official d'Amondans, du mercredy après la Sainct-Pierre et Sainct-Paul.

Noble sieur Guillaume de la Tour Sainct-Quantin, escuyer, filz dudit messire Henry, heust en première nopce dame Jehanne Man-

gerot [1], de laquelle il eust deux filles : l'une Claudine et l'aultre Jehanne, lesquelles trespassarent sans hoirs de leurs corps, et espousa l'une d'icelles ung sieur Guyerche de Salins, qu'estoit sieur de Chevesure et d'Andelot.

En seconde nopces, ledit Guillaume de la Tour Sainct-Quantin espousa dame Loyse de Fetigny [2], fille de Guillaume de Fetigny, sieur du lieu et baron de Bornay ; le traicté de mariage d'yceulx, en date de l'année 1477.

Ledit messire Guillaume eust deux frères : l'ung diceux nommé messire Odart, et l'aultre Jehan, une seur qui s'apelloit Claude.

Ledit messire Odart fut chanoine de Besançon et prébendier de Villeneufve, chanoine de Sainct-Anatoile et Sainct-Michiel de Salins, curé d'Aresche et d'Ornans, duquel le corps repose à Sainct Estienne de Besançon, proche l'autel des trois Roys, où se voict la tombe d'ycelluy ; son testament daté de l'an 1412.

Ledit Jehan, frère dudict messire Odard, fiança dame Claude Mouchet [3], dame d'Avilley et mourut en fiançailles, et ladite Claude de la Tour fut mariée à messire Léonard Mouschet, chevalier, sieur dudit Avilley, comme appert par traitté du 15 octobre 1478.

Ledit Guillaume fut capitaine de Besançon, institué audit estat par messire Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, lieutenant-général pour le roy de France Louys unzième, tant au duché que conté de Bourgongne, par lettres dudit estat de l'an 1479... jour d'aost.

Ledict Jehan fut capitaine des places et chasteaul de Montfaulcon, appartenant à messire Guillaume de Châlon, prince d'Orange, comme appart par lettres de l'an 1470, mourut sans hoirs, et fut héritier Guillaume, son frère.

Noble sieur Léonard de la Tour Sainct-Quantin, escuyer, filz dudit Guillaume et de Loyse de Fetigny, espousa damoiselle Perrenette Morel [4], dame de Colligna et des seigneuries de Veaulieu, de Mazo et de Mairorey, le traicté de maryage d'yceux en date de l'année 1522.

[1] Armes de la famille Mangerot : *D'or, fretté de sable au chef d'azur.*

[2] Armes de la famille de Fétigny, (chatellenie du bailliage d'Orgelet): *De gueules, à trois chevrons d'argent.*

[3] Armes de la famille Mouchet : *De gueules, aux trois émouchets d'argent.*

[4] Armes de la famille Morell : *De sable, aux trois fusées d'argent*

Ladicte damoiselle Perrenette fut fille de messire Loys chevalier sieur d'Escrilles [1], Marangia [2], et de dame Françoise Morel, lequel messire Loys, filz de messire Loys Morel et de dame Symonne d'Oiselay [3], qui fut fille de messire Jehan d'Oizelay, et de Marguerite de Vergy.

Laditte Margueritte de Vergy fut seur germaine de N..... de Vergy, conte de Champlitté.

Ledit Léonard eust pour enffans ceux que sensuyvent : Humbert, Alexandre, Etienne, Louys, Claude, Claudine, Françoise.

Ledit Humbert fut chanoine à Besançon, doyen de Sainct-Ode en Brabant, sommelier de l'oratoire du roy Philippe, roy des Espaignes, prothonotaire du sainct siége, et conseiller ecclésiastique à son parlement de Dôle ; est enterré à la chappelle Sainct-Quantin, et feit faire le tableau des douzes apostres estant en icelle chappelle.

Ledit Alexandre fut marié à dame Claude de Grandmont [4], seur du sieur de Chastillon. Il fut gouverneur en la principauté d'Orange et grand escuyer de feu Guillaume de Nausau, prince d'Orange, et fut capitaine des chasteaulx et forteresses de Sainct-Anne, Montmahou et Chaulmont.

Ledit Estienne fut marié à damoiselle Anne de Sainct-Mauris [5], fille de feu messire Jehan de Sainct-Mauris, chevalier, sieur de Montbarrey, et cousine-germaine du cardinal de Grandvelle et du conte de Cantecroix.

Ledict Estienne a esté longues années aux guerres de France, de la compagnie d'hommes d'armes du baron de Rovray son allié, et longtemps du magistrat de Besançon ; est enterré à la chappelle Sainct-Quantin.

Ledict Louys, chevalier et seigneur de Mazo et Moncler, eust en première nopce dame Rose de Jouffroy, seur germaine du sieur de Novillers et du sieur de Gonnans ; en seconde nopce, dame Louyse de Grospain, et n'heust point d'enfans, et demeura pauvre.

[1] Seigneurie du bailliage d'Orgelet.

[2] Idem.

[3] Seigneurie du bailliage de Gray.

[4] Armes de la famille de Grammont: *Ecartelé, 1 et 4 d'azur, à trois bustes de rois de carnation couronnés d'or, 2 et 3, de gueules à l'aigle d'argent couronné d'or.*

[5] Armes de la famille Saint-Mauris-Montbarrey, famille originaire de Dôle, distinguée dans la magistrature depuis le commencement du XVI[e] siècle : *De gueules, à la croix tréflée d'argent, au chef d'azur, chargé de trois cœurs d'or,* remplacé depuis par *un chef d'azur, à l'aigle d'or,* de concession pour service rendu.

Damoiselle Anne eust espousé noble sieur Claude de Vreson, seigneur de Chevignez.

Ladite Claude eust espousé noble seigneur Pierre de Jouffroy, sieur de Gonssans.

Ladicte Françoise fut abbesse d'Ounans.

Ladicte Claudine eust espousé noble Pierre de Cointet, sieur de Chastelverd.

Ledit Alexandre sus-mentionné eust pour enffans : François Claude, Humbert.

Ledict François fust chevalier, et espousa dame Anne Ursule de Gilley [1], chevalier, baron et sieur de Marnoz, gentillome ordinaire de la maison du roy catholique Philippe II, grand gruyier de Bourgongne et de dame Anne de Sainct-Mauris, dame de Matthray Bentaly, fille de méssire Marc de Sainct-Mauris, chevalier, sieur desdits lieux, et de dame Pierrotte dé Clairon, niepce du sieur d'Aiglepierre pardessus de la saulnerie de Salins, et s'intituloit sieur de Remeton, Escrilles, Montjuhan, Marangia et grand gruyer de Bourgongne.

Ledict Claude fut ausmosnier de Gygny et prieur de Maynaul.

Ledict Humbert mourut aux estudes à Mayance.

Ledict Estienne, sieur de la Tour Sainct-Quantin Tourpot, filz de Léonard, eust enffans ceuz qui s'ensuyvent :

François, Rose, Magdelaine, Claudine, Françoise.

Messire François de la Tour; sieur de la Tour Sainct-Quantin-Miserey, filz dudit Estienne de la Tour, en seconde branche de Léonard de la Tour, espousa dame Hélaine de Bussy [2], fille de Pierre de Bussy, chevalier, sieur de Vaicle, et de dame Claude Despoutot, dame de Miserey; sesjourna longtemps aux guerres de Flandres, et l'honora Sa Majesté Impériale, Rodolphe second, du tiltre de chevalerie, l'an 1601.

Ladicte Rose espousa en premières nopces noble sieur François de Jouffroy, sieur de Novillers ; en secondes, Claude de Muguand, sieur de Lessey.

Ladicte Magdelaine en nopces, Fernand Vauthiot, sieur d'Ancier.

Ladicte Claudine espousa Jehan Dampker, sieur de Vellemoz et Cuisance.

[1] Armes de la famille de Gilley : *D'argent, au chêne arraché de sinople.*

[2] Armes de la famille de Bussy : *Ecartelé d'argent et d'azur.* (Pierre de Bussy fut reçu chevalier de Saint-Georges en 1565 et mourut en 1586.)

Ladicte Françoise espousa Guillaume Dampker, sieur de Vellecler et Antorpe.

Ledict François, sieur de Miserey, eust les enfans qui sensuyvent : Claude Humbert, Jehan Jacques, Louys Estienne, Léonor, Thomas, Pierre François, Anne, Thoinnette, Léonore, Ysabeau.

Ledict Claude Humbert, chanoine à l'église métropolitaine de Besançon, et archidiacre de Salins.

Jehan Jacque de la Tour, filz dudict messire François, et dame Hélaine de Bussy, fut paige en l'eage de douze ans à son altesse de Loraine, ou depuis alla au service de l'archiduc Albért, conte de Bourgogne, es guerres de Flandres et siége de Rimberg et aultres places de Frise et Gueldre ; et depuis alla en la court de l'empereur Rodolphe second, ou qu'il fut retenu pour gentillome de sa bouche, l'an 1610 et depuis fit le voyage de toute l'Italie et l'Espaigne, où il demeura deux ans ou environ, de Portugal il passa le destroit de Gilbraltar, et estoit à la prinse du fort d'Alarache, en Barbarie [1].

Louys Estienne, religieux en l'abbaye de Baulme et grand chantre de laditte abbaye.

Léonor jeusne dediez à l'église.

Thomas jeusne, paige à la contesse de Cantecroix, fille naturelle de l'empereur Rodolphe.

Pierre François, jeusne enfans.

Anne mariée à Claude Damandre, sieur de Contréglise.

Thoinnette, religieuse à Baulme.

Léonore jeusne.

Ysabeau jeusne.

En marge, d'une écriture postérieure, on lit :

Jean-Jacques eut pour fils Clerialdus et Jean-Baptiste. Clerialdus n'a laissé qu'une fille ; Jean-Baptiste a eu Julien-Joseph ; Julien-Joseph eut François.

Jules Finot,
Archiviste du Jura.

[1] Jean Jacques épousa .... de Jussey dont les armes sont : *D'argent, à la fasce de sable, chargé en chef et en pointe de trois canettes de sable.*

Jussey était du domaine des comtes de Bourgogne, une famille en portait cependant le nom, parce qu'elle y possédait un fief, et cela dès les premières années du XIIe siècle. Humbert de Jussey vivait en 1132, Olivier de Jussey en 1258, Renauld de Jussey en 1340.

LES ANOBLISSEMENTS

SOUS

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

(Suite.)*

1668.

16 januier. Confirmation de noblesse pour Nicolas de Froidour.
26 januier. Relief de noblesse, pour Estienne, Jacques, François, Jean, François et Claude Carpentier.
1er feurier. Confirmation de noblesse pour Pierre Ouurard.
10 feurier. Confirmation pour Nicolas Brayer, medecin ordinaire.
21 feurier. Confirmation pour Pierre de la Porte.
27 feurier. Confirmation pour Louis et Pierre Bernardeau.
29 feurier. Confirmation de noblesse pour Jean Midou.
13 mars. Confirmation pour Marin Soüin.
15 mars. Confirmation de noblesse pour Chicot, medecin.
23 mars. Confirmation pour Henry et Charles-Henry de Marolles.
24 mars. Confirmation de noblesse pour le sieur Draud.
24 mars. Annobl. pour le sieur de la Fresnaye.
17 may. Annobl. de Jacques de Sollairet.
18 may. Annobl. de Job. Foran.
16 juin. Annobl. de Claude Bonsitat, sieur de Sarlinuer.
18 juin. Annobl. de Jean Pitré, sieur de Magny.
19 juin. Confirmation de noblesse pour René de Jazu.
3 juillet. Confirmation de noblesse pour Jean Filleau.
3 juillet. Confirmation pour Charles Durand.
16 juillet. Confirmation pour Jean Boisset, sieur de Hault.
16 juillet. Confirmation pour Jean et Jacques Radiffe.
17 juillet. Confirmation pour le sieur Aubry Daucimont.
4 aoust. Confirmation pour Pierre Relognes, sieur de Beaulieu.
7 aoust. Confirmation pour Louis et Claude Le Large, frères.
11 aoust. Annobl. de du Cros sieur de Chasteaumal.
14 aoust. Annobl. de Jean Cabrol.
22 aoust. Confirmation de noblesse pour le sieur Baltazar.

* Voy. 2e liv., février 1867, p. 81.

27 aoust. Annobl. de Claude Thibault, sieur de Piereux.
12 septembre. Annobl. de Frichot, sieur de la Concie.
22 septembre. Confirmation pour Frichot, sieur des Friches.
15 octobre. Annobl. de Pierre Denise.
15 octobre. Annobl. de Pierre et François Francini.
29 octobre. Annobl. de Charles, René, Nicolas et Pierre Seuin.
18 decembre. Confirmation pour Pierre Brochard, sieur de Boisluisant.
18 decembre. Relief de noblesse de Jacques et Louis de Beaufort, frères.
28 decembre. Annobl. de Jacques Oudot, sieur de Vaceroy.

1669.

12 januier. Annobl. de Daniel de Gangnieres, sieur de Belmont.
22 januier. Confirmation de la noblesse des Tristan.
29 januier. Annobl. du sieur de Bourlon.
31 januier. Confirmation pour Jacques de Saint-Iremont, sieur de Neron.
9 feurier. Confirmation de noblesse des sieurs Camus.
23 mars. Confirmation pour Jacques et Jacob Audrion.
28 mars. Annobl. du sieur de Saint-Maurice.
29 mars. Confirmation de noblesse pour Jean Dolé.
15 auril. Confirmation pour Charles-Honoré Mesmin, sieur de Silly.
9 may. Annobl. de Roch Watier, sieur de la Houssaye.
18 may. Annobl. de Coruizart.
23 may. Annobl. de la Vignette.
1er juillet. Relief de noblesse pour Jeanne Toury.
2 juillet. Confirmation de noblesse pour Louis Remy.
8 juillet. Confirmation du sieur Franguin, sieur de Saint-Ange.
9 juillet. Confirmation de noblesse pour Henry Doulcet, sieur de Comin.
17 juillet. Confirmation de noblesse pour les sieurs Roger.
5 aoust. Confirmation pour le sieur de Bouteuille.
28 aoust. Annobl. de Jean-Baptiste Tauernier.
30 aoust. Annobl. de Cardé, sieur de Saint-Germain.
3 septembre. Annobl. de Le Large, sieur de la Plante.
5 septembre. Confirmation de noblesse pour Jean Euersquerquen.
11 septembre. Annobl. du sieur Grauelle.
20 septembre. Annobl. de Jean Robinet, sieur de Villiers.

23 septembre. Annobl. de Vincent et François de Marans.
24 septembre. Annobl. de Boistenant, sieur du Verger.
14 octobre. Relief pour Philippe, Beniamin, Louis, Henry et Suzanne Françoise des Maziers.
19 novembre. Annobl. de Marin Cureau, sieur de la Chambre.
10 decembre. Annobl. de Wasselin, sieur de Fontaines.
10 decembre. Annobl. de Gilles et Augustin Charpentier.
10 decembre. Annobl. du sieur de Boistel.
17 decembre. Annobl. du sieur Dacquin.
23 decembre. Annobl. de Brebier.

1670.

6 mars. Annobl. de Jean du Han.
24 mars. Annobl. de Claude Barnabé, baron de la Haye.
24 auril. Confirmation pour Pierre Beniamin et Louis Chiton.
6 may. Annobl. d'Antoine Rauaux, sieur de Rhimille.
16 juin. Annobl. du sieur de Boissieu.
20 juin. Relief de noblesse pour Antoine, Louis et Marie Phelippes.
28 juin. Annobl. de Jacques, Joseph et Adrien Boutet.
30 juin. Annobl. de Gilbert Morel, sieur de Trehubles.
28 aoust. Annobl. de François Bardou, sieur du Méage.
30 aoust. Annobl. d'Armand-Beniamin Maischan.
8 octobre. Confirmation pour les sieurs Le Prestre.
23 decembre. Annobl. d'Andelme de Remond.
30 decembre. Annobl. de Deguisy, sieur des Landes.

1671.

2 feurier. Annobl. de Contet, sieur de Mandeuille.
14 mars. Annobl. du sieur d'Angeuille.
17 mars. Relief de noblesse pour Adrien de Rameau, sieur de la Chapelle.
21 mars. Relief de noblesse pour Boucauer, sieur du Vernay.
26 juin. Confirmation de noblesse pour Thomas Kircpatrik.
23 septembre. Confirmation pour Claude Chilly, sieur de Beauvais.
6 octobre. Confirmation pour Gabriel de Sauzay, sieur de la Vennerie.
14 octobre. Maintenue de noblesse pour Marie de Dreuil, veuue Claude Rochon, et pour Louis Rochon, sieur de Taillandiere.

10 decembre. Annobl. de Joseph de Bouilloud, sieur du Regard.
23 decembre. Annobl. de Roch Bouteuille.

1672.

2 januier. Confirmation de noblesse pour le sieur Fremond.
6 may. Annobl. de Charles Quillet, sieur de Fontaines.
27 juin. Annobl. de Nicolas des Champs.
2 juillet. Annobl. d'Antoine le Duit, sieur de la Fontaine.
19 juillet. Relief de noblesse de Louis Fontaine, sieur de Temericourt.
30 juillet. Relief de noblesse pour Estienne Guyot.
12 septembre. Annobl. de Paul Sonnet.
26 octobre. Relief de noblesse pour Guillaume le Court.

1673.

26 januier. Annobl. de Charles Thomas, sieur de Boismorin.
10 féurier. Annobl. des sieurs Le Roux.
15 auril. Confirmation de noblesse de Louis de Baudouin, sieur du Pas.
24 auril. Confirmation pour Claude Viart, sieur d'Orsonuille.
18 may. Annobl. de Boutillon.
15 juin. Confirmation pour Jacques de Viziou, sieur de Champagne.
19 juin. Annobl. de Gaspard et Antoine Donneau et de Louis Donneau, fils d'Henry Donneau.
4 juillet. Relief de noblesse pour Claude et Jean Le Roux.
8 aoust. Relief de noblesse pour Jean Hesnault.
2 septembre. Annobl. du sieur Gueston.
22 septembre. Annobl. du sieur le Vieux.
12 décembre. Annobl. de Flouret.
29 décembre. Confirmation de noblesse des sieurs Malleraye.

1674.

17 mars. Annobl. de Joseph et Marie-Anne Mengueron.
28 auril. Relief de noblesse pour Charles-Jacques Moreau, sieur de Grandmaison.
8 may. Annobl. d'Antoine Collet, sieur du Quesnoy.
22 may. Confirmation pour François de Rafley, sieur de Chambly.
28 may. Annobl. de Louis Gabaret.

14 juin. Annobl. de Poissier, sieur du Clereau.
22 septembre. Annobl. pour Preuost, sieur du Barail.
26 septembre. Relief de noblesse pour Jean Sarrault.

1675.

15 januier. Annobl. de Louis d'Amorezan.
22 januier. Annobl. de Jean-Baptiste de Poucheval de Pouillac.
14 féurier. Annobl. de Jean Tillette, sieur de Bingy.
18 féurier. Annobl. des sieurs Magonthier.
23 féurier. Annobl. de Louis de Villiers, sieur de Signeuille.
18 mars. Annobl. de Claude Texier.
30 mars. Annobl. de Jean de Leriget, sieur de la Faye.
13 may. Annobl. de François-Jean-Baptiste Marpon.
15 juin. Annobl. de Cupif, sieur de Teildras.
21 juin. Annobl. de Boistel, sieur de Chastignonuille.
27 juin. Maintenue de noblesse de François de Bourlamaquy.
15 juillet. Annobl. d'Abraham Sarras, sieur de la Comble.
29 juillet. Annobl. de Claude Troüin, *alias* Trouuain, sieur de Grimont.
31 aoust. Confirmation de noblesse pour Jeanne Desmarets.
17 septembre. Maintenue de noblesse pour Jean de Geps, sieur de Lintelle.
25 septembre. Annobl. de Quentin Pinault.
10 octobre. Annobl. des sieurs de Vreuin.
11 décembre. Annobl. de Cesar Jourdain, sieur de Moncé (?).
30 décembre. Annobl. de Gilbert Girard, sieur de Beauuoir.

1676.

15 féurier. Annobl. de Delaunay.
2 mars. Relief de noblesse pour Anne de Tassin, veuue Poicteuin.
10 mars. Annobl. de Claude de Bar.
10 mars. Annobl. de Charles de Souuré.
19 mars. Annobl. du sieur de Rombois.
26 mars. Annobl. pour le sieur Vezou, médecin du Roy.
20 auril. Relief de noblesse du sieur Perachon.
30 auril. Annobl. du sieur de Niert.
10 may. Maintenue de noblesse pour Claude de Bar.
13 may. Annobl. de Zachée et Jean Biot, frères.
12 juin. Maintenue de noblesse pour le sieur Le Feron.

19 juin. Annobl. de Benigne Dauuergne, sieur de Saint-Mars.
20 juin. Annobl. de Pierre Gaudin de Sauigny.
20 aoust. Naturalité et maintenue de noblesse de Jacques Rigioly.
15 septembre. Annobl. de Jean Bachelier.
23 octobre. Relief de noblesse pour Jean et François Regnard.
25 nouembre. Confirmation de noblesse pour Claude du Mas.
26 nouembre. Relief de noblesse pour Claude et Bernardin de La Mure.
19 decembre. Annobl. de Claude Gaigneau.
23 décembre. Relief de noblesse pour Pierre-Nicolas et Louis Naquart.
23 décembre. Annobl. de Renault Godin, sieur de la Cheuardière.
31 décembre. Annobl. d'Eloy de Fourmanoir.

1677.

20 féurier. Relief de noblesse pour Philibert Parachon, sieur de Sainte-Croix.
11 mars. Annobl. des sieurs de Rimond (?).
24 mars. Annobl. du sieur de Lalonde.
27 mars. Relief de noblesse pour Guillaume et Pierre Chaludet.
3 juin. Confirmation de noblesse pour le sieur Hardy.
18 juin. Relief de noblesse pour René et Isaac Payen.
21 juin. Annobl. pour Sébastien Guillermin.
22 juin. Maintenue de noblesse pour les sieurs Caillard.
30 juin. Relief de noblesse pour le sieur Chappuis.
2 juillet. Relief de noblesse d'Abraham et Pierre Guibertet.
15 juillet. Confirmation de noblesse pour le sieur d'Aulmi.
3 aoust. Annobl. du sieur Langeois.
9 aoust. Annobl. d'Edme et Estienne Laureau.
31 aoust. Annobl. du sieur Chantreau.
14 octobre. Annobl. pour le sieur de Montoux.
3 décembre. Relief de noblesse pour Louis Texier, sieur de la Motte.
23 décembre. Annobl. du sieur de Beauuarlet.

1678.

20 januier. Maintenue pour Louis Rousseau.
22 januier. Annobl. pour le sieur de Hemel.
24 januier. Relief de noblesse pour Claude et Magdeleine du Pelloux.

25 januier. Annobl. du sieur Leger.
25 januier. Annobl. d'Edme de Grillau la Tour Frasier.
1er féurier. Annobl. pour Charles Grillaut, sieur de la Motte.
26 féurier. Confirmation à Alexandre et Henry de Irenée.
3 mars. Annobl. de Jean Thierry, sieur de Genouuille.
5 mars. Relief de noblesse pour Jacques Perachon.
29 mars. Confirmation pour Girault de la Couture.
23 auril. Relief de noblesse pour Louis le Cosquinot, sieur de Fuluy.
20 juin. Confirmation de noblesse pour le sieur Chibon.
30 juin. Annobl. de Jean Garipault.
2 juillet. Confirmation pour le sieur Baret de Rouuroy.
4 juillet. Confirmation de noblesse pour le sieur Bachelier.
12 juillet. Relief pour Jacqueline Foucquet.
19 juillet. Relief de noblesse pour le sieur du Puy, sieur des Periers.
1er aoust. Confirmation de noblesse pour le sieur Gilles.
4 aoust. Annoblissement du sieur Recel.
23 aoust. Annobl. du sieur Alexandre, commis de M. de Louuois.
3 septembre. Relief de noblesse pour le sieur Gourdiueau.
3 septembre. Annobl. d'Erualis, sieur de Moulin.

1679.

2 januier. Relief de noblesse pour le sieur Tagault.
10 januier. Relief de noblesse pour Jacques Robert, sieur du Verger.
19 januier. Annoblissement de Gaultier, sieur du Tronchoy.
23 feurier. Relief de noblesse pour Joseph le Pautre.
18 auril. Annoblissement du sieur de Sommade.
12 may. Annobl. de Guyard, sieur de Hardy.
21 juin. Annobl. pour le sieur de Volongpré.
17 juillet. Annobl. pour Esmery Dauid, sieur de la Butte.
3 aoust. Relief de noblesse pour les sieurs Bachelier.
14 aoust. Annoblissement pour Herier de Riuiardoux.
17 aoust. Relief de noblesse pour Beniamin le Cheuin.
31 aoust. Confirmation de noblesse pour Jean Desguyot.
2 septembre. Relief de noblesse pour le sieur Talaizeau.
11 septembre. Relief de noblesse pour Gédéon Marescal.
22 septembre. Annoblissement de Richard, sieur des Auges.

13 octobre. Annobl. du sieur Barbier.
20 decembre. Annobl. de Colin, sieur de Lisle.

1680.

15 januier. Relief de noblesse pour Jean Maugin.
30 januier. Annoblissement de Pierre de Tourmont.
17 féurier. Annobl. d'Abraham Gaudallier de la Fleur.
9 mars. Annobl. du sieur de Souché, sieur des Boulais.
9 mars. Relief de noblesse pour Claude Valence.
16 mars. Annobl. de Gilbert et Jacques de Martinières.
31 may. Confirmation de noblesse pour le sieur de Limbernal.
3 juillet. Relief de noblesse pour Robert Cuissotte.
5 aoust. Relief de noblesse pour Gabriel-Joseph de la Rochette.
10 septembre. Relief de noblesse pour Christophe et Nicolas Hennequin.
25 septembre. Annoblissement du sieur Benoist d'Eslincourt.
19 octobre. Relief de noblesse pour le sieur Courtin.
22 octobre. Relief de noblesse pour le sieur Maron.
23 décembre. Annoblissement du sieur de Vigny, capitaine des Bombardiers.

1681.

16 januier. Relief de noblesse pour Jacques le Houx.
18 januier. Confirmation pour Jacques Fouché, marquis de Circé.
13 féurier. Relief de noblesse pour Adrien Lestocq.
3 mars. Annoblissement du sieur Langlois.
17 mars. Annoblissement de Jacques Morel.
27 mars. Annoblissement de Cuuier, sieur de Montsouris.
6 may. Annobl. du sieur Cuuier de la Bussiere.
2 juin. Relief de noblesse pour le sieur Maugin.
9 juin. Annoblissement de Claude Contesse, sieur de Bonneuil.
29 juin. Annobl. de François Quentin.
2 juillet. Annobl. de Jacob de Chaulnes.
7 aoust. Annobl. de Blondel.
24 octobre. Relief de noblesse pour Jean Masson.
30 décembre. Relief de noblesse pour François et Jean Nacquart.

1682.

16 januier. Confirmation pour le sieur de Belière, sieur de Filandre.
21 feurier. Annoblissement de Hugues de Forcieux.

19 mars. Annobl. de Pierre de Fauuel, sieur de Jacsan.
6 may. Annobl. de Jean de Lommeau-Joinville.
18 juin. Annobl. du sieur de Lauaroux.
20 juin. Confirmation de noblesse pour Daniel Prondre, sieur de la Brossardière.
6 juillet. Relief de noblesse pour Nicolas et François de Berry.
20 aoust. Annoblissement du sieur Vital de Bonneual.
31 aoust. Annobl. de Jean Moreau.
22 septembre. Annobl. de Nicolas de Monceau, sieur de Lestang.
3 décembre. Relief de noblesse pour Nicolas de la Barrière, sieur de Chay.
15 decembre. Annoblissement de Claude Langlois.

1683.

11 mars. Annoblissement de Huet, sieur de Dampierre.
17 may. Annoblissement de Claude de Pagany, sieur de la Chaize.
20 may. Annobl. de Jean Bergeon.
28 aoust. Annobl. de Camille Girtault, sieur de Sailly.

1684.

19 juin. Relief de noblesse pour François Mesnard, fils de Charles,
11 septembre. Annoblissement d'Alexis Marsault.

1685.

17 feurier. Annoblissement du sieur Miquer.
19 mars. Annobl. de Camille du Barcos, secrétaire de M. le maréchal de Villeroy.
20 mars. Annobl. de René Blondeau, sieur des Ardilliers.
10 auril. Annobl. de Nicolas Simonnet.
8 juin. Annobl. de Jules Hardouin-Mansart.
18 juin. Annobl. de Pierre Richard.
3 aoust. Annobl. pour Jacques Lhomme.

1686.

18 juillet. Relief de noblesse pour Daniel et Hippolyte Pestalozzi.
30 juillet. Confirmation pour Charles et Frédéric Saiot, frères.
20 aoust. Annoblissement pour Jean le Tellier.
16 decembre. Relief de noblesse pour François le Court, sieur de Beru.

1687.

4 janvier. Relief de noblesse pour Marie Anothe, veuue Nacquart.
8 feurier. Annoblissement d'Etienne Camelin.
27 feurier. Confirmation de Charles Joly, sieur de Chadignos.
7 mars. Annoblissement de Nicolas Frezon, sieur de la Motte.
19 mars. Confirmation de noblesse pour Jean le Camus.
5 may. Annoblissement pour le sieur Tarade, ingénieur.
10 may. Relief de noblesse pour Paul Aubin, sieur de Bourgneuf.
3 juin. Annoblissement de Jacques-Auguste de Rozemont.
9 juin. Relief de noblesse pour Claude de l'Escluze.
13 juin. Annoblissement de Charles Auger.
30 juin. Annobl. de Pierre Mignard, peintre du roy.

1688.

5 feurier. Relief de noblesse pour Jean et Claude de Brosses.
24 feurier. Relief de noblesse pour Marguerite de Beaufort, veuue du Pleix.
6 mars. Confirmation de noblesse de Pierre Mangin.
5 aoust. Relief de noblesse pour Philbert et Pierre Godet.
23 aoust. Relief de noblesse pour Nicolas le Gaigneur, sieur de Tessé.
7 decembre. Relief de noblesse pour les sieurs Maugin.
20 décembre. Annoblissement du sieur Pellerin de Champlateau.

1689.

12 may. Annoblissement du sieur Coquart de la Mothe, intendant des battiments.
14 may. Relief de noblesse pour les sieurs Giry.
3 septembre. Annoblissement du sieur Portier.
13 septembre. Annobl. du sieur de Tourennes.

1690.

6 juin. Relief de noblesse pour André de Chalons.
25 septembre. Annoblissement du sieur Felix, premier chirurgien du roy.

PAUL LACROIX
(Bibliophile Jacob).

(*La suite prochainement.*)

L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

AU XIX[e] SIÈCLE

1808-1830.

(*Suite* *.)

Catalogue des Commandeurs, Chevaliers & Officiers

DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

nommés sous les règnes de Louis XVIII & de Charles X.

LOUIS XVIII,

Roi de France et de Navarre, huitième chef et souverain, grand maître de l'ordre du Saint-Esprit.

Louis-Stanislas-Xavier de Bourbon, COMTE DE PROVENCE, né à Versailles, le 17 novembre 1755, roi de France et de Navarre, 8 juin 1795, mort au palais des Tuileries le 16 septembre 1824, reçu chevalier des ordres du roi le 2 février 1767.

Première promotion, faite à Gosfield-Hall, Angleterre, 1808.

Commandeur.

Anne-Angélique, DUC DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, archevêque de Rheims, plus tard cardinal et archevêque de Paris, nommé grand-aumônier de France en 1808, et en cette qualité commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; né à Paris le 16 octobre 1736, mort à Paris le 20 octobre 1821.

Deuxième promotion, faite à......, Angleterre, 1810.

Chevaliers.

I. François-Janvier-Joseph de Bourbon, DUC DE CALABRE, prince héréditaire de la couronne des Deux-Siciles, roi sous le nom de François I[er], le 4 janvier 1825, né le 19 août 1777, mort le 8 novembre 1830.

* Voyez 1[re] liv., janvier 1867, p. 27.

II. Léopold-Jean-Joseph de Bourbon, PRINCE DE SALERNE, frère du précédent, né le 1er juillet 1790, mort le 10 mars 1851.

Nous pensons que ces deux princes ont reçu le cordon bleu à l'occasion de la naissance du duc de Chartres, 3 septembre 1810.

Troisième promotion, faite à Londres, à Carlston-House, le 20 avril 1814.

Chevalier.

Georges-Frédéric-Auguste de Hanovre, prince de Galles, PRINCE RÉGENT D'ANGLETERRE, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, sous le nom de Georges IV, 29 janvier 1820, né le 12 août 1762, mort le 26 juin 1830.

Le jour de son entrée à Londres, lors de son retour en France, Louis XVIII remit ses propres plaques et cordons de l'ordre du Saint-Esprit, au prince régent qui le reçut au nom du roi d'Angleterre.

Quatrième promotion, faite à Londres à Carlston-House, le 22 avril 1814.

Chevalier.

Frédéric de Hanovre, DUC D'YORK, né à Windsor le 16 août 1763, mort à Monaco le 5 janvier 1827. Au sortir du chapitre de l'ordre de la Jarretière, dont il venait d'être reçu chevalier, Louis XVIII remit le cordon bleu au prince qui avait été son parrain et l'avait assisté dans cette cérémonie.

Cinquième promotion, faite à bord du vaisseau de la marine royale, *le Souverain*, en vue de Calais, 24 avril 1814.

Chevalier.

Guillaume-Henri de Hanovre, DUC DE CLARENCE, né le 21 août 1765, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, sous le nom de Guillaume IV, 26 juin 1830, mort le 20 juin 1837.

Décoré par le roi Louis XVIII avant de quitter le vaisseau commandé par Son Altesse Royale qui l'avait amené de Douvres à Calais.

Sixième promotion, faite à......, 1814.

Chevaliers.

I. FERDINAND VII, Marie-François-de-Paule de Bourbon, né le

14 octobre 1784, roi d'Espagne et des Indes, 19 mars 1808, mort le 29 septembre 1833.

II. Don Carlos, Maria-José-Isidore de Bourbon, infant d'Espagne, frère du roi, né le 29 mars 1788, mort à Trieste le 10 mar 1855

Nous pensons que ces deux princes reçurent les insignes de l'ordre des mains de l'ambassadeur de France, Monsieur le duc de Laval, lors de la présentation de ses lettres de créance.

Septième promotion, faite au palais des Tuileries, le 25 août 1815, jour de la fête de Saint-Louis.

Chevaliers.

I. Empereur d'Autriche, François Ier, Joseph-Charles de Lorraine-Hapsbourg, né à Florence le 12 février 1768, mort le 2 mars 1835.

II. Roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, mort le 7 juin 1840

III. Empereur de Russie, Alexandre Ier Paulowitch de Holstein-Gottorp, né le 23 décembre 1777, mort à Taganrock, Crimée, le 1er décembre 1825.

Ces trois princes ont été décorés directement par le roi le 25 août 1815, jour de la fête de Sa Majesté. Les insignes leur furent transmises par leurs ambassadeurs accrédités près la cour de France. M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, reçut celles destinées à son souverain le 27 septembre, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie avaient déjà reçus à cette époque ce qui concernait ces princes.

Grand-duc Constantin de Holstein-Gottorp, héritier du trône de Russie, né le 8 mai 1779, mort à Varsovie, le 27 juin 1831.

Grand-duc Nicolas Paulowitch de Holstein-Gottorp, né à Saint-Pétersbourg le 6 juillet 1796, empereur de Russie le 1er décembre 1825, mort à Saint-Pétersbourg le 2 mars 1855.

Grand-duc Michel Paulowitch de Holstein-Gottorp, né le 8 février 1798, mort le 9 septembre 1849.

Ces princes figurent seulement comme membres de l'ordre du Saint-Esprit et à la date de 1815, dans les almanachs royaux postérieurs à 1824. Nous n'avons trouvé aucun autre document relatif à ces princes qui d'ailleurs n'étaient pas tous à Paris au 25 août 1815. Le grand duc Constantin n'y arriva qu'au mois de novembre, époque

à laquelle ses frères, l'empereur Alexandre et les grands-ducs Nicolas et Michel avaient depuis longtemps quitté la France.

Duc de Wellington, Arthur Cowley de Wellesley, né à Duncan-Castle (Irlande) le 1er mai 1769, mort le 14 septembre 1852.

Nous n'avons aucun document sur ce personnage; nous l'avons cependant marqué à cette date sur la foi due aux listes publiées par la chancellerie et d'après la mention qui a été faite de ce titre dans toutes les biographies anglaises et françaises du duc.

Huitième promotion, faite à Paris le 5 avril 1816.

Chevaliers.

I. Ferdinand-Charles-Léopold-François-Marcellin de Lorraine-Hapsbourg, prince impérial d'Autriche, né le 10 avril 1792, empereur d'Autriche sous le nom de Ferdinand Ier, 2 mars 1835, 2 décembre 1848.

II. Charles-Philippe, prince de Schwartzenberg, né le 15 avril 1771, mort à Leipsig le 15 octobre 1820.

Ces deux princes furent nommés par ordonnance royale, contre-signée par le ministre de la guerre Clarke, duc de Feltre. Le prince de Schwartzenberg reçut de l'empereur d'Autriche, le 10 juin, l'autorisation de porter cette décoration française.

Neuvième promotion, faite à Paris le 18 avril 1816.

Chevaliers.

I. Don Francisco de Paula, Antonio-Maria de Bourbon, infant d'Espagne, né le 10 mars 1794, mort à Madrid le 13 août 1865.

II. Don Carlos Luis de Bourbon, infant d'Espagne, né le 22 décembre 1799, duc de Parme le 17 décembre 1847, mort le 14 mars 1849.

Ces deux princes furent nommés par ordonnance royale, sur la proposition du ministre président du conseil, duc de Richelieu.

L'infant Don François de Paule reçut les insignes au palais Barberini à Rome, des mains de l'ambassadeur de France, M. le comte de Blacas d'Aulps le 28 juin; la même cérémonie eut lieu le 1er juillet au palais Ercolani, pour l'infant don Charles-Louis.

Dixième promotion, faite à Paris le 9 juin 1816.

Chevalier.

Louis-Aloys-Joseph-Joachim-François-Xavier-Antoine, prince

DE HOHENLOHE, Barteinstein-Waldenbourg, plus tard pair et maréchal de France, né le 18 août 1765, mort à Paris le 31 mai 1829. Le serment fut prêté le 30 mai 1825 au chapitre tenu à Rheims le lendemain du sacre de Charles X.

Onzième promotion, faite à Paris le 24 août 1818.

Chevalier.

FRÉDÉRIC IV d'Oldenbourg, ROI DE DANEMARCK, né le 28 janvier 1768, mort le 3 décembre 1839.

M. Dutillet de Villas, héraut d'armes des ordres du roi, quitta Paris le 24 septembre, portant les insignes qui furent remises solennellement le 20 octobre 1816 à Copenhague, entre les mains du roi, par l'ambassadeur de France, comte de la Ferronnays.

Douzième promotion, faite à Paris le ...... novembre 1818.

Chevalier.

Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerot du Plessis, DUC DE RICHELIEU, ministre des affaires étrangères, né à Paris le 25 septembre 1768, mort à Paris le 17 mai 1822.

Les traités d'Aix-la-Chapelle furent signés par le duc le 9 novembre et ratifiés à Paris le 13 du même mois; nous pensons que le cordon de l'ordre du Saint-Esprit lui fut envoyé en même temps que l'acte ratifié ou peu après, car ce titre n'est pas indiqué dans les qualités prises par ce plénipotentiaire dans l'acte du traité et le *Moniteur* nous apprend qu'à son retour d'Aix-la-Chapelle à Paris, lors de sa visite au roi le 28 novembre, Son Excellence portait le cordon bleu. Le duc de Richelieu mourut avant d'avoir prêté serment.

Treizième promotion, faite à Paris le 30 septembre 1820.

Ordonnance royale contresignée par le président du conseil des ministres, duc de Richelieu et rendue à l'occasion de la naissance d'Henri-Dieudonné duc de Bordeaux.

Cardinaux et prélats.

I. César-Guillaume, CARDINAL DUC DE LA LUZERNE, pair de France, né à Paris, le 7 juillet 1738, mort à Paris le 22 juin 1821, sans avoir été reçu.

Presque tous les personnages de cette promotion ayant été reçus

au chapitre tenu à Rheims le 30 mai 1825, nous marquons seulement ceux qui ont fait exception.

II. Louis-François, CARDINAL DUC DE BAUSSET, pair de France, né à Pondichéry le 14 décembre 1740, mort à Paris, n'ayant pas prêté serment, le 21 juin 1824.

III. Charles-François, COMTE DAVIAU DUBOIS DE SANZAI, archevêque de Bordeaux, pair de France, né au Bois de Sanzai, près Poitiers, le 7 août 1746, mort à Bordeaux, janvier 1826.

IV. François-Xavier-Marie-Antoine, ABBÉ DE MONTESQUIOU-FEZENZAC, pair de France, né au château de Marsans 1757, mort le 2 février 1832.

Chevaliers.

I. Charles-Maurice-Elie, PRINCE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, grand chambellan de France, né à Paris le 7 mars 1754, mort à Paris le 17 mai 1838.

II. Charles-Emmanuel-Sigismond de Montmorency, DUC DE LUXEMBOURG, pair de France, né le 27 juin 1774, mort le 5 mars 1861.

III. Antoine-Louis-Marie DUC DE GRAMMONT, pair de France, né le 17 août 1755, mort le 30 août 1836.

IV. Louis-Marie-Céleste, DUC D'AUMONT, pair de France, né le 7 septembre 1762, mort non reçu le 23 avril 1821.

V. Anne-Adrien-Pierre de Montmorency, DUC DE LAVAL, pair de France, né à Paris le 29 octobre 1768, mort le 8 juin 1837, reçu le 25 mai 1828.

VI. Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, DUC DE DURAS, pair de France, né à Paris le 8 mai 1771, mort à Versailles le 3 août 1838.

VII. Charles-Arthur-Jean-Tristan Languedoc de Noailles, DUC DE MOUCHY, pair de France, né à Paris le 14 février 1771, mort à Paris le 2 février 1834, reçu le 30 mai 1830.

VIII. Pierre-Marie Gaston, DUC DE LEVIS, pair de France, né à Paris le 7 mars 1764, mort à Paris le 10 août 1828.

IX Armand-Louis, DUC DE SÉRENT, pair de France, né le 30 décembre 1736, mort à Paris le 31 octobre 1822, sans avoir été reçu.

X. Eméric-Joseph Wolfrang Héribert, Kamerer de Worms, DUC DE DALBERG, pair de France, né à Mayence le 30 mai 1773, mort au château d'Herrnsheim près Bade, le 27 avril 1833.

XI. Bon-Adrien Jeannot de Moncey, MARÉCHAL DUC DE CONÉGLIANO,

pair de France, né à Palisse (Doubs), le 31 juillet 1757, mort à Paris, le 20 avril 1842.

XII. Claude-Victor-Perrin, MARÉCHAL DUC DE BELLUNE, pair de France, né à la Marche (Vosges), le 7 septembre 1764, mort à Paris le 1er mars 1841.

XIII. Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre Macdonald, MARÉCHAL DUC DE TARENTE, pair de France, né à Sancerre (Cher), le 17 novembre 1765, mort au château de Courcelles près Gien (Loiret), le 25 septembre 1840.

XIV. Charles-Nicolas Oudinot, MARÉCHAL DUC DE REGGIO, pair de France, né à Bar-sur-Ornain (Meuse), le 25 avril 1767, mort le 13 septembre 1847.

XV. Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, MARÉCHAL DUC DE RAGUSE, pair de France, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 30 juillet 1774, mort à Venise le 2 mars 1852.

XVI. Louis-Gabriel Suchet, MARÉCHAL DUC D'ALBUFÉRA, pair de France, né à Lyon le 2 mars 1770, mort au château de Saint-Joseph près Marseille, le 3 janvier 1826.

XVII. Claude-Louis DUC DE LA CHATRE, pair de France, né à Paris le 30 septembre 1745, mort au château de Meudon, le 13 juillet 1824, sans avoir été reçu.

XVIII. Claude-Antoine de Besiade, DUC D'AVARAY, pair de France, né le 16 juillet 1740, mort le 25 janvier 1829, reçu le 3 juin 1827.

XIX. Elie, DUC DE CAZES, pair de France, ambassadeur à Londres, né à Saint-Martin de Laye, près Coutras, le 28 septembre 1780, mort à Paris, le 24 octobre 1860.

XX. Joseph-Hyacinthe du Houx, MARÉCHAL MARQUIS DE VIOMÉNIL, pair de France, né à Ruppe (Lorraine), 22 août 1734, mort à Paris le 5 mars 1827.

XXI. Pierre du Riel, MARÉCHAL MARQUIS DE BEURNONVILLE, pair de France, né à Champignolles (Aube), le 10 mai 1752, mort à Paris le 23 avril 1821, sans avoir été reçu.

XXII. Marie-Victor-Nicolas du Fay, MARQUIS DE LA TOUR-MAUBOURG, ministre de la guerre, pair de France, né à Lamotte de Galande, le 22 mai 1758, mort le 8 novembre 1850.

XXIII. Jean-Charles-François de Nettancourt Haussonville, MARQUIS DE VAUBÉCOURT, né à Neufville le 7 mars 1726, mort à Nancy le 7 février 1822, sans avoir été reçu.

XXIV. Jean-Joseph-Paul-Augustin, MARQUIS DESSOLES, pair de

France, né à Auch (Gers), le 3 juillet 1767, mort au château de Montluchet près Senlis, le 4 novembre 1828.

XXV. Charles-François de Riffardeau, MARQUIS DE RIVIÈRE, pair de France, ambassadeur à Constantinople, duc héréditaire en 1825, né à la Ferté-sur-Cher (Berry), 1765, mort le 21 avril 1828.

XXVI. Victor-Louis-Charles de Riquet, MARQUIS DE CARAMAN, pair de France, ambassadeur à Vienne, créé duc en 1825, né le 24 décembre 1762, mort à Paris le 25 décembre 1839.

XXVII. Pierre-Louis-Jean-Casimir d'Aulps, COMTE DE BLACAS, pair de France, ambassadeur à Rome, créé duc le 30 avril 1821, né au château d'Aulps (Var), le 10 janvier 1771, mort à Vienne le 17 novembre 1839.

XXVIII. Joseph-Louis-Joachim LAINÉ, président de la chambre des députés, créé vicomte le 23 décembre 1823, né à Bordeaux le 11 novembre 1767, mort le 17 décembre 1835.

XXIX. Pierre-François Hercules DE SERRE, garde des sceaux, ministre de la justice, créé comte et pair de France le 24 octobre 1821, né à Pagny-sous-Prény (Meurthe), le 12 mars 1776, mort à Castellamare près Naples le 21 juillet 1824, sans avoir été reçu.

XXX. Etienne-Denis, BARON PASQUIER, pair de France, ministre des affaires étrangères, créé duc le 16 décembre 1844, né à Paris le 22 avril 1767, mort à Paris le 5 juillet 1862.

XXXI. François-Nicolas-René de Pérusse, COMTE D'ESCARS, pair de France, né le 13 mars 1759, mort à Paris le 7 février 1822, sans avoir été reçu.

Quatorzième promotion, faite à Paris le 3 mai 1821, jour de la Pentecôte, par ordonnance royale contresignée duc de Doudeauville.

Chevaliers.

I. Don-Fabricio Ruffo, PRINCE DE CASTELCICALA, ambassadeur des Deux-Siciles, né à Naples en 1755, mort à Paris le 16 avril 1832.

II. Joseph-François-Louis-Charles César, COMTE DE DAMAS, créé duc de Damas d'Antigny en 1825, né le 28 octobre 1758, mort à Paris le 5 mars 1829; serments du 30 mai 1825.

Quinzième promotion, faite à Paris le 22 mai 1821.

Chevalier.

Ferdinand-Charles de Bourbon, DUC DE NOTO, né le 12 janvier

1810, roi des Deux-Siciles, sous le nom de Ferdinand II, 8 novembre 1830, mort le 22 mai 1859.

Seizième promotion, faite à Paris le 24 août 1821, jour de la fête de Saint-Louis ; ordonnance contresignée par le duc de Richelieu ; serment du 30 mai 1825.

Prélat.

ARCHEVÊQUE DE SENS, Anne-Louis-Henri, COMTE DE LA FARE, plus tard duc cardinal et pair de France, né au château de Bessay près Luçon, le 8 septembre 1752, mort au palais des Tuileries le 10 décembre 1829.

Dix-septième promotion, faite à Paris le 22 octobre 1821 ; ordonnance royale contresignée duc de Richelieu ; serment du 3 juin 1827, jour de la Pentecôte.

Chevalier.

Elie-Charles de Talleyrand-Périgord, PRINCE DE CHALAIS, pair de France, né à Versailles le 3 août 1754, mort le 1er février 1829.

Dix-huitième promotion, faite à Paris le 28 octobre 1821 ; ordonnance contresignée par le marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi, conférant la charge de grand aumônier de France.

Prélat.

Gustave-Maximilien Just PRINCE DE CROY, ÉVÊQUE DE STRASBOURG, plus tard cardinal, archevêque de Rouen et pair de France, né au château de l'Ermitage près Condé (Nord), le 12 septembre 1773, mort à Rouen le 1er janvier 1843.

Dix-neuvième promotion, faite à Paris le 14 juillet 1823, sur la proposition du vicomte de Chateaubriand, ministre des affaires étrangères. La remise des insignes a été faite le 19 septembre au palais d'Ajuda à Lisbonne, par M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France, assisté du chevalier Ch. des Maisons, héraut d'armes des ordres du roi.

Chevaliers.

I. JEAN VI, Marie-Louis-Joseph-François-Xavier de Paule, Antoine-Dominique-Raphaël de Bragance, né le 13 mai 1767, roi de Portugal le 20 mars 1816, mort le 10 mars 1826.

II. Don Miguel, Maria del Patrocinio, Jean-Charles-François d'Assise, Xavier de Paule, d'Alcantara, Antoine-Raphael-Gabriel-Joachim-Joseph-Gonzague-Marie-Evariste de Bragance, infant de Portugal, né le 26 octobre 1802, mort au château de Bronnbach, grand-duché de Bade, le 14 novembre 1866.

Vingtième promotion, faite à Paris le 23 juillet 1823, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vicomte de Chateaubriand. La remise des insignes fut faite à Rio de Janeiro, par M. le comte de Gestas, chargé d'affaires de France.

Chevalier.

Prince régent du Brésil, don Pedro d'Alcantara, Antoine-Joseph de Bragance, infant de Portugal, né le 12 octobre 1798, mort le 24 septembre 1834, empereur du Brésil sous le nom de Don Pedro Ier, le 12 octobre 1822.

Vingt-unième promotion, faite à Paris, le 9 octobre 1823; ordonnance royale contresignée par le président du conseil des ministres, J. de Villèle; serment du 30 mai 1825.

Chevalier.

Jacques-Alexandre-Bernard Law, maréchal marquis de Lauriston, pair de France, ministre de la maison du roi, né à Pondichéry le 1er février 1768, mort à Paris le 4 juin 1828.

Vingt-deuxième promotion, faite à Paris le 29 novembre 1823; ordonnance royale contresignée par le président du conseil des ministres, J. de Villèle; serment du 30 mai 1825.

Chevalier.

Don Joseph-Michel de Carvajal, duc de San-Carlos, ambassadeur d'Espagne, né à Lima 1771, mort à Paris le 17 juillet 1828.

Vingt-troisième promotion, faite à Paris le 30 décembre 1823; ordonnance royale contresignée par le garde des sceaux, ministre de la justice de Peyronnet; serment du 30 mai 1825.

Chevalier.

Jean-Baptiste-Guillaume-Marianne-Séraphin-Joseph, comte de Villèle, président du conseil des ministres, né à Toulouse 1773, mort à Toulouse le 12 mars 1854.

Vingt-quatrième promotion, faite à Paris le 7 janvier 1824.

Chevaliers.

I. Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucauld, DUC DE DOUDEAUVILLE, pair de France, ministre d'État, né le 2 avril 1765, mort le 2 juin 1841; serment du 30 mai 1825.

II. Charles-Etienne DUC DE DAMAS-CRUX, pair de France, né au château de Crux en Nivernais, le 10 février 1754, mort à Paris le 30 mai 1846; serment du 14 mai 1826. Ces deux personnages furent nommés par la même ordonnance royale, contresignée par le ministre de la maison du roi, marquis de Lauriston.

Vingt-cinquième promotion, faite à Paris le 7 janvier 1824.

Chevalier.

François-René-Auguste, VICOMTE DE CHATEAUBRIAND, pair de France, ministre des affaires étrangères, né à Saint-Malo le 4 septembre 1768, mort à Paris le 8 juillet 1848. Ce ministre fut nommé seul par ordonnance royale contresignée par le président du conseil des ministres, comte de Villèle; le serment est du 30 mai 1825.

Vingt-sixième promotion, faite à Paris, le......, 1824.

Chevaliers.

I. PRINCE IMPÉRIAL D'AUTRICHE, François-Charles-Joseph de Lorraine-Hapsbourg, né le 7 décembre 1802.

La remise des insignes fut faite à Vienne le lundi 16 février 1824, par le chargé d'affaires de France, M. le chevalier Schwelbach, et le héraut des ordres, chevalier des Maisons.

II. PRINCE ROYAL DE PRUSSE, Frédéric-Guillaume de Hohenzollern, né le 15 octobre 1795, roi de Prusse sous le nom de Frédéric-Guillaume IV le 17 juin 1840, mort à Postdam le 2 janvier 1859.

La remise des insignes fut faite à Berlin le 18 février, par M. le baron de Rayneval, ambassadeur de France, assisté du chevalier Tiolier, huissier des ordres.

III. GRAND-DUC ALEXANDRE Nicolaewitch de Holstein-Gottorp, fils du Czarewitch, né le 29/17 avril 1818, empereur de Russie sous le nom d'Alexandre II, le 2 mars 1855. Les insignes furent remises à Saint-Pétersbourg le 28 mars 1824, par l'ambassadeur de France, M. le comte de la Ferronnays, assisté du chevalier Tiolier.

IV. Charles-Robert, COMTE DE NESSELRODE, ministre des affaires

étrangères de l'empereur de Russie, né à Lisbonne, le 14 décembre 1780, mort à Vienne le 22 mars 1862. La remise des insignes fut faite à Saint-Pétersbourg le 16 mars par le comte de la Ferronnays, assisté du chevalier Tiolier.

V. Charles-Albert-Amédée de Savoie, PRINCE DE CARIGNAN, né le 2 octobre 1798, roi de Sardaigne sous le nom de Charles-Albert, 27 avril 1831, mort à Oporto le 23 juillet 1849.

Vingt-septième promotion, faite à Paris le 15 février 1824; ordonnance royale, contresignée J. H. de Villèle; serment du 30 mai 1825.

Chevalier.

Louis-Justin-Marie de Chalmazel, MARQUIS DE TALARU, pair de France, ambassadeur à Madrid, né le 2 septembre 1769, mort le 24 mai 1850.

(*La suite prochainement.*) F. PANHARD.

LETTRE DE FOUQUET, PRISONNIER,
adressée à Louis XIV, le jour de sa fête [1].

SIRE,

C'est aujourdhuy la plus grande feste du monde, puisque c'est celle de Vostre Majesté, comme celle d'un grand saint et d'un grand roy, qui compta la clémence et la bonté entre les vertus héroïques et divines. Mais, Sire, quelque célèbre que ce jour ait esté jusques icy, la postérité le trouvera sans comparaison plus mémorable, si Vostre Majesté le signale par le pardon que j'ose encores luy demander pour le plus malheureux de ses subjets, et qui a le plus de regret de l'avoir offensé. Toutes les fleurs, Sire, que Vostre Majesté reçoit aujourd'huy ne seront plus rien demain; mais si nous recevons d'Elle ce que sa seule clémence et sa seule magnanimité nous font espérer, Elle se couronne Elle mesme de fleurs éternelles, à qui chaque jour, chaque année, et chaque siècle donneront un nouvel éclat. J'ose, Sire, en conjurer Vostre Majesté par tout ce qu'elle ayme le mieux, c'est-à-dire, par sa propre gloire, et, pour accorder ma douleur avec une journée de joye comme celle-cy, je prie Dieu, Sire, qu'il rende pour jamais Vostre Majesté aussi heureuse que je suis misérable.

[1] Cette curieuse lettre, que nous croyons inédite, se trouve en copie dans le tome XIII des portefeuilles de Vallant (*résidu S.-Germain*), n° 17,056 des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque Impériale.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France. (*Suite de la Table.*)

C.

* Voyez 3e liv., mars 1867, p. 130.

L. Sandret.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES GÉNÉALOGIQUES DE LA MAISON DE SARTIGES,
suivies de l'Armorial des alliances, publiées par M. le baron de Sartiges-d'Angles.

Des vanités bourgeoises affolées de prétentions nobiliaires, des écrivains spéculant sur ces prétentions et osant tout, même la fraude, discréditent de nos jours la science généalogique, qui est cependant une branche de l'histoire.

Aussi, quoique toutes les publications de ce genre soient loin de mériter le sentiment général de défiance qui les accueille, l'honorable et vieil ami dont nous sommes jaloux de saluer ici en quelques mots l'œuvre consciencieuse et modeste, a-t-il préféré, pour la maison de Sartiges à laquelle il appartient, s'en tenir au simple inventaire analytique des titres qui en constatent l'origine, l'ancienneté, la noblesse, les services et les honneurs.

Ces titres, au nombre d'environ trois cents, sont aux archives du château de Sourniac, en Haute-Auvergne, classés et reliés en volumes de différents formats. Tous, ou presque tous, ont été vérifiés et visés par les généalogistes officiels de l'autre siècle, les d'Hozier, les Delacour, les Berthier, les Chérin, dont les travaux enrichissent la Bibliothèque Impériale et y sont consultés chaque jour.

On verra, par cet ensemble de titres authentiques, que, si la maison de Sartiges n'a eu ni l'ampleur des grandes possessions territoriales, ni l'éclat des grandes célébrités historiques, elle s'est du moins maintenue dans un rang distingué parmi les vieilles races d'une province qui a inscrit tant de noms illustres sur le livre d'or de la noblesse française.

Les de Sartiges comptaient en effet dans la chevalerie à son époque la plus florissante. L'un d'eux accompagnait saint Louis en Palestine en 1248, et était encore à Saint-Jean-d'Acre en mai 1250, ainsi que le constate un acte d'emprunt de cette date, commun à plusieurs seigneurs d'Auvergne et dont se rendit caution le prince Alphonse. Deux autres se signalèrent dans les ordres religieux et militaires du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem : le premier était commandeur de Carlat avant 1309 ; le second commandeur d'Ydes et du Pont-Vieux en 1354. (*Histoire des Templiers et titres originaux.*)

Ceux de la race qui n'arrivèrent pas à la dignité de chevalier, prenaient la qualité de damoiseau, comme on la donnait alors aux fils des princes, des ducs, des comtes, des barons, etc., qui n'avaient pas encore passé par les épreuves de la chevalerie. (Ducange, nouvelle édition, t. II, p. 905 ; — *la France au temps des Croisades*, par le vicomte de Vaublanc, t. I, p. 112.) Les pages de Baluze (*Histoire de la maison d'Auvergne,* t. II) sont remplies de ces qualifications de damoiseau pour les comtes et dauphins d'Auvergne, pour les sires de la Tour, de Beaujeu, de Montgascon, de Ventadour et autres grandes maisons du pays.

De même que leurs ancêtres des XIIIe et XIVe siècles, les de Sartiges plus modernes, suivirent la carrière des armes et périrent en assez grand nombre dans les guerres de l'ancienne monarchie. Dix des plus vaillants reçurent la croix de Saint-Louis pendant la durée de cette institution (*Histoire de l'ordre*, première édition, par Mazas ; deuxième, par Théodore Anne). D'autres se dévouèrent à l'Église, et quelques-uns furent reçus dans les chapitres nobles. Des filles furent reçues dans les abbayes royales de Brageac, de Bonnesaigne, de Notre-Dame-de-la-Règle à Limoges, et à la veille de la Révolution, plusieurs étaient chanoinesses-dames de justice de l'Ordre de Malte à Beaulieu, en Quercy. (*La France chevaleresque et chapitrale en* 1787, p. 232 et 234.)

Épouvantés comme toutes les anciennes familles de l'ère qui s'ouvrait en 1789 et des hécatombes de 1793, les de Sartiges se jetèrent dans la résistance et dans l'émigration. Sept d'entre eux combattirent dans l'armée de Condé (*Histoire de l'armée de Condé,* par Théodore Muret, t. II, p. 378, 380, 381, 384, 397). Mais si, même après ces orages, quelques-uns sont restés à l'écart du régime nouveau, d'autres l'ont honorablement servi : un de Sartiges est aujourd'hui au premier rang de notre corps diplomatique. Et celui qui,

après avoir travaillé en bénédictin à l'histoire d'un grand nombre de nos familles d'Auvergne, nous donne au soir de sa vie l'histoire de sa propre maison, ne se sera pas montré moins digne de sa race.

En aucun temps, on n'a dérogé par le travail et par la science, et aujourd'hui moins que jamais.

TRUCHARD DU MOLIN,
Conseiller à la Cour de Cassation.

DES CROISADES A PROPOS DU MUSÉE DE VERSAILLES [1]

PAR M. DENIS DE THEZAN.

Sous ce titre, M. Denis de Thezan vient de publier un travail en deux parties : la première consacrée aux Croisades proprement dites ; la seconde spéciale aux salles du Musée de Versailles qui rappellent cette grande épopée du christianisme.

Ce travail, dont l'auteur, par une modestie rare, n'a pas fait un gros volume, mais qui en contient la matière, renferme près de 750 noms, c'est-à-dire plus qu'il n'y a d'inscriptions au Musée de Versailles. On y trouve entre autres : les principaux croisés du Languedoc en 1096 et 1250 ; la liste des grands-maîtres du Temple ; les devises de 150 familles de croisés ; la mention de celles qui ont donné des amiraux et des maréchaux de France, comme de celles qui ont eu des illustrations dans les lettres ou qui comptent des représentants dans nos armées de terre et de mer ; des notices sur les maisons d'Amphernet, Berton de Crillon, Cossé-Brissac, de Durfort, de Gontaut-Biron, de Mérode, de Gozon, de Montault, de Montgomery, de Montmorency, de Noailles, de Pardaillan-Gondrin, de Pourcelet, de Rochechouart, de La Roche-Fontenilles, de Savoie, etc.

Viennent ensuite les nomenclatures des familles éteintes ou qui n'ont plus de représentants directs, et de celles qui portent en surnom des noms de croisés sans rapports avec ceux-ci ; enfin, un relevé des princes et chevaliers (inscrits à Versailles) morts outre-mer.

L'ouvrage de M. de Thezan a donc, comme on le voit, un intérêt à la fois historique et nobiliaire.

Ajoutons que ce n'est, en quelque sorte, que la préface d'un travail autrement important : du *Relevé* nominatif de tous les croisés,

[1] Librairie Dumoulin. — In-8°. Prix, 3 fr.

que l'auteur est parvenu, au bout de plusieurs années des plus patientes recherches, à recueillir dans la poussière des manuscrits, dans des chartes dispersées ou à peine classées, dans nos anciens chroniqueurs, en un mot dans une foule d'ouvrages non moins rares qu'oubliés. Ce nécrologe n'aura pas moins de 20,000 noms, résumant les diverses expéditions armées faites par les chrétiens de l'Occident en Orient durant une période de trois siècles, c'est-à-dire depuis environ l'année 1096 jusqu'à la désastreuse journée de Nicopolis, l'an 1396.

Notre savant collaborateur consacre ainsi ses loisirs à faire revivre les souvenirs de l'ancienne noblesse. Des travaux de ce genre ouvrent de nouvelles sources aux recherches historiques, et fournissent de précieux documents aux archives des maisons nobles. A ces titres, la *Revue nobiliaire* se fait un devoir de les encourager et de les recommander. L. S.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DES PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1866, CONCERNANT L'HISTOIRE NOBILIAIRE. (*Deuxième semestre*[1].)

NOULENS. Fondation de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée et de ses premiers hôpitaux. *Bordeaux*, in-8°, 2 p. — (*Revue d'Aquitaine, t. XI.*)

NOULENS. Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord, t. II. *Paris*, gr. in-8°, 421 p.

NOULENS. Notes généalogiques : d'Hébrail. *Bordeaux*, in-8°, 5 p. — (*Revue d'Aquitaine, t. XI.*)

OSSEVILLE (comte d'). Notes généalogiques et biographiques sur la famille Bouet de Camilly. *Caen*, in-8°. — (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IV.*)

PHELIPPOT. Précis historique sur l'ancienne seigneurie et fiefs de la Benatière (île de Ré). *Saint-Jean-d'Angély*, in-8°, 16 p.

POPLIMONT. La Belgique héraldique, recueil historique, chronologique, généalogique et biographique complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique. *Paris*, in-8°, t. VI, 462 p., VII et VIII, 841 p.

POUY. Picardie historique et littéraire. Blasons et anagrammes picards. *Amiens*, in-8°, 71 p.

[1] Voyez 3e livraison, mars 1867, p. 138.

Preux. Notice sur la famille douaisienne Théry de Gricourt et sur ceux de ses membres qui ont cultivé les beaux-arts. *Douai*, in-8°, 16 p. — (*Ex. des Souvenirs de la Flandre wallone, t. VI.*)

Puiseux. L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au xve siècle, avec des pièces justificatives et la liste des émigrés Normands. *Caen*, in-8°, 126 p.

Ribbe (de). Une famille au xvie siècle, document original précédé d'une introduction. *Paris*, in-12, 136 p.

Robillard de Beaurepaire. Le tribunal de l'Orne pendant la Terreur. *Paris*, in-8°, 178 p.

Roque (de la). Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Toulouse, t. I. *Paris*, in-8°, 339 p.

Rossignol. Études sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac. *Toulouse*, in-8°, 156 pag.

Roy-Pierrefitte. Nobiliaire de la généralité de Limoges, par l'abbé Nadaud, publiée par Roy-Pierrefitte. *Limoges*, in-8°, t. II, feuilles 10 et 14. — (*Mémoires de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XV.*)

Saint-Mauris (de). État de la noblesse de Bresse en 1697. *Paris*, in-8°. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Sandret. Note sur la maison des Gramont, ducs de Caderousse. *Paris*, in-8°, 2 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Secretan. Etablissement et premières acquisitions de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane. *Chambéry*, in-8°, 27 p. — (*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 2e série, t. VIII.*)

Sénemaud. Duels ou combats judiciaires dans les Ardennes. *Mézières*, in-8°. — (*Revue des Ardennes. Deuxième année.*)

Sénemaud. Terres et fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême, avant 1789. *Paris*, in-8°. (*Suite et fin.*) — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Sénemaud. Tournois et carrousels dans les Ardennes. *Paris*, in-8°, 3 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Smytte. Recherches historiques sur les seigneurs châtelains et gouverneurs de Cassel des xie, xiie et xiiie siècles. *Lille*, in-8°, 48 p. — (*Extrait du Bulletin de la Commission historique du Nord, t. IX.*)

Socard. Essai d'histoire généalogique de la maison de Mesgrigny. *Troyes*, in-8°, 30 p. — (*Ex. des Mém. de la Société académique de l'Aube, t. XXX.*)

Ternas (de). Généalogie de la famille Honoré du Locron. *Douai*, in-8°, 13 p. — (*Souvenirs de la Flandre wallonne, t. VI.*)

Thezan (Denis de). Relevé général des chevaliers croisés. *Bordeaux*, in-8°. — (*Revue d'Aquitaine, t. XI.*)

Titres concernant les franchises et affranchissements des sujets et habitants de la seigneurie de Réaumont, ensemble les reconnaissances et redevances, prestations et droits seigneuriaux par eux dus au seigneur dudit Réaumont. *Besançon*, in-8°, 39 p.

Tourtoulon (de). Les Français aux expéditions de Mayorque et de Valence sous Jacques-le-Conquérant. *Paris*, in-8°. (*Suite et fin.*) (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Vallet (de Viriville). Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances composé vers 1456, par Gilles-le-Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. *Paris*, gr. in-8°, 236 p.

Vallet (de Viriville). Les Saladins d'Anglure, légende héraldique. *Paris*, in-8°, 13 p. — (*Revue nobiliaire, t. IV.*)

Viadano (de). Ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne. *Marseille*, in-4°, 69 p.

Villamora (de). Notice des ordres de chevalerie appartenant à la maison royale des princes de Gonzaga, ducs de Mantoue. *Marseille*, in-4°, 20 p.

Wignancourt. Observations sur l'échevinage de la ville d'Arras. *Arras*, in-8°, 560 p.

Baugouin. Les capitaines de la forteresse de Pirmil. *Nantes*, in-8°, 4 p. — (*Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. VI.*)

Baugouin. Liste par ordre chronologique des officiers du château de Nantes. *Nantes*, in-8°, 11 p. — (*Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. VI.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Janvier 1867 *(Suite)*.

— M. Henri de la Chapelle épouse Mlle Thérèse de Loisy.

— M. Ferdinand de Chazotte, ex-officier aux zouaves pontificaux, — Mlle Annabelle de Longchamp.

Février 1867.

— M. Duboys (d'Angers), secrétaire d'ambassade, — Mlle de Voize, fille du député.

— M. le vicomte Fernand Monier de la Sizeranne, fils du sénateur, — Mlle Clémence Queulain.

— M. le comte Guy de Rohan-Chabot, — Mlle Jeanne Terray de Morel-Vindé.

— M. le comte André de Couronnel, secrétaire d'ambassade, — Mlle Marie de Béthune.

— M. le vicomte Henri de Brancion, capitaine de cavalerie, — Mlle Marie de la Vingtrie.

— M. Rollat du Bourget, secrétaire général de la préfecture de la Lozère, — Mlle Greffier.

— M. Amand Davezac de Castera, — Mlle Corta, fille du sénateur.

— M. le comte Pierre de Beaurepaire, — Mlle Gabrielle de Thoisy, fille du baron de Thoisy.

— M. le comte de Talleyrand, fils du duc de Dino, — Mlle Bessie Curtis.

— M. le comte de Mareuil, — Mlle de Châteaubourg.

— M. le comte Raimond d'Esclaibes d'Hust, — Mlle Augustine du Bouexic de Pinieux.

— M. Henry Doussau, — Mlle Marguerite Bonnamy de Villemereuil, fille du général.

— M. le comte Abraham de Poterat, — Mlle Anna de Riberolles.

— M. le comte Pierre de Laistre, — Mlle Berthe de Thieffries de Layens.

— M. Jacques Fouache d'Halloy, — Mlle Hélène de Lencquesaing.

— M. Jean-Baptiste Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont, — M[lle] Augustine Hibon.

— M. Anatole Lempereur de Guerny, — M[lle] Marie Lepère.

— M. Ulmar de Romblay, — M[lle] Duvigier.

DÉCÈS.

Janvier 1867 (*Suite*).

— *Bellet de Saint-Trivier* (vicomte Antoine), décédé à Lyon, à l'âge de 69 ans.

— *Grasset* (M[me] de), née Félicie de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, décédée à Pézénas, à l'âge de 40 ans.

— *Bouquet de La Grye* (M[me]), née Justine-Antoinette de la Brosse, décédée au château de Barrais, à l'âge de 73 ans.

— *Villeneuve* (Louis-Auguste de), décédé à Saint-Péray, à l'âge de 78 ans.

Février 1867.

— *Bonnemain* (François de), chef d'escadron de spahis.

— *Labouterie* (M[me] de), décédée à Paris.

— *Murinais* (M[me] la comtesse de), décédée à Paris.

— *Gallois de Naivet* (comte), décédé à Paris.

— *Pardieu* (M[me] la vicomtesse de), née de Bully, décédée à Paris, à l'âge de 37 ans.

— *Genty de Bussy*, décédé à Paris le 9.

— *Jordan* (Joseph-Camille), vice-président honoraire du tribunal civil de Lyon, décédé dans cette ville, à l'âge de 68 ans.

— *Miramon* (marquis de), décédé à Paris le 12.

— *Louvières* (comte de), commissaire impérial à Tananarive.

— *Lameth* (marquis de), décédé le 13, à Hénencourt (Somme).

— *Savin de Surgy*, président honoraire à la Cour des Comptes, décédé à Paris le 15.

— *Belcastel* (baron de), ministre de France à Weimar.

— *Vigier de Mirabal* (M[me] la comtesse), décédée à Paris le 20.

— *Chancel* (de), directeur du personnel de l'isthme de Suez, décédé en Égypte.

POSANGES

ET SES SEIGNEURS

I.

A quelques kilomètres de Viteaux [1], la route départementale qui mène de cette ville à la station des Laumes [2] traverse le petit village de Posanges [3], dont les maisons, couvertes en chaume ou écrasées sous de lourds toits de lave, se divisent en deux groupes principaux, les unes étagées, à droite de la route, sur un coteau pierreux, les autres baignées, pour ainsi dire, par les eaux quelquefois terribles de la Brenne [4]. Sur la rive droite de cette rivière et à une distance à peu près égale des collines qui en dessinent le bassin, on remarque les ruines assez bien conservées d'un manoir féodal qui passe à juste titre pour un des spécimens les plus remarquables de l'architecture militaire bourguignonne au xv[e] siècle.

La grande féodalité avait choisi, pour y percher ses nids d'aigle, les collines abruptes et les crêtes les plus escarpées des montagnes. On trouve encore en Bourgogne quelques vestiges des grandes citadelles de cette première époque. Elles étaient toutes situées sur les hauteurs. Témoins : Saulx-le-Duc [5], *ce nid à rats*, comme disait

[1] Viteaux. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Semur. Au moyen âge, c'était une puissante baronnie qui, après avoir donné son nom à d'anciens seigneurs, passa aux ducs de Bourgogne de la première race, et fut possédée depuis par les maisons de Chalon et du Prat. On voit encore de beaux restes du château qui, sous le commandement de Guillaume Drouas, dit La Plante, fut un des foyers de la Ligue en Bourgogne. Guillaume du Prat, fougueux ligueur, possédait alors la baronnie.

[2] Les Laumes, station du chemin de fer de Paris à Lyon, à 58 kilomètres de Dijon. C'est un petit hameau dans une belle plaine au pied du Mont-Auxois et sous Alise-Sainte-Reine, *l'Alesia* des Commentaires de César.

[3] Posanges est aujourd'hui une petite commune du canton de Viteaux et ne compte guère plus de 200 habitants.

[4] La Brenne, affluent de l'Armançon, prend sa source dans le massif de monagnes qui couronne la petite ville de Sombernon. C'est une rivière torrentueuse dont les débordements ont causé à diverses époques de grands ravages à Viteaux et dans les environs.

[5] Saulx le Duc, commune du canton d'Is-sur-Tille ; c'est le berceau de l'illustre famille de Saulx éteinte de nos jours. Il y a encore quelques ruines du château qui

Henri IV; Mont-St-Jean, qui balança au XIV[e] siècle la puissance des ducs de Bourgogne [1]; Thil, dont les écorcheurs s'emparèrent en 1366 [2]; Charny; Salmaise, ancienne châtellenie ducale; Sombernon [3], Montbard [4], Semur [5], et un grand nombre d'autres moins importantes.

La chronique rapporte qu'un seigneur de Vergy, ambassadeur en Espagne, disait au roi que *tout le foin de la Castille ne remplirait pas les fossés de son château* [6].

Des ravins escarpés, de profondes vallées, de hautes assises de rochers formaient la défense naturelle de ces forteresses, qu'une double ou triple enceinte et un système savamment combiné de tours, de courtines, de tranchées pratiquées dans le roc aux endroits les plus inaccessibles, achevaient de rendre imprenables. Dans quelques provinces reculées et essentiellement montagneuses, ce genre de constructions militaires survécut aux temps féodaux proprement dits. On pourrait citer sur les pics basaltiques des Cévennes, dans les montagnes de l'Auvergne, aux premiers plans des Alpes dauphinoises, un grand nombre de ces châteaux que la Révolution trouva encore habités et à peu près intacts. Forcés et pillés par les Suédois de Gustave-Adolphe dans leur course rapide à travers l'Alsace, ce fut seulement sous les coups des généraux de Louis XIV que tombèrent les vieux *burgs* de la chaîne des Vosges.

dominait toute la contrée; réuni au domaine ducal vers le milieu du XII[e] siècle, il fut détruit en 1609 par ordre de Henri IV.

[1] Mont-Saint-Jean, commune du canton de Pouilly en Auxois. Le château se composait d'une enceinte flanquée de 10 tours et d'une forteresse intérieure encore debout, qui en avait quatre.

[2] Les ruines du château de Thil sont sur le territoire de Vic-sous-Thil, commune du canton de Précy-sous-Thil. Ce château dont l'existence est constatée sous les Carlovingiens, fut reconstruit au XII[e] siècle. Il reste une tour carrée d'une belle conservation; le reste est en ruines.

[3] Sombernon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dijon, a donné son nom à une maison illustre éteinte au XIII[e] siècle dans les Bourgogne-Montaigu. Il ne reste presque plus rien du château démoli au dernier siècle.

[4] Montbard, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Semur. On voit depuis le chemin de fer une tour qui dépendait de l'ancien château, c'est tout ce qu'il en reste. Le château moderne a été illustré par le séjour de Buffon.

[5] Semur, chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte d'Or. Les quatre tours rondes de l'ancien château sont bien conservées.

[6] Le château de Vergy près Nuits avait dans sa mouvance plus de 30 villages, et a donné son nom à l'une des plus puissantes maisons féodales de la Bourgogne. Réuni au domaine ducal dès le XII[e] siècle, il fut rasé comme celui de Saulx par ordre de Henri IV en 1609.

En Bourgogne il n'en fut pas ainsi. Nos ducs, modelant leur politique sur celle des rois de France, s'attaquèrent de bonne heure aux grandes maisons féodales qui, issues pour la plupart des anciens ducs ou comtes bénéficiaires, s'étaient partagé aux xe et xie siècles la domination du pays. A la fin du xive siècle, ces familles quasi souveraines ont presque toutes disparu ; les unes se sont éteintes ; d'autres ont émigré ; celles qui subsistent encore et n'ont pas quitté le sol bourguignon, abandonnent peu à peu les sauvages retraites de leurs montagnes. On les voit affluer à la cour des ducs de la seconde race et se construire de somptueux hôtels dans les grandes villes de la province.

Parmi les châteaux de ces vieilles races éteintes ou amoindries, il en est un certain nombre qui, par achat, confiscation ou alliance, sont entrés dans le domaine ducal. Ils seront désormais gouvernés par de simples châtelains aux gages du souverain, à moins que les ducs ne les emploient, sous le nom de domaines engagés et avec les vastes terres de leur dépendance, à récompenser les loyaux services de leurs officiers. Au point de vue militaire, ces châteaux ainsi réduits ne sont plus une puissance ; on se borne à ne les point laisser tomber en ruines, mais voilà tout. Quant à ceux qui ont échappé à ces premières tentatives de centralisation, leur importance disparaît bientôt avec la grande féodalité qui se meurt.

Sortie de la classe plus soumise des arrière-vassaux ou des rangs pressés des officiers de la cour ducale, une nouvelle féodalité apparaît. Mais, héritière d'une partie seulement des biens de son aînée, sans l'être en aucune sorte de sa puissance, elle quitte les hauteurs et se construit dans la plaine ou au fond des vallées de moins formidables demeures. Le plus souvent les châteaux de cette époque occupent l'emplacement des anciennes *maisons fortes* des villages ouverts, et correspondent aux besoins d'un nouvel état social. Les conditions de la défense sont radicalement changées. Depuis longtemps les grandes luttes entre vassaux et suzerains ont cessé. Plus de guerres privées, plus de siéges opiniâtres ; mais le plat pays reste ouvert aux bandes de pillards que les armées sans cesse en campagne traînaient invariablement à leur suite, et si l'on fortifie les demeures seigneuriales qui s'y élèvent de tous côtés, c'est dans le seul but de les mettre à l'abri d'un coup de main.

De là toute une révolution dans l'architecture militaire. On construit bien encore quelques châteaux sur les montagnes. Celui de

Châteauneuf par exemple date de la seconde race de nos ducs [1]. On restaure quelques-unes des vieilles forteresses qui tombent en ruine, comme celle de Mont-St-Jean, dont certaines parties encore debout indiquent clairement le xv[e] siècle. Mais ce sont là des exceptions.

La plupart des châteaux de cette époque n'offrent que l'image réduite et prodigieusement altérée des grandes constructions militaires qui les ont précédés. Composés le plus souvent de quatre courtines rectangulaires avec tours rondes aux angles et cour intérieure — ou basse cour, — entourée des bâtiments d'habitation, ils sont presque tous situés dans le voisinage d'un cours d'eau qui en alimentait les fossés et sur lequel reposait spécialement leur système de défense. Assez bien fermés pour soutenir l'assaut d'un parti d'écorcheurs ou d'une bande de reîtres, le plus grand nombre de ces châteaux furent démantelés à leur tour ou tombèrent en ruines quand l'établissement définitif des armées régulières et la fin de nos guerres civiles les eurent rendus complétement inutiles au point de vue militaire. Si quelques-uns d'entre eux sont encore debout aujourd'hui, c'est grâce aux importantes modifications que leur fit subir aux deux derniers siècles le goût transformé de leurs propriétaires. Les courtines ont été démolies ; on a détruit les ponts-levis, bouché les meurtrières, rasé les créneaux. De tout cet appareil guerrier que des mœurs plus adoucies et les progrès de l'art des siéges laissaient sans emploi, les graves conseillers de nos cours souveraines, pacifiques héritiers de la gentilhommerie batailleuse des siècles écoulés, n'ont guère conservé que les fossés pour en faire le plus bel ornement de leurs parcs, et les tours pour y encadrer d'élégantes constructions Renaissance ou de majestueuses façades à la Louis XIV. Je pourrais montrer de nombreux exemples de cette transformation radicale, mais il suffira de citer, sur divers points de la province, le château de Bussy-Rabutin [2], dont la cour intérieure offre un heureux mélange des styles le plus en honneur à la fin du xvi[e] et au commencement du xvii[e] siècle, et les châteaux de Missery [3], de Savigny-

[1] Le château de Châteauneuf fut construit par Philippe Pot, mort en 1494. L'enceinte et les portes ne furent achevées que sous Louis XI.

[2] Bussy le Grand, commune du canton de Flavigny. Le château fondé au xii[e] siècle, est célèbre par l'exil de l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, qui le reconstruisit. C'est aujourd'hui la propriété de M. le comte de Sarcus.

[3] Missery, commune du canton de Saulieu. Le château, reconstruit au dernier

sous-Beaune [1] et de St-Seine-sur-Vingeanne [2], reconstruits sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

A Posanges le plan est celui que je viens de dire, et de plus c'est le plan primitif sans altération sensible. A l'extérieur du moins rien n'est changé, et si l'on regrette la ruine des principaux bâtiments d'habitation et la construction d'informes hangars dans la basse cour, ce qui reste du vieux château suffit du moins pour qu'on en puisse facilement restituer les parties disparues.

Donc Posanges peut être considéré comme le spécimen d'un genre de constructions militaires très-répandu en Bourgogne au xv[e] siècle. Disons plus; c'est un type, et à ce titre il mérite, croyons-nous, une place d'honneur dans une étude comparative des anciens châteaux forts de cette province. Je ne prétends en aucune sorte aborder ici un aussi vaste sujet. Je voudrais simplement emprunter à un modeste carnet de touriste et reproduire, en y mettant un peu d'ordre, quelques notes tracées à la pointe du crayon, lors d'une récente visite à la belle ruine de Posanges. Puis, le château décrit, je demanderai au riche dépôt des archives de la Côte-d'Or, ce qu'il peut nous apprendre sur l'origine et sur les diverses familles qui l'ont successivement possédé.

II.

Le château de Posanges affecte la forme d'un rectangle légèrement allongé du nord-est au sud-ouest, et enfermé entre quatre murailles ou courtines d'égale hauteur et parfaitement parallèles. Percées de rares et étroites meurtrières et, sur la face sud-ouest, de trois larges fenêtres à embrasures évasées, ces courtines sont commandées aux quatre angles par autant de tours rondes. Il y a quelque différence, mais peu sensible, dans les dimensions de ces tours, dont la décoration consiste en un simple cordon peu saillant courant à la moitié ou aux deux tiers de la hauteur. Trois d'entre elles sont encore surmontées de leurs toits coniques, qui reposent, non pas sur

siècle par M. Suremain de Flammerans, conseiller au Parlement de Bourgogne, est aujourd'hui habité par ses descendants.

[1] Savigny-sous-Beaune, commune du canton de Beaune. Bâti au XIV[e] siècle, reconstruit à la moderne, le château a servi de retraite à la duchesse du Maine pendant son exil en Bourgogne sous la régence. Il appartient à M. le comte de Laloyère.

[2] Saint-Seine-sur-Vingeanne, commune du canton de Fontaine-Française, résidence du marquis de Saint-Seine.

des créneaux, comme il se voit le plus souvent, mais sur de simples corniches. Celui de la quatrième est entièrement rasé. Les fossés larges et profonds sont aujourd'hui à sec et ont perdu, sur la plus grande partie de leur parcours, le revêtement en maçonnerie qui devait sans doute en consolider la contrescarpe. Une simple dérivation des eaux de la Brenne les rendrait aisément à leur première destination.

On a vu plus haut que le parallélisme des courtines était un des caractères les plus habituels des châteaux bourguignons au xvᵉ siècle. Il ne faudrait pas croire cependant que ce caractère fut spécial à notre province. C'est une observation constante qu'à partir de cette époque les châteaux affectent le plus souvent la forme carrée. M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie* [1], a donné comme spécimen le dessin du château de Colombières, en Calvados, dont le plan est le même que celui de Posanges.

Quant au nombre des tours, il était variable. Ainsi la courtine latérale gauche du château de Missery était interrompue vers le milieu par une tour quarrée en saillie sur le fossé et beaucoup plus haute que les tours rondes des extrémités.

A Posanges, ce qui frappe tout d'abord, c'est le parfait état de conservation de l'édifice. Les matériaux étaient excellents, l'appareil irréprochable, de telle sorte que le temps n'a pu entamer ses épaisses et solides murailles. Le premier coup d'œil vous jette dans une complète illusion. Si quelques groseilliers sauvages ne surgissaient çà et là au sommet des remparts ou que de gracieuses touffes de pariétaires ne fussent suspendues aux linteaux des fenêtres, à coup sûr on croirait cette féodale demeure encore habitée par ses nobles hôtes et les meurtrières dont elle percée toutes prêtes à vomir la mitraille.

La façade principale a son aspect au nord-est. La grande porte à cintre surbaissé qui la divise en deux parties égales est la seule qui donne accès dans la place. Elle était précédée d'un pont-levis dont les étroites rainures sont encore visibles. A gauche s'ouvre la poterne ou guichet autrefois destiné aux piétons, et au-dessus du cintre on remarque une niche avec un cartouche sculpté et cette inscription :

AD MAJOREM — 1715 — DEI GLORIAM.

[1] *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie* ; architecture civile et militaire, p. 184.

Enfin le tout est surmonté d'une de ces petites constructions défensives auxquelles quelques archéologues donnent le nom de moucharabys, étroit et élégant édicule garni de machicoulis sur ses deux faces principales, et coiffé d'un toit aux pentes rapides. Quand on pénètre dans ce réduit depuis le chemin de ronde, on le trouve percé à jour par de petites fenêtres carrées dont trois sont ouvertes sur le pont tandis que les autres dominent la cour intérieure. Entre ces dernières l'espace n'est pas tellement restreint qu'on n'y ait pu praquer une cheminée. De ce poste d'observation, on domine le sommet des coteaux voisins et l'œil des hommes d'armes qui y faisaient le guet plongeait au plus profond de la vallée. Autres temps, autres destinations ! Le moucharabys du XVe siècle s'est transformé de nos jours, par les soins d'une ménagère économe, en un séchoir pour ses fromages.

Au-dessus des machicoulis extérieurs on remarque quatre écussons sculptés en faible relief et reproduisant tous quatre les pièces d'un même blason. Le blason est simple, comme l'étaient en général ceux des gentilshommes de vieille race, et l'héraldiste bourguignon y reconnaît sans peine les *deux bandes d'or sur champ de gueules* des Dubois de Posanges. En outre ce blason est une date, et il permettrait de fixer à quelques années près l'époque de la construction du château, si cette époque n'était d'ailleurs parfaitement indiquée par le plan général de l'édifice, par l'emploi très-fréquent de l'arc en accolade au sommet des fenêtres et par celui d'élégantes colonnettes engagées à base prismatique, pour l'ornementation des portes et des cheminées.

Enfin il n'est pas sans intérêt de remarquer que les machicoulis du petit édifice que nous venons de décrire sont les seuls que l'on trouve à Posanges. Les tours n'en ont jamais porté et il est probable que les courtines en étaient aussi privées. De créneaux, nulle part.

Quand on a franchi le seuil, la scène change. Au dehors c'est surtout de l'état de conservation remarquable des remparts et des tours que nous avons été frappé, tandis qu'à l'intérieur tout est ruine. Il n'y a plus aucune trace des bâtiments d'habitation et on ne remarque qu'une seule construction d'apparence un peu ancienne, c'est une grange appuyée contre le rempart à droite. Tout le reste a été rasé et est remplacé dans certaines parties par de vastes bâtisses, écuries ou granges, fort utiles assurément, mais très-peu pittoresques. Pour nous faire une idée de l'aspect général de l'ancienne

basse cour, il nous faut donc sortir de Posanges et chercher ailleurs un point de comparaison. Nous avons heureusement sous la main une vue cavalière de l'ancien château de Missery : c'est une peinture grossière, mais qui porte tous les caractères de l'authenticité, et elle va nous servir à souhait. Les châteaux de Missery et de Posanges appartenaient en effet au même genre de constructions militaires ; étudier l'un, c'est donc faire connaître l'autre. Ainsi à Missery le bâtiment principal, construit au fond de la cour, se composait d'un rez-de-chaussée avec un étage ouvert sur une galerie de bois. C'était là que logaient le seigneur, sa famille, ses hôtes les plus distingués. En retour d'équerre, et le long de la courtine latérale gauche, s'élevait un bâtiment beaucoup moins important, destiné sans doute au logement des serviteurs et dont le rez-de-chaussée était occupé par les communs, les cuisines et les offices. A l'angle de rencontre des deux bâtiments, on distingue le sommet d'une tourelle ronde dont la destination est évidente ; c'était le grand escalier à vis du château. Quant au bâtiment des communs, il ne s'étendait pas jusqu'à la tour d'angle de la façade antérieure, mais faisait place avant d'y atteindre à un bâtiment plus élevé dans lequel s'ouvrait la grande porte à pont-levis. On voit par là que cette porte n'occupait pas comme à Posanges le milieu de la principale façade, mais était rejetée à l'extrémité de la courtine, près de la tour d'angle. Nulle trace de constructions sur les deux côtés du rectangle, les murailles qui les bordaient, percées d'assez nombreuses meurtrières, étant uniquement destinées à la défense de la place.

Tel était encore le château de Missery au milieu du siècle dernier. D'importantes modifications en ont depuis complétement altéré la physionomie. On n'a conservé des bâtiments anciens que les quatre tours rondes. Celles du fond encadrent un vaste corps de logis d'ordonnance parfaitement régulière, et qui a été construit vers 1760. Tout cela ne rappelle guère les dispositions du château primitif, mais, grâce au plan qui vient de nous guider, il est facile de s'en faire une idée, et ce plan, qu'on veuille bien le remarquer, était à peu de chose près celui de tous les châteaux de même date et de même importance.

Ainsi à Posanges, comme à Missery, le principal corps de logis occupait le fond de la basse cour, et l'emplacement en est parfaitement indiqué par les fenêtres assez larges et à embrasures évasées qui s'ouvrent dans la muraille du sud-ouest. On n'en remarque

point dans les autres courtines. De petits bancs de pierres sont ménagés dans l'épaisseur des embrasures, comme il se voit dans toutes les constructions civiles ou militaires du moyen âge. Existait-il des bâtiments sur les autres côtés du rectangle? Je l'ignore. On sait seulement par un document du xv[e] siècle, dont il sera question plus loin, qu'il y avait des granges dans la basse cour, et l'une de celles qu'on y voit aujourd'hui pourrait bien dater de cette époque. L'aspect des lieux n'apprend pas autre chose.

III.

On a vu plus haut que les courtines étaient commandées par quatre tours rondes. Trois de ces tours sont dans un état de conservation parfaite. Celles du nord-est, d'une coupe identique, se divisent en quatre étages, y compris la salle basse, dont la voûte hémisphérique ou en calotte est soutenue par deux arcs prismatiques, sans moulures et d'une simplicité toute militaire. Ces arcs se coupent à angle droit et leur retombée s'opère à un mètre environ du sol sur de petites consoles taillées en biseau, tandis qu'ils se rattachent, au sommet, à une clef de voûte circulaire et profondément évidée. Trois larges meurtrières percées au niveau du talus du fossé étaient destinées à recevoir la grosse artillerie de la place. Chacune d'elles est précédée d'une petite arcade pratiquée dans l'épaisseur de la muraille pour faciliter l'approche des ouvertures et le service des pièces.

Les salles basses des tours de Mont-St-Jean et de Charny [1], quoique plus anciennes, sont construites à peu près sur le même modèle. On sait que la disposition intérieure et le système d'ornementation de certaines parties des châteaux forts, ont peu varié pendant toute la durée du moyen âge. Voici cependant quelques différences. A Charny il n'y a que deux meurtrières, et la retombée de la voûte hémisphérique s'opère sur un soubassement circulaire. A Mont-St-Jean, le nombre des meurtrières est le même qu'à Posanges, mais les arcades qui les surmontent se sont tout à la fois élevées et élargies ; de là une remarquable modification de la voûte. Elle quitte la forme hémisphérique pour se diviser en trois petites voûtes concentriques à arêtes ogivales. Du reste partout même sim-

[1] Charny, commune du canton de Viteaux. Château flanqué de dix tours, comme celui de Mont-Saint-Jean ; il a été démoli sous Louis XIII.

plicité. Les arcs, prismatiques et sans moulures, s'appuient uniformément sur de petites consoles parfois ornées de têtes grimaçantes. J'ai remarqué à Charny l'étonnante épaisseur des murailles qui mesurent à vue d'œil plus de trois mètres ; on y voit encore une voûte d'escalier dont l'aspect est vraiment grandiose. Enfin il est impossible d'imaginer un mortier plus consistant, un plus bel et plus solide appareil.

Si le pic et la mine des soldats de Richelieu n'en eussent pas renversé avec effort les solides et épaisses murailles, dont les matériaux ont été employés à la reconstruction des villages voisins, le château de Charny, l'un des plus importants de l'Auxois, braverait encore les efforts du temps, formidablement assis sur sa crête abrupte.

Revenons cependant à Posanges et à ses tours. Les chambres des étages supérieurs sont uniformément rondes ou à pans coupés, et éclairées par une ou deux fenêtres étroites avec bancs de pierres dans l'embrasure. Partout les traverses des plafonds sont visibles. Çà et là on remarque des meurtrières ouvertes sur la campagne. Enfin chaque pièce a sa cheminée, une de ces cheminées façon XV[e] siècle, dont le manteau repose sur de minces colonnettes engagées à base prismatique. Ici encore la décoration est très-simple. Point de sculptures, à part quelques écussons sur la tablette des cheminées ; j'ai relevé celui des Dubois de Posanges et celui de Bourgogne moderne, dont les quartiers ont été maladroitement intervertis.

Depuis la cour on accède aux divers étages par un escalier à vis percé alternativement de meurtrières et de petites fenêtres carrées, et se terminant à la hauteur des combles par un lanternon en bois. De là le regard embrasse l'ensemble du château. Avant de redescendre, le visiteur aura soin de donner un coup d'œil aux charpentes ; c'est surtout dans la grosse tour du sud-ouest qu'on en peut admirer l'élégante disposition, la hardiesse ingénieuse et le parfait échantillonnage. Elles ont leurs analogues dans les tours du vieux château de Semur.

Un chemin de ronde sans parapet intérieur — l'extérieur est en partie démoli, — régne au sommet des remparts sur trois côtés du rectangle et joint les quatre tours entre elles. Des deux tours du sud-ouest, il n'y en a qu'une, avons-nous dit, qui soit restée intacte. C'est celle de gauche. Mais aussi c'est la plus remarquable et par la solidité de son appareil et par l'ampleur de ses proportions. Elle n'a

pourtant que trois étages en y comprenant la salle basse et l'on n'y trouve de cheminée que dans la chambre du premier étage. Mais cette chambre était contiguë au principal corps de logis et faisait évidemment partie des appartements du maître. Un escalier pratiqué dans l'épaisseur de la muraille conduit au second étage et aux combles. Enfin sous la salle basse on trouve un caveau voûté avec porte sur la cour et meurtrière sur le fossé.

Le mur circulaire de la quatrième tour est encore debout, mais les étages supérieurs en ont été démolis et il ne reste que la salle basse dont la voûte a résisté jusqu'à ce jour à l'action incessante des eaux pluviales. Une trappe pratiquée dans le sol de cette salle s'ouvre sur un caveau absolument privé de jour et qui passe pour avoir servi d'oubliettes. C'est du moins ce que raconte avec l'accent de la plus profonde conviction le rustique *cicerone* qui vous fait les honneurs du château. Pour moi je croirais plus volontiers à un cellier bien frais. Mais enfin la tradition populaire a ses droits ; et c'est le plus souvent sur un thème vrai qu'elle s'amuse à broder ses variations les plus fantaisistes. Va donc pour les oubliettes ! D'ailleurs n'y-t-il pas quelque chose de lugubre dans l'aspect de cette salle ? Voyez ces anneaux de fer solidement scellés à la voûte. C'est là qu'on pendait ; c'est ici qu'on donnait la question. Que sais-je encore ? Et que ne raconte-t-on pas au village ? Le village est la terre promise des légendes, et il serait bien étrange que Posanges n'ait pas aussi la sienne.

J. D'ARBAUMONT.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Une thèse de doctorat en droit, a été récemment soutenue à la faculté de Paris, par M. Barbier de Felcourt, sur *les titres de noblesse, et les noms dits nobiliaires.* Nous la ferons prochainement connaître à nos lecteurs.

ÉTAT
DE LA NOBLESSE DE BRESSE
EN 1697.

(*Suite et fin* *)

LIX. Jean-Baptiste du *Marché* [1]. Il porte le nom de sa maison qui est Du Marché. Cette famille est originaire de Savoye, anoblie par le prince en 1598. Celuy cy réside à Foissia [2] despendance du comté de Montrevel. Il n'a point de fief en Bresse,

[1] Parti d'azur et d'argent à un soleil parti d'or et de gueules, l'or sur l'azur et le gueules sur l'argent. *Cim.* : Un bras armé tenant une banderolle de sinople. *Dev.* : Forti fide.
[2] Où il possède quelques rotures (Mém.).

LX. Pierre-Charles de *Mareste* [1], porte le nom de la maison qui est Mareste, originaire de Savoye, famille fort ancienne. Celuy d'à présent réside à Chavanes [2] où ses prédécesseurs ont esté cosseigneurs [3]. Mais celuy cy ne possède aucun fief en Bresse.

[1] D'azur à deux faces d'argent à la bande de gueules brochant sur le tout (Gu.).
[2] Chavannes sur Reyssouse (B. — *Dict. des Postes*).
[3] Son fils Adrien de Mareste fit en 1735 et 1737 reprise du fief de la seigneurie de Chavannes, et rentes nobles de Lugny et Buisson comme héritier universel de son père, qui testa en 1712 (B. 1. p. 21).

LXI [1]. Louis *Chappuys* [2], seigneur de Margnolas [3]. Le nom de la maison est Chaspuis. Cette famille est venue de Lion où il réside le plus souvent. Il porte le nom de Margnolas qui est un fief qu'il possède en Bresse. Il a présenté depuis peu ses tiltres pour avoir entrée dans les assemblées générales de la noblesse de Bresse où il a été receu [4].

[1] Manque dans le Mém.
[2] D'or à une face de gueules accompagnée de trois étoiles d'azur rangées en chef (d'H.).
[3] Chapuis de Magnolas (B.).
[4] N'est pas mis dans le roole envoyé à M. l'intendant parce qu'il n'a jamais résidé en Bresse quoiqu'il aye ecté receu à la dernière assemblée (*a*).
(*a*) 18 novembre 1695 (B.).

* Voy. 2e liv., février 1867, p. 66.

LXI *bis*. Alexandre[1] de *Vialet*[2], seigneur de Martignat. Le nom de la maison est Vialet. Il porte celuy de Martignat que feu son père a tousjours porté. Il réside à Coligny, bourg sur la frontière du comté de Bourgogne.

[1] Fils de Gaspard de Vialet et de Anne de Guillot, épousa Pétronille de Vauchier (Gen.).
[2] D'azur au sautoir d'or, à une étoile aussi d'or en chef. — *Cim.* Un lion issant d'or (Gu.). Voir n° CV.

LXII[1]. *Andrault de Longeron*[2], marquis de Mauleuvrier. Le père[3] de celuy d'aprésent a tousiours porté le nom de marquis de Maulevrier, qui soubs ce nom a esté longtemps colonel du regiment de cavalerie d'Anguien. Il résidoit dans le comté de Baneins, frontière de la souveraineté de Dombes que le grand père avoit achepté[5]. Celuy d'aprésant est actuellement colonel du régiment d'infanterie d'Aniou[6]. Madame sa mère[7] réside touiours à Banains et M. l'abbé de Maulevrier, comte de St-Jean de Lion, ausmonier du Roy, y est quelquefois; non moins recommandable par son mérite et son scavoir que par l'ancienneté de sa maison; il n'y a pas bien longtemps qu'elle est establie en Bresse. Il y a un second frère commandant une compagnie sur les galères du roy. Cette famille est originaire d'Auvergne.

[1] Manque dans les Mém.
[2] Jean-Baptiste-Louis (B. I. 16, 209).
[3] De gueules à trois vivres d'argent mises en face, à la bande d'azur, brochant sur le tout (Gu.). Au bâton d'azur semé de fleurs de lys d'or, brochant sur le tout (d'H.).
[4] François (B.).
[5] Par contrat du 14 janvier 1662, de messire Pierre de Corsant par Hector Andrault de Langeron, marquis de Maulévrier qui avait épousé Anne du Maine du Bourg, tante du maréchal du Bourg (B. I.).
[6] Et devint en 1745 maréchal de France (Gen.).
[7] Françoise de la Veuhe, veuve de François d'Andrault de Langeron.

[1] François *Regnaud*[2] de Mespilliat[3]. Le nom de la maison est Regnaud, originaire de Masconnois. Il porte le nom de Mespilliat qui est un fief qu'il possède et où il réside en Bresse et lequel est dans cette famille depuis l'année 1593.

[1] Manque dans la copie : sans numéro, dans le Ms.
[2] De gueules à trois chevrons d'argent, à la bordure d'or (Gen.).
[3] Mepillat (B. p. 83).

LXIII. Ennemond Louis *de Toquet*[1], baron de Meximeux. Le nom de la maison est de Toquet, seigneur de la terre de Montgefond[2]

en comté. Il porte le nom de Meximeux [3] qui est une baronnie qu'il ne possède que depuis l'année 1650 que son père [4] l'achepta [5]. Il a servi en qualité de capitaine dans le régiment maistre de camp de cavalerie. Il réside quelquefois à Meximeux et le plus souvent à Montgefond qui est une terre qu'il a dans le comté de Bourgogne. Cette famille est originaire du Bugey [6].

[1] Tocquet (B. I. d'H.). De gueules à un chevron renversé d'argent chargé d'une étoile de sinople en pointe et accompagné de deux étoiles d'or, l'une en chef, l'autre en cœur. *Dev.:* Speravi et spero (Gu.).

[2] Montgeffon.

[3] Après avoir porté celui de Montgeffon.

[4] Claude de Tocquet, époux d'Anne-Aimée de Saint-Julien (Gen.).

[5] Par contrat du 25 mars, de Claude de Beauffremont seigneur de Scey, gouverneur du comté de Bourgogne (B.).

[6] Anoblie vers 1591 en la personne de François de Tocquet, arrière grand-père d'Ennemond (Gu.).

LXIV [1]. Estienne *Bachet* [2], seigneur de Mezeria [3]. Le nom de cette famille est Bachet. Mais celuy-cy a tousiours porté le nom de Mezeria qui est un fief qui est dans cette famille dès l'année 1563. Ledit Estienne Bachet est premier président au présidial de Bourg où il réside. Il est oncle des Bachets dont il a esté fait mention dans les trois premiers articles [4].

[1] Manque dans les Mém. Voir nos I, II, III.

[2] Fils de Claude Gaspard Bachet, de l'Académie française, et de Philiberte de Chaleu.

[3] Mézeriat.

[4] Il a épousé Louise Charlotte de Bay, veuve de Bernard Moisson du Bassin (Gen.).

LXV [1]. Louis Bernard *Bachet* de Mezeria. Il est fils du premier lit du président. Il ne possède aucun fief de Bresse. Il réside à Bourg.

[1] Manque dans les Mém.

LXVI [1]. N.... de la Pallu, comte de Meilly, frère cadet du comte de Bouligneux mentionné à l'article X où il est parlé de l'ancienneté de la famille. Celuy-cy est colonel d'un régiment qui porte son nom qui est Meilly, tres ancienne et illustre famille.

[1] Louis..... seigneur de Meilli, fut lieutenant général des armées de France, après avoir été longtemps colonel du régiment de Limousin, fut tué au siége de Verne le 14 décembre 1704 (Moreri).

LXVII. Bartelemy de *Molan* [1], seigneur de la Tour de Neufville sur Ain. Il porte le nom de la famille qui est Molan. Ses prédecesseurs ont beaucoup servi dans le régiment de messeigneurs les

princes de Condé. Cette famille est ancienne et originaire de Touraine. Celuy-ci réside dans son fief de la Tour de Neufville scitué sur la rivière d'Ain.

[1] Porte coupé d'or et d'argent, à un lion de gueules et d'azur sur le tout. *Cim.:* Un lion de gueules tenant une masse d'or. *Dev.:* En force et feauté (Gu.).

LXVIII. Les s^rs de *Montiouvent* [1], seig^rs d'Echalon en Bugey et du Chasney et de Bohas en Bresse, sont quatre jeunes gentislhommes soubs la tutelle de leur mère. Il y a aparence que l'ayné portera le nom de Montiouvent qui est celuy de la famille quoyque la seigneurie de ce nom ne leur appartienne pas [2]. Elle est des plus anciennes de Bresse [3], originaire de Bugey. Le grand oncle de ces jeunes Montiouvent estoit commandeur et trésorier de l'ordre de Malthe portant le nom de commandeur de Montiouvent. Ceux-cy résident à Bohas qui est une terre où ils sont conseig^rs et élevés par leur mère [4] qui n'est pas de moins bonne maison qu'eux puisqu'elle est de la maison de Sainte-Colombe, des meilleures et des plus anciennes de Beauiolois.

[1] De gueules au sautoir engrêlé d'argent. *Cim.:* Un lion d'or. *Supp.:* Deux griffons. *Dev.:* Dieu seul mon jouet (Gu.).

[2] Elle était passée dans la famille de Lévis par le mariage de Jeanne de Montjouvent en 1642, fille de Marie François de Montjouvent et d'Angélique de Vienne-Soligny, avec Roger de Levis, comte de Charlus, marquis de Poligny (Gu.).

[3] Jacques de Montjouvent qui fit en 1735 et 1736 la reprise du fief de la commanderie de la Feuillées? (B. p. 213.)

[4] Hilaire de Sainte-Colombe épousa Pierre de Montjouvent en 1663 (Gen.). Sainte-Colombe porte : Escartelé d'argent et de gueules (Gu.).

LXIX. Pierre François [1] *Aymon* [2], seig^r de Montespin et des Forges. Le nom de la maison est Aymon [3], mais il porte le nom de Montespin qu'il possède. Il réside à Bagé, petite ville de Bresse.

[1] Troisième fils de François Aymon et de Pierrette Motin (Gu.).

[2] D'azur à un besan d'or posé en abîme (Gu.).

[3] Anobli en 1499 (Gen.).

LXX. Anthoine *Aymon* de Montespin, cousin du précédent, et dont le nom de maison est Aymon ; pareillement, il porte celui de Montespin. Il a servi longtemps dans les gardes du corps. Il réside dans la paroisse d'Estré du mandement de Langes, dans un bien qu'il y a. Il ne possède aucun fief en Bresse.

LXXI. Joseph de *Guillens* [1] de Montiustin, seig^r de la Chassagne. Le nom de la maison est Guillens, originaire de Provence. Il porte

celuy de Montiustin. Il y a très peu de temps qu'il réside en Bresse où il a acheplé seulement depuis trois ans la seigneurie de la Chassagne où il réside. Cette famille est ancienne en Provence.

[1] D'argent au rosier de sinople de trois roses de gueules, à la bordure d'azur, chargée de huit étoiles d'or (Gen.).

LXXII. Claude Gaspard [1] *Duport* [2], s[r] de Montplaisant. Le nom de la maison est Duport. Il porte celuy de Montplaisant, d'une maison qu'il a près de la ville de Bourg où il réside. Il est scindiq de la noblesse de Bresse.

[1] Frère de Claude-Scipion Duport (B. I. p. 113).
[2] Voir n° XXXV et à la fin.

LXXIII [1] Nicolas Auguste de *La Baume* [2], comte de Montrevel. Le nom ancien est La Baume. Ils ont presque tous porté le nom de Montrevel. Le comte de Montrevel d'auiourd'huy est actuellement capitaine dans le régiment de cavalerie du chevalier de Montrevel son oncle [3]. Ils sont trois frères. Le second [4] est lieutenant de son aisné, et le troisième [5] trop jeune pour estre encore dans le service [6]. Ils sont fils de Jacques Marie, comte de Montrevel [7], qui fust tué à la teste de sa brigade de cavalerie, à la bataille de Nervinde [8]. Son père [9] estoit receu en survivance de la charge de lieutenant général pour Sa Majesté dans les provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, dont Ferdinand de La Baulme comte de Montrevel, le grand père estoit receu. Lequel outre ce estoit chevalier des ordres du roy [10]. Les plus anciens tiltres qu'on aye recouverts de cette famille sont de l'année 1140, et ils ont touiours porté le nom des comtes de Montrevel depuis l'érection de cette terre en comté par les ducs de Savoye en l'an 1427. Les membres qui composent le comté de Montrevel sont : Morboz érigé en baronnie, Foissia, Bonrepos et Saint-Estienne du Bois, seigneuries en toute justice et aussi anciennement possédées que le comté de Montrevel; possède encore en toute justice la terre de l'Abergement, située sur la frontière de la souveraineté de Dombes, dès l'année 1368. Cette famille est sans difficulté la plus ancienne et la plus illustrée de Bresse, tant soubs la domination des ducs de Savoye que soubs celle de nos Roys, et si on ne parle pas icy du s[r] marquis de Montrevel [11] grand oncle de ceux d'auiourd'huy, on doit du moins faire ressouvenir qu'il est lieutenant général des armées du Roy et gouverneur de Montroyal. Son mérite le fait assez cognoistre partout, mais il ne réside plus en

Bresse, et Jacques Marie, comte de Montrevel [12] dernier mort y passoit tous les quartiers d'hyver et celuy d'auiourd'huy y réside pendant une partie de l'hyver.

[1] Manque dans les Mém.

[2] D'or à la vivre d'azur posée en bande. *Cim.:* Un cigne d'argent. *Supp.:* Deux griffons d'or. *Cri:* La Bame (Gu.).

[3] N. — Chevalier de Malte qui eut le régiment de son frère aîné Ferdinand François dit le marquis de Servigny, mort en 1662 A. VII, p. 54.

[4] Melchior Esprit, qui a eu de la postérité (B.).

[5] Jean-Baptiste.

[6] Selon le P. Anselme, il faut établir ainsi la filiation. I. N. — comte de Montrevel, capitaine de cavalerie, né en 1680, mort en Italie en 1701. II. Nicolas Auguste. III. N. — Chevalier de la Baume, capitaine après son frère, mort en 1707.

[7] Et de Adrienne Philippine Thérèse de Launoy, comtesse du Saint-Empire; on l'appelait la comtesse de Brancion.

[8] 29 juillet 1693.

[9] Charles François de la Baume marquis de Saint-Martin, époux de Claire Françoise de Saulx de Tavannes.

[10] Maistre de ses camps et armées, conseiller d'Etat.

[11] Nicolas Auguste de la Baume, marquis de Montrevel, fils de Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, lieutenant général des armées du roi et gouverneur des provinces de Bresse, Bugey, etc., et de Marie Olier Nointel, né en 1645, mort en 1716. Fait maréchal de France par lettre du 14 janvier 1703. Chevalier des ordres du roi, 2 février 1705 (A. VII. p. 673).

[12] Père de Nicolas Auguste, auquel est consacré cet article.

LXXIV. Louis de Geres de *Lucinge* [1], seig^r de La Motte [2]. Le nom de cette maison est Lucinge, et il y a le s^r de Lucinge de la même maison qui est dans une très grande considération dans la cour de Savoye [3]. Celuy-cy porte le nom de La Motte qui est une seigneurie où il réside. Il a servi longtemps en qualité de capitaine dans le régiment de Conti. Il a un fils actuellement servant en qualité de lieutenant dans le régiment de Thoy. Cette famille est fort ancienne [4].

[1] Bandé d'argent et de gueules de six pièces, escartelé d'argent, à trois faces de sinople. *Cim:* Un bras armé tenant une épée nue. *Dev.:* Usquequo (Gu.).

[2] La Motte Cuisiat (B.).

[3] Il y en a une branche en Savoye fort considérée (Mém. et Etat de la France).

[4] Dont il y a eu des personnes illustres (Mém.).

LXXV. Claude Antoine [1] de *Gerbais* [2], seig^r de Mussel en Bugey, et de La Grange en Bresse. Gerbais est le nom de la famille. Il porte celui de Mussel qui est une seigneurie en Bugey. Il est actuellement dans le service en qualité de capitaine dans le régiment de cavalerie de St-Mauris. Il réside le plus souvent à La Grange [3],

quand son service ne le retient pas. Cette famille est originaire du Bugey et ancienne.

[1] Guillaume Antoine (B. I. p. 66). Guillaume de Gerbais, fils de Claude Gerbais et de Peronne de Seyssel qui était veuve lorsqu'elle fit en 1665 une reprise de fief comme mère de Guillaume et de François de Gerbais son fils (B. II. p. 64)

[2] D'azur au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules (Gu.).

[3] La Grange Jambal (B.).

LXXVI. André *Michel*, seig[r] de Noblens. Le nom de la maison est Michel, originaire de Lion. Il n'y a pas longtemps que cette famille est establie en Bresse [1]. Il réside à Noblens qui est un fief.

[1] André Michel, écuyer, et Marie de Longecombe sa femme, acquirent le fief de Noblens en 1682 (B.).

LXXVII. Claude [1] de *Seyturier*, s[r] de Pelagey. Le nom de la maison est Seyturier. Il porte celuy de Pelagey qui est un fief appartenant au s[r] de Lionnières son père. Très ancienne famille comme il a été dit aux articles LII et LIII. Il réside à Bourg.

[1] Frère de Jean Joseph (Mém.). N° LIII.

LXXVIII. Joseph de *Pélapussins*[1], seigneur de Grandval. Il porte le nom de sa maison qui est Pélapussins. Il est surnommé Grandval du nom d'un fief qu'il possède pour le différentier des autres Pélapussins ses parents. Cette famille est originaire du comté de Bourgogne et ancienne en Bresse. La seigneurie de Pélapussins est située au comté et ceux-cy ne la possèdent pas qui sont establis en Bresse en l'année 1586. Celuy-cy réside à S. Triviers [2] petite ville.

[1] De gueules à une fleur de lys d'or. *Cim.*: Une fleur de lys d'or (Gu.).

[2] Saint Trivier de Courtes.

LXXIX. François de *Pélapussins*, frère du précédent, ne possède aucun fief en Bresse. Il réside à St-Trivier.

LXXX. Victor de *Pélapussins*, cousin des précédents, n'a aucun fief et réside à St-Trivier.

LXXXI. Charles de *Pélapussins*, cousin des précédents, sert actuellement en qualité de capitaine dans le régiment de Béarn. — Ils portent tous le nom de Pélapussins, qui est celui de la maison.

LXXXII. Joseph *Penet* [1]. C'est une nouvelle noblesse venue par la robbe. Il estoit cy-devant conseiller au présidial de Bourg ; il est à présent secrétaire du roy au parlement de Besançon comme son

père l'estoit du parlement de Dombes. Il a entrée dans les assemblées générales de la noblesse [2].

[1] D'azur à un vol d'argent, à un chef d'or (d'H.).
[2] Depuis 1695 (B.).

LXXXIII. Jean du *Puget* [1], seigneur de Chasney. Il porte le nom du Puget, qui est l'ancien de la famille. Ses prédécesseurs l'ont porté comme luy ; ils possèdent ce fief où ils ont tous demeuré depuis l'an 1585.

[1] D'or à la pale de gueules, au chef d'argent chargé d'un aigle issant de sable. *Cim.* : Un lion d'or. *Supp.* : Deux lions de même (Gu.).

LXXXIV. Louis du *Puget*, frère du précédent, porte le nom de la maison et ne possède aucun fief en Bresse [2].

[1] Son aisné (Cop.).
[2] Réside dans une paroisse nommée Buellar (Mém.).

LXXXV. Anthoine de *Bolozon* [1], seigneur du Pontet [2]. Le nom de la maison est Bolozon, originaire de Lion. Il porte le nom du Pontet, qui est un fief près de Pont-de-Vaux, où il réside. Il a servi quelques années en qualité de capitaine de cavalerie dans le régiment d...... Commissaire.

[1] D'argent à une face d'azur chargée d'un soleil (d'H.).
[2] Pontel.

LXXXVI. Charles de *Rissé*, seigneur de Loises et de Lespiney. Il porte le nom de la maison qui est Rissé. Il a servi pendant ces dernières guerres en qualité de capitaine dans le régiment de Thoy. Il réside le plus souvent en Bugey, où il s'est marié, et lorsqu'il vient en Bresse, il réside à Cornaton, chez le seigneur de Loises, son père, dont il a esté parlé article LIV.

LXXXVII. Elisée [1] de *La Roche* [2], seigneur du Villards [3]. Le nom de cette maison est La Roche, que celuy d'auiourd'hui porte et qui est originaire du comté de Chigny [4]. Cette famille s'estoit establie en Masconnois et depuis quelques années, le seigneur de La Roche d'à présent réside en Bresse, dans le fief de Villards, qui lui appartient.

[1] Fils du seigneur de La Roche, seigneur de Villars et Philiberte Blanchard, frère de Angélique de la Roche de Bouchet (B. I. p. 173).
[2] D'azur à un rocher d'argent surmonté de deux molettes de même (d'H.).
[3] Villars sous Treffort (B. p. 118).
[4] Le père était originaire du comté de Chiny, en Luxembourg (Mém.).

LXXXVIII. Claude [1] de *Liobard* [2], seigneur de Romans. Le nom de la maison est Liobard, originaire du Bugey [3], où elle porte le nom de Brion. Celuy-ci porte le nom de Romans, d'une seigneurie de ce nom où il réside en Bresse. Fort ancienne famille.

[1] Claude-François de Liobard, baron de Brion et de Bussy, devint seigneur de Romans par substitution en 1679. Il vendit cette seigneurie en 1718 à Claude César Ferrari (B. I. p. 130). Avait épousé Claudine Poncetton en 1666. Etait fils de René de Liobard et de Marguerite de Rochette (Gén.).

[2] D'or à un lion léopardé de gueules. *Cim.* : Un sanglier de sable aux défenses d'argent. *Supp.* : Deux léopards de gueules. *Dev.* : Pensez-y belle, fiez-vous-y (Gu.).

[3] Où son aîné le baron de Brion demeure (Mém.).

LXXXIX. Christophle des *Crues*, seigneur de Ste-Croix. Le nom de la maison est des Crues. Il porte le nom de Ste-Croix, qui est une seigneurie où il réside. Celuy-ci est nepveu du seigneur de Chilou [1], dont il est parlé dans l'article XXIII.

[1] Chiloup (Dict. des postes).

XC. Camille des *Crues*, nommé aussi de Ste-Croix, frère cadet du précédent. Il réside avec sa mère à Montluel, petite ville de Bresse.

XCI. Jacques *Du Tour*-Vulliard [1], seigneur de St-Nizier. Le nom de la maison est du Tour. Celuy-cy porte le nom de St-Nizier, qui est une seigneurie qui luy appartient. Il s'est establi nouvellement en Bresse, où il achepte la charge de lieutenant-général au présidial de Bourg et bailliage de Bresse [2]. Il est outre cela conseiller au parlement de Dombes, où son père est ancien conseiller. Il réside à Bourg.

[1] Dutour-Vuillard (B.) porte : D'argent à trois chevrons de gueules, accompagné de trois tourteaux de sable 2 et 1, écartelé de sable à un lion d'argent (d'H.).

[2] Par lettres de provision du 15 février 1697 (B. I. p. 343).

XCII. Jean de *Franc* [1], seigneur de la Sale [2] Manziat. Le nom de la famille est de Franc, originaire du Masconnois. Celuy d'aujourd'huy porte le nom d'un fief en Bresse, nommé la Sale, où il réside depuis peu et qu'il a eu dans le partage qu'il a fait avec son frère aisné, qui réside en Masconnois.

[1] D'azur à un franc quartier dextre du chef, chargé de trois barres d'argent, à une bande de même brochant sur le tout (Gu.).

[2] La Salle.

XCIII. Pierre [1] *Du Serre* [2] de la Villette. Il porte le nom de sa

maison qui est du Serre. Cette famille est originaire du Dauphiné. Celuy-cy ne possède aucun fief en Bresse [3].

[1] Fils de Charles et de Huguette de La Roche (Gen.).
[2] D'azur à la bande d'or, chargé de trois annelets de gueules (Gu.).
[3] Où il réside (Mém.)

XCIV. Laurent de *Cardon* [1], baron de Sandrans. Originaire de Lion. Establie depuis peu en Bresse. Porte le nom de Sandrans.

[1] Acquéreur de la baronnie de Sandrans en 1684. Porte d'azur à trois chardons fleuris au naturel (d'H.). D'or à une fleur de chardon au naturel, tige et feuillée de sinople (Brossette, El. hist. de Lyon).

XCV [1]. Serrières [2].

[1] Manque dans le Mém.
[2] François de la Poipe, comte de Serrières, frère et héritier de Henri de la Poipe, comte de Serrières, baron de Corsant. Ils paraissent dans les assemblées de la noblesse sous le nom de Serrières. François fit en 1690 reprise du fief de la baronnie de Corsant comme héritier de son frère Henri (B. I. 52). Porte de gueules à une face d'argent. *Cim.:* Un sauvage de carnation naissant, ayant une épée haute en la main droite et une massue basse en la gauche. *Supp.:* Deux sauvages de même. *Dev.:* Nec temere, nec timide (Gu.).

XCVI. Maurice de la *Tapie* [1]. Porte le nom de la Tapie, qui est celuy de sa maison [2]. Il ne possède aucun fief en Bresse. Il y a plusieurs années qu'il est lieutenant du roy au gouvernement de Bourg, où il réside.

[1] D'or à une taupe de sinople éclairée d'argent (d'H.).
[2] Originaire du Languedoc (Mém.).

XCVII. Joseph-Ignace *Tardy* [1], seigneur de la Bellière. Le nom de la maison est Tardy. Il porte celuy de la Bellière d'un bien qu'il a [2]. Il est conseiller au présidial de Bourg, ainsi que son père [3] l'estoit ; il y réside.

[1] Porte d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même, 2 et 1, surmonté d'un chef aussi de même (Gen.).
[2] Et qui fut érigée en fief en sa faveur par lettres patentes de 1717 (B. I. p. 20).
[3] François Tardy, par lettre de provision de 1651 (B. Gen.).

XCVIII [1]. Claude *Tardy*, frère du précédent. Porte le nom de la maison et fait profession des armes. Il réside à Bourg.

[1] Manque dans les Mém.

XCIX [1]. Jean-Joseph *Tardy*, seigneur de la Grivaudière. Le nom de la maison est Tardy ; il porte celuy de la Grivaudière d'un petit bien noble qu'il possède. Il est cousin-germain des précédents. Il

sert actuellement en qualité de lieutenant dans le régiment de Forsac de cavalerie.

[1] Manque dans les Mém.

C. François [1] de *la Teyssonnière* [2]. Il porte le nom de la maison qui est la Teyssonnière, et tous ses prédécesseurs l'ont porté de père en fils et ont possédé le fief de la Teyssonnière d'aisné en aisné, depuis l'an 1317. Le seigneur de la Teyssonnière d'à présent y réside. C'est une des plus anciennes familles de Bresse.

[1] Charles-François (B. I. p. 150). Fils de Claude-François et de Anne-Marie de Falaise (Gen.).
[2] Parti emmanché d'or et de gueules (Gu.).

CI. Michel de *la Teyssonnière,* frère cadet du précédent. Il porte aussi le nom de la maison. Il ne possède point de fief en Bresse, où il réside dans d'autres biens qu'il a.

CII. Jean-Baptiste de *St-Julien* [1], seigneur du Tiret [2]. Le nom de la maison est St-Julien. Il porte celuy du Tiret, d'une seigneurie qu'ils ont possédée en Bresse autrefois [3]. Celuy-cy est un cadet qui est venu résider au Pont-de-Vaux, petite ville en Bresse, où il ne possède aucun fief. Son frère [4] aisné est domicilié en Masconnois.

[1] De gueules à trois jumelles d'argent (Gu.). De même famille que les Saint-Julien de Baleure (Etat de la France).
[2] Tiret Foissiat.
[3] Vendu en 1672.
[4] Jean fils de Pierre de Saint-Julien (B. I. p. 150-151). Il avait une sœur, Charlotte de Saint-Julien.

CIII. Philibert [1] *Charbonnier*, seigneur de la Tour. Le nom de la maison est Charbonnier. Il porte celuy de la Tour qui est un fief qu'il possède, situé à Tournans, en Bresse. Il a esté premier président en l'eslection de Bresse. Quattre de ses fils ont esté dans le service à la fois [2]. L'aisné est encore dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roy, où il est pensionnaire. Il porte le nom de Charbonnier. Cette famille est la mesme des Charbonnier-Crangeac mentionnés en l'article [3].....

[1] Charles Philibert (Gen.). Cousin de Claude Guillaume Charbonnier (Mém.).
[2] On trouve les noms de trois de ses fils qui ont partagé sa succession en 1710, Gaspard, Claude et Charles François (B. I, 18).
[3] XIX, XXX.

CIV. Claude-François *Charbonnier*, seigneur de la Tour. Il est fils du précédent. Il porte le nom de la Tour, comme son père. Il réside à Bourg ainsi que son père.

CV. Pierre-Anthoine [1] de Viallet [2], seigneur de la Tournelle [3]. Le nom de la maison est Vialet. Mais il a touiours porté celuy de la Tournelle. Il a un fils [4] actuellement servant en qualité de lieutenant dans le régiment de Poitiers. Il en eut un autre tué au dernier siége de Luxembourg.

[1] Frère du n° LXI (Gen.).
[2] D'azur au sautoir d'or, à une étoile aussi d'or en chef. *Cim.:* Un lion issant d'or (Gu.).
[3] Seigneur de Grosbot La Tournelle (B. I. p. 68).
[4] François Alexis (B.).

CVI. Claude de *Mareschal* du Tremblay. Le nom de cette famille est de Mareschal, fort ancienne en Bresse. Celuy d'à présent porte le nom du Tremblay, d'un bien où il réside. Il ne possède aucun fief. Il a un fils [2] actuellement dans le service en qualité de.., dans le régiment de.....

[1] D'azur à une face d'agent, accompagnée de deux étoiles de même en chef et d'un croissant aussi d'argent en pointe (Gu.). Voir n° CX.
[2] Claude-Marie de Maréchal (B. I. p. 89). Qui était cornette dans le régiment d'Anjou (Mém.).

CVII. Alexandre Louis [1] *Perrachon* [2], comte de Varax. Il porte le nom de Varax, qui est un comté scitué en Bresse. Son père [3], qui portoit le nom de St-Mauris, avoit espousé Mlle d'Aiguebonne [4], sœur de Mme la comtesse de Buris [5], cy-devant dame d'honneur de Mme la princesse de Conti, la douairière. Le comte de Varax d'auiourd'hui possède plusieurs belles terres en Bresse, dont les plus considérables sont le comté de Varax et les marquisats de Tresfort et de Varambon. Il réside souvent au chasteau du Pont-d'Ain, ancienne maison des ducs de Savoye. Il a servi en qualité de lieutenant aux gardes-françoises et il est gouverneur de Beaune.

[1] Epousa Anne de Colabau (B. I. p. 40).
[2] De gueules à un chevron d'or, chargé d'une rose de sable (d'H. prov. de Lyon). Et de gueules à une face d'argent, accompagnée de trois étoiles de même, 2 et 1 (Prov. de Bourg.).
[3] Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, marquis de Treffort (B.).
[4] Anne Marie d'Urre d'Aiguebonne (B. I. 86).
[5] De Bury (B. II, p. 89 et 154).

CVIII. Jacques de *Malivert* [1] seigneur de Vaugrigneuse. Le nom de la famille est Malivert, ancienne en Bresse. Celuy d'auiourd'hui porte le nom de Vaugrigneuse, d'une seigneurie qui a esté autrefois dans leur maison. Il ne réside plus guère en Bresse, mais dans les biens de Madame, scitués en [2].... Cependant, comme cette famille est des plus anciennes originaires de Bresse, on a cru devoir l'insérer icy et d'autant plus que Madame sa mère réside encore à Bourg. Il a esté lieutenant dans le régiment du roy, et son aisné a esté tué dans le service.

[1] Malyvert (B.). Porte bandé d'argent et de gueules de six pièces. *Cim.:* Un lion léopardé d'argent (Gu.).
[2] En Lyonnais (Mém.).

CIX. Ferréol de *Vaugrigneuse* [1] Turgon. Le nom de la maison est Vaugrigneuse, qu'il porte encore aujourd'hui. Il ne possède pas la seigneurie de Vaugrigneuse ni celle de Turgon [2]. Il réside à Cornod, peu pourveu des biens de fortune.

[1] De sinople à la croix d'or (Gu.).
[2] Aucun fief. Pauvre gentilhomme (Mém.).

CX. Philippe de *Mareschal* [1], sieur de Lavaure [2]. Il porte le nom de Lavaure, qui est celuy d'une maison [3] où il réside. Celuy de Mareschal est l'ancien de la famille, fort ancienne en Bresse, qui a esté en beaucoup de considération du temps de la domination de Savoye. C'est la mesme que celle de Mareschal du Tremblay.

[1] Porte de gueules à la face pliée d'argent, au chef de même séparé par une cottice d'argent, le chef chargé de deux billettes mises en pal d'argent — porte de gueules à la bande d'argent (Gen.). Voir n° CVI d'autres armoiries.
[2] La Vavre (B.).
[3] Noble (Mém.).

CXI [1]. De *Bellecombe,* [2] sieur de Veillères. Cette famille est originaire [3] du Masconnois, bonne noblesse. Le nom de la maison est Bellecombe. Celuy-ci porte le nom de Veillères, d'une seigneurie que son père a possédée autrefois. Il sert en qualité de capitaine dans le régiment de Thoy.

[1] De gueules à la face d'or, chargé de trois fleurs de lys d'azur, à un lion issant d'argent, en chef armé et lampassé de sable (Gen.).
[2] Honoré (Mém.).
[3] Du Dauphiné, établie en Maconnais depuis longtemps (Mém.).

CXII. Joseph de *Seyvert* [1], seigneur de Lavernée. Le nom de la

maison est Seyvert, originaire du Masconnois. Celuy d'à présent porte le nom de Lavernée, qui est un fief qu'il possède près la ville de Bourg où il réside. Cette maison est ancienne. Le sieur de Lavernée d'auiourd'hui a servi en qualité de lieutenant dans le régiment d'infanterie de Condé.

[1] D'argent à trois bandes de gueules (d'H.).

Plus il y a la famille des s[rs] *Chossat*[1] laquelle prétendra demander entrée dans la première assemblée qui sera convoquée [2]; leur père ayant esté secrétaire du Roy maison et couronne de France, dans laquelle il est mort. Ils sont quattre frères scavoir :

Claude Chossat con[r] au présidial de Bourg;

Jean Baptiste Chossat, s[r] de Montessuy. Il est advocat et porte le nom de Montessuy;

Jacques Chossat, advocat;

Et Jean Chossat, faisant profession des armes. Il a servi dans les armes du Roy.

[1] Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose d'or (d'H.).
[2] Admis en 1698 (B.).

Obmis.

Duport, sieur de Saint-Paul. Le nom de la maison est Duport. Il porte le nom de Saint-Paul, ainsi que son père et son grand'père l'ont porté. Le père est mort lieutenant dans le régiment de Thiange, et le grand'père a été longtemps capitaine, puis maior du régiment d'infanterie de Bourgogne. Celuy-cy est un enfant pupil de la même maison des sieurs Duport de Montplaisant, aux articles XXXV et LXXII. Cet article doit être mis après l'article XCI.

Il faut ajouter le sieur Nicolas Leguat, noble par réhabilitation; a un aisné qui a servi pendant 19 ans, et a été capitaine au régiment royal d'infanterie. Un autre qui sert depuis 10 ans, et est lieutenant du régiment de la marine, et un autre qui sert depuis 6 ans au régiment d'infanterie de Permangle. Il y en a un de tué à Nervinde, servant dans le régiment de Montreval (Mém.). Leguat porte : D'azur à la face d'or, chargé d'un lion passant d'argent, en pointe de trois molettes d'or. — Famille anoblie par les ducs de Savoye (Septembre 1511, Gen.).

Il y a en Bresse 95 seigneuries, entre lesquelles on compte 1 duché, 8 marquisats, 10 comtés et 31 baronnies. On y compte encore 68 fiefs (Mém.).

René de Saint-Mauris.

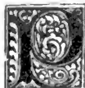
ENQUÊTE DE 1666

SUR

LA NOBLESSE

DE

LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS



Personne n'ignore que, dans le but de mettre un terme aux usurpations de titres nobiliaires largement pratiquées sous l'ancienne monarchie, plusieurs *enquêtes* ou *recherches* furent successivement entreprises depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XV.

Nous n'avons pas l'intention de tracer l'histoire de ces mesures, tant soit peu fiscales, qui ne produisirent en général aucun résultat important; nous voulons seulement reproduire pour la généralité de Soissons l'enquête de 1666, parce que c'est la seule qui fut poursuivie jusqu'au bout, la seule aussi dont les détails nous soient parvenus à peu près complets.

Un autre motif nous a encore engagé à entreprendre cette publication. Si les copies manuscrites de cette enquête ne sont pas rares, elles fourmillent de fautes si grossières, les noms d'hommes et de lieux y sont si singulièrement défigurés, qu'il était absolument indispensable d'en corriger soigneusement le texte, avant de le donner à la *Revue nobiliaire*. C'est ce que nous avons essayé de faire; mais à part ces corrections indispensables, nous reproduisons textuellement l'une de ces copies collationnée sur plusieurs autres.

Qu'on nous permette d'ajouter un mot : on trouvera dans notre *Dictionnaire historique du département de l'Aisne* [1], comme complément aux indications contenues dans ces listes, le catalogue des anciennes familles nobles de ce pays, avec celui des fiefs qu'elles y ont possédés.

MELLEVILLE.

[1] Deux volumes gr. in-8° à deux colonnes. Librairie Dumoulin.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

ÉLECTION DE LAON.

A.-Gabriel de Saint-Amand (Dœuillet).

Il est décédé peu de temps après l'assignation sans enfants. Sa veuve demeure à Paris.

Paul de Havart, sieur de Senantes (Montchalons).

Il a produit des titres en bonnes formes de six races depuis l'année 1491. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

De gueules, à la bande d'or, à l'orle chargée de six coquilles d'argent.

Josias de Heurtebise (Rogécourt).

Il a seulement justifié la noblesse de son aïeul, 1500. Il y a eu contestation sur le manque de possession. Jugé bon par M. Dorieux, il n'est pas tenu pour gentilhomme au pays.

François de Louen, conseiller à Laon (Laon).

Il tire son origine de son aïeul, ennobli par lettres du roi Henri III, du mois d'octobre 1585, confirmées par Henri-le-Grand en l'année 1607. Jugé bon par M. Desmarest.

D'argent, à trois têtes de loups de sable.

Judith de Bernet, veuve de Pierre Genard. Christine, sa sœur (Gercy).

Elles ont produit de leur chef et justifié qu'elles sont de la famille de M. de Bernet-Bout-du-Bois, de l'élection de Clermont, déclarées nobles par M. Desmarest, dont sera fait mention ci-après. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Jean de Récourt, sieur du Sart.

Il a produit des titres compulsés par les maire et échevins de Cambrai dans les formes qui justifient de cinq races depuis 1502. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux. Et depuis on a assuré que c'était un ensouchement fait par lui dans la famille de Récourt.

Bandé de vair et de gueules de six pièces, au chef d'or.

Anne de Ricarville, veuve Christophe d'Arbois et ses enfants, Antoine de Blanche-Fontaine (Dolignon).

Ils ont produit des titres sur lesquels il y a eu contestation, attendu que celui qui fait la possession n'est produit qu'en une copie non signée, mais qui se trouve reprise dans l'autre contrat en bonne forme de l'année 1562. Jugé bon par M. Dorieux.

Charles de Régnier, sieur de Vigneux, et Gabriel.

Ils ont produit des titres obtenus par leur aïeul en l'année 1608, qui les dispensent de preuves, attendu que les titres avaient été brûlés durant les guerres, avec ennoblissement, en tant que besoin est, en récompense de services dans les armées. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, au sautoir de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon de sable.

Jean du Passage, sieur de Sincony, et François du Passage, sieur de Harmesy.

Ils ont produit des titres en bonnes formes de six races depuis 1490. Il y a eu contestation sur ce qu'il paraît qu'ils tirent leur origine d'Allemagne, et qu'ils ne font pas voir qu'ils aient été naturalisés Français. M. Dorieux, sans s'arrêter aux contradictions, a jugé leur noblesse bonne, attendu la longue possession.

De sable, à trois fasces ondées d'or.

Henri Pourier, ci-devant gendarme du roi (Courjumelle).

A produit ses provisions et certificats de services en qualité de gendarme, et n'a pris la qualité que lorsqu'il a été pourvu de sa charge. Jugé bon et renvoyé de l'assignation.

Adrien de Moinait, sieur de Couroy (Courbes).

Condamné par forclusion à 1,000 liv. d'amende. Il a été reçu à produire, en consignant 400 liv. L'affaire n'est point encore jugée. Il y a inscription de faux.

Ferdinand de Laage, Charles de Laage, à Vendresse, et Nicolas, sieur de Sainte-Croix.

Condamnés pour dérogeance commise par leur aïeul et bisaïeul. Ils sont appelants au Conseil, où l'affaire est en état de juger sur l'avis de M. de Machaut.

De sinople, à l'épée d'or posée en pal, traversant un croissant de même en chef, et accostée en fasce de deux molettes d'or.

Marie de Ferrière, veuve Louise de Brossart à Saint-Gohain, et

Enguerrand de Brossart, sieur du Bassinuet, son fils; Marc-Isare de Brossart, sieur des Annettes (Saint-Nicolas-aux-Bois).

Sont gentilshommes réunis qui ont produit des titres de cinq races depuis 1536. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux.

De sable, au chevron d'or, accompagné de deux besans en chef et d'une molette de même en pointe.

Charles de Garges, sieur d'Hartennes (Sainte-Geneviève).

Est de la famille de M. de Garges Vinolles et Villiers-Saint-Genest, qui est une ancienne noblesse. Jugé bon par M. Dorieux.

D'or, au lion de gueules.

César-François de Flavigny, vicomte de Renansart.

Claude, sieur de Ribauville (Bray).

Ils ont produit des titres en bonnes formes qui justifient la noblesse de huit races depuis 1447. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux.

Échiqueté d'argent et d'azur de six traits, à l'écusson de gueules posé en abyme.

Cornille Robert-d'Ully, à Fontaine-lès-Vervins.

C'est le frère de Benjamin Robert-d'Ully, sieur de Nouvion. Ils sont jugés nobles par arrêt du Conseil.

Antoine Doulcet, sieur de Saint-Gobert (Courçon).

Il a produit avec ses parents, qui sont de l'élection de Château-Thierry, des titres de quatre races, depuis 1586, dont ils ont représenté les minutes en bonnes formes. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux. Cette famille ne passe pas pour noble dans le pays.

De sinople, au sautoir d'or, brisé d'un lambel de trois pendants de gueules. Alias : *de gueules, à la tête de bélier de front d'or, écartelé d'un losange d'argent et de sable.*

La demoiselle de Chambly, Philippe de Chambly et ses sœurs (Chamouille); Jacques-François de Chambly, sieur de Monthenaut.

Ils ont produit des titres en très-bonnes formes qui justifient la noblesse de sept races depuis 1497. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux. Cette famille est ancienne.

De gueules, à trois coquilles d'or.

Gédéon Duquenet (Suzy).

Élizabeth de Fust, veuve Jacques, et Charles, son fils (Merlieux).

Ont produit des titres de races depuis 1511. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux. Cette famille n'a pourtant pas de réputation de noblesse dans le pays.

Louis de Chantepie (Molinchart).

A produit des titres en bonnes formes de quatre races depuis 1542. Jugé bon par M. Dorieux.

Fascé d'or et de sable de six pièces.

Jean de Belmande, sieur de Martigny.

Il s'est absenté du pays depuis l'assignation, et on ne sait où il demeure.

François Blondel, sieur des Croisettes, intendant du roi (Ribemont).

Il a été ennobli par lettres du mois de décembre 1554. M. Dorieux a ordonné qu'il rapporterait des titres de confirmation, à quoi il n'a point encore satisfait.

Charles d'Artaize, sieur de Morgny; Philippe-François d'Artaize, sieur de Noyelle (La Ferté-sur-Péron).

Ledit Charles d'Artaize a été condamné faute de titres suffisants, et ledit Philippe-François par forclusion. Ils ont tous deux été tués au service devant Charleroi, et depuis, la veuve dudit Philippe a été reçue à produire, qui a fort bien justifié la noblesse de son défunt mari et celle de Charles, son parent, de cinq races depuis 1541. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux et décharge de la condamnation d'amende.

De gueules, à trois fasces d'or, accompagnées d'une molette de même en chef, au franc quartier de France mal ordonné.

Roger d'Allenoncourt, sieur de Magny; et Louis d'Allenoncourt, sieur de Saint-Clément.

Ils ont produit des titres contre lesquels il y a eu contestation, la preuve de leur noblesse n'étant pas bien justifiée. Jugé bon néanmoins par M. Dorieux.

D'argent, à trois écussons de gueules.

Jean de Mery, sieur de la Marche (La Fère).

Il a obtenu arrêt du Conseil qu'il a produit, qui le déclare noble sur titres.

Claude de la Fontaine, sieur de NENNUISY, demeurant à *Nuistel;* et Charles, son frère.

Ils ont produit des titres de quatre races depuis 1529. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon et maintenu par M. Dorieux.

Jean de Pastoureau, sieur de Lambercy; Edmond et François, ses oncles, sieurs dudit Lambercy (Dagny).

Ils tirent leur origine de noblesse de leur bisaïeul, qui a été deux fois échevin et deux fois maire de Bourges les années 1547, 1548, 1550 et 1551. Il y a eu beaucoup de contestations sur ce qu'on a prétendu qu'ils devaient montrer la déclaration dudit maire, comme il entendait à l'avenir vivre noblement et autres raisons; néanmoins, attendu la dernière déclaration du roi, jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles en chef et d'une coquille de même en pointe.

Charles et Michel de Mairesse, frères, seigneurs de Neufmaisons.

Condamnés faute de titres suffisants par M. Dorieux à 1200 liv. Sont gens qui résident dans les bois depuis leur condamnation.

Charles de Laire, sieur d'Escourdat (Nampret); Claude, sieur de Bugny (Franqueville); et Charles-François (Nampret), père et fils.

Ils ont produit des titres de quatre races depuis 1550. Il y a eu contestation; jugé bon par M. Dorieux. On tient cette famille noble dans le pays.

D'azur, à la croix dentelée, cantonnée en chef de deux étoiles et en pointe de deux roses, le tout d'or.

Barbe Despruet, veuve François Bienvenue (Crépy-en-Laonnois).

Elle a produit des titres de noblesse de son défunt mari, qui est originaire du Dauphiné, de cinq races depuis 1509; il y a eu contestation fondée sur ce que la plus grande partie des titres ne sont qu'en nouvelles levées, en copie collationnée sans parties appelées, et néanmoins jugé bon par M. Dorieux.

Le sieur de Marcy, seigneur de Signy (Lugny).

Était le premier mari de la dame de Signy, dont sera parlé ci-après, qui est mort sans enfants; l'assignation est inutile.

Charles de Morlet, sieur de Verneuil, à Maizy.

Condamné par M. Dorieux, faute de titres suffisants, à 1200 liv. d'amende; il en a appelé au Conseil où il a fait production nouvelle. Les plus anciens titres ne sont que de l'année 1560, de son aïeul. Il y a eu arrêt au Conseil qui le déclare noble, avec restitution d'amende. Jamais cette famille n'a passé pour noble au pays.

René Gerbault, sieur de Bois-l'Échelle, demeurant à Laon.

Condamné sur son désistement à 2000 liv. d'amende par M. Dorieux, qu'il a payées.

Nicolas Pétré, sieur de Sougland, à Vincy.

Condamné sur son désistement à 2000 liv. d'amende, qu'il a payées.

De sable, à trois hermines d'argent. Alias : *D'azur, chargé de cinq hermines d'argent.*

Abraham de Rambourg, sieur de Gercy, à Gercy.

Il a produit des titres de quatre races depuis 1541 ; il avait été ci-devant condamné à la cour des aides. Les préposés ont donné un référé ; jugé bon par M. Dorieux ; et depuis on a appris que la plupart de ces titres sont faux.

François le Febvre, sieur de Septvaux, à Aumencourt.

Hyacinthe le Febvre (Septvaux).

Ils tirent leur origine de leur bisaïeul, ennobli par lettre de Henri III du mois de mars 1583, confirmée au mois de juillet 1598 par Henri IV. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Robert-Benjamin de Nuisemont, sieur Dampcourt, à Urcel.

La veuve Benjamin de Nuisemont a produit des titres en bonnes formes qui justifient la noblesse de cette maison, de cinq races, depuis 1538 ; les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux. Il y a eu acte qui ne s'est pas trouvé suffisant pour les condamner.

François de Ronty, sieur de la Motte (Remies).

Robert de Ronty, son neveu, sieur de Suzy.

Ils ont produit des titres en très-bonnes formes de six races, depuis 1534. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'argent, à la bande de gueules chargée de trois besans d'or.

Scipion de Monceau, seigneur de Monceau-le-Vieil.

Il a produit des titres en très-bonnes formes qui justifient la noblesse de quatre races depuis 1589, et des services. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

De gueules, à la fasce d'argent accompagnée de six annelets d'or, trois en chef, trois en pointe.

Robert de Fay d'Athies, seigneur de Soize (Braye).

André de Fay, de la Neuville-Bosmont.

Antoine de Fay, de Soize et de Braye.

Charles et Claude de Fay, de Soize et de Braye.

Ils ont justifié leur noblesse par titres très-authentiques de sept races, depuis 1478, portant qualité de chevaliers. Les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'argent, semé de fleurs de lys de sable.

David de Bièvres, sieur de Veslud.

Il a justifié par bons titres sa noblesse de six races, depuis 1487. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'argent, à trois fasces de gueules.

Claude de Harzillemont, sieur de Fressancourt.

Il fait branche de l'ancienne et noble famille d'Harzillemont, et a produit avec ses parents de l'élection de Soissons. Jugé bon.

De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé de trois molettes de gueules.

Guillaume de la Savone (Eppes).

Il a produit des titres nouvellement levés en Gascogne dont il est originaire; ils ont été contestés. Il s'est pourvu au roi qui lui a donné arrêt de maintenue sur lesdits titres, en considération de services, au rapport de M. d'Aaligre, 11 février 1668.

Pierre du Guet, seigneur en partie de Proviseux.

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races, depuis 1515. Il a eu désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Louis de Bezannes, sieur de Guignicourt.

Antoine, sieur du Mesnil.

Guillaume, sieur de Prouvais.

Charles, sieur de Nesle.

Ils ont produit des titres en très-bonnes formes de six races, depuis 1500. Ils ont eu désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, semé de besans d'or, au lion d'argent brochant sur le tout.

Pierre de Charmolue, sieur de Courcelle, demeurant à Beaurieux.

Il tire son origine de Henri de Charmolue, son aïeul, ennobli par Henri-le-Grand au mois de janvier 1591, confirmé en 1601 par le même roi. Les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.

De gueules, à deux bars adossés d'or, à la croix recroisettée, au pied fiché d'argent en chef.

Jean de Favin, sieur de Faucoucourt et de Hanneret (Faucoucourt); et Pierre de Favin, son frère, demeurant à Aizy.

Ils ont produit des titres en bonnes formes qui justifient de quatre races, depuis 1540. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'argent, semé d'hermines de sable.

Anne de Calandre, veuve d'Étienne Chocquart, seigneur de St-Étienne (Pouilly).

Elle a été condamnée, faute de titres suffisants, par M. Dorieux, à 200 liv. d'amende, sur une production qu'elle a faite de son chef. Elle est appelante au Conseil où elle a fait une production nouvelle qui rectifie le défaut qu'il y avait en sa première production.

Roland Denis, seigneur en partie de Parguy,

Christophe et Claude Denis, frères, demeurant à Pargny.

Ils ont produit des titres de cinq races, depuis 1541. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'or, à la fasce de gueules.

Claude de Maubeuge, sieur de Sery, à Merlu.

Magdeleine le Blond, veuve de Nicolas de Maubeuge, sieur de Monceau.

Philippes de Maubeuge, son fils, à Laon.

Ils ont fort bien justifié leur noblesse par bons titres et ont obtenu jugement de maintenue par M. Dorieux. Depuis, les préposés ont produit un acte de dérogeance faite par leur père ; en conséquence, ils ont été condamnés en l'amende dont ils sont appelants au Conseil.

Vairé d'or et de gueules.

Daniel Lance, sieur de Chevresis-Notre-Dame, à Richecourt.

Et les veuve et héritiers de feu François Lance, seigneur dudit lieu, à Eppes.

Ils ont produit des titres en bonnes formes de cinq races, depuis 1547. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par Dorieux.

D'azur, à un pal d'or cottoyé de neuf coquilles de même.

Madeleine de Héricourt, veuve de Claude d'Ennet, sieur de Mesbrecourt ; et Louis d'Ennet, son fils (Mesbrecourt).

Elle a été condamnée par forclusion à 1000 liv. d'amende ; elle a été reçue à produire en consignant 150 liv. Elle a produit des titres

de quatre races, depuis 1550 ; il y a eu quelque petite contestation. Jugé bon par M. Dorieux, avec restitution de la consignation.

D'azur, à trois brêmes d'argent.

Charles de Pircot, garde du corps du roi (Neufville).

Condamné à 500 liv. d'amende par M. Dorieux, de laquelle il a été déchargé par arrêt du Conseil, en considération de ses services.

François de Pipemont, baron de Couvron.

A produit des titres en très-bonnes formes de cinq races, depuis 1592. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux. Ancienne famille.

D'or, à deux chevrons d'azur, au chef de gueules.

Nicolas de Sennemont, sieur de St-Gobert.

Condamné, tant faute de titres suffisants que pour dérogeance, en 300 liv. d'amende. Il est appelant au Conseil, où il a produit.

D'argent, à l'ours rampant de sable contre un rocher semé de fleurs de lys d'or.

Le sieur de Vassan, trésorier de l'église cathédrale de Laon, à Laon.

C'est le frère du sieur de Vassan-Puiseux, de l'élection de Soissons, dont il est parlé en son lieu, qui est déclaré noble.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, et d'une coquille de même en pointe.

Claude de Marle, sieur de Coucy, près Eppes ; et Louis de Marle, son fils, sieur dudit Coucy, près Eppes.

Ils ont produit des titres authentiques qui justifient leur noblesse de six races, depuis 1495, que leur bisaïeul a été fait chevalier de l'ordre de St-Michel, en 1568. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, à la bande de sable, chargée de trois molettes d'éperon d'argent à cinq pointes.

Charles de Héricourt, curé de Faucoucourt.

A produit avec les sieurs de Héricourt, ses parents, qui sont jugés nobles ci-après.

D'argent, à la croix de gueules (aliàs *de sable*), *chargée de cinq coquilles d'argent.*

Félix Greur, sieur de Flavy (St-Gobain).

Condamné faute de titres suffisants à 250 liv. d'amende, qu'il a payées. Il est gentilhomme venu originairement d'Italie.

Charles Duglas, seigneur d'Arrancy.

Jacques Duglas, seigneur de Ployart.

Ils ont produit des titres très-authentiques de six races, depuis 1530, et de beaux emplois. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux. Ils sont neveux du sieur Duglas, de l'élection de Soissons.

D'azur, au château de trois tours couvertes d'argent, surmonté d'une étoile de même, à l'écu en abyme d'argent chargé d'un cœur sanglant couronné d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Bernard-François de Pastour, seigneur de Servais.

Et la veuve de Philippe.

Ils ont produit des titres en bonnes formes de six races, depuis 1506 ; mais les préposés ont produit une dérogeance faite par leur père qui n'est pas encore jugée.

Claude de Villelongue, sieur de Raupré, demeurant à Brunehamel.

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races, depuis 1530. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par Dorieux.

Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au loup passant de sable, aux 2 et 3 d'azur, à la gerbe d'or liée de même.

Michelle de Vuatore, veuve de feu François de Crécy, seigneur de Sons, et François de Crécy, son fils, seigneur de Sons et Housset (Sons).

Il fait branche de la maison de Crécy, dont est fait mention en l'élection de Soissons. Il a produit de fort bons titres, jugés bons par M. Dorieux.

D'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bordure engrelée de même.

Marie de Flexelles, veuve de Daniel Baudoin, seigneur de Soupir, et Pierre Baudoin, son fils, seigneur dudit Soupir.

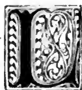
Ils ont produit au Conseil, où l'affaire est contestée ; elle est en état de juger.

D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

L'ORDRE DE MALTE

DANS LES ARDENNES.


'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit ensuite de Rhodes, puis de Malte, fut établi, pour combattre les infidèles, par Gérard, mort en 1120.

De huit langues ou nations qui composaient cet ordre religieux-militaire, où l'on faisait les trois vœux solennels, les trois premières étaient françaises, savoir : la langue de Provence, celle d'Auvergne, et celle dite de France. L'ordre était régi par un grand-maître, qui avait sous lui des grands-prieurs, des baillis, des commandeurs, des chevaliers, des frères servants d'armes, frères servants de l'église, frères d'obédience, et donnés ou demi-croix.

On remarquait dans la circonscription actuelle du département des Ardennes une belle commanderie de Malte, celle de Boult-aux-Bois, canton de Chesne-le-Populeux. Elle était très-ancienne. On voit en effet qu'en 1282, le lundi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, Thibaut de Sauvetèrre, vingt-sixième abbé de Mouzon, acquit pour son monastère, de Gérard, dit le bailli de Boult, une terre située au territoire de Harricourt, près de Buzancy, nommée *Malmaison*, qui fut ensuite donnée à Robert de La Marck, seigneur de Sedan, en échange d'un bien qu'il possédait à Brévilly [1].

Par baux renouvelés en 1771, cette commanderie jouissait de grands revenus, y compris une coupe annuelle de bois de 300 arpents. Elle en possédait d'ailleurs 3000. Plusieurs fermes en dépendaient, entre autres celle de Boult-aux-Bois, celle de Merland, paroisse de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, et celle de La Chambre-au-Loup, paroisse de Vouziers.

La commanderie de Boult-aux-Bois possédait encore dans la municipalité de Landres, un corps de ferme nommé Ladhuy avec terres, prés et bois ; à Rémouville, une pièce de terre ; dans la municipalité de Saint-Jurin, un petit corps de ferme ; dans celle de Nouart, quatre pièces de prés.

Au siége de la commanderie, à Boult-aux-Bois, se trouvaient le château, un corps de logis de deux travées à double étage dont l'em-

[1] *Gallia Christ.*, t. IX, col. 264, B. — Richer, *Hist. chronol. de Mouzon*, Ms.

placement comprenait environ 60 verges de terre, et à l'extrémité, une petite maison de trois travées, couverte en ardoises, un jardin entouré de doubles haies vives en épines et charmilles, de la contenance d'environ un arpent de terre [1].

Voici les noms des derniers chefs de cet établissement :

Deschesnes, commandeur, mort à Boult-aux-Bois, octogénaire, dans les premiers mois de l'année 1771 ;

Rogres de Lusignan (*Charles-Casimir*), bailli de Champignelles, gouverneur de Rocroy en 1771, successeur du précédent. Il quitta la commanderie de Boult-aux-Bois au mois de juin 1778, pour entrer en possession de celle de Sommereux, près Grandvillers-aux-Bois, diocèse de Beauvais. Il mourut à Paris le 31 mars 1781 ;

Mascranny (*Louis* de), son successeur, fut le dernier commandeur de Boult-aux-Bois.

La seigneurie de Seraincourt, canton de Château-Porcien, après avoir appartenu aux Templiers, fut dévolue aux chevaliers de Malte sous le titre de Commanderie.

Seraincourt était membre de la commanderie de Boncourt dont le siége était à Boncourt (Aisne). Il est question de la terre de Seraincourt dès l'an 1179 dans une charte de Signy à l'occasion du traité qui intervint entre les religieux de l'abbaye dudit Signy et les Templiers, alors en différend au sujet de la contiguité de leurs terres.

La commanderie de Boncourt possédait des biens dans la municipalité de Damouzy ; elle possédait encore, au territoire de Launois, la ferme d'Aboncourt ; dans la municipalité de Logny-les-Chaumont, un petit corps de ferme ; dans celle de Mesmont, une grange, et enfin à Seraincourt, avec la seigneurie de ce nom, plusieurs corps de ferme et celle dite de Chaumontagne, un moulin à eau et plusieurs pièces de bois. L'estimation faite de tous ces biens le 30 octobre 1790 fixait le revenu du domaine à 10431 livres 15 sols.

Les charges locales et annuelles de Seraincourt étaient ainsi établies dans la *déclaration de biens* faite en 1790 :

1° Pour le curé de Seraincourt, pour sa portion congrue.	550 livres
2° Pour le pain béni de Noël, douze livres.........	12

[1] *Archives des Ardennes*, série Q, Domaines nationaux.

3° Pour la cire de l'église, pain d'autel, vin de messes et blanchissage, et entretien des linges et ornements de l'église, cent quarante livres, ci.................... 140

4° Pour les dépenses de la réparation de l'église et presbytère dudit Seraincourt, année commune, la somme de quatre cents livres, y compris la fourniture des linges, ornements et autres objets pour le service divin, ci...................................... 400

5° Pour les gages de M. le lieutenant de la justice de Seraincourt, la somme de trente livres, ci........... 30

6° Pour les gages du garde-bois, cent cinquante livres. 150

7° Pour son logement, la somme de vingt-quatre livres, ci... 24

8° Pour les frais annuels des officiers de la justice de Seraincourt pour les cueillerets desdits droits seigneuriaux, la somme de quarante livres, ci............. 40

9° Pour les frais annuels des mêmes officiers de la justice dudit lieu, pour les assiettes, délivrances et récolements des coupes ordinaires desdits bois taillis de Seraincourt, Forest et Chaumontagne, la somme de vingt livres, ci... 20

10° Enfin, pour la dépense des réparations desdits château de Seraincourt, la grande ferme dudit lieu et le moulin à eau aussi dudit lieu, la somme de sept cents livres, ci... 700

Le total desdites charges locales et annuelles s'élevait à la somme de deux mille soixante-six livres [1], ci.. 2066 livres

Voici quels furent les deux derniers commandeurs:

En juin 1786, *Hubert-Louis* de Culant, bailli, grand'croix de l'ordre, de la vénérable langue de France, lieutenant du grand trésorier du même ordre, commandeur de Boncourt, Seraincourt et membres en dépendant, résidant à Malte.

En 1789, *Nicolas-Pierre* Desnos, chevalier profès, grand'croix de l'ordre, grand bailli de la Morée, commandeur des commanderies de Saint-Jean-de-Latran, de Boncourt, lieutenant-général des armées navales.

[1] *Archives des Ardennes*, série L, Domaines nationaux.

On prétend qu'il a existé sur le territoire de Villers-devant-le-Thour, canton d'Asfeld, un couvent de Templiers, dont les biens auraient été donnés à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, ordre de Prémontré.

Je terminerai cette courte notice par la nomenclature des Chevaliers de l'Ordre depuis 1700 jusqu'en 1797, dont j'ai pu recueillir les noms, et qui appartiennent aux Ardennes ou qui s'y rattachent par des liens de famille.

Grands croix héréditaires :

WIGNACOURT (DE), en raison des services rendus à l'ordre par cette illustre famille.

Chevaliers honoraires :

COSSÉ DE BRISSAC, duc de Cossé (*Hyacinthe-Hugues-Timoléon*), par grâce magistrale, 29 mars 1777, à cause de la dame de Wignacourt, son épouse.

LARDENOIS (*Jean-Baptiste* DE), comte de Ville, par décret du sacré conseil, 14 octobre 1747.

WIGNACOURT (*Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise-Constance* DE), épouse d'Hyacinthe-Hugues-Timoléon, comte de Cossé-Brissac, par grâce magistrale, 16 mars 1774.

WIGNACOURT (*Balthazar-Philippe-Emmanuel-Charles,* comte DE), par grâce magistrale, 11 juillet 1776.

Chevaliers reçus depuis 1700 jusqu'en 1797 :

AGUISY (*Antoine-Marie-Aimé* D'), 1er juillet 1786.
D'argent, à trois merlettes de sable, les deux du chef affrontées.

ARTAIZE DE ROQUEFEUIL (*Alexandre-Pierre-Charles-Suzanne* D'), 18 avril 1779.
De gueules, à trois fasces d'or, accompagnées en chef d'une molette d'éperon du même, au franc-canton de France mal-ordonné.

AUBELIN DE GIVRY (*Louis-Auguste*), 18 mars 1780.
D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une tête de cerf du même

ECUYER D'HAGNICOURT (*Pierre-Marc* L'), 21 mai 1781.
D'argent, à trois merlettes de sable.

Ecuyer d'Hagnicourt (*Charles-Marie* l'), 21 mai 1781.
Mêmes armes.

Failly (*Alexandre-François-Guy-Abdon* de), 30 mai 1768.
De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois haches d'armes de même.

Failly (*Pierre-Louis-Marie* de), 30 mai 1768.
Mêmes armes.

Han de Martigny (*Louis* du), 1725.
Tiercé en fasce, au 1 d'or, à deux quintefeuilles de gueules, au 2 de gueules, à six losanges d'argent rangées en fasce; au 3 d'argent, à trois merlettes de sable.

Hennequin d'Ecquevilly (*Amable-Charles* d'), 13 août 1752.
Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

Hennequin d'Ecquevilly (*Armand-François* d'), 15 février 1795.
Mêmes armes.

Lardenois, comte de Ville (*Jean-Baptiste* de), 14 octobre 1747.
D'azur, à la fasce câblée d'argent.

Maillart de Landre (*Marie-Innocent* de), 26 juillet 1756.
D'azur, à l'écu d'argent, au lion naissant de même.

Moreton de Chabrillant (*Pierre-Charles-Fortuné* de), 6 septembre 1771.
D'azur, à une tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, chacun crénelé de trois pièces, le tout d'argent, maçonné de sable; à la patte d'ours d'or, mouvant du quartier senestre de la pointe, et touchant à la porte de la tour.

Moreton de Chabrillant (*Louis-Armand-François-Casimir-Marie* de), 24 février 1777.
Mêmes armes.

Pouilly (*Louis* de), 26 décembre 1785.
D'argent, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné de gueules.

Tour-d'Auvergne (*Godefroy* de la), 21 mai 1750.
D'azur, à la tour d'argent, accompagnée de neuf fleurs de lys d'or en pal, quatre de chaque côté, une en pointe. Sur le tout une bande de gueules, chargée en chef d'un écusson d'argent.

Wignacourt (*Jean-Baptiste-Hermenigilde* de), 10 juin 1711. D'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules.

Wignacourt (*François-Louis* de), 13 juin 1756.

Wignacourt (*Balthazar-Philippe-Emmanuel-Charles* de), 11 juillet 1776.

Wignacourt (*Antoine-Louis* de), 11 octobre 1777.

Wignacourt (*Albert-Emmanuel-Charles-Aloph* de), 9 mars 1778.

Wignacourt (*Adrien-Antoine-Marie* de), 20 mai 1780.

Ed. Sénemaud,
Archiviste des Ardennes.

Nous avons sous les yeux le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* tome IV, année 1866. Cette Société ne ment pas à son titre, et ce volume, qui vient de paraître, est une preuve du goût de la plupart de ses membres pour les recherches savantes, et de l'empressement que la Societé elle-même met à accueillir et à publier les documents et les travaux qui intéressent et illustrent l'histoire de l'Angoumois.

La partie nobiliaire occupe dans les *Mémoires et documents,* une place distinguée. Citons une réimpression de la *Chronologie historique des comtes de la Marche, issus de la maison de Lusignan,* par M. Léopold Delisle, de l'Institut; la *Maintenue de noblesse de l'élection d'Angoulême*, en 1666, par M. de Montégut; le *Rôle des fiefs et arrière-fiefs du siége royal de Cognac,* en 1703, par M. de Rencogne, secrétaire de la Société et archiviste du département de la Charente; enfin les nombreux documents inédits cherchés avec une ardeur infatigable par ce savant archiviste et publiés chaque année par lui, dans le but de faire renaître ou de conserver le souvenir des faits les plus importants ou les plus curieux de l'histoire locale.

L. S.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France. (*Suite de la Table.*)

D.

Dallès, écuyer (Winot de). 1356.	33 v.
Dammartin (vicomte de). 1383.	240
Dammartin (Charles, comte de). 1355, 1382, 1364.	34, 160 v., 336 v.
Danneguin, écuyer (Arondel). 1353.	366
Dargeville, écuyer (Jean). 1382.	313
Dargeville, chevalier (Charlot). 1359.	312 v.
Dargeville, chevalier (Philippe). 1345, 1367.	311 v.
Dargies, dit le Borgne (Jean de). 1383, 1386.	161 v., 212
Dargies, seigneur de Ligny (Engran de). 1386.	221
Dargies, veuve de Colart de Mailly (Aliénor de). 1369.	261
Daulin (Renaut-Bernard). 1339.	293 v.
Daulphine, dame de Bueil (Marguerite). 1420.	216 v.
Dauphin, sire de Jalligny (Guichard). 1396, 1413.	133 v., 212 v.
Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont (Bérault). 1474.	183 v.
Dauphin, seigneur de Combronde (Bérault). 1476.	248 v.
Daverton, chevalier (Andry). 1351.	55 v.
David, écuyer (Yvain). 1420.	165
Daydie, écuyer (Odet). 1458.	339
Days (Loys). 1496.	106 v.
Deffelains, chevalier (Hugues). 1341.	381 v.
Denfernet, chevalier (Bertrand). 1414, 1415.	217 v., 361 v.
Deniau (Girault). 1345.	292 v.
Denicourt, sire dudit lieu (Jean de). 1351.	37 v.
Desbordes, chevalier (Guillaume). 1369, 1367.	52, 297 v.
Deschamps-Bernard (Hue). 1364.	33
Deschamps, écuyer (Huguenin). 1359.	317

* Voyez 4e liv., avril 1867, p. 177.

L. Sandret.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES ORDRES DE CHEVALERIE ET DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES EN FRANCE, PAR M. F. STEENACKERS [1].

L'histoire des ordres de chevalerie n'avait été étudiée jusqu'à présent que d'une façon trop générale : l'ouvrage de M. Wahlen et d'autres plus anciens, bien qu'ils donnassent des renseignements importants sur la matière, n'étaient qu'une nomenclature historique, une statistique plus ou moins complète des ordres de chevalerie créés en Europe ; aussi, le travail de M. Steenackers, conçu sur un plan beaucoup plus vaste, est-il entièrement nouveau.

L'auteur a placé en tête de son ouvrage deux pensées de Démosthène et de Montaigne qui résument tout son beau livre : « Les récompenses, ainsi que tout le reste, suivent le changement des mœurs. » — « La nature de l'homme est de demander des préférences et des distinctions. » Le but de M. Steenackers est d'étudier la chevalerie depuis son origine, à travers ses diverses transformations, et de la

[1] Un beau volume in-4°, avec planches coloriées. — Paris, librairie Dumoulin.

considérer comme un système de récompenses pour le mérite civil et pour le mérite militaire.

L'auteur a divisé son travail en trois parties : dans la première, il passe en revue les distinctions honorifiques chez les peuples anciens. En Égypte, sous les Ptolémées, la récompense est le collier auquel était suspendu l'abeille ; à Athènes, les honneurs publics ; à Rome, les couronnes sous les rois, les trophées sous les Césars. Sans faire remonter l'origine de nos ordres de chevalerie à ces époques éloignées, il présente des analogies qui font ressortir davantage le but de son travail. La seconde partie est toute consacrée aux récompenses honorifiques des Germains et des Francs sous Charlemagne, du moyen-âge avec toutes ses institutions chevaleresques destinées le plus souvent à servir des intérêts particuliers ou un but politique.

Cette partie est suivie d'une statistique des ordres de chevalerie, la plus complète qu'on ait faite jusqu'à ce jour et classée par époque ; c'est d'abord l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, autour duquel se groupent tous les ordres religieux et hospitaliers du temps des Croisades ; puis viennent les ordres nobiliaires, royaux et militaires, dont il faut savoir gré à M. Steenackers d'avoir fait l'histoire à l'aide de documents curieux. Il a le mérite d'en avoir trouvé d'inconnus, comme ceux de la *Dame Blanche* et du *Roi Théodore,* ce dernier surtout, qu'il faut considérer comme étant à la fois le reflet et la dérision des idées chevaleresques.

La troisième partie est toute moderne ; M. Steenackers lui donne le nom, fort bien trouvé, d'ordres *égalitaires* ou *démocratiques*. Elle renferme des renseignements nouveaux très-intéressants sur la *Légion d'honneur,* les *médailles de sauvetage*, les *palmes académiques* et les *médailles commémoratives :* ce sont des archives qu'il est utile de consulter même aujourd'hui pour les renseignements historiques qu'on y trouve.

« Ça esté, dit Montaigne, une belle invention et reçue en la pluspart des polices du monde que d'establir certaines marques vaines et sans prix pour honorer et récompenser la vertu. » M. Steenackers a compris cette vérité, et c'est pour cela que son livre restera l'histoire sérieuse de cette *belle invention* qui a été chez nos ancêtres et qui est encore parmi nous le signe le plus distingué de l'honneur.

H. C.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Mars 1867.

— M. Georges Gratiot, ingénieur civil, épouse Mlle de Vente de Francmesnil.

— M. le comte Charles de Goulaine, — Mlle Juliette de Béthune.

— M. le vicomte Rugy, — Mlle Hélène de La Roche-Lambert.

— M. le marquis de La Roche-Lambert, — Mlle Pouyer-Quertier, fille du député.

— M. Alexandre Boula de Mareuil de Coulombière, — Mlle Louise de Basset de Châteaubourg.

— M. de Montesquiou, capitaine de hussards, — Mlle la princesse Marie Bibesco.

— M. de Boissieu, — Mlle Bruat, fille de l'amiral.

— M. de Martimprey, général de division, — Mlle Frigard.

— M. Benjamin de Gennes, — Mlle Marie d'Aiguillon.

— M. le duc Emmanuel de Crussol, officier de hussards, fils du duc d'Uzès, — Mlle Anne de Mortemart, fille du comte Louis de Mortemart.

— M. de Vibraye, — Mlle de Damas d'Aulezy.

— M. Jean Cassan de Floyrac, — Mlle Gabrielle Amelot de la Roussille.

— M. le baron Adalbert de Talleyrand, — Mlle Gabrielle Riquetti de Mirabeau.

— M. du Sel des Monts, — Mlle Marguerite de Bertrand-Geslin.

— M. de Vatimesnil, — Mlle Maison, petite fille du maréchal comte Maison.

— M. le comte de Juigné — Mlle de Talhouet, fille du marquis de Talhouet-Roy.

— M. Henry Desfrançois de Ponchalon, lieutenant au 50e de ligne, — Mlle Julie Mac-Léod.

— M. le comte Xavier de Chavaudon, — Mlle Marthe Chauvel de Rombécourt.

— M. Emeric de Durfort, — M[lle] de la Bouillerie, petite-fille du comte de la Bouillerie, ministre de la maison du roi Charles X.

— M. Henry de Bernis, — M[lle] de Viviers.

— M. le marquis de Mornay. — M[lle] de Villers.

— M. le vicomte Fleury de Chaignon, — M[lle] Isabelle Denantes.

—

DÉCÈS.

Mars 1867.

— *Reiset* (Eugène de), décédé à la Guadeloupe.

— *Vuillefroy* (comte de), décédé à Paris.

— *Hallay-Coëtqueu* (marquis du), ancien officier de la garde royale et gentilhomme de la chambre de Charles X, décédé à Paris le 9.

— *Bermot* (baron de), membre du conseil général de la Drôme.

— *L'Epine* (Madame la comtesse Oscar de), fille du duc Tascher de la Pagerie.

— *Mongin de Roquefort,* ancien magistrat, décédé à Grasse.

— *Lauriston* (comte Napoléon de), décédé à Paris le 14.

— *Moynier* (comte de), officier d'infanterie, décédé au Mexique.

— *Andigné* (Joseph d'), chevalier de Malte, décédé au château de Launay (Maine-et-Loire), le 16, à l'âge de 89 ans.

— *Artois de Bournonville* (Armand d'), homme de lettres, décédé à Paris le 19, à l'âge de 79 ans.

— *Boisdeffre* (de), colonel d'état-major en retraite.

— *Lyonne* (comte Henry de), président de la Société des Sauveteurs de France, décédé à Paris, à l'âge de 63 ans.

— *Robinot de Saint-Cyr,* maire de Rennes, décédé le 31.

— *Lejeune* (baron), écuyer de l'Empereur, décédé à Paris.

MONTAIGUILLON

EN CHAMPAGNE.


E tous les monuments historiques dont les ruines jonchent les plaines de la Champagne, comme les ossements des siècles chevaleresques, *grandia ossa,* il n'en est peut-être pas qui soient revêtus d'un caractère plus imposant et plus solennel que le château de Montaiguillon, aux tours pendantes et aux portails démantelés. Tout en lui retrace à la fois et des époques de gloire et des époques de deuil. L'imagination aime à se redire son étrange destinée, et les événements qui l'ont réduit à l'état où il se trouve aujourd'hui. Il faut le voir, le solitaire vieillard, entouré de la majesté de ses souvenirs, endormi dans le silence après tant de mouvement, et muet de tristesse après tant de grandeur! Avant donc qu'il s'affaisse entièrement, informe amas de débris, essayons d'en donner la physionomie et l'histoire, — son présent et son passé.

Le château de Montaiguillon, situé dans la Brie champenoise, fait partie de la commune de Louan, qui s'étend sur le revers du coteau dominé par la sombre forteresse. Du haut de son tertre et par-dessus les vagues moutonneuses et verdoyantes des bois dont il est encore entouré, Montaiguillon, l'une des vedettes de la Brie, regardait au loin, dans les brumes de l'horizon, le vieux Provins, placé aussi sur une hauteur et l'une aussi des plus vaillantes cités de la Brie. Semblable encore à Provins, romain pour les uns, celtique pour les autres, nulle date ne lui est restée au front; singulière destinée des grandes choses comme des grands hommes! Le temps enfouit le berceau, l'oubli emporte le nom. — L'archéologie et l'histoire sont comme le lierre : elles vivent sans racine.

La forme architecturale de Montaiguillon présentait un carré long, défendu par de larges fossés à glacis, que protégeait une chaîne de huit grosses tours, dont quatre regardaient le levant et quatre le couchant. Bâties en grès, ces tours se coiffaient gracieusement de toitures en ardoises, effilées comme un fer de lance, et s'appuyaient à chaque flanc sur un bastion. Au couchant, au-devant d'un corridor de grands chênes ouvert dans les bois qui envelop-

paient de leur verte mantille Montaiguillon, s'ouvrait la principale porte d'entrée, à pont-levis, bordée de deux tours rondes à machicoulis et percées de meurtrières. En face, dans la muraille opposée, bâillait une poterne, et tout au cœur du château, à droite, était la chapelle : la pensée divine au milieu des hommes. Une basse-cour, fermée de murs épais, enserrait le château. A quelque distance, semblables à des sentinelles avancées et parallèlement aux quatre angles, se dressaient des redoutes. Quant aux souterrains, qu'on retrouve dans toutes les demeures seigneuriales, on ne peut qu'en présumer la profondeur et l'étendue. S'il faut en croire les gens du pays, ils allaient de Montaiguillon à Provins. Cette masse d'architecture, portant le cachet du douzième siècle, se tenait comme d'un seul bloc : un ciment aussi dur que le granit la rendait inébranlable, et toute ruinée qu'elle est, elle offre encore un puissant témoignage de la vigueur féodale.

Comme ils savaient bien choisir leur position, ces fiers chevaliers qui tenaient du lion et de l'aigle ! C'est que dans ces temps, si mal compris de nos jours, en eux seuls était la force. Protecteurs des populations faibles qui vivaient et grandissaient avec eux, qui savaient bien leurs noms et qui les aimaient, ils étaient le rempart militaire de la contrée. Les pauvres paysans, qui avaient taillé la pierre et le bois de ces aires formidables, ne demandaient, en mourant, à leur seigneur, que de veiller sur le champ nourricier que laboureraient après eux leurs enfants, et chaque vieillard qui descendait dans la tombe léguait à ses fils un héritage de soumission et de vie paisible sauvegardées par des *coutumes* immémoriales. Qnand le cri d'alarme se faisait entendre, de leur chaumière les vassaux accouraient se ranger en bataille dans la cour du château ; et si l'ennemi était proche et redoutable, femmes et enfants s'y enfermaient sous la garde des hommes dont le seigneur était le capitaine.

Le paysan aimait son maître, parce que celui-ci vivait et mourait au sein de son domaine. Plus tard, quand s'organisa la nationalité française, quand la royauté eut absorbé la puissance féodale, quand le monarque eut dominé tous ces seigneurs terriens ; quand, enfin, la cour fut devenue un centre de plaisirs dispendieux, de vanités stériles, de flatteries abjectes, alors le châtelain, séparé du paysan, l'oublia et en fut oublié. La vie commune délaissée, toute sympathie s'éteignit entre l'un et l'autre. La solidarité n'étant plus qu'une lettre morte, la famille de la plèbe se crut déliée envers la famille

seigneuriale. Plus de protection d'une part, plus de dévouement de l'autre. De nouveaux besoins, suites des faiblesses, des puérilités et des débauches de la cour, amenèrent l'exaction. Le plus fort pressura le plus faible, et l'on fit rendre à l'impôt tout ce qu'il pouvait produire. L'abâtardissement, cette lèpre des rois, gagna les châteaux ; le gentilhomme, devenu un courtisan en livrée, revint dans sa province avec un cortége de mesquines et de luxueuses nécessités. Dès lors tout fut perdu... fors l'honneur ! Dès lors cet ordre de choses séculaire fut ébranlé dans son principe ; cette admirable féodalité, si logique au fond, fut à jamais pervertie ; sa *raison d'être* cessa complétement. Il ne dut plus y avoir ni seigneur, ni vassal, ni manoir. L'ancien monde fut englouti. A cette heure, à l'aide de récits partiaux, partant erronés, discutables, passionnés, on bâtit l'histoire du passé, ou plutôt on fait un échafaudage chronologique de causes mal définies, d'institutions incomprises, de portraits faussés et de caractères invraisemblables, dont la seule poésie est souvent le mensonge, l'horreur toujours.

Nous avons essayé de reconstruire le château de Montaiguillon à peu près comme devaient l'avoir bâti les architectes d'il y a six siècles, ces hommes d'intelligence qui ne laissaient leur nom sur rien, mais qui laissaient leur œuvre à la postérité. Nous montrerons, en terminant, ce qu'est ce château aujourd'hui, à quoi l'a réduit un homme et ce qu'en a fait le temps.

La date de sa construction est ignorée, avons-nous dit. La première mention historique du nom de Montaiguillon (*de Monte acuto*) est une charte de l'année 1150, par laquelle Simon de Réthel, fils de Hugues, seigneur de Bray et son héritier, donne aux religieux de l'abbaye de Nesle la dîme du bois de Montaiguillon. Cette terre était donc dépendante de la baronnie de Bray, et l'édifice serait dû à l'un de ses seigneurs. L'abandon des dîmes de Montaiguillon à l'abbaye de Nesle est un de ces actes de piété très-fréquents au moyen âge. La libéralité était en ce temps vertu commune. Ces oblations et ces offrandes, faites par les nobles et les princes aux couvents, étaient appelées *précaires*. Les collections des chartes de Moreau, de Bréquigny et de Doat contiennent une foule de titres de donations de cette espèce ; et il ne faut en rechercher la source que dans cette haute influence morale exercée par les moines pendant tout le moyen âge. Cette source si touchante et si légitime donna lieu au développement immense que le domaine des monastères

avait acquis à la fin du XVIII[e] siècle ; et la révolution, en confisquant tout, n'a permis de rendre aux cures éparses des campagnes, qu'une humble maison presbytérale et un petit jardin.

Si Montaiguillon est enveloppé de l'obscurité des XII[e] et XIII[e] siècles, on ne peut préciser davantage par quelle succession d'événements et de possesseurs il a passé tour à tour de ses seigneurs particuliers à l'ordre du Temple, duquel l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en a hérité. Nous sommes forcé de suivre la tradition, quelque erronée qu'elle nous paraisse, et quelque absurdes surtout que soient les inductions qu'on en a tirées.

Les châteaux du moyen âge renfermaient en eux ce système social qui, appliqué *décentralisatricement* (qu'on nous passe ce long adverbe), avait tous les avantages que lui a ravis l'exclusif égoïsme des capitales. A ces époques de difficile communication, d'absence, de déplacement, si ce n'est pour l'*ost* et les *chevauchées*, où l'agglomération des industries n'avait pas transformé les villes de quelque importance en centres d'agitation, ce système était le seul possible, le seul logique, le seul fécond et régénérateur. Pour l'esprit qui médite, qui observe, qui étudie et rapproche, l'époque actuelle est singulièrement dégénérée, décroissante et penchée sur le chaos.

Donc, reprenant notre sujet, au moyen âge le château était un être animé, renfermant en lui tous les pouvoirs : souverain, juge, bourreau. Autant l'offense était grave, autant était sévère la justice et prompte la répression. Comme nous l'avons dit plus haut, la herse ne se levait pour les vassaux que dans les circonstances exceptionnelles ; et les luttes intestines, les querelles de seigneur à seigneur amenaient quelquefois de terribles représailles, de sourdes vengeances ; mystères pour tous, hors pour un seul. Certains souterrains des vieilles forteresses ont de bien lugubres secrets scellés par la mort !... De là on est aisément conduit à comprendre comment, à des époques où la superstition régnait chez le peuple, avide d'ailleurs de merveilleux, a pu être brodée, à la suite de quelque événement sans issue, une de ces histoires étranges que nous nommons légendes et dont, pour la plupart, la naïveté égale l'invraisemblance.

Voici les légendes de Montaiguillon :

Des hommes, se repaissant de la chair de nouveau-nés, s'étaient retirés dans Montaiguillon. Le château fut pris, et les vaincus furent traînés à Paris la hart au col. On les condamna à être étranglés ;

mais la reine ayant fait grâce à la moitié d'entre eux, ils tirèrent au sort qui mourrait. Telle fut la fin de ces anthropophages qu'on mit trois ans, d'autres disent cinq, à réduire, tant à cause de leurs moyens de défense, que des galeries souterraines qui communiquaient avec Provins, d'où ils tiraient des provisions.

Maintenant voici le diable qui habite Montaiguillon. Il a entassé dans les caveaux de nombreux trésors. Le diable des légendes est toujours alchimiste. Le vendredi saint, pendant la lecture du grand évangile, Satan qui cache soigneusement toute l'année la clé de son domaine, s'amende tout-à-coup, ouvre sa retraite, accueille ses visiteurs et leur fait don de son or avec la plus gracieuse libéralité. Seulement (car il y a aussi un *seulement* chez le diable comme dans la bouche élogieuse des meilleurs amis), seulement nul n'est reçu qu'avec un cierge bénit et allumé à la main. Les légendaires ajoutent que personne n'a encore osé y pénétrer, de crainte de voir le diable *en chair et en os,* et de trouver dans ces souterrains *des reptiles dangereux.*

De cette tradition résultent trois points : l'occupation de cette forteresse par des hommes d'un genre de vie inconnu, un siége et un enfouissement d'argent, d'où l'on peut induire, avec assez de justesse, que cette tradition se rattache à la lugubre tragédie des Templiers qui, entre autres prétendus crimes, étaient accusés, dit complaisamment l'abbé Millot, « de rôtir les enfans de leurs confrères, s'ils en avoient eu de quelques concubines. »

Le 13 octobre 1307, tous les chevaliers de l'ordre du Temple, établis dans les environs de Provins, furent arrêtés et enfermés dans les prisons de Melun, d'où ils ne sortirent que pour aller subir à Paris leur dernier supplice. Qui ne connaît ce monstrueux procès qui eut pour accusateurs et pour juges un roi et un pape, Philippe-le-Bel et Clément V ? On sait aussi avec quelle énergique protestation et quel sublime courage Jacques de Molay et ses chevaliers répondirent aux interrogatoires et aux tortures. Pieux et braves, voilà toute l'histoire des Templiers depuis Hugues de Payens jusqu'à Jacques de Molay. Toute leur vie est dans ces mots de saint Bernard : « Les chevaliers du Temple ont le visage brûlé des ardeurs du soleil et le regard fier et sévère. A l'approche du combat, ils s'arment de foi au dedans et de fer au dehors..... Leurs armes sont leur unique parure..., toute leur confiance est dans le Dieu des armées !... »

Chacun peut voir dans la salle des Croisades au Musée de Versailles le portrait du dernier grand-maître du Temple, et nous ne pouvons mieux faire que de citer ici ce que nous avons écrit ailleurs à ce sujet :

« On s'arrête involontairement au-devant de cette noble tête, si pleine de la majesté du commandement et de la dignité de l'innocence. Dans l'opinion générale, Jacques de Molay est mort martyr, pur de toutes les infâmes accusations ténébreusement amassées contre cette héroïque milice par Philippe-le-Bel, excité par son avarice et sa cupidité personnelle, non moins que par celle de ses ministres. Le bûcher de la place Dauphine est une des atrocités les plus énormes de l'histoire, et on a remarqué que, de ceux qui contribuèrent à la destruction des Templiers, la plupart périrent misérablement. Tout le monde se rappelle les solennelles paroles du grand-maître sur le flamboyant brasier, qui ajourna à comparaître devant Dieu, dans un délai fixé, le pape et le roi de France. Tous les deux, en effet, ne dépassèrent point le terme. Nogaret, Marigny, Pierre Flotte, le gouverneur de Chypre, Burchard, archevêque de Magdebourg, Albert, duc d'Autriche et roi des Romains, Hugues Giraldi, évêque de Cahors et chapelain de Clément V, le roi d'Angleterre enfin, tous finirent d'une manière tragique. Faut-il y reconnaître la justice vengeresse de la Providence ? Les croyants sincères l'admettront. Il faut encore ajouter la coïncidence des fléaux de toutes sortes qui fondirent sur l'Europe et décimèrent les populations. Le feu du ciel, l'incendie, la famine, la peste, tous les genres de maladies se montrèrent à l'envi et de toutes parts. Le surnaturel ne fit pas défaut en ces occurrences : en 1310, on remarqua, dit-on, sur l'horizon de Paris, un peu avant le lever du soleil, une croix rouge, semblable à celle des Templiers, empreinte sur le disque argenté de la lune, qui paraissait environnée de trois cercles ; le plus grand était de couleur blanche, le second de couleur rouge, et le plus petit de couleur noire. »

Notons ici, en passant, le grand fait social qui jaillit de cet atroce événement. Car aujourd'hui, il faut pour apprécier le présent, pour pressentir l'avenir, il faut regarder le passé ; il faut l'étudier, en attendant qu'on en vienne à lui rendre une tardive justice. La ruine des Templiers, c'est le premier coup porté à la noblesse de race. L'esprit d'association, si puissant au moyen âge, s'efface et croule pour ainsi dire. Philippe-le-Bel sacrifie le régime féodal au

régime absolu, les faits sociaux au fait personnel, la liberté au despotisme.

En 1315, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem hérita d'une grande portion des biens de l'ordre du Temple. On veut que Montaiguillon qui, un siècle après, faisait partie du domaine d'un commandeur de Saint-Jean, soit devenu, à cette époque, la propriété des chevaliers de Rhodes. Quoi qu'il en soit, on n'en retrouve la trace qu'à une époque bien fatale pour la France.

Le xv[e] siècle s'ouvre à peine ; 1422 sonne à l'horloge des temps, et voici que s'en vont de la scène du monde, à cinquante jours d'intervalle, Henri V d'Angleterre et Charles VI de France. De grands événements politiques s'accomplissent, et jamais peut-être la monarchie française n'a été si près de sa fin. Trois partis déchirent le royaume, qui n'est plus qu'une vaste arène où luttent dans le sang anglais, Armagnacs, Bourguignons. Le duc de Bedford, frère de Henri V, a été proclamé régent de France, pendant la minorité de Henri VI d'Angleterre. Charles VII n'est aussi qu'un enfant, et il faudra qu'une simple bergère vienne un jour rappeler à cet enfant, devenu homme, qu'il est roi de France !

Or, au milieu de cette guerre civile et de cette guerre étrangère qui, depuis douze ans, passent l'une après l'autre sur le sol, comme deux comètes errantes, mettant tout à feu et à sang ; dans cet *obituaire* de villes et de châteaux, apparaît Montaiguillon avec ses fossés, ses souterrains, ses bastions, ses ponts-levis qui se dressent chaque soir en grinçant sur leurs lourdes chaînes, ses sentinelles jalonnées sur ses tours, enfin avec tout l'appareil d'un château-fort, à la défense et à la sûreté duquel rien ne manque.

Le roi de France, dans son royaume, ne compte plus que quelques provinces. En Champagne, des compagnies, entretenues par des contributions forcées, tiennent le pays sous la conduite de plusieurs braves capitaines, les sires de Barbazan, de La Hire, gentilshommes gascons, Pierre de Chailly, le commandeur de Giresme, Prégent de Coëtivy et quelques autres. — « Coëtivy, dit Juvénal des Ursins, vaillant homme d'armes, escuyer notable du pays de Bretaigne, qui estoit comme lieutenant de Monseigneur le Dauphin, » avait sous ses ordres le seigneur de La Bourbe et un homme d'armes, nommé Bourghenon, « lesquelz grevoient fort les Anglais et les Bourguignons, puis se retiroient en une place nommée *Montaquillon*. »

Tout est tranquille aux alentours : renfermés dans leur forteresse, Prégent de Coëtivy et ses compagnons s'occupent à vider quelques brocs de vin pour se reposer de leurs fatigues, en devisant de la longue guerre qui décime la France. Chacun sent que l'avenir, comme le présent, comme le passé, est gros de malheurs ; qu'il y a dans l'air quelque chose de lourd et de terrible, comme lorsqu'un orage se forme ; et ils se disent que l'orage venant à éclater, il pleuvra encore bien du sang. Sur la ligne des tours qui enserre le colosse de granit, on distingue de distance en distance les gardes et le bruit monotone de leurs pas. De temps en temps ces mots : *Sentinelles, veillez !* s'élève d'un point, et comme un écho, parcourent de jalons en jalons toute la ligne circulaire pour revenir mourir à l'endroit d'où ils sont partis. Tout à coup, une sentinelle crie d'une voix puissante : *Aux armes, aux armes! Voici l'ennemi!*

O Montaiguillon ! à ce cri, tout en toi vient de tressaillir : un souffle de guerre t'a fait frissonner comme la feuillée sous le vent précurseur de l'orage. Voici les hommes d'armes qui se dressent à la herse, aux créneaux, aux machicoulis ; voici les lances, les piques, les épées ! Le fer s'agite, se heurte ; tout va, chef et soldats ; la bannière se gonfle à la brise sur la tour du beffroi. La trompette sonne : *Aux armes! Voici l'ennemi!*

En effet, à droite et à gauche du château tourbillonne un nuage de poussière, au milieu duquel les armures scintillent çà et là comme des éclairs. — *Procella equestris!* une tempête à cheval ! — Ce sont les Anglais. « En ce temps-là, dit Enguerrand de Monstrelet, alla le comte de Salsebery à tout grand puissance assiéger la forteresse de Mont-Aiguillon, en Champaigne, par l'ordonnance et commandement du duc de Bethfort, qui se disoit régent de la France. Lequel Salsebery estoit pour lors gouverneur du pays de Champaigne et de Brie ; lequel siége il continua par moult longue espace de temps en faisant plusieurs assaux par divers engins et autres instruments de guerre et y fust bien six mois ou environ. Toutefois, ce temps durant, furent livrez plusieurs assaux à la forteresse et par diverses manières de les assiéger furent moult opressez et pouvoient estre dedans jusque à six vingts combattants. »

Montaiguillon est défendu par cent vingt hommes d'armes, contre une armée anglaise commandée par Salisbury. Déjà, depuis plusieurs mois, les assiégés tiennent les ennemis. — « Ceux de dedans écrit des Ursins, non esbahis, ni effrayez de tout cela, ayant bonne

volonté et résolution de se défendre, souvent sailloient sur leurs ennemis et fort les grevoient tant de traicts que austrement, dont ils tuoient plusieurs. »

Mais Prégent de Coëtivy a résolu de déchirer cette ceinture de fer qui étreint le château à travers sa ceinture de murailles et une sortie est décidée. Les chevaux sont sellés, et en un instant tous sont prêts. La herse de la porte se lève et laisse sortir une poignée de braves. Celui qui s'avance le premier, couvert d'une épaisse armure, monté sur un cheval de bataille, c'est Coëtivy. Aux arçons de sa selle de guerre pend, du côté droit, une masse d'armes pesante et dentelée. — « En avant! » s'écrie-t-il, et son cheval est parti au galop. Aussitôt, tous, répétant ce cri, s'élancent en suivant leur pennon et arrivent ainsi à grande course et la lance en arrêt au milieu du camp ennemi.

Les Anglais, voyant fondre sur eux cette poignée de Français, se préparent à la hâte à les charger. Le terrain vide qui séparait les combattants a disparu sous le sabot des chevaux, et tous se rencontrent avec un grand bruit. Ils se heurtent, coursier contre coursier, fer contre fer. L'agilité des Français leur a donné l'avantage, et déjà sont renversés nombre d'ennemis tués ou blessés. Les lances sont brisées, et voici que la hache et l'épée sifflent, flamboient, et ouvrent un combat d'homme à homme, de corps à corps, avec ses ruses d'adresse, ses efforts de géant.

Prégent de Coëtivy est au plus fort de la mêlée, culbutant hommes et chevaux. Cependant, la muraille de fer qu'il a ouverte devant lui s'est refermée sur lui, effaçant sa trace comme la vague efface le sillage d'un navire, et le presse comme pour l'étouffer. Il a vu le péril : il est temps de rentrer dans la forteresse. Il jette son épée, laisse tomber la bride de son cheval, puis, saisissant à deux mains sa lourde masse d'armes, il crie aux siens : « A moi! » s'élance en frappant sur les rangs ennemis comme un batteur dans une aire, et se retrouve bientôt à la herse, qui se lève de nouveau et le laisse rentrer avec sa troupe, sans que les Anglais osent le poursuivre. Les quelques hommes d'armes demeurés sur les tours, témoins anxieux de cette horrible mêlée, racontèrent qu'à chaque coup que frappait le chevalier breton, il abattait un Anglais; car, lorsque sa masse ne fendait pas l'armure, elle assommait l'homme. Il balaya ainsi des rangs entiers.

Salisbury songe à lever le siége, et auparavant il veut tenter un

dernier moyen de s'emparer de Montaiguillon. Il fait percer une mine ; elle approchait déjà du mur, lorsqu'un homme d'armes du château, placé dans le souterrain, entend un bruit de pioche. Coëtivy ordonne une contre-mine. Après quelques heures de travail, les Anglais et les Français ne se trouvent séparés que par un espace à peu près de l'épaisseur d'un mètre. Cet espace est effondré, et de part et d'autre les hommes d'armes commencent de se charger rudement dans cet étroit passage, où l'on peut à peine se tenir debout et où les éclairs des épées jettent seuls une lueur fauve et fugitive. Les Anglais prennent la fuite, et « il y eust ésdictes mines, dit toujours des Ursins, de beaux faicts d'armes faicts. »

Forcé de marcher à la rencontre des troupes de Charles VII, vers Auxerre, le comte de Salisbury laissa devant Montaiguillon assez de monde pour surveiller la place, et partit avec son armée. Pendant son absence, une partie de la garnison, pour éviter la faim, sortit. Les assiégés manquaient de vivres depuis longtemps ; ils n'avaient plus de pain et avaient mangé leurs chevaux. Réduits à une trentaine d'hommes, les Français tenaient ainsi, lorsqu'ils virent un matin foisonner, s'agiter, marcher l'horizon, — un horizon d'hommes ! Ils crurent d'abord que c'était un renfort qui leur arrivait, mais ils s'aperçurent bientôt de leur méprise : c'était Salisbury qui revenait avec le duc de Suffolk et toute l'armée anglaise. Le siége durait depuis plus d'un an. Désespérant d'être secourus, les assiégés entamèrent des négociations, et les restes de la garnison se rendirent prisonniers, « par condition qu'ils payeroient pour sauver leurs vies vingt-et-deux mille saluts d'or, dont pour ladicte somme fournir, demourèrent en hostage quatre des principaux jusques l'accomplissement d'icelle. Et se partirent les compagnons sous bon sauf conduict, réservé ceulx qui austres fois avoient faict serment de la paix finale qui avoit esté jurée entre les roys de France et d'Angleterre. Et quand tous s'en furent partis (comme dict est), la forteresse fut abattue et du tout démolie. » Des Ursins ajoute que « prisoit fort le dict comte (Salisbury) la vaillance de ceux de dedans. »

En effet, Prégent de Coëtivy, lieutenant de Charles VII en Champagne, était un des braves gentilshommes qui contribuèrent le plus à faire donner à ce prince le surnom de *victorieux*. Compatriote des du Guesclin, des Beaumanoir, des Kerimel, des d'Avaugour, Coëtivy, plein de cette haine traditionnelle — non encore effacée

— des Bretons contre les Anglais, avait vu la France menacée par eux, et il était accouru offrir au jeune roi, si misérablement trahi, le secours de son épée. Il entrait à peine lui-même dans sa vingt-quatrième année lors de la glorieuse capitulation de Montaiguillon. Vingt ans plus tard, chassés de la Champagne, les Anglais rencontraient leur redoutable ennemi en Gascogne. Coëtivy est du nombre des seigneurs et chevaliers qui, en 1442, se trouvèrent sous les murs de Tartas. Enfin, comblé de justes marques de reconnaissance de la part de Charles VII, créé comte de Taillebourg et baron de Craon, élevé aux dignités de maréchal et d'amiral de France, Coëtivy devait mourir comme il avait vécu, l'épée à la main. Au mois de juillet 1450, au siége de Cherbourg, un chevalier couvert de fer, portant sur sa poitrine un écu d'*or et de sable,* fut renversé mort dans les fossés; ce chevalier était Prégent de Coëtivy.

D'après un historien, la reddition du château de Montaiguillon aurait eu lieu vers la fin de février 1423.

Ainsi allait l'armée anglaise, labourant le sol de la Champagne, saccageant ses villes et ses châteaux.

Dix ans après, en 1433, on retrouve Montaiguillon. Nicolas de Giresme, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Denis de Chailly, bailli de Meaux, viennent une seconde fois de reprendre Provins sur les Anglais qui, par représailles, brûlent, en se retirant, Rampillon, Notre-Dame de La Roche et Montaiguillon, appartenant au commandeur de Giresme. — « Fra Nicolo de Giresme, commendatore della Croix e di Rampillone, cavaliero di grand valore, del Priorato di Francia, » dit Bosio, historien de Malte. Ceci peut faire supposer que Montaiguillon était une dépendance de la commanderie de la Croix-en-Brie dont Rampillon était un des membres.

Notons en passant que ce Nicolas de Giresme occupe une place considérable dans les annales de son ordre. Outre la commanderie de la Croix-en-Brie, nous le voyons investi de l'administration de celles de Coulours en 1435, de Laon en 1447, de Saint-Jean de Latran en 1448, de Haute-Avesne en 1453, d'Estrepigny en 1457 et de Moisy en Brie en 1464. Enfin, il devint grand prieur de France et chambellan du roi.

Deux autres membres de son nom l'avaient précédé dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : Girard de Giresme, commandeur d'Estrepigny en 1424, et Renaud de Giresme, tour à tour commandeur de Coulours en 1398, commandeur de Moisy en 1400,

commandeur d'Estrepigny en 1401, commandeur d'Orléans en 1406, commandeur de Haut-Avesne en 1409, commandeur de Saint-Jean de Latran en 1413, puis élevé à la dignité de grand prieur de France.

A partir du milieu du quinzième siècle, Montaiguillon se dépouille de tout souvenir de guerre, et, pour en continuer l'historique, il faut le suivre dans les généalogistes. Quelle que soit la sécheresse de cette sorte de documents, que nous allons restreindre à leur plus simple utilité, il est impossible de les omettre ; et quoique l'intérêt de la curiosité y soit presque nul, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de donner la nécrologie de chacun des divers possesseurs de ce château.

Dans la dernière moitié du treizième siècle, Montaiguillon appartenait à Marie, comtesse de Brienne, comme le prouvent les deux quittances suivantes dont les originaux sont conservés parmi les titres du grand prieuré de France, aux Archives de l'Empire :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, nous, Marie, comtesse de Brienne, *dame de Montaiguillon*, salut en nostre Seigneur. Nous faisons conettre chose à tous tant es présent que es futurs, que nous nous tenons pour paiée pleinement dou maistre et des frères du Temple de Bon Leu de cinquante livres torneis que ils nous devoient paier au jour de la feste Saint-Andrieu l'apostre qui fu an mil deux cens soixante et onze. En cui tesmoignaige de ceste chose nous avons fait ces présentes lettres sceler de nostre propre scel, les quex furent faites et baillées l'an mil deux cens soixante et onze, le jour de la feste Sainte Katherine. »

Voici la seconde de ces quittances :

« Je, Marie, comtesse de Brène et *dame de Montagulon*, fais à savoir à tous cez qui verront et orront ces présentes lestres que je me tien a paiée de cinquante une livres dis soz que li mestre du Temple de Boen Leu me devoit pour le comte de Brene pour réson de mon douaire à La Chandeleur, l'an 72, et por que ce soit chose ferme et estable si ais donées ces lestres scellées de mon scel qui furent festes en l'an de l'Inquarnation nostre Seigneur Jesus-Christ mil deux cens soixante douze, ou mois de fevrier. »

DENIS DE THÉZAN.

(*La suite prochainement.*)

L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

AU XIX[e] SIÈCLE

1808 - 1830.

(*Suite et fin* *)

Catalogue des Commandeurs, Chevaliers & Officiers

DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

nommés sous les règnes de Louis XVIII & de Charles X.

CHARLES X,

Roi de France et de Navarre, neuvième chef et souverain, grand maître de l'ordre du Saint-Esprit.

Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, né à Versailles le 9 octobre 1757, roi de France et de Navarre le 16 septembre 1824, sacré à Rheims le 29 mai 1825, mort à Goritz en Bohême le 6 novembre 1836, reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 1[er] janvier 1771.

Première promotion, faite à Paris, le 16 mars 1825; ordonnance royale contresignée par le baron de Damas, ministre des affaires étrangères.

Chevalier.

Clément-Vinceslas-Lothaire PRINCE DE METTERNICH, grand-chancelier de l'empire d'Autriche, né à Coblentz, le 15 mai 1773, mort à Vienne le 11 juin 1859.

Deuxième promotion, faite à Paris, le 12 mai 1825; ordonnance royale contresignée par le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi; serments du 30 mai.

* Voyez 4[e] livr., avril 1867, p. 165.

Prélats.

I. CARDINAL ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE, Anne-Antoine-Jules, DUC DE CLERMONT-TONNERRE, ministre d'État, pair de France, né à Paris le 1er janvier 1749, mort à Toulouse le 21 février 1830.

II. ARCHEVÊQUE DE RHEIMS, Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, DUC DE LATIL, plus tard cardinal, né aux îles Sainte-Marguerite le 6 mars 1761, mort à Gémenos, près Marseille, le 1er décembre 1830.

Troisième promotion, faite à Rheims le 30 mai 1825; ordonnance royale contresignée par le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi; serments du 24 mai 1826.

Chevaliers.

I. Marie-François-Emmanuel de Crussol, DUC D'UZÈS, pair de France, né le 30 décembre 1756, mort le 14 août 1843.

(Presque tous les chevaliers de cette promotion ayant été reçus le 24 mai 1826, nous indiquerons seulement ceux qui y ont fait exception).

II. Charles-Marie-Paul-André d'Albert, DUC DE CHEVREUSE, pair de France, né le 16 octobre 1783, mort au château de Dampierre le 20 mars 1839.

III. Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon de Cossé, DUC DE BRISSAC, pair de France, né le 13 janvier 1775, mort le 8 avril 1848.

IV. Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouard, DUC DE MORTEMART, pair de France, né le 20 mars 1787.

V. Edouard de Berwick, DUC DE FITZ-JAMES, pair de France, né à Versailles le 10 janvier 1776, mort à Paris le 12 janvier 1846.

VI. Jean-Laurent de Durfort, DUC DE LORGES, pair de France, né le 7 juillet 1746, mort à Rambouillet le 16 octobre 1826.

VII. Armand-Jules-Marie Héraclius, DUC DE POLIGNAC, pair de France, né le 17 janvier 1771, mort le 2 mars 1847.

VIII. Charles-François-Armand, DUC DE MAILLÉ, pair de France, né le 12 janvier 1770, mort le 5 janvier 1837.

IX. Armand-Nicolas-Augustin de la Croix, DUC DE CASTRIES, pair de France, né le ... avril 1756, mort à Paris le 18 février 1842.

X. Raymond-Jean-Marie, DUC DE NARBONNE-PELET, pair de France, né à Fontanez (Gard), le 24 juin 1771, mort à Paris le 31 octobre 1855.

XI. Jean-Baptiste, MARÉCHAL COMTE JOURDAN, pair de France, né à Limoges le 29 avril 1762, mort à Paris le 23 novembre 1833.

XII. Jean-de-Dieu-Nicolas Soult, MARÉCHAL DUC DE DALMATIE, pair de France, né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn), le 29 mars 1769, mort au château de Soultberg (Tarn), le 26 novembre 1851.

XIII. Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, MARÉCHAL DUC DE TRÉVISE, pair de France, né à Cateau-Cambrésis le 13 février 1768, mort à Paris le 28 juillet 1835.

XIV. Louis-François de Chamaillard, MARQUIS DE LA SUZE, pair de France, maréchal des logis de la maison du Roi, né ....., mort en 1833.

XV. Marie-Evrard, MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ, pair de France, grand maître des cérémonies, né en 1762, mort le 27 janvier 1829.

XVI. Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, MARQUIS DE PASTORET, pair de France, né à Marseille en 1756, mort le 28 septembre 1840.

XVII. Auguste-Pierre-Marie Ferron, COMTE DE LA FERRONAYS, pair de France, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, né en 1777, mort à Rome le 17 janvier 1842; serment du 25 mai 1828.

XVIII. Antoine-Jean, VICOMTE D'AGOULT, pair de France, né à Grenoble le 12 novembre 1750, mort le 10 avril 1828.

XIX. Jean-François-Thérèse-Louis de Beaumont, MARQUIS D'AUTICHAMP, pair de France, gouverneur du Louvre, né au château d'Angers, en 1738, mort le 12 janvier 1831.

XX. Auguste-Simon-Hubert-Marie RAVEZ, président de la Chambre des députés, né à Rives-de-Gier en 1770, mort le 3 septembre 1849.

XXI. Antoine-Claude-Dominique-Just, COMTE DE NOAILLES, né à Paris le 25 août 1777, mort à Paris le 1er août 1846.

Quatrième promotion, faite à Paris le ..... 1825.

Chevalier.

I. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph de Bourbon-

Orléans, DUC DE CHARTRES, né à Palerme le 8 septembre 1810, mort à Neuilly le 13 juillet 1842; serment du 14 mai 1826.

Cinquième promotion, faite à Paris le 30 mars 1826; ordonnance royale contresignée par le ministre des affaires étrangères, baron de Damas.

Chevaliers.

I. Charles-Ferdinand de Bourbon, PRINCE DE CAPOUE, né le 10 octobre 1811, mort à Rome le 22 avril 1862.

II. Léopold-Benjamin de Bourbon, COMTE DE SYRACUSE, né le 22 mai 1813, mort le 4 décembre 1860.

La remise des insignes fut faite à Naples le 14 mai 1826, par M. le duc de Blacas, ambassadeur de France.

Sixième promotion, faite à Paris le 14 mai 1826, jour de la Pentecôte, dans la chapelle du Palais des Tuileries; serments du 3 juin 1827.

Chevaliers.

I. Charles-Bretagne-Marie-Joseph, DUC DE LA TRÉMOILLE, pair de France, né le 24 mars 1764, mort le 10 novembre 1839.

II. Emmanuel-Maximilien, PRINCE DE CROY-SOLRE, né le 7 juillet 1767, mort le 25 janvier 1842.

III. Auguste-Jules-Armand-Marie, PRINCE DE POLIGNAC, pair de France, ambassadeur à Londres, né le 14 mai 1780, mort à Saint-Germain-en-Laye le 29 mars 1847; serment du 30 mai 1830.

Dans ce chapitre qui fut le premier régulièrement tenu depuis Louis XVI, le cardinal duc de Latil, archevêque de Rheims, célébra la messe, M[me] la duchesse d'Escars quêta.

Septième promotion, faite à Paris le 29 octobre 1826; ordonnance contresignée par le baron de Damas, ministre des affaires étrangères.

Chevalier.

I. Pierre-Nicolaewitch, PRINCE VOLKONSKY, ambassadeur extraordinaire de Russie au sacre de Charles X, né en 1767, mort le 7 septembre 1852.

Huitième promotion, faite dans la chapelle du Palais des Tuileries, le 3 juin 1827, jour de la Pentecôte.

Chevaliers.

I. Charles-Paul-François de Beauvilliers, DUC DE SAINT-AIGNAN, pair de France, né le 17 février 1746, mort en janvier 1829.

II. Jules-Gaspard-Aymar, DUC DE CLERMONT-TONNERRE, pair de France, né le 27 novembre 1769, mort le 14 avril 1837.

III. Gabriel-Jean-Joseph, MARÉCHAL COMTE MOLITOR, pair de France, né le 7 mars 1770, à Hayange (Lorraine), mort le 28 juillet 1849.

IV. Pierre-Denis, COMTE DE PEYRONNET, ministre de la justice, né à Bordeaux en 1775, mort au château de Montferrand (Gironde) le 2 janvier 1854.

V. Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, COMTE DE CORBIÈRE, ministre de l'intérieur, né à Amanlis près de Rennes en 1767, mort à Rennes le 6 janvier 1853.

VI. Philibert-Jean-Baptiste-Joseph, COMTE CURIAL, pair de France, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), le 21 août 1774, mort le 29 mai 1829.

VII. Jean de Bayers, BARON DE LA ROCHEFOUCAULD, pair de France, né au château de Boislièvre (Vendée), le 27 juin 1757, mort le 1er février 1834.

VIII. Anne-Victor-Denis Hurault, MARQUIS DE VIBRAYE, pair de France, né en 1767, mort le 8 juillet 1843.

IX. Armand-Charles, COMTE GUILLEMINOT, pair de France, ambassadeur à Constantinople, né à Dunkerque, le 2 mars 1774, mort à Bade le 14 mars 1840, sans avoir été reçu.

X. Louis-Charles-Bonaventure, COMTE DE MESNARD, né à Luçon (Vendée) le 18 septembre 1769, mort à Paris le 18 avril 1842.

XI. Edouard-Thomas, COMTE BURGUES DE MISSIESSEY, pair de France, né à Toulon le 23 avril 1756, mort à Toulon le 24 mars 1837.

Tous ces chevaliers furent nommés par ordonnance royale, lue au chapitre, portant la signature du comte de Villèle, président du Conseil des ministres. M. le cardinal duc de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, célébra la messe. Mme la duchesse de Noailles fit la quête. Ce même jour prêtèrent serment, le duc d'Avaray, nommé le 30 septembre 1820 ; le prince de Chalais, 22

octobre 1821 ; le duc de la Trémoille, et le prince de Croy-Solre, 14 mai 1826.

Neuvième promotion, faite à Paris le 9 mars 1828, ordonnance royale contresignée par le garde des sceaux, comte Portalis.

Chevalier.

Christophe, COMTE DE CHABROL-CROUZOLS, ancien ministre de la marine, né à Riom le 16 novembre 1771, mort à Chabannes le 7 août 1836.

Prélat.

Denis-Antoine-Luc, ABBÉ COMTE FRAYSSINOUS, évêque d'Hermopolis, pair de France, ancien ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, né à Curières (Aveyron), 1765, mort à Saint-Geniès (Aveyron), 23 décembre 1842.

Nous avons conservé le rang donné à ces deux nominations par l'ordonnance royale; le comte de Chabrol et l'abbé Frayssinous prêtèrent serment et furent reçus le 25 mai 1828, jour de la Pentecôte, au chapitre tenu dans la chapelle des Tuileries. M. le cardinal duc de Latil, archevêque de Rheims, célébra la messe, et Mme la princesse de Beauffremont fit la quête. Dans ce chapitre prêtèrent serment et furent reçus, le duc de Caraman et le duc de Laval, nommés le 30 septembre 1820 ; le comte de la Ferronays, 30 mai 1825 ; duc de Saint-Aignan, duc de Clermont-Tonnerre, maréchal comte Molitor, comte de Peyronnet, comte de Corbière, baron de la Rochefoucauld, marquis de Vibraye, comte de Mesnard, comte Burgues de Missiessey, 3 juin 1827.

Dixième promotion, faite à Paris le 28 octobre 1828, sur la proposition de M. le comte de la Ferronays, ministre des affaires étrangères.

Chevalier.

*** Bermudès de Castro, DUC DE VILLAHERMOSA, ambassadeur d'Espagne au sacre du Roi, mort à Paris, mai 1852.

Onzième promotion, faite à Paris le 31 octobre 1828, sur la proposition de M. le comte de la Ferronays, ministre des affaires étrangères.

Chevalier.

ANTOINE Ier, Clément-Théodore de Wetin, ROI DE SAXE, né le 27 décembre 1755, roi 5 mai 1827, mort le 6 juin 1836.

La remise des insignes fut faite à Dresde le 23 novembre 1828, par M. le comte de Caraman, chargé d'affaires de France, assisté du chevalier des Maisons, huissier des ordres du roi.

Douzième promotion, faite à Saint-Cloud le 23 septembre 1829; ordonnance contresignée par le prince de Polignac, ministre des affaires étrangères.

Chevalier.

Antoine-Pascal de Bourbon, COMTE DE LECCE, né le 23 septembre 1816, mort le 12 janvier 1843.

Treizième promotion, faite à Paris le 15 novembre 1829, serment du 30 mai 1830.

Chevalier.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël de Bourbon-Orléans, DUC DE NEMOURS, né à Paris le 25 octobre 1824.

Quatorzième promotion, faite à Paris le 21 février 1830.

Chevaliers.

I. Amédée de Broglie, PRINCE DE REVEL, né le 11 novembre 1786.

II. Etienne Narcisse, COMTE DE DURFORT, pair de France, né le 5 mars 1764, mort le 4 avril 1847.

III. Antoine, COMTE ROY, pair de France, né à Savigny en Champagne le 5 mars 1764, mort le 4 avril 1847.

IV. Armand François, MARQUIS D'EQUEVILLY, pair de France, né le 30 septembre 1747, mort le 19 septembre 1830.

V. Honoré-Charles-Joseph-Michel, COMTE REILLE, pair de France, plus tard maréchal, né à Antibes (Var), le 1er septembre 1775, mort à Paris le 28 février 1860.

VI. Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de Saint-Georges, MARQUIS DE VÉRAC, pair de France, né en 1731, mort le 13 août 1858.

VII. Louis-Gabriel, MARQUIS DE CONFLANS, pair de France, né le ...., mort le 24 décembre 1849.

VIII. Etienne Tardif de Pommerus, COMTE BORDESOULLE, pair de France, né à Luzerets (Indre), le 4 avril 1771, mort au château de Fontaine près Senlis le 3 octobre 1836.

IX. Artus-Hugues-Gabriel Timoléon, COMTE DE COSSÉ-BRISSAC, né le 13 janvier 1790, mort, à Paris, le 6 mars 1857.

Tous ces personnages, le duc de Nemours qui avait été décoré directement par le roi le 15 novembre 1829, et qui fut proposé au chapitre du 21 février 1830, prêtèrent serment le 30 mai 1830.

Quinzième promotion, faite à Paris le 30 mai 1830, jour de la Pentecôte.

Prélats.

I. Hyacinthe-Louis, COMTE DE QUÉLEN, archevêque de Paris, né au château de Val-Chevalier (Bretagne), le 8 octobre 1778, mort le 31 décembre 1839, sans avoir été reçu.

II. Jean-Louis-Anne-Magdeleine Lefebure, COMTE DE CHEVERUS, archevêque de Bordeaux, plus tard cardinal, né à Mayenne le 28 janvier 1768, mort le 19 juillet 1836, sans avoir été reçu.

Dans ce chapitre qui fut tenu dans la chapelle du palais des Tuileries le 30 mai 1830 et qui a été le dernier de l'ordre du Saint-Esprit, M[me] la comtesse de Vogué-Chastellux fit la quête, et le roi y reçut les serments du prince de Polignac, nommé le 14 mai 1826, du duc de Nemours, le 15 novembre 1829, du prince de Broglie Revel, comte de Durfort, comte Roy, marquis d'Equevilly, comte Reille, marquis de Vérac, marquis de Conflans, comte Bordesoulle, comte de Cossé-Brissac, nommés le 21 février 1830.

GRANDS OFFICIERS COMMANDEURS DES ORDRES DU ROI.

Chanceliers, gardes des Sceaux.

I. Charles-Louis-François de Paule DE BARENTIN, chancelier honoraire depuis le 13 mai 1816, né en 1739, mort à Paris le 30 mai 1819.

II. Charles-Henry DAMBRAY, né à Rouen en 1760, mort au château de Montigny, près Dieppe, le 13 octobre 1829, nommé chancelier et garde des sceaux des Ordres, le 31 décembre 1815.

III. N... Bernard, BARON DE BALLAINVILLIERS, nommé en janvier 1830, mort en 1835.

Prévôts, Maîtres des cérémonies.

I. Henri-Cardin-Jean-Baptiste, MARQUIS D'AGUESSEAU, né au château de Fresnes près Paris en 1746, mort le 22 janvier 1826, prévôt, maître des cérémonies le 19 janvier 1783, reprit ses fonctions en 1814.

II. N... Bernard, BARON DE BALLAINVILLIERS, né en 1760, mort en 1835, nommé le 17 avril 1826, sur la proposition du ministre de la maison du roi duc de Doudeauville. Le serment fut prêté le 20 du même mois au palais des Tuileries; démissionnaire en 1830, ayant été nommé chancelier, garde des sceaux des Ordres.

III. Emmanuel-Henri VICOMTE DAMBRAY, prête serment pour cette charge au palais des Tuileries le 18 février 1830.

Grands trésoriers, surintendants des finances.

I. Raymond, COMTE DE SÈZE, né à Bordeaux, 24 septembre 1748, mort le 2 mai 1828 ; fut pourvu de cette charge le 19 février 1815.

II. Trophime Gérard, MARQUIS DE LALLY-TOLLENDAL, né le 5 mars 1751, mort à Paris, le 10 mars 1830, prêta serment pour cette charge au palais des Tuileries le 4 novembre 1829.

III. COMTE DE SÈZE, né en 1780, mort le 22 avril 1862, prêta serment pour cette charge au palais de Saint-Cloud le 16 mai 1830.

Secrétaires.

I. Antoine-François-Claude, COMTE FERRAND, né à Paris le 4 juillet 1751, mort à Paris le 17 janvier 1825, nommé par ordonnance royale du 14 décembre 1816, démissionnaire le 25 décembre.

II. Anne-Pierre-Charles-Timoléon de Laurent, MARQUIS DE VILLEDEUIL, mort à Paris le 26 juin 1854, nommé par ordonnance du 25 décembre 1816, sur la démission du comte Ferrand qui garda le titre de secrétaire honoraire avec les honneurs et marques distinctives de la charge. Le serment fut prêté au château des Tuileries le 29 décembre 1816

Tous les officiers commandeurs des Ordres du Roi furent autorisés par décision royale du 17 mai 1825, à porter le collier des Ordres dans la cérémonie qui suivit celle du sacre de Sa Majesté.

OFFICIERS NON COMMANDEURS.

Intendants.

***

Généalogistes.

***

Héraults, rois d'armes.

I. Joseph-Henri *du Tillet de Villars,* né à Versailles le 20 mai 1780, nommé le 30 avril 1816, à la place de son père, roi d'armes sous Louis XVI, mort en décembre 1809; il donna sa démission le 28 août 1819 et reçut le 28 novembre de la même année, sur sa demande, le titre d'officier honoraire avec permission de porter les décorations de cette charge et de jouir des honneurs du titre, dont il reçut les lettres de provision en décembre, enregistrées le 3 mars 1821.

II. Charles-Pierre *des Maisons*, né à Paris, le 2 juin 1768, mort en 1843, ancien membre du conseil municipal de Paris, nommé le 1er décembre, prêta serment le 11 décembre 1819, démissionnaire en faveur de son fils, janvier 1827, mais en conservant le titre d'officier honoraire et les prérogatives de la charge.

III. Charles-Jules-Henri *des Maisons,* né à Paris le 4 ventôse, an 7, nommé sur la démission de son père le 17 janvier 1827, par ordonnance royale rendue sur le rapport du ministre de la maison du roi, duc de Doudeauville, prêta serment le 11 mars entre les mains de M. Dambray, chancelier de France, président de la chambre des pairs, chancelier et surintendant des finances, commandeur des ordres du roi.

Huissiers des ordres du roi.

I. Louis-Olivier *Caminade de Castres*, né le 10 février 1745, nommé le 16 février 1786, reprit ses fonctions en 1814 ; démissionnaire en 1816, en faveur du suivant.

II. Nicolas-Pierre *Tiolier,* nommé le 29 janvier 1816, dans la charge d'huissier des ordres du roi dont il avait la survivance; il était également chargé des fonctions de garde des rôles, secrétaire

de la chancellerie par intérim, jusqu'à la nomination du chevalier Lalande en 1822.

Garde des archives des ordres du roi.

Louis-François *Cauchy,* né à Rouen le 27 mai 1760, mort en 1847, nommé avec le suivant par ordonnance royale du 29 janvier 1822, rendue sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat de la maison du roi, marquis de Lauriston, et sur la demande de M. le marquis de Villedeuil, grand officier secrétaire, commandeur des ordres du roi, prêta serment le 12 février entre les mains de M. Dambray, chancelier, surintendant des finances des ordres du roi.

Secrétaires de la chancellerie des ordres du roi.

I. Nicolas-Pierre *Tiolier,* secrétaire par intérim depuis 1816.

II. Louis-Emmanuel *de Lalande,* né à Rouen, le 21 vendémiaire an 3, le 11 octobre 1794, nommé par ordonnance royale du 29 janvier 1822, prêta serment le 12 février entre les mains de M. Dambray, chancelier, surintendant des finances, commandeur des ordres du roi.

F. Panhard [1].

[1] L'auteur de cet article prépare en ce moment un travail identique pour la fin du règne de Louis XV et le règne de Louis XVI, périodes pour lesquelles l'ordre du Saint-Esprit n'a pas eu d'annaliste bien exact. Il prie ses lecteurs de lui signaler les erreurs qui auraient pu lui échapper, et de lui communiquer les renseignements propres à donner à ce travail une plus complète exactitude.

ENQUÊTE DE 1666

SUR

LA NOBLESSE

DE

LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

(*Suite* *.)

ÉLECTION DE LAON (*suite*).

Charles et Claude de Rives, sieurs de Blanchecourt.

Condamnés faute de titres suffisants par jugement de M. Dorieux, en 150 liv. d'amende. Il y a appel au Conseil.

François-Urbain de Gorgias, sieur d'Épourdon, demeurant à Épourdon.

Il a produit des titres en bonnes formes qui justifient sa noblesse de cinq races, depuis 1540. Il y a eu un désistement.

De gueules, à trois champignons arrachés d'or, posés 2-1.

Charles Morchet, sieur en partie de Proviseux.

Condamné faute de titres suffisants en 400 liv. d'amende, par M. Dorieux, dont on n'a pu être payé, quelques diligences qu'on ait faites. Il n'est pas assurément gentilhomme.

François de Creil, sieur d'Orgerieux, demeurant à Crandelain.

Il a produit des titres en fort bonnes formes de cinq races, depuis 1550. Jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, au chevron chargé de trois molettes d'éperon de sable, accompagné de trois roses feuillées de sinople.

Messire François de Roye de la Rochefoucault, comte de Roucy.

La famille de la Rochefoucault est une des anciennes de France; il a seulement produit sa branche depuis le prince de Marsillac, son

* Voyez 5e liv., mai 1867, p. 218.

aïeul, et fait voir qu'il a l'honneur d'être cousin-germain de Monsieur le prince, à cause des femmes et leur alliance dans la maison des comtes de Roye et de Roucy. Jugé bon par M. Dorieux.

De gueules, à la bande d'argent.

Jeanne Brault, veuve Nicolas le Mogne, demeurant à Aisyronne (inconnu).

Il n'y a point d'extrait contre son mari ; elle a été assignée à l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvée exempte sur les rôles.

Gabriel de Renneval, sieur dudit lieu de Renneval.

François de Renneval, sieur de Jossedeau, au Nouvion.

Daniel de Renneval, lieutenant-colonel du régiment de Souches, et les héritiers de feu François de Renneval.

Ils ont produit des titres en bonne forme de quatre races, depuis 1543 ; ils ont eu un désistement des préposés ; jugé bon par M. Dorieux.

D'or, à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.

Benjamin de Chartongne, sieur d'Arlonval, demeurant à Maisy.

A produit des titres de cinq races en très-bonne forme depuis 1533, et un jugement de maintenue rendu par M. de Caumartin en faveur de ses parents. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. de Machaut.

De gueules, à cinq anneaux d'or posés en sautoir.

Jean de Forestier, sieur de Maizières.

Il a obtenu arrêt du Conseil au rapport de M. d'Aligre, qui le maintient en son ennoblissement en considération de ses services, étant capitaine de cavalerie au régiment royal.

D'or, à trois tourteaux d'azur.

Philippe La Forest (Montcornet).

Il n'y a point d'extrait de la qualité d'écuyer contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, étant exempt sur les rôles.

Charles Galland, sieur en partie de Hary.

Condamné par forclusion à 150 livres d'amende. Il a donné sa requête afin d'être reçu à produire.

Robert et Louis de Foucault, seigneurs de Toulis.

Il y a eu inscription de faux contre la minute d'un contrat de mariage de 1541, qui fait toute leur possession, laquelle a été jugée

dans les formes. Ladite minute a été déclarée bonne sans aucune fausseté, quoiqu'il soit absolument véritable qu'elle est fausse, nouvellement fabriquée; on l'a fait représenter par un notaire qui demeure à Vienne.

D'or, à la croix ancrée de sable, soutenue de deux lions de même, armés et lampassés de gueules.

Claude Deschamps (Marle).

Il a obtenu arrêt du Conseil du 27 mai 1669, au rapport de M. d'Aligre, qui le décharge de la poursuite et ordonne qu'il jouira sa vie durant des priviléges accordés aux gentilshommes en considération de services.

Barucq de Dampierre, sieur du Val (Coucy).

Il a produit un arrêt du Conseil du 12 janvier 1669, obtenu par Jacques de Dompierre, seigneur de Jonquierres, son neveu, qui l'a déclaré noble avec la justification de sa branche. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'argent, à trois losanges de sable.

César de Guignicourt, sieur de Chalandry, demeurant à Laniscourt.

Condamné par forclusion à 50 livres d'amende. C'est un misérable duquel on n'a pu être encore payé.

Marie de Foret, veuve de feu Jean de Hennin-Liétard.

A produit un jugement de maintenue rendu en faveur des parents dudit Hennin par M. de Caumartin, avec la justification de sa branche; jugé bon par M. Dorieux. Cette famille est noble et ancienne.

D'argent, à trois fasces de sable.

Nicolas de Noue, sieur de Villiers-en-Prayères.

Il a produit des titres authentiques qui justifient sa noblesse de dix races, depuis 1305. Il a eu désistement des préposés; jugé bon par M. de Machaut. Cette famille est une des anciennes du Valois.

Echiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules.

Antoine de Bayard, sieur de Mirecourt, demeurant à Vendresse.

Il a été condamné en la Cour des Aides. Il n'a point encore produit ici; il est néanmoins de la famille de Bayard; jugé bon par M. de Machaut.

D'azur, au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.

Jacques Pain, sieur de Befour (Trucy).

Condamné par défaut à 100 livres d'amende par M. Dorieux.

Les veuve et héritiers Fréret de Boussonelle, sieur de Sery (Bac à Berry).

C'était une vieille femme qui est morte sans enfants depuis l'assignation.

Christophe et Louis de Bond, père et fils, sieurs de Chavigny (Colligis).

Condamnés faute de titres suffisants à 300 livres d'amende par M. Dorieux. Ils ont appelé du jugement au Conseil, où ils ont produit.

Bonne de Thurel, veuve de feu sieur de Beauvais (Montchalons).

Elle a produit les titres de la noblesse de son défunt mari, qui justifient fort bien la noblesse de quatre races depuis 1540. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Echiqueté d'argent et d'azur.

Magdeleine de Parpoacher, veuve de feu Isaac de Parpoacher, vivant sieur de Maisonneuve.

Condamnée sur une inscription de faux par M. Dorieux en 500 livres d'amende. Elle a donné son placet au roi, qui lui a donné arrêt de décharge en considération de services.

Charles et François de Mandy, sieurs de Billy (Barzy).

Ils n'ont point produit ici, mais comme ils n'ont pas de titres suffisants, ils ont donné leur placet au roi, qui leur a accordé arrêt de maintenue, au rapport de M. d'Aligre, pour leurs services.

D'argent, à trois fasces de gueules, l'argent chargé de dix loups de sable, 3-3-3-1.

Claude de Poullet, sieur de Saint-Germain et Vesle (Faucoucourt).

Il a donné son placet au roi à ce que, en considération de ses services, il lui plût le maintenir en l'ennoblissement de défunt Pierre Poullet, son père, de l'année 1617. Il a obtenu arrêt du Conseil du 4 novembre 1667 et lettres de confirmation du mois de novembre audit an.

De sable, à trois épées d'argent, les pointes en bas.

Angélique de Bouchart, veuve de Henri d'Amerval (la Neuville-Bosmont).

Elle a produit les titres de son défunt mari de quatre races, de-

puis 1540. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux. Cette famille est noble et ancienne.

D'argent, à trois tourteaux de gueules.

Françoise de Riencourt (Eppes).

C'est une fille qui était bien damoiselle, qui est morte depuis l'assignation avant de produire.

D'argent, à trois fasces de gueules frettées d'or.

Jacques Chauvelin (Crépy-en-Laonnais).

L'affaire n'est point encore jugée.

D'argent, au chou pommé et arraché de sinople, entouré sur la tige d'un serpent d'or, la tête en haut.

Claude Harou, sieur de Vaucourt (Crépy-en-Laonnois).

Condamné par défaut à 400 livres d'amende, de laquelle on n'a pu être payé, attendu que c'est un homme qui n'a point de bien, et qui a abandonné le pays depuis la condamnation.

Les veuve et héritiers d'Abraham Deslodat et Marie Le Feure, veuve de Louis Deslodat (Saint-Gobain).

Condamnés par forclusion par M. Dorieux chacun en 200 livres d'amende, dont on n'a pu être payé, ne s'étant rien trouvé dans leur maison, lorsque l'huissier s'y est transporté.

Louis de la Mer, sieur de l'Asme, demeurant en Laonnois.

Anne de Bezanne, veuve Jean-Jacques Vauque, sieur de Bellenglise.

Et Guillemette Legendre, veuve Pierre de Bezanne (Courtecon).

L'affaire n'est point encore jugée.

Bénédic de May (Sainte-Croix).

Condamné sur son désistement à 400 livres d'amende par M. Dorieux. Il s'est pourvu au Conseil, où il a été modéré à 200 livres, qu'il a payées.

Louis Fauvelle, sieur des Marets (Cerny).

Condamné à 250 livres d'amende ; on l'a pris prisonnier pour le faire payer. Il s'est trouvé que c'est son père qui a pris la qualité d'écuyer par les extraits représentés, qui est mort il y a longtemps, et que lui est un jeune garçon âgé de 20 ans, pourquoi il a été élargi par M. Dorieux.

Jean Godart, sieur de Taenne.

Thomas Godart, son fils (Epourdon).

Condamnés par forclusion, savoir : ledit Jean Godart à 200 livres et ledit Thomas en 100 livres d'amende. Ce sont des misérables desquels on n'a pu tirer jusqu'à présent paiement desdites amendes.

Florimond Boucher, sieur de la Cour des Prés, à Magny.

Condamné par forclusion à 500 livres d'amende, dont on n'a pu se faire payer, étant un jeune garçon sans domicile et tout son bien en décret. Il y a saisie faite en mains des fermiers.

La veuve Albert de Vatteville. Elle se nomme Charlotte de Heurtebise et demeure actuellement à Paris.

Elle est dame d'honneur de la reine, pourquoi elle a été renvoyée de l'assignation par M. Dorieux.

Claude de Lameth, veuve du seigneur de Bouchavanne, dame de Quincy. Elle demeure à présent à Paris et non audit Quincy.

De gueules, à la bande d'argent accostée de six croix recroisettées, au pied fiché de même, mises en orle.

Les veuve et héritiers de Laurent de Caruel (Any).

L'exploit a été mal donné, parce que les sieurs de Caruel ont fait justifier qu'il n'y a point de Laurent en leur famille, ni domicile, mais bien Roland de Caruel, qui est mort il y a dix ou douze ans.

D'argent, à trois merlettes de sable.

Les veuve et héritiers de René d'Eu, sieurs de la Frenays, demeurant à Lagny.

Condamnés par forclusion à 200 livres d'amende par M. Dorieux, dont on n'a su être payé, attendu qu'ils sont en service et n'ont point de bien.

Claude de Vaudetard, veuve Nicolas d'Anglebermer, seigneur de Lagny.

Robert et Jacques d'Anglebermer, ses enfants, seigneurs dudit Lagny.

Ils ont produit des titres très-authentiques qui justifient sans discontinuation la qualité de chevalier depuis 1500, de dix races, et que leur bisaïeul était chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1571. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux. Cette famille est très-noble et ancienne.

Fascé d'argent et d'azur de six pièces.

Antoine de Bailly, sieur de Varenne.

Il ne demeure plus au pays, et sa femme a déclaré qu'elle ne veut point soutenir la qualité et a justifié qu'elle est séparée de biens.

Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt (Verneuil près Coucy).

N'a point encore produit.

Claude de Courcy, major de Coucy.

Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

Zacharie la Vaquerie, prévost de Crépy en Laonnois.

Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

Les veuve et héritiers de Jacques de Maubeuge (Pargny).

C'était une pauvre femme qui n'avait pas d'enfants, et qui est morte peu après l'assignation. Son mari était gentilhomme.

Les veuve et héritiers de Nicolas Duny (Morieulois).

Ils ont déclaré qu'ils n'entendaient pas soutenir la qualité et qu'ils ont renoncé à la succession dudit Davy (Sic).

Barbe de Regnier, veuve Gabriel de Chastillon (Montchalons).

Elle a déclaré qu'elle n'entendait soutenir la qualité prise par ledit défunt. Renvoyée de l'assignation avec défense de prendre la qualité de damoiselle, par M. Dorieux.

Marguerite Boussart, veuve d'Abel Boudron et ses enfants.

Condamnée par défaut à 150 livres d'amende par M. Dorieux, qu'elle a payées.

Les veuve et héritiers d'Antoine Pascollet, sieur de Massoucy (Chaudarde).

La veuve a déclaré qu'elle n'entendait pas soutenir la qualité prise par ledit défunt. Renvoyée de l'assignation par M. Dorieux, avec défense de prendre la qualité de damoiselle.

Les veuve et héritiers de David Damazange, demeurant à Laon.

La veuve a déclaré qu'elle n'entendait point soutenir la qualité prise par ledit défunt. Renvoyée de l'assignation par M. Dorieux, avec défense de prendre la qualité de damoiselle.

Louis de Montfort, sieur de Franqueville.

Il a quitté le pays depuis l'assignation ; on ne sait où il demeure.

Louis de Cuvières, à Ouches.

Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, sur ce qu'on lui avait dit qu'il faisait le gentilhomme.

Martin Bachelet, sieur de Saint-Martin (Froidmont).

Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux.

Le sieur de Meaux, archidiacre de Laon.

Il s'est désisté de la qualité qu'il avait prise et renvoyé de l'assignation, attendu son caractère, avec défense et sans amende.

Charles et François de Cauchon, sieurs de Thiernu.

Ils ont justifié leur noblesse à Châlons, par devant M. de Caumartin, suivant son jugement de maintenue qui a été représenté.

De gueules, au griffon d'or, ailé d'argent.

Alexandre de Guiscelain, sieur de la Varne (Trucy).

M. de Machaut a ordonné que dans trois mois il apporterait ses titres de noblesse ; le temps est à présent expiré et l'affaire prête par conséquent à juger.

D'azur, à l'épi de blé d'or, accosté de deux gerbes de même, sur une terrasse de sinople, chaque gerbe surmontée d'une étoile d'or.

Les veuve et héritiers de feu Emmanuel de Béthancourt, sieur de Montigny.

Condamnés par défaut à 300 livres d'amende par M. Dorieux. On n'a pu être payé, telle diligence qu'on ait pu faire, attendu la pauvreté.

Daniel ou Charles Mauprimée, sieur de Buisselais et la Mouillée (Athies).

Condamné sur désistement à 200 livres d'amende, qu'il a payées.

Pierre de Jouvance, sieur de Brossy (Gercy).

Condamné par défaut à 500 livres d'amende par jugement de M. Dorieux. Il s'est mis dans le service et l'on n'a pu tirer aucun paiement de cette amende.

Jean de Pimort, sieur de Taillis (Crandelain).

Condamné sur son désistement de la qualité à 60 livres. Il a

abandonné le pays depuis le jugement. Il y a eu saisie faite ès-mains de quelques particuliers.

Jean Desmarest, sieur du Lexis (Cessières).
Condamné par M. de Machault, faute de titres suffisants, à 100 livres d'amende.

Mathieu de la Planche, à Laon.
Condamné par forclusion à 600 livres d'amende. Il est appelant au Conseil, où il a produit ses titres.

Jean-Antoine de Boham, sieur de Soize, capitaine au régiment de Touraine, à Laon.
De sable, à la bande d'or cotoyée de deux cotices de même.

Les veuve et héritiers Adrien de la Personne, à Athies.
Il leur a été fait défense de ne plus prendre la qualité d'écuyers et de damoiselle, par jugement de M. Dorieux, sans amende, attendu qu'ils sont nourris par la charité de Laon, ainsi qu'il appert par les certificats de M. l'évêque de Laon et des administrateurs.

Jean Prévost de Franqueville (Franqueville).
Il a produit des titres contre lesquels il y a eu de fortes contestations fondées sur l'invalidité des titres. M. de Machault n'a point laissé de juger cette noblesse bonne, quoiqu'il soit constant que c'est un ensouchement que fait ledit Prévost dans une autre famille.

Théodore de Hédouville, sieur de Révillon.
Il a produit des titres en bonne forme de quatre races, depuis 1535, avec un jugement de M. de Caumartin en faveur de son frère. Les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.
D'or, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.

Nicolas Gendré, sieur du Pré, ci-devant gendarme de la reine (Fresne).
Il a produit ses certificats de services en ladite qualité de gendarme. N'est point encore jugé.

Gratien Dumer, sieur de Maulduy (Guyencourt).
Condamné par forclusion à 500 livres d'amende par M. Dorieux. Il a été reçu à produire par M. de Machault, en consignant 250 livres, et depuis condamné sur production.

Hubert de Nogent, sieur de Villers.

Il n'est point encore jugé.

Antoine de Martigny, lieutenant particulier à Laon.

Et Charles, sieur de Variscourt, son fils.

Il n'est point encore jugé. Il y a des lettres accordées audit de Martigny qui en poursuivent la vérification à la Cour des Aides.

Ecartelé : d'argent, à trois fasces d'azur, à la croix ancrée de gueules brochant sur le tout ; de gueules, à trois quintefeuilles d'argent.

Charles de Lancy, sieur de Roquépine, demeurant à Saint-Julien, paroisse de Royaucourt.

Il ne demeure pas en l'élection de Laon, mais actuellement à Paris.

D'or, à une aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, à l'écu en abyme d'azur, à trois fuseaux d'or (aliàs : *trois lances d'or*) *en pal, à la bordure de même.*

Nicolas du Bousset, sieur de Séry, lieutenant du roi à Marle.

Il demeure actuellement à Paris et est officier chez le roi.

Claude de Lameth, veuve de feu sieur de Bouchavannes, dame de Quincy.

Elle est déjà ci-devant.

Le sieur de Siron, gouverneur de La Fère.

Il y a ordre de ne faire aucune poursuite contre lui. Il est à présent gouverneur de Sainte-Menehould.

Josué du Vez (Merlieux).

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races, depuis 1540. Les préposés ont donné désistement.

Jules de Pinty (La Fère).

Il a obtenu arrêt du Conseil du 26 août 1669, qui le décharge de la poursuite, après la déclaration qu'il n'entend plus prendre la qualité à l'avenir.

Les veuve et héritier Alexandre de Labretesche (Laon).

Il est mort il y a fort longtemps. C'est la veuve de son fils qui a été assignée, laquelle a déclaré qu'elle n'entend pas soutenir la qualité.

D'azur, à la tour d'argent.

François Parmentier, président au présidial de Laon.
Il est mort depuis l'assignation.

Jacques Croison, sieur du Buisson (Rozoy).
Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné étant exempt sur les rôles; il est vétéran, en qualité d'officier de cavalerie, par lettres qu'il a produites. Renvoyé de l'assignation en conséquence.

François Barbier des Boulets, sieur de Missy, à Craonnelle.
Il a produit des titres en bonnes formes de quatre races, depuis 1540; jugé bon par M. de Machault.

Charles de Dostat, sieur de la Motte, demeurant à Chery-Mayot.
Et la veuve Louis de Dostat, à Hamégicourt.
L'affaire est prête à juger sur contestation.
Parti, au 1 d'azur, à trois coquilles d'argent mises en pal, et au 2 d'or, à deux fasces de gueules.

Raoul Thiéry, sieur du Bourg (Cury).
Condamné sur son désistement à 100 liv. d'amende.

Françoise Bernardin (Bouffignereux).
C'est une pauvre fille qui est tombée en démence et que les habitants exemptent de tailles. Elle a été renvoyée de l'assignation par M. Dorieux.

Laurent Mignot, sieur de Montigny (Laon).
Condamné sur son désistement à 80 liv. d'amende qu'il a payées.

Les damoiselles de Ricarville (La Hérie).
Elles ont produit des titres en bonnes formes de quatre races depuis 1540; les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux.

Les damoiselles Cressonnière (St-Clément).
Ce sont deux filles qui sont exemptes sur les rôles et que l'on a assignées de l'ordre de M. Dorieux; l'affaire n'est point encore jugée.

Samuel Cottin (Crépy).
Il n'y a pas d'extrait contre lui; il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, étant exempt sur les rôles.
Cette famille fut ennoblie en 1767.
D'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois hures de sanglier arrachées d'argent 2 et 1.

Jonas de Léani, à Crépy.

Assigné de l'ordre de M. Dorieux, étant exempt sur les rôles des tailles.

Madeleine du Mesnil, veuve de Thomas des Boulets, à Proviseux.

Elle a renoncé à la qualité prise par son défunt mari, et elle n'a pas d'enfants.

Pierre Langle, à Soissons.

Assigné de l'ordre de M. Dorieux, étant exempt sur les rôles des tailles.

Jessé de May, sieur de Landifay.

Condamné sur son désistement par M. Dorieux à 400 liv. d'amende qu'il a payées.

François de Maubeuge (Bois-lès-Pargny).

A produit des titres en bonnes formes de quatre races depuis 1545; jugé bon par M. de Machaud.

Vairé d'or et de gueules.

Madeleine Sarazin, veuve Baltazard de Balles (Laon).

C'est une pauvre femme qui demande l'aumône à Laon. Il y a des certificats, ce qui a empêché les poursuites n'ayant point d'enfants.

Louis de Bachelier d'Yanville, sieur de Pleine-Selve.

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1545, les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'argent, au chevron d'azur accompagné de trois molettes d'éperon de même.

Charles le Dannois, sieur de Fussigny.

Il a produit des titres très-authentiques de cinq races depuis 1500 et justifié que son père et son aïeul ont été gouverneurs de Rocroy, même son alliance par les princes dans la maison de Bourbon. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, à la croix d'argent fleuronnée d'or; aliàs : *d'azur, à la croix fleurdelisée d'or.*

Le sieur Lefevre du Bucquoy à Laon.

Il a produit avec les sieurs de L'Estang, ses parents, dont il sera parlé ci-après en l'élection de Guise, qui sont déclarés nobles.

Henri-Frédéric de Baral, sieur du Dolignon.

Il a produit des titres de cinq races depuis 1528. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

De gueules à trois barillets d'or.

Philippe de Braillon, sieur de Brisset.

Il tire son origine de Jacques de Braillon, premier médecin du roi François Ier, et a produit des titres de cinq races depuis 1542. Les préposés ont donné désistement, jugé bon par M. Dorieux. On doute au pays de sa noblesse.

D'azur, au chevron d'argent chargé de deux lions de sable affrontés, armés et lampassés de gueules, accompagnés de trois molettes d'or.

Gaspard de Brail, seigneur et baron d'Alousa et de Vaursainne.

Tire son origine de Guyenne et il a produit des titres en bonnes formes de trois races depuis 1379. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, à deux lièvres d'or, passant l'un sur l'autre, brisé d'un lambel en chef à trois pendants d'argent.

Philippe de Miremont, sieur de Berrieux, à Berrieux.

Il a produit des titres en très-bonnes formes de six races depuis 1581; a justifié que son aïeul a été fait chevalier de l'ordre de St-Michel en 1544. Il y a eu désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, au pal d'argent, fretté de sable de douze pièces cotoyé de deux fers de lance d'argent emmanchés d'or.

Jérôme Guyon, sieur de Thouet (Condé-sur-Suippe).

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1549. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Nicolas de Froidour l'aîné, et Nicolas le jeune son fils (La Fère).

Ils sont ennoblis par lettres du mois de janvier 1653, confirmées au mois de mai 1666. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, à trois lions d'or.

Georges d'Héricourt, sieur d'Amigny et Rouy.

Il a produit des titres en très-bonnes formes de six races depuis 1506. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux. C'est une ancienne et noble famille (voir ci-dessus).

Hector d'Héricourt, sieur de Berry.

Jacques, sieur de Bouvrepade, à Rouy.

La note de ces deux derniers articles est la même que celle de Georges d'Héricourt ci-dessus.

Charles Duglas, seigneur d'Arrancy,

Et Jacques Duglas, seigneur de Ployart.

Ils sont déjà ci-devant.

Jean de Proisy, seigneur de Neuville.

David de Proisy, seigneur d'Eppes.

Jean de Proisy, seigneur de Morgny.

Ils ont produit des titres très-authentiques de six races, depuis 1502, qui justifient la qualité de chevalier dans chaque degré. Les préposés ont donné désistement: jugé bon par M. Dorieux. Cette famille est l'une des plus anciennes du Laonnois.

De sable, à trois lions d'argent, armés et lampassés de gueules.

Pierre de Crécy, sieur de Bligny et de Pargnan.

Il est de même famille et branche que MM. de Crecy Sersey, de l'élection de Soissons, dont a été rendu compte en son lieu; il a été déclaré noble conjointement avec eux.

Antoine de l'Aumosnier, seigneur dudit lieu, demeurant à Varennes.

Il tire son origine de Jean l'Aumosnier, son trisaïeul, ennobli par lettres du roi François Ier du mois de novembre 1526. Les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.

D'or, à trois hures de sanglier de sable posées 2-1.

Catherine Arnoul, veuve Alexandre de Signier de Rogny.

Condamnée faute de titres suffisants par M. Dorieux à 1500 liv. d'amende, elle s'est portée pour appelante au conseil; au lieu de poursuivre son appel elle a donné son placet au roi sous le nom de ses enfants, qui sont au service, et a obtenu arrêt qui l'a déclarée noble nonobstant le jugement, au rapport de M. d'Aligre.

De Signier porte : *de gueules, à six têtes d'aigle arrachées et couronnées d'or.*

François d'Ogny, sieur dudit lieu d'Ogny.

Il a produit des titres en très-bonnes formes de sept races depuis 1462. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

De gueules, à la fasce d'hermines.

Nicolas de Thudesquin, sieur de la Motte (Septvaux).

Il y a arrêt du conseil en forme de vétéran qui lui accorde la jouissance des priviléges de noblesse sa vie durant; il n'a point d'enfants.

Jacqueline de la Chapelle, veuve de Charles de Ronty (Monampteuil).

C'est la mère dudit sieur de Ronty, qui est déclaré noble (voir ci-dessus).

Le sieur de la Cour, major de la citadelle de La Fère.

Il n'est plus major de La Fère et n'y demeure plus; il n'a pas produit.

Marie de Lézine, veuve de Valentin de Flavigny, sieur de Chambry et ses enfants (Chambry).

Ils tirent leur origine de leur bisaïeul ennobli par le roi Henri III, au mois d'août 1586, confirmé par Henri-le-Grand, le 21 décembre 1607; les préposés ont donné désistement.

De Flavigny-Chambry porte : *échiqueté d'argent et d'azur, bordé de sable, à l'écu de gueules en abyme.*

Le Fréret, seigneur de Varimont et Brienne.

Brienne est de l'élection de Rethel, généralité de Champagne, où il a justifié sa noblesse; il en a fait signifier les certificats.

Charles de l'Estendart, baron d'Angerville, demeurant à Chalandry.

L'affaire n'est pas encore jugée; il est d'une ancienne maison de Normandie.

D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, ayant sur l'épaule un écu fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

Jean-Antoine de Boham, sieur de Soize, capitaine au régiment de Turenne (Laon).

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1531. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux (voir ci-dessus).

MELLEVILLE.

LES ANOBLISSEMENTS

sous

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

(*Suite* [1].)

1691.

15 ianuier. Annoblissement de René Landouillette.
22 ianuier. Annobl. de Charles et Bonaventure Landay.
31 mars. Annobl. d'Antoine Gaallon.

1692.

17 iuillet. Relief de noblesse pour le sieur Tricaud.
31 décembre. Natualité et annoblissement d'Arnould de Ville

1693.

20 avril. Annoblissement du sieur Dauolé du Pré, David.
13 may. Annobl. de Simon le Febure.
3 aoust. Confirmation pour le sieur de Boisragon.
13 septembre. Annoblissement du sieur Bachelier.
12 octobre. Relief de noblesse pour Malbat.

1694.

21 ianuier. Annoblissement de Girard, sieur de la Chaume.
9 iuillet. Maintenue de noblesse pour Michel de Court.
26 aoust. Annoblissement de Mayault, sieur de Charost.
16 octobre. Relief de noblesse pour Louise Ouurard, veuue la Porte.

1695.

26 féurier. Annoblissement de Jacques de Buisson.
26 mars. Annobl. de Jean Bart, capitaine de marine.
21 auril. Annobl. de François de Ricourt.
10 iuin. Relief de noblesse pour Jacques Hur...mont.

[1] Voyez 4e livraison, avril 1867, p. 155.

19 décembre. Relief de noblesse pour Charles et Catherine Vaillant.

Le Roy, par son édit donné au mois de mars 1696, accorda des lettres de noblesse à 500 personnes de son royaume, moyennant certaine finance qui seroit fixée par des rolles arrestés au Conseil ; cette finance fut de 2000 écus, et néanmoins toutes ces lettres de noblesse furent reuoquées en 1715, peu de temps avant la mort de Louis XIV.

1696.

15 feurier. Annoblissement de Cozon de Bayart, sieur de Villeneuue.
29 feurier. Confirmation pour le sieur Lhommedieu du Trenchant.
31 mars. Relief de noblesse pour le sieur de Cohade.
31 mars. Annoblissement de Louis de Saint-Germain.
17 auril. Annobl. du sieur Fery.
16 aoust. Annobl. du sieur Dauoust des Notz.
7 aoust. Relief de noblesse pour le sieur Tardif.
18 aoust. Maintenue pour Jean-Gabriel et Pierre Habac.
28 aoust. Annoblissement pour Jean-Charles de Buet.
5 septembre. Annobl. de Damiens, sieur de Longueual.
11 decembre. Annobl. du sieur Soüaille.
11 decembre. Maintenue pour Nicolas de Villers.

1697.

28 feurier. Réhabilitation de noblesse pour Riual.
18 mars. Annoblissement de François Ferrand.
25 auril. Annobl. du sieur Boutiller.
4 may. Annobl. de Claude Ramey.
4 may. Annobl. de Louis Ponctis, sieur de la Tour.
9 may. Annobl. de Guillaume Mathon.
24 may. Annobl. de Claude du Guet.
7 juin. Maintenue de noblesse pour René Amelon.
11 juin. Annoblissement de René Cholet.
21 juin. Annobl. de Jean Matheuon, sieur de Curnieux.
8 juillet. Relief de noblesse pour Antoine d'Arrest.
9 juillet. Annobl. de Guillaume Espillet.
9 juillet. Annobl. de Jean-Guy Gaulier.
9 juillet. Annobl. de Jacques Brunet.

11 juillet. Annobl. de Jacques le Bert.
17 juillet. Annobl. de Clément Gabia des Combes.
20 juillet. Annobl. de César-Thomas Herbinot.
29 juillet. Annobl. de Jacques du Bessey.
29 juillet. Annobl. de Jean-Christophe de Grosbois de Roche-taillis.
29 juillet. Annobl. de Jean Boullioud de Tartara.
1er aoust. Annobl. de Sabourin.
1er aoust. Annobl. de Jean Mercier, sieur de la Ville-Herué.
1er aoust. Annobl. de François du Chesne, sieur du Mesnil.
1er aoust. Annobl. de Joachim Nuiart, sieur de la Richardiere.
1er aoust. Annobl. de Henry-Bonaventure-Augustin Charpentier.
27 aoust. Annobl. de Jean Geruais.
30 aoust. Annobl. de Gilles le Roux de Rasse.
6 septembre. Annobl. du sieur Blachon.
26 septembre. Annobl. de Claude Feuquel, sieur de la Vicogne.
26 septembre. Annobl. de Guillaume Baurin.
22 octobre. Annobl. de Jacques Babin, sieur des Forgeries.
25 octobre. Annobl. de Mathieu Regnault, sieur de Tapounat
25 octobre. Annobl. de François-Alexandre Querqui, sieur de Challais.
25 octobre. Annobl. de Leonard Chaud, sieur de Boisdumont.
28 novembre. Annobl. de Jacques de Boyer.
12 decembre. Annobl. du sieur le Large.
19 decembre. Annobl. de Arnoul de Thieulaine de Neufuille.

1698.

18 januier. Annoblissement de Joseph-Mathieu Henry.
20 januier. Annobl. de Menche, sieur de Saint-Michel.
25 januier. Annobl. du sieur Raoult.
1er feurier. Annoblis. de François Poullain.
6 feurier. Confirmation de noblesse du sieur Bernard.
7 feurier. Annobl. de Henry du Hamel.
20 feurier. Annobl. de François Marcez.
12 auril. Lettres sur privilége de noblesse pour Jacques Oliuier.
22 auril. Annobl. d'Alexandre de Chauuenet.
7 may. Annobl. du sieur le Peultre, sieur de Puiscarré.
7 may. Annobl. du sieur Poisson.
15 may. Annobl. de Pissonnet, sieur de Bellefonds.

16 may. Confirmation de noblesse pour Louis le Feron.
28 may. Annobl. de François Seroux.
3 juin. Annobl. de Michel le Bon.
9 juin. Annobl. du sieur le Clerc.
11 juin. Annobl. du sieur Roger.
11 juin. Annobl. du sieur Beguin.
7 juillet. Annobl. du sieur de Court.
2 aoust. Annobl. de Jean Fayard, fils.
11 aoust. Annobl. du sieur Brice le Hault.
13 aoust. Annobl. de Louis-Pierre Pingré d'Ambreuille.
22 aoust. Annobl. de Pierre du Bourg.
27 aoust. Annobl. de Vassal, huissier du cabinet du Roy.
2 septembre. Annobl. de Cordemoy, sieur des Tournelles.
5 septembre. Annobl. de Pierre Dincourt.
11 septembre. Annobl. de Philippe Hanotel, sieur de Gauchy.
11 septembre. Annobl. de René Jouenne, sieur du Mesnil.
19 septembre. Annobl. de Raoul l'Evesque, sieur de Montcourt.
25 septembre. Relief de noblesse pour Charles des Tailleur.
26 septembre. Maintenue de noblesse pour Jean de Sachy.
26 septembre. Annobl. de Jean de Sachy, sieur de Saint-Aurin.
16 octobre. Annobl. de Marc Bouthier, sieur de Mons.
26 novembre. Confirmation de noblesse du sieur Leroy.
13 decembre. Annobl. de André Grumel, sieur de Montgalland.
17 decembre. Annobl. du sieur l'Evesque.

1699.

16 januier. Confirmation de noblesse pour le sieur de Bretesche.
26 januier. Annobl. du sieur Ameline.
30 januier. Annobl. du sieur Gouion.
5 feurier. Annobl. du sieur Michon.
12 feurier. Annobl. du sieur Maudet du Verger.
9 mars. Annobl. d'Antoine Carton, sieur des Estiuaux.
12 mars. Annobl. du sieur Aubert de la Chesnaye.
12 mars. Annobl. de Noël Besnard, sieur du Verger.
16 mars. Annobl. de Louis Toison.
18 mars. Annobl. de Lambert Piarron.
20 mars. Annobl. de Louis Pichon.
31 mars. Annobl. de Pierre-Antoine de Lattre.
7 auril. Annobl. de François Rousseau.

7 may. Annobl. de Pierre Martineau.
7 may. Annobl. de Claude de la Grange.
16 may. Annobl. de Louis Boucher, sieur Dailly.
16 may. Annobl. d'Adrien Cordemoy.
30 may. Annobl. de Pierre Thoinet.
15 juin. Annobl. de François Pinguet de Belingan.
16 juillet. Annobl. de Nicolas Reuangé.
1er aoust. Annobl. de Philbert Bernard.
1er aoust. Annobl. de Jean Bernard, sieur des Escuiers.
22 aoust. Confirmation pour de Branche, lieutenant à Laon.
28 aoust. Annobl. de Jean Jannin.
3 septembre. Annobl. d'Adrien Enlart, sieur de Champaux.
5 septembre. Confirmation de noblesse pour Louis Sain.
24 septembre. Annoblissement de Louis Busson.
22 octobre. Confirmation pour le sieur Hallé de Cherbourg.
23 novembre. Annoblissement d'Amand François, sieur d'Orcheual.
12 decembre. Annobl. de Philbert de la Balmondière.
14 decembre. Confirmation pour le sieur du Puy de Cressonuille.
23 decembre. Annoblissement d'Antoine Grozelier.
29 decembre. Annobl. de Jean Hindret de Castemberg.

1700.

7 januier. Annoblissement de François de la Mer.
19 januier. Annobl. du sieur Martin.
4 feurier. Annobl. du sieur Morandin.
6 feurier. Annobl. du sieur Paisseaud de la Douze.
18 feurier. Annobl. du sieur Huon.
11 mars. Annobl. de Jacques Staron, sieur de la Rey.
13 mars. Annobl. de Pierre de Fabre.
13 mars. Annobl. de Pierre de Phelinax.
2 auril. Annobl. de le Dagre, sieur de la Rouchereux.
2 auril. Annobl. d'Adam Blanchon, sieur d'Arzillier.
3 auril. Annobl. du sieur Roussel de Tilly et de Bost.
6 auril. Annobl. de Louis de la Chapelle.
6 auril. Annobl. de Jean-Baptiste Gouffronneau.
5 may. Confirmation de Nicolas et Louis Cocquart, sieurs de la Mothe, frères.
15 may. Confirm. du sieur Routier de Bernapré.

27 may. Annoblissement de Charles Moriceau de Cheuse.
15 juin. Annobl. de Paul Drouhet.
2 juillet. Confirmation pour Louis-François de Gemaris des Essarts.
5 juillet. Annobl. de Nicolas Lespagnol.
5 juillet. Annobl. de Louis Gislain de Belcourt.
8 juillet. Confirmation pour Jean-Baptiste Charles Hudamel.
10 juillet. Annobl. de Jean de Hauteloque, sieur d'Abecourt.
21 juillet. Annobl. de François de Bouchel, sieur de Belliole.
13 aoust. Annobl. de Claude d'Ambruies.
13 aoust. Confirmation de Pierre Varice.
19 aoust. Annoblissement d'Antoine d'Areste.
13 septembre. Annobl. d'Alexandre le Riche, sieur de Bretignolle.
13 septembre. Confirmation du sieur Barat de Pradines.
13 septembre. Annoblissement de Jacques Jousson, sieur du Plessis.
22 septembre. Annobl. de Samuel Bernard.
24 septembre. Annobl. de Jean-Baptiste de Mailly, sieur de Frouuille.
24 septembre. Annobl. de Laurent Moyrod.
27 novembre. Annobl. d'André Mailly, sieur du Breuil.
2 decembre. Maintenue pour Louis et Anne Gaignot.
7 decembre. Confirmation pour Gilbert-Emmanuel de Saulzay.

1701.

21 janvier. Annoblissement de Jacques Lambert, sieur de Cambray.
26 janvier. Annobl. de Pierre de Dourlens.
29 janvier. Annobl. d'André de Boulongne.
31 janvier. Annobl. de Gaspard le Moyne, sieur de Baron.
23 feurier. Confirmation de noblesse de Gabriel et Jean Beraudin.
15 mars. Annoblissement de Jacques Pichon.
13 may. Annobl. de Nicolas Briet.
25 may. Annobl. de Jean-Laurent Verzure.
28 may. Annobl. de Jean-Baptiste Secretain de la Pommeraye.
28 may. Annobl. du sieur de Dourlens.
1er juin. Annobl. de Pierre Sautier du Plessis.
3 juin. Annobl. du sieur Rapine de Foucherenne.
6 juin. Annobl. de Mathurin Cyret.
16 juin. Annobl. de Philippes Guillet.

16 juin. Annobl. de Jean-Marc Maguin de Verpré.
7 juillet. Annobl. de Philippe du Gardin.
14 juillet. Confirmation de noblesse pour Pierre Habert, sieur Duchesne.
6 aoust. Annobl. de Jean et Charles Pottier.
29 aoust. Annobl. du sieur Pierre du Bocq.
29 aoust. Annobl. de François de Launay de Pinehault.
29 aoust. Annobl. de Louis Cicoteau de la Touche.
29 aoust. Annobl. de Pierre Crenay.
6 septembre. Annobl. du sieur du Chesne.

1702.

11 januier. Annoblissement de François Chassin.
14 feurier. Annobl. d'Antoine Gasté [1].
18 feurier. Annobl. de Louis Bernard de Boulenne.
11 mars. Annobl. du sieur Herpin.
20 auril. Annobl. de Jean Jandonnet.
26 auril. Annobl. de Charles des Courtils.
2 juin. Annobl. de Claude le Blond de Fauieres.
13 juin. Annobl. de Pierre Fournier.
17 juin. Annobl. du sieur Simon de la Bodiniere.
23 aoust. Annobl. de Pierre Pasquet.
28 aoust. Annobl. de Jean-Louis Tondreau.
5 septembre. Annobl. de Jean Maignan.
11 octobre. Annobl. de Joseph de Guillien de Sola.
27 novembre. Annobl. de René Dauoust.

Paul Lacroix (Bibliophile Jacob),

Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

(*La fin au prochain numéro.*)

[1] A partir de ce nom là, on trouve l'indication des sommes payées pour l'annoblissement de quelques personnes; le taux fixé était de 6000 livres. *Note de l'éditeur.*

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*Suite de la Table*).

E.

* Voyez 5e liv., mai 1867, p. 235.

L. Sandret.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Avril 1867.

— M. le comte Henri de Falendre épouse Mlle Marie du Hays.

— M. René de Ribier de Champagnac, — Mlle Hélène de Sartiges de Sourniac.

— M. Eugène de Pagèze, comte de Saint-Lieux, — Mlle Jeanne Alexandre.

— M. le vicomte Edouard Portalis, lieutenant au 5e cuirassiers, — Mlle Aline de Bonnechose.

— M. Elie du Mirail de Tony, — Mlle Antoinette d'Alegambe.

— M. le vicomte Georges de la Guéronnière, — Mlle Claire Colmet.

— M. le baron Robert de Montesson, — Mlle Jeanne de Charnacé.

— M. Jean-Baptiste de Pons, — Mlle Fortunée de Roux de Puivert.

— M. le baron Robert de Brimont, officier d'état-major, — Mlle Cousin de Montauban.

— M. le comte Bernard de Montesquiou-Fezensac, — Mlle Valentine de la Beaume.

— M. le comte de Chabannes, — Mlle d'Havrincourt.

— M. de Mirepoix, — Mlle d'Hinnisdal.

— M. de Maud'huy, général de brigade, commandant le département de la Manche, — Mme la comtesse de Beaulieu, née de Bricqueville.

— M. René de Viviers, comte de Causans, — Mlle Marie de Lastic.

— M. le comte Fortuné de Vaufreland, — Mlle Clary.

—

DÉCÈS.

Avril 1867.

— *Deurbroucq* (baron Pierre-Dominique), décédé à Paris le 4, à l'âge de 83 ans.

— *Dumont-d'Urville de Lalande*, ancien officier de marine.

— *Greffulhe* (comte Jean), décédé à Paris le 5, à l'âge de 92 ans.

— *Contencin* (de), maire de Constantine.

— *Sala* (comte Adolphe de), administrateur de la Compagnie de l'isthme de Suez.

— *Meunier* (baron), maire de Lille.

— *Roux* (du), décédé le 10.

— *Levezon de Vesins* (Jean-Aimé), évêque d'Agen, décédé le 11, à Agen, âgé de 74 ans.

— *Sesmaisons* (marquis Yves de), décédé en Bretagne le 12.

— *Valois de Saint-Remy* (de), descendant du roi Henri II, décédé à Tours.

— *Gontaut-Biron* (comte Charles de), décédé le 15.

— *Barbier de la Serre* (Charles), décédé le 18, au château de Goulens (Lot-et-Garonne), âgé de 54 ans.

— *Ourche* (comte d'), décédé à Paris, à l'âge de 80 ans.

— *Colonna d'Ornano*, lieutenant-colonel, décédé à Oran.

— *Lourde de La Place* (Charles de), homme de lettres, décédé à Bordeaux.

— *Marquet de Vasselot*, directeur des prisons du Calvados.

BLASON DES ARMOIRIES

DU COMTÉ DE FOREZ,

Peintes dans le registre d'armes de Guillaume Revel.



Cet armorial, manuscrit in-folio en parchemin conservé à la Bibliothèque impériale (fonds Gaignières, nº 2,896), est dédié au roi Charles VII en ces termes :

« ... Sy ay par vostre commandement fait un petit abrégé d'armes « tymberysées auviec leurs cris et noms d'aulcuns nobles, tant « d'Églize que de séculiers, des duchiez et pays d'Auvergne et « Bourbonnoiz, conté de Fouretz, France et Bourgogne et aultres « pays.... »

Il donne la vue des localités, et, au-dessous, les armes des seigneurs qui se rattachent par leurs possessions à ces localités. Ce travail n'est pas terminé ; mais le Forez, par lequel Guillaume Revel semble avoir commencé, offre moins de lacunes que les autres provinces, bien que beaucoup d'écussons soient encore restés vides. La partie comprenant ce comté renferme cinquante-quatre vues de villes et châteaux et soixante-sept armoiries, un certain nombre avec supports, heaumes et cimiers. L'écu est entouré d'une devise portant le prénom, le nom et le cri du seigneur qu'il représente.

M. Auguste Bernard a donné, dans sa notice sur l'armorial de Guillaume Revel, la liste de ces vues et de ces écussons, mais nous ne pensons pas que les armes *seulement peintes* aient jamais été décrites.

La Société de la Diana de Montbrison venant de faire copier la partie de cet armorial relative au Forez, c'est pour compléter ce travail et en assurer la conservation que nous avons cru devoir le blasonner.

Page 434. La conté de Fourestz.

1. Sans nom? (attribué à la famille de Saint-Priest) : cinq points d'azur équipollés à quatre d'argent.

2. Hutasse de Lévis. Crie : *Levis*. D'or, à la croix ancrée de gueules. Cimier : un lion au naturel couronné d'or.

3. Armand de la Roue. — *La Roue*. Fascé d'or et d'azur de six pièces. Cimier : une sorte d'aigle *rougeâtre* aux ailes relevées d'azur.

4. Georges de Changy : écartelé d'or et de gueules.

5. Loys de Saint-Priest. — *Saint-Priest*. Écartelé, aux 1 et 4 contr'écartelé d'argent et d'azur ; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules; à la bordure de sable chargée de dix-sept besans ou clous d'or.

6. Artaud de Saint-Germen. — *Saint-Germen*. De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de six merlettes de même, rangées trois en chef et trois en pointe.

7. Johan de Lavieu. — *Lavieu*. De gueules à une étoile à six raies d'argent en pointe ; au chef de vair de deux traits. Cimier : une tête de lion au naturel dans un vol d'azur.

8. Anne de Taleru. — *Taleru*. De sable, semé de molettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules. Cimier : un lion couronné.

9. Arnoul Varnin. — *Varnin*. De gueules, à trois croix recroisetées au pied fiché d'or posées 2, 1 ; au chef d'argent chargé d'une bande ondée d'azur. Cimier : un buste de femme avec une haute coiffure.

10. Bérault de la Bastie dit Varoul. — *La Bastie*. D'or, à la croix ancrée de sable.

11. Johan de Sainte-Colombe. — *Charsalees*. Écartelé aux 1 et 4 d'argent.... (effacé) ; aux 2 et 3 d'azur.... (effacé) trace de gueules....

12. Loys de Montagnie. — *Montagnie*. D'azur, au lion d'argent, à la cotice de gueules posée en bande. Cimier : une hure de sanglier.

13. Guillaume de Layre. — *Layre*. D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur ; un chevron engrêlé d'azur brochant sur le lion. Cimier : une tête et col de coq.

14. Ploton du Varnay. — *Levarnay*. D'azur.... reste d'une pièce d'or ; au chef échiqueté d'or et de gueules de trois traits. Cimier : cygne à mi-corps.

15. Guillaume d'Albon : de sable, à la croix d'or. Cimier : une tête et col de renard.

(Cinq autres écussons en blanc ; un sixième porte des restes de couleurs d'or et d'azur avec traces inappréciables de *fretté ;* au chef de gueules.... (sans nom) (?).

Page 437. La ville et chatiau de Montbrison en la comté de Fores :

16. Étienne de Barges. — *Barges.* Écartelé, aux 1 et 4 palé d'or et de gueules de six pièces ; aux 2 et 3 d'azur. Cimier : une tête et col de lion.

Page 438. Le chatiau de La Vieu :

17. Le Prieur de Goumières : d'azur, au lion d'argent.

18. Girin Lautons. — *Lautons.* De gueules, au lion d'or surmonté de trois aigles de même rangés en chef. Cimier : une tête et col de lion.

Page 430. Ville et chatiau de Cervière :

19. Le Prieur de Neirestable : d'azur, au griffon d'or armé et lampassé de gueules.

20. Sans nom : d'argent, à un arbre de sinople fruité d'or.

21. Roullant Mastin. — *Mastin.* De gueules, à la bande d'or chargée de trois oiseaux de sable membrés et becqués de gueules. *Cimier :* une tête et col de chien.

22. Jehan d'Ulphé. — *Hulphé.* De vair, au chef de gueules.

23. Anthoine du Bos. — *Le Bos.* D'argent, à un chêne de sinople fruité d'or (semblable à peu près à celui sans nom ci-dessus). *Cimier :* une tête de cerf.

Page 440. La ville et chatiau de Saint-Germain-Laval :

24. Pierre de Leschalier. — *Leschalier.* D'or, au sautoir de gueules.

Page 441. Marcillieu-le-Chatiau :

25. Loys Lescueles : de sable, à la bande d'argent chargée de trois mouchetures d'hermine de gueules.

26. Guiscart : d'or, au lion de gueules.

Page 442. Saint-Just-en-Chevallet.

27. Pierre d'Ulphé. — *Ulphé.* De vair, au chef de gueules.

28. Jehan RAYBE. — *Raybe.* De sable, semé de billettes d'argent, au lion de même. Cimier : un lion issant de plumes de paon.

29. André de la PENOUSE : fascé de cinq pièces : la première d'azur, à la fasce vivrée d'argent ; la deuxième de sable, à deux besans d'or ; la troisième (non peinte) ; la quatrième d'azur, à la fasce vivrée d'argent ; la cinquième en pointe d'argent, à un tourteau de gueules.

Page 443. Le chatiau et ville de Bussy-la-Poille [1].

30. (Sans nom) ? Fascé de gueules et de sinople au lion d'argent brochant.

31. Denis DUCHIEZ. — *Le Chier.* Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la fasce d'argent chargée de trois mouchetures d'hermine de sable ; aux 2 et 3 palé de gueules et d'or de six pièces, au chef d'azur chargé de trois besans d'argent. Cimier : une tête et col de chien.

32. Anthoine de SUIGNY. — *Suigny.* D'azur, à la croix engrêlée d'or.

Page 444. Le châtiau de Sautrenon (Souternon).

33. Guillaume de ROCHEFORT : de gueules, à la fasce cousue *de sable* (?) ; au chef d'argent.

Page 445. Le chatiau de Clappier (Cleppé).

34. Jehan de BONVER : coupé de gueules et d'or, au chêne de sinople brochant sur le tout.

Page 446. La ville et chatiau de Nervieu.

35. Jehan de CHENEVOUS, prieur de Saint-Aubi (Saint-Albin ?) : d'azur, à un arbre sec de gueules. *Cimier :* un poisson.

36. Arthaud de VARNOILLE. — *Varnoille.* D'argent, à la croix ancrée de gueules. Cimier : une levrette assise.

37. Jacques de TORENHI. — *Torenhi.* Parti d'or et de gueules, à la bordure engrêlée d'azur brochant sur le tout.

38. Jehan de CHENEVOUS. — *Chenevous.* Comme ci-dessus.

39. Guichard de SALAMAR. — *Salamar.* Coupé d'argent et de sable,

[1] Aujourd'hui Bussy-Albieu.

à la bordure engrêlée de l'un en l'autre. Cimier : un cygne essorant.

40. Guichard Bouveis. — *Bouveis.* Coupé d'argent et de sable, à la bordure engrêlée de l'un en l'autre. Cimier : un cygne s'essorant la tête contournée.
(Ces deux écussons sont semblables).

Page 447. Le chatiau et ville de Donsy.

41. Jacques de Rochefort. — *Rochefort.* Parti de vair et de gueules. Cimier : un perroquet.

42. Jehan Bonver : coupé de gueules et d'or, à un arbre de sinople brochant sur le tout.

43. Jehan de Jas, crie *Jas :* d'azur, à une aigle éployée d'argent, membrée et becquée de gueules.

Page 448. La ville de Saint-Jehan de Panassières (Panissières).

Page 449. La ville de Feurs.

44. Frère Girau de Teillis, prieur de Randans : d'or, à trois fasces de gueules.

Page 450. Le chatiau de Sury-le-Boys.

Page 451. Le chatiau de Marclo (Marclop).

45. Anthoine Brenon. — *Brenon.* D'argent, à la fasce d'azur frettée d'or.

Page 452. Le chatiau de Chambéon.
Quatre écussons vides.

Page 453. La ville et chatiau de Bellegarde.

46. Parrotin de la Lieugue. — *La Lieugue.* D'or, à la fasce ondée de sable. Cimier : une cigogne.

Page 454. La ville et chatiau de Saint-Galmier.

47. Jacques du Varnay. — *La Varnay.* D'azur, au chef échiqueté d'or et de gueules de deux traits. Cimier : un cygne s'essorant.

48. Loys Vernin. Écartelé, aux 1 et 4 de gueules à troix croix pommetées d'or; au chef d'argent chargé d'une bande ondée

d'azur; aux 2 et 3 de gueules, à la bande engrêlée d'argent. Cimier : une tête et col de chien.

Page 455. Teillières-soubs-Saint-Galmier.

49. (Sans nom). Le champ non peint; au chef d'argent, chargé de trois merlettes qui semblent de gueules (effacé).

Page 456. Le chatiau de Saint-Teon (Saint-Héand).

50. Antoine d'Angirieu : échiqueté d'or et d'azur. Cimier : une cigogne.

51. Jehan de Rochefort. — *Rochefort.* Parti au 1 de vair; au 2 de gueules, à une moucheture d'hermine cousue d'azur.

Page 457. Le chatiau de Fontenees (Fontenay).

Page 458. La ville et tour d'Angerez (La Tour-en-Jarez).

52. Frère Jehan de Sérières, abbé de Valbenoîte : de gueules, à trois râteaux d'argent posés en fasce l'un sur l'autre.

Page 459. Le chatiau de Ravoire (Riverie?).

Page 460. Le chatiau de la Fouleuse (La Fouillouse).

Page 461. Le chatiau de Saint-Victour.

53. Saint-Priest. — *Saint-Priest.* D'argent, à la croix d'azur; à la bordure de gueules.

54. Jehan de Lavieu. — *Lavieu.* D'or, à la bande engrêlée de sable. Cimier : un dragon s'essorant.

55. Jacques de Lavieu. — *Lavieu.* De gueules; au chef de vair de deux traits. Cimier : un dragon s'essorant.

56. Jehan de Layre. — *Layre.* D'argent, au lion de gueules (à demi-effacé). Cimier : un coq dans un vol d'azur et de sinople.

Page 462. La ville du pont Saint-Rambert.

57. Me Jacques Robertet, prieur de Saint-Rambert. De.... à la bande de.... chargée d'un demi-vol de.... et accompagnée de trois étoiles, une en chef et deux en pointes (*armes dessinées mais non peintes*).

Page 463. Le chatiau et ville de Sury-le-Contal.

58. Loys de la Bastie. — *La Bastie.* D'argent, à la croix aucrée de sable, à la cotice en bande de gueules brochant sur le tout.

Page 464. Le chatiau et ville de Saint-Marcelin-le-Puy.

59. Bartrant de Botéon. — *Botéon.* Écartelé aux 1 et 4 de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à trois fasces ondées d'azur. Cimier : un oiseau dans un vol.

Page 465. Le chatiau de Saint-Romain-le-Puy.

Page 466. Le chatiau de Monceu (Mont Supt).

60. Ploton du Vernay. — *Le Vernay.* D'azur, à une molette d'or, posée en abyme; au chef échiqueté d'or et de gueules de deux traits. Cimier : une tête de griffon.
(Lacune de quatre pages).

Page 471. La ville et chatiau de Saint-Bonnet.

61. Anthoine de Rochebaron. — *Rochebaron.* De gueules; au chef échiqueté d'argent et d'azur de deux traits, le premier carré — canton — d'échiquier qui est d'argent, chargé d'un écu d'or, à une fasce fuselée de gueules de cinq pièces. *Cimier :* une tête et col de lion.

62. Arthaud de Saint-Morise. — *Saint-Morise.* Parti endenché d'argent et de gueules de trois pièces.

63. Sans nom (?) : d'or, à cinq fusées de gueules, ou fasce fuselée de cinq pièces.

63. François Bonevie. — *Montaignet.* D'argent, à trois bandes ondées de gueules; au chef d'argent chargé de quatre fleurs de lys de gueules. *Cimier :* un buste de femme avec une grande coiffe.

Page 472. Le chatiau de Rouzières.

Page 473. Le chatiau de Marcoux.

Page 474. Le Chatiau-Neuf (Chatelneuf).

Page 475. Le chatiau d'Issartines (Essertines).

Page 476. Le chatiau de Chaudieu.

Page 477. Le chatiau de la Bouteresse.

Page 478. La ville et chatiau de Saint-Moryse (Saint-Maurice).

64. Sans nom (?) : d'argent, à trois marteaux d'azur; à la bordure endenchée de gueules.

(Le même blason se trouve à la page 91 du manuscrit avec ce nom : Estie de la FARGE, crie *La Farge*).

65. Anthoine d'OGEROLLES. — *Saint-Porgues*. D'or, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or. *Cimier :* une tête et col de chèvre.

Page 479. Le chatiau de Villars.

Page 480. La ville et chatiau de Sainctan (Saint-Haon).

Page 481. La ville de Rouanne.

66. Frère Ugues TAVARNIER, abbé de Bénissondieu : parti : au 1 d'or à deux couronnes ou rinceaux en cercle de sinople; au 2 d'or, à deux fasces de sinople.

Page 482. La ville et chatiau du Crouzet.

67. Jacques FILHET. — *La Curée*. De gueules, à quatre lozanges d'argent posées en bande, et alaisées. Cimier : un pélerin.

Page 483. Le chatiau de Reneyson.

Page 484. Le chatiau de Pouilly.

Page 485. Le chatiau de Laubespin.

Page 487. L'abbaye de la Bénissondieu.

Page 488. L'abbaye de Vaubenoîte.

Page 489. Le prieuré de Pommiers.

Page 490. Le prieuré de Montvardun.

Page 491. Le prieuré d'Estivaleilhes.

Page 492. Le prieuré.... (le nom est effacé).

Page 493. Le chasteau de Cousant : *au-dessous est écrit :* or croix ancrée de gueules, *qui sont les armes des sires de Cousan de la maison de Damas*.

Page 494. Le chasteau d'Izoire (Uzore).

Page 495. Le chasteau de Nervieu.

Les neuf derniers sont de simples croquis sur papier.

L. P. D.

POSANGES

ET SES SEIGNEURS

(*Suite* *.)

IV.

Je n'étais pas seul dans ma visite aux ruines de Posanges. J'avais pour compagnon un ami, archéologue presqu'aussi novice mais non moins zèlé que moi, et nous nous proposions de terminer par l'église notre petit voyage d'exploration, d'autant plus qu'on nous y avait signalé l'existence d'une tombe dont nous désirions relever l'estampage. Pour quiconque se pique tant soit peu d'archéologie, la moindre église de campagne n'a-t-elle pas d'ailleurs son importance? C'est entre le donjon et le clocher que, pour la plupart de nos villages, s'est déroulé le modeste drame de leurs annales et, à défaut de documents écrits toujours rares, quelquefois introuvables, on est bien souvent réduit à demander à ces vieilles pierres, témoins véridiques des siècles écoulés, le secret de leur histoire.

Malheureusement l'église de Posanges n'est pas ancienne et l'on ne saurait rien imaginer de plus rustique. C'est un bâtiment rectangulaire, bas, écrasé, sans architecture et sans clocher, quelque chose en un mot d'un peu moins vulgaire qu'une grange. Elle est située entre la Brenne et les fossés du château, à deux pas de la maison commune qui se dresse à ses côtés, comme une puissance nouvelle, toute fière de ses deux étages et de son irréprochable badigeon. On l'a construite il y a une cinquantaine d'années sur l'emplacement d'une église qui menaçait ruine et qui remontait au xv[e] siècle. C'est ce qui résulte de l'inscription suivante en belle minuscule gothique provenant de l'ancienne église et aujourd'hui encastrée dans une embrasure de fenêtre :

CESTE EGLE FVT DEDIEE LE PRMIER JO[R] D'AOVST L'A
MIL CCCC XLVIII.

* Voyez 5e liv., mai 1867, p. 193.

Outre cette inscription il reste encore de l'ancienne église, ornée d'une crédence d'un assez bon style, l'écusson des Dubois, et la tombe dont il a été question tout-à-l'heure.

En vérité c'est peu de chose, mais l'archéologue se contente souvent à bon marché.

Nos préparatifs d'estampage avaient attiré aux alentours de l'église quelques groupes étonnés et méfiants. On sait que pour le paysan méfiance est mère de sûreté. Il était évident que nos allures paraissaient étranges. On se demandait à voix basse quel pouvait être le but de notre visite. Pourquoi ces longues bandes de papier, pourquoi ces tampons imprégnés de plombagine, et cette éponge grossière que nous mettions en œuvre? Aux yeux de nos villageois c'était tout un mystère que cet appareil fort simple de l'archéologue en campagne. On finit cependant par se familiariser. Peu à peu les langues se délièrent, et notre estampage était à peine terminé que déjà nous savions tout ce que la tradition a conservé de renseignements sur la tombe qui nous occupait si fort et sur le personnage dont l'effigie y est gravée.

Échappée par hasard à la destruction de l'ancienne église, cette tombe est aujourd'hui posée en long devant l'autel. Il est fâcheux qu'elle n'occupe pas une place plus écartée où elle serait moins exposée à de lentes mais inévitables détériorations, et il est encore plus regrettable qu'on lui ait fait subir d'assez graves mutilations pour y sceller la balustrade du sanctuaire. Mais ce ne sont là que des critiques de détail; l'important c'est qu'elle n'ait pas été brisée, et vraiment le soin des vieilles choses était alors si peu répandu, qu'il y a autant lieu de s'en étonner que de s'en applaudir.

Lorsque cette pierre tombale fut transportée dans la nouvelle église, on eut soin de fouiller le sol à l'endroit qu'elle venait de quitter. On espérait, comme de juste, y trouver un trésor, et l'on n'y trouva, nous dit-on, que les ossements du *cuisinier* de M. de Posanges.

Du cuisinier de M. de Posanges!

C'était à notre tour de nous étonner et de demander la clef du mystère. — Voici ce qu'on nous raconta.

Au temps jadis il y avait un sire de Posanges riche et puissant. On est si loin de ce temps-là qu'on en a plus guère souvenir. Le château n'était pas encore construit. Or, parmi les commensaux et varlets du seigneur, figurait un maître queux émérite, fort

habile homme au demeurant, esprit souple et délié, et si bien entré dans les bonnes grâces de son maître, que celui-ci au lit de mort, ne laissant point d'enfants et peu soucieux d'enrichir des collatéraux indifférents, ne trouva rien de mieux pour récompenser les services de son fidèle serviteur que de l'instituer son légataire universel. Notre homme aussitôt de monter de la cuisine au salon. Il tranche du grand seigneur, tient ses plaids, rend une justice telle quelle à ses vassaux étonnés mais soumis, et leur impose force tailles et corvées pour remplacer le vieux manoir de ses prédécesseurs, trop modeste à son gré, par le vaste château qu'on voit encore aujourd'hui. Il revêt le haubert chevaleresque, porte la lance et l'écu, fait sculpter sur les murailles de son château les pièces d'un blason d'emprunt, reconstruit l'église du village, à l'instar des gentilshommes de vieille souche qui mettaient leur honneur à fonder collégiales ou monastères, et enfin, dernier trait d'audace, il veut que ses restes soient inhumés dans cette même église au lieu que son bienfaiteur avait marqué pour y dormir son dernier sommeil. Ainsi fut fait, et voilà comment les fouilles du commencement de ce siècle ont ramené au jour les ossements du cuisinier de M. de Posanges.

Telle est la légende. Voyons un peu ce que nous apprendra l'histoire.

V.

On ne sait rien sur Posanges avant le milieu du XIII[e] siècle, et le nom de ce village apparaît pour la première fois dans un acte du mois de décembre 1243, par lequel Alin de Wavrin vendit au duc de Bourgogne Hugues IV pour le prix de 6,500 livres, tout ce qu'i possédait à Posanges — *apud Poisoinges,* lit-on dans la charte — et dans plusieurs lieux voisins. L'original de ces lettres patentes est conservé aux archives de la Côte-d'Or, comme la plupart des actes dont nous aurons à faire mention par la suite. C'est un vénérable parchemin auquel est encore appendu le grand sceau armorié en cire verte d'Alin de Wavrin [1].

[1] Ce sceau, de forme ronde, est d'une admirable conservation. Le centre est occupé par un écu triangulaire chargé d'un écu de même forme et de moitié plus petit; sur le tout un lambel à quatre pendants. Sur le bord du sceau, deux cercles concentriques entre lesquels on lit la légende suivante : † SEGILLVM HESLIN DE

A la fin du XIIIe siècle, Posanges appartenait à l'illustre maison de Frolois qui portait, comme on sait, dans ses armes, le *bandé d'or et d'azur* de Bourgogne ancien. En 1299, le lendemain de Pâques charnel, Eudes de Frolois reconnut tenir en fief dudit Robert, la ville de Varnicourt et celle de Posanges, où il y avait déjà une maison forte, comme nous l'apprend l'acte d'hommage [1].

Eudes de Frolois mourut en 1308 et les généalogistes ne lui donnent qu'une fille, mariée dans la maison de Mailly [2]. C'est, croyons-nous, une erreur. On peut très-vraisemblablement lui attribuer encore deux fils : Jean et Miles. Jean, l'aîné, hérita des plus importantes seigneuries de son père et jouit d'une grande faveur à la cour de nos ducs. Le duc Eudes IV, qui l'appelait son cousin, lui confia la charge considérable de maréchal de Bourgogne, et, pour le récompenser de ses services, il réunit en 1348, tous les fiefs que ce seigneur possédait en Bourgogne et pour lesquels il devait plusieurs hommages, en un seul fief qui relèverait désormais du duché sous la condition d'un seul et unique hommage. On peut juger du rang élevé que tenait Jean de Frolois dans la noblesse terrienne de Bourgogne par la simple énumération de ses seigneuries. Il y en avait trois dans la mouvance de la châtellenie ducale de Salmaise, deux dans celle du château de Frolois qu'un seigneur de ce nom avait cédé au duc Robert II, dès l'année 1298, et une dizaine d'autres réparties dans plusieurs bailliages et parmi lesquels nous citerons seulement la maison forte de Posanges. Ce que nous disons ici de Posanges ne doit pas cependant être pris à la lettre. Jean de Frolois n'en possédait pas le domaine utile, mais simplement le *fief*, c'est-à-dire la *mouvance*. On voit en effet dans un dénombrement fourni par ce même Jean de Frolois, en décembre 1348, peu de temps après la réunion de ses diverses seigneuries en un seul fief, qu'il devait au duc l'hommage pour la maison forte de Posanges, que tenait de lui en arrière fief, son frère puiné Miles de Frolois [3]. Il résulte de là que Miles de Frolois, avait eu cette seigneurie dans son partage, mais qu'au lieu de la tenir directement du duc de Bour-

WAVRIN. Arch. de la Côte-d'Or, B 1323. — L'acte auquel il est appendu a été publié par Pérard : *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 443.

[1] Arch. de la Côte-d'Or. Fiefs d'Auxois, B 10488.

[2] Voy. sur les Frolois, Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, tome II, p. 539 et suivantes.

[3] Arch. de la Côte-d'Or. Fiefs du Dijonnais, B 10505.

gogne, il avait préféré profiter du bénéfice de la vieille coutume féodale qui autorisait la tenure en partage, c'est-à-dire qu'elle permettait aux puînés de reprendre en fief leur partage de leur aîné sauf à celui-ci à en reporter l'hommage au chef seigneur. Cet usage proscrit dans le domaine royal par une ordonnance de Philippe-Auguste, en 1210, subsista en Bourgogne jusqu'au xve siècle, et ne fut définitivement aboli dans cette province que lors de la rédaction des coutumes sous Philippe le Bon [1].

La terre de Posanges demeura près d'un demi siècle entre les mains de Miles Frolois et de ses hoirs qui continuèrent à en porter l'hommage aux aînés de leur race ou à leurs représentants. C'est ce qui résulte de plusieurs dénombrements fournis au duc de Bourgogne ; 1° en 1366 par le sire de Châtillon en Bazois et de Molinot, comme mari de Marguerite de Frolois, que nous croyons fille de Jean de Frolois dont il vient d'être question ; 2° en 1371 et 1372, par cette même Marguerite demeurée veuve, et enfin 3° en 1382, par son second mari Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, baron de la Ferté-Chaudron et sénéchal du Nivernais [2]. Puis on trouve dans la série des seigneurs de Posanges une lacune considérable. On sait seulement qu'en 1391, une partie de la seigneurie appartenait à un chevalier nommé Erard de Lézigne [3], et qu'elle passa tout entière vers 1437 entre les mains de Guillaume Dubois [4]. De qui ce dernier l'avait-il achetée ? Nous l'ignorons. Mais il est constant qu'en sortant de la maison de Frolois, cette importante seigneurie était rentrée dans la mouvance directe du duché. On conserve aux archives de la Côte d'Or une série considérable de reprises de fief qui mettent ce fait en une complète évidence [5].

Gentilhomme de race, Guillaume Dubois, le nouveau propriétaire de Posanges, était par sa naissance étranger à notre province. Les documents contemporains le font naître en Berry. Mais on y voit aussi qu'il s'attacha de bonne heure au service de la maison de Bourgogne, et qu'il resta constamment fidèle à sa fortune.

[1] Sur la *Tenure en parage*, voyez Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*; Laurière, *Glossaire de droit français*; La Ferrière, *Histoire du droit français*; Bouhier, *Coutume de Bourgogne*, etc.

[2] Arch. de la Côte-d'Or. Fiefs du Dijonnais, B 10515, 10519, 10522, 10529.

[3] Arch. de la Côte-d'Or. Protocole de Guy de Corbustier, clerc coadjuteur du tabellion de Dijon.

[4] Titres des Ursulines de Viteaux.

[5] Arch. de la Côte-d'Or. Fiefs d'Auxois, passim.

Dès 1407 il était écuyer de cuisine du comte de Charollais, fils de Jean sans Peur [1]. Il passa peu après à l'office plus important de panetier de ces deux princes, et ses gages en cette qualité furent fixés à 120 francs, par lettres du duc de Bourgogne, données à Arras le 26 juin 1411 [2]. En 1414, il faisait partie de la compagnie de Jean de Vienne, seigneur de Rolant et on le trouve la même année à Châtillon-sur-Seine, où il tenait garnison, avec cinq chevaliers et trente et un écuyers, sous les ordres de Guillaume de la Tournelle, capitaine du châtel de cette ville [3].

Deux ans plus tard, Jean sans Peur, à la tête d'une armée nombreuse réunie de longue main dans ses provinces du nord, se disposait à investir Paris où la connivence de ses partisans lui ménageait une entrée sanglante. Partout sur son passage il était accueilli avec enthousiasme par les bourgeois des grands villes [4]. A Beauvais il fut rejoint par un capitaine de compagnie qui lui amenait un renfort de deux chevaliers bacheliers et de cent vingt-cinq écuyers parmi lesquels nous voyons figurer Guillaume Dubois. La montre de cette petite troupe fut passée le dernier août 1417 [5].

Au surplus c'est la dernière fois que le nom de Guillaume Dubois paraît dans les montres ou revues d'hommes d'armes. Il semble qu'il ait quitté vers ce temps le service actif pour se consacrer exclusivement aux fonctions qui l'attachaient à la cour ducale. Il était maître d'hôtel du comte de Charollais en 1418, lorsqu'il reçut *par grâce espécial* une gratification de 100 francs [6].

Après la catastrophe de Montereau, le duc Philippe le Bon se souvint des services rendus au comte de Charollais. Guillaume Dubois fut successivement nommé conseiller et maître d'hôtel du duc, capitaine et châtelain de la forteresse de Salmaise, par lettres du 13 janvier 1428, premier maître d'hôtel, comme il se voit par un compte de l'an 1430, et enfin bailli d'Auxois, le 24 octobre 1429, avec une pension de 240 francs par an [7]. Cette charge de bailli était alors très-considérable et le plus souvent exercée par des gentils-

[1] Dom Plancher, tome III, p. CCLV.
[2] La Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, p. 140.
[3] Peincedé. Recueils de Bourgogne, mss. des Arch. de la Côte-d'Or, tome XXVI, p. 190 et 194.
[4] Barante, Histoire des ducs de Bourgogne. Ladvocat, 1824, tome IV, p. 323.
[5] Peincedé, tome XXVI, p. 251.
[6] Arch. de la Côte-d'Or, B 383.
[7] La Barre, p. 222.

hommes de race. Elle comprenait l'administration de la guerre, de la justice et des finances dans une circonscription assez étendue. Quant au bailliage d'Auxois, c'était un des plus importants du duché de Bourgogne.

En cette même année 1429, Guillaume Dubois faisait encore partie du conseil ducal[1], et, enfin, on le trouve, onze ans plus tard (1440) chevauchant en compagnie du chancelier de Bourgogne et de plusieurs autres personnages notables, qui s'en allaient à la *journée* assignée à Bourges pour y traiter de la paix générale[2].

On voit par ce qui précède que, pendant toute la période des guerres civiles, Guillaume Dubois, quoiqu'appelé par son origine à se jeter dans le parti contraire, était resté fidèlement attaché au service de la maison de Bourgogne. Cette fidélité faillit lui coûter cher. Le Berry était Armagnac, et, dès l'ouverture des hostilités, les biens qu'il y possédait furent impitoyablement confisqués. Meubles et héritages, tout y passa, c'était le droit de la guerre, et sa misère fut si complète, qu'il *lui convint*, lit-on dans un document du temps, *retraire dudit pays sa femme et auxi ses enffants, et iceulx admener au duchié de Bourgoigne*. C'était pitié de voir à la cour somptueuse de nos ducs ce gentilhomme besogneux, avec *trois grandes filles en aage à marier*, gouverner sa famille *à sa très-grande charge, attendu qu'il n'avoit aucunes rentes ne revenues ou au moins bien peu* qu'il avait récemment acquises et n'étaient pas *de beaucoup suffisans pour leur vie et sustentation*[3].

Telle était, vers 1423, la triste situation de Guillaume Dubois. Toutefois, de si cruelles *persécutions* courageusement soutenues pour le service de la Bourgogne devaient émouvoir le cœur du souverain, et le bon duc Philippe se chargea de réparer amplement à l'égard de son fidèle serviteur les injustices de la fortune et les rigueurs des Armagnacs. On sait déjà qu'il lui avait confié des charges importantes et qu'il lui servait une pension assez considérable pour le temps. Ses libéralités ne s'arrêtèrent pas là. Au mois de janvier 1423, il lui donna le gouvernement de la terre de Longecourt[4] qui venait

[1] Compte quatrième de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. Arch. B 1645.

[2] Compte deuxième de Louis de Visen. Arch. B 1672.

[3] Transumpt des lettres patentes de donation de la terre de Longecourt et enterinement d'icelles. Arch. de la Côte-d'Or, B 1256.

[4] Longecourt, commune du canton de Genlis. Le château, reconstruit à la fin du XV[e] siècle et l'un des plus remarquables du Dijonnais, appartient à la famille de Saint-Seine.

de rentrer dans le domaine ducal après la mort de la duchese Michelle [1], et dix ans plus tard, le 2 mars 1443, il lui céda à titre d'engagement pour sa vie et celle des siens, l'importante châtellenie de Salmaise [2] dont Guillaume Dubois promit de garder le château à ses frais. On se rappelle que dès l'année 1423 il en avait été nommé capitaine et châtelain. Il fut convenu que le rachat de cette châtellenie pourrait s'opérer moyennant une somme de 3,000 livres. Quant à la terre de Longecourt, le donataire devait jouir de ses revenus tant qu'il plairait au duc. En même temps, Guillaume Dubois prenait rang, à titre patrimonial, dans la noblesse terrienne du duché, en achetant la seigneurie de Posanges dont il fit rebâtir le château, et celle d'Allerey [3], au bailliage de Saulieu, qui était, comme on le verra plus loin, un bien de franc-alleu. Quant à la terre du Chastellet, dont il portait aussi le titre, nous ne croyons pas qu'elle fût située en Bourgogne [4].

La fortune souriait à notre émigré berrichon. Grand bailli d'Auxois, premier maître d'hôtel de Philippe le Bon, engagiste de Salmaise et de Longecourt, seigneur d'Allerey, du Chastellet et de Posanges, il avait *manoir* aux champs et *hostel* à la ville. C'était quasi un personnage, et il commençait à faire assez bonne figure à la cour ducale, lorsqu'il alla de vie à trépas en son hôtel de Dijon, le 7 novembre 1453. Le corps de Guillaume Dubois fut transporté à Posanges et inhumé dans le chœur de l'église dont la construction était terminée depuis cinq ans à peine, et où il avait, comme on disait alors, *élu sa sépulture*.

Cette tombe existe encore. C'est celle dont nous avons relevé l'estampage. On y lit l'inscription suivante gravée en bordure sur les côtés de la dalle :

CY GIST NOBLE GUILL DU BOIS S[R] DU CHASTELER ET DE POUSAGES COSEILLR ET PMIER MAISTRE D'OSTEL DE MO REDOUBTÉ S[R] MOS[R] LE DUC DE BOURG[NE] ET SO BAILLI D'AUXOIS LE QL TSPASSA A DIJO LE VI[E] JO[R] DE NOVEMBRE L'A MIL CCCC LIIII.

[1] Arch. B 1256.

[2] Arch. B 1324. Salmaise est une commune du canton de Flavigny.

[3] Allerey, commune du canton d'Arnay-le-Duc.

[4] C'est probablement le Chastellet, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, département du Cher. Si cette conjecture est fondée, on en conclura que Guillaume Dubois, après les guerres civiles, avait recouvré une partie au moins de ses biens patrimoniaux en Berry.

Aux quatre angles on remarque des cartouches ronds inscrivant des écussons à l'antique où étaient sans doute sculptées les armes des Dubois : *de gueules à deux bandes d'or*. La pruderie révolutionnaire, offusquée de ces emblèmes de féodalité, les a complétement fait disparaître sous le marteau. Le défunt est représenté armé de toutes pièces, l'épée au côté, l'éperon chaussé et les mains jointes, dans l'attitude que l'art avait adoptée au moyen âge pour indiquer la mort du guerrier chrétien. La courte jaquette qui recouvre sa cuirasse est ornée de larges bandes diagonales allant de dextre à senestre, pour employer la langue des héraldistes, et reproduisant, dans le goût du xve siècle, les pièces de son blason. Les pieds reposent sur un lion couché, contrairement aux traditions de la symbolique chrétienne qui réservait d'ordinaire cet emblème pour les guerriers morts sur le champ de bataille, et enfin, au-dessus de sa tête, deux anges aux ailes éployées soutiennent un haume grillé, posé de trois quarts, pour indiquer le rang du défunt dans la hiérarchie nobiliaire, et sommé, en guise de cimier, d'un long col de héron.

La gravure de cette tombe, autant que l'usure de la pierre permet encore d'en juger, dénote un ouvrier assez exercé. Les détails sont d'une bonne exécution, et il y a dans les allures de ce guerrier couché dans sa vaillante armure, je ne sais quoi de martial et de dégagé qui fait rêver de batailles et de grands coups d'épée. Ainsi devaient dormir les preux entre le combat de la veille et le combat du lendemain.

C'est assurément une physionomie originale que celle de Guillaume Dubois. Elle tient à la fois du courtisan, du soldat et de l'aventurier, et on en retrouve les traits les plus saillants assez fidèlement conservés dans la tradition locale. On se souvient encore à Posanges, non plus de l'émigré berrichon — la question d'origine est ici indifférente — mais bien du serviteur besogneux tiré de la gêne par les libéralités de son maître, et s'installant un beau jour, grâce à ses bienfaits, dans le manoir des anciens seigneurs du pays. On se rappelle qu'il fit reconstruire alors l'église et le château, et on se le montre de père en fils, représenté tout en armes sur cette dalle funéraire qui, pendant plus de trois siècles, a recouvert ses ossements.

Jusque-là, les données réelles de l'histoire n'ont pas été sensiblement altérées; mais voici qu'un mot mal compris est venu tout brouiller. On a lu sur cette tombe, en caractères étranges et peu aisés à déchiffrer, que Guillaume Dubois était *maistre d'ostel de mon*

redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, et il n'en a pas fallu davantage à l'imagination populaire, toujours fort logique dans ses déductions les plus aventurées en apparence, pour faire de ce *maistre d'ostel* historique un *cuisinier* légendaire.

VI

Les trois filles de Guillaume Dubois trouvèrent-elles des épouseurs ? Nous l'ignorons. Il paraît avoir eu plusieurs fils, mais un seul nous est connu, c'est Antoine Dubois, l'aîné de sa maison, qui fut comme son père, seigneur de Posanges et d'Allerey, mais n'hérita ni de ses charges ni de sa faveur à la cour de Bourgogne. Il y a, du reste, peu de documents sur cet Antoine Dubois. On sait seulement qu'il était écuyer tranchant de Philippe le Bon en 1448 [1] et qu'il figura comme seigneur de Posanges parmi les gentilshommes convoqués en 1460 pour délibérer avec les gens d'église et les députés des villes au sujet des fortifications du duché [2]. Il ne paraît pas avoir hérité de la seigneurie du Châtelet ; nulle part il n'en prend le titre, et il est certain qu'au commencement du XVI[e] siècle elle était sortie de sa famille ; mais, en revanche, il possédait à titre patrimonial la moitié des seigneuries de Blessey et de Bouzot, certaines portions de Baigneux et de Billy, la tour Chandoire dans la *ville* de Salmaise, la métairie de Jugny près Chanceaux, et quelques héritages et rentes nobles dans les villages de Boux, Poiseux et La Perrière [3]. Ces diverses seigneuries, toutes de peu de valeur, étaient situées dans les environs de Salmaise et dépendaient du bailliage de la Montagne. Antoine Dubois y avait toute justice, haute, moyenne et basse [4]. Enfin, il était resté après la mort de son père seigneur engagiste de la châtellenie de Salmaise. C'était une terre importante qui, après avoir été possédée aux X[e] et XI[e] siècles par des seigneurs du nom, passa successivement aux puissantes et illustres maisons des comtes d'Auxois et des sires de Mont-Saint-Jean, et fut cédée en 1331 au

[1] La Barre, p. 232.

[2] *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 4.

[3] Les villages ou hameaux de Boux, Bouzot, Blessey, Presilly, Verrey, les Bordes, Corpoyer-la-Chapelle, ces derniers cités un peu plus loin, sont tous situés dans le canton de Flavigny, sur les limites des anciens bailliages d'Auxois et de la Montagne. Baigneux, Billy, Poiseul-la-Ville, la Perrière, dépendent de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton de Baigneux-les-Juifs.

[4] Peincedé, tome VIII, p 129 et suiv.

duc de Bourgogne, Hugues IV, qui la réunit au domaine [1]. Les terres de Boux, Présilly, les Bordes-sous-Salmaise, Corpoyer-la-Chapelle, Bouzot et Verrey en dépendaient pour la plus grande partie, et les revenus en étaient encore très-considérables au xve siècle.

Depuis le chemin de fer de Paris à Lyon et à distance à peu près égale des stations de Darcey et de Verrey, on aperçoit sur la gauche, au sommet d'une crête rocheuse, les ruines du château de Salmaise qui dominent l'étroite vallée de l'Oxe. L'aspect en est très-pittoresque.

On sait quelle était sous la monarchie la déplorable condition des domaines engagés. A l'exemple des rois de France dont les officiers maintenaient avec plus de constance que de succès le grand principe de l'inaliénabilité du domaine, nos ducs s'étaient efforcés de mettre un frein aux entraînements de leur générosité, en intimant l'ordre aux gens de leurs comptes de se refuser à l'entérinement de toutes lettres patentes obtenues, comme on disait alors, *par importunité de requérants,* et portant don ou cession de quelques portions du domaine ducal. Mais c'étaient là d'inutiles entraves et les officiers des comptes en constataient journellement l'impuissance, en enregistrant *sur lettres de jussion* ces mêmes actes de donation auxquels les ordonnances leur interdisaient d'avoir égard. Rien de mieux fondé cependant que leur résistance. Une fois entre les mains des particuliers, les biens domaniaux étaient littéralement livrés au pillage. Acquéreurs à titre onéreux ou gratuit, les engagistes, toujours placés sous le coup d'un rachat le plus souvent illusoire, se considéraient avec raison comme de simples usufruitiers, et s'efforçaient d'en tirer tout le parti possible. De temps à autre, on nommait des commissaires pour *la réformation* du domaine, on punissait les plus coupables, on opérait quelques rachats aux conditions les plus avantageuses pour le fisc.... et les aliénations recommençaient de plus belle.

Antoine Dubois, paraît-il, fit comme les autres et comme avait fait son père avant lui; il exploita fort et ferme le beau domaine de Salmaise. Il en fut du moins très-véhémentement accusé. On racontait que les hommes de ses terres patrimoniales de Bouzot, de Blessey et de Posanges, gens de main-morte et taillables haut et bas, allaient, de son consentement, prendre du bois dans les forêts de la

[1] Courtepée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne,* 2e édition. tome IV, p. 233.

châtellenie et y menaient paître leurs troupeaux dans des portions non encore défensables. On prétendait encore qu'Antoine Dubois, à l'exemple de son père, et sans respect pour des arbres séculaires, avait fait couper les plus belles futaies du parc de Salmaise, qu'il négligeait les terres du domaine, et laissait tomber en ruine les bâtiments du château et les vastes hebergeages qui en dépendaient. Enfin, grief plus sérieux encore, on accusait ses officiers de nombreuses usurpations de justice sur les hommes d'une seigneurie voisine placée directement sous la juridiction ducale.

Ces graves accusations prenaient de jour en jour plus de consistance. Elles avaient franchi les limites de la châtellenie de Salmaise et étaient arrivées jusqu'à l'oreille des gens du conseil de Monseigneur. Bref, l'affaire menaçait si bien de prendre une tournure sérieuse, qu'Antoine Dubois, intéressé à combattre l'effet des *sinistres rapports* qui montaient en haut lieu, jugea prudent d'adresser au conseil, sous forme d'*advertissemens* quelques notes justificatives. A l'en croire, il n'aurait été que l'innocente victime d'un complot ourdi de longue main par quelques malveillants qui répandaient de l'argent parmi les hommes de la châtellenie pour les soulever contre leur seigneur. Il accusait spécialement de ces manœuvres odieuses les Valon et leurs alliés, *gens hayneux et insidiateurs,* disait-il, *qui par despit d'être subgectz de la seignorie de Salmaise, se parfourcioient de lui détraire par blasmes, charges et murmures, afin de se dépourter de faire, fournir et payer les droictures qu'ils lui devoient.* Ces Valon, fort anciens à Salmaise et dans les environs, étaient d'origine servile et devaient leur affranchissement aux ducs de Bourgogne et aux sires de Mont-Saint-Jean, du temps que ceux-ci étaient encore seigneurs de Salmaise[1]. Ils s'étaient avancés depuis

[1] La famille Valon a tenu un rang considérable dans la noblesse bourguignonne, au XVIIe siècle; le plus connu de ses membres, Jacques-Louis Valon, marquis de Mimeure, de l'Académie française, mourut à Auxonne, en 1719. Il était chevalier de Saint-Louis et lieutenant général des armées du roi. Palliot fait venir les Valon de Flandre; c'est une erreur, et leur origine servile n'est pas contestable. Ils sortaient de Boux-sous-Salmaise, et étaient probablement issus de Renaudot Valon, qui demeurait dans ce village au milieu du XIVe siècle, et fut affranchi par le duc Eudes IV, le 28 novembre 1347 (Peincedé, *Recueils de Bourgogne*, tome II, p. 96.) On trouve, en outre, aux archives de la Côte-d'Or, B 1324, des lettres de reconnaissance d'affranchissement accordées en juillet 1432 par le duc Philippe-le-Bon à Jehan Valon, l'ancien, de Boux-sous-Salmaise, et à Guillemette, sa femme, pour leur tenir lieu des lettres d'affranchissement obtenues du sieur de Mont-Saint-Jean, seigneur de Salmaise, par son grand-père Jehan Valon, homme de main morte et

lors et avaient grandi peu à peu dans la haute domesticité de la cour ducale. Mais c'étaient, suivant Antoine Dubois, gens de peu de créance et qui se flattaient vainement de *couvrir leur cautelle soubz umbre qu'ils avoient esté de l'ostel mon très redoubté seigneur le duc.*

Il faut reconnaître que ces récriminations personnelles ne prouvaient pas grand'chose. Quant au fond même des accusations formulées contre lui, Antoine Dubois, sans prendre la peine de les discuter, se borne à supplier les gens du conseil de n'en tenir aucun compte, en affirmant *qu'il s'est gouverné paisiblement et bonnement, en gardant les droictures de la seignorie de Salmaise et en faisant les devoirs telx qu'il a esté tenus de faire tant en l'exercice de la justice, garde du chastel, soustenne des édifices et autres héritaiges de ladite terre, en la garde du bois d'icelle, comme autrement.*

Tout ceci se passait en 1466, douze ans après la mort de Guillaume Dubois. En 1468, les commissaires du duc désignés pour la visite générale des domaines engagés en Bourgogne, se rendirent à Salmaise et y ouvrirent une enquête sur la conduite de l'engagiste. Le procès-verbal de cette enquête est conservé aux Archives de la Côte-d'Or, de même que le curieux factum dont on vient de lire quelques extraits[1]. On entendit de nombreux témoins, et, comme on pouvait s'y attendre, leurs déclarations furent contradictoires. La famille des Valons était bien posée à Salmaise, elle avait un pied à la cour, comme on l'a vu tout à l'heure, et son influence incontestée commençait à faire pâlir dans toute la châtellenie l'étoile des Dubois de Posanges. Dans la bouche des Valon, de leurs parents et de leurs amis, les *charges et blasmes* articulés contre le seigneur prirent un nouveau degré de gravité. Mais les Dubois avaient aussi leurs partisans, partisans assez timides, à la vérité, et qui se bornaient à déclarer qu'ils ne savaient rien de toute cette affaire, ou à rapporter de simples ouï-dire. En pareille matière, la vérité est toujours difficile à saisir, et nous n'essaierons pas, à une telle distance, de la débrouiller. Ce qui demeure constant aujourd'hui, et c'est là le seul point qui puisse nous intéresser réellement, c'est que Guillaume Dubois avait fait couper dans le parc de Salmaise une grande quantité d'arbres magnifiques *dont avoient*

taillable de la ville de Boux. Ces lettres et tous les biens meubles de Jehan Valon avaient été brûlés dans l'incendie d'une petite maison qu'il possédait dans la cour du château de Salmaise, et où il les avait retirés à cause de la guerre.

[1] Arch. B 1253 et 1324.

esté faicz en grant partie les ediffices du chastel de Posanges. Cette précieuse déclaration nous donne la date précise de la construction du château, entre les années 1437 et 1454. Quant à Antoine Dubois, il s'était borné à faire abattre quelques futaies employées à la construction du pressoir de Posanges, et il céda la moité du bois coupé pour en payer la façon. C'était une manière assez économique de solder ses fournisseurs.

Avant de clore l'enquête, les commissaires du duc firent comparaître devant eux le châtelain de Salmaise. Ce châtelain, qui remplissait aussi les fonctions de receveur, était un petit gentilhomme nommé Guillaume de Quarrière. Il se qualifiait d'écuyer et possédait quelque arrière-fief dans le voisinage. Guillaume de Quarrière présenta des comptes d'une écriture récente, qui furent soupçonnés d'avoir été fabriqués pour la circonstance et dans lesquels, de l'aveu de tous, il avait sensiblement diminué l'estimation des revenus de la seigneurie.

Quel fut le résultat de cette enquête ? L'affaire fut-elle portée devant le conseil ? Y eut-il jugement ? Nous l'ignorons[1]. En 1473, Antoine Dubois était encore engagiste de la châtellenie de Salmaise, mais il en fut peu après dépouillé, puisqu'on voit en 1477, immédiatement après la réunion du duché à la couronne, le roi Louis XI en faire don, pour le récompenser de ses services, au maréchal de Bourgogne, Philippe de Hochsberg[2]. Vers le même temps, le triomphe de ses adversaires était consacré par la nomination de Jean Valon à l'office de châtelain.

J. d'Arbaumont.

(*La fin au prochain numéro.*)

[1] Peincedé, tome VIII, p. 129 et suiv.
[2] Arch. B 1324.

LISTE DES CHEVALIERS

DE

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ET DE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

DE 1610 A 1736.

(Suite.)*

— Alexandre Courtois de Quinneville, capitaine au régiment de Sainte-Maure.

— Jean de Borelly, lieutenant de dragons, R. G.

— Louis Le Gendre de Montcenol, lieutenant au régiment de Normandie.

— François Janneau de la Burthe, lieutenant de dragons, R. G.

— François Fabry de Clisieux, sous-brigadier de la deuxième compagnie des mousquetaires.

— Denis de Polastron de Preschac, lieutenant-colonel du régiment du roy.

— Nicolas-François de la Tournelle, lieutenant-colonel du régiment Royal-Vaisseau.

— André de Guez, sieur de Balzac, premier capitaine du régiment de Piedmont.

15 février, François Ripert d'Alezier, lieutenant-colonel au régiment des dragons de Tessé.

— Gabriel Ripert d'Alezier, son frère.

— Antoine de Ligny du Plessier, capitaine au régiment de Piedmont.

— Joseph du Haget de Magnoat, capitaine d'infanterie au régiment Royal.

— Guillaume de Montboucher de la Magnane, capitaine au régiment Dauphin.

* Voyez 3e liv., mars 1867, page 112.

— Sébastien de Thelis de Valorge, capitaine de grenadiers au régiment Lyonnois.

— Charles de Cappendu, vicomte de Boursonne, enseigne aux gardes-françoises.

— Henry de Gauléjac de Neuville, capitaine de cavalerie au régiment de Langallerie.

— Claude Belin de la Motte-Seignelay, lieutenant de cavalerie.

— N... de Mauclair, irlandois, lieutenant de cavalerie, R. G.

— Michel Breslé d'Angerville, lieutenant au régiment Royal-Vaisseau, R. G.

— Honoré Coupeau-Dugué, mousquetaire du roy.

3 mai 1681, Denis de Banes, comte d'Avejan, capitaine aux gardes-françoises.

— Henry de Chaumejan de Fourilles, capitaine aux gardes françoises.

— Louis Roger de Saint-Pierre de Lozier, lieutenant-colonel de dragons.

— Jean de Thiboust de Bregy, lieutenant-colonel au régiment de Crussol, infanterie.

— Criez de Magontier de Laubanie, lieutenant-colonel du régiment de La Ferté.

— Jean de la Garde de Persan, lieutenant de roy de Villefranche.

— N... d'Audibert, comte de Lussan, capitaine de cavalerie.

— Pierre de Boulogne, capitaine de cavalerie.

— François Carles, capitaine de cavalerie au régiment de Quinson, R. G.

— René Frotte de Lignières, capitaine de dragons au régiment du roy, R. G.

— Estienne Pain du Perron, capitaine de dragons au régiment de Barbezières.

— Jacques Nau des Cordais, maréchal-des-logis des gens d'armes de la garde.

— Laurent Barlien, major de la citadelle de Fribourg, R. G.

— Jacques Moullart de Villemarest, capitaine au régiment de Piémont.

— François de Resclennes Desregards, capitaine au régiment de la marine, R. G.

— Charles de Lemperier de Montigny, capitaine au régiment des fuzilliers du Roy.

— Annet de Bars, capitaine au régiment de Piémont.

— Jean de Nobili de Saint-Amadour, capitaine commandant le bataillon d'Orléans.

— Hervé Ferrier, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, R. G.

— Louis-Roger de la Pierre, lieutenant de dragons, R. G.

— Pierre Griffel de Fontenay, garde du corps du roy, R. G.

8 mars 1681, François de Bruc, comte de la Rallière, maréchal des camps et armées du roy.

— Manuel du Bourg de Bazas, mestre de camp de cavalerie.

— Hubert Durand, marquis de Villegagnon, capitaine de chevaux-legers.

— François Jouffiers d'Augécourt, capitaine au régiment de la reine.

— Louis Tabouret de Crespy, major du régiment du roy.

— Claude de Grégoire, capitaine au regiment de Dampierre.

— Jean Petit du Saussier, aide-major du régiment d'Orléans, R. G.

— Guillaume Valat de Cayla, capitaine au régiment de Picardie, R. G.

— Jean-Paul de la Fitte, capitaine au régiment de Piedmont, R. G.

— Antoine de Presmes de Vauban du Puy, capitaine au régiment de Normandie, R. G.

18 mars 1681, Jean-François Barton de Montbas, mestre de camp de cavalerie.

— Jean-Christophe de Boucault, mestre de camp de cavalerie, R. G.

— Louis Marchand d'Ozon, capitaine de cavalerie.

— Antoine de Tartarac de Jansac, capitaine au régiment de Picardie, R. G.

— Gabriel de France de Brouillet, 1[er] capitaine au régiment de Navarre.

— Daniel de Montesquiou de Gaillac et de Preschac, major du régiment de Champagne.

— Antoine Vaillant de Ravauton, capitaine au régiment de Navarre.

— Adrien Morin, sieur du Bosc, capitaine au régiment de Piedmont.

— Jean de Besombres, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— François de Merigot de la Tour-Sainte-Fère, enseigne aux gardes françoises.

— Philbert de Molers de Lompuis, capitaine au régiment Royal-Vaisseau.

— Honoré de Louzze de la Claverie, capitaine au régiment de Vermandois, R. G.

— Philippe Marie de Mourozze, capitaine au régiment de Saint-Laurent, R. G.

— Jean de Létang de Ris de la Touche, lieutenant de vaisseau.

— Arnaud de la Caze de Létoille, lieutenant au régiment d'Orléans, R. G.

— N... Decombes, brigadier des gardes du corps du roy, R. G.

— N... de la Chesnaye, garde du corps du roy, R. G.

25 avril 1681, Joseph de Saint-Martin d'Alliez, marquis de Rivarolles, mestre de camp de cavalerie.

— Isidore le Massal de la Pelissière, R. G.

— Gaspard de Brais d'Alon, mestre de camp de cavalerie.

— Guillaume de Gameville de Mont-Papou, cornette de la première compagnie des mousquetaires.

— Michel Pasquier de la Forest, lieutenant-colonel de dragons, reçu de grâce.

— Hervé de la Ferrière, chevalier, seigneur et patron de Carolle et de la Luzerne, lieutenant colonel.

— N... de Cadrieu, capitaine de cavalerie, exempt des gardes du corps.

— André de la Broüe de Verceil, capitaine et major du régiment de Royal-Cravate.

— Louis de Saint-Viance, comte d'Obiac, exempt des gardes du corps.

— François-Charles de Vintimille du Luc, des comtes de Marseille, capitaine de galère.

— François de Cour, maréchal de camp et major de la Fère, R. G.

— Henry de Barbes de Bourlon, capitaine au régiment de Quercy.

— François de Cadolles de Lanneau, capitaine au régiment de Champagne.

— Louis de Cauzan, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— Maurice d'Argoust, capitaine aide-major du régiment d'Auvergne, R. G.

— Jacques le Comte de Nonant, sous-lieutenant aux gardes françoises.

— Louis de Chaumont, capitaine de grenadiers au régiment royal.

— Jean de Termes de la Feuillade, premier capitaine au régiment de la reyne.

— Jacques du Bellay, capitaine d'infanterie au régiment de Crussol.

— Jean de Blondelot, lieutenant de cavalerie au régiment de la Sablière, R. G.

— Guillaume-Joseph de la Roque de Champuis, lieutenant de dragons, R. G.

— François Voisin des Sauges, lieutenant au régiment Royal-Vaisseau, R. G.

— Pierre du Moulin de Lessac.

16 mai 1681, Valentin de Colombe, mareschal des logis de la deuxième compagnie des mousquetaires, R. G.

— Louis de Lostange, marquis de Saint-Alvert et de Beduert, en Périgord.

26 mai 1681, Gabriel de la Chaussée de Boisville, sous-lieutenant aux gardes-françoises.

— Louis Campet de Saugeon, sieur de la Rivière, lieutenant de vaisseau.

— Philippe de Brennes de Marchais, enseigne de vaisseau.

— Jacques-Charles l'Enfant de Saint-Gilles, gentilhomme à drapeau dans la colonelle des gardes-françoises.

16 juin 1681, Jacques de Cœurs de Cogolin, capitaine de vaisseau.

— Claude de Menard de Fuschamberg d'Amblimont, capitaine de vaisseau, R. G.

— Adrien de Thiessé de Montfort, brigadier des mousquetaires du roy.

— N... de Doucy, major du régiment de Flammechon, infanterie.

— André Sicart, lieutenant de vaisseau et du port de Toulon, R. G.

— Charles de Pennes de la Borde, ingénieur et géographe du roy pour la marine, R. G.

— Pierre de Goussolles, lieutenant de cavalerie, R. G.

— Jean-Jacques de Guilhyn de la Grave, mousquetaire du roy

— N... de la Saulais, garde du corps du roy, R. G.

— François de Rouer de Villeray, chevalier chez Monsieur, frère unique du roy.

26 juillet 1681, Ignace de Belvalet de Flammechon et de Boufflaux, colonel d'infanterie.

— Jean d'Arnaud de Saint-Buc, capitaine de cavalerie, R. G.

30 août 1681, André le Notre, maître d'hôtel de madame la dauphine, E. P.

— Jean de Resclennes de Martillac, capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

— N... de Martini, R. G.

Octobre 1681, Louis Chevalier, capitaine au régiment de la marine et ingénieur du roy, E. P.

3 janvier 1682, François de la Croix de Pannetier, capitaine de vaisseau, R. G.

— Nicolas le Fevre de Méricourt, capitaine de vaisseau du roy, R. G.

— Jacques Blanchet de la Chambre des Rochers, capitaine au régiment de Picardie,

— Gaston Pierre de Viault, sieur de Lavaur, baron d'Aigne.

— François de Senerie, sieur du Payrat, capitaine et major du régiment de Normandie, R. G.

— N... des Sartis, capitaine dans la marine, R. G.

— André Duchesne, capitaine au régiment de Louvigny, R. G.

— Laurent-Michel le Pelletier, commissaire d'artillerie, R. G.

— Nicolas le Correur de Rancy, mousquetaire du roy, R. G.

7 février 1682, François de Beaufils de Romainville, mestre de camp de cavalerie.

— Jean-Jacques de Salmatorie de la Ruffie, capitaine et major au régiment de cavalerie de Grignan.

— N... de la Rivière du Colombier, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin.

— Renaud Duserre de Thesé, capitaine de dragons.

— Antoine Bernard Berthier de Ferrand, capitaine au régiment de Picardie, R. G.

— Jean-Louis de Mandozzi, capitaine au régiment de Normandie, R. G.

— Charles Disnard, capitaine au régiment de Navarre.

— Jean-Alexis du Planat du Terrage, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— Antoine de la Coste, sieur de la Cambre, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— Jean-François de Barres d'Avejan, capitaine au régiment de Languedoc.

— Jacques de Malbosc de Mirail, capitaine au régiment de la Ferre, R. G.

— Jean-Jacques l'Amy du Luc, commissaire provincial d'artillerie.

— Charles de Bonnin de la Tour-Cameliere, commissaire ordinaire d'artillerie, R. G.

— Jules Hardouin Mansard, premier architecte du roy, R. G. E. P.

— Louis l'Enfant, lieutenant au régiment de Picardie, R. G.

21 mars 1682, Jacques de Rostang de la Mezangère, capitaine au régiment de Bourbonnois.

— Martin Paratte, capitaine au régiment de Vivonne, R. G.

— Jean-Baptiste de Sales de la Bastide de la Prade.

— Benjamin le Tenneur, maître d'hôtel de Mme la duchesse d'Orléans.

— Jean-Baptiste de Breget, R. G.

— Pierre Cézar Alexandre Le Moine de Lemonville, lieutenant de cavalerie, R. G.

21 avril 1682, ... de la Londe, ingénieur du roy, R. G. E. P. [1]

6 mai 1682. Toussaint de Limozin, sieur de Saint-Didier, employé pour le roy à La Haye en Hollande.

28 mai 1682. Jean-Baptiste Hélie de Villemur, conseiller au parlement de Metz.

— Claude d'Auvilliers de la Folie, lieutenant au régiment du Roy, infanterie.

26 juin 1682, Gabriel-Joseph d'Estrades, fils du maréchal de France.

— Luc Le Boultz de la Metrassière.

— Joseph Martin, capitaine au régiment de Picardie, commandant les galiotes de France, R. G.

— Pierre Boyer de Beaulieu, premier valet de Monsieur, frère unique du roy, R. G.

— Pierre de la Croix, cadet, R. G. E. P.

25 août 1682. Achiles, marquis de Nerestang, fils du cy-devant grand-maître, E. P.

[1] L'état des chevaliers exemptés des droits de passage porte, entre MM. de la Londe et de la Croix, M. de *Roqueplanne* que nous ne trouvons pas ici. A moins que ce ne soit Pierre-Colas de Marolles de Rocheplatte, reçu le 22 avril 1673 ?

— Jean Larcher, conseiller honoraire au parlement de Paris, E. P.

— Jean Luillier de l'Abeville, conseiller au parlement de Rouen.

— Pierre Sain, gentilhomme ordinaire du roy.

— Pierre de More de Rozeval, capitaine de cavalerie au régiment de la Roque, R. G.

— Jean-Baptiste Joseph des Courtils de Bissi de la Motte des Mares et des Hereaux, capitaine au régiment de la reine.

— Jean Blanot de Bornay, lieutenant de cavalerie au régiment de Brienne, R. G.

— Louis Trochereau de Beauvoir, garde-marine, R. G.

11 décembre 1682, Charles Martel, comte de Sève.

— Antoine Dubois du Plessis, capitaine au régiment d'Auvergne, R. G.

— Estienne Camelin, capitaine de bombardiers et commissaire d'artillerie, R. G.

— François Gaillardi, capitaine au régiment de Roussillon, R. G.

22 janvier 1683, Jules Arnolfini de Maignac, mestre de camp de cavalerie et maréchal de camp.

— Philippe-Maurice de Berville, major de cavalerie et capitaine au régiment de Bellegarde.

— Jean-Nicolas Bonnet, major du régiment de la reine, R. G.

— Jacques d'Astorges de la Perrinne de Montbarlier, sieur de la Perrière, capitaine de cavalerie.

— Adolphe-Louis de Launoy de Moiron, capitaine et major du régiment de Vaubecourt, R. G.

— N... d'Avesne de Neuville, capitaine de cavalerie au régiment de Villeroy, R. G.

— Joseph Batienne, sieur de Monville, capitaine au régiment de Lyonnais.

— Pierre de la Marre, lieutenant-colonel au régiment d'Asfeld.

— Charles de Harlaut de Beaulieu, lieutenant de la mestre de camp du régiment de la Rablière.

— Joseph-Jacques de Fortia de Durban, co-seigneur de Caderousse au Comtat-Venaissin.

— Gabriel Rigaut, cadet au régiment Mestre de Camp, cavalerie, R. G.

19 février 1683. Jean Barres de Ladeveze, capitaine de cavalerie, R. G.

— Louis Barberin de Reygnac, capitaine et major du régiment de Navarre.

— Adolphe de Launoy de Montaigny, ingénieur du roy et capitaine au régiment de la Marine, R. G.

— Henry de Guyon du Bousquet, capitaine au régiment de Crussol.

— Pierre de Lespaler de la Boxière, lieutenant au régiment de la marine.

— Charles Berault, sieur de Bonlieu.

7 mars 1683, Claude de Nantes, capitaine au régiment de Piémont, R. G.

— N... de Marcilly, major et commandant pour le roy à Strasbourg, R. G.

2 avril 1683, Théophile d'Argelos, E. P.

9 avril 1683, N... de Brisé d'Enonville, capitaine et major du régiment de la Reine.

— Urbain le Clerc de Juigné, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, R. G.

— Pierre de Vins de Manegre, capitaine au régiment de la marine.

— Charles de Guenegaud, capitaine au régiment de Poitou, E. P.

— Antoine de Cornefer de Sevigny, lieutenant de dragons, R. G.

7 mai 1683, Antoine de Guitz des Landes, lieutenant du roi au gouvernement de Brouage, E. P.

25 mai 1683, N... de Pons de la Caze, guidon des gardes du corps du roy, E. P.

— N... du Noyer de Croy, lieutenant d'artillerie, R. G.

5 septembre 1683, Annibal de Béthune, chef d'escadre des armées navales de France.

17 septembre 1683, Jean-Baptiste d'Albert de Saint-Martin.

16 novembre 1683, Mathieu de la Theulière, E. P.

3 décembre 1683, Jean-Barthelemy Machet, lieutenant-colonel du régiment des gardes-suisses.

— Auguste-Jean-Baptiste Chopin de Gouzangré, chevalier du guet de Paris.

4 février 1684, François de Chevigny de Montauger, mestre de camp de cavalerie.

— Antoine Desquets de Valcourt, capitaine et major du régiment de Clare, cavalerie, R. G.

— Pierre-Jean Pujol de la Croix-Puzet, capitaine de cavalerie.

— Alexandre de Bars de Bagnot, commandant un bataillon du régiment de Bourgogne.

— Jean Guiraudet de Saint-Mezard, capitaine d'infanterie au régiment du Roy.

— Jean de Chapelles de Biarnes, premier capitaine au régiment de la Reine, R. G.

— Jean Ancel Desgranges, commissaire des galères, R. G.

— Auguste Robert de Pille d'Hermanville, lieutenant de vaisseau, R. G

— Clair Cyprien de Lannel.

— Leger Garande, ingénieur du roy, commandeur de Saint-Quentin, R. G. E. P.

3 mars 1684, Adrien de Warel, brigadier des armées, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, R. G.

— Alain Emmanuel de Coetlogon, capitaine de vaisseau.

— Alexandre Vaultier, comte de Moyencourt, chevalier de Saint-Louis, R. G.

— Jules-Paul Cohon, viguier de Nismes, R. G.

24 mars 1684, N... de Montgomery, cy-devant mestre de camp de cavalerie et depuis maréchal de camp, E. P.

— Jean Carles, commandant à Littembourg, R. G.

21 avril 1684, François Ferrand d'Ecossay, commissaire d'artillerie, brigadier des armées.

— N... de Marciles, baron de Marcilly, capitaine au régiment de Champagne.

6 juillet 1684, Guillebert de Barbaudière de la Baulme. E. P.

16 septembre 1684, Philippes de Fay du Touché, capitaine de chevau-légers au régiment de Bougy. E. P.

— Jean du Saché, capitaine au régiment de Normandie. R. G.

— Charles Leger Morand de Bernières.

— Antoine-Guillaume Gonozes de Biserey, sous-brigadier des mousquetaires noirs.

— Pierre-Nicolas Feydeau de Courcelles, E. P.

— Charles d'Alençon, capitaine au régiment de la Ferté.

25 novembre 1684, N... Wary du Fort, capitaine d'une compagnie franche de dragons.

— Armand-Louis Valier de la Chateigneraye, capitaine et major du régiment de Nogent.

— Pierre Loysel de Bonnevent, gentilhomme ordinaire du roy.

— Jean-Auguste Deschamps de Cotecoste, gentilhomme de Mgr le duc d'Enghien.

22 décembre 1684. Auguste-Antoine Charles de Valois, légitimé d'Angoulesme. E. P.

— N. . d'Argenton de Belle-Croix, commandant et major de Landau, R. G.

— Jean de Bassonnières des Rivières, major du Château-Trompette.

— René-François de Launay, capitaine au régiment de Picardie, R. G. E. P.

— Guillaume de Leyrac de la Pradelle, capitaine au régiment de Piémont, R. G.

— Jean de Guillet de la Guittonière, capitaine au régiment de Normandie, R. G.

— Philippe de Gedouin, cy-devant enseigne aux gardes et depuis maréchal de camp.

— Jacques-Philipes d'Anneau de Visé, mousquetaire du roy, E. P.

— Michel Pequot de la Merrine de Saint-Albin, garde marine, R. G.

12 janvier 1685, N... d'Argouges, maître des requestes et chancelier de l'ordre, E. P.

— Christophe Dastier, lieutenant-colonel du régiment de Flammechon, infanterie.

— Louis de Vallée Duchevin, capitaine de dragons au régiment Colonel général.

— Pierre Racine, ingénieur des armées du roy.

— Estienne Fontaine, capitaine au régiment de Navarre et ingénieur du roy, R. G. E. P.

10 février 1685, Guillaume Sonnier de Montplaisir, capitaine de cavalerie au régiment de Roquelaure.

— René Blondeau des Ardilliers, capitaine au régiment de Picardie, R. G.

— Pierre de Beauvais de Tilly, capitaine au régiment de Piémont, R. G.

— Louis Filley, ingénieur du roy et capitaine au régiment de Vendosme, R. G. E. P.

— Baltazard de Pitoyset, commissaire provincial d'artillerie, R. G.

— François de Cayla de Bermond de Puiserguier, sous-brigadier des mousquetaires noirs.

— Pierre de Catalan, consul pour le roy à Cadix.

9 mars 1685, Joseph le Grand, sieur de Mont, capitaine au régiment de Bourgogne.

— Jean de Laage, baron de la Chastre, commandeur de Fontenay-le-Comte en Poictou.

30 mars 1685. Guy Croiset de Richerand, ingénieur du roy et capitaine au régiment de Normandie, R. G.

— Louis de La Para de Fieuse, cy-devant capitaine au régiment de Piémont, major de Luxembourg, R. G.

— François du Ferry, ingénieur général en Guyenne, R. G. E. P.

— Nicolas Dufresnoy, lieutenant de vaisseau, R. G.

— N... de la Charité du Calloy, commissaire d'artillerie.

— Jean Philipes de Cabreirolles de Villepassant, mousquetaire du roy.

— Joseph Desguetz de Bauche.

27 avril 1685, Louis du Bellay de Chevigny, lieutenant pour le roy des ville et citadelle de Stenay.

— François Wast Gardien, commissaire des guerres et capitaine au régiment de Vaucouleurs, R. G.

22 juin 1685, François de Roye de la Rochefoucault de Boyer, lieutenant de vaisseau, E. P.

— Louis de Gomer d'Hinneville, E. P.

— Pierre d'Arangnon de Villeneuve et de la Trappe, lieutenant au régiment de Boulonnois.

— Pierre de Cruzunet de Brugnac, cadet des gentilshommes de Tournay, R. G.

21 juillet 1685, Claude de Seigneuret de Fabresan, gouverneur de Bouchain.

— Jean-Paul Duhautoy de Ricourt, bailly de Longwi, E. P. [1]

— N... de Namptuel de Beauval, capitaine au régiment de Feuquières.

3 août 1685, René Delafond, gentilhomme ordinaire du roy et premier capitaine au régiment de la Reine, E. P. [2]

28 septembre 1685, Charles de Roye de la Rochefoucault, comte de Blanzac, colonel du régiment de Guyenne, E. P.

[1] A moins que l'exemption ne s'applique à Louis-Gaspard de Ricours, reçu le 8 décembre suivant. L'état n'indique pas de prénom.

[2] Même observation. Ce pourrait être également Philémon. 30 septembre 1686.

— Gilles Michel de Marescot, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et maréchal des logis de la cavalerie.

— Baudouin Joseph Thierry de Bailleaux, ingénieur du roy à Tournay, R. G. E. P.

8 décembre 1685, Louis d'Harleu, colonel de cavalerie et écuyer ordinaire du roy.

— Philibert-Emmanuel de Frouslay de Tessé, colonel de dragons.

— Pierre Drouet de Saint-Livières, premier capitaine et major du régiment de Villars, cavalerie.

— Joseph de France de la Tour de Monthiers, gouverneur de Saint-Dizier et de Riblemont.

— Louis de Chaulnes, seigneur de Bures, capitaine au régiment de Vaubecourt.

— Pierre Delagrange de la Charrière, capitaine au régiment de Bourbonnais.

— Louis de Blavenat de Courbon, brigadier des gardes du corps.

— Louis Gaspard de Ricours, capitaine de grenadiers au régiment d'Enghien, R. G.

— Balthazard de Cabasson, capitaine au régiment d'Anjou, R. G.

— André de Montmejan de Saint-André, lieutenant de vaisseau.

— Jean de Perussis, lieutenant de vaisseau.

— Olivier Bidé du Guaury.

— François Rouslin, sous-brigadier des gardes du corps, R. G.

— Barthelemy de Tisseuil d'Envaux, lieutenant au régiment d'Angoumois, E. P.

— N... de Fiesne, cy-devant lieutenant d'infanterie, R. G.

28 décembre 1685, Gaspard de Gilliers, conseiller au parlement de Paris.

— Joseph de Brossard de Montremy, capitaine et major de dragons au régiment d'Asfeld.

— Jean-Joseph Moreau, enseigne du régiment Royal-Vaisseau, R. G.

11 janvier 1686, Henry de Verdujan, lieutenant-colonel du régiment de Haynault.

— Jean de Saint-Estève, exempt des gardes du corps.

— Armand de Lisle du Vigier de Bourgneuf, capitaine de cavalerie au régiment de Vivonne.

— François Marmet de Valcroissant, capitaine au régiment de la Reine.

— Charles Le Cocq de Saint-Leger et de Vaultion, capitaine de grenadiers.

— Pierre Chamou de Marigny, capitaine au régiment de Dampierre, R. G.

— Jean-Baptiste Deschiens de Resson, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, brigadier des armées.

— Christophe de Coutances de la Celle.

15 février 1686, Jacques de Hedard de Chamfin, capitaine au régiment Colonel-général, cavalerie.

— Gabriel de Berauville de Villandré, capitaine de cavalerie du régiment de Chartres, R. G.

— Jean-François de Girardot de Buissière, vicomte de Lignon, capitaine d'infanterie au régiment de Piémont, E. P.

— Pierre de Lartigues, capitaine au régiment de la Reine, R. G.

— Henry de Garges d'Ormoy, capitaine au régiment de Piémont.

— Jean de Huguenat des Trilliers, lieutenant au régiment Colonel-général, cavalerie.

— Paul de Gilliers de Courmont, lieutenant de cavalerie au régiment de Lorraine, R. G.

— François de Montgenot, capitaine au régiment du Maine.

— Jacques de Tarade, ingénieur du roy et major de la ville de Dole, R. G.

— Jean Pinson de Sainte-Catherine, commissaire d'artillerie et ingénieur du roy, R. G. E. P.

8 mars 1686. Paul Ponthon de Xaintrailles de la Motte, major du régiment de Saulx.

— Louis le Bascle de Mailly d'Argenteuil, lieutenant réformé à la suite du régiment Royal, cavalerie.

17 avril 1686. Hierosme Crespin du Vivier, lieutenant aux gardes-françoises, E. P.

— André Murard de Deix Panier.

7 juin 1686, Remond de Tirefort du Theil, capitaine au régiment du Maine.

— Henry de Bouzanguet de la Tour du Fesq, lieutenant de dragons au régiment Dauphin.

— Sébastien de la Fontaine, garde du corps du roy.

— Jean-François de la Vostine du Plouy, R. G.

26 juin 1686, Jean-Louis de Bullion, marquis de Courcy, conseiller en la cour des aydes de Paris.

— Joseph-Louis Daquin de la Celle, mousquetaire du roy, E. P.

30 août 1686, Antoine de Bergeron de la Goupilliere, intendant sur la Sarre, R. G.

— Philipes de Fieubet de Bourbodoing.

— Signer de Lermille de la Rochebrune de Lenty, capitaine au régiment de la Sarre.

— Jean-Baptiste-Nicolas Deschamps, capitaine de cavalerie au régiment de Schomberg, R. G.

— Benjamin Boudier de la Grange, capitaine au régiment de Normandie, R. G.

— Jean-Jacques de Gournay, brigadier des gardes du corps, R. G.

— François de Montholon, maréchal-des-logis des mousquetaires.

— Louis-Charles Guyon de la Chevallerie, lieutenant au régiment du roy.

— Geoffroy-Abel de Bodh, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Konismarck.

— Louis-Marie Chastrier, cadet dans la Marine, R. G.

20 septembre 1686, Philémon Delafond, capitaine au régimen de Crussol, R. G.

— Jean-François de Massé, capitaine d'infanterie et ingénieur ordinaire du roy, R. G. E. P.

— Antoine de Corberon, enseigne de vaisseau du roy.

3 janvier 1687, Gustave-Anselme de Bolen, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Konismark, R. G.

— Henry de Chamousseau, ingénieur et commandant dans le fort du Rhin de Strasbourg, R. G.

— René Lescuyer de la Papautière, commissaire provincial d'artillerie.

— Pierre de Fournier de Loysonville, capitaine au régiment d'Auvergne.

— François-Raouls de Raousset, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— Louis de Grimaudet de Motteux, capitaine d'une frégatte du roy.

— Paul Digne de la Touche de Limozinière, capitaine au régiment de la Marine.

— Louis Paschal, lieutenant du roy de la Pérouse, R. G.

— Claude-Bernard Rousseau, auditeur en la chambre des comptes de Paris, R. G.

— Pierre Roland de Grandbourg, auditeur de la chambre des comptes de Paris.

— François Le Moine de la Contardière, capitaine au régiment de Dauphiné, R. G.

— Gillebert Bonneau de Villars, capitaine au régiment de la Sarre.

— Guillaume-Antoine Charbonnier des Longes, capitaine au régiment de Poictou.

— Antoine du Parlier du Mazel, capitaine au régiment de Ponthieu.

— Claude-Antoine de Guisigny de Fours.

— Charles le Boulanger des Châtillonais, R. G.

— Pierre-Joseph de Sachy de Belloy, chevau-léger de la garde du roy, R. G.

21 février 1687, Philipes Despouy des Bordes, brigadier des armées du roy, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, R. G.

— Claude de Houdreville de Rouvroy, colonel du régiment de Surlaube (Zurlauben).

— François d'Espagnac, capitaine de cavalerie au régiment de Tilladet.

— Jean-Baptiste de la Factière, capitaine au premier bataillon du régiment de Vermandois.

— Jean de Maralver de la Pause, cy-devant capitaine d'infanterie, R. G.

— Nicolas-Charles de Niellé, R. G. E. P.

— Jean-Pierre de Vidon, capitaine au régiment de Piedmont.

21 mars 1687, Louis de Vassort de Rigauville, colonel de cavalerie, E. P.

— Gabriel comte de Laval, cadet de la maison de Laval, cornette au régiment de la Ferté.

— Etienne le Cour de Beru, capitaine de cavalerie.

— Bernard d'Estresses, capitaine au régiment de Normandie, E. P.

— Jacques de la Boulaye, lieutenant de la compagnie des gentilshommes de M. de Montault, R. G.

— David du Villars de Crapont, capitaine au régiment Dauphi n.

— Elie Courent du Parc, capitaine au régiment de Jarsé, R. G.

— Nicolas-Louis Grotest de Joüy, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roy.

— Claude de la Tourtelière des Antes, mousquetaire de la première compagnie, R. G.

18 avril 1687, Joseph comte de Gournay, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Aignan.

— Thomas de la Goupiliere, capitaine d'infanterie au régiment de Périgord, R. G.

28 juin 1687, Barthelemy de Cornailles de Vachères, cornette au régiment de cavalerie de Condé.

4 juillet 1687, François de Combault, capitaine au régiment de Périgord.

15 août 1687, Charles de Saint-Quentin de Blet de Ranzay, capitaine au régiment de Vaucouleurs.

— Jean de Vassignac d'Imecourt, capitaine de cavalerie au régiment de la Valette.

— Pierre-Guillaume de Sainte-Marthe, lieutenant au régiment de Rouergue.

2 octobre 1687, Guillaume Ruval Desmaretz, capitaine au régiment de Vermandois.

5 décembre 1687, Henry Marion de Chanrozé, enseigne au régiment Dauphin, E. P.

17 décembre 1687, Nicolas-Louis de la Grange aux Ormes, baron de Muranvaux, R. G. E. P.

3 janvier 1688, Aimart de Bray, capitaine de dragons au régiment de Chevilly, R. G.

— François Jaquet de Boligny, capitaine de dragons au régiment de Barbezieres, R. G.

— Louis-Auguste Bellanger de l'Epinay, capitaine au régiment de Normandie et ingénieur du roy, R. G.

— Pierre de Bardevillemade, lieutenant de cavalerie au régiment d'Espernon, E. P.

— Augustin de Chauvelin, lieutenant au régiment de Piedmont.

— Joseph de Villemein, gentilhomme lorrain, R. G.

30 janvier 1688, Jean-Baptiste de Mornay de la Bastie, capitaine des dragons de Tessé.

— Guillaume Maury de Lisle, sous-brigadier des gardes du corps du roy, R. G.

— Nicolas Masson du Cassier, lieutenant au régiment d'Auvergne.

13 février 1688, Raymond de Gombaut, capitaine au régiment de Provence.

28 février 1688, Etienne du Carrou de Mezières, lieutenant au régiment de Lyonnois, E. P.

— Barthelemy Durand, lieutenant de cavalerie au régiment du Roy, R. B.

— Henry de Maupoint de Villers, mousquetaire du roy, R. G.

— Pierre de Chapuy de la Faye de Vaudragon, capitaine au régiment de Rouergue, R. G.

3 avril 1688, Gabriel des Rozeaux, capitaine de dragons au régiment de Chevilly.

9 juillet 1688, Claude de la Cassagne de Saint-Laurent, capitaine au régiment de Champagne, E. P.

— Valentin d'Escanavel de Saint-Morel, capitaine au régiment de Béarn.

— Edmond Coullon, commissaire des guerres au département de la Meuse, R. G.

— Guillaume-Daniel de Seche de Saint-Preuil, maréchal des logis des gendarmes Dauphin.

— Guillaume Moreau de la Pommeraye, officier de vaisseau du Roy, R. G.

— Joseph d'Aguillenguy, mousquetaire du roy, R. G.

10 décembre 1688, François-Arnaud de Courville, mousquetaire, R. G.

— André Thierry de Bouet de Recy, page de M. le duc d'Orléans.

3 mars 1689, Thomas Haillet de Roumoy, lieutenant de grenadiers au régiment de Navarre.

— Jacques Morel de Corberon, mousquetaire de la deuxième compagnie, R. G.

— Jean du Buisson de Fontrenaud.

— Antoine-François Petit de Bergival, ayde-major du régiment du Roy, R. G.

— Michel Martin, ingénieur du roy, E. P.

25 mars 1689, Pierre Daimini de Masblanc, capitaine du régiment de Champagne, R. G.

— Charles Samuel de la Brunettiere du Plessis-Gesté, mousquetaire.

16 juin 1689, Torquate Marchau de la Chauvinière, capitaine au régiment du Roy.

4 août 1689, Louis Deschamps de Crécy Dimorel, capitaine des gardes de la compagnie de M. Bouflers.

— René le Coq de Boisguyeau, cy-devant ayde de camp de M. de Turenne, E. P.

— François Merlin, capitaine de cavalerie au régiment du chevalier d'Eu, R. G.

— Mehu de Beaujeu, capitaine au régiment des fuzillers du roy, R. G.

— François-Maurice Fauvre de Beauregard, lieutenant au régiment de Normandie, R. G.

7 octobre 1689, Claude Marion de Chanrosé, E. P.

— Barthelemy Giraud, cy-devant lieutenant de cavalerie au régiment de la Reyne.

9 décembre 1689, Guillaume Corbeau de Fontenelles de Montverdun, capitaine de dragons, R. G.

— François-Claude Roussereau, enseigne aux gardes-françaises, R. G.

6 janvier 1690. Louis-Edmond Berthelot de Saint-Albon, capitaine de cavalerie, R. G.

9 janvier 1690, Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, vice-amiral de France, E. P.

27 janvier 1690, Gaspard de Gasques, capitaiue du régiment de Castres, R. G.

— Antoine Desbordes, capitaine au régiment de Beauvaisis, R. G. E. P.

— Joseph de Ladormat, commandeur de Saint-Quentin, sous-brigadier des mousquetaires.

10 février 1690, Jacques Binard, capitaine au régiment du Roy, R. G.

5 mars 1690, François Merault, cornette au régiment de Florensac, E. P.

— Antoine de Vezins de Levezou, R. G.

A. Demarsy.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.
*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*suite de la table*).

F.

* Voyez 6e liv., juin 1867, p. 286.

G.

L. SANDRET.

BIBLIOGRAPHIE

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE TOURAINE, ANJOU, MAINE ET POITOU,

Par J. X. Carré de Busserolle [1].

Voilà une excellente et honnête publication nobiliaire, comme on en voudrait voir entreprendre pour chacune de nos provinces. M Carré de Busserolle a inséré en tête de ce livre des listes de gentilshommes ayant pris part à la rédaction des coutumes de ces quatre circonscriptions en 1508 et 1559; des rôles d'hommes d'armes des XVIe et XVIIe siècles; l'armorial des maires de Poitiers; puis une suite de notices généalogiques, toutes composées, non sur des mémoires communiqués par les familles, formules dont on comprend facilement la portée, mais sur des documents authentiques, officiels, et soigneusement indiqués.

M. de Busserolle a donné une excellente note sur les preuves de noblesse exigées avant 1789.

Il se propose de publier chaque année un volume de ce *Calendrier*. Nous le félicitons de cette entreprise, et nous félicitons aussi les familles de ces quatre provinces d'avoir rencontré un historiographe aussi consciencieux et aussi érudit.

B...

[1] Un vol. petit in-8e. Librairie Dumoulin.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Mai 1867.

— M. le vicomte Joseph de Luppé, épouse Mlle Louise de Rivière, fille du duc de Rivière.

— M. Ulmar Aronio de Romblay, — Mlle Béatrix Touzet du Vigier.

— M. le vicomte Maxime Roussel de Courcy, — Mlle Marie Terray.

— M. Charles Le Borgne de Lavillandrée, — Mlle Gabrielle d'Amédor de Mollans, fille du marquis.

— M. Albéric Le Borgne de Lavillandrée, — Mlle Blanche d'Amédor de Mollans.

— M. le comte de Douville de Maillefer — Mlle Alice Marie Sarah Japy.

— M. Marion de Procé, — Mlle Ninette de Bertrand-Geslin.

— M. de Bouchaud, — Mlle de Vauxonne.

— M. le comte de Vitrolle, — Mlle Marie Mancion de Montgoubert.

— M. le comte Roger de Lavaux, officier de zouaves, — Mlle Dillon, des comtes Dillon d'Angleterre.

— M. Anatole Normant, — Mlle Malthide d'Autancourt, fille du baron Pierre d'Autancourt.

— M. le comte Frédéric Charles de Tusseau, — Mlle Louise de Valon d'Ambrugeac, fille du comte.

— M. de Berthois, lieutenant-colonel du 5e chasseurs à cheval, — Mlle du Maisniel.

— M. le comte Jules d'Anselme de Puysaye, — Mlle Marie de Campels, fille du marquis de ce nom.

DÉCÈS.

Mai 1867.

— *André* (baron Fortuné d') ancien conservateur des forêts, décédé à Paris, à l'âge de 67 ans.

— *Harnoy* (vicomte d'), décédé à Paris.

— *Cussy* (marquis de), décédé à Paris le 8.

— *Vimercati* (Mme la comtesse), dame d'honneur de la princesse Mathilde.

— *Lur-Saluces* (marquis Bertrand de), décédé à Bordeaux.

— *Osmoy* (comte Alfred d'), mort à Paris le 13, à l'âge de 36 ans.

— *Turpin de Crissé* (Mme la baronne), décédée le 14 à la Roche (Maine-et-Loire), à l'âge de 86 ans.

— *Beaulny* (comte de).

— *Machault* (comte de), décédé à l'âge de 81 ans.

— *Sallenave* (de) général de division.

— *Deliot de la Croix* (Mme la comtesse),

— *Lur-Saluces* (comte Eugène de), décédé à Bordeaux.

— *Isnards-Suze* (marquis des), ancien capitaine aux chevau-légers de Piémont, décédé à Paris.

LES CHEVALIERS

DU

PORC-ÉPIC OU DU CAMAIL

1394-1498

A *Revue nobiliaire* donnait l'année dernière (n° de janvier, page 13), un document inédit extrait du tome 662 du fonds Dupuy, relatif à l'ordre du *Porc-Épic* ou du *Camail*, ordre de chevalerie peu connu. Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs quelques notes sur cet ordre, avec les noms des chevaliers que nous avons pu relever dans les anciens auteurs ; nous laissons à d'autres le soin de compléter ces listes.

L'ordre du *Porc-Épic* fut institué en 1394, comme on sait, par Louis de France, duc d'Orléans, second fils de Charles V, à l'occasion des fêtes du baptême de son fils Charles. L'ordre n'était composé que de 25 chevaliers, y compris le prince qui en était le chef ; ces chevaliers devaient être nobles de quatre races. L'habit de cérémonie consistait en un manteau de velours violet, le chaperon et le mantelet d'hermine, avec une chaîne d'or, au bout de laquelle pendait un porc-épic de même tombant sur la poitrine, avec cette devise : *Cominus et eminus*. Le nom d'ordre du *Camail* venait, dit-on, de ce que le duc d'Orléans donnait à chaque nouveau chevalier une bague d'or garnie d'un *camaïeu* ou pierre d'agate, sur laquelle était gravée la figure du porc-épic. (*André Favyn ; — P. Hélyot ; — Bernard Giustiniani ; — Moréri*, etc.)

« On a prétendu, dit le P. Hélyot, que le duc d'Orléans prit cet animal pour emblème de son ordre, afin de montrer à Jean, duc de Bourgogne, son ennemi, qu'il ne manquait ni de courage, ni d'armes pour se défendre ; le porc-épic étant un animal si bien armé, que, de près, il pique avec ses pointes, et de loin, il les lance contre les chiens qui le poursuivent. »

Nous ne connaissons pas les noms des chevaliers de la première promotion. Juvénal des Ursins nous apprend que, lors de la réconciliation ménagée en 1405 par le roi de Navarre et le duc de Bour-

bon, entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, celui-ci, en faisant serment sur le corps de Jésus-Christ d'être vrai et loyal parent dudit duc d'Orléans et promettant d'être son frère d'armes, portait l'ordre du Camail. Cette réconciliation ne dura guères, car il le fit assassiner deux ans après, et lui-même mourait de la main de Tanneguy du Chastel sur le pont de Montereau, en 1419.

Charles d'Orléans avait succédé à son père comme chef de l'ordre. Ce prince, fait prisonnier à Azincourt et emmené en Angleterre, continua à créer de nouveaux chevaliers; ce qui prouve que cet ordre ne fut pas aboli aussitôt qu'il fut institué, comme l'avancent quelques auteurs, entr'autres Schoonebeck, qui se contredit en ajoutant que Louis XI fit tout ce qu'il put pour le maintenir, ayant donné aux chevaliers des instituts et des règles pour la conduite de leur vie, par lesquels il leur était ordonné de défendre l'État et la religion du Royaume et de promettre obéissance au souverain : mais c'est une nouvelle erreur; l'ordre était uniquement sous la maîtrise du duc d'Orléans. (*P. Hélyot.*) — Les femmes furent quelquefois admises dans cet ordre de chevalerie, comme nous le voyons dans la première promotion dont nous trouvions quelque trace.

Nous allons mentionner, par ordre alphabétique, les noms de tous les chevaliers que nous avons pu recueillir, en y ajoutant quelques détails sur leur position personnelle et de famille, et en donnant leurs armes.

Charles d'Orléans, étant encore prisonnier en Angleterre, conféra l'ordre du Camail aux personnages suivants :

— 1437. — Aimeric *alias* Merigon de Castillon, chevalier, seigneur de Castillon, de Fourcès, de Bezaudun, de Jaulin, etc., fut nommé chevalier du Camail dit du Porc-Épic, par lettres du duc d'Orléans, données à Londres, le 5 avril 1437. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. B. fol. 694.) En 1438, il était capitaine d'hommes d'armes et de trait, et vivait encore, dans un âge très-avancé, le 24 août 1474. On présume qu'il avait épousé l'héritière de Fourcès : il était fils de Béraud de Castillon V^e du nom, qualifié *noble baron*, et de Marguerite de Jaulin. Aimeric de Castillon eut un fils, mort avant 1491, et deux filles : Isabelle, mariée en 1464, à Jean de Pardaillan, de la maison d'Armagnac, et Beline, femme de Jean de Lupiac, seigneur de Montcassin.

Aimeric de Castillon portait pour armes : *de gueules, au château*

d'argent sommé de trois tours donjonnées et crénelées de même. (Courcelles : *Généalogie de la maison de Castillon, vicomtes de Bénanges et d'Aubeterre*, t. III.)

— 8 *mars* 1438. — Michel de Beauvillier, chevalier. seigneur de la Ferté-Hubert, de Thoury, d'Estouteville, de Lussay, etc., échanson du Roi, bailli de Mantes et de Meulan, gouverneur de Montereau et de Chartres. Il naquit en 1418, et était fils de Jean de Beauvillier, tué en 1428 d'un coup de flèche en défendant le château de la Ferté-Hubert assiégé par les Anglais, et d'Alix d'Estouteville. Michel de Beauvillier testa le 18 décembre 1462, et mourut peu après. Il fut inhumé dans l'église de la Ferté-Hubert. Il avait épousé, le 18 mars 1451, Annette de Tillay.

Son sceau portait : *Fascé d'argent et de sinople de six pièces, les fasces d'argent chargées de six merlettes de gueules*, 3, 2 *et* 1. Cimier : *Une gerbe de plumes*. Supports : *Une aigle et un lion*.

Michel de Beauvillier était le quatrième aïeul de François de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, créé duc et pair de France en 1663, de qui sont descendus les ducs de Saint-Aignan et de Beauvillier, aujourd'hui éteints. (*P. Anselme,* t. IV, page 711.)

— Tanneguy, vicomte de Joyeuse, sénéchal et capitaine de Lyon en 1460, fils de Louis II, vicomte de Joyeuse, et de Jeanne Louvet, sœur de la cousine de Dunois. De son mariage avec Blanche de Tournon (20 juin 1448), vint une nombreuse postérité. Il fut le trisaïeul de Guillaume II, vicomte de Joyeuse, chevalier des Ordres du roi, maréchal de France en 1575, qui eut, entre autres enfants, le cardinal de Joyeuse et Anne, duc de Joyeuse, pair et amiral de France, tué à Coutras en 1587.

Armes : *Palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or*. (*P. Anselme,* t. III.)

— Mlle de Murat. Est-ce Marguerite de Murat, baronne de Saint-Auban et de Calvisson, fille et unique héritière de Renaud II, dernier vicomte de Murat, partisan du duc de Bourgogne ? Elle épousa Louis de Louet, chambellan et favori du roi Charles VI, et lui porta la seigneurie de Calvisson. Mlle de Murat est citée par le P. Hélyot.

Murat : *D'azur, à trois fasces muraillées et crénelées d'argent.*

— Catherine Brachet, dame de Salignac en Limousin, femme de Jean, dit *Pothon,* seigneur de Xaintrailles, grand sénéchal du

Limousin, maréchal de France en 1454, l'un des plus fidèles serviteurs de Charles VII. Elle était fille de Jean Brachet, seigneur de la Péruse et de Montagne, et de Marie de Vendôme. Elle épousa, en 1437, Pothon de Xaintrailles, à qui le roi donna, en considération de ce mariage, quatre mille écus d'or. Le maréchal mourut sans enfants, et Catherine Brachet se remaria, le 23 septembre 1463, à Jean d'Estuer, seigneur de Saint-Maigrin en Saintonge. — Le P. Hélyot, qui cite la femme de Xaintrailles comme ayant été admise dans l'ordre du Camail, ne dit pas si son mari eut le même honneur, ce qui est probable. Catherine Brachet avait pour armes : *d'azur, à deux chiens braqués d'argent*; et Pothon de Xaintrailles : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à la croix alésée de gueules; aux* 2 *et* 3 *de gueules au lion d'argent*. (*P. Anselme*, t. VII.)

— 1439. — Pierre de Chauveron, damoiseau, seigneur de Dussac et de Panthenie, fut fait chevalier de l'ordre du Camail l'an 1439. Il était fils de Jean de Chauveron, seigneur de Laurière en Limousin, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon en 1388, et de Marie Vigier, fille de Geoffroy Vigier, seigneur d'Excideuil, et frère de Jean de Chauveron, chevalier de Rhodes. Il épousa en 1460 Isabelle de Pierre-Buffière; son fils, Robert de Chauveron, épousa en 1476 Marguerite de Gontaut-Biron.

Pierre de Chauveron était le huitième aïeul de M. le marquis de Chauveron, marié avant 1789 à M[lle] Regnaud de la Soudière. Il portait pour armes : *D'argent, au pal bandé d'or et de sable*. Supports : *Deux lions*. Cimier : *Une tête de griffon*. (*Dictionnaire universel de la noblesse de France*, par Courcelles, t. III, p. 148; — *Généalogie de Chauveron*, dressée en 1759 par Clairambault et supplémentée par Chérin en 1777.)

— 19 *mars* 1440. — Louis Chabot, II[e] du nom, seigneur de la Grève et de Montcontour, conseiller et chambellan du roi Louis XI, fut à la conquête de Guienne en 1453. Louis XI le nomma son conseiller et chambellan par lettres du 6 avril 1464. Il assista en 1467 aux États tenus à Tours, commanda le ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou en 1472 et 1475, et mourut en 1486. Il était fils de Thibaut Chabot, IV[e] du nom, tué à la journée des Harengs en 1428, et de Brunissende d'Argenton. Il avait épousé, le 3 juin 1444, Jeanne de Courcillon, fille de Guillaume, bailli et capitaine de Chartres; il en eut un fils mort avant lui, et deux filles qui n'ont

pas laissé de postérité. Louis Chabot était petit-fils de Louis Ier du nom, et de Marie de Craon, dame de Montcontour.

Armes : *D'or, à trois chabots de gueules.*

La *Revue nobiliaire* rapporte les lettres de Charles, duc d'Orléans, datées de Blois du 19 mars 1440, qui confèrent à Louis Chabot le collier de l'ordre du Camail. Charles d'Orléans, fait prisonnier à Azincourt en 1415, comme nous l'avons dit, ne recouvra sa liberté qu'au mois de *novembre* 1440, grâce aux négociations de Philippe II, duc de Bourgogne. Nous voyons dans les Chroniques de Monstrelet que le duc d'Orléans arriva à Calais en novembre 1440 et de là à Gravelines, où la duchesse de Bourgogne alla au-devant de lui ; et peu de jours après vint le duc de Bourgogne avec les ambassadeurs du roi de France, et de là s'en vinrent à Saint-Omer, où le duc d'Orléans jura la paix et fut fiancé à Marie de Clèves, nièce du duc de Bourgogne. Le mariage eut lieu le *samedi avant la saint André.* Monstrelet et, après lui, dom Urbain Plancher (*Hist. de Bourgogne*), rapportent les détails des fêtes qui eurent lieu à cette occasion. Après que les deux princes eurent échangé le collier de leur ordre (la Toison-d'Or et le Porc-Épic), « il y eust des joustes où l'on rompit « maintes lances et on voyoit parmy les assistants des chevaliers de « la Toison-d'Or, de la Jarretière et du Porc-Épic. On vit encore, « parmy les représentations, une pucelle accoustrée à la nymphale, « laquelle menoit à la main droite un porc-épic jetant ses piquans « en l'air fort ingénieusement, et, à la gauche, tenoit un beau « cygne blanc ayant au col un riche collier de la Toison-d'Or. » Le cygne était là pour rappeler l'emblème de la maison de Clèves. — Le collier de la Toison avait été envoyé (d'après les décisions du chapitre tenu pour la réception du duc d'Orléans), aux duc de Bretagne et d'Alençon, avec des lettres des ducs de Bourgogne et d'Orléans, et sans doute anssi avec le collier du Camail. Charles d'Orléans et Philippe de Bourgogne allèrent ensuite ensemble à Bruges, puis à Gand, où les fêtes et les tournois se succèdent. Charles se rend seul de Tournay à Valenciennes, à Quesnoy-le-Comte, à Cambrai, Saint-Quentin, Noyon, Compiègne, Senlis et Paris. Enfin, pour ne pas exciter les soupçons du roi de France, il se retire à Orléans, puis à Blois et sur ses autres seigneuries. C'est alors qu'il dut conférer son ordre aux seigneurs dont il voulait récompenser le dévouement et la fidélité. Les lettres pour Louis Chabot sont signées :

par Monseigneur, Messire Jean Fouquault, chevalier, et plusieurs autres présents. Signé Hardouin.

C'est ici le lieu de dire que Monstrelet ajoute en parlant du voyage du duc d'Orléans dans la Picardie et la Flandre : « Et quant « à son ordre, *elle* fut par luy octroyée à porter à grand nombre de « chevaliers et écuyers, et autres de moyens états, qui luy en faisoient « requérir pour l'avoir. Il en faisoit peu ou néant de refus ; et fut « pour ce temps assez commun ès pays de Picardie. »

Nous pensons que ce reproche de prodiguer l'ordre du Camail est exagéré, car cette distinction eût été bientôt dédaignée des gentilshommes de naissance distinguée, tandis qu'au contraire nous allons voir des seigneurs fort considérables admis encore, longtemps après cette époque, dans cet ordre du duc d'Orléans. Il est possible que le nombre des chevaliers ne fut plus limité; c'est le sort réservé à tous les ordres que l'on instituera, même avec les règles les plus sévères. L'ordre de la Légion-d'Honneur ne fut-il pas lui-même restreint à quelques cohortes de légionnaires qui ne devaient avoir que deux mille officiers et quatre cents commandants? Malgré son extension, nous ne voyons pas diminuer le prestige de cette récompense.

Le duc d'Orléans retourna vers le duc de Bourgogne et l'alla rejoindre à Hesdin le jour de la Toussaint 1441 ; se rendit à Saint-Pol, à Arras, puis à Paris, à Blois et à Nevers. Ce prince était à Cognac au commencement de l'année suivante, comme le prouvent les lettres par lesquelles il donne le cordon de son ordre à plusieurs seigneurs de l'Angoumois et du Berry.

— 19 *juin* 1442. — JEAN GUY, chevalier, nommé par lettres datées de Cognac, le 19 juin 1442. Lainé (*Nobiliaire du Limousin*), dit le 9 juin, mais il y a sans doute erreur. Jean Guy dut être nommé chevalier le même jour que Pierre de Bremond d'Ars, dont les lettres ont été conservées.

Jean Guy appartenait à l'ancienne maison de Guy de Puyrobert, famille nombreuse et puissante, dit M. Ed. Sénémaud, dans son savant mémoire sur les fiefs de l'évêché d'Angoulême (*Revue nob.*, année 1866), représentée encore en 1750 par deux branches établies dans l'élection de Cognac. Il descendait, suivant Lainé, de Géraud Guy, témoin, en 1115, d'une donation faite à Renaud, abbé du Vigeois.

Armes : *D'argent, à trois fermaux de gueules, au chef d'azur.*

— Pierre de Bremond d'Ars, chevalier, seigneur d'Ars, de Balanzac, de Puyvidal, etc., l'un des chevaliers d'Angoumois restés fidèles à Charles VII, et l'un des adversaires de la domination anglaise dans cette province, fut fait chevalier de l'ordre du Camail par lettres datées de Cognac le 19 juin 1442, se terminant ainsi : *Par Monseigneur, le Bastard de Vertus et le seigneur de Saint-Chartrier et autres présents.* Signé *Dezaves.* (Orig. en parchemin. — Archives de la maison de Bremond d'Ars en Saintonge.) — Le Bastard de Vertus est sans doute Philippe de Valois, comte de Vertus, condamné à mort en 1445, fils de Philippe d'Orléans, comte de Vertus, frère de Charles, duc d'Orléans.

Pierre de Bremond d'Ars était fils de Guillaume, seigneur d'Ars et de Jazennes, tué à Azincourt, et de Marquise Chaffrais, dame de Puyvidal et de Rouffiac, et petit-fils de Guillaume de Bremond, chevalier, seigneur de Jazennes et d'Eschillais, tué à Crécy, et de Jeanne d'Ars. (*Biog. Saintongeoise ; — Nouv. Biog. gén.* de F. Didot, v°.) — Il épousa Jeanne de Livron, fille de Foucauld de Livron et de Robine de Sonneville, de la maison de Livron, depuis marquis de Bourbonne, et testa le.... juin 1456. Son fils aîné, Jean, seigneur d'Ars, a continué la branche aînée de sa maison, représentée aujourd'hui par de nombreux descendants, entre autres M. le général comte de Bremond d'Ars, ancien inspecteur général de cavalerie, et son neveu M. le général marquis de Bremond d'Ars, commandant le département de la Charente. — Le second fils de Pierre de Bremond d'Ars, Jean, seigneur de Balanzac, fut sénéchal d'Angoumois, chambellan et maître d'hôtel de Louise de Savoie et du roi François Ier. (*Hist. de la maison de Bremond d'Ars,* par Léon de Beaumont, évêque de Saintes ; — Clairambault ; — Chérin, etc.)

Armes : *D'azur, à l'aigle éployée d'or, au vol abaissé.*

— Pierre de Chabanais, chevalier, seigneur de Comporté-sur-Charente, sénéchal et gouverneur d'Angoumois, capitaine de Cognac, fut fait chevalier du Camail en même temps que les deux seigneurs précédents. Il était fils de Jean de Chabanais, capitaine de Cognac, qui servait, avec huit écuyers, contre les Anglais, sous le gouvernement du Dauphin, comme on le voit par la quittance qu'il donna, le 8 septembre 1418, pour lui et sa compagnie. Son sceau indique qu'il était d'une branche puînée des anciens sires ou princes de Chabanais en Angoumois, connus dès le xe siècle. — Pierre de

Chabanais eut une fille, Agnès de Chabanais, mariée en 1436 à Henri de Polignac, seigneur de Vénérand et d'Escoyeux en Saintonge, et un fils, Aymar de Chabanais, seigneur de Comporté, marié à Marie de Lusignan-Saint-Gelais, dont le petit-fils, Jean de Chabanais, épousa Florence de Saint-Georges-Vérac (9 septembre 1517). Renée de Chabanais, leur fille, s'allia le 7 mars 1541 à Louis d'Albin de Valsergues, seigneur de Céré, lieutenant-général de l'artillerie de France, et lui porta la terre de Comporté, qui passa ensuite à Charles de Bremond d'Ars, baron d'Ars, mari de Louise d'Albin de Valsergues (1559).

Armes : *D'or, à deux lions léopardés de gueules, au lambel de même.*

Jourdain V, sire de Chabanais, qui assista à la prise de Jérusalem, en 1099, portait les mêmes armes, sauf le lambel. (*Galeries de Versailles.*)

— Pierre de Lusignan-Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Montlieu et de Saint-Aulaye, conseiller et chambellan de Charles, duc d'Orléans, chevalier de l'ordre du Camail en 1442, s'attacha, après la mort de ce prince (4 janvier 1465), au comte d'Angoulême, son frère, qui le cite dans son testament. Il était fils de Charles de Lusignan, IVe du nom, seigneur de Saint-Gelais et de Séligny, et d'Yolande Bouchard d'Aubeterre ; il épousa le 25 juillet 1455 Philiberte de Fontenay, fille de Guy, baron de Fontenay, et de Jeanne d'Estampes : il testa en 1470. Jeanne de Lusignan-Saint-Gelais, sa petite-fille, dame de Montlieu et de Saint-Aulaye, porta ces terres à son mari, Charles Chabot, baron de Jarnac (15 juin 1506). (La Thaumassière : *Hist. du Berry*.)

Armes : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à la croix alaisée d'argent ; aux* 2 *et* 3 *burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules, brochant, couronné, armé et lampassé d'or.* (P. Anselme, t. IX, p. 66.)

— Louis du Puy, chevalier, seigneur du Couldray-Monnin, de Dames, de Vaux, de Châteaumeillan, baron de Bellefaye, etc., lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de Monseigneur le duc de Nemours, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, sénéchal de la Marche, gouverneur de Châtellerault, chevalier de l'ordre de Monseigneur le duc d'Orléans, épousa le 22 août 1455, Catherine de Prie, fille d'Antoine et de Madeleine d'Amboise. Il

était fils de Geoffroy du Puy et de Jeanne de Pierre-Buffière. Louis du Puy, baron de Bellefaye, mourut en 1484. Son fils, Jean du Puy, chambellan de Louis XII, etc., a continué la postérité, et ses filles s'allièrent dans les maisons de Vohet, d'Archiac, de Chateigner-la-Rocheposay et d'Arbouville. (La Thaumassière : *Hist. du Berry ;* — A. du Chesne : *Hist. des Chasteigner*, etc.)

Armes : *D'or, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné de gueules.*

— 2 *mars* 1448. — ALPHONSE DE BERNEZ, *dit* DE PIÉMONT, chevalier, eut part à la levée du siége de Compiègne, et fut tué au service de Louis XI, après 1461, âgé de 70 ans. Venu en France en 1431, avec le marquis de Saluces, son parent, il était fils de Jean de Bernez, écuyer de Charles, duc d'Orléans et de Milan, et avait été fait chevalier de l'ordre du Porc-Épic par deux brevets datés de Pignerol les 1er avril et 2 mars 1448 (*vieux style*), suivant La Chesnaye des Bois. Il se fixa en Picardie et épousa Marie de Renti, fille de Foulques, seigneur de Méry, et sa postérité a formé deux branches, dont l'une était représentée en 1726 par Joseph-César, marquis de Bernez, et alliées aux maisons de Boufflers, de Créquy, de Poix, de Boulainvilliers, etc. La famille de Bernez, ajoute La Chesnaye des Bois, était illustre, elle a donné plusieurs cardinaux, un archevêque d'Embrun, et tirait son nom de la terre de Bernez, sur le lac Léman.

Le *Dictionnaire de la noblesse* ne donne pas les armes de la famille de Bernez. Nous ignorons si elle a encore des représentants. Nous pensons cependant pouvoir lui attribuer les armoiries suivantes : *D'or, à trois chevrons de gueules.*

C'est ici que nous pouvons placer les noms de onze gentilshommes bretons faits chevaliers de l'ordre du Camail par une lettre collective signée de Charles, duc d'Orléans, le 18 novembre 1448, et rapportée par dom Lobineau et dom Morice. Nous ferons cependant remarquer que la date n'est pas la même chez les deux auteurs : dom Lobineau indique le 18 novembre 1440 (*Preuves*, t. II, col. 1067), tandis que dom Morice (*Preuves,* t. II, col. 1438) dit le 17 novembre 1448. Nous adoptons cette dernière date comme la plus authentique, le 18 novembre 1440 étant précisément l'époque où Charles d'Orléans était en route pour revenir en France après avoir traité de sa rançon. Nous avons vu que ce prince

débarqua à Calais environ une semaine avant la Saint-André (30 novembre) de cette année 1440, et de là se rendit à Saint-Omer, où fut célébré son mariage avec Marie de Clèves.

Cette lettre du duc d'Orléans diffère de celles déjà connues, surtout en ce qu'elle ne renferme pas le nom du lieu où elle fut écrite : de là vient l'incertitude pour préciser les circonstances qui déterminèrent le prince à conférer simultanément son ordre à ces onze gentilshommes, principaux officiers de la maison du duc de Bretagne. Voici le texte de cette lettre, que dom Morice rapporte, en ajoutant : « Sur une copie délivrée à messire Grégoire de Quélen, seigneur du Broutai, lieutenant pour le roy au bailliage et gouvernement de Rennes. Tiré des Mémoires généalogiques de la maison de Carné. »

« Charles, duc d'Orléans, comte de Blois et de Beaumont et sei-
« gneur de Coucy, à tous ceux qui ces présentes lettres verront,
« salut. Savoir faisons que nous, en faveur de nostre très-cher et
« très-amé cousin Pierre de Bretaigne, avons aujourd'huy donné
« et donnons congié et licence de porter nostre ordre du Camail, en
« la forme et manière que l'avons mis sus de pieça, à tous les
« gentilshommes cy-après nommez : c'est à savoir : Silvestre de
« Carné, Robert de Callac, Guillaume de Quengo, Olivier de Quelen,
« Lorens de Lignières, Yvon de Lezongar, Martin Lannelle, Yvon
« et Olivier de Lannion, Olivier de Penhoët, Mathé de Rolleheuc,
« et à chacun d'eux, pourvu qu'ils fassent le serment en tel cas
« accoutumé entre les mains de nostre féal Henri de Villeblanche,
« escuyer. XVII novembre 1448. Charles. »

Nous pensons que cette copie, reproduite par dom Morice, n'était pas parfaitement exacte, car ce n'est pas la formule adoptée précédemment par Charles d'Orléans. Comment expliquer d'ailleurs la mention qui est faite de Pierre de Bretagne, qui ne régna que depuis le 17 juillet 1450, avec cette date du 17 novembre 1448 ? — Cette large distribution des colliers de l'ordre du duc d'Orléans fait supposer qu'elle eut lieu à l'occasion de quelque visite de celui-ci au duc de Bretagne et qu'il voulut payer son hospitalité avec cette monnaie, que les souverains emploient encore de nos jours envers les chambellans ; ou bien encore faut-il reporter cette promotion au sujet de l'ambassade envoyée en 1447 par le duc de Bretagne au roi de France, mais alors c'était le duc François qui régnait. On comprend les nombreuses objections que peut faire naître cette lettre

non régulièrement datée et écrite en termes tout différents de ceux employés dans les lettres authentiques dont les originaux sont parvenus jusqu'à nous. — Examinons cependant quelle était la position personnelle de chacun des nouveaux chevaliers bretons.

— 17 *novembre* 1448. — SILVESTRE DE CARNÉ, est appelé *Christophe* dans les Réformations manuscrites déposées à la bibliothèque de Nantes, page 367, où il est cité au premier degré de la filiation de cette famille et dit chevalier du Porc-Épic, ordre fondé en 1440, ajoute l'auteur de cette généalogie, qui reproduit ainsi l'erreur de Pierre de Belloy sur l'origine des chevaliers du Camail. — Ce Christophe de Carné, suivant le même manuscrit, épousa Jeanne de Chamballon. — Cette fausse opinion a été reproduite dans l'intéressant ouvrage de M. H. de Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, qui cependant cite un Silvestre de Carné, également rappelé par M. Pol de Courcy (*Nobiliaire de Bretagne*), lequel devait être le proche parent dudit Christophe (sinon le même). Il est qualifié écuyer, maître d'hôtel et chambellan du duc de Bretagne, fait chevalier de l'Hermine par le duc Pierre II en 1454. (*Dom Lobineau; P. de Courcy; H. de Fourmont.*) La même erreur pourrait avoir été commise pour Christophe de Carné comme pour Jean de Marcillé, qui est dit chevalier du Porc-Espic au lieu de chevalier de l'Espi (*l'Ouest aux Croisades,* t. II, page 237). — La famille de Carné, l'une des plus honorables de Bretagne par son ancienneté et ses alliances, a encore aujourd'hui de nombreux représentants, entre autres : M. le comte de Carné-Trécesson et M. le comte Louis de Carné-Marcein, membre de l'Académie française.

Armes : *D'or, à deux fasces de gueules.*

— ROBERT DE CALLAC. Il est qualifié maître d'hôtel de la duchesse de Bretagne en 1452 et du duc Pierre en 1464. (*Dom Lobineau.*) Il appartenait à une ancienne famille aujourd'hui éteinte et dont les armes étaient : *D'or, à deux fasces de gueules.* (*P. de Courcy.*) — Ce nom est porté maintenant par une autre famille noble, dont le nom patronymique est Moraud, représentée par M. le comte de Callac, préfet de la Nièvre, et dont les armes sont : *D'argent, à trois coquilles de gueules.* (*Idem.*)

— GUILLAUME DE QUENGO, fils d'Eon de Quengo, chevalier, et de Guillemette Le Provost, l'un des chevaliers qui restèrent attachés, en 1427, au duc de Bretagne. Il ne paraît pas avoir fait souche. (*La*

Chesnaye des Bois.) La maison de Quengo a formé d'autres branches qui subsistent encore. (*P. de Courcy*).

Armes : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

— Olivier de Quelen, seigneur du Broutai, frère aîné du septième aïeul du comte de la Vauguyon, dit La Chesnaye des Bois, mort sans postérité. Il était chevalier de l'ordre du duc de Bretagne, son grand-chambellan, grand-maître de l'artillerie et capitaine général des francs-archers, c'est-à-dire des milices du duché. (V. *La Chesnaye ; P. de Courcy*, etc.)

Armes : *D'argent, à trois feuilles de houx de sinople.*

— Lorans de Lignières. Il était peut-être fils de Jacob de Lignières, l'un des écuyers de Jean, sire de Landevy en 1386. Ce nom de Lignières est souvent cité dans dom Lobineau et dom Morice, mais M. de Courcy ne donne pas les armes de cette famille. On voit un Bertrand de Lignières, chambellan du duc de Bretagne en 1453, avec Silvestre de Carné, Mathé de Rolleheuc et autres. (D. Lob., *Pr.*, t. II, col. 1191.)

— Yvon de Lesongar était d'une famille également citée dans dom Lobineau, et dont les armes étaient, suivant M. de Courcy : *D'azur, à la croix d'or,* alias *cantonnée à dextre d'une fleur de lys de même.* On trouve un Hervé de Lezongar, écuyer du duc avec Martin de la Landelle en 1457. C'est peut-être le même que le chevalier du Camail. On voit aussi un Roland de Lezongar, écuyer du duc en 1453. (*Dom Lobineau*, t. II, col. 1187.)

— Martin Lannelle, ou plutôt Martin de La Landelle, second fils de Jean et de Marie de Châteauderech, et frère de Jean de la Landelle, secrétaire du duc de Bretagne en 1432, qui a continué la filiation, et de Vincent de la Landelle, écuyer du duc, capitaine de Sucinio. Martin était aussi l'un des écuyers du duc, et fut ensuite gouverneur du Croisic et de Guérande. (*D. Lobineau ; P. de Courcy ; H. de Fourmont.*) Cette ancienne famille, dont était Robert de la Landelle, qui fit partie de la septième croisade, est encore représentée par MM. G. et Th. de la Landelle. (*H. de Fourmont.*) Le comte de la Landelle, qui fit partie de l'expédition de Quiberon, périt fusillé à Vannes en 1795.

Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable* 2 *et* 1.

— Yvon de Lannion fut, ainsi que son frère Olivier de Lannion,

vice-amiral de Bretagne, suivant La Chesnaye des Bois. Ils étaient fils de Roland de Lannion et de Guyonne de Grezy. (La Chesnaye des Bois : *Généalogie de Lannion.*)

Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable, au chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent.*

— OLIVIER DE PENHOUET. Le même sans doute que le seigneur de Penhouët, chambellan du duc de Bretagne en 1453 avec Silvestre de Carné, Bertrand de Lignières, Mahé de Reheuc, etc. (*D. Lobineau*, t. II, col. 1187 et 1191.) Il devait aussi appartenir à l'ancienne famille des sires de Penhouët, qui portait pour armes : *D'or, à la fasce de gueules.* (*P. de Courcy*, etc.)

— MAHÉ DE ROLLEHEUC, un des écuyers et des chambellans du duc, reçoit en 1453, 60 livres en cette qualité (*D. Lob.*, t. II, col. 1187 et 1191), est nommé aussi Mahé de Reheuc. Ce nom n'est pas indiqué dans le Nobiliaire de Bretagne, et nous ignorons, par conséquent, quelles étaient les armes de ce chevalier.

— Terminons cette nomenclature des chevaliers bretons en disant que le nom de Villeblanche est fréquemment cité dans les auteurs ci-dessus mentionnés.

L'ordre du Camail, qui avait perdu son chef, Charles d'Orléans (1465), dut encore être recherché comme une des plus flatteuses récompenses par les principaux personnages de l'époque. Mais nous n'avons pu recueillir aucun nom; nous voyons cependant Louis, duc d'Orléans, fils de Charles, depuis Louis XII, conférer cet ordre à l'un des favoris de Louis XI, dont nous allons parler, ainsi qu'à son fils et à plusieurs autres seigneurs, dont le P. Héliot ne nous a pas conservé les noms.

— *Mars* 1498. — MICHEL GAILLARD, seigneur DE LONGJUMEAU, de Chilly, de Fayet, etc., maître d'hôtel du roi, seul général des finances, général des galléasses de France en 1480. Lainé et Courcelles commettent une erreur lorsqu'ils disent en parlant de Michel Gaillard que le roi Louis XI « l'aimait tant qu'il le fit chevalier de l'ordre du Camail. » (*Dict. vérid. des maisons nobles; — Dict. univ. de la nobl. de Fr.*, t. III.) Le roi ne pouvait conférer l'ordre du duc d'Orléans, comme nous l'apprend le P. Hélyot. Louis XII fit cette promotion comme duc d'Orléans, et peu de jours avant la mort de Louis XI. Les lettres sont datées de Blois et signées *Cothereau.* —

Michel Gaillard était fils de Mathurin Gaillard et de Jeanne de Callipeaux. (*Moréri.*)

— Michel de Gaillard, IIe de ce nom, chevalier, seigneur de Longjumeau, fils du précédent et de Marguerite Bourdin, panetier du roi François Ier, fut, en même temps que son père, reçu chevalier de l'ordre du Camail. Il épousa, le 10 février 1512, Souveraine d'Angoulême-Valois, fille naturelle de Charles, comte d'Angoulême, et sœur de François Ier, qui la légitima au mois de juin 1521. Elle était née de Jeanne Conte.

Michel de Gaillard mourut en 1525. Sa petite-fille, Souveraine de Gaillard de Longjumeau, épousa Jean de Montmorency, dont descendent toutes les branches de la maison de Montmorency. (*Courcelles.*)

La famille de Gaillard de Longjumeau est encore représentée. Antoine-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Jules, marquis de Gaillard de Longjumeau, ancien sous-préfet, est mort à Marseille le 6 octobre 1866, âgé de 78 ans,

— Les armes des Gaillard de Longjumeau sont : *D'argent, semé de trèfles de sinople, à deux taux de gueules en chef surmontant deux perroquets de sinople.* (*Lainé; Courcelles.*)

Louis XII, aussitôt son avénement, supprima l'ordre du Camail fondé par son aïeul en 1394. Durant cet espace de 104 ans, les chevaliers de cet ordre ont dû être nombreux et rendre de signalés services. On ignore pour quelle raison le nouveau roi ne voulut pas maintenir cette glorieuse association. Peut-être craignait-il de rappeler dans quelles circonstances elle avait été fondée, et perpétuer le souvenir de sanglantes divisions entre la maison de Bourgogne et le roi de France, qui venait d'oublier les injures faites au duc d'Orléans. Mais nous avons vu que la réconciliation s'était faite entre les princes d'Orléans et de Bourgogne en 1440. Malgré cela, il serait intéressant de réunir tout ce qui est relatif à l'un des ordres de chevalerie les moins connus. Nous serions donc heureux de recevoir toutes les communications que l'on voudrait bien nous adresser à ce sujet pour compléter les quelques notes que l'on vient de lire.

Ch. d'Orlac.

ROLE

DES

PRINCIPAUX GENTILSHOMMES

DE LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN

ACCOMPAGNÉ DE NOTES SECRÈTES, RÉDIGÉES EN 1640.

(*Suite* *.)

Sergeanterie de Thury.

70. Aubigny appartient au sieur d'*Aubigny*, qui porte le nom de *Morel;* sont trois frères gens de cœur et de servisse; l'aisné est gentilhomme ordinaire chez le roy, a espousé une fame qui porte le nom de *Pellevé,* tante des sieurs de Beaumont qui sont auprès du roy; il est riche de 6,000 livres de rente.

* Noble Blandely de *Morel*, chevalier, sieur d'*Aubigny*..... a espousé la fille du sieur de *Saint-Germain*... tante de MM. de Beaumont.

Jean de *Morel,* anobli en 1522... fils Ravend, sieur d'Aubigny... fils Brandelis... (rech. de 1598).

Antoine de *Morel,* seigneur et patron d'*Aubigny* (rech. de 1666).

Marc-Antoine de *Morel,* écuyer, seigneur et comte d'*Aubigny,* porte : *d'or, à un lion de sinople.* (Arm. gén. — *Alençon,* p. 600.)

71. Martigny appartient au sieur de *Martigny*, premier président aux requestes du palais à Rouen, où il demeure; homme d'esprit fin, vieil avare, riche de 12,000 livres de rente.

72. Donney appartient au sieur de *Donney*, qui porte le nom de *Clinchamps*, bonne et ancienne famille, dont le sieur des M... Bellegarde gouverneur d'Évreux et de Conches est laisné. Celluy-cy est homme de cœur, ung peu viollent, riche de 6,000 livres de rente.

* Noble Gabriel de *Clinchamp* sieur de *Donney*... a prins fame à Paris.

* Voyez 11e liv., novembre 1865, p. 514.

Jean de *Clinchamps d'Auney* (rech. de Montfaut. 1463). — Charles de *Clinchamps*, sieur de Donnay (rech. de 1598). — Charles *Clinchamp*, sieur de Donnay (rech. de 1666).

Gabriel de *Clinchamps*, écuyer, sieur de Donnay, porte : *d'or, à un gonfanon de gueules.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 315.)

73. Saint-Germain-Langot appartient au sieur de *Possey* (qui) porte le nom d'*Olleanson*, de race écossoise, comme dessus en l'article de Coullibeuf ; est homme de cœur, bon gentilhomme, point d'esprit ; enseigne des gendarmes de M. de Matignon ; a espousé une *Pellevey*, sœur du comte de Flers, a deux filz, l'ung à l'académie à Paris, l'autre page de la chambre ; est riche de 18,000 livres de rente, qui luy sont venus de la succession de sa mère, heritière de la maison de Possey.

* Noble seigneur Tanneguy d'*Ollienson.*

Thomas d'*Orléanson*, sieur de Saint-Germain-Langot (rech. de 1598).

Oléançon vient d'Ecosse, établie en Normandie, où elle est en possession de noblesse. (Anecd.)

Pierre d'*Oléançon*, chevalier, seigneur de Saint-Germain-Possé, porte : *d'azur, à un aigle éployé d'argent, becqué et membré d'or, posé sur un baril d'or.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 371.)

74. Ouilly le Tesson appartient au sieur *Dassy* qui porta le nom *Dassy* ; homme de plaisir, incommodé de la veue, riche de 3,000 livres de rente, de bonne et ancienne famille ; a deux fils, l'aisné mal-habille homme a espousé une niepce du sieur Daufernel, président au Parlement de Bretaigne ; le cadet honneste homme, richement marié en Bretaigne par la faute de Madame la duchesse de Chevreuse dont il a esté nourry page.

* Noble *Louis Dassy* . . . .

Noble *Robert de Corcles* sieur du Tesson d'Ouilly, vieil homme de repos, qui a ung frère qui a une compagnye au régiment de Canisy, riche de 3,000 livres de rente.

Robert-Louis d'Assy (rech. de Montfaut, 1463).

François d'Assy, ancienne noblesse, écuyer (rech. de 1598).

Daniel d'Assy, sieur d'Ouilly (rech. de 1666).

Charles d'Assy, escuyer, sieur de Plainville, porte : *d'argent, à trois tourteaux de sable, et une bordure de gueules, chargée de huit besans d'or.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 65.)

75. Torp appartient au sieur du lieu, porte le nom de *Morel*, bonne famille, viel homme, ne se mesle de rien ; riche de 10,000 livres de rente ; n'a qu'une fille mariée au fils de l'aisné conte de Montgommery.

* Noble *Jehan de Morel...* riche de 8,000 livres de rente.

Jean de *Morel*, sieur du Torp., anobli en 1522 (rech. de 1598).

Sergeanterie de Breteuil.

76. Bretheville-sur-Laise appartient au sieur de *Bretheville* qui porte le nom de *Marguerie*, homme d'honneur et de cœur, riche de 4,000 livres de rente; a espousé une héritière du feu sieur de *Raullet*, autrefoys prévost général de Normandye, gouverneur de Pont-de-l'Arche et de Louviers.

* Noble *Jean de Marguerie.*

Jean de *Marguerie*, sieur de Bretteville (rech. de 1666).

Nicolas de *Marguerie*, écuyer, sieur de Bretteville, porte : *d'azur, à trois marguerites d'or, la queue d'argent, posées 2 et 1.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 579.)

77. Potigny, terre réunie au conté de Mongommery, et partage du fils de l'aisné de la maison de *Mongommery* qui a espousé l'héritière de Torp, et est riche de luy et de sa fame de 20,000 livres de rente.

Sergeanterie de Tournebu.

78. Tournebu appartient au baron de *Tournebu*, qui porte le nom de *Tésart*; viel homme, chef de la maison des *Essars*, d'ancienne famille; philosophe stoïque, huguenot, riche de 30,000 livres de rente, avait épousé une famme flamande, belle-sœur du sieur Hotin, admiral de Hollande, fort riche; de ce mariage est sortie une fille hérittière mariée au conte Rhingrave, proche parent du prince d'Orange et collonel d'ung régiment de cavallerye en Hollande.

* *Guy Daigneaut*, escuier. — *Gédéon Grimoult*, escuier. — *Jean Doublet*, escuier.

Jacques *Thésart*, sieur des Essarts et baron de Tournebu, anc. noblesse (rech. de 1598).

Tanneguy d'*Aigneaux*, demeurant à Tournebu (rech. de 1666).

Nicolas *Grimoult*, fils *Gédéon* (rech. de 1598). — Jean *Grimoult*, demeurant à Tournebu (rech. de 1666).

Gédéon-Louis *Grimoult*, écuyer, porte : *de sable, semé de grelots d'or, fretté d'argent de huit pièces.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 210.)

Sergeanterie de Saint-Pierre-sur-Dyve.

79. Saint-Pierre-sur-Dyve appartient à une abbaye; dans cett[e]

paroisse demeurent deux frères portant le surnom de *James*, gens d'esprit, de cœur et de service, riches de chacun 3,000 livres de rente.

* *Nicollas de James,* escuier, sieur de la Milleraye. — *Pierre de James*, escuier, sieur de Saint-Jores.

Nicolas de *James*... anobli en 1596 (rech. de 1666).

Odet de *James*, écuyer, porte : *de sable, à une bande d'or, accompagné d'un orle de six coquilles d'or.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 71.)

80. Hieuville appartient au sieur de *Rucqueville*, porte le nom de *Scens*, est domestique de M. de Longueville, homme de cœur, d'esprit gaillard, riche de 4,000 livres de rente.

* *François Le Sens,* sieur de Rucqueville. — *Daniel de Bonnechosse*, escuier. — *Pol Charlot,* escuier. — *Herculles Le Maignen*, sieur du Launay.

Jean et François *Le Sens* (rech. de 1598).

Charles de *Bonnechose*, confirmé en 1571 (rech. de 1598). — Philippe de *Bonnechose* (rech. de 1666).

Remy *Le Maignen*... confirmé en 1594 (rech. de 1598). — Jacques *Le Maignen*... fils *Hercules*, condamné (rech. de 1666).

Le Sens porte : *de gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois encensoirs d'argent.* (Arm. gén.)

Daniel-Antoine de *Bonnechose*, écuyer, sieur de Bougys, porte : *d'argent, à trois bustes de sauvages de sable.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 52.)

81. Lieurry appartient aux sieurs *Lhermitte*, qui sont quattre frères, gens de cœur, dont l'ung est fort honneste homme, ordinaire chez le roi, a espousé l'hérittière du sieur de Rucqueville cy-dessus, riche de 6,000 livres de rente.

* *François Lhermitte,* escuier, sieur de Lieurry. — *Bertran Levallois,* escuier, sieur du Mortey.

François *Lhermitte*... anobli en 1574 (rech. de 1598). — François *Lhermitte*, sieur de Lieury (rech. de 1666).

Jean *Le Valois*... confirmé en 1580 (rech. de 1598).

Charles *Lhermite*, escuyer, seigneur de Lieury, porte : *tiercé en fasce, le premier d'argent, à une fasce alaisée et crénelée de trois pièces d'azur, le deuxième de gueules, à trois croix d'argent, et le troisième d'hermines.* (Arm. gén.—*Alençon*, p. 90.)

André et Richard *Le Vallois*, escuyers, portent : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent, en chef, et d'un croissant de mesme, en pointe.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 69.)

82. Quetieuville appartient au sieur de *Saint-Laurens*..., ancien homme d'honneur, huguenot, n'a jamais marié, a trois nepveux qui portent l'épée, qui sont gens de cœur et de servisse ; riches tous de 6,000 livres de rente.

* Noble *Pierre de Saint-Laurens.* — Noble *Jacques de Saint-Laurens,* nepveu.

Jacob de *Saint-Laurens*, sieur de Quetiéville (rech. de 1598).

Charles de *Saint-Laurens*, écuyer, sieur de Quethiéville, porte : *d'azur, à un chevron d'or, et un chef de sable, chargé de trois étoiles aussi d'or.* (Arm. gén. — *Caen*, p. 139.)

83. Carrel appartient au sieur du *Bouillon-Carrel,* qui a pour surnom *Lersembacq,* homme de cœur, fort viollent, tousjours en peine ; a deux frères aussy gens de cœur ; est riche de 6,000 livres de rente.

* Jacques de *Lesembacq,* escuier.

84. Ammeville appartient au sieur d'*Ammeville*, porte le nom de *Bailleul*, bonne et ancienne famille. Il est jeune et de petit dessaing ; son père qui portoit le mesme nom a esté maréchal des logis de la compagnie des gendarmes du roi : il est riche de 10,000 livres de rente.

* Noble *Gilles de Bailleul.* — Noble *Gilles Le Normand.* — Noble *Frindon Turgot.*

Gilles de *Bailleul*... anc. noblesse (rech. de 1598).

Jacques, Gaspard et Abraham *Le Normand* (rech. de 1598). — Paul *Le Normand*, demeurant à Anneville (rech. de 1666).

Jean *Turgot*... confirmé en 1576 (rech. de 1598).

Gilles de *Bailleul*, escuyer, seigneur d'Anneville, porte : *d'hermines, à une croix de gueules.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 318.)

85. Mithoest (*Mithois*) appartient au sieur du lieu, qui porte le surnom de *Georges*. Il est homme d'esprit et de cœur ; il a espousé la sœur du marquis de Courtaumer dont il a plusieurs enfants, l'un desquelz a une compagnye au régiment dudict marquis. Ilz sont huguenotz ; le père toujours employé aux affaires de sa relligion est riche de 6,000 livres de rente.

* Noble *Henry Georges.* — Noble *Anthoine du Rosé,* sieur d'Infreville. — Gabriel *Le Chanteur*, escuier, sieur de Martainville.

Henry *Georges*, sieur de Mitois... anobli par les francs-fiefs (rech. de 1598). — Henry *Georges*, sieur de Mithois (rech. de 1666).

Henry *Georges*, escuyer, seigneur de Mithois, porte : *de gueules, à trois besans d'or, 2 et 1.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 210.)

86. Vieuxpont appartient au sieur de *Vieuxpont,* bonne et ancienne famille, et des meilleures de la province. Celluy-cy est homme de cœur et de servisse, commande une compagnie de chevaux-légers; riche de 6,000 livres de rente; a espousé une des filles hérittière du

feu marquis du Neubourg du mesme nom de Vieuxpont, riche d'elle de 10,000 livres de rente.

Messire Jean de *Vieuxpont*, baron dudit lieu (rech. de 1598).

Henri de *Vieuxpont*, prêtre, porte : *d'argent, à dix annelets de gueules, posés 4, 3, 2 et 1*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 972.)

87. Vendeuvre appartient au sieur de *Vendeuvre* qui porte le nom de *Paulmier*, fils de cest excellent médecin qui par sa suffisance fut mis entre les illustres de son temps. Cetui-cy est homme de repos, a ung frère nommé *Groulemesnil* qui est homme de cœur et d'esprit, huguenot, toujours employé aux affaires de sa relligion. Ils sont riches de 6,000 livres de rente.

Jean et Jacques *Paulmier*... anoblis en 1585 (rech. de 1598). — Guillaume *Le Paulmier*, sieur de Vandeuvre, issu de Guillaume, anobli en 1594 (rech. de 1666).

Jacques du *Paulmier*, écuyer, sieur de Vandeuvre, porte : *d'azur, à trois palmes contournées d'or, rangées en pal*. (Arm. gén. — *Caen*, p. 151.)

88. Grizy appartient au sieur de *Grizy*, qui porte le nom de *La Flesche*, de bonne famille, ne se mesle que de ses affaires et de plaider; a deux filles hérittières, l'une mariée au marquis de Montecler, l'autre veufve d'ung officier de Rouen. Il est riche de 12,000 livres de rente.

Jean de la *Flèche*, sieur de Grizy... anobli en 1521 (rech. de 1598).

89. Mezières appartient au sieur de Mezières qui porte le nom de *Cloustier*. Il a ung frère; l'ung et l'autre sont gens de cœur, huguenotz, riches de 4,000 livres de rente.

Jacques *Le Cloustier*, sieur de Mezières (rech. de 1598). — Pierre *Le Cloustier*, sieur de Mezières (rech. de 1666).

Jacques *Le Cloustier*, écuyer, porte : *d'azur, à deux lions affrontés d'argent, lampassés et armés d'or, et au chef aussi d'or, chargé d'un lion passant de sable*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 214.)

90. Pouvres appartient au sieur du *Bus* qui porte le nom de *Marguerit*. Il fut premièrement conseiller au Parlement de Rouen, et aiant vendu sa charge, achepta celle de prevost-général de Normandye du sieur du Raullet; est homme de cœur et d'esprit, et néantmoins ne faict pas bien sa charge; riche de 12,000 livres de rente.

Jaques *Margueritte*, anobli en 1543 (rech. de 1598). — Jacques de *Marguerit*, sieur du Bu (rech. de 1666).

Jacques *Marguerit*, sieur de Busc, conseiller laïque au Parlement, en 1619, portait : *d'or, aux trois roses de gueules*. (Fam. parlem.)

Philippé de *Marguerit*, écuyer, sieur du Bu, porte : *d'or, à trois roses de gueules*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 70.)

Sergeanterie de La Forest.

91. La Forest-Auvray appartient à MM. de *La Forest ;* portent le surnom de *Vassy ;* sont trois frères, gens de cœur et d'esprit, tous trois capables de servir ; l'aisné se faict appeler marquis de Bressey ; sont sortis d'une fille de *Montgommery*. Ce marquis d'à présent a espousé depuis ung mois l'une des héritières de la maison de *Pyrou ;* sont tous fort viollentz et fils d'ung père de mesme ; riches de 30,000 livres de rente.

* *Jacques de Vassy*, chevallier... sont trois frères huguenotz... ont encore leur mère. — *Jacques Guibault*, escuier.

Jacques de *Vassy*, sieur de la Forest (rech. de 1598). — Id. (rech. de 1666).

Jacques de *Vassy*, écuyer, sieur de la Forest, porte : *d'argent, à trois tourteaux de sable*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 73.)

92. Dursset appartient au sieur *de la Fontenelle-Courvaudon*, nepveu du président de Courvaudon de Rouen, filz d'ung père habille homme, qui portoit l'épée. Celluy-cy a print la robbe et est conseiller au Parlement de Paris ; homme de peu d'esprit, point marié ; riche de 12,000 livres de rente.

* Durcet.

Noble *Isaac du Plessis*, sieur de Magny, homme de cœur qui porte l'épée, riche de 2,000 livres de rente. — *Louis de Chennevières*, escuier, sieur du Parc, jeune homme qui est à l'armée, riche de 2,000 livres de rente. — *Georges de Chennevières*, escuier ; c'est le cadet de Louis.

Isaac du *Plessis*, sieur de Magny... anobli en 1467 (rech. de 1598). — François du *Plessis*, demeurant à Durcet (rech. de 1666).

Pierre de *Chenevières*, anobli aux francs-fiefs (rech. de 1598).

Georges et Louis de *Chenevières*, sieurs du Parc (ibid.). — Louis de *Chenevières*, demeurant à Durcet (rech. de 1666).

Jean du *Plessis*, écuyer, sieur de Magny, porte : *d'azur, à trois merlettes d'or*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 74.)

Jacques de *Chenevières*, écuyer, porte : *de gueules, à un écusson d'argent, chargé d'une merlette de sable, et un orle de huit étoiles d'argent*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 99.)

93. Les Tourailles appartient au sieur des *Tourailles-Turgot ;* homme qui a porté l'épée, fort incommodé de sa personne à cause de sa graisse. Son père estoit advocat en viconté à Caen ; frère aisné de sept, entre lesquels estoit le père du sieur de *Saint-Clair-Turgot*, maistre des requestes à présent, qui fut advocat à la cour

du Parlement de Rouen; les autres assesseurs à Caen et à Fallaise, ou ecclésiastiques; tous gens d'esprit, dont le plus habille et qui a davantage aidé à l'accroissement de sa famille fut aumosnier du cardinal de Bourbon, dernier archevêque de Rouen, depuis la mort duquel il se fit conseiller ecclésiastique dans le Parlement de Rouen. Celui-cy a un filz d'aage et capable de servir, guydon de la compagnye de gendarmes de M. le marquis de Tresme. Sa mère estoit fille d'un tabellion de Caen qui n'avoit qu'un frère dont elle devint héritière, et sa famme fille d'ung procureur du roy aussy héritière, dont est venu le bien qu'il possède à présent de 20,000 livres de rente, et sont gentilshommes.

Jean *Turgot*, sieur des Tourailles... maintenu en 1576 (rech. de 1598).
Charles-Claude *Turgot*, écuyer, sieur des Tourailles, porte : *d'hermine, fretté de gueules, écartelé d'azur, à trois tours d'argent.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 74.)

94. Batilly et Berney appartiennent au sieur de *la Chapelle-Hally*, à cause de sa famme hérittière du baron de *La Ferrière*, lieutenant des gardes-du-corps. Il est homme d'esprit et de cœur, peut bien servir, réside en la terre de La Ferrière dans la viconté de Mortaing; est riche de 18,000 livres de rente.

François et Jean de la *Chapelle* (rech. de 1598).

95. Mesnil-Gondouin appartient au sieur de *Saint-Clair-Turgot*, maistre des requestes. Ceste terre a esté acquise par son père advocat au Parlement de Rouen. Il est homme d'esprit, de cœur et de grande entreprise; riche de 30,000 livres de rente.

Voyez plus haut, n° 23.

Jacques *Turgot*, sieur de Saint-Clair, porte : *d'hermine, fretté de gueules.* (Fam. parlem.)

96. Putange appartient au sieur de Putange, qui porte le nom de *Morel*, cadet de la maison d'Aubigny près Fallaize. Il est escuier de la reine, homme de cœur et d'esprit; a plusieurs enfans, dont l'aisné est enseingne au régiment des gardes. Il est riche de 18,000 livres de rente. Il a espousé la fille d'un conseiller du Parlement de Paris.

Guillaume *Morel*, sieur de Putange (rech. de 1598). — Achille de *Morel*, sieur de Putange (rech. de 1666).
Marc-Antoine de *Morel*, écuyer, sieur comte d'Aubigny, porte : *d'or, au lion de sinople* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 600.)

Sergeanterie du Homme

97. LES YVETTEAUX appartient au sieur de *La Fresnée* qui porte le nom de *Vauquellin*, cy-devant président et lieutenant-général au présidial de Caen, père du sieur des Yvetteaux à présent maistre des requestes, riche de 6,000 livres de rente.

Jean *Vauquelin*, sieur des Yveteaux... anobli aux francs-fiefs en 1472 (rech. de 1598). — Jacques *Vauquelin*, sieur de la Fresnaie (rech. de 1666).

Cette famille a commencé par un tabellion de Falaise... L'un de ses fils nommé Jean *Vauquelin* fut anobli, et les autres Vauquelin se sont servis de la charte de leur collatéral pour se faire reconnaître nobles. (Anecd.)

Jean de *Vauquelin*, écuyer, sieur des Yveteaux, porte : *d'azur, à un sautoir engrêlé d'argent, accompagné de quatre croissants d'or.* (Arm. gén. — *Alençon*, p. 82.)

98. LA CHAULX et LE CHAMP DE LA PIERRE appartiennent au sieur de *Fourneaux*, jeune homme qui porte l'épée, homme de petit dessaing et nouvellement marié à l'hérittière de Chatignonville de la maison de *Beuveron*, portant le nom de Harcourt; riche de 15,000 livres de rente.

Messire Robert de *Chastignonville de Beuveron d'Harcourt*, anc. noblesse (rech. de 1598).

99. RAASNES appartient au baron de *Rasnes*, aisné de la maison d'*Argouges*, bonne et antienne famille. Sa mère estoit sœur M. de Fleury, grand maistre des eaux et forestz de France; sa femme est fille d'ung thrésorier de France à Caen, nommé *Cauvigny*, niepce du sieur de Bauhamin. Il est riche de 20,000 livres de rente.

Joachim d'*Argouges*, anc. noblesse (rech. de 1598).

Jacques d'*Argouges*, écuyer, porte : *écartelé de gueules et d'azur, à trois quintefeuilles de gueules sur le tout.* (Arm. gén. — *Caen*, p. 99.)

100. LONGY est possédé par trois familles de noblesse, qui portent le nom de *Forestier*, de *la Haye* et de *Lengloys*, qui sont gens d'épée et de cœur, qui ne sont guères riches et de famille assez bonne. Ce pays-là est très-pauvre.

* *Guillaume de Lonlay*, escuier, gentilhomme de bonne famille, riche de 3,000 livres de rente. — *Gabriel Langlois*, escuier, homme de nulle considération. — *Julien* et *Guillaume Le Forestier*, escuiers, hommes de nulle considération.

Julien et Guillaume *Le Forestier* (rech. de 1598). — Jacques *Le Forestier*, demeurant à Longy (rech. de 1666).

Gabriel *Langlois*, anobli aux francs-fiefs en 1470 (rech. de 1598). — Daniel *Langlois*, demeurant à Longy (rech. de 1666).

Jean de la *Haye*, demeurant près Longy (rech de 1598).

Nicolas de *Lonlay*, demeurant à Longy (ibid.). — Jean de *Lonlay*, demeurant à Longy (rech. de 1666).

Georges *Le Forestier*, écuyer, sieur de la Foresterie, porte : *d'argent, à cinq palmes en poignée de sinople, liées de gueules*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 461.)

François de la *Haye*, écuyer, porte : *d'azur, à une bande écotée d'or, supportant trois molettes d'argent*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 82.) — Jean de la *Haye*, sieur de Martainville, porte : *de gueules, à six lozanges d'argent, posées* 3, 2 *et* 1. (Ibid. p. 371.)

Jacques de *Lonlay*, écuyer, sieur du Buats, porte : *d'argent, à trois tessons de sable, et une fleur de lys de gueules en cœur*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 81.)

101. Breouze est une maison-forte qui a le titre de baronnie, appartient à ung viel gentilhomme qui porte le nom d'*Orglande*, bonne et ancienne famille. Il est cadet de sa maison, dont l'aisné est le baron de Prétot qui demeure dans la vicomté de Carentan. Celluy-cy ne s'est jamais meslé que de procès, n'a point d'enfans, est riche de 3,000 livres de rente. Le baron de Prétot sera son héritier.

* Noble *Jacques d'Orglandes*, — *Michel de Mésange*, escuier, porte l'épée, est riche de 500 livres de rente.

François d'*Orglandes*, baron de Briouse, anc. noblesse (rech. de 1598). — Jacques d'*Orglandes*, baron de Briouze (rech. de 1666).

Jacques d'*Orglandes*, écuyer, sieur de Bréouze, porte : *de sable, à un lion d'argent*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 1196.)

102. La Coullonche appartient au sieur dudict lieu, qui porte le nom de *Vallenbras*, bonne et antienne famille, porte l'épée et peut servir. Il est riche de 5,000 livres de rente. Sa mère estoit fille hérittière de la maison du *Saulcey-Segrys*, laquelle est tombée en quenouille.

* *Nicollas de Vallembras*.

Nicolas de *Vanembras*, demeurant à Coulonche (rech. de 1598). — Id. (rech. de 1666.)

Nicolas de *Vallembras*, écuyer, sieur de Mieux, porte : *d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople*. (Arm. gén. — *Alençon*, p. 89.)

L. Sandret [1].

---

[1] Nous publierons prochainement la suite de ce travail, comprenant la vicomté de Vire et celle de Bayeux.

MONTAIGUILLON

EN CHAMPAGNE.

(*Suite et fin* *)

Moins d'un siècle après, le 11 juin 1561, Guy, seigneur de Choiseul, partagea avec sa femme à cause de Miles de Noyers, chevalier, comte de Joigny, et Jean de Noyers, seigneur de Rimaucourt, la seigneurie de Montaiguillon, qui leur était échue de la succession de leurs père et mère. Guy avait épousé Jeanne de Noyers, fille de Jean, seigneur de Noyers, comte de Joigny et de Jeanne de Joinville; leur fils,

Amé, sire de Choiseul, de Noyers en partie, puis de Montaiguillon (1374), fut fait prisonnier par les Anglais devant Calais; Jean, duc de Bourgogne, dont il était le conseiller et chambellan, paya pour sa rançon 2,000 livres et le fit capitaine de Noyers pour son service. Il épousa Claude de Grancey, dame de Chassenay, veuve de Philippe de Chauvirey, seigneur de Bussières, remariée en 1389 à Jean de Mello, fils de Louis de Mello.

Jeanne de Choiseul, dame de Montaiguillon, apporta cette terre en mariage (1420) à Étienne, sire d'Anglure, chevalier, conseiller et chambellan de Henri, roi d'Angleterre. Ce prince, par lettres du 22 mars 1431, donna à ce seigneur, entr'autres terres, Pargny, Estrelles et ce que le seigneur de Quitry possédait à Chassenay. Jeanne de Choiseul épousa en secondes noces Jean de Blaisy duquel elle était veuve le 10 avril 1453. Son troisième mari fut Jacques de Louan, dont elle était aussi veuve en 1462. Elle vivait encore en 1474, comme on le voit par une transaction passée entre elle et Guillaume de Choiseul, son neveu, seigneur de Clermont.

Antoinette Jouvenel des Ursins, fille de Michel, seigneur de la Chapelle Gautier, de Doüe en Brie, etc., et d'Yolande de Montberon, épousa, par contrat du 9 septembre 1482, Pierre de Choiseul, baron de Clermont et seigneur de Montaiguillon, par le partage fait avec ses frères et sœurs en 1479. Il était fils de Guillaume de Choiseul, baron de Clermont et de Langres, lequel avait eu la terre de Montaiguillon, outre ce qui lui appartenait de la succession de son aïeul

* Voyez 6e liv., juin 1867, page 241.

(Gérard de Choiseul, chevalier, fils puîné de Gui et de Jeanne de Noyers). Ce Pierre de Choiseul, seigneur de Montaiguillon et de Fontaine, est cité dans une transaction passée entre lui et les habitants dudit lieu de Fontaine, en date du 30 août 1492.

En 1537, messire Jacques de Louan est qualifié seigneur de Montaiguillon, Villenauxe et autres lieux, dans le consentement par lui donné à la fermeture de Villenauxe, passé devant le lieutenant du bailli de cette ville, le 15 mai de cette année.

Barbe de Louan épousa messire Anthoine de Buz et lui porta en dot la seigneurie de Montaiguillon. Celui-ci meurt en 1550.

Abel de Buz, seigneur de Montaiguillon, leur fils, vivait en 1588. Etant mort sans postérité, ses deux frères, Claude, sieur de Villemaréchal, et Antoine, sieur de Haute-Maison, jouirent par indivis de Montaiguillon, qu'ils vendirent à maître Gui Blondeau, conseiller secrétaire du roi, grand-maître des eaux et forêts en Bourgogne, le 31 mars 1598.

Nous sommes au XVIIe siècle : Louis XIII règne, mais le cardinal de Richelieu gouverne. Impérieux ministre, personnifiant la royauté absolue, il sent que sa domination chancelle, sourdement minée par la haute noblesse. Il n'y a qu'un moyen d'affermir sa puissance, la ruine des ennemis de son ambition. Que fait-il ? Il s'en prend aux possessions pour mieux triompher des maîtres, et sous le prétexte de rendre impossible toute guerre civile, il fait démanteler, raser, sauter les châteaux, ces puissants auxiliaires par lesquels la monarchie a tant de fois vaincu et qui leur doit son existence. Ces grands seigneurs, ces fiers barons, s'est dit Richelieu, pourraient devenir de redoutables adversaires, de terribles rebelles ; leurs résidences seraient encore d'inexpugnables forteresses ; il faut les vaincre, les anéantir à jamais. A l'œuvre ! et le géant n'aura plus qu'un tronc impuissant, auquel on a coupé bras, jambes, tête. Bientôt Montaiguillon, Pierrefonds, Crozant et tant d'autres châteaux ne furent plus ! Richelieu a triomphé ! Il a cessé de craindre ; il tient la noblesse, et de son pied il courbe le front du géant séculaire !

Ainsi commence l'œuvre de démolition qui, deux cents ans plus tard sera consommée. La mort siégera sur des débris, et le sang des nobles aura détrempé ce dur ciment que le canon n'aurait pu broyer. — Aïeux dignes d'envie, petits-fils dignes de pitié ! On peut dire que Richelieu a préludé à Mirabeau, comme Mirabeau à Ro-

bespierre. Triste conséquence des événements humains : tous trois, sortis de la noblesse, perdent la noblesse ; l'un l'abaisse, l'autre la renie, celui-ci la tue !

La démolition de Montaiguillon est un jalon de l'histoire de ce malheureux règne. C'est une sorte de présage des démolitions qui devaient désoler la France et particulièrement le Languedoc, toujours par l'ordre de Richelieu et pour asseoir sa domination absolue ! En résumé, la période du règne de Louis XIII, à laquelle commande un seul homme, génie égoïste, mais grand d'ailleurs, n'est qu'un nom éclatant et une monstrueuse iniquité à ajouter à l'éternelle série d'iniquités et de noms éclatants qu'on nomme l'histoire.

C'est ainsi que se dénouent les événements sous l'impénétrable volonté de Dieu. Montaiguillon a résisté à l'artillerie de Salisbury, un Anglais, un ennemi, et voici qu'il tombe sous Richelieu, un Français, presque un ami. C'en est fait : on mine les tours ; au milieu des salles à boiseries sculptées, à plafonds à moulures, des barils de poudre sont allumés ; et bientôt s'éparpillent dans les airs tourelles dentelées, sombres galeries, portes de fer et de chêne, cottes de mailles et d'ardoises, en un mot, toute l'armure de granit du vieux colosse guerrier, marqué par l'épée et par la croix. C'était une belle matinée que celle où fut donné ce spectacle aux habitants de Louan et des hameaux circonvoisins, épars dans cette immense plaine de la Champagne, grise en hiver, verte au printemps, blonde en automne, qui porte ainsi, tour à tour, héraldiquement parlant et suivant la saison, — *de sable, de sinople* ou *d'or*.

Puisque Montaiguillon devait finir, mieux valait cette fin que l'ignoble flétrissure que deux siècles plus tard lui eût imprimée la *bande noire*. A défaut de poudre, ces démolisseurs de dernier ordre seraient venus avec la pioche et le marteau, deux outils civilisés qui remplacent avec avantage la lente action du temps. Ils seraient passés par là, comme ailleurs, démolissant, démolissant, puis emportant, qui les bois, qui les pierres, qui la chaux, pour transformer ces matériaux sacrés en gros sous ! Au moins, disons-nous, Richelieu était un digne adversaire de Montaiguillon ; la lutte n'était pas inégale, ni *dérogeante :* — lion contre lion.

Montaiguillon n'est donc plus qu'un monceau de pierres.

M. de Villemontée reçut une indemnité de 100,000 écus pour la perte de son château.

Fils d'un procureur du roi au châtelet de Paris en 1609, François

de Villemontée, seigneur de Montaiguillon, laissa deux fils. Charles, le cadet, cornette des chevau-légers du duc d'Orléans, tué au siége de Cazal, eut pour sa part la terre de Villenauxe, qui fit retour à François de Villemontée son aîné qui avait été apanagé de la terre de Montaiguillon. Ce fut en faveur de celui-ci, que, par une sorte d'ironie royale, pourrait-on dire, Sa Majesté érigea la terre de Montaiguillon en titre de marquisat par lettres du mois de juillet 1649, enregistrées au Parlement et en la chambre des comptes les 7 et 16 septembre suivant.

Successivement conseiller au Parlement en 1620, maître des requêtes en 1626, intendant de Poitou en 1633, enfin conseiller d'État en 1635, François de Villemontée, deuxième du nom, avait épousé en 1624 Philippe de La Barre, fille d'un payeur des rentes de la ville de Paris. La douleur qu'il eut de la mort de sa femme le fit entrer dans les ordres; on le trouve pourvu du siége épiscopal de Saint-Malo en 1659. Il avait eu de son mariage Charles de Villemontée, commandant le régiment de La Meilleraye, qui se noya en 1657 au retour de l'armée de Picardie; et Marie de Villemontée, dame de Montaiguillon, femme d'Hercules, comte de Belloy, capitaine des gardes de Gaston, duc d'Orléans et lieutenant-général au gouvernement de Champagne et de Brie. Il demeurait à Villenauxe, élection de Troyes, en 1666. De celui-ci naquit Françoise-Bénigne de Belloy, mariée en 1683 avec Joseph-René de Livron, colonel de cavalerie.

En 1718, messire Antoine-Galiot de Saint-Chamans, maréchal des camps et armées du roi, devint seigneur du marquisat de Montaiguillon, de Villenauxe, Louan, Fontaine, par l'acquisition de ces terres, qui restèrent dans sa maison jusqu'à la Révolution. A cette époque, Montaiguillon dut de nouveau changer de maîtres. La monarchie, en s'enfuyant, emporta avec elle dans l'exil, sur la terre étrangère, loin des tombeaux de ses aïeux, le marquis de Montaiguillon. Rentré sous le Consulat, M. Amant de Saint-Chamans fut réintégré dans ses biens non vendus, et recouvra entre autres Montaiguillon, que ses héritiers possèdent encore aujourd'hui.

Le nom de Saint-Chamans appartient aux annales de la chevalerie. Deux races ont illustré ce nom. Il y a sept cents ans qu'Odon de Saint-Chamans, grand-maître du Temple, après s'être couvert de gloire en Orient, succombait dans les fers des Infidèles; et il y a quatre siècles qu'un autre Saint-Chamans occupait la dignité de

grand-maréchal de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Enfin, aux Saint-Chamans de la seconde race appartenait Henri de Saint-Chamans, auquel Henri II accorda le droit d'ajouter à ses armes une *engrêlure en chef*, en mémoire de sa belle défense de la place de Therouenne en 1553. Cette marque d'honneur rappelle la palissade que le gouverneur fit mettre devant la brèche du rempart de la place, expédient qui lui permit et d'empêcher l'escalade et de soutenir l'assaut. Les descendants de Henri de Saint-Chamans ont continué de porter dans leurs armoiries cette engrêlure, comme un trophée de la mémorable action d'un de leurs ascendants.

C'est donc pour les héritiers de ce nom illustre une sorte de devoir de conserver Montaiguillon avec ses tristesses et ses ruines solennelles. N'y a-t-il pas entre les ruines et la noblesse ancienne une sympathie profonde, une fraternité puissante, un lien permanent? La noblesse n'est-elle pas désormais une ruine aussi, qui, telle que les pierres moussues d'une vieille tour, telle que les dalles funèbres d'une basilique, s'égrène, s'éparpille et se perd incessamment? Sans doute, on retrouve encore vivants bien des noms de famille cités dans l'histoire. Mais qui ne sait que la plupart de ces noms ne sont plus portés par les descendants véritables et directs? Que de substitutions, que de greffes, que d'usurpations, que d'impudents mensonges! Interrogez, par exemple, la liste des sept cents noms de croisés inscrits à Versailles. Il est notoire que si presque tous ces noms se rencontrent encore de nos jours, une cinquantaine au plus subiraient la preuve d'une extraction légitime des chevaliers croisés.

Que les possesseurs de Montaiguillon le conservent donc avec respect, comme il convient. — Les amas de sombres pensées qui pendent aux cicatrices de ton front, ô séculaire géant de granit, réveillent tant de souvenirs! Une sorte de vénération s'attache à ton deuil. Il n'y a pas jusqu'aux superstitieux narrés de la tradition qui ne te prêtent un charme mélancolique et rêveur. La vieillesse est ta couronne; c'est ton suaire; c'est ton inviolabilité. Puis, cette parure sévère te va si bien! Le lichen, cette rouille du granit, te donne tant de grâce! le lierre, ce cilice des tombes, te drape avec tant de dignité! Pour toi, la voix de l'homme a été heureusement remplacée par la voix de la nature: oiseaux qui jasent, feuilles qui bruissent, moucherons qui bourdonnent. A l'heure du crépuscule, aux baies, aux saillies, aux voussures, aux retables, aux fenestrages des meneaux et des rosaces, palpitent, murmurent, au dernier vent du

soir, avant de s'assoupir, les nids d'hirondelles et les mille insectes qui peuplent la solitude et le silence. Cet admirable fouillis de pierres usées et de plantes sauvages épanche autour de toi, ô Montaiguillon, une sérénité si gracieuse, une mélancolie si suave, qu'on croit entendre causer à demi-voix les morts paisibles qui dorment dans les fossés, — templiers de Jacques de Molay et archers de Coëtivy, — spectres, fantômes, plaintifs esprits des ténèbres, de l'abandon et de l'isolement !

Démantelé et devenu inhabitable, le château de Montaiguillon ne devait plus avoir affaire aux hommes, et, depuis lors, le temps semble s'être chargé seul de l'abattre pierre à pierre, et de le donner à ronger à la mousse, à la pluie, aux vents. Ses seigneurs se retirèrent à Villenauxe, petite ville voisine, relevant jadis de Montaiguillon. Là, en 1617, s'élève un château qui doit, pour ainsi dire, succéder à l'aïeul. Quel successeur !

Ici, inclinons-nous devant une des plus remarquables phases de l'histoire. Cette époque est une transition. La royauté absolue est à sa plus haute période ; la dernière tête de la féodalité a été coupée par Richelieu. Les seigneurs bâtirent encore : mais ce ne seront plus de ces châteaux à souterrains sans nombre, servant de prison et de bagne au moyen âge ; châteaux à cuirasse de pierre, à fossés profonds, à donjons, à tours défensives, souvent rebelles, jamais soumises. Ces châteaux de *seconde race* ne seront plus de construction noble, ils seront de bâtisse bourgeoise ; ils n'auront plus l'allure militaire ; ils auront la tournure vulgaire ; ils seront rabougris, mais inoffensifs. Voilà la transition. Voilà Villenauxe après Montaiguillon.

Depuis deux cent cinquante ans Montaiguillon dort son sommeil éternel. Il a jusqu'à ce jour échappé aux démolisseurs. Son éloignement, sans doute, a empêché qu'on ne vînt l'égréner, et ses vieilles pierres, brunies par les siècles et maculées par les machines de guerre, lui sont toutes restées, sans qu'on ait songé à les broyer pour les chemins vicinaux. Une partie des souterrains est encore visible, et, dans l'avant-cour, se trouve la demeure du garde-chasse, dernier habitant de l'antique forteresse. On peut y étudier avec une sérieuse sollicitude la date de 1613, date profonde qu'indiquent de toutes parts de grands pans de murs renversés d'un seul bloc, des tours penchées et largement fendues, comme les sépulcres de Jérusalem ; des portions d'escaliers suspendues dans l'air avec leurs

marches dans leur forme primitive. Date profonde ! qu'ont vainement voulu cacher les graminées, la mousse, le lierre et les arbres qui ont étendu leurs racines et leurs branchanges entre les fissures des meurtrières, et appuient sur la balustrade des fenêtres inclinées leurs coudes anguleux, brodés de feuilles et de fleurs.

On dirait que Montaiguillon a peur de l'homme (peur légitime, en effet !), tant il se tient enveloppé dans ses ronces et ses broussailles. Pour pénétrer au sein de ses débris, il faut, en quelque sorte, se glisser comme un serpent au travers des épines qui les hérissent et qui attestent la rareté des visiteurs. Que d'autres lieux, comme lui, d'une incontestable valeur, n'ont eu que le tort de n'avoir pu acquérir le prestige de la renommée ! Il en est de certaines beautés naturelles comme du talent de certains hommes ; il leur faut les avantages de la publicité. Montaiguillon est pourtant une de ces curiosités historiques qui deviennent de jour en jour plus rares. Un incroyable oubli, comparable tout au plus à sa solitude et à son silence, le rend inconnu de tous ; et à peine si, des nombreux écrivains qui ont parlé de la Brie et notamment du département de Seine-et-Marne, quelques-uns ont daigné en faire une mention de quelques mots !

Mais que t'importe, ô vieille forteresse, quelques lignes froidement historiques et laborieusement rédigées au fond d'un cabinet par des gens qui ne se sont même pas donné la peine d'aller te visiter ! Tu dors paisible dans tes ruines, drapée de tes arbres touffus. C'est pour te parfumer que les fleurs du thym et que les feuilles du coudrier exhalent leurs aromes ; c'est pour t'emplir d'un concert éternel que la brise du printemps et que le vent d'hiver élèvent l'un après l'autre autour de toi leurs syllabes sonores ! Le soleil est le flambeau qui éclaire tes salles rasées, et qu'aurais-tu besoin de la voix de l'homme pour troubler ton sommeil ?

C'était un jour d'octobre que nous visitions Montaiguillon. Après avoir courageusement bravé les épines et franchi les pans de murs menaçant de s'affaisser à tout moment, nous avions gravi le point l plus élevé des tours, et nous nous étions assis sur le thym odoriférant. L'étendue se déroulait devant nous comme un océan immense. Mille ans peut-être avaient passé sur ce château ruiné, et nous éprouvions un charme austère à nous oublier, pauvre touriste inconnu, à contempler ce monument déchu. Quel aspect triste et silencieux ! Le soir s'était fait ; les vapeurs commençaient à tomber

et à obscurcir la dorure du couchant. Un demi-jour pâle, effaçant toute réalité, endormait la fleur et éveillait l'étoile ; et, à travers la brume poudrée du crépuscule, s'apercevaient les plaines incommensurables et brunes qui s'étendent à l'entour. Une rumeur nocturne, vague et imperceptible, — causerie de l'onde, des gazons et des feuillages, — bruyait dans tout l'horizon. Et dans ce moment de plus en plus s'assombrissant, les objets prenaient des formes étrangement grandissantes et fantastiques. Chacune de ces pierres historiées, qui avait fait son bruit, semblait se ranimer ; les guirlandes de clématite avaient des attitudes indécises, et les touffes de giroflées appendues au mur crevassé, comme des nids d'hirondelles à l'angle d'un toit, vivaient et nous regardaient.

Alors nous jetâmes un dernier regard autour de nous, et de la main saluant l'horizon sans bornes estompé par les dernières vapeurs crépusculaires fondues dans la nuit, nous descendîmes. Un profond sentiment de tristesse nous serrait le cœur ; un découragement amer nous avait saisi en face de ce néant solennel, et nous nous disions en quittant ces ruines : A quoi bon le travail ? à quoi bon l'intelligence ? à quoi bon l'esprit ? L'effort humain le plus noble, le plus large, le plus puissant, n'arrivera jamais à triompher de la mort !

On ignore l'âge de Montaiguillon ; le nom de ses architectes s'est usé sur la pierre ; les prodiges de valeur que tant de vaillants chevaliers y ont accomplis, n'ont rien laissé d'eux ; l'écho les a oubliés. Aucun signe héraldique n'indique plus ses anciens maîtres ; et seul, le temps est assis sur ces décombres solitaires !...

DENIS DE THEZAN.

Nos lecteurs connaissent l'importante publication de MM. L. de la Roque et Ed. de Barthélemy : *Catalogue des gentilshommes en* 1789. Cette publication ne comble pas seulement une lacune dans la science héraldique : par la nature des documents authentiques qui lui servent de base, elle vient encore au secours des familles qui auraient des justifications à faire devant les tribunaux ou le Conseil du sceau des titres, en vertu de la loi du 28 mai 1858. Elle est complétée par la liste des familles anoblies ou titrées depuis le premier Empire jusqu'à nos jours, et forme ainsi le réperloire authentique de la noblesse française.

La *Revue nobiliaire* est en mesure d'offrir cette remarquable collection à ses abonnés, avec un rabais considérable. Voir l'annonce sur la couverture.

LA

NOBLESSE MILITAIRE D'ARTOIS

Sous le premier Empire.



E présente ici l'esquisse rapide de la vie de quelques enfants de l'Artois, qui ont continué, sous le premier Empire, la glorieuse tradition des vertus militaires et patriotiques de la noblesse française. On aime à voir ces nouveaux barons marcher sur les traces des barons d'un autre âge; et on félicite le héros couronné, qui créa nos modernes institutions militaires, d'avoir fait revivre les distinctions des temps anciens pour les imitateurs des anciennes vertus.

Le général chevalier ASSELIN DE VILLIENCOURT.

Armes : *D'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'argent, à l'orle d'or, entouré d'une bordure de gueules, chargée en tête du signe de la Légion d'honneur d'argent* (Décret du 15 août 1809.)

Né à Arras, le chevalier ASSELIN de VILLIENCOURT devint aide de camp du général d'Hautpoul et fit avec lui les campagnes d'Autriche en 1805, d'abord à Ulm, puis à Austerlitz où il se trouva sous les ordres de Murat. Il prit une part glorieuse à cette brillante manœuvre où la droite des Autrichiens et des Russes réunis fut coupée et culbutée par une des plus belles charges de cavalerie qui eut peut-être jamais lieu, les généraux d'Hautpoul et Nansouty formant une seule ligne de douze régiments de grosse cavalerie.

Nommé *chevalier* de l'Empire, puis maréchal de camp, Villiencourt commanda longtemps le fort de Kehl, devant Strasbourg; enfin il joignit en 1814 à ses autres titres celui de chevalier de Saint-Louis.

Le général baron BACLER D'ALBE.

Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois trèfles du même; au 2 de gueules, à l'épée haute en pal d'argent; au 3 de sable, au globe terrestre d'or, sommé d'un compas ouvert, les pointes basses d'argent.* (Décret du 19 mars 1808.)

Le 22 octobre 1761 naissait à Saint-Pol Louis-Albert Guislain BACLER D'ALBE. C'est aux beaux-arts qu'il consacra ses premières années, c'est à eux qu'il donna aussi ses dernières; mais entre ces deux extrémités se place une période de vingt ans pendant laquelle il suivit la carrière militaire.

Bacler quitta d'abord sa ville natale en 1781 et partit pour l'Italie où il cultiva la peinture. Rentré en France, nous le voyons s'engager dans un bataillon de l'Ariége et prendre part en 1793 à deux siéges célèbres : d'abord celui de Lyon, dont le résultat fut la destruction presque entière de la ville, et celui de Toulon où Bonaparte commença à illustrer son nom. Bacler suivit son général en Italie et eut l'honneur de contribuer à la fondation de la *République Cisalpine* en 1797. Ce fut lui qui après la paix de Campo-Formio, fut chargé de dresser la carte du théâtre de la guerre : elle comprenait le royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne et Malte. Nous le retrouvons ensuite à la grande bataille d'Austerlitz, où tant de braves se sont rencontrés. Bacler d'Albe fut nommé *baron* le 19 mars 1808 ; en 1813, il quittait le service actif avec le grade de général de brigade, et se retirait à Sèvres près de Paris; là son goût pour les beaux-arts vint embellir ses vieux jours. Il fut tout à la fois un illustre graveur et un peintre estimé : deux tableaux, *la Bataille d'Arcole* et *la Veille d'Austerlitz*, émanés de son pinceau, furent exposés au salon de l'époque et méritèrent de grands éloges à leur auteur.

Le baron Bacler d'Albe est mort à Sèvres le 12 septembre 1824, étant membre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer et de celui de Saint-Henri de Saxe.

Le général baron CAVROIS.

Armes : *Coupé, au premier parti d'or et de gueules; l'or à trois étoiles, deux et une d'azur; de gueules à l'épée haute en pal d'ar-*

gent; au deuxième d'azur, au croissant d'argent. (Décret du 15 août 1810.)

Le baron Alexandre Cavrois naquit à Coigneux, à quelques kilomètres de Pas en Artois, le 23 janvier 1774. Après avoir fait ses études chez les Bénédictins d'Arras, il quitta le collége à dix-sept ans pour suivre le général La Fayette à l'armée du Nord. Toute sa vie n'a été qu'une suite de succès, comme elle fut une série de combats. Successivement appelé aux Pyrénées, en Italie, puis en Orient, il obtint dans chacune de ces expéditions la récompense de sa bravoure, et surtout en Égypte d'où il rapporta un *sabre d'honneur.* Napoléon Ier et le pape Pie VII lui donnèrent tous deux des marques d'estime et d'amitié. Il était capitaine lorsque l'Empereur le nomma dans les chasseurs à cheval de la garde impériale au moment même de sa création. Fait colonel en 1809, il fut, à raison de ses services militaires, créé *baron* par un décret impérial du 15 août 1810. Alexandre Cavrois fit avec ce nouveau grade les campagnes de la *Grande Armée*, de cette armée qui compte presque autant de victoires que de batailles. Le baron Cavrois fut nommé général de cavalerie le 4 décembre 1813, alors qu'il était déjà officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de la Couronne de fer.

Un de ses plus beaux faits d'armes, c'est la belle conduite qu'il tint à la bataille de Brienne (29 janvier 1814). Le général Cavrois, à la tête du deuxième corps d'armée, y triompha du nombre et de la force des ennemis, mais ce fut au prix de sa vie; car il reçut plusieurs coups de sabre sur la tête et un coup de feu dans la figure. Ces blessures le mirent hors de combat et le conduisirent insensiblement, malgré tous les secours de l'art, jusqu'aux portes du tombeau. Il essaya bien encore de rentrer en lice, mais ses forces trahirent son courage. Louis XVIII, pour reconnaître ses services, le nomma chevalier de Saint-Louis.

Le baron Cavrois avait fait *quatorze campagnes* lorsqu'il dut prendre sa retraite et se retirer à Versailles. Il ne lui fut pas donné de jouir longtemps d'un glorieux repos; ses blessures mal cicatrisées l'enlevèrent prématurément à l'affection des siens. Il mourut le 22 novembre 1820[1].

---

[1] Il nous serait facile de montrer plus en détail les phases de cette noble existence; nous nous réservons de publier bientôt une biographie complète du baron Alexandre et du général Louis-Joseph Cavrois.

Le colonel comte DE LA MOUSSAYE.

Armes : *D'or, fretté d'azur de six pièces.*

Devise : *Honneur, honneur à Moussaye.*

L'écu a pour supports deux griffons de sable. (Ordonnance du 6 octobre 1827.)

Le comte Joseph DE LA MOUSSAYE est né à Tilques (arrondissement de Saint-Omer), le 21 mai 1786 ; il était fils de M. de La Moussaye de Blairville, et beau-frère de M. Henri Le Sergeant, baron de Bayenghem. Sorti en 1805 de l'École de Fontainebleau, il embrassa avec enthousiasme la carrière militaire où l'attendaient tant de lauriers. Il fut blessé dans presque toutes les batailles auxquelles il prit part, notamment à Dantzig, Friedland, Baylen en Espagne, Vitepsk, Goldberg, Lowemberg et Lutzen ; il mérita dans cette dernière la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

On cite surtout deux actions remarquables où le comte de La Moussaye fut vraiment digne de ses nobles aïeux.

C'était en 1808 ; peu d'instants avant la bataille de Baylen, les deux armées étaient en présence et se disposaient à une lutte acharnée ; tout à coup du milieu des rangs espagnols un colonel de carabiniers s'avance seul entre les deux camps et vient défier les officiers français à un combat singulier. Joseph de La Moussaye, alors aide de camp du général Schramm, indigné de cette provocation, s'élance le premier à la rencontre du colonel avec lequel il se mesure et le terrasse bientôt d'un coup de sabre ; lui-même avait été gravement blessé au bras gauche. Cependant la bataille allait s'engager ; le comte de La Moussaye, peu soucieux de lui-même, ne voit que son devoir, et se jette dans la mêlée où il combattit tout le jour et eut deux chevaux tués sous lui. Cette vaillance était digne des temps chevaleresques.

Quelques années plus tard, le chef de bataillon de La Moussaye faisait la campagne de Saxe. Deux jours avant la bataille de Bautzen, il soutint à Weissig l'attaque des Russes et des Prussiens, et ne se laissa pas décourager par la perte des deux tiers de ses soldats. Cette résistance opiniâtre sauva le corps d'armée du maréchal Lauriston, et prépara heureusement les victoires qui étaient encore réservées au drapeau français. « Jamais officier ne montra sur les champs « de bataille plus d'intrépidité, de bravoure et de sang-froid. Il justifia « partout la devise de ses pères : *Honneur, honneur à Moussaye.*»

La Restauration n'arrêta pas notre héros dans sa carrière; Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, et Charles X, après l'avoir appelé au grade de colonel d'infanterie en 1825, le créa *comte* le 6 octobre 1827.

Une mort prématurée vint le frapper au milieu du repos. Le comte de La Moussaye, se trouvant en garnison à Angers, y mourut le 4 janvier 1829. Un monument funèbre a été érigé à sa mémoire dans le cimetière de cette ville par les soins de son régiment, mais ses cendres, transportées dans la terre natale, reposent près du château de Tilques.

Le colonel baron Peugnet.

Armes : *D'azur, à trois étoiles en bande d'or, entre deux cotices d'argent, à la bordure engrêlée d'or; franc-quartier à sénestre de gueules, à l'épée haute en pal d'argent.* (Décret du 15 août 1809.)

C'est à Vaulx-Vraucourt (arrondissement d'Arras) que le baron Jean-Baptiste Peugnet est né le 30 juillet 1764. Engagé comme volontaire au premier bataillon du Pas-de-Calais, il vit s'ouvrir devant lui une brillante carrière militaire, où il se signala par divers faits d'armes que l'histoire a conservés.

Lors de l'envahissement de la France par les Prussiens en 1792, le lieutenant Peugnet avec quarante-deux hommes avait été chargé de défendre le château de l'Abbaye. Pendant vingt heures, il soutint le siége avec une énergie admirable; quarante de ses braves étant tombés à ses pieds, il se vit obligé de céder au nombre et de songer à la retraite. Avec les deux hommes qui lui restaient, il traverse le jardin du château pour trouver une issue; mais le passage est gardé par quatre grenadiers prussiens : sans perdre de temps il fait feu sur eux, en tue trois et met en fuite le dernier.

Devenu capitaine, le baron Peugnet montra encore une grande présence d'esprit au combat d'Avio sur l'Adige (8 pluviose an v). Voulant s'emparer pendant la nuit d'une redoute qui défendait le passage du fleuve, il était arrivé jusqu'au pied du retranchement sans être aperçu par l'ennemi, grâce à une pluie torrentielle qui augmentait encore l'épaisseur des ténèbres; mais là il attend en vain ceux qui le suivaient; dispersés et perdus au milieu de cette vallée inconnue, ils n'avaient pu rejoindre leur chef. Celui-ci, pour éviter

les patrouilles ennemies et observer leurs mouvements en sécurité, ne trouva d'autre parti à prendre que de se plonger jusqu'au cou dans un ruisseau et d'y attendre le jour : il profita alors de la retraite des Autrichiens pour regagner son poste.

Plus tard, en l'an VIII, à l'attaque de la ville et du château de Bosco, il pénétra le premier dans ces deux places. Fait prisonnier par l'ennemi, et remis en liberté, Peugnet rentra en France pour commander au camp de Saint-Omer (ans XII et XIII). Alors il devient officier de la Légion-d'Honneur, et nous le retrouvons à Austerlitz, à Iéna, où il eut un cheval tué sous lui, enfin à Wagram où de nombreuses blessures mirent sa vie en danger. Il venait d'être nommé colonel (7 juin 1809), et *baron* de l'Empire (15 août 1809), lorsque sa santé, épuisée par tant de fatigues, le réduisit à l'inactivité jusqu'en 1814, époque à laquelle il fut nommé commandant d'armes à La Rochelle. La Restauration brisa son épée. Le baron Peugnet se retira à Arras où il passa de longues et douces années, jusqu'au jour où la mort le frappa à Douai, le 28 septembre 1834.

Le général baron Taviel.

Armes : *D'azur, à deux tubes de canon en sautoir d'argent, chargés d'un écusson en abîme de gueule à trois bombes deux et une d'or; franc-quartier à senestre de gueules, à l'épée haute en pal d'argent.* (Décret du 20 décembre 1808.)

La ville de Saint-Omer a vu naître Albert-Louis-Valentin Taviel, le 17 juin 1767. Son grand-père avait été général, et son père capitaine d'artillerie ; aussi le jeune Audomarois manifesta-t-il de bonne heure la noble passion des armes et voulut-il suivre l'exemple de ses ancêtres. On l'envoya à l'école de Brienne où il fut le compagnon de Napoléon, et d'où il sortit en 1782 pour entrer au service. Ses biographes s'accordent à lui reconnaître une valeur brillante sur tous les champs de bataille où il parut, et notamment dans les campagnes de Portugal, d'Espagne et de Courlande. Dès 1794, nous le voyons, colonel d'artillerie, diriger le siége de Bois-le-Duc, puis atteint d'une balle, tomber presque mourant de son cheval et ne revenir à la vie que par les soins du général Pichegru.

Le baron Taviel retrouva Napoléon Bonaparte en Italie et se mit volontiers sous les ordres de son camarade d'enfance. En 1802, il

commandait l'artillerie de Saint-Omer avec le grade de chef de brigade, et était, en 1803, chargé de l'armement des côtes. Il n'acclama pas l'avénement de Napoléon au trône impérial. Voici une curieuse anecdote qui montre son peu d'empressement à saluer le soleil levant. Dans un banquet splendide qui avait été offert à Calais à son ancien condisciple par un nombreux état-major, le doyen des généraux ayant porté au dessert un toast au successeur de Charlemagne, tous les convives se levèrent immédiatement, à l'exception de notre compatriote. Napoléon s'en aperçut, et lui dit : « Eh bien, général, vous ne buvez pas ! » Taviel répondit froidement : « Je n'ai pas soif. » Napoléon qui considérait toujours Taviel comme un de ses meilleurs amis, ne lui garda aucune rancune de sa brusque franchise. Quelques années après, le rencontrant à la suite de longues et fatigantes manœuvres, couvert de sueur et de poussière, il se contenta de lui dire en souriant et en le frappant légèrement sur l'épaule : « Eh bien, général, avez-vous soif aujourd'hui ? »

L'Empereur, qui estimait avant tout ses talents militaires, le nomma général de division, le 21 juillet 1811, et grand-officier de la Légion-d'Honneur, après l'avoir fait *baron* en vertu d'un décret du 20 décembre 1808. Notre compatriote dirigea les opérations de l'artillerie du quatrième corps de la *Grande Armée* aux célèbres journées de Lutzen, de Bautzen et de Leipzig. Il ne remit son épée dans le fourreau qu'en 1815 ; encore resta-t-il dans le service actif jusqu'en 1824, époque où il demanda sa retraite après quarante deux ans de services.

Il passa les dernières années de sa vie à Paris où il mourut le 6 décembre 1831. Son buste, sculpté par Elschoëlt a été offert à la ville de Saint-Omer [1] qui a placé le baron Taviel au nombre de ses principales illustrations.

Louis Cavrois (de Saint-Omer),
Auditeur au Conseil d'État.

[1] Saint-Omer est aussi la patrie du général prince de Béthune (1746-1823), ainsi que du fils du général comte Carnot, qui y est né en 1801, et s'est distingué, comme son père, dans la carrière politique.

LES ANOBLISSEMENTS

SOUS

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

(*Suite et fin*[1])

1703.

23 januier. Annoblissement de Louis Fornyer, sieur de la Chesnaye.
25 januier. Annobl. d'Estienne de Meuues.
10 feurier. Annobl. de Robert de Cotte, premier architecte du Roy.
10 feurier. Annobl. des sieurs et damoiselles Ancelin.
12 feurier. *Déclaration du Roy contre les faux nobles.*
15 feurier. Annobl. de Thomas Geoffroy.
19 mars. Annobl. de Salomon du May.
26 auril. Annobl. de Julien Moricet.
26 auril. Annobl. de Denis la Cosse, sieur d'Aigrefoin.
14 may. Annobl. de Louis et Jean Baptiste de Bar.
5 juillet. Annobl. du sieur Vitard de Passy.
6 aoust. Annobl. du sieur Pierre de Renusson.
6 aoust. Annobl. de Tillette de Woarel.
20 aoust. Annobl. de Guy Gourdon.
26 septembre. Annobl. de Goudon, sieur de Levaudière.
29 decembre. Annobl. d'Odart Baillet.

1704.

8 januier. Annoblissement de Hugueny de Nouuion.
14 feurier. Annobl. de Maurice Feste.
19 auril. Annobl. pour le sieur Verroneau.
22 auril. Annobl. du sieur de Vaux, ancien garde du corps.
9 juin. Annobl. pour le sieur Reueillé, cheuau-leger.
12 juin. Annobl. de Le Mercier, capitaine des canonniers.
30 juin. Annobl. de Robin de la Richardière.
2 juillet. Annobl. du sieur le Pelletier, lieutenant d'artillerie.
17 juillet. Annobl. de Compagnot.
17 juillet. Annobl. de Guillaume Briçonnet.
19 juillet. Annobl. d'Estienne Collard de Mairy.
2 aoust. Annobl. de Gabriel Guillebon.

[1] Voyez 6e livraison, juin 1867, p. 279.

23 aoust. Annobl. de Guillaume de Troyes.
1er septembre. Annobl. d'Antoine Artaud, fils.
17 septembre. Annobl. de Pierre Gaillard.
13 septembre. Relief de noblesse pour Anne d'Amerval, veuue de Jean de Campan, sieur de Cugny.
26 septembre. Annobl. de Nicolas Pinault.
27 septembre. Annobl. du sieur Clément, sieur de la Roullye.
29 novembre. Lettres en faveur du sieur Laurenchef, escuier de feu mademoiselle de Montpensier.
22 decembre. Confirmation de noblesse pour le sieur Bridou.

1705.

26 januier. Annoblissement de Jean Geneston des Espoisses.
17 feurier. Annobl. de Guillaume Philippe, par finance.
9 feurier. Lettres en faveur du sieur Moriau, colonel de la ville.
26 mars. Annobl. de Claude Seuin, par finance.
6 auril. Annobl. de Gaspard Hersan.
8 juillet. Annobl. de Pierre Rollin.
30 juillet. Relief de noblesse pour Suzanne Benigne Maichin, ueuue d'Henry Groussard.
15 septembre. Annobl. du sieur Rondet de Fontaniere. pour seruice.
10 décembre. Annobl. du sieur Loysel le Gaucher, pour seruice.

1706.

2 mars. Annoblissement de Nicolas Quatresols, par finance.
20 mars. Réabilitation de noblesse pour Marie de Bizemont.
23 avril. Annobl. et legitimation de Brissac, gendarme.
30 avril. Confirmation de noblesse pour Jean de Varenne, capitaine de dragons.
15 may. Annoblissement de Théophile Bouzier, sieur d'Estouilly, moyennant finance.
20 aoust. Annobl. de Gaspard le Hardy, moyennant finance.
20 aoust. Annobl. de Claude Reynaud, sieur de Ramilly, moyennant finance.
28 aoust. Relief de dérogeance pour Antoine Benoist, peintre du Roy.
10 septembre. Confirmation de noblesse pour Joachim de Boudoire.
27 octobre. Annobl. de Michel Loyauté, sieur de Drouay et des Nommarins.
16 décembre. Annobl. de Jacques Jauart, moyennant finance.

1707.

24 januier. Annoblissement d'Hyacinthe Louis Charpentier.
5 feurier. Annobl. du sieur Tridon.
16 feurier. Annobl. du sieur le Vassor de la Touche.
1er mars. Annobl. d'Edme Pereney des Grosbois.
3 mars. Relief de dérogeance pour Louis-Magdeleine Pillard.
6 aoust. Annobl. de Jean-Baptiste Foreau, sieur de Vauleger, chevau-leger.
2 septembre. Annobl. de Pierre le Tellier, par finance.

1708.

9 januier Annoblissement de Claude Bernay.
8 feurier. Annobl. de Michel Marquette, par finance.
15 mars. Annobl. de Beguin, sieur de Sasseuil, finance.
28 auril. Annobl. de Paul Vairon, moyennant finance.
11 octobre. Relief de noblesse pour Lauuergnat, sieur de Muraux.

1709.

7 feurier. Annoblissement d'André Cromelin, moyennant finance.
8 feurier. Annobl. de Joseph Bert, moyennant finance.
21 feurier. Annobl. de Clement Bouilloud, finance.
16 auril. Annobl. pour les sieurs et damoiselles de Gastineau.
20 juillet. Annobl. de Gabriel de Quenneuille.

1710.

30 juin. Annoblissement des sieurs du Clos.
22 septembre. Annobl. pour les sieurs Regnault.
5 décembre. Annobl. de Denis Baudouin.

1711.

21 feurier. Annoblissement de Philippe le Febure.
25 auril. Annobl. de François-Honoré Guillemar.
6 may. Annobl. de Nicolas des Maretz, par finance.
20 juin. Confirmation de noblesse pour François-Nicolas-Antoine Le Cointe.
18 septembre. Annobl. de Georges Maréchal, premier chirurgien du Roy.

1712.

14 januier. Annoblissement de Gilbert de Vic de Pontgibault.
18 januier. Annobl. de Claude de la Vacquerie, sieur de Seurfontaine.
27 janvier. Annobl. de Gaston-Charles de Brezé de la Chaise.

8 auril. Annobl. de Jacques Bessière.
26 auril. Annobl. de Claude de Borne, sieur de Grandpré.
23 juillet. Annobl. des sieurs André et Michel Froger de la Rigaudière.
10 septembre. Confirmation de noblesse pour le sieur des Jours, sieur de Mazille.
23 decembre. Annobl. de Jullien Clement.

1713.

6 juillet. Annoblissement de Claude Martin, sieur de Largillière, moyennant finance.
7 aoust. Annobl. de Nicolas Varlet.
5 septembre. Annobl. de Jacques Coltée, sieur du Carel.
11 octobre. Annobl. de Nicolas Chardon et d'Antoine Chardon, sieurs de Bonnières.

1714.

9 feurier. Annoblissement de Jean Valentin, sieur d'Eguillon.
14 mars. Annobl. de Bernard de la Loere.
11 auril. Annobl. des sieurs de Badier de Verseilles.
3 may. Annobl. de François Hardiuilliers.
8 may. Annobl. de Jean Torchet.
19 juillet. Annobl. de Georges Aubert, sieur de Saint-Georges.
29 aoust. Annobl. de Louis Chapot, sieur de la Brossardière.
24 septembre. Annobl. de Gilles Noizet.
29 decembre. Annobl. de François Guyard, sieur des Forges.

1715.

21 janvier. Annoblissement de François Charles Cammelin, sieur de Mebrecourt.
4 feurier. Lettres de noblesse pour Marguerite de Beaufort.
8 fevrier. Annobl. des sieurs Robin.
12 feurier. Annobl. de François Bouzitat.
12 feurier. Annobl. de Michel Roger.
9 mars. Annobl. de Pierre Grenet, sieur de Cormier.
19 mars. Annobl. de Louis de Condé.
28 mars. Annobl. d'Adrien de Malaise.
15 auril. Annobl. des sieurs Martiny.
29 may. Annobl. de Jean de Reau, sieur de Gaigonnière.
21 juin. Annobl. des sieurs Cohou.

Paul Lacroix (Bibliophile Jacob),
Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*suite de la table*).

H.

Haguins, bailli de Lille (Gilles). 1317.	279 v.
Halenvillier, chevalier (Lancelot de). 1417.	148 v.
Hallay, écuyer (Jean du). 1385.	220
Hallay, écuyer (Guillaume du). 1380.	176 v.
Hallewin, sieur de Piennes (Louis de). 1491.	103 v.
Hallot, écuyer (Charlot du). 1420.	164 v.
Hamarville, écuyer (Jean de). 1369.	274 v.
Hamel, chevalier (Maillart de). 1355.	43 v.
Hames, sieur dudit lieu (Robert de). 1348, 1413.	85, 189 v.
Han, sieur de Beaulieu (Guillaume de). 1416.	229
Hangest, chevalier (Jean de). 1380.	210 v.
Hanicourt ou Hannecourt, chevalier (Tercelet de). 1383.	233 v., 360
Harcourt, seigneur de Montgommery (Jacques de), 1395, 1396, 1397.	41 v., 52, 214 v.
Harcourt, comte d'Aumale (Jean de). 1345.	41 v., 222
Harcourt, seigneur de Beaumesnil (Robert de). 1369.	41 v.
Harcourt, seigneur de Rogny (Mathieu de). 1447.	42
Harcourt, seigneur de Saint-Sauveur (Godefroy de). 1346, 1331.	41 v., 308 v.
Harcourt, abbesse de Fontevrault (Blanche de). 1393.	42
Hardentun, écuyer (Robert de). 1383, 1372.	239, 269
Hardentun, écuyer (Guillaume de). 1410.	189 v.
Hardentun, dit Morelet (Jean de). 1386, 1387.	242 v., 350 v.
Harenvillier, chevalier (Claudin de). 1369.	7, 28 v.
Hargenlieu, sire dudit lieu (Ansiaus de). 1348.	250 v.

* Voyez 7e liv., juillet 1867, p. 330.

I.

J.

L. Sandret.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Juin 1867.

— M. Emile de la Motte épouse Mlle de Monicault.

— M. Jules de la Tillaie, — Mlle Caroline de Poléon.

— M. Augustin Le Caron de Chocqueuse, — Mlle Marguerite Gigault de Bellefond, fille du marquis de Bellefond.

— M. le comte de Mun, — Mlle de Beauvau, fille du prince Marc de Beauvau.

— M. le comte Francis d'Houdetot, — Mlle Galos, petite-fille du général Foy.

— M. Gerbardt, chef d'escadron de lanciers, — Mlle de Saint-Marsault, nièce du feu comte de Saint-Marsault.

DÉCÈS.

Juin 1867.

— *Dulieu* (Mme Marie), épouse de Ludovic de Caillebot, marquis de la Salle, décédée le 4 à Versailles, à l'âge de 30 ans.

— *Anselme* (baron), général de brigade, commandant le département du Loiret, décédé le 4 à Orléans.

— *Humières* (marquis d'), ancien officier de cavalerie.

— *La Tour-Mélicoq* (baron de), archéologue distingué.

— *Bouchain* (Mme Dorphine), épouse de Jean Guffroy de Rosemont, décédée le 12 à Versailles, à l'âge de 68 ans.

— *Sallandrouze de Lamornaix*, député de la Creuse, décédé le 13 à Paris.

— *Dampierre* (comte de), premier secrétaire de l'ambassade de France, à Madrid.

— *Trélan* (baron de), décédé à Paris.

— *Janzé* (Mme la baronne de).

— *Goupy de Quabeck* (vicomte), ancien ministre plénipotentiaire, chevalier de Saint-Louis, décédé le 18 à Versailles, à l'âge de 84 ans.

— *Salleneuve* (baron de), général de brigade en retraite.

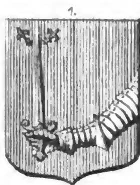
— *Parent de Moiron* (Louis), capitaine de frégate en retraite, décédé le 31 à Versailles, à l'âge de 55 ans.

— *Broglie* (prince Auguste de), neveu du duc de Broglie.

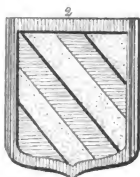
— *Labareyre* (baron de), général de brigade.

— *Saint-Phalle* (comte Ernest de), capitaine d'artillerie, décédé à Toulouse, à l'âge de 38 ans.

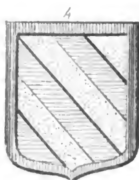
ÉVÊCHÉ D'AUTUN.

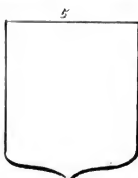


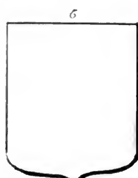
ÉVÊQUES D'AUTUN.

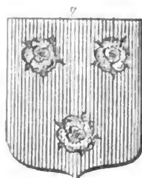


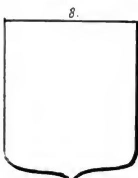














H. de F. del. et lith   lith. LAPIER Autun.

ESSAI

SUR LES

SCEAUX ET ARMOIRIES

DES ÉVÊQUES D'AUTUN

N a fait depuis quelques années de nombreux et excellents travaux sur le blason; mais il en est peu qui ne laissent encore quelque chose à désirer. On croit avoir tout dit lorsqu'on a joint au nom d'une famille une description d'armoiries auxquelles la plupart du temps on n'assigne ni date ni provenance, et qu'on attribue à tous ses membres et à chacun d'eux en particulier. Ce système a le double tort d'être à la fois inexact et incomplet. On ne doit pas ignorer que les nobles et les bourgeois, pour une cause ou pour une autre, par concession ou par alliance, modifiaient souvent leurs armoiries dans la composition même de l'écu, l'ordre des figures ou l'application des émaux [1]. Ces modifications, quoique parfois en dehors de toute règle, n'en sont pas moins intéressantes pour le généalogiste et pour l'archéologue, et l'on aurait grand tort de les négliger. Parmi les monuments qui peuvent en faciliter davantage la connaissance, il faut noter au premier rang les sceaux, les vitraux, les fresques; les sculptures offrent aussi d'utiles mais plus rares renseignements. Les vitraux ont été brisés, les fresques dégradées, et les pierres, pour employer le mot de la Bible, ont coulé comme la cire [2]. La cire a survécu à tous ces monuments plus durables en apparence, et elle offre encore les plus sûrs comme les moins rares documents sur lesquels on puisse s'appuyer pour l'étude des armoiries et des diverses modifications qu'on leur a fait subir à différentes époques. C'est à cause de cette liaison intime entre les sceaux et les armoiries, que j'ai cru devoir les réunir. Si mon travail n'est pas aussi complet qu'il aurait pu l'être, c'est que je n'ai

[1] Parfois le même personnage a porté différentes armoiries. V. les articles relatifs à MM. de la Magdelaine de Ragny, d'Attichy et d'Halleucourt.

[2] Judith, XVI, 28.

rien voulu hasarder, pensant qu'il est toujours temps de compléter, souvent trop tard pour rectifier.

Parmi les sceaux que j'ai recueillis, il en est plusieurs qui portent des légendes jusqu'ici inédites, concernant un privilége très-ancien, unique en France, particulier à l'évêché d'Autun, et confirmé par Philippe-Auguste dans un acte de 1189[1]. Ce privilége était pour l'évêque d'Autun de jouir au spirituel comme au temporel des droits de l'archevêché de Lyon, le siége vacant, et réciproquement pour l'archevêque de Lyon de jouir des mêmes droits dans le diocèse d'Autun à partir du jour de la mort de son dernier titulaire jusqu'à celui de la prise de possession du nouvel élu.

S'il a été d'usage aux xve et xvie siècles, et peut-être auparavant, de sceller de sceaux particuliers les actes émanés de l'une ou l'autre de ces administrations, pendant l'exercice de ce privilége, comme nous le montrerons à propos de Charles de Bourbon, d'Antoine de Chalon et de Charles Ailleboust, nous croyons qu'aux siècles suivants cet usage a été abandonné, et nous en donnons pour preuve le sceau de Simon de Marquemont, tiré d'un acte relatif au diocèse d'Autun et dont la légende n'a rien de particulier.

On reprochera sans doute à la nomenclature de nos évêques d'offrir quelques détails un peu prolixes, mais nous avons cru ne pas nous écarter du but de cette notice en donnant, lorsque nous l'avons pu, quelques notes généalogiques sur chacun d'eux, et en énumérant les divers titres qu'ils ont portés, comme aussi les bénéfices dont ils ont joui. Ces détails, croyons-nous, ne seront pas inutiles aux savants qui voudront entreprendre les armoriaux des abbayes et prieurés de l'ancienne France.

Parmi les personnes qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches, nous remercierons particulièrement notre confrère et ami, M. A. Demarsy, dont les indications et les travaux nous ont été fort utiles.

ÉVÊCHÉ D'AUTUN.

L'évêché d'Autun portait : *de gueules à un dextrochère armé d'argent, issant de senestre et tenant une épée de même garnie d'or, posée en pal, la pointe en haut, accostée en chef de deux fleurs de lys penchées d'or.* (Pl. I, n° 1.)

[1] *Gall. christ.*, t. IV, Instr. eccl. Eduensis, col. 93.

Je n'ai trouvé ces armoiries que dans un recueil du cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale [1]. C'est un armorial gravé et richement enluminé portant le titre : *Église de France*, et la date de 1727. On les a figurées en relief ainsi que celles de la ville et du chapitre d'Autun à la partie supérieure du cadre d'un tableau d'Horace Vernet, représentant le commandant Changarnier à la retraite de Constantine, le 24 novembre 1836, tableau conservé au musée d'Autun [2]. Je ne connais aucun sceau portant ces armes; j'ai cru néanmoins utile de les mentionner.

ÉVÊQUES D'AUTUN.

Étienne de Bagé [3], fils de Gauceran, seigneur de Bagé, élu évêque d'Autun en 1112, se retira à Cluny où il mourut en 1139.

Sceau elliptique : évêque revêtu des ornements pontificaux, mitré [4], bénissant de la droite, crossé de la gauche et assis sur un trône-pliant dont les branches sont ornées de têtes humaines à leur partie supérieure.

Légende : SIGILLVM STEPHANI EDVENSIS EPISCOPI [5].

Robert de Bourgogne, quatrième fils de Hugues II, duc de Bourgogne, et de Mahaut, sa femme, fut élu et sacré évêque d'Autun l'an 1140. Il mourut le 18 juillet de la même année.

Comme tous les ducs sortis de Robert de France, il devait porter : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, qui sont les anciennes armes du duché de Bourgogne [6]. (Pl. I, n° 2.)

Humbert de Bagé, neveu d'Étienne de Bagé, était le quatrième fils d'Ulrich, seigneur de Bresse et de Bagé, et de N***, fille de Amé I, comte de Savoie, et d'Alix de Suze. D'abord chanoine et archidiacre d'Autun, il fut élu évêque de cette ville en 1140, et passa en 1148 à l'archevêché de Lyon.

[1] In-4°, oblong, n° 6091.

[2] *Catalogue des peintures du musée d'Autun*. Autun, Dejussieu, in-12, p. 12, n° 17.

[3] J'ai cru inutile de donner ici la liste des prédécesseurs d'Etienne de Bagé sur le siége d'Autun, ne connaissant ni leurs sceaux, ni leurs armes.

[4] La mitre est tournée de profil.

[5] Archives de l'Empire, sceau n° 6466, à la date de 1140 environ.

[6] A. Duchesne. — *Hist. généalogique des ducs de Bourgogne*. Paris, Cramoisy, 1628, in-4°, p. 1 et 36.

Armes : *d'azur au lion d'hermines*[1]. (Pl. I, n° 3.)

Sceau elliptique : évêque assis, revêtu de ses ornements pontificaux, bénissant de la droite selon le rite latin, et crossé de la gauche, mais la tête nue. Autour, entre deux rangs de perles, la légende : ✝ SIGILLVM HVMBERTI : EDVENSIS : EPISCOPI.



La matrice de ce sceau a été trouvée dans la Saône, au-dessous de Lyon, près le pont de la Mulatière, et est conservée dans cette ville au musée du palais Saint-Pierre.

HENRI DE BOURGOGNE, cinquième fils de Hugues II, duc de Bourgogne, et de Mahaut, sa femme, fut d'abord archidiacre de l'Église d'Autun. Élu en 1148 évêque de cette ville, il mourut à Cîteaux vers 1170.

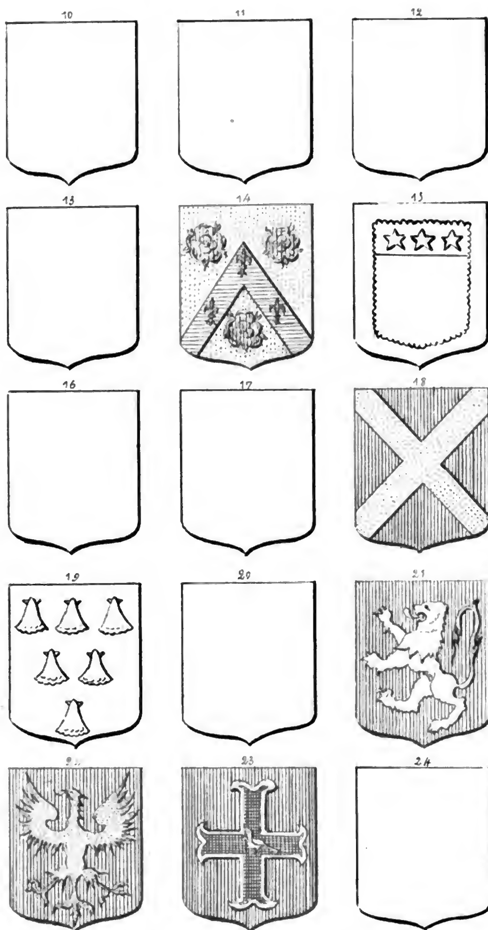
Il devait porter comme son frère Robert : *bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules*[2]. (Pl. I, n° 4.)

ÉTIENNE, chanoine d'Auxerre et curé de l'église Saint-Loup de cette ville, succéda à Henri sur le siége d'Autun. Il mourut vers 1189.

[1] Morel de Voleine et H. de Charpin. — *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, etc. Lyon, Perrin, 1854, in-f°, p. 41.

[2] Duchesne, ouvr. cité, p. 1 et 37.

ÉVÊQUES D'AUTUN. Pl. 11.



H. de F. del et lith. lith. LAGIER Autun.

Nous ne connaissons ni son sceau ni ses armes.

Gauthier, élu évêque d'Autun en 1189, mourut en 1223.

Sceau elliptique : évêque mitré et revêtu de ses ornements pontificaux, bénissant de la droite, crossé de la gauche et assis sur un trône-pliant dont les branches sont ornées de têtes de chiens à leur partie supérieure. Légende : SIGILL. GAV... EDVENSIS. EPISCOPI.

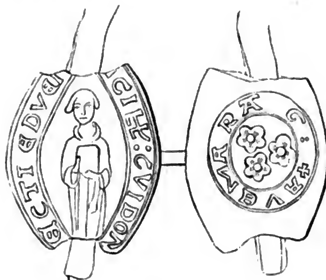
Contre-sceau orbiculaire : une croix pattée sur laquelle broche une dextre bénissante issant d'un nuage. Légende : SECRETVM MEVM MICHI [1].

Guy de Vergy, fils de Hugues de Vergy, seigneur d'Aultrey et de Chastelcensoir, et de Gille de Trainel, fille de Garnier, seigneur de Trainel et de Marigny, fut élu évêque d'Autun en 1224. Il mourut le 29 octobre 1245 [2].

Il portait : *de gueules à trois roses d'or de cinq feuilles chacune* [3]. (Pl. I, nº 7.)

Sceau elliptique : un prêtre debout, tête nue et tenant devant sa poitrine un livre fermé. Légende : SIGILL : GVIDON... [*el*]ECTI EDVEN. Ce sceau, d'après sa légende, peut comme on le voit être rapporté à l'an 1223 ou à l'an 1224 au plus tard.

Contre-sceau orbiculaire : dans le champ, trois roses posées 2 et 1. Légende : AVE MARA. G.



[1] Biblioth. impér. Dép. des Mss. — Gaignières, vol. CXXXV, fol. 18, sur un titre de Fontevrault de l'an 1196.

[2] Duchesne, *Hist. généalog. de la maison de Vergy*. Paris, Cramoisy. 1625, in-fº, p. 101 et 109.

[3] Id., ibid., p. 6.

Anselle de Pomare, d'abord doyen de l'Église d'Autun, fut élu évêque de cette ville en 1245 et mourut le 1er avril 1253.

Le père Anselme[1] décrit ainsi les armoiries d'Hugues de Pomare, évêque et duc de Langres, mort à Paris le 27 avril 1345 : *d'azur à six besants d'argent*, 3, 2 *et* 1, *au chef d'or*. Nous ne savons si Anselle de Pomare portait de même.

Girard de la Roche de Beauvoir, neveu à la mode de Bourgogne de Guy de Vergy, élu en 1253 évêque d'Autun, mourut en 1276.

Il portait : *de..... à l'aigle au vol abaissé de.....* (Pl. I, nº 9.)

Sceau elliptique : évêque debout, mitré, en costume pontifical, bénissant de la droite et crossé de la gauche. Légende : S. GERARDI DEI GRA EDVENSIS EP[2].

Autre sceau elliptique : évêque debout, mitré, en costume pontifical, bénissant de la droite et crossé de la gauche. Légende : S. GERARDI DEI GRA EDVENS EPI[3].

Contre-sceau elliptique : dans le champ un aigle au vol abaissé. Légende : SIGNVM G. EPI EDVEN[4].

Ce sceau et son contre-sceau ont été publiés par M. Anatole de Charmasse, dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun*[5] (1re *et* 2e *parties*). Pl. I, p. 356.

Jacques de la Roche, neveu de Girard son prédécesseur, lui succéda en 1277 et mourut en 1286.

Nous ne connaissons ni son sceau ni ses armes.

Hugues d'Arcy, élu évêque d'Autun en 1286, mourut en 1298.

Le P. Anselme[6] dit qu'il était parent d'Hugues d'Arcy, archevêque de Reims (1351-1352), et que ce dernier portait : *d'or au dauphin d'azur crêté et oreillé de gueules.* L'évêque d'Autun avait-il les mêmes armes ? Nous ne savons.

Sceau elliptique[7] : évêque debout, mitré, revêtu du costume pon-

[1] *Histoire généalog. et chronolog. de la maison royale de France*, etc. Paris, 1726, in-fol., tom. II, p. 215.

[2] Archives de l'Empire, sceau nº 6468 ; de l'an 1272.

[3] Archives de l'Empire, nº 6467 ; année 1256.

[4] Ibid., nº 6467 bis, id.

[5] Autun, Dejussieu, 1865, in-4º.

[6] Ouvrage cité, tome II, p. 12.

[7] Archives de l'Empire, sceau nº 6469 ; année 1294.

tifical et du pallium, bénissant de la droite et crossé de la gauche. Dans le champ, à côté du personnage, se voit un H, initiale de son prénom. Légende : S' HVGONIS.....

BARTHÉLEMY, élu évêque d'Autun en 1298, mourut en 1308.

Nous ne connaissons pas ses armes.

Sceau elliptique [1] : dans le champ un évêque revêtu du costume pontifical et du pallium, mitré, crossé de la gauche, bénissant de la droite et accosté de deux fleurs de lys. Légende : S. BARTHOLOME... [*Dei g*]RACIA EPI EDVENSIS.

HÉLIE, évêque d'Autun, de 1308 à 1323.

Sceau elliptique [2] : sous une arcature gothique trilobée, un prélat revêtu du costume pontifical et du pallium, crossé et mitré; à ses côtés, sur un champ quadrillé et semé, deux écus, celui de droite, très-fruste, où l'on peut voir peut-être trois fleurs de lys posées 2 et 1; celui de gauche, un peu plus net, sur lequel on distingue à dextre une crosse, à senestre une épée, toutes deux posées en pal, qui sont les armoiries de l'officialité d'Autun. Légende : SIGILLV HELIE DEI [*graci*]A EPI EDVENSIS.

Ce sceau est d'une très-belle exécution.

PIERRE BERTRAND, fils d'un médecin d'Annonay en Vivarais, diocèse de Vienne, et d'Agnès dite l'Empereur, docteur en droit civil et canonique, prédicateur et bibliothécaire du cardinal d'Alby, chanoine du Puy, doyen de cette Église, avocat au parlement de Paris et conseiller d'État, devint évêque de Nevers en 1320. Transféré à Autun en 1323, il occupa ce siége jusqu'en décembre 1331, époque à laquelle il fut créé cardinal par Jean XXII. Il mourut à Avignon le 24 juin 1349 [3].

Il portait : *d'or au chevron d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, accompagné de trois roses de gueules posées* 2 *et* 1 [4]. (Pl. II, n° 14.)

[1] Archives de l'Empire, sceau n° 6470, année 1307.

[2] Archives de l'Empire, sceau n° 6471, année 1317.

[3] Il ne faut pas le confondre avec son neveu Pierre Bertrand, évêque d'Arras, fait cardinal du titre de Sainte-Suzanne par Clément VI, en 1343.

[4] Chevillard, *Armorial de* 1698, Bibliothèque impériale, cabinet des Est., n° 490. — Trudon, *Nouveau traité de la science pratique du blason*. Paris, Legras, 1689, in-12, p. 164. — G. de Soultrait, *Armorial du duché de Nivernais*. Paris, Didron, 1847, in-8°, p. 12, pl. I. Les fleurs de lys y sont indiquées d'argent. — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique et héraldique*, etc. Paris, Duchesne, 1757-1761, in-12, *Recherches sur les fleurs de lys*, au tome III, dit que le champ est d'argent et que les fleurs de lys sont une concession de Philippe de Valois.

Jean d'Arcy, d'abord évêque et comte de Mende, passa à l'évêché d'Autun en décembre 1331 ; transféré à Langres en 1343, il mourut en cette ville le 13 août 1344.

D'après le P. Anselme[1], il aurait porté : *de..... au chef de..... chargé de trois étoiles de..... à la bordure engrêlée de.....* (Pl. II, nº 15.)

Guillaume d'Auxonne, d'abord évêque de Cambray, passa à l'évêché d'Autun qu'il n'occupa que peu de temps.

Nous ne connaissons ni son sceau ni ses armes. Nous mentionnerons seulement un Jean d'Aussonne, écuyer, qui, à la date du 4 mai 1341, époque de l'épiscopat de notre Guillaume, portait : *gironné de quatre pièces*[2].

Guy de la Chaume, élu évêque d'Autun en 1345, mourut le 22 juin 1351.

Nous ne connaissons ni son sceau ni ses armes.

Guillaume de Thurey, d'une famille de la Bresse chalonnaise, d'abord doyen de l'Église de Lyon, fut élu en 1351 évêque d'Autun ; il ne prit possession qu'en 1356, et passa en 1358 à l'archevêché de Lyon, qu'il occupa jusqu'au 12 mai 1365, époque de sa mort.

Il portait : *de gueules au sautoir d'or.* (Pl. II, nº 18.)

Ses armes se voient sur plusieurs vitraux de l'église Saint-Jean à Lyon où il fut inhumé[3].

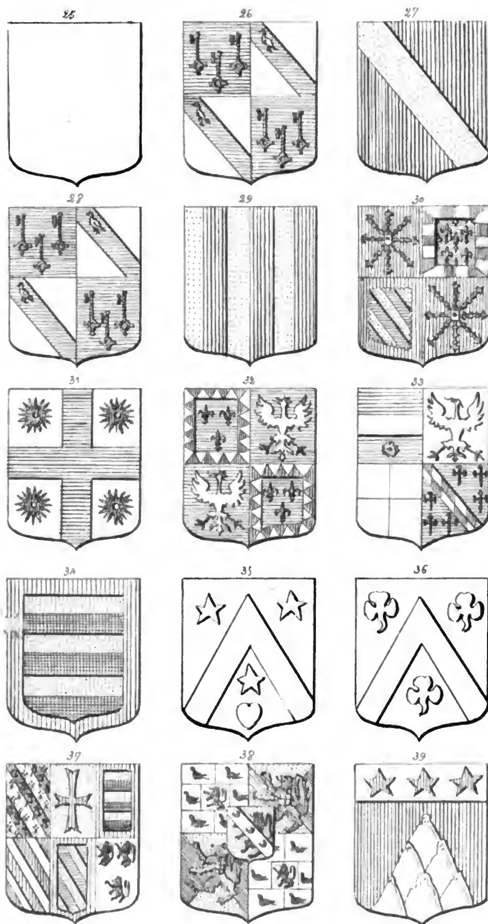
Renaud de Maubernard, d'abord trésorier du pape Innocent VI, fut évêque de Valence en Espagne, et de Lisbonne en Portugal ; transféré à Autun en 1358, il mourut à Rome le 21 juillet 1361.

Il portait : *de... à six coquilles de... posées* 3, 2 *et* 1. (Pl. II, nº 19.)

Sceau elliptique : sous une décoration architectonique figurant trois niches, trois saints ; à droite et à gauche saint Nazaire et saint Celse, patrons de l'ancienne cathédrale d'Autun ; au centre, un troisième trop fruste pour pouvoir être déterminé ; au dessous et au milieu, un évêque à genoux, tourné à droite, crossé, mitré et revêtu du costume pontifical; à sa droite un écusson aux armes de l'officialité d'Autun : *de... à une crosse de... à dextre, à une épée*

[1] Ouvrage cité, t. II, p. 215.
[2] Bibliothèque impér., Dép. des Mss.; Fonds des 500 de Colbert, t. CXXXVII, fol. 117.
[3] Morel de Voleine et H. de Charpin, ouv. cité, p. 83.

ÉVÊQUES D'AUTUN



H. de F. del et lith.

lith. LAGIER Autun.

de... la pointe en haut à senestre, toutes deux en pal; à sa gauche un autre écusson à ses propres armes, comme ci-dessus.

Légende : [*S. re*]GINALDI [*Dei*] GRA [*Eduensis epi*].

La partie supérieure de ce sceau n'existe pas dans le seul exemplaire que j'en connaisse et qui est conservé aux archives de l'évêché d'Autun[1].

GEOFFROY DAVID, autrement dit PAUTEIX, neveu de Renaud de Maubernard par sa sœur, fut d'abord chanoine d'Autun. Il succéda à son oncle et mourut en 1377.

Nous ne connaissons ni son sceau, ni ses armes.

PIERRE DE BARRIÈRE OU DE MIREPOIX, docteur ès-lois, élu évêque d'Autun en 1377, nommé par Clément VII cardinal des Saints-Pierre et Marcel en 1378, mourut à Avignon le 13 juin 1385.

Il portait : *de gueules à un lion rampant d'argent*[2]. (Pl. II, n° 21.)

GUILLAUME DE VIENNE, d'une très-illustre famille de Bourgogne, était fils de Guillaume de Vienne, seigneur de Rollans et de Bettencourt, et de Claude, dame de Chaudenay. D'abord moine de Saint-Benoît et abbé de Saint-Seyne, il fut pourvu de l'évêché d'Autun le 25 juin 1379. Transféré à Beauvais en 1385, puis nommé archevêque de Rouen, il mourut dans cette dernière ville en 1406.

Il portait : *de gueules à un aigle d'or* (Pl. II, n° 22). Ces armes ont toujours été celles de la maison de Vienne, et à la fin du XIVe siècle, époque de l'épiscopat de Guillaume, elles étaient portées ainsi par Hugues de Vienne : « *de gueules à un esgle d'or*[3]. »

NICOLAS DE TOULON, d'une famille obscure du bourg de Toulon-sur-Arroux en Charollais, fut successivement enfant de chœur, chapelain (1361), chanoine (1363), et chantre (1367) de la cathédrale d'Autun, chancelier de Bourgogne et évêque de Coutances. Transféré de ce siége à celui d'Autun en 1386, il mourut dans cette dernière ville le 20 décembre 1400.

[1] Sceau sur cire rouge appendu à un acte du vendredi avant la Saint-André, apôtre, 1360 : *Transaction passée entre Renaud, évêque d'Autun, et Philippe, duc de Bourgogne, par laquelle ils font l'échange de divers biens, droits et seigneuries.*

[2] J. Chevillard, *Armorial de* 1698. Bibl. impér., cabinet des Est., n° 490.

[3] Douet d'Arcq, *Armorial de France de la fin du* XIVe *siècle, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale et annoté.* Paris, Dumoulin, 1859, in-8° p. 49, n° 669.

Il portait : *de gueules à une croix ancrée d'argent, chargée d'une autre croix ancrée de sable* qui est du chapitre de la cathédrale d'Autun, *au geai d'argent posé en cœur*. (Pl. II, n° 23).

Gagnare[1], l'historien de l'Église d'Autun, s'est fait au sujet de ces armoiries l'écho d'une touchante tradition : « Comme il n'avait « point d'armes propres, dit-il, sa modestie l'engagea à se conten- « ter de celles de son Église, chargées seulement d'un geai blanc qui « faisait, à ce qu'on prétend, allusion à un geai blanc que sa mère « lui avait promis de lui donner au cas qu'il devînt un jour évêque, « ainsi qu'il l'avait prédit étant encore fort jeune et dans une « condition où il n'avait pas lieu de l'espérer. »

Ces armes se voyaient autrefois au-dessus de l'entrée de la chapelle des saints apôtres Pierre et Paul[2], fondée par ce prélat en la cathédrale d'Autun; et aussi aux quatre coins de la tombe d'airain qui recouvrait sa sépulture, au pied de l'autel de la même chapelle[3].

Milon de Grancey, d'une illustre famille de Bourgogne, était fils de Guillaume de Grancey et de Jeanne d'Arcy. Doyen de l'Église d'Autun en 1394, il fut élevé sur le siége de cette ville le 14 février 1400, et mourut le 27 septembre 1414.

Nous ne connaissons ni son sceau, ni ses armes. Nous noterons cependant que dans l'Armorial du hérault Berry, composé vers 1450[4], les armoiries du seigneur de Grensy (*sic*) ou Grancey sont : *d'argent au lion d'azur*.

Ferry de Grancey, neveu du précédent, licencié en droit canon, archidiacre d'Autun, prieur de Saint-Sernin-du-Bois, succéda à son oncle en 1414, et mourut au château de Torcy ou, selon d'autres, à Saulieu, le 2 août 1436.

Nous ne connaissons ni son sceau ni ses armes.

Jean Rolin était le troisième fils de Nicolas Rolin, chevalier, sei-

[1] *Histoire de l'Église d'Autun*. Autun, P. P. Dejussieu, 1774, p. 163.

[2] Elle est aujourd'hui dédiée au Sacré-Cœur.

[3] Archives de l'évêché d'Autun. Fonds de la cathédrale. *Procès-verbal de l'ouverture du sépulchre de Mgr de Tolono, du 5 novembre* 1663, une pièce in-folio.

[4] *Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie, etc., composé vers* 1450 *par Gilles Le Bouvier dit Berry, premier roy d'armes de Charles VII, roi de France*, publié par Vallet (de Viriville). Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, in-8°, p. 121, n° 752, et p. 126, n° 814.

gneur d'Authume, Beauchamp, etc., chancelier de Bourgogne, et de Marie de Landes, fille de Berthod de Landes, général maître des monnaies de France, etc. [1]. Docteur en droit civil et canonique, protonotaire apostolique, chanoine et archidiacre d'Autun en 1430, abbé de Saint-Martin d'Autun, et de Balerne en Franche-Comté, prieur de Saint-Marcel de Chalon, confesseur de Louis XI, Jean Rolin fut nommé évêque de Chalon le 7 septembre 1431, et transféré à Autun en octobre 1436. Nicolas V le fit cardinal du titre de Saint-Étienne *in Cœlio monte*. Ce prélat mourut à Cravant, diocèse d'Auxerre, le 1er juillet 1483 [2].

Il portait : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois clefs d'or posées en pal, 2 et 1*, qui est de Rolin; *aux 2 et 3 d'argent à la bande d'azur chargée en chef d'une oie d'argent becquée et membrée de gueules*, que nous pensons être de Landes [3]. (Pl. III, nº 26.)

Ces armes sont peintes dans les Mss. numéros 110, 113, 114, 116 et 134 de la bibliothèque du grand séminaire d'Autun [4], accompagnées des devises : *Deum time* ou *Tibi soli*, cette dernière quelquefois traduite en français, *à Toy seul*. On les voit encore en un panneau, conservé à l'évêché d'Autun, représentant le cardinal Rolin à genoux devant l'Enfant Jésus; elles sont accompagnées de la devise *Deum time* écrite sur deux phylactères aux angles supérieurs du tableau. Elles étaient encore peintes aux vitres de la cathédrale d'Autun, avec deux sauvages d'or pour supports [5].

Le musée lapidaire d'Autun possède 1° un fragment de la tombe que Jean Rolin s'était fait faire en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Autun, ces mêmes armes y sont gravées; 2° une clef de voûte et un morceau de marbre blanc où elles sont sculptées; ce dernier fragment a dû faire partie du tombeau de ce prélat qui se voyait avant

[1] J. d'Arbaumont, *Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne; notice historique sur sa famille, par l'abbé Boullemier, avec une introduction et des notes*. Paris, Dumoulin, 1865, p. 21 et suiv. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, t. III.)

[2] Et non le 20 juin 1483, comme il est dit dans la notice citée plus haut, p. 22. Le cardinal Rolin écrivit de Paris, le 22 juin 1483, pour s'excuser de ne point encore retourner dans son diocèse « à cause de la mortalité qui est à Ostun. » (Arch. de la ville d'Autun. — *Processus beati Lazari*. Mss. p. 3.)

[3] Du moins l'abbé Boullemier, dans ses notes (notice citée plus haut) dit que la famille de Landes porte, *d'argent à la bande d'azur*.

[4] Catalogue des Mss. de la biblioth. du séminaire d'Autun, par M. Libri. — Catalogue général des Mss des biblioth. des villes de France, t. Ier.

[5] Bibliothèque impériale, Dép. des Mss. Fonds Gaignières, vol. CXXXV, fol. 121.

la Révolution en l'une des chapelles de la cathédrale d'Autun. Lorsqu'on restaura, vers 1845, la première chapelle à gauche en entrant dans cette église, on sculpta ces mêmes armoiries sur la façade extérieure, avec celles de MM. de Marbeuf et d'Héricourt.

Grand sceau elliptique en cire rouge : sous une décoration architectonique figurant trois niches, trois saints; à droite et à gauche saint Nazaire et saint Celse, patrons de l'ancienne cathédrale d'Autun; au milieu et à cause du titre même du cardinal, saint Étienne vêtu de la dalmatique et la tête surmontée de deux pierres. Au dessus, la Vierge tenant l'enfant Jésus accostée de deux anges à genoux. En bas, dans une petite niche, un évêque en costume pontifical accosté à droite et à gauche de l'écusson de Rolin comme ci-dessus, surmonté du chapeau. Légende: S. IOHANNIS ROLINI CARDINALIS ET EPI EDVEN [1].

Je ne parlerai pas ici du sceau de Jean Rolin comme abbé de Saint-Martin d'Autun, il trouvera place dans un travail que je me propose de faire sur la sigillographie des églises, abbayes et prieurés du diocèse d'Autun.

Le siége d'Autun étant devenu libre, comme je l'ai dit, le 1er juillet 1483, son administration passa aux mains de Charles de Bourbon [2], cardinal-archevêque de Lyon. Le sceau qu'il fit faire à cette occasion, et que nous reproduisons ici, a été découvert, il y a un peu plus de vingt ans, à Gigny, près Chalon-sur-Saône, et appartient à la Société d'histoire et d'archéologie de cette dernière ville [3]. Il est orbiculaire; dans le champ un évêque revêtu d'ornements pontificaux, mitré, crossé et bénissant [4]; sous ses pieds, un écusson aux armes, que nous décrirons plus bas, surmonté du chapeau de cardinal.

[1] Les archives de l'évêché d'Autun (Fonds de la collégiale) possèdent ce sceau appendu à un acte de 1453 · *Permission de construire une galerie pour communiquer de l'hôtel Rolin à la collégiale.* Ce sceau qui est fort fruste peut être complété à l'aide d'un dessin qui se trouve à la Bibliothèque impériale, Fonds Gaignières, vol CXXXV, fol. 20, et pris sur un acte du 10 juillet 1478, tiré des archives des Blancs-Manteaux.

[2] Il était le troisième fils de Charles de Bourbon, duc de Bourbonnais, et d'Agnès de Bourgogne.

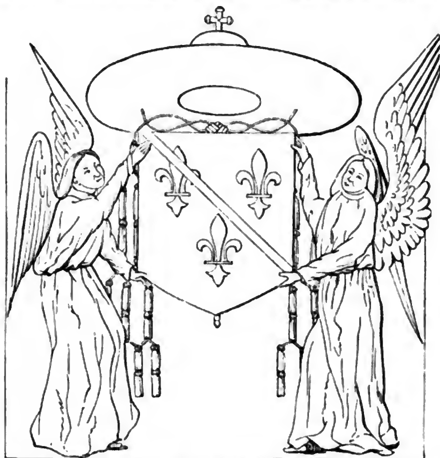
[3] V. un article de M. E. Millard dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 1847-49, p. 107.

[4] Le graveur a assez mal rendu, dans les bois que nous donnons ici, la position des mains.

Légende : S. M. REGALIE EPATUS EDUEN. (*Sigillum magnum Regalie Episcopatus Eduensis*).



C'est à cette époque qu'il faut rapporter la peinture suivante exécutée sur la muraille d'une grande salle du rez-de-chaussée de l'évêché d'Autun : sur un fond gris, deux anges vêtus de tuniques blanches soutiennent un écusson *d'azur à trois fleurs de lys d'or au bâton de gueules posé en bande* [1], surmonté du chapeau rouge garni de ses cordons et de ses houppes et accolé à une croix.



[1] Ces armes se trouvent dans l'Armorial de Chevillard, cité plus haut. — Morel

Au-dessous, l'inscription suivante effacée en plusieurs endroits et peinte sur un phylactère assez large et légèrement ondulé :

Dive Deo Karole regum clarissima proles
Proxima sanctorum Borbonia te dedit ortum,
...... ecclesie cardo virtus que cleri
Et decor es populi felicis jura tenentis.

Gallia te decorat primatu pontificatu
Lugdunum natu Francia te decorat,
Sed vetus hec Edua felix est...... fato
Sede vacante sibi sedes sed et ipsi tibi

Il serait possible que tout en ayant fait prendre possession de l'administration du siége d'Autun par des commissaires, le cardinal de Bourbon fût venu lui-même en cette ville. Un poète du pays aurait pris occasion de cette visite pour composer les *vers* que l'on vient de lire.

Antoine de Chalon, fils de Jean, seigneur de Villeneuve, de la maison des comtes de Joigny, et de Jeanne de la Trémouille, était doyen de l'Église d'Autun lorsqu'il fut appelé à succéder au cardinal Rolin le 10 juillet 1483. Il mourut le 8 mai 1500 étant prieur de Mesvres.

Il portait : *de gueules à la bande d'or*. (Pl. III, nº 27.) Devise : *Bon vouloir*.

Ces armes sont peintes en plusieurs endroits du Pontifical de cet évèque, splendide manuscrit à grandes histoires, de la bibliothèque du grand séminaire d'Autun [1].

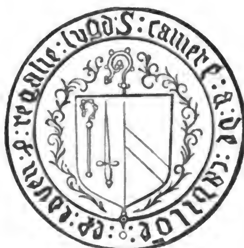
Elles sont sculptées sur quelques portes et cheminées du rez-de-chaussée de l'évèché d'Autun; l'écu y est accolé à une crosse.

Antoine de Chalon eut la régale de Lyon en 1588 après la mort du cardinal de Bourbon. Il nous est resté de son administration un sceau orbiculaire où l'on voit dans le champ un écu parti au 1er des armes de l'officialité d'Autun, et au 2e de celles de *Chalon*. La légende est : S. CAMERE A : DE CABILOE : EP : EDUEN : P : REGALIE : LUGD.

de Voleine (ouv. cité, p. 110) les blasonne ainsi : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1, brisé d'une cotice de gueules sur le tout.*

[1] Catalogue cité, nº 129.

(*Sigillum camere Antonii de Cabillone episcopi Eduensis pro Regalie* (sic) *Lugdunensi*).



Jean Rolin, fils d'Antoine Rolin, chevalier, chambellan du duc, puis du roi Louis XI, etc., etc., et de Marie d'Ailly, fille de Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, et de Jacqueline de Béthune, était neveu du cardinal, et comme lui protonotaire apostolique, prieur de Saint-Marcel de Chalon et abbé de Saint-Martin d'Autun. Il était en outre président aux requêtes du palais à Paris. Son élection à l'évêché d'Autun eut lieu le 8 juin 1500, et il occupa ce siége jusqu'au 4 avril 1501, jour de sa mort.

Il portait comme le cardinal son oncle : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois clefs d'or posées en pal, 2 et 1*, qui est de Rolin, *aux 2 et 3 d'argent à la bande d'azur chargée en chef d'une oie d'argent becquée et membrée de gueules*, qui est de Landes. (Pl. III, nº 28.)

Ces armoiries sont sculptées à l'extérieur au sommet de l'ogive de la fenêtre de la chapelle que ce prélat fit construire en l'église cathédrale d'Autun sous l'invocation de saint Martin [1], et à l'intérieur, aux quatre retombées de la voûte.

Dans ses notes à la généalogie des Rolin par l'abbé Boullemier [2], M. J. d'Arbaumont dit que le sceau de cet évêque, apposé au bas d'une quittance de l'an 1490, porte aux 2 et 3 une « *bande chargée comme d'une coquille.* » C'est une oie certainement et non une coquille qu'il faut y voir.

[1] Cette chapelle est l'avant-dernière dans le collatéral gauche, si l'on entre dans l'église par la porte principale.

[2] Ouvrage cité plus haut, p. 36, note 2.

LOUIS D'AMBOISE, fils de Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne et de Champagne, et de Catherine de Chauvigny, fut élu évêque d'Autun en 1501 ; transféré à Alby en 1503, il mourut à Ancône l'an 1510.

Il portait : *palé d'or et de gueules de six pièces*[1]. (Pl. III, n° 29.)

PHILIPPE DE CLÈVES, fils de Jean Ier, duc de Clèves, comte de la Marck, et d'Elizabeth de Bourgogne, abbé de Saint-Vandrille et de Saint-Martin de Nevers, évêque d'Amiens, puis de Nevers, passa à l'évêché d'Autun en 1503 sur la démission de Louis d'Amboise, son oncle. Il mourut à Nevers dans les premiers jours de mars 1504.

Paillot, La Chesnaye des Bois et M. de Soultrait d'après ces auteurs[2], lui donnent pour armes : *de gueules au ray d'escarboucle fleurdelysé d'or, enté en cœur d'argent à l'escarboucle de sinople.* M. Demarsy[3], d'après le P. Daire et de Sachy, les blasonne ainsi : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à l'escarboucle d'or; au 2 d'azur à trois fleurs de lys d'or à la bordure échiquetée d'argent et de gueules; et au* 3, *d'argent à trois bandes d'azur.*

Nous adopterons ces dernières armes comme se rapprochant le plus de la vérité, encore y proposerons-nous quelques changements dont nous donnerons les motifs. Les auteurs cités par M. Demarsy ont, croyons-nous, blasonné ces armes un peu à la légère, ou les ont rencontrées sur des monuments trop frustes pour être sûrement rapportés. Nous avons voulu nous rendre compte de ces écartelures et nous pensons qu'il faut voir dans le 2 les armes de Bourgogne-Moderne, dans le 3, celles de Bourgogne-Nevers et les blasonner ainsi : *écartelé aux 1 et 4 de gueules au ray d'escarboucle fleurdelysé d'or, enté en cœur d'argent à l'escarboucle de sinople*, qui est de Clèves; *au 2 d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure componée d'argent et de gueules; au 3 bandé d'azur et d'or de six pièces à la bordure engrêlée de gueules.* (Pl. III, n° 30.)

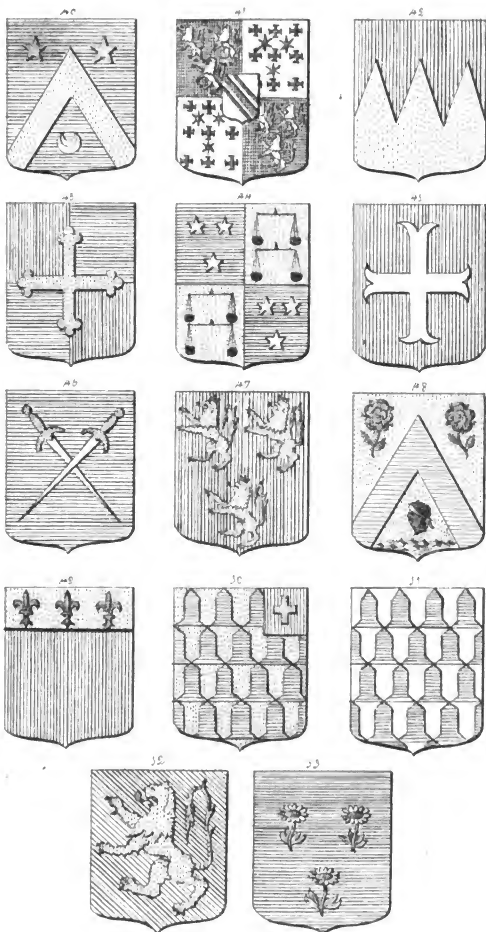
JACQUES HURAULT était fils de Jacques Hurault, seigneur de la Grange, de Chiverny, etc., garde du trésor royal, intendant des finances et gouverneur du comté de Blois, et de Marie Garandeau, fille de Pierre Garandeau, sieur de la Haudumière et de la Lucerie

[1] Chevillard, Armorial cité. — La Chesnaye-Desbois, ouv. cité, t. Ier, p. 79.

[2] *Armorial du Nivernais*, p. 16, pl. II.

[3] *Armorial des évêques d'Amiens*. Paris, Dumoulin, 1865, p. 10. Extrait de la *Revue nobiliaire*, 2e série, t. I.

ÉVÊQUES D'AUTUN. Pl. IV.



H. de F. del et lith. lith. LAGIER. Autun.

et de Jeanne le Masle [1]. Il n'était que diacre lorsqu'il fut élu évêque d'Autun le 8 mars 1505; abbé de Saint-Étienne de Dijon et de Saint-Lomer de Blois, il mourut dans cette dernière ville le 26 juin 1546. Ce fut le dernier évêque élu par le chapitre. Il portait : *d'or, à la croix pleine d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.* (Pl. III, n° 31.)

Ces armoiries ont été reproduites en noir et rouge sur le titre du bréviaire que ce prélat fit imprimer à Paris en 1522 [2].

Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia, sa seconde femme, fille naturelle du pape Alexandre VI, naquit le 24 août 1509. Créé cardinal par Paul III en 1539 et nommé archevêque de Lyon, il posséda l'évêché d'Autun en qualité d'administrateur perpétuel et l'échangea en 1550 avec Philibert d'Ugny pour l'abbaye de Flavigny et le prieuré de Saint-Vivant.

Il mourut à Rome le 2 septembre 1572.

Il portait : *écartelé aux 1 et 4 de France à la bordure denchée d'argent et de gueules*, qui est de Ferrare ; *aux 2 et 3 d'azur à l'aigle d'argent couronnée, membrée et becquée d'or,* qui est d'Este [3]. (Pl. III, n° 32.)

Ces armoiries sont sculptées sur une pierre trouvée, il y a quelques années, dans une maison de la place de la Trinité au quartier Saint-Georges à Lyon. Voici ce qu'en disent MM. Morel de Voleine et H. de Charpin [4] : « L'écu est un cartouche à la manière alle-« mande. L'aigle du deuxième et du troisième quartiers est au vol « abaissé, ce qui est probablement une faute du sculpteur. L'écu est « accolé à une croix simple surmontée du chapeau avec six houppes « de chaque côté. Autour sont deux branches de grenadier avec « cette légende : *Ab insomni non custodito dracone.* »

Sceau orbiculaire portant l'écusson décrit ci-dessus accolé à une croix et surmonté du chapeau. Lég.: HIPP. CARD. FERR. ARCPS. LVG. ET EPS. HEDV [5].

Harold de Fontenay.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] *Généalogie de la maison des Hurault*, etc. Paris, P. Billaine, 1636, in-4°, p. 12.

[2] Paris, Jehan Petit, in-18. L'exemplaire que nous en connaissons et qui appartient à la bibliothèque du grand séminaire d'Autun est imprimé sur vélin.

[3] Morel de Voleine, ouvrage cité, p. 131. — Le quartier de Ferrare était une concession de Charles VII. — Chevillard, ouv. cité, donne les aigles becquées et armées de gueules, et la bordure denchée d'or et de gueules.

[4] Ouv. cité, p. 131.

[5] Mémoires de la Société Eduenne, 1844, pl. XIII.

POSANGES

ET SES SEIGNEURS

(*Suite et fin* *)

VII.

Quoique seigneur engagiste de Salmaise, Antoine Dubois, à l'exemple de son père, n'avait pas cessé de résider à Posanges. Ce château, de construction récente, était plus vaste, plus commode, plus approprié aux habitudes de l'époque, que le vieux donjon de Salmaise. C'était aussi le centre des propriétés de la famille et le chef-lieu, si je puis ainsi parler, de la plus importante de ses seigneuries. Le 21 mai 1488 Antoine Dubois en donna un dénombrement complet et très-détaillé. On lit dans cet acte qu'il y avait à Posanges *chastel et maison fort cloz de murs et fossés d'eau à l'environ*, *aveec la basse-court d'icellui chastel*, des granges dans cette basse-cour, et en dehors de la *fermeté* du château, un colombier, un pressoir banal en ruine, des jardins, *curtils et saulciz*. Voilà pour les bâtiments. La condition des habitants était celle de la grande majorité des populations rurales à cette époque. Tous les hommes tenant feu et lieu à Posanges étaient *taillables haut et bas*, *justiciables*, *corvéables et mainmortables en tous advenemens selon la générale coustume du duchié de Bourgoigne*. C'est-à-dire que nul rayon de liberté n'avait lui à l'horizon de ces pauvres villageois et qu'ils ne jouissaient d'aucune de ces franchises locales dont les villes et les bourgs fermés avaient encore le monopole et qui ne commencèrent à se répandre dans les campagnes que vers le milieu du XVI[e] siècle. Quant au domaine de la seigneurie, il se composait d'un nombre considérable de rentes et d'héritages tenus à cens dans le territoire de Posanges et sur le finage du petit village d'Arnay-sous-Viteaux. Antoine Dubois fait en outre mention dans l'acte du 21 mai 1488 de la seigneurie d'Allerey qu'il possédait en franc-alleu et dont par

* Voyez 7[e] liv., juillet 1867, page 297.

suite il n'était tenu de fournir aucun dénombrement. Ce domaine sortit peu après de sa famille. Enfin on lit dans ce même acte et dans plusieurs dénombrements postérieurs [1], que la terre de Posanges relevait nuement du roi *à cause de son donjon de Semur*, que le seigneur nommait le capitaine du château, qu'il instituait un juge et des sergents et qu'il avait sur tous les hommes de sa seigneurie [2] droit de haute, moyenne et basse justice *à signe patibulaire érigé à deux pilliers*. C'était, suivant la coutume de Bourgogne, le droit de tout seigneur haut justicier dont la seigneurie n'était ni châtellenie ni fief de dignité.

Le nom d'Antoine Dubois paraît pour la dernière fois dans le dénombrement de 1488. Figure terne et effacée, ce triste personnage n'a point laissé de trace dans nos annales, et son souvenir serait à peine venu jusqu'à nous sans le scandaleux procès de 1466. Nous ne lui connaissons que trois enfants : Hugues, seigneur de Posanges, qui mourut jeune, avant 1500 [3], Jean, héritier universel de son frère aîné, et Jeanne, mariée à Guy de Longuay, et qui, restée veuve et sans enfants, fit don en 1524 à son neveu Philippe des portions patrimoniales des seigneuries de Blessey, Bouzot, Boux, Salmaise et Dompierre-lez-Viteaux [4] qu'elle avait recueillies dans le partage des biens paternels. Quant à Jean Dubois, il était licencié en lois et en décrets, et se qualifiait seigneur de Sauveterre [5] en 1500, lorsqu'il reprit de fief de la terre de Posanges. C'est tout ce qu'on sait de lui. Il laissa deux enfants, Catherine et Philippe. La première hérita de Posanges, et fut mariée à un gentilhomme étranger à la province, qui se nommait François Herpin, prenait les qualifications de chevalier, de seigneur de Poulaines et de la Gilbertière, et était maître d'hôtel ordinaire du roi et contrôleur

[1] Fiefs d'Auxois. Peincedé, tome IX, passim.

[2] Il ne faut pas confondre la seigneurie avec le territoire. En effet, les bourgeois de Viteaux prétendaient avoir droit de haute justice, comme seigneurs, sur les meix et héritages que tenaient d'eux *leurs hommes et femmes de Posanges*. En 1449, il y avait procès à ce sujet entre eux et le seigneur de Posanges. Ils possédaient aussi à Viteaux, à Posanges, et en quelques autres lieux voisins un certain droit d'*estalage* et de *péage* que l'on devait payer sous peine d'une amende de 65 sols. Arch. Dénombrement de Viteaux, 5 octobre 1449. Peincedé, tome IX, p. 92.

[3] *Mémoires généalogiques de P. Palliot*, Mss. de la bibliothèque de Dijon, tom. II, p. 535.

[4] Dompierre-lez-Viteaux, commune du canton de Viteaux.

[5] Sauveterre.

général de son artillerie. La terre de Posanges dont il reprit de fief le 22 juin 1512, comme exerçant les droits de sa femme Catherine, fut recueillie, après la mort de cette dernière, par son frère Philippe Dubois. Déjà saisi, comme on l'a vu tout à l'heure, de la part d'héritage de sa tante, Jeanne de Longuay-Dubois, Philippe réunit ainsi entre ses mains tout le patrimoine de son aïeul Antoine. Mais des embarras de fortune, tristes résultats sans doute d'une administration imprévoyante, le forcèrent bientôt à entamer ce beau domaine. En 1528, il vendit à Alexandre de Damas-Villiers soixante-dix livres de tailles que lui devaient les habitants de Posanges et trente-deux soitures de prés que deux de ses fils rachetèrent plus tard. Ce fut le commencement d'une série d'aliénations et de démembrements qui devaient, comme on le verra tout à l'heure, amoindrir sensiblement la seigneurie de Posanges.

Philippe Dubois avait épousé Marguerite de la Troillière ou de la Thieullière; il mourut en 1530, laissant quatre enfants, trois fils, Philippe, Joachim et Louis, entre lesquels la terre de Posanges paraît être restée quelque temps indivise, et une fille, Jeanne, religieuse au prieuré bénédictin de Moneto-sur-Cher. L'aîné des fils, Philippe Dubois, épousa Philiberte de la Perrière qui ne lui donna pas d'enfants, et il mourut fort jeune. Quant à Louis, le cadet, c'était un esprit aventureux et léger; en 1545, il vendit sa portion de Posanges à un conseiller au parlement de Bourgogne et s'en alla courir le monde. Pendant longtemps on le crut mort; on disait qu'il avait été *occis au pays d'Écosse*, et quand il revint en Bourgogne, les gens de justice, paraît-il, firent difficulté de le reconnaître. Le cadet parti, l'aîné mort, Joachim Dubois restait seul à Posanges. Son premier soin fut de racheter la portion aliénée par son frère Louis, et en 1542, sa sœur la religieuse lui fit don de tous ses biens [1]. Seigneur de Posanges et de Sauveterre, comme ses prédécesseurs, Joachim Dubois prenait en outre dans les actes le titre de baron de Saint-Loup-sur-Cher, dans l'archevêché de Bourges. On voit par ce détail que les descendants de l'émigré berrichon n'avaient pas complétement rompu avec leur pays d'origine; et on peut vraisemblablement supposer qu'ils avaient recouvré une partie des biens confisqués sur leur auteur pendant la guerre des Armagnacs.

[1] Peincedé, tome XXVIII, p. 384.

Il y avait cent quarante ans environ que Guillaume Dubois était venu s'établir en Bourgogne, lorsque son descendant Joachim réunit encore une fois, en une seule main, comme il vient d'être dit, tous les biens héréditaires de sa famille. Quatre générations s'étaient écoulées depuis lors et toutes avaient habité Posanges. Joachim fit la cinquième et dernière, et l'on va voir comment il en sortit. C'est un triste exemple de ces mœurs barbares que la noblesse du XVI[e] siècle, si polie cependant, avait conservées comme un legs funeste du moyen âge, et qui, favorisées par de vieilles habitudes d'indépendance, résistèrent, dans certaines provinces, jusque sous Louis XIV, à l'action répressive de la royauté.

Tandis que son frère Louis, peu soucieux de sa part d'héritage, courait au loin les aventures, Joachim Dubois se contentait pour ses exploits d'un plus prochain théâtre. Et Dieu sait quels exploits! Accusé d'homicide, de complicité avec deux gentilshommes de son espèce [1] sur la personne d'un seigneur du voisinage [2], il fut convaincu et condamné. Ce que devinrent ses complices, nous l'ignorons. Quant à Joachim, à défaut de la corde dont sa naissance lui aurait en tout cas évité l'affront, sa tête allait tomber sous le glaive du bourreau, lorsque ses relations à la cour lui firent obtenir des lettres de grâce et de rémission sous la seule condition de payer une somme de 100 écus soleil à la mère de la victime. C'était racheter trop cher encore une vie déshonorée. Pour acquitter sa dette, Joachim fut contraint d'aliéner (1555), comme avait déjà fait son père, mais pour d'autres motifs, 70 livres de rente sur les tailles de Posanges.

Cette rente de 70 livres, bientôt accrue de quelques portions de terres et de prés, forma le noyau d'une petite seigneurie connue sous le nom de *fief de Posanges* [3], qui eut une existence propre et des seigneurs distincts jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, époque où elle fit retour au domaine principal dont elle avait été démembrée.

[1] Jean et Bernard de Colombier, écuyers, seigneurs d'Ogny.

[2] Antoine de la Perrière.

[3] Ces soixante et dix livres de rente furent achetées par Claude de Damas-Villiers, qui se chargea d'en payer le prix, savoir : 100 écus soleil à Jeanne de Maret, mère d'Antoine de la Perrière. Puis le fief de Posanges passa successivement aux Souvert, famille du parlement de Bourgogne, aux Thenadey, simples marchands de Viteaux, et enfin en 1708, à Claude Violet, écuyer. Celui-ci le revendit en 1714 pour 2,500 livres aux Ursulines de Viteaux qui venaient d'acheter la grande seigneurie.

Enfin il y eut encore du fait de Joachim Dubois et de son frère Louis quelques aliénations partielles de la grande seigneurie, mais ce serait tomber dans les infiniment petits que d'en donner ici le détail.

Ainsi s'en allait par lambeaux entre les mains dégénérées de ses descendants, la belle fortune si vaillamment acquise par le vieux Guillaume. C'était trop bien commencer pour finir si mal!

Cependant, soit qu'après ses tristes demêlés avec la justice, le séjour de Posanges lui fût devenu odieux, soit plutôt que des embarras financiers l'aient contraint à cette mesure extrême, Joachim Dubois, déjà vieux, n'attendit pas pour quitter le château de ses pères que la mort vînt l'en dépouiller. En 1561, tout ce qui restait de la seigneurie fut acheté par Arvier de Cléron, déjà seigneur de Saffres et de Barain, et proche parent, peut-être même frère de Catherine de Cléron-Saffres, femme de Joachim. Du reste, l'effet de cette vente ne fut pas immédiat. Sur les entrefaites, Louis Dubois était revenu d'outre-mer. Après la mort de son frère, il eut avec sa veuve quelques difficultés bientôt terminées par un accord qui assura à celle-ci la possession de la seigneurie de Posanges à titre d'assignat de ses deniers dotaux, de telle sorte qu'Avrier de Cléron n'en put reprendre de fief qu'en 1567.

Ces Cléron étaient de vieille race, originaires de Franche-Comté et établis en Bourgogne par suite d'une alliance avec l'illustre maison de Saffres dont ils relevèrent les armes. Posanges était une de leurs principales seigneuries dans le duché; plusieurs d'entre eux en portèrent le nom, et ils y restèrent jusqu'au commencement du XVIIIe siècle [1]. En 1704, pendant la minorité des enfants issus du mariage de Gabriel de Cléron avec Catherine Marchand, cette terre fut vendue à Bénigne de Torcy, veuve d'un Balathier-Lantage, dont la fille Marie de Balathier, femme d'Élie Dugon, seigneur de la Rochette, la céda à son tour en 1714 moyennant 25,500 livres

[1] Par son testament, daté de l'année 1674, Charles de Cleron, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne et capitaine dans les dragons du roi, ordonna que son corps serait transporté à Posanges, s'il mourait en Bourgogne. Ce vœu ne paraît pas avoir été exécuté. Par le même acte, Charles de Cleron substituait sa terre aux enfants de son frère Gabriel. De son temps, la seigneurie valait 500 livres de revenu; il y avait quarante habitants, tous pauvres métayers, et sans aucun commerce. Ces détails sont tirés de la Déclaration des biens des communautés en 1666; on y lit aussi qu'il y avait eu autrefois un prêtre qui desservait alternativement l'église de Posanges, mais que depuis longtemps il ne s'y faisait plus aucun service.

aux religieuses ursulines de Viteaux. C'est alors que fut posée au-dessus de la porte du château cette inscription dont il a été fait mention plus haut :

AD MAJOREM — 1715 — DEI GLORIAM.

Peu de temps après, le petit fief de Posanges fut réuni à la seigneurie principale dont les religieuses étaient encore propriétaires lorsqu'éclata la Révolution.

Depuis la Révolution, le château de Posanges a successivement appartenu aux familles Thenadey, Lestre et Lambert. Acheté 6,000 francs en 1810 par un membre de la famille Lestre, il était encore évalué 6,000 francs dans le partage de sa succession en 1837. Il y a déjà quelques années que M. le docteur Lacoste, maire de Viteaux, est devenu propriétaire de cette belle ruine; entre de telles mains la conservation en est aussi assurée que possible. Mais qui peut répondre de l'avenir? Pour ne rien laisser au hasard, il m'a semblé utile de faire précéder mon étude sur les seigneurs de Posanges, d'une description complète du château. J'ai ainsi mêlé l'archéologie à l'histoire, me souvenant du conseil de M. de Caumont, qui, dans un livre devenu classique, conjure ses confrères d'explorer et de décrire les monuments civils et militaires du moyen âge plus particulièrement que tous les autres, parce qu'ils sont aussi plus que tous les autres exposés à la destruction.

J. d'Arbaumont.

LES CHEVALIERS FRANÇAIS

AU TOURNOI DE COMPIÈGNE [1]

(1238)



CHEVALIERS POITEVINS.

1. Le seigneur qui ouvrit la marche portait un écu *d'azur, semé de fleurs de lis d'argent; chargé d'une cotice d'argent en bande, brisé d'un lambel à cinq pendants de gueules.* Il se qualifiait de PRINCE DE GALES.

2. Le comte de LA MARCHE, portant un écu *burelé d'argent et d'azur de quatorze pièces*, fut HUGUES DE LUSIGNAN, dont la mère était Mathilde d'Angoulême. (Voyez P. Anselme, t. III, p. 78.)

3. Puis suivit dans l'arène un seigneur portant un *écu d'or, semé de fleurs de lis d'azur, au franc-canton de gueules.* Il se qualifiait de *comte de Thouars.* La généalogie de cette famille est très-obscure et difficile à dresser [2]. M. Douet d'Arcq (*Inventaire des sceaux*, t. Ier, pages 438-441) a recueilli quelques renseignements précieux qui justifient pleinement l'armorial du tournoi de Compiègne. (Voy. P. Anselme, t. IV, p. 192 et 194.)

4. Le seigneur de CRANLE portait un écu *de gueules à dix losanges d'or.*

5. Le seigneur du RUFFIN portait un écu *burelé d'or et de gueules, de dix-huit pièces.*

6. Le sire d'ASPREMONT, terre du Poitou, portait un écu *de gueules au lion d'or, couronné, armé et lampassé d'azur.* Christophe Butkens a confondu la terre d'Aspremont du Poitou avec une autre sise en Lorraine. Son désir d'illustrer la famille de Lyndon, de Hol-

[1] La *Revue nobiliaire* a déjà publié, en mars 1866, les *Seigneurs Artésiens,* et en mars 1867, les *Chevaliers Normands,* qui prirent part à ce célèbre tournoi.

[2] Voyez la *Notice historique sur les vicomtes de Thouars,* par M. Imbert, publiée en 1866, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. XXIX. — L. S.

lande, l'a entraîné trop loin. Palliot (*Vraye et parfaite science des armoiries*, page 215) dit que d'Aspremont en Poitou porte *de gueules au lion d'or, couronné d'azur.*

7. Le seigneur de Rochefort portait un écu *burelé d'argent et d'azur, au chef de gueules denté en pointe de deux dents entières et deux demies.* Ailleurs je le trouve qualifié Rochefort de la Marche.

8. Guy de la Marche, portant un écu *burelé d'argent et d'azur, de quatorze pièces, à la bordure de sable*, fut le fils puîné de Hugues, comte de la Marche, dont nous avons parlé plus haut, et d'Isabelle, comtesse d'Angoulême. (Voyez P. Anselme, t. III, p. 78.)

9. Pierre de Sainct-Palaix portait *d'or à trois chevrons de gueules, au chef de même.*

10. Guillaume Larchevesque portait un écu *burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules.* Il est qualifié ailleurs sire de Partenay.

11. Geoffroy de Miremont portait *d'or, à trois fasces de sable, brisé à dextre d'une étoile de sable.*

12. Guy de la Rocheguyart portait un écu *enté en fasce de six pièces, de gueules et d'argent, brisé d'un filet d'argent en bande.* On peut consulter le père Anselme (t. IV, p. 650 et 651).

13. Soubant Cabosse qui portait *d'or, à trois cabots de gueules allumés d'argent* selon le vieux langage héraldique, est, sans aucun doute, Sebran Chabot, dont parle le père Anselme (t. IV, p. 561). En effet, celui-ci portait *d'or, à trois chabots de gueules.*

14. Baudron de Tourin portait un écu *d'or à quatre pals d'azur, à la fasce de gueules.*

15. Guillaume de la Roche portait de *gueules, à trois losanges bandées d'argent et d'azur.*

16. Herman Chany portait *de gueules, à deux pals vairés, au chef d'or, à deux fasces de sinople.*

17. Bertrand de Monleu portait un écu *d'argent, au lion de gueules, lampassé et couronné d'azur.*

18. Guillaume de Crevin portait un écu *d'azur à la croix d'or.*

19. Robert de Mautasse portait *losangé d'or et d'azur.*

20. Savary de Binoue portait un écu *d'hermines, au chef de gueules, brisé à dextre d'un écusson d'argent.*

21. Gérard Cabosse portait un écu *d'or à trois cabots de gueules allumés d'argent, au lambel d'azur à cinq pendants.* Le père Anselme parle de lui, comme de son frère Sebran Chabot, sans désigner les émaux de ses armoiries (t. IV, p, 559).

CHEVALIERS LIMOUSINS.

1. Le comte de Vendôme, portant un écu *d'argent, au chef de gueules, au lion morné d'azur, brochant sur le tout*, est, selon le père Anselme (t. VIII, p. 725), Jean, seigneur de Montoire, et puis comte de Vendôme, un des grands seigneurs de France qui écrivirent au pape en 1235 contre les prélats du royaume et leur juridiction.

2. Le sire de Laval, portant un écu *d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions de sable et chargée de quatre coquilles*, est, selon le père Anselme (t. III, p. 626), Guy de Montmorency, dit de Laval, seigneur de Laval, fils puîné de Mathieu, seigneur de Montmorency, et d'Emme, dame de Laval. Le père Anselme blasonne autrement son écu.

3. Le sire de Pressengy portait un écu *d'or, à une tierce d'azur mise en fasce, à l'écusson d'argent en abîme, accompagné en chef et en pointe d'un pal et de deux girons d'azur.*

4. Le sire de Manlennes portait *d'or, au chef de gueules.*

5. Le sire de Calcielvagint portait un écu *vairé d'or et de gueules de cinq tires.*

6. Le bonciers de Pressengy portait comme le sire de Pressengy, *brisé en chef d'un lambel à cinq pendants de gueules.*

7. Thiébaut de Matefelon portait un écu *d'or, à un écusson de gueules.*

8. Godefroi Dausengies portait *de gueules, à trois sextefeuilles herminées, boutonnées de gueules.*

9. Guillaume de Seles portait un écu *d'argent, à six fasces d'azur, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout.*

10. Guillaume de Chrifle portait un écu *d'or, à trois aigles d'azur.*

11. Godefroi de Monbason portait un écu de *gueules, au lion d'or, armé et lampassé d'argent.*

12. Godefroi de Vresenguye portait un écu *de gueules, à un écusson d'argent, orlé de huit quinte-feuilles d'or.*

13. Jean de Manlennes portait un écu *d'or, au chef de gueules, brisé d'un bâton fascé d'argent et d'azur de six pièces.*

Les Limousins furent suivis des Brabançons, au nombre de seize barons; puis des Hainuyers aussi au nombre de seize; et enfin des Normands.

CHEVALIERS BRETONS.

1. Le sire de Lohéac portait un écu *de vair.*

2. Le seigneur de Diernal portait *d'argent, à deux fasces de gueules, brisé d'un écusson de gueules du côté dextre en chef.*

3. Aubert le Sénéchal portait un écu *d'or, au chef de gueules, à deux pals vairés.*

4. Guys de Matefelon portait *d'or, à six chevrons de gueules, au lambel d'argent à trois pendants en chef.* M. Douet d'Arcq (*Invent. des sceaux*, t. Ier, p. 658) donne la description de différents scels des sires de Matefelon, et entre autres de celui du chevalier Thibaut de Matefelon qui était un *chevronné.*

5. Henri Dorrays portait *de gueules, à deux pals de vair, au chef d'or chargé en chef d'un lambel d'azur à cinq pendants.*

6. Amery Bierres portait un écu *d'or, au lion de gueules couronné, armé et lampassé d'azur, à la bordure de sable chargée de besans d'argent.*

7. Olivier de Rongy portait *de gueules, à la croix d'argent.*

8. Olivier de Montauban portait un écu *de gueules, à dix macles d'or en pal, brisé d'un lambel d'argent à trois pendants en chef*. Je présume qu'il est fils de Josselin de Rohan, seigneur de Montauban, et de Mabile de Montfort; cependant, selon le père Anselme (t. IV, page 77), Olivier de Rohan, dit de Montauban, porta seulement *neuf macles*. M. Douet d'Arcq (*Invent. des sceaux*, t. Ier, page 675) donne le scel d'un Olivier de Montauban, de 1380 : *à sept macles* 3. 3. 1.

9. Helvins de Balains portait *de vair, au croissant de gueules*.

10. Guillaume le Nuz portait *d'azur, à un besan d'or*.

11 Roland de Dinan portait un écu *de gueules, à fasce de trois fuseaux d'hermines entiers et deux demis, accompagnée en chef de quatre besans d'hermines, et en pointe de trois besans de même* 2 *et* 1, *brisé en chef d'un lambel d'azur à quatre pendants*. Il était fils aîné et héritier de Roland de Dinan, chevalier, seigneur de Montafilant. (Voy. P. Anselme, t. VIII, p. 878.)

12. Pierre de Tournemine portait un écu *écartelé d'or et d'azur*. (Voyez M. Guérin de la Grasserie. *Armorial de Bretagne*, t. II, nº 41.)

13. Godefroi de Chastel-Bruant portait *de gueules, au chef d'argent*.

14. Helvins de Léons portait un écu *d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules*.

15. Payes de Malestraus portait un écu de *gueules, à douze tourteaux d'or mis en pal*. M. Douet d'Arcq (*Invent. des sceaux*, t. Ier, page 650) rapporte le scel d'Alain de Maletroit, de 1380 : *aux dix besants* 4, 3, 2, 1 ; tandis que M. Guérin de la Grasserie (*Armorial de Bretagne*, t. II, nº 21) décrit l'écusson de la famille de Malestroit : *de gueules, à neuf besans d'or*, 3. 3. 3.

16. Guy de la Roche portait un écu *d'or, à l'aigle de sable*.

17. Jean Boterians portait un écu *d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lambel à cinq pendants d'argent*.

18. Henri de Nancoué portait un écu *d'argent, au chef de gueules, chargé d'une demi-poire d'or*.

CHEVALIERS BOURGUIGNONS.

1. Les chevaliers bourguignons furent conduits par le duc DE BOURGOGNE dont le casque était timbré *d'un hibou aux ailes étendues*; il portait un écu *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*. Le duc de Bourgogne était Hugues, fils d'Eudes, aussi duc de Bourgogne, et d'Alix de Vergy. (A. Duchesne, *Hist. de Bourg.*, p. 283, 286.)

2. Le comte DE BOURGOGNE, portant un écu *d'azur, billetté d'or, au lion morné d'or*, était Jean, comte de Bourgogne et de Châlon, fils puîné d'Etienne, comte de Bourgogne, et de Béatrix, comtesse de Châlon. (P. Anselme, t. VIII, p. 413.)

3. JEAN DE GRILLY portait un écu *d'or, à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or*

4. GAULTIER DE MEURY portait un écu de... *au lion d'or, armé et lampassé d'azur*.

5. ANSÉAU DE GARLANDE portait un écu *d'or, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur*. M. Douet d'Arcq (*Invent. des sceaux*, t. I[er], p. 595, n° 2261) donne la description d'un scel d'Anséau de Garlande de 1269.

6. AMEZ DE SAVOYE portait un écu *d'or, à l'aigle éployé de sable.*

7. Le seigneur DE VERGY entra dans l'arène le casque timbré *d'une tête d'aigle d'argent, entre un vol à trois rangs, plumeté d'or et de gueules;* il portait un écu *de gueules, à trois quintefeuilles d'or*. Le seigneur de Vergy était, selon le père Anselme, Guillaume, sénéchal de Bourgogne, fils de Hugues, seigneur de Vergy, et de Gillette de Trainel.

8. GUILLAUME DE MIERLOT portait un écu *fascé d'argent et de gueules, de six pièces, orlé de merlettes de gueules, quatre en chef, deux à chaque flanc et trois en pointe*. Le père Anselme (t. VI, page 60) le nomme Guillaume de Mello. Ce fut lui qui souscrivit avec les autres barons de France, assemblés à Saint-Denis, au mois de septembre 1235, la plainte adressée au souverain pontife contre les prélats, touchant leur juridiction. Il avait épousé Elisabeth, dame d'Ancy, fille de Guillaume, seigneur du Mont-Saint-Jean. Le

père Anselme a modernisé le nom de Mierlot et les armoiries de cette famille.

9. HUES DE PEINES portait un écu *d'azur, à la bande d'or*. Il appartient, je crois, à la maison des sires de Pesmes, dont Dunod donne la généalogie dans ses *Mémoires* (page 41).

10. OTTE DU MONT-SAINT-JEAN portait de *gueules, à trois écussons d'or*.

11. JEAN DE RISIENS portait un écu *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de vingt billettes d'argent*.

12. LIÉBAUD DE BAUFREMONT, portant un écu *vairé d'or et de gueules de cinq tires*, n'est pas compris dans le fragment généalogique donné par Dunod dans l'*Histoire du comté de Bourgogne* (t. II, p. 496), ni par Marius Voet, qui donne une généalogie plus complète. Sa présence au tournoi de Compiègne est de nature à embarrasser les généalogistes.

Suivirent les chevaliers flamands au nombre de trente, puis les artésiens que nous avons donnés.

CHEVALIERS TOULOUSAINS.

1. Le comte DE FOIX, portant un *écu d'or, à trois pals de gueules*, était, selon le père Anselme (t. III, p. 345), Roger-Bernard, surnommé le Grand, fils aîné de Raymond-Roger, comte de Foix. Son casque était timbré d'un vol au blason de l'écu.

2. Le vicomte DE POIX, portait un écu *d'argent, à la croix de gueules*.

3. Le seigneur DE ROCHECHOUART, portait un écu *parti, au premier d'argent, à trois fasces ondées et contre-ondées de gueules; au second, de gueules, à un demi-écusson d'hermines*. Voyez le père Anselme (t. IV, p. 651).

4. Le seigneur DE PICQUIGNY, portant un écu *burelé de six pièces d'argent et d'azur, à la bordure de gueules, et le casque timbré d'une tête de cheval d'argent, bridé de gueules*, ne peut être que Gérard, vidame d'Amiens, dont M. Douet d'Arcq (*Inv. des sceaux*, t. I[er], p. 437) décrit le scel fascé de huit pièces. Son fils, Mathieu de Picquigny, fut sénéchal de Toulouse en 1303.

GOETHALS (de Bruxelles).

(*La suite prochainement.*)

LES ABBESSES DE LONGCHAMPS



L'abbaye de Longchamps est une des plus célèbres de la province de l'Ile de France. Avant de parler de ses abbesses, nous exquisserons l'histoire générale de ce monastère.

Isabelle de France [1], sœur de saint Louis, éprouva, en apprenant la défaite des armées croisées en Terre-Sainte, la captivité de son frère et la mort de sa mère la reine Blanche, un tel dégoût pour toutes les choses terrestres que rien ne fut capable de la retenir à la cour. Elle délibéra si elle devait faire construire un monastère de religieuses pour y passer le reste de ses jours, ou un hôpital pour y soigner elle-même les malades. Hémeric, chancelier de l'Université de Paris, son directeur, qu'elle consulta à ce sujet, ainsi que Geoffroy de Vierzon, Eudes de Boni, Guillaume d'Harcombourg, ces trois derniers de l'Ordre des Frères-Mineurs, lui conseillèrent d'élever un monastère [2]. Elle suivit cet avis et résolut de fonder une maison de filles de l'Ordre de Saint-François ; elle en jeta les fondements à Longchamps, l'an 1255, avec le consentement du roi son frère.

« Longchamps (*Longus Campus*) était une plaine bien airée et fort plaisante, bornée devers Paris d'un petit bois, dist de Boulogne, et du costé de Suresnes de la rivière de Seine [3]. » Sébastien Rouillard nous trace avec toute son imagination le paysage charmant qui environnait Longchamps. « Au-dessous de Saint-Cloud, et en-deçà

[1] « Cette sainte princesse était fille de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille. Elle vint au monde dans le mois de mars de l'an 1225 ; ayant perdu le roi son père n'ayant encore que vingt mois, la reine sa mère qui l'aimait tendrement en prit un soin tout particulier. Elle voulut l'instruire elle-même dans toutes les maximes de la piété chrétienne et lui donna pour gouvernante Louise de Buisemont, dont la sagesse et la vertu lui estoient connues ; elle ne négligea pas même de lui donner des maîtres pour les arts et les sciences. Isabelle apprit si parfaitement le latin, qu'elle corrigeait souvent les écritures des chapelains. La pompe de la cour ne faisait aucune impression sur son cœur, et elle ne se revêtait d'habits convenables à son rang que pour obéir à la reine sa mère. » Agnès d'Harcourt. (*Vie de sainte Isabelle.*)

[2] P. Helyot. *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, in-4°, t. 7, p. 202.

[3] Bonfons. *Les Fastes, antiquitez et choses plus remarquables de Paris.* Paris, 1605, in-12, p. 173.

de Suresnes au pied de ce tant renommé tertre, vulgairement dit le Mont-Valérien, commença d'estre édifié l'an 1256 le monastère de Longchamps. Il prend son nom de sa longue planure; il a Paris à son Orient, à la distance de deux petites lieues; mollement assis dans le fond de la vallée herbeuse, auprès des coteaux boisés méditant ou sommeillant à son gré au flux lent de la Seine, Longchamps étoit dans la plus belle position désirable pour une maison de solitude, bien que les beautés qui se sont accrues depuis par la main humaine n'existassent pas encore du temps de sainte Isabelle; c'étoit néanmoins, quant à la nature, une grande beauté d'assiette et de paysage. Vrai est que cet endroit profondément désert et écarté, et pour cette cause sujet à infinis meurtres et brigandages, avoit alors un fort triste surnom et sobriquet, savoir de coupe-gueules [1]. » Sébastien Rouillard nous raconte aussi la cérémonie qui eut lieu pour la pose de la première pierre de la chapelle de l'abbaye : « Le 10 juin de l'an 1256, Louis vint avec une grande pompe et magnificence accompagné de la reine Marguerite sa femme, de ses fils, et d'une suite innombrable de princes, princesses, seigneurs, dames et autres gens de toute sorte d'estats. Il fit planter la croix par l'évêque de Paris et tout à l'instant de sa main royale il mit la première pierre, la reine la seconde, Philippe la troisième, et Isabelle par humilité la quatrième. » Rouillard donne en entier la longue harangue du roi, et ajoute « que la foule fut transportée de ces paroles aussi exquises. » Après cette cérémonie, Eremberge de Courcelles reçut du roi et de l'évêque de Paris le titre de supérieure abbesse de Longchamps, avant même que la règle du monastère fût arrêtée et agréée du pape.

Agnès d'Harcourt, qui a écrit la vie d'Isabelle de France, nous dit que l'abbaye coûta trente mille livres à construire et à établir. La chapelle et les dortoirs furent terminés en 1260, et la veille de la Saint-Jean de la même année, vingt religieuses tirées du monastère de Saint-Damien-d'Assises au diocèse de Reims, vinrent s'y établir sous la direction d'Isabelle de Venise, Odone, Etiennette et Gilles de Reims, en présence de tous les princes et princesses de

[1] Rouillard. *La sainte Mère ou la vie de saincte Isabel de France, sœur de saint Louis, fondatrice de l'abbaye de Longchamps*, 1619, in-8°. On peut aussi consulter sur le même sujet l'ouvrage de N. Caussin : *La vie neutre des filles devostes qui font estat de n'être ni mariées ni religieuses, ou la vie de sainte Isabelle de France*. Paris, 1644, in-12.

la cour. A leur entrée en religion, saint Louis fit don aux religieuses de Longchamps de six fois vingt livres parisis, leur fit abandon de plusieurs étangs voisins et de treize arpents du bois de Boulogne. Quand le roi partit pour la Terre-Sainte il légua encore par testament « cinquante livres au monastère de Longchamps » et rendit l'ordonnance suivante : « En vue de Dieu et du salut de nostre âme et des âmes du roi Louis, nostre très cher père et de la reine Blanche, nostre très-honorée mère, nous avons donné perpétuellement à nos bien-aimées en Jésus-Christ, l'abbaye et le couvent de Longchamps près Saint-Cloud, une bergerie située dans nostre bois de Rouvray avec la grange en face de ladite bergerie et douze toises de circuit ; leur accordons la liberté d'avoir des animaux, leur permettant de les faire paistre dans nostre bois quand il sera en estat de se défendre. En outre nous avons accordé à toujours trente arpents de bois dans nostre forêt. » En 1285, Philippe III ajouta cinq arpents aux donations de son père. Philippe IV exempta les gens de l'abbaye de toute taille et contribution, et gratifia les religieuses d'un droit de huit deniers sur les charrettes qui entraient dans Paris.

Isabelle de France donna le nom d'*Humilité de Notre-Dame* à ce monastère, et voulut que ses religieuses fussent appelées *Sœurs Mineures* [1]. Les premières religieuses se plaignirent de la rigueur de la règle ; Isabelle, de concert avec le roi son frère, écrivit au pape Urbain IV pour le prier d'y apporter quelques modifications ; le pape chargea Simon de Brie, son légat en France, de la révision des statuts. Eugène IV les adoucit encore en 1447.

La règle de Longchamps ayant été adoptée dans plusieurs couvents, l'abbaye fut appelé Archimonastère [2]. « L'habillement des

[1] Agnès d'Harcourt dit qu'elle ne voulut point admettre la règle, à moins que ce nom n'y fût inséré. « *Seur toutes choses, elle voloit que les Sœurs fuissent appelées Sœurs Meneurs, son benoist cueur alloit à mettre en l'abbeye ce benoit nom ou que N. S. Jesus-Christ eslut Nostre Dame à estre sa mère : c'est le nom de l'Umilité Nostre Dame que le mit nom à l'abbeye de ce nom elle vaut que le fust nommée.* » Il y a toute apparence, dit le P. Helyot, que sainte Isabelle ne put obtenir du pape Alexandre IV que ce titre leur fût accordé. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, appuie cette assertion en citant une bulle donnée à Orvieto en 1263, adressée à *l'abbesse et au couvent des Sœurs Mineures incluses du monastère de l'Humilité de Notre-Dame.* Dans une charte de 1447, citée dans le *Gallia christiana*, t. VII, col. 517, l'abbesse de Longchamps est citée ainsi : « *Abbatissa sororum minorinarum inclusarum Humilitatis nostrae Dominae de Longo Campo.* »

[2] François de Gonzague lui donne, dans son ouvrage sur les origines et les progrès de l'ordre de Saint-François, la qualification suivante : « *Archicœnobium sororum sanctæ Claræ Urbanistarum.* »

religieuses, dit le père Hélyot, consiste en une robe de serge grise serrée d'un cordon de fil blanc; dans les cérémonies, elles ont le manteau de même couleur. »

Isabelle de France ne fit pas profession de religieuse à l'abbaye de Longchamps. Quoiqu'elle vécût dans le cloître en suivant strictement la règle, elle avait un appartement séparé des religieuses, et mourut à l'abbaye en 1269. Ses funérailles qui furent très-brillantes eurent lieu dans la chapelle du monastère. Saint Louis y assista avec les marques de la plus grande douleur : « L'on enveloppa le corps d'Isabelle dans une étoffe de soie couleur de pourpre, puis on la déposa comme un enfant au berceau dans un coffre de chêne renfermé dans un cercueil de pierre, sur lequel on avait taillé l'effigie de la sainte d'après nature. Elle y était représentée couchée tout de son long, un livre sur la poitrine, les pieds vers l'autel, vêtue en religieuse de Saint-François avec le manteau royal semé de fleurs de lys, et une couronne sur la tète. Au-dessus de son tombeau on grava sur la muraille cette inscription : « *C'est M. Louis roy de France et Madame Isabelle lesquels fondèrent le moustier de céans l'an de grâce* 1260, *en l'honneur de Dieu et de sa très dévoste mère*[1]. » Le pape Léon X plaça Isabelle au rang des bienheureuses par une bulle du 3 janvier 1521; le cardinal de Boissy légat en France, permit aux religieuses de Longchamps de célébrer sa fête, et François de Gondi, archevêque de Paris, par une lettre du 4 juin 1635, permit qu'on enchâssât ses reliques pour qu'elles pussent être exposées à la vénération des fidèles. L'abbé Lebeuf fait observer que, devançant l'ordonnance de l'archevêque de Paris, sous le règne de François Ier, bien qu'Isabelle ne fût pas encore mise au rang des bienheureuses, le nécrologe du monastère portait : « *Sanctissima mater nostra, sanctissima Ysabella.* » Dans le martyrologe de l'abbaye au XVIe siècle, on lui donnait aussi le titre d'abbesse ayant fait profession de la vie religieuse; sans tenir compte du témoignage contraire d'Agnès d'Harcourt, sa compagne de la vie monastique, et de Guillaume de Nangis, si bien instruit des événements religieux de son époque.

L'abbaye de Longchamps, dont les terrains étaient considérables, fit d'abord partie de la paroisse d'Auteuil; puis quand le petit village de Menus-lès-Saint-Cloud eut son église qui fut érigée en pa-

[1] Danielo, *Vie de Madame Isabelle, sœur de saint Louis, fondatrice de l'abbaye de Longchamps.* Paris, 1812, in-12.

roisse [1] sous Philippe-le-Long en 1343, et devint une succursale du pèlerinage célèbre de l'église de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, des relations s'établirent entre le monastère et la nouvelle paroisse de Boulogne-la-Petite. Les redevances et les droits d'usage perçus par l'abbaye de Longchamps n'étaient pas nombreux ; on les trouve relatés dans une requête présentée au roi par Isabelle de Mailly, abbesse en 1670. Par les lettres de saint Louis de l'an 1269, et par celles de ses successeurs des années 1285, 1307, 1320 et 1355, il paraît que le meilleur bien de la fondation consistait en douze arpents de bois remplis tous les ans ; on ajouta plus tard pour subvenir à d'autres nécessités deux cent dix-sept arpents ; mais en 1679, le roi accorda de plus 2,400 livres de rente. Le 7 mai 1310, un arrêt du parlement adjugea aux religieuses de Longchamps le tonlieu de la ville de Paris, c'est-à-dire le droit payé par les charrettes et les charges à dos de cheval. Si les redevances n'étaient pas nombreuses, les priviléges de l'abbaye de Longchamps ne manquaient pas d'une certaine importance. Ainsi l'abbesse de Longchamps avait le droit de justice après l'abbé de Saint-Denis, et le seigneur de Clichy. Le pape Alexandre IV exempta le monastère de la juridiction diocésaine et métropolitaine, et Foulques de Chanac, évêque de Paris, reconnut cet affranchissement par une lettre datée de Gentilly en 1345.

A l'inspection de certains monuments, dit l'abbé Lebeuf, il est à croire que le roi Philippe-le-Bel vint souvent dans ce monastère. Cette assertion est vraie, car on a de lui des ordonnances et des édits, datés de Longchamps : « *Apud Longum Campum juxta sanctum Clodvaldum.* » La fondation du chantre de la Sainte-Chapelle est aussi datée de l'abbaye de Longchamps. Philippe-le-Long y passa les mois d'octobre, novembre et décembre de l'année 1321, pendant lesquels il tomba deux fois malade ; l'abbé et les religieux de Saint-Denis y vinrent en procession nus pieds, apportant la vraie croix, pour obtenir la guérison du roi ; il y mourut le 2 janvier 1322. Sa fille Blanche de France y prit l'habit de religieuse ; on prétend qu'elle habita la chambre d'Isabelle, et qu'elle y mourut le 26 avril 1358 [2]. Blanche de France, en fille de roi, enrichit le

[1] C'est-à dire le petit Saint-Cloud. Le premier acte qui fasse mention de Menus-lès-Saint-Cloud est de l'an 1134. Ce fut à la dévotion de quelques habitants de Paris revenant de faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Boulogne, que le petit village de Menus prit le nom de Boulogne-la-Petite. C'était pour consacrer le souvenir de ce lointain voyage. L'église fut construite sur le modèle de celle où se fit le pèlerinage.

[2] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris.*

monastère de Longchamps ; elle fit reconstruire la chapelle et la fit décorer de précieux ornements.

Les guerres désastreuses du XIVe et du XVe siècle n'épargnèrent pas Longchamps : « Et fut tout le pays autour de Paris, gasté jusqu'à huit lieues à la ronde[1]. » Des bandes de Navarrois parcouraient sans cesse les villages des environs de Paris, et les religieux dont les monastères étaient dans la campagne se trouvèrent souvent si maltraités que plusieurs, pour éviter un plus grand danger, abandonnèrent les maisons et se réfugièrent dans la ville ; telles furent les religieuses de Poissy, Longchamps et Maubuisson.

Quand Charles VI mourut, il laissa comme ses ancêtres un souvenir à l'abbaye de Longchamps ; il légua par son testament fait en 1441, quatre livres deux sols huit deniers aux abbesses de Longchamps, pour dire cent sept psaumes après sa mort.

Pendant l'intervalle qui sépare les invasions anglaises des guerres de la Ligue, l'abbaye de Longchamps vécut de la vie de tous les monastères, levant ses droits et ses redevances sur les fiefs et les villages d'alentour, augmentant son trésor d'objets précieux, riches présents des rois de France et de la cour. C'est déjà de cette époque que date la réputation mondaine du monastère de Longchamps. Le pape Grégoire VIII l'avait assigné pour une des sept stations du jubilé ; mais Pierre de Gondi, évêque de Paris, remplaça cette église par celle de Saint-Roch, pour éviter le scandale causé par une foule de gentilshommes, qui sous prétexte de faire pieusement le jubilé se mettaient en relations trop intimes avec les jeunes recluses. La règle de l'abbaye de Longchamps qui avait subi à l'origine bien des transformations, fut encore remaniée par arrêt du Parlement du 19 octobre 1543, et soumise à de nouvelles réformes dont le supérieur de l'Ordre de Saint-François fut chargé.

En 1525, on vit les scènes de violence se renouveler, des bandes de pillards parcoururent les campagnes qui environnaient Paris. « Le mercredi 24 juin, les villages de Saint-Cloud, Sèvre, Montreuil, furent attaqués par plusieurs gens de guerre, tant italiens qu'adventuriers français au nombre de trois à quatre mille hommes, ils rançonnèrent les religieuses de Longchamps de cent livres. »

A mesure qu'on avance dans cette époque agitée, le pillage des abbayes devient de plus en plus fréquent, les reitres, les soudards

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris.*

ne se font aucun scrupule de piller les couvents; en voici une preuve, je la cite en entier, elle est curieuse : « *Le 11 mars 1556, le monastère de Longchamps insulté par les libertins.* — Du 11 mars, vu par la cour, la requeste a elle présentée par le procureur général du roi contenant qu'il auroit esté adverty que tant es jours de festes que autres jours se transportent plusieurs personnes en l'abbaye de Longchamps, lesquels usans de propos déshonnestes, faisoient plusieurs acclamations scandaleuses jusqu'à vouloir entrer par force au monastère; a quoy estoit besoin de pourvoir. Tout considéré, la cour a ordonné et enjoint aux lieutenants tant criminel que de robbe longue et de robbe courte de cette ville, d'ouir la plainte tant des religieux et des religieuses dudit monastère, et eux transporter sur les lieux pour prendre et apprehender aux corps ceux qu'ils trouveront faisans de tels désordres et efforts et neantmoins informer des choses susdites pour l'information veue en estre ordonné. »

A partir du XVI[e] siècle, l'abbaye de Longchamps qui avait eu le caractère des grandes abbayes et des chapitres royaux, avec une règle spéciale, prit des mœurs de plus en plus mondaines. Henri IV, alors qu'il était à Saint-Cloud, mettant le siége devant Paris à la tête de son armée, s'éprit d'une jeune religieuse de Longchamps, Catherine de Verdun; pour elle il fit des vers et des folies, et la récompensa après deux ans de faveurs, en lui donnant l'abbaye de Saint-Louis de Vernon [1] et nommant son frère premier président du Parlement de Paris. Sous le règne de Louis XIII, saint Vincent de Paul s'indigna contre la conduite par trop mondaine des religieuses de Longchamps; il en écrivit au cardinal de Richelieu, dans une lettre restée mémorable [2]. Mais le cardinal, trop occupé par la politique, n'y prit pas garde; il laissa l'abbaye vivre comme elle voulait, et n'inquiéta nullement les gentilshommes qui assistaient aux offices dans la chapelle du monastère. Il aimait mieux cela que de les voir se révolter contre sa puissance et conspirer contre lui.

Ce fut sous le règne de Louis XIV, que commencèrent à Longchamps et au bois de Boulogne qui l'entourait, les célèbres pro-

[1] L'abbaye de Vernon, au diocèse d'Evreux, avait été fondée par saint Louis en 1260.

[2] « Il est certain que depuis deux cents ans ce monastère a marché vers la ruine totale de la discipline et la dépravation des mœurs..... Les parloirs sont ouverts au premier qui se présente, même aux jeunes gens non parents ; là, les religieuses accourent quand il leur plaît, seules et sans témoins, le plus souvent malgré les ordres de l'abbesse, etc. »

menades de la Semaine-Sainte. Les gentilshommes, les grandes dameset les courtisanes à la mode y allaient, dans les plus riches et les plus brillants équipages, écouter le chant du *Stabat Mater*, exécuté par les plus célèbres cantatrices, telles que MM[lles] Le Maure [1] et Fel, retirées du théâtre et vivant à l'abbaye. Les journaux de Barbier, de Bachaumont et d'Argenson sont pleins de détails sur ces promenades où toutes les splendeurs étaient déployées. La file des voitures commençait à la place Louis XV et se succédait sans interruption jusqu'à la porte Maillot; le guet faisait la haie et mettait l'ordre dans la marche; dans l'intérieur du bois, la maréchaussée remplissait ses fonctions. « 30 mars 1768 — Longchamps, cette promenade fort en vogue dans les jours de la Semaine-Sainte a commencé à s'ouvrir hier avec toute l'affluence que promettoit la beauté du jour. Les princes, les grands du royaume s'y sont rendus dans les équipages les plus lestes, les plus magnifiques, les filles y ont brillé à leur ordinaire, mais M[lle] Guimard, la *belle damnée*, comme l'appelle M. de Marmontel dans son épître peu catholique, a attiré tous les regards par un char d'une élégance exquise, très-digne de contenir les grâces de la moderne Terpsicore. Ce qui a surtout fixé l'attention du public, ce sont les armes parlantes qu'a adoptées cette courtisane célèbre : au milieu de l'écusson se voit un marc d'or d'où sort un guy de chêne, les grâces servent de supports et les amours couronnent le cartouche; tout est ingénieux dans ce cartouche [2]. »

L'archevêque de Paris, affligé de voir se renouveler ces spectacles, s'était flatté, dit Bachaumont, de faire interdire la promenade de Longchamps usitée dans la Semaine-Sainte, comme profane et indécente par le concours nombreux des filles les plus élégantes, il avait proposé au ministre de faire fermer les portes du bois de Boulogne pendant ces jours religieux; mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait rien obtenu.

La société légère du XVIII[e] siècle avait pris des habitudes trop mondaines pour qu'elle ne trouvât pas un grand charme à rivaliser de grâce et de goût, la promenade de Longchamps qu'elle avait créée dans ce but ne mourut qu'avec elle. Durant les quelques années

[1] En 1745, elle joua dans les spectacles donnés à l'occasion du mariage du Dauphin, fils de Louis XV. Elle exigea qu'un carrosse du Roi vînt la prendre et la conduisît à Versailles, accompagnée d'un gentilhomme de la chambre.

[2] Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, in-8°.

qui précédèrent la Révolution, elle fut moins brillante ; si on y allait encore, c'était par habitude.

La communauté était alors composée d'environ quarante jeunes filles de condition, gouvernées par une abbesse triennale sous la direction des Cordeliers ; on y cultivait les beaux-arts. L'abbé Lebeuf dit qu'il y avait une abbesse qui savait l'art de peindre.

Nous avons sous les yeux un dessin d'Israël Sylvestre qui nous représente l'abbaye de Longchamps telle qu'elle était sous le règne de Louis XV. C'est un long bâtiment percé de petites fenêtres d'égale dimension sur un étage très-élevé. Le toit, qui est haut, est aussi percé de lucarnes qui semblent appartenir aux greniers. L'église est d'un beau style gothique, avec ses longues fenêtres ogivales, connues en archéologie sous le nom de lancettes, ses contreforts, ses arcs-boutants et surtout ses flèches hardies. Elle était en forme de croix ; une des branches communiquait au bâtiment claustral et l'autre à l'entrée de l'abbaye, composée d'une grosse tour, et d'une salle spacieuse qui semble avoir été le parloir du monastère. Tous ces bâtiments sont entourés d'une double muraille. Entre ces deux murs se trouve un jardin bien cultivé et plein de beaux ombrages et de grands treillis. Le dernier est soutenu par des contreforts. La porte a un aspect monumental, elle est flanquée de chaque côté d'une tourelle qui donne à l'abbaye l'aspect d'une résidence féodale.

Dulaure nous apprend que les bâtiments du monastère furent vendus comme biens nationaux et qu'ils furent ensuite démolis. Aujourd'hui, que près d'un siècle a passé sur ces ruines, il reste encore un souvenir mondain de Longchamps. Chaque année, pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, on voit défiler les plus beaux équipages où les grandes dames viennent avec les courtisanes se disputer la palme du bon goût et de l'élégance parisienne. Dans les terrains dépendant autrefois de l'abbaye, on a tracé le champ de course qui fait les délices de notre époque ; de vastes promenades ont remplacé les ombrages touffus et les vergers ; de longues pelouses (*longus campus*) occupent la place même du monastère.

Enfin, de la fondation de la sainte princesse Isabelle, il ne reste rien aujourd'hui que le nom, plus célèbre encore par des promenades mondaines que par les pieux souvenirs qui s'y rattachent.

HONORÉ C....

LETTRE ADRESSÉE A COLBERT

Par François Molé de Champlastreux [1]

Monsieur,

Jay appris que Son Eminence dispose de l'évesché de Bayeux ; je vous conjure de vous souvenir de ce qui s'est passé lorsque je vous remis en main la démission. Il me semble que vous me distes que je pouvois espérer une abbaye considérable, après m'avoir donné les provisions de Saint-Mange qui est de peu de conséquence. Je seray fort ayse de vous avoir obligation, et je vous asseure, m'ayant promis vostre amitié, que j'en auray beaucoup de recognoissance.

M. le Cardinal m'a dict depuis trois ans plusieurs fois qu'il me debvoit une abbaye, et il m'asseura qu'il me la donneroit, et que j'aurois lieu d'estre content. Je le serois, si sa santé estoit aussy bonne que je suis obligé de la souhaitter. Vous sçavez à quel poinct je suis attaché à toutes ses volontez, et je seray toute ma vye dans les mesmes sentiments. J'ayme mieux m'addresser à vous qu'à personne, sçachant le pouvoir que vous avez. Et puisque vous cognoissez la justice de ma demande, je la remettray absolument à vostre prudence et à vostre conduicte. Croyez que dans la suite personne ne sera plus que je suis,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

CHAMPLASTREUX.

[1] François Molé, troisième fils du premier président Matthieu Molé, fut nommé évêque de Bayeux, après la mort de son frère Edouard, qui occupa ce siége de 1649 à 1652. Mais il renonça de lui-même à la nomination royale, avant d'avoir été sacré. Il fut pourvu dans la suite, outre Saint-Mange, des abbayes de Sainte-Croix de Bordeaux, de Saint-Paul de Verdun, d'Hérivaux, de Chambrefontaine et de la Prée. Il mourut en 1712, à l'âge de 87 ans.

INAUGURATION

DU

MUSÉE PALÉOGRAPHIQUE & SIGILLOGRAPHIQUE

Des Archives de l'Empire.



Un établissement nouveau, dont le caractère à la fois national et historique intéresse de très-près la noblesse française, puisqu'il est en grande partie consacré à conserver ses origines, ses preuves et ses souvenirs, vient d'être inauguré à Paris. Nous voulons parler du *Musée paléographique et sigillographique des Archives de l'Empire*, établi dans le splendide palais élevé par les Rohan-Soubise.

C'est là que le 19 juillet dernier se pressait une assistance d'élite. Tout ce que le monde des archéologues et des érudits compte de plus distingué en France avait tenu à honneur de se rendre à l'invitation de M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire. A l'ombre de ces lambris dorés et de ces plafonds peints par les Boucher, les La Trémoillière et les artistes les plus distingués du siècle dernier, sont exposés des spécimens de l'écriture depuis les temps les plus reculés de la monarchie française, et des autographes de nos princes et d'une foule de personnages qui se sont illustrés dans la science, dans l'érudition, dans les lettres, dans l'administration ou dans les armées.

M. Huillard-Bréholles, chef de section aux Archives de l'Empire, est venu exprimer le regret qu'éprouvait M. de Laborde de ne pouvoir, à cause de l'état de sa santé, assister à cette réunion. Le jour où M. de Laborde a pris la direction de l'important établissement qu'il a ouvert si libéralement aux hommes d'étude, il a conçu la noble et féconde pensée d'ouvrir aussi au public de vastes galeries où seraient exposés aux regards de tous les spécimens des documents émanés de la chancellerie royale, de celle des grands feudataires au moyen âge, en même temps que les actes les plus importants de la monarchie dans les temps anciens et modernes : cette pensée est heureusement réalisée aujourd'hui. Les quelques paroles prononcées à cette occasion par le savant auteur de l'*Histoire diplomatique de Frédéric II*, ont été accueillies par de vives marques de sympathie.

M. Léon Gautier, archiviste, a ensuite pris la parole, et, dans un discours fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements et où sa parole élégante et facile nous a fait retrouver le style imagé des *Études sur les épopées françaises au moyen âge*, il a fait rapidement l'histoire de l'écriture en France. Il serait trop long de donner une analyse du discours de notre savant confrère ; disons seulement qu'il y passe brièvement en revue l'objet et la nature des principaux monuments écrits, exposés dans les riches galeries de l'hôtel Soubise. On y voit toute une série d'actes royaux ou privés, qui commence par des diplômes mérovingiens sur papyrus, renferme les originaux de l'Édit de Nantes et sa révocation, le testament de Louis XVI, celui de Napoléon et son abdication, des autographes de Racine, Bossuet, Colbert, Bonaparte, de tous les personnages célèbres de la Révolution et de l'Empire, etc. Quelles jouissances n'éprouve-t-on pas à parcourir une semblable collection ! Là encore, ce n'est pas aux souvenirs joyeux qu'on s'arrête de préférence. On passe à peu près indifférent devant les albums qui contiennent les échantillons des robes de Marie-Antoinette, mais on se sent profondément ému quand on lit les lettres touchantes et résignées des augustes victimes, datées de la Tour du Temple.

L'orateur a terminé en nous rappelant que quelques jours auparavant il avait eu l'honneur d'accompagner le prince royal de Prusse dans sa visite aux Archives de l'Empire. Un aide de camp du prince, en voyant un diplôme souscrit, vers 638, par un roi Merowingien, qui s'intitule « Rex Francorum », disait · « C'est à la vue de tels monuments historiques qu'on est à bon droit fier d'être Français ! »

En effet, qu'était le reste de l'Europe au milieu du septième siècle ? L'Allemagne était livrée aux ravages de peuplades barbares qui n'avaient pu se créer encore d'établissement fixe. Sept ou huit États se partageaient l'Angleterre et usaient leurs forces à des luttes intestines. Les Wisigoths d'Espagne allaient tomber sous le joug des Musulmans ; quant à l'Italie, elle se débattait sans succès contre les Lombards au nord et les Grecs au sud. Seule, la monarchie française était organisée à cette époque de barbarie universelle. Elle était déjà le principal état de l'Europe chrétienne, et les monuments de son histoire ne permettent pas, même à ses rivaux, d'oublier que depuis lors elle a toujours su garder sa prééminence douze fois séculaire.

ÉMILE TRAVERS,
Archiviste paléographe.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*Suite de la Table*).

K.

Kaërganadec, écuyer (Tanguy de). 1421.	206 v. 208
Karemloët, écuyer (Jean de). 1369, 1371.	303 v. 310
Karouïs, écuyer (Yvon de). 1402.	137 v.
Karquelevant, chevalier (Jean de). 1491.	388
Keroten, écuyer (Henry de). 1421.	207 v.

L.

Lalin, dame de Ramouneur (Marie). 1408.	246
Lallemant, chevalier (Pierre). 1358.	327
Lande, chevalier (Jocerant de la). 1347.	106
Landevy, chevalier (Jean de). 1385.	119
Landorré, seigneur dudit lieu (Arnaut de). 1355, 1368, 1354.	35 v. 81 v. 335
Lane, chevalier (Amanion de). 1420.	143 v. 350 v.
Langhac ou Lanhac (Jean de). 1421.	119 v. 124 v.
Langhac, écuyer (Poncet de). 1380, 1391.	175, 310 v.
Languedoc, chevalier (Renaut de). 1383.	131 v. 216 v.
Languedoc, abbesse de Notre-Dame-du-Lés (Anne de). 1475.	63
Lanjac, sénéchal d'Auvergne (Armand de). 1380.	201, 203
Lannoy, chevalier (Jacques de). 1352.	272
Lannoy, seigneur dudit lieu (Jean de). 1480.	324 v.
Lannoy, seigneur de Morvilliers (Rao de). 1482.	105 v.

* Voyez 8e liv., août 1867, p. 380.

[1] Ne faut-il pas lire *Sigognes*, en Angoumois?

L. Sandret.

BIBLIOGRAPHIE

LES D'ALLÈGRE AU XVIe SIÈCLE, PAR M. DU MOLIN.

Paris, 1867, in-8°.

Ce petit livre est plein de détails intéressants sur la noblesse féodale d'Auvergne; l'auteur s'est inspiré des vastes débris de cette féodalité, et, à l'aide de documents puisés de tous les côtés, il a fait de la maison d'Allègre-Thourzel une histoire que l'on pourrait prendre pour un roman, tant les événements s'y succèdent bizarres et émouvants. M. du Molin a choisi, pour cette étude, le XVIe siècle, comme l'époque la plus curieuse à connaître dans l'histoire de la noblesse, qui vivait alors loin de la cour dans ses manoirs, et jouissait encore de ses droits féodaux. La noblesse d'Auvergne, plus que toute autre, et les d'Allègre à sa tête, est restée le type le plus frappant de cette vie hautaine et fière du seigneur féodal. Quand les d'Allègre vinrent à la cour, où M. du Molin les suit, ils n'abandonnèrent pas leur façon de vivre : l'un est l'ami de Brantôme; un autre poursuit de sa haine les Du Prat qui lui sont cependant doublement alliés, et tue le marquis en duel, le perçant deux fois de son épée. Ce petit livre, écrit avec chaleur, plein de faits avec documents à l'appui, vient jeter un jour nouveau sur cette petite province du Velay, dont l'histoire est si riche en événements. H. C...

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Juillet 1867.

M. Louis de Lorenchet de Montjamont, épouse Mlle Claudine Petitjean de Marcilly.

M. le baron René de France, — Mlle Jeanne de Rocquigny du Fayel.

M. Henry de Villautroys, lieutenant au deuxième régiment de chasseurs d'Afrique, — Mlle Marie de Laroche-Poncié.

M. le comte Georges de Boussignac, — Mlle Marie de Terrasson.

M. le baron Léonce de La Vaissière de La Vergne, receveur des finances, — Mlle Marie de Grenonville.

M. Amilcar Paulucci, général russe, — Mlle Alexandrine de Loëve-Weimars, fille du baron de Loëve-Weimars.

M. Octave Bosquillon de Jenlis, — Mlle Marie du Passage.

M. Albert Geoffroy-Saint-Hilaire, directeur du jardin d'acclimatation, — Mlle Textor de Ravisy.

M. Albin de Carmejane, fils du baron de Carmejane-Pierredon, — Mme veuve de Bérard du Rouze, née d'Anselme.

DÉCÈS.

Juillet 1867.

— *Rodes* (Mme la marquise de), née Treney de Charmail.

— *Villarey* (chevalier François de), décédé à Villefranche (Alpes-Maritimes), à l'âge de 90 ans.

— *Voize* (de), député de l'Isère.

— *Lafont de la Vernède*, consul de France à Puerto-Rico.

— *Langsdorf* (baron de), ancien ministre plénipotentiaire, décédé à Paris.

— *Montbrun* (Mme la baronne de), née de Tascher, décédée à Montreux (Suisse), à l'âge de 18 ans.

— *Carbonnières* (baron Ludovic de), capitaine de gendarmerie en retraite, décédé le 15, à l'âge de 43 ans.

— *Malet* (baron de), ancien conseiller à la Cour impériale de Bordeaux, décédé à Lorges, à l'âge de 75 ans.

— *Lespinasse de Florentin* (Mme Marie), sœur de la Charité, ancienne supérieure de l'hôpital de Versailles, décédée le 20, à l'âge de 76 ans.

— *Chanaleille* (Mme la marquise douairière de), née de Carrère.

— *Morgan* (de), député de la Somme, décédé à Paris.

— *Hays* (Mlle Ysabelle du), décédée le 25, au château d'Erin (Pas-de-Calais), à l'âge de 21 ans.

— *Romeuf* (baron de), décédé en Algérie.

— *Tanlay* (marquis de), membre du Conseil général de l'Yonne.

— *Tredern* (Mme la comtesse de), décédée à la Lisière.

— *Mac-Sheehy* (chevalier), ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Paris le 26, à l'âge de 84 ans.

— *Bastide d'Ysard*, ancien député de la Haute-Garonne.

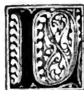
— *Faudoas* (Mme la comtesse de).

— *Duprat de La Roquette*, général de brigade.

— *Chambarlhac* (baron de), général de brigade.

LE PONTHIEU AUX CROISADES

Lettre à un Antiquaire.



La création des salles des Croisades au musée de Versailles fut jadis un événement : vous n'avez certainement pas oublié, Monsieur, l'effet qu'elle produisit. Chacun se mit à secouer la poussière de ses archives, avec l'espoir d'y découvrir un chevalier croisé parmi ses ancêtres, fort négligés jusque-là. Il serait trop long, et d'ailleurs tout à fait en dehors de la matière, de dire à combien de cruels désappointements maints personnages furent exposés : mais il serait plus à propos de parler des injustices, des oublis et des erreurs auxquels le nouveau musée donna lieu. Ces temps sont déjà loin de nous, et pourtant le contrecoup de cette émotion se fait encore sentir dans quelques provinces. Plusieurs grandes villes veulent aussi avoir leur salle des croisades ; « tout marquis veut avoir des pages ». Vous le savez, et vous désirez connaître les familles de notre Ponthieu dont l'écusson aurait le droit de figurer dans une galerie dont on parle. Je vais tâcher de vous satisfaire.

Si vous me demandiez mon sentiment personnel sur la valeur et l'importance d'un titre des croisades, je vous surprendrais beaucoup peut-être en vous disant qu'une charte du XIe siècle, avec la qualification de chevalier, me semble plus concluante en faveur de la noblesse d'une famille qu'un titre d'emprunt de la deuxième Croisade de saint Louis, par exemple. Si la présence d'un croisé dans l'arbre généalogique est la pierre de touche avec laquelle on doit reconnaître la vraie noblesse, combien ne faudrait-il pas exclure de familles, et des plus illustres, d'un corps jadis privilégié à la tête duquel elles avaient toujours marché ? Je vais plus loin, et j'envisage la question sous un autre point de vue ; je dis donc que les Croisades devraient évoquer des idées de piété, d'un chevaleresque dévoûment à la religion de nos pères, et rien de plus ; et j'admettrai difficilement que d'une preuve matérielle de ces douloureux et souvent mortels pèlerinages on puisse faire un piédestal à son orgueil nobi-

liaire. Si les hauts barons prenaient la croix, elle brillait aussi sur l'épaule des plus humbles paysans. On criera peut-être à la démocratie; mais vous me pardonnerez celle-là, elle ne fait et ne fera de mal à personne, car elle repose sur le plus respectable fondement : l'égalité devant la religion et devant le sacrifice.

Mais je reviens au Ponthieu, qui n'est guères représenté dans les salles du Palais de Versailles : dix noms, et rien de plus. Et pourtant, Jean, comte de Ponthieu, conduisit un grand nombre de ses vassaux à la troisième croisade, et se fit tuer à leur tête au siége de Saint-Jean-d'Acre. L'histoire l'atteste, mais elle ne nomme que quelques privilégiés, et Dieu seul connaît les autres, martyrs ignorés de la plus sainte cause. L'échafaud de 1793 a fait au corps de la noblesse de moins cruelles blessures que la dispersion et la destruction de ses titres. C'est à cela qu'il convient d'attribuer tout d'abord le premier motif d'un silence presque complet sur notre province; le second, commun d'ailleurs à toute la France, est la disparition successive d'un grand nombre de familles. On avait bien assez de réclamer pour les vivants, sans s'occuper des morts. Personne n'ayant élevé la voix en faveur du Ponthieu, il a été relégué au dernier rang. Ce qui, dans un musée national, était une négligence réparable, deviendrait une coupable injustice dans un musée de province. Vous avez donc raison de prendre les devants, Monsieur, et je veux vous fournir une liste qui, si elle n'est pas complète, aura pour elle l'authenticité. Il ne faut aborder un pareil sujet, comme tout ce qui touche à l'histoire, que preuves en main : c'est de plus en province, plus que partout ailleurs, que l'on doit descendre dans l'arène avec une armure à l'épreuve.

On aurait tort de dire que personne ne s'est occupé du Ponthieu à propos des Croisades : on l'a fait incidemment, il est vrai, et en même temps que pour la Picardie tout entière. Il reste à savoir si la tâche a été bien remplie, et vous allez en juger.

Rien n'est plus redoutable qu'un ami trop zélé. Je n'en veux d'autre exemple que M. Roger et son livre, *la Noblesse de France aux Croisades*. Le but principal de M. Roger était évidemment de grouper le plus grand nombre possible de noms. Il y a si bien réussi que, pour la première croisade, celle de 1096, il est parvenu à dresser une liste immense, plus considérable à elle seule que la liste collective de trois ou quatre des expéditions suivantes. Or, plus on remonte loin dans le passé et plus les monuments écrits devien-

nent rares et difficiles à rencontrer. Il y avait donc ici une première anomalie qu'il importait à l'histoire de notre province d'éclaircir, alors qu'il en était encore temps. L'examen attentif de cette liste nous a amené à faire une curieuse découverte. A côté de chaque nom, M. Roger cite la source où il l'a puisé, l'auteur qui le lui a fourni. Rien de mieux, et rien de mieux aussi que certaines sources; mais à chaque instant, et dans une proportion de cinquante sur cent, on remarque cette mention : « Manuscrit de la Bibliothèque royale. » Qu'était donc un manuscrit qui faisait tant d'heureux et qui attribuait le voyage en Terre-Sainte non-seulement à la plupart des familles picardes, mais souvent à deux ou trois membres d'une même famille pour la même expédition ? La clé de cette énigme nous a été fournie par la publication que fit un érudit, M. Douet-d'Arcq, d'un Armorial de France de la fin du XIV[e] siècle. Cet Armorial n'est autre que le manuscrit de M. Roger, et, où l'un a vu une liste de la première croisade, l'autre a reconnu, avec raison, un Armorial postérieur de trois siècles à cette célèbre expédition.

Ce que M. Roger a fait pour la France, un archiviste de talent, M. de Fourmont, l'a fait pour l'Ouest, en adoptant de confiance le manuscrit mis en lumière par M. Roger.

Il résulte du procédé de M. Roger que la Picardie seule aurait été représentée à la première croisade par cent trente chevaliers. Pour la croisade de 1190, où pourtant le comte de Ponthieu conduisit un grand nombre de ses vassaux, M. Roger ne recrute que trente-six noms : aussi ne s'est-il appuyé cette fois que sur des titres contemporains et authentiques. M. Roger adopte sans discussion; M. de Fourmont discute et adopte, mais son argumentation repose sur des fondements peu solides. Ainsi, pour en fournir un exemple, il invoque, à l'appui de son opinion, cette circonstance que les prénoms des chevaliers cités dans le manuscrit se retrouvent postérieurement dans la généalogie de la plupart d'entre eux. Le motif, on en conviendra, est aussi nouveau que singulier. En s'occupant des prénoms, M. de Fourmont a oublié, qu'en 1096, la plupart des noms patronymiques n'étaient pas encore régulièrement constitués, que les armoiries, minutieusement décrites par le manuscrit, n'existaient guères, en admettant qu'elles existassent, et qu'elles représentaient alors des emblèmes personnels plutôt qu'héréditaires. Si, guidé par le surnom qui, chez quelques-uns, est substitué au prénom, l'auteur de *l'Ouest aux Croisades* avait pris soin de consulter leurs généal-

gies officielles, insérées dans le Père Anselme, comme, par exemple, pour Patrouillart et Billebaut de Trie, Grismouton de Chambly, Oisaux du Fay; et pour les Picards : l'Hermite de Caumont, Herpin de Saint-Sauflieu, le Baudrain de Poix, Sagremor d'Airaines et le Vaquier Quiéret, il aurait de suite reconnu que ces personnages vivaient à la fin du XIVe et dans les premières années du XVe siècle. Malgré tout, il n'aurait pu constater ce fait remarquable de chevaliers portant en 1096 et en 1396 les mêmes surnoms, personnels et créés pour personnifier des particularités physiques ou morales chez ceux qui en étaient affublés, peut-être contre leur gré. Je ne parle ici que pour mémoire des noms mutilés par M. Roger et rendus ou conservés méconnaissables, ainsi que de l'attribution aussi malheureuse qu'arbitraire à la Picardie de noms et de familles appartenant incontestablement à d'autres provinces.

Si, enfin, MM. Roger et de Fourmont avaient comparé l'original en parchemin n° 252-24, avec la copie en papier du XVIe siècle, n° 9816-3, dont ils ont fait usage, comme l'a fait avant eux Dumoulin en tête de son *Histoire générale de Normandie;* s'ils avaient soigneusement lu le titre même du volume, ils se seraient évité de commettre une erreur et nous auraient évité, à nous-même, la peine de la leur démontrer. Que dit ce titre? « — Noms et surnoms, avec les armoiries, des nobles qui se croisèrent pour aller outre-mer contre les Sarrazins en 1096; » et au-dessous : « Ce que dessus estoit écrit sur un vieil parchemin dont ce livre estoit couvert. » Plus loin, enfin, on lit : « Cy est l'extraict du livre de Navarre, maistre herault du très-noble, très-crestien et très-puissant roy de France contenant les blazon et deviz des armes de tous les roys chrestiens, princes et seigneurs. » Pour rester conséquents avec eux-mêmes, MM. Roger et de Fourmont auraient donc dû reproduire, en tête de leur liste, les personnages, certes assez remarquables, énumérés dans les premiers feuillets du manuscrit : « — Le Roy, le Dauphin, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Alençon, du Perche, d'Eu, de La Marche, de Préaulx et *Monseigneur Charles d'Artois.* » A tout seigneur tout honneur. C'était bien le moins qu'ils dussent aux princes du sang ainsi qu'aux rois de Castille, de Portugal, d'Aragon, de Majorque, de Sicile, de Jérusalem, de Chypre, de Hongrie et d'Ecosse également désignés. Leur réserve était justifiée par les besoins de la cause, et, d'ailleurs, elle avait sa raison d'être, car il

y aurait eu alors à éclaircir plusieurs questions historiques du plus puissant intérêt, telles que la preuve d'une création antérieure à 1096 des duchés d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon, et la qualification de dauphin pour le fils aîné du roi de France, que l'on avait cru jusqu'ici bien postérieure au XIe siècle. Il eût été assurément curieux et instructif de voir reporter au XIe siècle l'existence de Charles d'Artois, par exemple, et de plusieurs personnages historiques à cause desquels M. Douet-d'Arcq croit pouvoir fixer, d'une manière certaine, la date du manuscrit entre 1390 et 1407, conformément à l'opinion de l'un des possesseurs de ce manuscrit, qui, sur la reliure ancienne, avait fait graver les mots : *Armorial de* 1406.

Une plus large discussion n'est pas nécessaire, Monsieur, pour résoudre la question. Disons-le donc bien haut, pour dresser aujourd'hui une liste sérieuse des croisés d'une province quelconque, le premier devoir d'un écrivain, d'une société savante digne de cette qualification, sera d'écarter ce fameux manuscrit en le reléguant à la place déjà fort curieuse qu'il doit occuper, celle d'un Armorial de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle, c'est-à-dire du plus ancien Armorial français que l'on connaisse. En admettant même, ce qui n'est pas, comme je viens de vous le démontrer, qu'il existât une liste, écrite au XVe siècle, des chevaliers de la première croisade, cette liste, sans nom d'auteur, sans preuves, sans autorité, suffirait-elle pour faire titre? Assurément non. Quand il créa les salles de Versailles, le gouvernement demanda, comme il le demande encore, des pièces contemporaines et authentiques à l'appui des admissions, et encore poussa-t-il la précaution jusqu'à soumettre ces pièces à l'appréciation des hommes les plus compétents et les plus autorisés. Ce qu'il fit était sage. Pourrait-il donc, sans renier ses antécédents, accepter, comme l'ont fait MM. de Fourmont et Roger, cette prétendue liste des croisés de 1096, qui, je viens de vous le prouver, n'a jamais été autre chose qu'un Armorial de 1406 ?

Il n'en est pas de même pour les noms qui suivent et dont la place est marquée désormais dans ce palais, asile de nos gloires nationales : car, à côté de chacun d'eux, j'ai indiqué la source à laquelle je l'avais puisé, j'ai mis la preuve afin que tous, le gouvernement, les incrédules et les familles, puissent procéder, s'ils le jugent convenable, à une vérification qui les intéresse également,

quoique à différents titres. Si donc, Monsieur, vous proposez les noms qui suivent, tous du Ponthieu, soit pour les galeries de Versailles, soit pour une salle picarde des Croisades, faites-le avec la confiance qu'inspire le sentiment de la justice et de la vérité ; mais faites-le aussi en exprimant l'espoir que votre exemple sera suivi pour le reste de la province dont le Ponthieu n'était qu'une faible partie.

Aboval (Hugues d'), charte datée d'Acre, en 1191, troisième Croisade. — Armes : *d'azur, à trois merlettes d'argent en chef.*

Aigneville (Gauthier d'), chevalier, *Galterus de Agnivilla*, avec Pierre de Belloy et quatre autres croisés; il emprunte 230 livres à Theramus Coyroli, marchand génois, sous la garantie de Mathieu de Roye. Au camp, devant Damiette, septembre 1249. (Bibl. imp., fonds latin, nouv. acq. 1080, pièce 260, copié sur l'original de la collection Courtois.) — Armes : *d'argent, à l'orle d'azur.*

Ailly (Gérard d'), chevalier ; avec Eustache de Fontaines et quatre autres, il emprunte, sous la garantie du comte de Soissons, 300 livres à Antoine de Vignolo, Aymon Soldi et Salvaggio de Predis, marchands génois. Saint-Jean-d'Acre, mai 1250. (Bibl. imp., fonds latin, nouv. acq. 1080, pièce 175, copié sur l'orig. de la collection Courtois.) — Armes : *de gueules, à deux branches d'alisier d'argent passées en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.*

Airaines (Anselme d'), chevalier. Au moment de partir pour la Terre-Sainte, il donne à l'abbaye du Gard la moitié d'un manoir à Airaines, en février 1231. (Arch. de l'abb. du Gard, A, trés. généal. de D. Villevieille, t. I, Bibl. imp.) — Armes : *d'argent, à trois fasces de gueules.*

Allenay (Aléaume d'), figure dans un acte d'emprunt de 200 marcs d'argent à Salvaggio Testa, citoyen génois, garanti par Jean, comte de Ponthieu. Au camp, devant Saint-Jean-d'Acre, mai 1191. (Histoire d'Abbeville, par M. Louandre, t. II, p. 140, d'après le titre orig. communiqué par M. Guessard, et provenant de la collection Courtois.)

Anvin (Poncet d'). Il emprunte 25 marcs d'argent à T. de la Court,

Génois; devant Saint-Jean-d'Acre, juin 1191. Jean de Rambures figure parmi les quatre témoins qui interviennent sous la garantie du comte de Soissons. (Charte originale, archives de M. le baron d'Anving de Hardenthun). — Armes : *de sable, à la bande d'or accompagnée de six billettes de même.*

Anvin de Hardenthun (Robert d'), était un des seigneurs qui accompagnèrent le comte de Nevers au voyage de Hongrie, et assistèrent à la bataille de Nicopolis, en 1396. (Arch. de la Côte-d'Or, Froissart pub. par Buchon, t. III, p. 229, note 1.) — Mêmes armes que le précédent.

Arrest (Hugues d'). Charte datée de Damiette, en 1249. — Armes : *d'argent, au lion de gueules.*

Auxy (Hugues d'), chevalier. Il figure dans un emprunt de 180 marcs d'argent à T. de la Court, Génois, et doit en toucher 45 pour sa part; le sire de Coucy donne sa garantie. Saint-Jean-d'Acre, juin 1191. (Bibl. imp., fonds latin, nouv. acq. 1080, pièce 22, d'après les orig. de la collection Courtois.) Hugues d'Auxy figure encore dans un acte par lequel Raoul, comte de Soissons, se porte garant d'une dette de 530 marcs d'argent contractée par lui et treize autres chevaliers picards envers Ostian Gaioni, Paulin Amandes, Jacques de la Court et François Pausilo, marchands génois; à Saint-Jean-d'Acre, août 1191. (Orig. collect. Courtois, pub. in extenso par M. Roger, Noblesse de France aux Croisades, p. 104.) — Armes : *échiqueté d'or et de gueules.*

Auxy (Eustache d'), chevalier, première croisade de saint Louis, 1267. (Hennebert, Hist. d'Artois.) — Mêmes armes.

Auxy (Philippe, sire et ber d'), chevalier. Même croisade, 1267. (Musée de Versailles; P. Anselme, t. VIII, p. 104.) — Mêmes armes.

Bacouel (Guillaume de). Le comte de Ponthieu se porte garant d'un emprunt de 200 marcs d'argent fait à Salvaggio Testa et ses associés, Génois, par ses amés et féaux Jean de Monsures, Regnier de Eskinecourt, Gilles de Soyecourt, Gauthier Docok, Guillaume de Bakoelles, Théobald de Montemare, Aléaume d'Alnet, Philippe dit Musnier et Simon de Sauflieu, à Saint-Jean-d'Acre,

mai 1191. (Hist. d'Abbeville, par M. Louandre, t. I, p. 140, d'après l'orig. de la collect. Courtois, communiqué par M. Guessard.) — Armes : *de... semé de croisettes recroisettées, à deux bars adossés, brochant.*

Bailleul (Enguerran de), chevalier. Il donne quittance de 300 livres de petits tournois reçus du roi pour prendre part à la Croisade ; « en lost devant Cartaige, » le 1er octobre 1270. (Archives de l'Empire, J. 475, n° 77.) Joinville le compte parmi les chevaliers de l'hôtel du roi. — Armes : *d'hermines, à l'écusson de gueules.*

Belloy (Pierre de), écuyer. Avec Gauthier d'Aigneville et quatre autres, il emprunte 230 livres à Teramus Coyroli, marchand génois, sous la garantie de Mathieu de Roye ; au camp, devant Damiette, septembre 1249. (Bibl. imp., fonds latin, nouv. acq. 1080, pièce 260, orig. collect. Courtois.) — Armes : *d'argent, à trois fasces de gueules.*

Biencourt (Humfroy de). Avec Jean de Chambly, Robert de Longueval, Renaud de Tramecourt, Hugues d'Auxy, Jean de Raineval, Nicolas Cossart, Asselin de Louvencourt, Pons d'Anvin, Simon de Wignacourt, Humbert de La Grange, Hugues du Sart, Guillaume de Gaudechart et Robert d'Abancourt, il emprunte à Ostian Gaioni, Paulin Amandei, Jacques de La Court et François Pausilo, Génois, 539 marcs d'argent. Raoul, comte de Soissons, se substitue à eux et endosse leur créance, parce que ces chevaliers lui ont cédé des joyaux d'or et d'argent, des armes et des livres qu'ils avaient acquis à Acre ; Saint-Jean-d'Acre, août 1191. (Orig. collect. Courtois, pub. par Roger, *Noblesse de France aux Croisades*, p. 104.) Humfroy de Biencourt avait fait, avec deux autres, un emprunt particulier à T. de la Court, de 40 marcs d'argent, devant Saint-Jean-d'Acre, juin 1191. (Bibl. imp., fonds latin, nouv. acq. n° 1080, pièce 21. — Musée de Versailles.) — Armes : *de sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

Blanket (Pierre), de Prouville, clerc, *cruce signatus,* fait une vente à l'église de Dommartin, en novembre 1248. (Cartul. de Dommartin, n° 19.)

Bloville (Arnould de), chevalier ; après avoir pris la croix, il vend, en juillet 1248 à l'abbaye de Sainte-Saulve, moyennant 60 livres,

tout le fief qu'il tenait d'elle à Campigneulles. (Cartul. de Sainte-Saulve.)

BOUFFLERS (Henry de), chevalier. Sixième Croisade, 1248. (Musée de Versailles, P. Anselme, t. V, p. 78.) — Armes : *d'argent, à trois molettes d'éperon de gueules, accompagnées de neuf croisettes recroisettées de gueules*, 3, 3 *et* 3.

BOULAINVILLIERS (Aléaume de), écuyer, *Alermus de Bolevilleriis.* Simon de L'Etoile, Raoul du Mesnil, Guillaume Le Roy, Raoul Cannesson et Jean de La Haye, tous écuyers, empruntent, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu, leur dame et maîtresse, 120 livres tournois à Theramo Coyroli, Andriolo Honesto et leurs associés, Génois. A Césarée, en juillet 1252. (Bibl. imp., fonds latin, nouv. acq. 1080, pièce 95, orig. collect. Courtois.) — Armes : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

BOURNEL (Enguerran), chevalier. Il emprunte à André Grilli, Génois, 300 livres, avec trois autres, sous la garantie de Gaucher de Châtillon ; Damiette, août 1249. (Collect. Courtois, orig. pub. par Roger, *Noblesse de France aux Croisades*, p. 109.) — Armes : *d'argent, à l'écusson de gueules, à l'orle de huit perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.*

BOUTERY (Hugues), chevalier, seigneur de Mareuil. « Cum autem crucem Domini suscepisset pater meus, Hyerosolimam profecturus. » Charte de Hugues Boutery, seigneur de Mareuil, de l'an 1199, confirmant une donation faite par son père à Vironchaux, vers 1188, deuxième Croisade. (Cartul. de Valoires, nº 193.) — Armes : *d'argent, à trois bouteilles d'azur.*

BUS (Regnier du), écuyer, Simon de Lancry, Enguerran de Grouches, Guillaume Le Boucher, Jean Gourle et Gilles Clément, tous écuyers, empruntent 120 livres tournois à Theramo Coyroli, Andriolo Honesto et leurs associés, Génois, sous la garantie de leur dame et maîtresse, Marie, comtesse de Ponthieu ; Césarée, juillet 1251. (Louandre, Hist. d'Abbeville, t. I, p. 162, d'après l'orig. de la collect. Courtois, communiqué par M. Guessard.) — Armes : *d'azur, au chevron d'argent chargé de trois trèfles de sable et accompagné de trois molettes d'éperon d'or.*

CAMPDAVAINE (Hugues), chevalier, seigneur de Beauval. Etant sur

le point de partir pour la Terre-Sainte, il donne à l'église de Saint-Sulpice, hors le château de Doullens, pour son anniversaire, ce qu'il avait au moulin appelé Barthélemy le Molinier, en 1219. (Arch. de l'abb. de Corbie, trés. généal. de D. Villevieille, t. XXII, Bibl. imp.) — Armes : *d'azur, à une gerbe d'avoine d'or.*

Canchy (le seigneur de), chevalier, en 1190, troisième Croisade. (Louandre, Hist. d'Abbeville, t. I, p. 139.)

Cannesson (Raoul), *Radulphus Canessone,* écuyer, emprunte avec cinq autres (voir à Boulainvilliers), 120 livres tournois à Theramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu ; Césarée, juillet 1251. (Bibl. imp., nouv. acq. 1080, pièce 95, collect. Courtois.) — Armes : *d'azur, à trois couronnes ducales d'or.*

Caumont (Guy de), chevalier, « cruce signatus, » vend à l'abbaye de Sainte-Austreberthe de Montreuil quatre livrées de terre ; mai 1248. (Arch. de l'abb. de Sainte-Austreberthe, chartes et diplômes de Moreau, vol. 168, fº 248, Bibl. imp.) — Armes : *de gueules, semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, à trois molettes d'éperon, de même.*

Cayeu (Anseau de), chevalier. Il était au nombre des chevaliers qui assistèrent à la prise de Constantinople en 1202. (Villehardouin.) « Anselmus de Kieu, de Pontivo natus, » épousa, en 1221, Eudoxie fille de Lascaris, empereur de Nicée (Albéric de Trois-Fontaines). En 1237, il fut créé régent de l'Empire : « Li Baron de la Terre firent baille et garde de l'empire un vaillant home qui avoit nom Anseau. » (L'estoire de Eracles, empereur, ch. 14, p. 38 ; Historiens des Croisades, pub. par l'Institut, t. III ; Musée de Versailles.) — Armes : *Parti d'or et d'azur, à la croix ancrée de gueules.*

Cayeu (Eustache de), chevalier. Il prit part à la Croisade des Albigeois et fut tué devant Toulouse, en 1218. « Au passage d'un petit pont, don Eustache de Caux reçut un coup, dont il ne put se relever, d'une lance de frêne à pennon de diverses couleurs, et il ne se trouvait point là de prêtre pour l'assister, le confesser, ni lui donner de pénitence. Quand les Français l'ont vu frapper, ils s'en vont tous l'aider..... ce que pleurent ceux de l'host, c'est celui

qu'ont tué les routiers, car c'était un puissant et éminent personnage. Ses hommes font transporter son corps dans son pays, où il sera enterré avec honneur. » (Histoire de la croisade contre les Albigeois, écrite en vers provençaux par un contemporain, pub. par Fauriel, p. 135, collect. des documents inédits.) — Armes comme ci-dessus.

Cholet de Beaurain (Robert), chevalier. Etant de retour de Jérusalem, il fait un accord avec l'abbaye de Dommartin, en 1155 (Cartul. de Dommartin, pièce 628.)

Cholet (Hugues), premier échevin de la ville d'Abbeville ; il assiste à la troisième Croisade. (Louandre, Histoire d'Abbeville, t, I, p. 139.)

Cholet (Eustache), chevalier, tué en 1167. « Là fu mortz uns molt bons chevaliers, Huitâce Cholez avoit nom, nez estoit de la terre de Pontif. » (Guillaume de Tyr, lib. XIX, p. 926, Historiens des Croisades, pub. par l'Institut.)

Clément (Gilles), écuyer, emprunte, avec cinq autres (voir du Bus), à Theramo Coyroly et Andriolo Honesti, Génois, 120 livres tournois, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu ; Césarée, juillet 1251. (Louandre, Hist. d'Abbeville, t. I, p. 162, d'après l'orig. de la collect. Courtois, communiqué par M. Guessard.)

Crèsecques (Robert de), chevalier, tué en Palestine, en 1249. « Le mercredi devant Noël..... estoient alez en embuschement fors d'Acre une lieue..... et là fu occis Robert de Crèsecques. » (L'estoire de Héracles, empereur, ch. XII, Historiens des Croisades, pub. par l'Institut, t. III, p. 458.) — Armes : *d'azur, à deux tierces d'or, au chef aussi d'or.*

Crèsecques (Jean de), chevalier, maréchal de l'armée de Hongrie, tué à Nicopolis, en 1396. (Généal. de la famille.) — Mêmes armes que ci-dessus.

Domart (Gauthier de), chevalier, *Galterus de Dommedart*, assiste à la journée d'Antioche, le 28 juin 1098. (Guillaume de Tyr, liv. VI, p. 263, Historiens des Croisades, pub. par l'Institut ; Bongars.) — Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

DOMART (Bernard de), chevalier. Première Croisade, 1098. (Bongars.) — Mêmes armes.

DOMART (Anseau de), chevalier, accompagne le comte de Nevers en Hongrie, et assiste à la bataille de Nicopolis, en 1390. (Arch. de la Côte-d'Or, Froissart, pub. par Buchon, t. III, p. 229, note 1re.) — Mêmes armes.

DOMPIERRE (Baudoin de). Charte d'Acre, 1250. (Mss. de dom Grenier, Bibl. imp.)

DOURS (Guy, sire de), chevalier. Sur le point de partir pour la Terre-Sainte, en 1198, il confirme aux religieux de Molesmes, demeurant sur l'Authie, tout ce qu'ils tenaient de ses ancêtres ou de ses vassaux dans son fief, en dîmes, moulin, prés et viviers. (Arch. de l'abb. de Molesmes, Trés. généal. de D. Villevieille, vol. 35, Bibl. imp.)

ESQUINCOURT (Regnier d'), *Regnier de Eskinecourt*, et huit autres, avaient emprunté 200 marcs d'argent à Salvaggio Testa, Génois; Jean, comte de Ponthieu, se porte leur garant (voyez Allenay et Bacouel), en mai 1291. (Louandre, Hist. d'Abbeville, t. I, p. 140, d'après l'orig. de la collect. Courtois, communiqué par M. Guessard.) — Armes : *de gueules, à trois tours d'or.*

FLOURIE (Robert), jadis maire de Blangy, au moment de partir pour la Terre-Sainte, donne à l'abbaye de Sery une demi-livre de poivre de rente annuelle à recevoir de la personne qui occupe sa maison à Blangy, en 1220. (Hist. de l'abb. de Sery, par dom Sauvage, p. 237, aux Mss. de la Bibl. imp.)

FONTAINES (Aléaume de), chevalier, troisième Croisade. (Musée de Versailles.) — Armes : *d'or à trois écussons de vair.*

FONTAINES (Raoul de), chevalier, assiste au siége d'Antioche en 1098. (Guillaume de Tyr, liv. VI, p. 240.) — Mêmes armes.

FONTAINES (Eustache de), chevalier. Avec Girard d'Ailly et quatre autres, il emprunte à Antoine de Vignolo, Aymon Soldi et Salvaggio de Predio, Génois, 300 livres sous la garantie du comte de Soissons, Saint-Jean-d'Acre, mai 1250. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 175, collect. Courtois.) — Mêmes armes.

FRANQUEVILLE (Jean de), troisième Croisade; charte datée de Da-

miette, 1219, — Armes : *d'argent à trois forêts de gueules, au lambel d'azur en chef.*

Frencq (Thomas Salez de), chevalier, dit l'*Assotté*, déclare qu'ayant pris la croix, il vend à l'abbaye de Sainte-Saulve, moyennant 20 livres, tout le droit qu'il avait sur la grange possédée par l'abbaye à Frencq ; mai 1248. (Arch. de l'abb. de Sainte-Saulve, trés. généal. de D. Villevieille, t. XLI.) — Armes : *de... à la croix ancrée de...*

Gourlé (Jean), écuyer, avec Gilles Clément, Regnier du Bus, Simon de Lancry, Enguerran de Grouches et Guillaume Le Boucher, aussi écuyers, emprunte 120 livres tournois à Theramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu; Césarée, juillet 1251. (Louandre, Hist. d'Abbeville, t. I, p. 162, orig. de la collect. Courtois, communiqué par M. Guessard.) — Armes : *d'argent à la croix ancrée de sable.*

Grouches (Enguerran de), écuyer, figure dans la même charte que le précédent : Césarée, juillet 1251.—Armes : *d'or, à trois fasces de gueules.*

La Chaussée (Guillaume de). Charte de Damiette, 1249. — Armes : *d'azur semé de croissants d'argent à trois besants d'or.*

La Haye (Jean de), *Johannes de Haia*, écuyer, figure dans le même emprunt de 120 livres tournois fait à Theramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu, par Simon de l'Estoile, Aléaume de Boulainvilliers, Raoul du Mesnil, Guillaume Le Roy et Raoul Cannesson : Césarée, juillet 1251. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 95, collect. Courtois.)

Lancry (Simon de), écuyer, avec Enguerran de Grouches, Guillaume Le Boucher, Jean Gourlé, Regnier du Bus et Gilles Clément, aussi écuyers, emprunte à Theramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, 120 livres tournois sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu : Césarée, juillet 1251. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 162, charte comm. par M. Guessard, collect. Courtois.) — Armes : *d'or à trois ancres de sable.*

Le Boucher (Guillaume), écuyer, même charte que le précédent : Césarée, juillet 1251. — Comme il y avait deux familles de ce nom en Ponthieu, je trouve malaisé de choisir entre elles et d'attribuer ce Guillaume à l'une plutôt qu'à l'autre. Peut-être ne connaissez-vous pas les armes de ces deux familles : l'une, celle dont la noblesse est plus ancienne et plus distinguée, portait : *d'or au sautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre aiglettes de même ;* l'autre portait : *d'azur à la fasce d'or surmontée de deux roses et accompagnée en pointe d'une épine, le tout d'argent.* Un adage, dont l'expérience a prouvé la sagesse, disant que dans le doute il faut s'abstenir, je m'abstiens.

Li Parfais (Raoul), bourgeois d'Abbeville, fait, en juin 1248, une vente à l'église de Dommartin, à cause de son voyage d'outremer. (Cartul. de Dommartin, n° 106.)

Le Roy (Guillaume), écuyer, participe avec Simon de l'Étoile, Aléaume de Boulainvilliers, Raoul du Mesnil, Raoul Cannesson et Jean de la Haye, aussi écuyers, à un emprunt de 120 livres tournois contracté envers Theramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu ; Césarée, juillet 1251. (Bibl. imp., lat., nouv. acq., 1080, pièce 95, collect. Courtois.) Je n'éprouve pas ici, Monsieur, le même embarras que pour Guillaume Le Boucher : il y avait bien deux familles Le Roy en Ponthieu, toutes deux bonnes et distinguées par leurs alliances et leurs services. Ce Guillaume n'est mentionné ni dans l'une ni dans l'autre généalogie, et par conséquent ni l'une ni l'autre famille n'en a eu connaissance. Pourtant, il est évident que Guillaume doit être rattaché aux Le Roy, seigneurs de Moyenneville et marquis de Valanglart, dont la noblesse était prouvée déjà au XIVe siècle par les titres les plus authentiques ; tandis que les Le Roy, seigneurs de Valines et de Saint-Lau, entièrement différents de ceux-ci, avaient été anoblis en août 1587. Or, Guillaume Le Roy, qualifié écuyer, donc étant noble, ne pouvait appartenir aux Le Roy de Valines et de Saint-Lau qui ne l'étaient pas encore : par conséquent il appartenait à la famille de Le Roy de Moyenneville et de Valanglart. — Armes : *Tiercé en fasce, au 1 d'or au lion léopardé de gueules, au 2 de sinople et au 3 d'hermines.*

Le Sénéchal (Jean), chevalier, sénéchal d'Eu, fut tué à la bataille de Nicopolis, en 1396. (Ordonnance royale, sur parchemin, du commencement du xv[e] siècle, dossier le Sénéchal, cab. des titres, Bibl. imp.) — Armes : *d'or, à la bande de sable accompagnée de deux cotices de même.*

L'Estoile (Simon de), écuyer, emprunte 120 livres tournois à Théramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, avec Aléaume de Boulainvilliers, Raoul du Mesnil, Jean de la Haye, Guillaume Le Roy et Raoul Cannesson, tous écuyers ; Césarée, juillet 1251. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 95, collect. Courtois.) — Armes : *d'azur, à deux molettes d'éperon d'or, en chef, et une molette et un besant de même en pointe.*

Le Ver (Hugues), Guy de Noyelle, Raoul de Visme et Robert de Saint-Riquier, ayant demandé au comte de Ponthieu de se porter garant d'un emprunt de 200 livres tournois contracté par les croisés de la commune d'Abbeville envers Salvaggio Testa, et ses associés génois, le comte y consent et donne sa garantie ; au camp devant Saint-Jean-d'Acre, juin 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140 ; Charte orig. communiquée par M. Guessard ; collect. Courtois.) — Armes : *d'argent à trois vérats de sable, accompagnés de* 9 *trèfles de même*, 3, 3 *et* 3.

Le Vicomte (Hugues), chevalier, se soumet à aller passer toute sa vie en Terre-Sainte, en allant par toute la Grèce (*sic*), jusqu'à ce qu'il soit rappelé par le roi, et cela en réparation des dommages qu'il avoue avoir causés méchamment à l'abbaye de Saint-Riquier, en 1260. (Cartul. de l'abb. — D. Villevieille, Trés. généal. vol. XC, au cab. des titres, Bibl. imp.) — Armes : *d'argent à six fusées de sable mises en bande.*

Lisques (Robert de). Charte d'emprunt ; Damiette, 1240. — Armes : *bandé d'argent et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.*

Marcadé (Jean), de Douriez ; il vend du bien à l'église de Dommartin pour mettre à exécution son vœu d'aller en Terre-Sainte ; juillet 1248. (Cartul. de Dommartin, pièce 514.)

Martainneville (Gillet de), chevalier, *Giletus de Martinivilla*, emprunte, avec quatre autres, 220 livres tournois à Battista de Mogio, marchand génois, sous la garantie du roi de Navarre ; Ascalon, l'octave de l'Épiphanie, 1240. (Bibl. imp., lat., nouv.

acq. 1080, pièce 227, collect. Courtois.)—Armes : *de... au sautoir engrêlé de...*

MESNIL (Raoul du), écuyer, *Radulphus de Mesnilio*, figure avec Simon de l'Estoile, Aléaume de Boulainvilliers, Guillaume Le Roy, Raoul Cannesson et Jean de La Haye, tous écuyers, dans l'emprunt fait par eux de 120 livres tournois à Theramo Coyroli et Andriolo Honesti, Génois, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu ; Césarée, juillet 1251. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 95, collect. Courtois.)

MOLLIENS (Hugues, châtelain de), chevalier ; avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, il donne à l'abbaye du Gard un muids de grains, moitié froment, moitié avoine, à prendre chaque année sur sa grange de Molliens ; juillet 1210. (Arch. de l'abb. du Gard ; Trés. généal. de D. Villevieille, vol. LIX, au cab. des titres, Bibl. imp.)

MONCHY (Drogon de), chevalier, assiste au siége d'Antioche en 1098. (Guillaume de Tyr, liv. VI, p. 263. *Hist. des croisades*, pub. par l'Institut.) — Armes : *de gueules, à trois maillets d'or.*

MONCHY (Drogon de), chevalier, prend part à la seconde croisade, en 1146. (Tit. de l'abb. de Saint-Jean d'Amiens ; P. Anselme, t. VII, p. 554.) — Mêmes armes que ci-dessus.

MONTHOMER (Théobald de), et huit autres ayant contracté un emprunt de 200 marcs d'argent envers Salvaggio Testa, Génois, Jean, comte de Ponthieu, garantit leur dette, par lettres datées du camp, devant Saint-Jean-d'Acre, mai 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140, d'après l'orig. comm. par M. Guessard, collect. Courtois.) Armes : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de* 12 *besants du même*, 5 *en chef et* 7 *en pointe, posés* 4, 2 *et* 1.

MONTHOMER (Godefroy de), chevalier, avec neuf autres chevaliers, emprunte à Conrad Ususmaris 230 marcs d'argent, sous la garantie de Jodoïn de Beauvilliers et de Guillaume de Prunelé. Saint-Jean-d'Acre, septembre 1191. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 156, collect. Courtois.) — Mêmes armes.

MORIVAL (Pierre de), chevalier, fait une donation de terres à l'abbaye de Sery au moment de partir pour la croisade, en 1191. (Trés. généal. de D. Villevieille, au cab. des titres, Bibl. imp.)

Musnier (Philippe, dit), figure dans le même emprunt que Théobald de Monthomer (voir à ce nom), emprunt garanti par Jean, comte de Ponthieu. Saint-Jean-d'Acre, mai 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140, d'après l'orig. comm. par M. Guessard.)

Nempont (Robert, sire de), chevalier, fait une donation à l'église de Dommartin, avant de partir pour la Terre-Sainte, août 1248. (Cartul. de Dommartin, n° 288.) — Armes...

Nouvion (le Seigneur de), assiste à la troisième Croisade, en 1190. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 139.) — Armes : *d'azur, à trois aigles éployées d'or.*

Noyelles (Guy de), chevalier : sur sa demande et celle d'Hugues Le Ver, de Robert de Saint-Riquier et de Raoul de Vismes, Jean, comte de Ponthieu, se porte garant des dettes contractées par les croisés de la commune d'Abbeville : St-Jean-d'Acre, juin 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140, d'après l'orig. comm. par M. Guessard, collect. Courtois.) — Guy de Noyelles, autrement dit Guy de Ponthieu, sire de Noyelles et de Maisnières, était le frère puîné de Jean, comte de Ponthieu. — Armes : *d'or à trois bandes d'azur.*

Occoches (Gauthier d'), *Gaultier Docok*, figure avec neuf autres dans une charte de Jean, comte de Ponthieu, qui garantit l'emprunt de 200 marcs d'argent fait par eux à Salvaggio Testa ; Saint-Jean-d'Acre, mai 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140, d'après l'orig. comm. par M. Guessard.) Armes : *d'argent à la fasce de gueules surmontée de trois coqs de sable, membrés, becqués, crêtés et barbelés de gueules.*

Oisencourt (Hugues d'), chevalier, vend à l'église de Dommartin une rente de quatre setiers de blé et quatre setiers d'avoine pour mettre à exécution le vœu qu'il a fait d'aller en Terre-Sainte, juin 1248. (Cartul. de Dommartin, n° 185.) — Armes...

Pan (Arnould de), fait son testament avant de partir pour la croisade. (Cartul. de Montreuil, Trés. généal. de D. Villevieille, vol. 66, cab. des titres, Bibl. imp.)

Ponches (Odon de), chevalier, fait une vente à l'église de Dommartin pour accomplir son vœu d'aller à la croisade, août 1248. (Car-

tul. de Dommartin, n° 500.) — Armes : *d'argent à huit perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules, mis en orle.*

Ponthieu (Guy II, comte de), se croisa avec Louis le Jeune, et mourut de maladie en 1147 à Éphèse. Il y fut enterré dans l'église. « En la cité de Éphèse, un des barons de France qui estoit moult bons chevaliers, li quens Guiz de Pontif, accoucha malade et fu morz, enterré fu en une des eles de la mestre yglise. » (Guillaume de Tyr, liv. XVI, p. 746.) Musée de Versailles. — Armes : *d'or à trois bandes d'azur.*

Ponthieu (Jean, comte de), tué au siége de Ptolémaïs en 1191. (P. Anselme, t. I, p. 301.) Mêmes armes.

Ponthieu (Guillaume II, comte de), prend part à la croisade contre les Albigeois, en 1210. (P. Anselme, t. III, p. 302.) Mêmes armes.

Rabot (Jean), de Crécy, fait une vente à l'église de Dommartin avant de partir pour la Terre-Sainte, en février 1248. (Cartul. de Dommartin, n° 151.)

Rambures (Jean de), chevalier, assiste comme témoin à l'emprunt de 25 marcs d'argent fait par Poncet d'Anvin à T. de La Court, Génois, au camp, devant Saint-Jean-d'Acre, en juin 1191. (Orig. arch. de M. le baron d'Anving de Hardenthun.)— Armes : *d'or à trois fasces de gueules.*

Rambures (André de), chevalier. Étant sur le point de partir, par ordre du roi, pour l'expédition contre les Albigeois *où il y avait des dangers à courir*, il donne à l'abbaye de Sery cinq journaux de terre dans sa couture de Cannessart, octobre 1221. (Cartul. de Sery, Trés. généal. de D. Villevieille, vol. 74, au cab. des titres, Bibl. imp.) Mêmes armes.

Rue ou La Rue (Jean de), écuyer, emprunte, avec quatre autres, 200 livres à Battista de Mogio, Génois, sous la garantie du roi de Navarre : Ascalon, octave de l'Épiphanie, 1240. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 228.) — Armes : *d'argent à trois fasces de gueules.*

Saint-Hilaire (André de), chevalier, fait une vente à l'église de Dommartin, avant de partir pour la croisade, juillet 1248. (Cartul. de Dommartin, p. 291.)

Saint-Riquier (Robert de), chevalier. Sur sa demande et sur celle de Raoul de Visme, de Hugues Le Ver et de Guy de Noyelles, Jean, comte de Ponthieu, garantit l'emprunt de 200 livres tournois fait à Salvaggio Testa, Génois, par les croisés de la commune d'Abbeville : au camp, devant St-Jean-d'Acre, juin 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140, d'après l'orig. comm. par M. Guessard.)

Saint-Valery (Gautier et Bernard de), chevaliers, vont à la première croisade et assistent tous deux au siége de Nicée. (Raoul de Caen, Orderic Vital.) Musée de Versailles, pour Bernard seulement. — Armes : *d'azur fretté d'argent, semé de fleurs de lys d'or.*

Saint-Valery (Bernard de), chevalier, assiste à la troisième croisade, en 1190. (P. Anselme.) — Mêmes armes.

Tortefontaine (Jean de), chevalier, fait une donation à l'abbaye de Dommartin, avant de partir pour la Terre-Sainte, juillet 1248. (Cartul. de Dommartin, n° 566.)

Visme (Raoul de), chevalier. Sur sa demande et sur celle de Robert de Saint-Riquier, de Hugues Le Ver et de Guy de Noyelles, Jean, comte de Ponthieu, garantit l'emprunt de 200 livres tournois fait à Salvaggio Testa, Génois, par les croisés de la commune d'Abbeville, au camp devant Saint-Jean-d'Acre, juin 1191. (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 140, d'après l'orig. comm. par M. Guessard.) — Armes : *de... fretté de...*

Visme (Raoul et Guillaume de), chevaliers, assistent à la cinquième croisade, en 1215. (Trés. généal. de D. Villevieille, au cab. des titres, Bibl. imp.) Mêmes armes.

Visme (Odon de), chevalier, emprunte avec quatre autres 240 livres tournois à Battista de Mogio, Génois, sous la garantie du roi de Navarre. Ascalon, janvier 1240. (Bibl. imp., lat., nouv. acq. 1080, pièce 225.) Mêmes armes.

Yaucourt (Mathieu d'), chevalier. Il figure avec cinq compagnons parmi vingt et un chevaliers et écuyers qui, avec soixante-dix-sept compagnons, louent à André Pignolo et Franceschini Spirolo, Vénitiens, patrons du vaisseau *la Sainte-Croix*, leur vaisseau, pour les transporter à Toulon, ou dans un autre port,

moyennant 1,600 livres tournois; Constantinople, mai 1205. (Orig. de la collect. Courtois, publ. par M. Roger, Noblesse de France aux croisades, p. 101.) — Armes : *d'or à trois aigles de sable, becqués et membrés de gueules.*

YAUCOURT (Thomas et Thibaut d'), écuyers. — Regnier d'Yaucourt, chevalier, engage, en juin 1239, son fief de Beauflos pour 25 livres à l'abbaye de Saint-Riquier, afin de pouvoir envoyer en Terre-Sainte ses frères, Thomas et Thibaut : ceux-ci ratifient, au mois de juillet suivant, l'engagement pris par leur frère. (Cartul. de l'abb. de Saint-Riquier, Trés. généal. de D. Villevieille, vol. XCIII, au cab. des titres, bibl. imp.) — Mêmes armes.

Tels sont, Monsieur, les chevaliers du Ponthieu qui prirent part aux croisades. La liste est courte, mais elle a le mérite d'une incontestable authenticité. Vos recherches vous permettront peut-être d'en combler les lacunes; j'y applaudirai avec une joie toute patriotique. Quant à moi, je me console de n'être pas plus complet en pensant que si les personnages que j'ai découverts sont sous les yeux des hommes et de la postérité, les autres sont sous les yeux de Dieu, et ceux-là, croyez-le bien, ne sont pas les plus mal partagés.

RENÉ DE BELLEVAL.

Nous avons annoncé dans le numéro d'août (p. 368) la *collection des catalogues* des gentilshommes qui ont pris part aux élections de la noblesse en 1789, publiés d'après les procès-verbaux officiels par MM. L. de la Roque et Ed. de Barthélemy, en faisant connaître le rabais considérable sur le prix de cette collection, que l'éditeur de la *Revue Nobiliaire* est en mesure d'offrir aux abonnés [1]. Nous annonçons aujourd'hui un nouveau *catalogue* publié par les mêmes auteurs : c'est celui des *preuves de noblesse* reçues par d'Hozier pour les écoles militaires, de 1753 à 1789 [2]. L'importance de ces listes est comprise par tous ceux qui s'occupent de matières nobiliaires. La sévérité des d'Hozier, des Chérin et des autres généalogistes du roi dispense de chercher et de faire d'autres preuves de noblesse que celles qu'ils ont admises. L. S.

[1] *Quarante* francs la collection complète, au lieu de *soixante-six* francs.
[2] Une broch. in-8°, prix 2 fr. Librairie Dumoulin.

ESSAI

SUR LES

SCEAUX ET ARMOIRIES

DES ÉVÊQUES D'AUTUN

(*Suite et fin* *)

PHILIBERT D'UGNY, de la famille des Courgengoulx, était fils de Philippe d'Ugny et de Marguerite Barbésières. Abbé de Flavigny et prieur de Saint-Vivant, il permuta, comme nous l'avons dit, ces bénéfices avec Hippolyte d'Este; nommé évêque d'Autun en 1550, il mourut le 28 septembre 1557.

Il portait : *écartelé au 1 d'azur à la fasce d'argent accompagnée d'une rose ou quintefeuille de même en pointe*, qui est d'Ugny la Chaux[1] ; *au 2 de... à l'aigle de...; au 3 contre-écartelé de... et de...; au 4 d'azur à la bande losangée d'argent et de gueules de deux traits accompagnés de six croix recroisettées au pied fiché d'or mises en orle*, qui est du Fay[2]. (Pl. III, fig. 32.)

Ces armoiries sont gravées dans un cartouche à l'allemande accolé à une crosse, au frontispice du missel que ce prélat fit imprimer en 1556[3], à cette différence près que le quintefeuille de la pointe du 1er quartier est remplacé par un besant.

Grand sceau orbiculaire. Au milieu, un écusson en cartouche échancré, contourné à la mode allemande, accolé à une crosse et portant les armes ci-dessus décrites, avec cette légende à l'entour : PHILIBERTVS DVGNY EPISCOP. EDVEN. Ce sceau, sur cire rouge, a été

[1] Segoing, *Thrésor héraldique ou Mercure armorial, etc.*, Paris, Clouzier, 1657, in-fol. p. 357.

[2] P. Palliot, *Hist. généalog. de la maison de Bouton*. Dijon, 1671, p. 67 et passim.

[3] *Sacrorum codex (vulgò missale nuncupatus) juxtà ritum Ecclesiæ Heduensis*, etc. 1556, Lugduni ; Excudebat Cornelius à Septem Grangiis. MDLV, in-fol. Veneunt Heduæ apud Joannem Hamelinum bibliopolam.

* Voyez 9e liv., septembre 1867, page 385.

pris sur des provisions de chapelle, datées du 11 septembre 1556 [1]. Le dessin des armoiries ne m'en a pas paru fort exact.

PIERRE DE MARCILLY était fils de Blaise de Marcilly de Cipierre et d'Alix de Saint-Amour, et frère de Philippe de Cipierre, gouverneur du duc d'Orléans, plus tard Charles IX. Prieur de Saint-Symphorien-lez-Autun, abbé de Mortemer, chanoine et chantre de la cathédrale d'Autun, il succéda à Philibert d'Ugny sur le siége de cette ville et en prit possession par procureur le 28 juin 1558. Il mourut le 16 août 1572 en son château de Lucenay-l'Évêque [2].

Il portait : *Fascé d'or et de sable de six pièces à la bordure de gueules.* (Pl. III, fig. 34.)

Sceau orbiculaire : dans le champ un écu en cartouche contourné à l'allemande, accolé à une crosse et *fascé de six pièces.* Lég. : SIGILLUM PETRI DE MARCILLY EPI. HEDV.



CHARLES AILLEBOUST était fils de Pierre Ailleboust, médecin de François I[er], et de Pierrette de Sez et frère de Jehan Ailleboust, premier médecin de Henri IV [3]. D'abord chanoine et syndic de la cathédrale d'Autun, abbé de Sept-Fonts, et agent général du clergé de France, il fut nommé en 1572 évêque d'Autun et mourut dans cette ville le 29 avril 1585.

Il portait : *de... à un chevron de... accompagné de trois étoiles de... posées* 2 *en chef et* 1 *en pointe, cette dernière soutenue d'un cœur de...* (Pl. III, fig. 35.)

[1] Biblioth. impér. Dép. des Mss. Suppl. français, n° 5024, t. II, p. 19.

[2] Arrond. d'Autun (Saône-et-Loire).

[3] Par une singulière fantaisie d'orthographe, ce nom est écrit *Alibour* et *d'Alibour*, dans les Mémoires de Sully, édit. de Londres, 1778, in-12, t. II, pp. 14, 341 et 342.

Sceau ovale : dans le champ un écu ovale aux armoiries ci-dessus décrites, accolé à une crosse, avec cette particularité que les étoiles ont six rais. Lég. : EX LABORE QVIES 1573.



Autre sceau plus grand que le premier et de forme orbiculaire. Au milieu, l'écusson aux armes ci-dessus (ici les étoiles n'ont que cinq rais), accolé à une crosse et entouré d'une ornementation de petits rinceaux. Autour la légende et la date comme plus haut [1].

Il est à remarquer que ces sceaux portent une date antérieure à la prise de possession solennelle de l'évêché par Charles Ailleboust, qui ne se fit que le 24 janvier 1574. L'année précédente, 1573, l'archevêché de Lyon étant devenu vacant par la mort d'Antoine d'Albon, l'évêque d'Autun en avait pris l'administration. C'est à cette époque qu'il faut rapporter le sceau suivant où l'on remarque l'écu d'Ailleboust surmonté de la crosse et de la mitre et entouré de cette légende : S. E. EDVEN. PRO. REG. LVGDVN. (*Sigillum episcopi Eduensis pro regalia Lugdunensi.*)

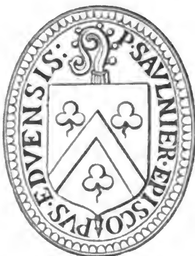


PIERRE SAULNIER, d'une famille noble de Charolles, fut d'abord moine et prieur claustral de Charlieu; nommé en 1588 à l'évêché d'Autun, il mourut en cette ville le 24 décembre 1612.

[1] Biblioth. impér. Dép. des Mss. Gaignères, vol. CXXXV, fol. 25. Dessin d'après ce sceau pris sur des *Provisions pour la cure de Ste-Sabine, en faveur de Jacques de Messey, à la date du 7 mars* 1580. —Voy. aussi Bibliothèque de Dijon, Ms. nº 481. *Copie des Mém. généalog. de Pierre Palliot,* t. I, p. 140. Dessin pris au même acte.

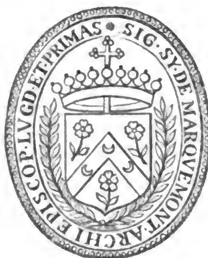
Il portait : *de... à un chevron de... accompagné de trois trèfles de... posés* 2 *et* 1. (Pl. III, fig. 36.)

Sceau ovale : au milieu, l'écusson de Saulnier comme ci-dessus, accolé à une crosse. Lég. : P. SAVLNIER EPISCOPVS EDVENSIS.



Autre sceau ovale plus petit : l'écusson de Saulnier accolé à une crosse et entouré de branches de laurier.

Après la mort de Pierre Saulnier, le siége épiscopal d'Autun vaqua pendant huit ans, depuis 1612 jusqu'en 1621. Pendant cet intervalle, le diocèse fut administré par Denis Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, dont voici le sceau[1] :



SIG. SY. DE MARQVEMONT.
ARCHIEPISCOP. LVGD. ET PRIMAS.

[1] Pour ses armes, Voy. Morel de Voleine, ouvr. cité, à la date.

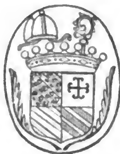
Claude de la Magdelaine de Ragny était fils de François marquis de Ragny, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Nivernois, et de Catherine de Marcilly, et par là petit-neveu de l'évêque Pierre de Marcilly. Il fut prieur de Saint-Symphorien-lez-Autun et de Charlieu, conseiller d'État. Nommé évêque d'Autun en 1621, élu du clergé en 1626 et 1645, il mourut en son château de Lucenay-l'Évêque le 21 avril 1652, âgé de 61 ans.

Il portait : *Tiercé et coupé au 1 d'hermines à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de cinq coquilles d'or, et les deux autres de trois*, qui est de la Magdelaine; *au 2 d'or à la croix ancrée de gueules*, qui est de Damas ; *au 3 fascé d'or et de sable à la bordure de gueules,* qui est de Marcilly ; *au 4, de gueules à trois bandes d'argent ; au 5 bandé d'or et d'azur* [1] *de six pièces à la bordure de gueules,* qui est de Bourgogne ancien ; *au 6 d'argent à trois lions rampants de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules.* (Pl. III, fig. 37.)

Devise : *Ayez l'amour de la Magdelaine.*

Cet écusson, surmonté de la mitre, de la crosse et du chapeau, est peint au canton supérieur gauche du portrait de Claude de la Magdelaine, conservé dans la bibliothèque du grand séminaire d'Autun.

Le sceau suivant, qui est du même prélat, ne présente que les quartiers 1, 2, 4 et 5 de l'écu ci-dessus décrit, et encore sont-ils inexactement gravés.



Louis Doni d'Attichy [2], fils d'Octavien Doni, financier italien de Florence, et de Valence de Marillac, sœur du maréchal de ce nom, naquit en 1593. Entré en 1614 dans l'ordre des Minimes, il devint provincial de la Bourgogne et fut nommé, le 5 octobre 1628,

[1] Dans le tableau où sont peintes ces armes, l'*azur* a poussé au noir et semble *de sable*.

[2] Attichy-sur-Aisne (Oise).

à l'évêché de Riez en Provence. Transféré à Autun [1] en 1652 il y mourut le 30 juin 1664.

Il portait : *écartelé aux 1 et 4 d'argent maçonné de sable de sept pièces remplies de six merlettes de même et d'un lion de gueules en abîme*, qui est de Marillac [2] ; *aux 2 et 3, écartelé d'or et de sinople* [3] *en sautoir au lion écartelé de même, de l'un en l'autre brochant, accolé d'argent, chargé sur l'épaule d'un écusson d'argent à la croix de gueules*, qui est de Tornaboni ; *sur le tout, d'or au lion de sable à la bande d'argent chargée de trois croissants de gueules, brochant sur le tout*, qui est de Doni d'Attichy [4]. (Pl. III, fig. 38.)

Il y a des variantes aux émaux de l'écusson de Doni, ainsi, La Chesnaye des Bois [5] donne : *d'azur au lion d'or et une bande de gueule brochant sur le tout, chargée de trois croissants d'argent.*

Ces armoiries ainsi écartelées ont été gravées en bas des trois portraits que nous connaissons de cet évêque [6], mais sans indication d'émaux. Elles sont accompagnées des attributs ordinaires : couronne de comte, crosse, mitre et chapeau. Ce prélat a porté aussi les armoiries de Doni seules et sans les écartelures de Tornaboni et de Marillac. C'est ainsi qu'on les voit au titre du *Catéchisme du diocèse d'Autun extrait de celui du concile de Trente* [7]. M. d'Attichy ayant fait dresser un dais à la tête du banc occupé par les chanoines à l'église Saint-Nazaire, et l'ayant orné de ses armes, fut forcé de les faire enlever à la suite de contestations avec le chapitre [8].

Sceau ovale : au milieu, l'écu aux armes ci-dessus décrites (avec cette différence que le lion des 2 et 3 ne porte pas d'écusson) surmonté d'une couronne de comte, de la crosse, de la mitre et du

[1] Comme évêque d'Autun, il prenait le titre de comte de Saulieu que portèrent tous ses successeurs.

[2] S. Trudon : *Nouveau traité de la science pratique du Blason*. Paris, Legras, 1689, in-12, p. 251.

[3] Aliàs *d'azur*.

[4] Segoing, ouvr. cité, p. 198. — J. d'Eschavannes, *Armorial universel*. Paris, Curmer, 1844, t. I, au nom.

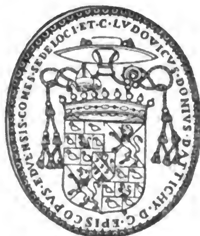
[5] Ouvr. cité, t. II, p. 24.

[6] Renatus Lochon, delinea. et sculp. — Nanteuil ad viv. ping. et sculp., 1665. — Van Megen, 1778.

[7] Autun, Bl. Simonnot, 1657, in-12.

[8] Gagnare, ouvr. cité, p. 235.

chapeau. Lég. : LUDOVICVS DONIVS D'ATTICHY D. G. EPISCOPVS. EDVENSIS. COMES SEDELOCI. ET. C.

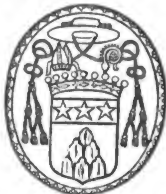


Ce sceau se trouve sur des provisions d'archiprêtre du 23 juillet 1663 [1].

Gabriel de Roquette, d'une famille noble de Toulouse, fut d'abord grand vicaire du prince Armand de Conty, abbé de Cluny, prieur de Charlieu et abbé de Granselve. Nommé à l'évêché d'Autun en mai 1666, il se démit de son siége l'année 1702, en faveur de son parent Bertrand de Senaux. Il mourut âgé de 84 ans le 2 février 1707.

Il portait : *de gueules à un roc* [2] *d'argent issant de la pointe de l'écu, au chef du second chargé de trois étoiles de gueules* [3]. (Pl. III, fi. 39.)

Ces armoiries se voient en tête des mandements, synodes et ordonnances de ce prélat, sur le titre de l'*Autun chrétien* de Claude Saulnier [4] et au bas de ses portraits [5].



Sceau ovale : écu aux armes ci-dessus sans indication d'émaux,

[1] Archives de l'évêché d'Autun.

[2] Armoiries parlantes.

[3] Chevillard, *La France chrétienne divisée en archevêchés et évêchés*. Biblioth. impér., cabin. des est., n° 490.

[4] Autun, J. Guillimin, 1686, in-4°.

[5] S. Gantrel, sculp., 1694.— Chasteau, sc.

couronne de comte, mitre et chapeau. Ce sceau se trouve sur une pièce datée du 7 mai 1691 et conservée aux archives de l'évêché d'Autun.

Les armes de ce prélat figuraient encore au côté droit supérieur de la tombe de pierre qui recouvrait ses cendres et celles de M. de Senaux, son parent, dans la chapelle souterraine du grand séminaire d'Autun, aujourd'hui le petit séminaire.

Bertrand de Senaux [1], fils de Bertrand de Senaux, conseiller au Parlement de Toulouse, fut d'abord chanoine et chantre de l'église cathédrale d'Autun, prieur de Charlieu et grand vicaire de son cousin Gabriel de Roquette. Il succéda à ce dernier sur le siége d'Autun en 1702, ne fut sacré que le 6 avril 1704, et mourut le 30 avril 1709 à l'âge de 62 ans.

Il portait : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.* (Pl. IV, fig. 40.)

(Enregistrement d'armoiries pour Bertrand de Senault (*sic*), chantre et chanoine de l'église d'Autun [2].)

Ces armes sont gravées sur les *Ordonnances synodales* de ce prélat [3]. L'écu est accolé à une crosse et surmonté d'une couronne de marquis et du chapeau.

Chevillard [4] donne les mêmes armoiries avec cette différence que le croissant est d'or. C'est ainsi qu'elles sont en tête d'un mandement daté de Paris le 25 septembre 1704 [5]. Elles figuraient au côté gauche supérieur de la tombe de MM. de Roquette et de Senaux dans la chapelle souterraine du petit séminaire actuel.

Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil, fils de Louis-François d'Hallencourt, chevalier, marquis de Dromesnil, et de Nicole-Françoise de Proissy [6], était neveu du maréchal de Boufflers,

[1] Il était petit-neveu de Marguerite de Senaux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, à Paris, où elle entra en même temps que son mari faisait profession dans l'ordre des Chartreux. Elle mourut à Paris, en 1637, après avoir fondé les monastères de Saint-Thomas et de la Croix.

[2] Bibl. impér. Dép. des Mss. d'Hozier, armorial de 1696, Bourgogne; fig. p. 286; descrip., t. II, p. 167.

[3] Autun, Ant. Chervau, 1705, in-12.

[4] Ouvrage cité.

[5] Archives de l'hôtel-de-ville d'Autun.

[6] René de Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, t. II, p. 154.

aumônier du roi, abbé de la Charité, diocèse de Besançon, et d'Humblières, diocèse de Noyon, député à l'Assemblée du clergé de 1710 pour la province de Reims, François d'Hallencourt fut nommé à l'évêché d'Autun le 19 juillet de la même année; transféré à celui de Verdun le 8 janvier 1721, il mourut en 1754.

Il portait : *écartelé au* 1 *et* 4 *de sable à trois lions d'argent lampassés, armés de gueules et posés* 2 *et* 1, qui est de Proissy [1]; *au* 2 *et* 3 *d'argent à trois molettes de gueules*, 2 *et* 1, *accompagnées de neuf croisettes de même, trois en chef, trois en fasce et trois en pointe, celles-ci posées* 2 *et* 1, qui est de Boufflers [2]; *sur le tout un écu d'argent à la bande de sable accostée de deux cotices de même*, qui est d'Hallencourt [3]. (Pl. IV, fig. 41.)

Ces armoiries sont dessinées ainsi dans Chevillard [4], avec cette différence que les lions des 1 et 4 ne sont pas armés et lampassés de gueules.

M. d'Hallencourt portait quelquefois l'écusson de sa famille sans écartelures. Voyez ses mandements comme évêque d'Autun et un armorial de 1727 intitulé : *Église de France*, et conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale [5].

Antoine-François de Blitersvich de Moncley, était fils de Gaspard de Blitersvich, seigneur de Moncley, et de Marguerite de Montoniche, fille de Jean de Montoniche, noble citoyen de Besançon [6]. Successivement chanoine (mars 1687), trésorier, grand chantre, vicaire général et haut doyen de Besançon, bénéfice qu'il garda jusqu'à sa mort par dispense du pape, abbé de Charlieu, ordre de Cîteaux, le 27 décembre 1694, abbé de Fontenay en juin 1729, M. de Moncley fut nommé à l'évêché d'Autun le 8 janvier 1721 et comme tel prit les titres de comte de Saulieu,

[1] La Chesnaye des Bois; ouv. cité, t. VI, p. 203.

[2] Borel d'Hauterive, *Armorial d'Artois et de Picardie*, t. II de l'*Armorial général de France de d'Hozier*, p. 18.

[3] Segoing, ouv. cité, p. 82. — *Extrait de la généalogie de la maison de Mailly... dressé sur les titres originaux sous les yeux de M. de Clairambaut*. Paris, Ballard, 1757, in-4°, p. 105.

[4] Ouvrage cité.

[5] Exemplaire gravé et richement enluminé, format oblong, n° 6091, p. 26, *évêché de Verdun*.

[6] *Mercure de France*, novembre 1734, p. 2532. — La Chesnaye des Bois, ouv. cité, t. IV, p. 262.

baron de Lucenay, et président-né et perpétuel des États de Bourgogne. Transféré à l'archevêché de Besançon en janvier 1732, et prince du Saint-Empire romain, il mourut le 12 novembre 1734. Avec lui s'éteignit la famille des Blitersvich.

Il portait : *de gueules emmanché en pointe d'or de trois pièces* [1]. (Pl. IV, fig. 42.)

Ces armes sont gravées aux frontispices et titres du *Bréviaire éduen* imprimé en 1728 [2], et du *Diurnal éduen* de 1730 [3] ; sur les mandements et enfin sur le portrait de ce prélat gravé par Chéreau, in-4°. Elles sont surmontées du bonnet de prince du Saint-Empire et accompagnées d'une croix archiépiscopale, d'une épée et d'une crosse.

Sceau ovale : écusson dans un cartouche entouré du pallium et des accessoires ordinaires, mitre, crosse et chapeau [4].

Gaspard de Thomas de la Valette, d'une des plus nobles et anciennes famille de Provence, était fils de François de la Valette qui servit avec distinction sous Louis XIV. Abbé de Figeac en Quercy (1712), député du clergé en 1705 et 1715, M. de la Valette fut nommé évêque d'Autun en 1732 ; démissionnaire en 1748, il mourut le 10 juillet de la même année au séminaire des missions étrangères où il s'était retiré.

Il portait : *écartelé de gueules et d'azur à la croix tréflée d'or brochant sur le tout*. (Pl. IV, fig. 43.)

Devise : *Godefridus mihi dedit* [5].

Ces armes sont imprimées en tête des mandements de ce prélat et surmontées d'une couronne de duc d'où sortent deux bras armés se réunissant pour tenir une croix tréflée comme celle de l'écu [6].

Sceau ovale : dans un cartouche, un écusson aux armes ci-dessus portant par erreur : *de gueules à la croix tréflée d'or* et surmontée

[1] *Église de France*, Armorial de 1727, déjà cité, p. 7 ; évêché d'Autun. — Chevillard, ouv. cité.

[2] Dijon, Ant. de Fay, in-12.

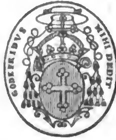
[3] Id., ibid, in-12.

[4] Arch. de l'évêché d'Autun, lettre du 4 juin 1725.

[5] St-Allais, *Armorial des familles nobles de France*, 1re livr. Paris, 1817, in-8°, p. 160.

[6] Archives de l'évêché d'Autun, mandement du 5 février 1746.

de la couronne que j'ai décrite, mais qui n'a pas été comprise par le graveur.



Antoine de Malvin de Montazet naquit à Agen le 17 août 1713, de Charles de Malvin, baron de Quissac, marquis de Montazet, et de Jeanne-Françoise de Fontanges de Maumont [1]. Il avait pour frères le comte de Montazet, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Saint-Malo, et Paul de Montazet, aumônier de la reine, chantre de l'église d'Autun en 1751, mort en 1752. Antoine de Montazet fut d'abord chanoine, écolâtre et vicaire général de Soissons, abbé de Nogent-sous-Coucy et de Moutiers en Argonne, aumônier ordinaire du roi le 27 décembre 1742, puis évêque d'Autun en 1748 avec les titres de comte de Saulieu et de président-né et perpétuel des États de Bourgogne. Député du clergé en 1750 et 1755, il succéda au cardinal de Rohan-Soubise à l'Académie française (8e fauteuil) en 1757, fut nommé archevêque de Lyon en 1758 et mourut à Paris le 2 mai 1788, en l'abbaye de Saint-Victor.

Il portait : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à trois étoiles d'argent*, 2 *et* 1, qui est de Malvin ; *aux* 2 *et* 3 *d'or à deux balances de sable superposées*, qui est de Montpézat. (Pl. IV, fig. 44.)

C'est ainsi que ces armoiries sont indiquées sur les mandements de ce prélat, le sceau que nous reproduisons, le beau portrait gravé par Littret de Montigny d'après Michel Van Loo, et trois plaques de cheminée datées de 1750, conservées à l'évêché d'Autun [2].

Sceau ovale : Dans un cartouche un écusson aux armes susdites,

[1] Morel de Voleine, ouv. cité, p. 195.

[2] Cependant, dans la *Méthode raisonnée du Blason*, du P. Menestrier, réimprimée à Lyon en 1780, du temps de M. de Montazet, ces armes y sont décrites : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à trois étoiles d'or; aux* 2 *et* 3 *de gueules à deux balances d'or.*

surmonté de la couronne, de la crosse, de la mitre et du chapeau. Lég. : * GREFFE DES TERRES DE L'ÉVÊCHÉ D'AUTUN.



NICOLAS DE BOUILLÉ, d'une noble et ancienne famille d'Auvergne, fut d'abord chanoine comte de Lyon en 1722, doyen de cette église en 1753, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, maître de la chapelle de l'oratoire du roi, son premier aumônier en 1757, et abbé de Hautvilliers. Nommé en 1758 évêque d'Autun, il prit le titre de comte de Saulieu et de président-né et perpétuel des États de Bourgogne. Conseiller d'État en 1761, député du clergé en 1762, il mourut à Paris le 22 février 1767.

Il portait : *de gueules à la croix ancrée d'argent.* (Pl. IV, fig. 45.)

Devise : *A vero bello Christi.*

Voyez les mandements de ce prélat et une plaque de marbre noir fixée contre le mur, entre le premier et le second pilier à gauche, dans le collatéral de gauche du chœur de l'église Saint-Gervais à Paris. C'est là que fut inhumé M. de Bouillé le 23 février 1767.

YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF, né à Rennes en Bretagne l'an 1732, était fils de Claude François de Marbeuf, président à mortier au Parlement de Bretagne, et d'Anne-Marie de Quérouzy[1]. D'abord vicaire général du diocèse de Rouen, chanoine comte de Lyon en 1752, abbé de Saint-Jacut, diocèse de Dol, député du clergé en 1760, M. de Marbeuf fut nommé évêque d'Autun en 1767. Il prit, comme ses prédécesseurs, les titres de comte de Saulieu et de président-né et perpétuel des États de Bourgogne. Pendant son épiscopat, il fut nommé député du clergé à l'Assemblée de 1770, conseiller d'honneur ecclésiastique au Parlement de Bourgogne le 5 décembre 1776, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 1er janvier 1785. Transféré à l'archevêché de Lyon le 12 juillet 1787, il

[1] Morel de Voleine, ouv. cité, p. 207 et suiv.

fut chargé de la feuille des bénéfices, émigra pendant la Révolution et mourut à Lubeck en Basse-Saxe le 29 germinal an VII (jeudi 18 avril 1799).

Il portait : *d'azur à deux épées nues d'argent, montées d'or, mises en sautoir la pointe en bas* [1]. (Pl. IV, fig. 46.)

Voyez les mandements, avis, paroissiens et autres livres d'église imprimés pendant l'épiscopat de ce prélat. Ces armes ont été sculptées vers 1845 sur la façade extérieure de la première chapelle à gauche en entrant dans la cathédrale d'Autun.

Sceau ovale : dans un cartouche, les armes ci-dessus, couronne de comte, crosse, mitre et chapeau. Au dessous, deux branches de laurier entrelacées. Lég. : IVO. ALEXANDER. DE. MARBEUF. EP. ÆDUENSIS. COMES. LUG. [2].

Autre sceau ovale : armoiries dans un cartouche surmonté des attributs ordinaires et entouré du cordon du Saint-Esprit. Pas de légende.

CHARLES-MAURICE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, né à Paris le 2 février 1754, était fils de Charles Daniel de Talleyrand-Périgord et de Victoire-Éléonore de Damas d'Antigny [3]. D'abord abbé de Saint-Denis et du Bec, agent général du clergé en 1780, il fut nommé évêque d'Autun le 1er octobre 1788 [4]. Comme tel il prit le titre de comte de Saulieu et celui de président-né et perpétuel des États de Bourgogne. Député aux États généraux de 1789, il se démit de son évêché en 1791 et mourut à Paris le 20 mai 1838.

Il portait : *de gueules à trois lionceaux d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur* [5]. (Pl. IV, fig. 47)

Voyez ses mandements imprimés à Autun chez P.-Ph. Dejussieu

[1] Segoing, p. 401. — S. des Marches, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, Chalon, 1851, in-folio, p. 29.

[2] Bibl. du grand séminaire d'Autun ; sceau collé sur la garde d'un missel Eduen de 1831.

[3] Jal. *Dictionn. crit. de Biogr. et d'Hist.*— Paris, Plon, 1867, au nom.

[4] Michaud, dans son *Histoire de la vie politique et privée de Charles-Maurice de Talleyrand*, etc. Paris, in-8°, p. 5, dit qu'Autun ne le vit pas prendre possession de son siége. Le contraire a été prouvé par M. l'abbé Devoucoux (aujourd'hui évêque d'Evreux), dans son article intitulé : *Le prince de Talleyrand*, Annales de la société Eduenne, 1853-57, p. 115.

[5] Saint-Allais, *Armorial des familles nobles de France*, 1re livr., in-8°, 1817, p. 157 — D'Eschavannes, ouv. cité, au nom.

en 1789 et 1790. L'écu placé dans un cartouche est accompagné des attributs ordinaires, couronne de duc, crosse, mitre et chapeau.

Grand sceau ovale : écu aux armes susdites dans un cartouche, attributs comme dessus. Lég. : CAROLUS MAURITIUS DE TALLEYRAND PERIGORD EPISC. ÆDUENSIS [1].

Autre sceau ovale plus petit, semblable au précédent, avec cette différence qu'entre le cartouche et la couronne se trouve la devise des Talleyrand : *Re que Diou.*

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS.

JEAN-LOUIS GOUTTES, né à Tulles, en 1740, servit d'abord dans un régiment de dragons. Devenu curé d'Argelliers, près Béziers, député à l'Assemblée constituante, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, fut nommé évêque par les électeurs du département de Saône-et-Loire, prit possession dans les premiers jours d'avril 1791, et périt sur l'échafaud à Paris le 20 mars 1794.

C'est à son épiscopat qu'il faut rattacher un sceau ovale portant une croix rayonnante et sortant du milieu des nuages, avec cette légende : ÉVÊCHÉ DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

THOMAS-JUSTE POULLARD, autre évêque constitutionnel, ne nous est connu que par une lettre pastorale du 24 mars 1801. Il dut être sacré le troisième dimanche après Pâques de la même année dans l'église métropolitaine de Lyon [2]. C'est ce même Poullard qui ordonna Auzou et Blachère et sacra Châtel. Il mourut à Paris le 9 mars 1833.

Nous ne connaissons aucun sceau se rapportant à son administration.

En 1802 PHILIBERT-CLAUDE GROULT était « administrateur apostolique » du diocèse d'Autun, le siége vacant. Une institution de curé pour l'église de Saint-Germain de Tintry du 11 décembre 1802,

[1] Pièce aux archives de l'évêché d'Autun.

[2] *Lettre du presbytère de S. et L. séant provisoirement à Saint-Usuge pour la convocation du synode diocésain*, 2 *avril* 1801. (Archives de la Société Eduenne, à Autun.)

signée de lui et de son pro-secrétaire, M. Tripier, a pour en-tête un triangle lumineux avec le tétragramme hébreu, et est scellé d'un cachet ovale portant un écusson à ses initiales P. C. G. entrelacées, surmonté de guirlandes et couronnes de fleurs et porté sur deux branches de laurier, avec la légende : ADMINISTRAT. APOST. DYOCES. AUGUSTODUN.

A la suite du Concordat de 1801 et en vertu d'une bulle datée du 15 août de la même année, une nouvelle circonscription ecclésiastique fut proclamée, et l'évêché d'Autun fut conservé.

GABRIEL-FRANÇOIS MOREAU, né à Paris le 24 septembre 1721, d'abord conseiller-clerc au Parlement de Paris, chanoine et théologal de l'église Notre-Dame de cette ville, fut sacré évêque de Vence le 29 avril 1759. Transféré à Mâcon en 1763, comte et chanoine d'honneur de l'église collégiale de Saint-Pierre de cette ville, il fut nommé évêque d'Autun après le Concordat et fit prendre possession de ce siége le 30 mai 1802. Il mourut à Mâcon le 8 septembre de cette même année, à l'âge de 81 ans.

Il portait : *d'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux roses de gueules tigées et feuillées de sinople et en pointe, d'une tête de Maure de sable tortillée d'argent, soutenue d'une mer ou rivière de* [1]... (Pl. IV, fig. 48.)

Armoiries parlantes : *Maure eau*, qui se trouvent au titre des *Instructions sur le Rituel* que ce prélat publia en 1778 [2] et de l'*Extrait du Rituel* de 1779 [3]. L'écu ci-dessus y est dans un cartouche surmonté d'une couronne de duc, de la mitre, de la crosse et du chapeau. Au milieu et au dessous pend une croix à quatre branches et à huit pointes, qui est celle des chanoines comtes de Saint-Pierre de Mâcon.

Étant évêque d'Autun, M. Moreau portait, en place de ses armoiries, ses initiales G F M entrelacées et accompagnées des attributs ordinaires. (V. ses ordonnances et discours.)

[1] M. d'Eschavannes, ouv. cité, t. I, p. 281, art. *Moreau à Paris*, donne des armoiries semblables moins la rivière de la pointe.
[2] Lyon, Périsse, in-4°.
[3] Ibid., id., in-12.

François de Fontanges, fils de noble messire Hugues de Fontanges, chevalier, seigneur de la Fauconnière, et de Marie de Boissieu, naquit à la Fauconnière, près Gannat, diocèse de Clermont, aujourd'hui département de l'Allier, le 8 mars 1744 [1]. Sacré évêque de Nancy le 17 août 1783, M. de Fontanges passa à l'archevêché de Bourges, puis à celui de Toulouse en 1788, et de là émigra en Angleterre et en Espagne. Nommé à l'évêché d'Autun en octobre 1802, il en prit possession avec le titre d'*archevêque-évêque*. Il mourut en sa ville épiscopale le 26 janvier 1806.

Il portait : *De gueules au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur.* Tenants : deux anges. (Pl. IV, fig. 49.)

Devise : *Tout ainsi font anges* [2].

Étant archevêque-évêque d'Autun, M. de Fontanges substitua à ses armes tantôt ses initiales F F entrelacées dans un cartouche accolé à une croix archiépiscopale et surmonté du chapeau, tantôt l'écu ci-dessous représentant Jésus debout, nimbé, ressuscitant Lazare inhumé dans une grotte [3]. (V. les mandements et ordonnances des années 1803 et 1804.)



[1] Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Cornil, curé-doyen de Gannat.

[2] La Chesnaye des Bois, ouv. cité, t. V, p. 132. — Saint-Allais, ouv. cité, p. 72.

[3] Saint Lazare, vulgairement dit saint Ladre, est le patron de l'église cathédrale et du diocèse d'Autun.

Fabien-Sébastien Imberties naquit à Cahors (Lot) le 17 février 1737, de Jean Imberties, bourgeois de Cahors, et de Jeanne-Marie de Laymet. Il fit d'abord partie de la Compagnie de Jésus, émigra en Espagne, à son retour devint curé de Montauban, et fut nommé le 15 juillet 1806 à l'évêché d'Autun. Napoléon le créa baron de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut à Autun le 25 janvier 1819 à l'âge de 82 ans.

Il portait : *vairé d'or et d'azur au franc quartier des barons ecclésiastiques qui est de gueules à la croix alésée d'or.* (Pl. IV, fig. 50.)

Ces armoiries sont au titre des mandements imprimés pendant l'episcopat de ce prélat; elles sont surmontées d'une de ces toques à plumes substituées aux couronnes par l'empereur Napoléon [1], et accompagnées de l'étoile de la Légion d'honneur. Elles sont gravées sur sa tombe dans le collatéral gauche de la cathédrale d'Autun, devant la chapelle des évêques.

Quelquefois les armes de M. Imberties sont remplacées par ses initiales F. S. I. entrelacées [2].

Sceau ovale : écusson en cartouche, portant d'azur aux lettres F. S. I. entrelacées, accolé à une croix épiscopale, surmonté de la crosse, de la mitre et du chapeau; en bas, deux branches de laurier entrelacées [3].

Roch-Étienne comte de Vichy, fils de Barthélemy-Gilbert de Vichy et de Jeanne Surrel de Montchaut, naquit le 7 juillet 1753 au château de Paulhaguet, arrondissement de Brioude (Haute-Loire) [4]. D'abord vicaire général d'Évreux, aumônier de la reine Marie-Antoinette, il émigra en Bavière, devint sous la Restauration aumônier de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, évêque élu de Soissons en 1817, puis évêque d'Autun le 30 juillet 1819. Nommé pair

[1] La toque des barons était de velours noir, retroussée de contre-vair, ornée de trois plumes blanches soutenues par un porte-aigrette d'argent. (D'Eschavannes, ouv. cité, t. I, p. 72.)

[2] V. *Rituel à l'usage du diocèse d'Autun.* Autun, Dejussieu, 1807, in-12. — *Catéchisme à l'usage des églises catholiques de l'Empire français.* Autun, Dejussieu, 1808, in-12.

[3] Archives de la Société Éduenne. *Dispense du 20 octobre* 1807.

[4] Ces renseignements nous ont été obligeamment fournis par M. l'abbé Favier, curé de Paulhaguet.

de France en 1823 et conseiller d'État l'année suivante, il mourut à Paris le 3 avril 1829.

Il portait : *de vair plein*. (Pl. IV, fig. 51.)

Ces armes sont enregistrées dans l'armorial général de 1696 au nom de Gilbert de Vichy, comte de Chamron [1].

Elles sont gravées au titre des mandements et livres d'église imprimés sous l'épiscopat de ce prélat, et accompagnées des attributs ordinaires auxquels s'ajoute, depuis 1823, le manteau de pair de France.

Sceau ovale : aux armes ci-dessus, dans un cartouche soutenu de deux branches de laurier entrelacées et accompagnées des crosse, mitre et chapeau.

Bénigne-Urbain-Jean-Marie du Trousset d'Héricourt, né le 15 juillet 1797, à Questemberg (Morbihan), était fils de Bénigne-Joseph du Trousset d'Héricourt, ancien président au Parlement de Paris, et de Marie-Françoise Bellynno. D'abord vicaire général d'Évreux, puis de Besançon, M. d'Héricourt fut nommé à l'évêché d'Autun le 15 avril 1829. Il mourut en son palais épiscopal le 8 juillet 1851.

Il portait : *de sinople au lion d'or armé et lampassé de gueules* [2]. (Pl. IV, fig. 52.)

Ces armes se trouvent au titre des mandements et livres d'église imprimés sous l'épiscopat de ce prélat.

Elles ont été sculptées vers 1845 sur la façade extérieure et l'un des contreforts de la première chapelle à gauche en entrant à la cathédrale d'Autun.

Grand sceau ovale : aux armes susdites dans un cartouche accompagné des attributs ordinaires et du pallium. Au bas de l'écusson pend une croix à quatre branches et à huit pointes. Lég. : BENIG^US URB^US. JOAN^ES MARIA D'HERICOURT EPISCOPUS ÆDUENSIS.

Plusieurs autres sceaux plus petits aux armes mais sans légende.

Frédéric-Gabriel-Marie-François de Marguerye, fils de Gabriel-Laurent de Marguerye, chevau-léger de la garde du roi, puis lieu-

[1] Bibl. imp. Dép. des Mss. d'Hozier. Bourgogne, fig. p. 57.
[2] La Chesnaye des Bois, ouv. cité, t. III, p. 393.

tenant de cavalerie, chevalier de Saint-Louis [1], et de Marie-Catherine-Adélaïde de Bonnet, naquit à Sainte-Marguerite-des-Loges, diocèse de Bayeux, le 8 mars 1802. D'abord directeur au collége Stanislas à Paris, chanoine de Besançon, puis chanoine et grand vicaire de Soissons, Mgr de Marguerye fut sacré évêque de Saint-Flour le 26 novembre 1837. Transféré à Autun le 15 mars 1852, il fut autorisé. par un bref apostolique du 19 juillet 1853, à prendre le titre d'évêque d'Autun, Chalon et Mâcon. Il joint à ce titre ceux de prélat assistant au trône pontifical et d'officier de la Légion d'honneur.

Il porte : *d'azur à trois marguerites de pré au naturel posées* 2 *et* 1. (Pl. IV, fig. 53.)

Devise : *Honneur passe richesse.*

Ces armes se voient en tête des mandements, livres d'heures, etc., imprimés pendant l'épiscopat de ce prélat ; sur ses portraits lithographiés [2] ; en deux endroits d'un vitrail dans l'oratoire de l'évêché d'Autun ; sur un écusson en cul de lampe dans la chapelle du Sacré-Cœur à la cathédrale d'Autun, etc... Les marguerites, qui sont des armoiries parlantes, ont été employées pour la décoration des murailles d'un escalier à l'évêché d'Autun.

Les armes portées par la famille de Marguerye au XVIIIe siècle étaient, selon La Chesnaye des Bois [3] : *d'azur à trois marguerites de pré d'argent tigées et feuillées de même posées* 2 *et* 1. Originairement, dit-il, elles n'étaient ni tigées ni feuillées. Le cri des armes est : *Cherche qui n'a.*

Grand sceau ovale aux armes susdites, dans un cartouche accompagné des attributs ordinaires, du pallium et de l'étoile de la Légion d'honneur. En haut, la devise : *Honneur passe richesse.* Lég. : FREDERICUS GABRIEL MARIA FRANCISCUS DE MARGUERYE EPISCOPUS ÆDUENSIS.

Autre sceau plus petit, de même arrangement. Lég. : ÉVÊCHÉ D'AUTUN.

HAROLD DE FONTENAY.

[1] A sa mort il était chevalier depuis 59 ans et doyen de l'ordre.
[2] Joachim Issarti dit d'Aurillac, pinx. et del. — Marzocchi pinx. et lith.
[3] Ouv. cité, t. II, p. 477, et t. V, p. 509.

DEUX LETTRES INÉDITES DE PIERRE D'HOZIER

à François Du Chesne [1]

Ce Jeudy sixiesme Septembre 1657.

De crainte que je ne sois pas de retour en mon manoir lorsque Messire François *Quercetanus* y passera, j'ay laissé ce billet pour l'advertir que je ne puis avoir l'honneur de l'accompagner aujourd'huy aux grands Chesnes, parce que depuis qu'il fut sorti hier au soir de chez moy, il me survint tout à coup deux affaires qui m'obligent indispensablement de demeurer icy. L'une est une depesche de Messire Henry mon hoste qui mordonne certaines choses pour son service, à quoy il faut que je travaille incessamment, et où il s'agit pour luy d'une somme de deux mille livres et de faire partir un exempt des gardes en diligence pour faciliter le payement, L'autre est que Monsieur le Cocq conseiller en Parlement m'a conjuré de l'ayder en quelque rencontre où il a besoin de moy, et men a fait prier par Messire Charles des Merlettes son bon cousin. Si bien que ces deux sujets jointz ensemble ne me permettent pas de maller promener que jusques à la semaine prochaine que je seray libre......... si je puis avoir quelques momens de loisir apres disner, je passeray chez frère François avant qu'il parte, pour recevoir sa bénédiction......... D'Hozier.

Ce Mardy 27 Novembre 1657.

Si Messire François Du Chesne n'a point d'affaires pressées qui l'obligent de sortir de la maison, il attendra, s'il luy plaist, entre deux et trois heures, et peut estre plus tost, Monsieur le marquis de Cessac, qui m'a prié de le mener en son domicille pour luy rendre visite et pour luy parler du Cardinal de Cazillac dont on achève le portrait. Apres quoy, s'il veut, nous irons voir les Tyndarides, chez lesquels je n'ay pas encore esté, et pour les advertir que Monsieur Gilliet leur veut donner à disner et à frère François le jour que nous prendrons. Cependant comme il y a desja plus d'un pied d'eau dans ma cave et que je ne puis mettre mon vin en perce, je le suplie d'exercer la charité et de m'envoyer une bouteille du sien, non pas du Chably, mais de celuy qu'il boit à son ordinaire. Je luy souhaite le bonjour et à damoiselle Anne Corard et suis son très humble serviteur et orateur. Messire Pierre.

[1] Plusieurs lettres de P. d'Hozier, aussi curieuses que celles-ci, ont été publiées récemment dans l'introduction du *Sommaire de l'Armorial général* de d'Hozier, par M. Ed. de Barthélemy. Un vol. in-8°.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*suite de la table*).

M.

* Voyez 9e liv., septembre 1867, p. 427.

L. Sandret.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Août 1867.

M. le baron Stanislas de la Pérouse, attaché d'ambassade, épouse Mlle Léonie Meunier.

M. le baron Anatole de Berthois, — Mlle Jeanne du Maisniel, petite-fille du marquis d'Audiffret, sénateur.

M. Marie-Joseph-Hubert Vaysse, vicomte de Rainneville, — Mlle Alexandrine Petrowa Solovova, demoiselle d'honneur de l'impératrice de Russie.

M. Ferdinand Storms, — Mlle Sylvie de Wouters-d'Oplinter, fille du chevalier.

M. Tiburce de Mare, — Mlle Healy.

M. Auguste de Régis de la Colombière, — Mlle Olympe Argentré.

—

DÉCÈS.

Août 1867.

— *Auriol* (baron d'), décédé à Passy, le 3, à l'âge de 29 ans.

— *Odart de Parigny* (comte), décédé au château du Bouchet, près Baugé (Maine-et-Loire).

— *Labédoyère* (de), sénateur, décédé le 9.

— *Harcourt* (Mme la duchesse d'), née Aglaé Terray, veuve de l'ancien pair de France et ambassadeur, décédée à Paris, le 11, à l'âge de 80 ans.

— *Saint-Géraud* (Mlle de), décédée à Saumur, à l'âge de 16 ans.

— *Varenne* (Charles de la), décédé en Bretagne.

— *Dunin-Wousowicz* (Mme la comtesse Anne), mère du prince Poniatowski, décédée le 18, à Paris.

— *Bonaert* (baron Jean-Louis), chevalier de Malte, décédé le 18, à Aix-la-Chapelle, à l'âge de 70 ans.

— *Boisgelin* (Mme la marquise de), née Charlotte de Mazenod, décédée le 20, à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne), à l'âge de 82 ans.

— *Aigle* (comte de l'), décédé à Tracy (Oise), à l'âge de 101 ans.

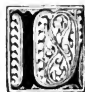
— *Clerc de Landresse*, maire de Besançon.

— *Suckau* (Edouard de), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

— *Gorrand de Labaume*, premier président de la Cour impériale de Montpellier, décédé à Vichy.

— *Murat* (Mme la princesse), veuve du prince Achille Murat, fils aîné du roi de Naples, décédée en Amérique.

LES
CONFIRMATIONS DE NOBLESSE
DE L'ÉCHEVINAGE D'ANGOULÊME
SOUS
LES RÈGNES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.



LA fiscalité, de l'aveu de tous les historiens, fut le fléau du règne de Louis XIV. On a signalé depuis longtemps déjà, parmi les causes d'appauvrissement de la nation à cette époque, la création sans cesse renouvelée des offices, vendus à beaux deniers comptants ; mais on n'a peut-être pas assez remarqué et pesé les mesures législatives et financières qui furent prises en matière de noblesse. Pour subvenir à ses folles prodigalités, le grand roi ne craignit point de vendre des titres d'honneur comme une marchandise, et d'avilir ainsi tout un corps illustre. De 1643 à 1711, en cinq opérations successives, il jeta dans le royaume, suivant ses besoins, près de 900 lettres d'anoblissement, moyennant une grosse finance, et, dans la suite, il n'eut point honte de les révoquer, sans restituer le prix d'achat.

On pouvait, nous en convenons, trouver à ce sujet, des précédents regrettables dans l'histoire des derniers règnes. Les rois Charles IX et Henri III, par édits des mois de janvier 1568 et de juin 1576, avaient anobli, moyennant argent comptant, le premier douze personnes, le second un certain nombre d'habitants de onze généralités du royaume ; mais au moins ils n'avaient usé de ce procédé financier qu'avec une certaine discrétion. Louis XIV s'en servit en enfant prodigue ; il spécula hardiment sur la vanité publique et mit la bourgeoisie riche en coupe réglée.

Bien plus, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé faire, il l'exécuta sans vergogne : il frappa d'un impôt forcé la noblesse d'échevinage. — Il y avait alors en France un certain nombre de

villes qui, par suite d'éminents services rendus à l'État, avaient reçu des souverains, comme une récompense bien légitime, des priviléges de noblesse. La ville d'Angoulême, en particulier, jouissait officiellement, depuis 1507, de ces priviléges que le roi Louis XII avait conférés ou plutôt reconnus à 25 membres de la commune. Louis XIV, par son édit du mois de mars 1667, supprima pour l'avenir la noblesse attribuée aux maires, échevins et conseillers de cette ville; et, pour remplir en même temps les coffres de l'État, il obligea, sous peine de déchéance, les descendants des officiers qui avaient acquis ce privilége par l'exercice de leurs fonctions depuis l'année 1600, à payer, dans quatre mois pour tout délai, les taxes considérables auxquelles ils avaient été soumis par un rôle spécial. — Cette mesure fiscale réussit médiocrement tout d'abord. Six imposés seulement répondirent à l'appel et furent confirmés; les autres, faute du paiement exigé, furent inscrits sur un rôle arrêté au Conseil d'État et déclarés roturiers. Henri d'Aguesseau, intendant de Limoges, notifia à la sénéchaussée d'Angoulême l'arrêt ci-dessus avec l'état des particuliers déchus de leur noblesse, et en ordonna la publication et l'enregistrement au greffe. Ces formalités furent rigoureusement remplies à l'audience du 3 décembre 1668.

Mais ces mesures de rigueur n'amenèrent point le résultat attendu. L'argent ne se versait pas davantage, et cette persistance de refus de la part des contribuables, devenait un échec pour le roi ; il se ravisa bientôt. Mieux valait encore, pour satisfaire ses appétits et ses besoins de dépenses, recueillir un peu moins d'argent qu'on ne l'avait espéré, que de n'en pas ramasser du tout. On songea dès lors à entrer dans les voies d'accommodement ; on fit savoir les intentions de Sa Majesté à Angoulême, et, sur la requête en modération adressée par les imposés au rôle de 1667, il intervint un arrêt du Conseil du 31 décembre 1669, qui abaissa les taxes suivant les facultés de chacun, et rendit ainsi possible le paiement des droits de confirmation. L'état que nous reproduisons plus loin prouve que presque tous obéirent ; il n'y eut vraisemblablement d'abstention que de la part de ceux qui n'avaient point d'héritiers.

Le roi Louis XV suivit fidèlement les errements du règne précédent. Il ordonna par deux fois sur la noblesse d'échevinage la perception des droits de confirmation, d'abord à cause de son avénement à la couronne, par arrêt du Conseil du 2 mai 1730, sur les anoblis depuis 1643 jusqu'au 1er janvier 1715, et en second lieu

par édit du mois d'avril 1771, sur les anoblis depuis le 1er janvier 1715. La taxe de 1730 frappa donc pour la seconde fois la plus grande partie des familles qui avaient figuré sur les rôles de 1667 et de 1669.

Les curieux documents que nous publions ici pour la première fois sont extraits, savoir : la taxe du 7 novembre 1667 et le rôle de modération du 31 décembre 1669, des Archives du Présidial d'Angoulême, conservés au dépôt départemental, série B ; — le rôle des taxes de 1730, du fonds de l'Intendance de Limoges, série C, art. 53. — Quant au rôle des confirmés en 1771, qui a été publié par M. l'abbé Michon, à la suite de sa réimpression de la liste des maires d'Angoulême, par l'avocat Sanson (Paris, 1846, in-4°), il nous a paru superflu de le rapporter ici.

Extraict des registres du Conseil d'État.

Le Roy s'estant fait représenter en son Conseil, son édit du mois de mars 1667, portant entr'autres choses révocation des priviléges de noblesse des maires et eschevins et autres officiers des villes de Bourges, Poictiers, Niort, Angoulesme, Angers, et autres, dont ils jouissoient lors dudit édit, les arrests dudit Conseil des 14me may et 13me octobre audit an 1667 pour l'exécution dudit édit ; les roolles des taxes faictes sur les descendants des maires, eschevins et officiers de lad. ville d'Angoulesme depuis l'année 1600, pour estre confirmez audit privilège de noblesse, en payant lesd. taxes dans le temps pour ce préfix ; les significations desd. roolles aux y desnommez, avec commandement d'y satisfaire moictié dans deux mois et l'autre moictié deux mois après, moyennant quoy il leur seroit fait remise d'un sixiesme ; et, à faute de payer lesd. taxes dans ledit temps, ils seroient descheuz du béneffice dud. édit et de lad. remize ; et le procez-verbal du sieur Daguesseau, conseiller audit Conseil, Me des requestes ordinaires de son hostel, commissaire desparty en la Généralité de Limoges, du 19me du présent mois d'octobre, par lequel appert qu'il n'y a que les sieurs Hélie, autre Hélie, Pierre et Christophle Levesquot frères, Antoine Morisset et Estienne Chevrau, qui se soient présantez pendant lesd. quatre mois pour satisfaire au payement de leurs taxes ;

Et voulant Sa Majesté priver ceux qui sont en demeure dudit privilege de noblesse, conformément aux susd. édit et arrest, ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller au Conseil royal et control-

leur général des finances, SA MAJESTÉ EN SON CONSEIL a déclairé et déclaire les particuliers desnommez aux roolles arrestez audit Conseil pour la confirmation de leur noblesse, et qui ont négligé de payer leur taxe dans le temps pour ce preffix, descheus dudit privilege de noblesse, conformément aud. édit du mois de mars 1667, et arrest dud. Conseil donnez en exécution d'iceluy ; et ce faisant, ordonne Sa Majesté aud. sieur Daguesseau de les taxer d'office, savoir ceux demeurant en lad. ville d'Angoulesme à la contribution de la substance, et ceux faisant leur rezidance à la campagne, au payement de la taille et autres charges auxquelles les roturiers sont sujetz, sans aucune esperance de rétablissement. Enjoinct Sa Majesté audit sieur Daguesseau et aux officiers des Eslections de tenir la main à l'exécution du présent arrest, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, dont, si aucunes interviennent, Sa Majesté s'en est reservé et à sondit Conseil la connoissance, et icelles interdites et deffendues à ses autres cours et juges. Et sera le présent arrest leu, publié et affiché es sieges du Présidial et de l'Eslection d'Angoulesme et autres lieux où besoing sera, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance ; et outre sera la liste de ceux qui n'ont payé les susd. taxes enregistrée esd. sieges, pour y avoir recours en cas de besoing. Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le 7me jour de novembre mil six cent soixante huict. — Signé : BECHAMEIL.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nos conseils, Me des Requestes ordinaire de nostre hostel le sieur Daguesseau, commissaire par nous desparty pour l'exécution de nos ordres en la Généralité de Limoges et aux officiers des Eslections d'icelle, salut. Nous vous mandons et ordonnons de tenir la main, chacun en droit soy, à l'exécution de l'arrest dont l'extraict est cy attaché soubz le contre-seel de nostre chancellerie, ce jourd'hui donné en nostre Conseil d'Estat, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, dont, si aucunes interviennent, nous nous en réservons et à nostre Conseil la cognoissance, et icelle interdisons et deffendons à nos autres cours et juges ; et en outre, à vous dit sieur Daguesseau de taxer d'office les particuliers mentionnés audit arrest, scavoir ceux demeurant en la ville d'Angoulesme à la contribution de la subsistance, et ceux faisant leur résidence à la campagne au payement de la taille et autres

charges auxquelles les roturiers sont sujetz. Commandant au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de signiffier led. arrest à tous qu'il appartiendra, à ce qu'ilz n'en prétendent cause d'ignorance, et faire, pour l'entiere exécution d'iceluy et de ce qui sera par vous ordonné en conséquence, tous commandements, sommations, contrainctes, deffenses et autres actes et exploicts nécessaires, sans autre permission. Et sera adjousté foy aux copies dudit arrest, que nous voulons estre leu, publié et affiché ez siéges du Présidial et de l'Eslection d'Angoulesme et autres lieux où besoing sera, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance ; et des présentes collations par l'un de mes amez et féaux conseillers et secrétaires ; car tel est nostre plaisir. — Donné à Paris, le 7me jour de novembre mil six cent soixante et huict, et de nostre regne le vingt-sixiesme.

Par le Roy en son conseil,

Signé : Béchameil.

Estat des particuliers dénommez au roole arresté au Conseil de Sa Majesté pour la confirmation de leur noblesse déclairés roturiers par l'arrest cy-dessus.

Et premierement, Guillaume Lambert, sieur du Maine-Giraud.
2. Jean Lambert, sieur de Rocheffort.
3. Antoine Lambert, fils dudit Guillaume.
4. Guillaume Lambert, cy-devant procureur du Roy.
5. François Lambert, à présent procureur du Roy, son fils.
6. Raymond de Villoutrays, sieur de la Diville.
7. Pierre de Villoutrays, son fils.
8. Les enfans de deffunt Pierre Avril, avocat.
9. N..... Descombes, sieur du Maine-Gaillardon.
10. Jean Moulin, cy-devant lieutenant-criminel.
11. Jacques de Villoutrays.
12. Les enfans de deffunt Hélies de Villoutrays.
13. Hélies Martineau, sieur de Barriere.
14. Pierre Balue, sieur de Montgaudier.
15. N.... Balue, sieur de Coursac.
16. N.. .. Balue.
17. Henry Pasquet, sieur de Lage-Baston.
18. Abraham Pasquet, sieur de Lage.
19. Toussainct Falligon, sieur des Gaignieres.

20. François Falligon, sieur de Villeneuve.
21. Pierre Thomas, sieur des Maisonnettes.
22. Anthoine Thomas, sieur de Lézignac.
23. Jean Thomas, sieur des Bertonnières.
24. Jean Jameu.
25. Marcq Guillaumeau, sieur de Ruelle.
26. N..... Aigron, sieur de la Motte.
27. N..... Aigron, son frère.
28. N..... Aigron, sieur de la Font.
29. Pierre Birot, sieur de la Barrie.
30. N..... Birot, médecin.
31. N..... Birot, son filz.
32. Charles Ferrend, sieur des Roches.
33. Jean Mauronnier (Maurougné), sieur du Parcq.
34. Jacques Mauronnier (Maurougné), sieur de Grapillet.
35. Anthoine Boisson, sieur de Bussac.
36. Clément Boisson, sieur de Dirat.
37. Hélies Boisson.
38. Jacques Boisson.
39. Jean Boisson.
40. N..... Boisson.
41. Hélies Desruaux.
42. Pierre Faure, sieur de Courgeat.
43. Estienne Chilloux, sieur de Fontenelle.
44. Les enfans de N..... Souchet, sieur de la Dourville.
45. Les enfans de N..... Souchet, sieur des Chadennes.
46. Jean Souchet, sieur des Doucetz, lieutenant-criminel d'Angoulesme.
47. N..... Barraud, sieur de Goueix.
48. N..... Barraud, sieur de Boisse.
49. François des Bordes, sieur du Mayne-du-Puy.
50. N..... des Bordes, sieur de Combedieu.
51. Jean Racaud, conseiller.
52. Antoine Racaud, sieur de Laugerie.
53. Annet de la Charlonnie, sieur d'Auteroche.
54. Allain Arnaud, sieur de Chalonne.
55. N..... Viroulaud, sieur de Marillac.
56. N..... Barbier de Signac.
57. François Saunier, sieur de Francillac.

58. Jean Mesneau, sieur de la Motte.
59. N..... Mesneau, sieur de la Brousse.
60. Anthoine Trigeau, sieur de la Prade.
61. Pierre Barreau, sieur de Lage.
62. N..... Barreau, sieur de Denat.
63. N..... Barreau, sieur de Beauregard.
64. Louis Bernard, procureur du Roy en l'Eslection.
65. Louis Bernard, lieutenant particulier au Présidial d'Angoulesme.
66. Pierre Desforges, advocat.
67. N..... Desforges, conseiller, son filz.
68. Jacques Pichot, sieur de Rophie (Roffy).
69. Jean Guimard, sieur de Salles.
70. Samuel Pasquet, sieur de Piedgut.
71. François Pommet, sieur des Trapes.
72. Jean Gillibert, sieur des Vaux.
73. Jean Dutiers, sieur de la Rochette.
74. David Barbot.
75. Marcq Barbot, son filz.
76. Pierre Desbrandes.
77. N..... Desbrandes, son filz.
78. Jean Rousseau, sieur de la Bourelie.
79. Jean Préveraud, sieur des Mardieres.
80. Pierre Briand, sieur de la Chaussée.
81. Jean Preveyraud (Préveraud), sieur de la Piterne.
82. Jean de Lestoile, sieur de la Croix.
83. N..... de Lestoile, son fils.
84. Samuel Paute, sieur des Riffaux.
85. Jacques Maurin, conseiller.
86. François Birot, sieur d'Amblecourt.

Extraict des registres du Conseil d'État.

Henry Daguesseau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, M[e] des Requestes ordinaire de son hostel, et président au grand Conseil, commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la Généralité de Limoges,

Veu l'arrest du Conseil d'Estat du Roy et commission sur iceluy à nous adressante du 7[e] du présent mois de novembre, l'estat des particuliers desnommez au roolle arresté au Conseil de Sa Majesté.

Nous ordonnons que ledit arrest du Conseil sera leu et publié en l'audience de la Séneschaussée et siége présidial d'Angoulesme et registré au greffe d'icelle, avec l'estat des particuliers cy-dessus transcript, pour y estre gardé et observé selon sa forme et teneur ; enjoignons au procureur du Roy en la Séneschaussée et siége présidial d'Angoumois d'en requérir ladite publication et enregistrement à la première audience, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et de nous en certiffier incessamment. — Fait à Limoges, le 27e jour de novembre 1668. — Signé : Daguesseau. Par mondit sieur : Le Febvre.

Leu et publié en l'audience de la cour ordinaire de la Séneschaussée et siége présidial d'Angoulesme le 3me décembre 1668, ouy et requerant le procureur du Roy, et de l'ordonnance dud. siége registré au greffe, aux protestations faites par les officiers dudit Présidial, mayre et eschevins de lad. ville de se pourvoir contre led. arrest et ordonnance que de raison.

Signé : Dubois, greffier.

Extraict des registres du Conseil d'État.

Sur la requeste présentée au Roy estant en son Conseil par les particuliers desnommés au roolle des taxes ce jourd'huy arresté au Conseil comme descendants des maires et eschevins de la ville d'Angoulesme despuis l'année 1600, pour estre confirmés en leur noblesse, nonobstant la révoquation faite par l'édit du mois de mars 1667 et arrest dud. Conseil donné en conséquence, contenant qu'ils sont fondés en lettres-patentes antiennes et confirmées de Roys en Roys, pour jouyr du titre et privilege de noblesse, néantmoings ils ont esté taxés à des sommes considérables pour y estre confirmés, dont ils supplient Sa Majesté de les descharger et de tout ce qui a esté fait en exécution desdits édit, arrest et roolle, mesme des taxes d'office faites par le sieur Daguesseau, Me des Requestes, sur ceux demeurans en la ville d'Angoulesme pour la Subsistance, et pour ceux qui résident à la campagne les descharger de la taille où ils se trouveront compris es années 1669 et 1670, offrant pour obéir aux offres de Sa Majesté de payer les sommes portées par led. roolle de ce jour d'hui en leur fournissant les quittances du sieur de Bartillat, garde du Trézor royal, conformément à iceluy, moyen-

nant quoy lesdits supplianz jouiront des priviléges des entiens nobles de ce royaume, ainsy qu'ils faisoient avant ledit édit du mois de mars 1667.

Veu lad. requeste et lesdits offres ; ouy le rapport du sieur Marion (?), conseiller aud. Conseil, intendant des finances, le Roy estant en son Conseil, ayant esgard à lad. requeste et aux offres des supplianz, sans s'arrester à l'arrest dud. Conseil du 7me novembre 1668 et au roolle des taxes du 4me avril audit an et à tout ce qui a esté fait en conséquence, a ordonné et ordonne qu'en payant par chescun des supplianz les sommes contenues aud. roolle ce jourd'hui arresté audit Conseil, il leur sera à chescun d'eux délivré des quittances du garde du Trézor royal, qui seront conterollées au conterolle général des finances, moyennant quoy ils seront confirmés en leur privilége de noblesse pour en jouir comme ils faisoient avant ledit édit du mois de mars 1667, et tout ainsy que les entiens nobles de ce royaume, pourveu qu'ils ne fassent aucun acte de desrogeance ; et en outre seront lesdits supplianz desnommés audit roolle deschargés des taxes d'office faites sur eux par ledit sieur Daguesseau pour leur part de subsistance de ladite ville d'Angoulesme et de la taille en laquelle ceux quy demeurent à la campaigne se trouveront avoir esté compris pour les années 1669 et 1670 ; et pour cest effect seront toutes lettres à ce nécessaires expédiées ; et cependant a ordonné Sa Majesté que le présent arrest et ledit roolle de ce jourd'huy seront publiés et registrés où besoin sera. Et quant aux autres particuliers compris au susdit roolle du 4me avril 1668, et qui sont en demeure d'accepter la grâce à eux offerte par Sa Majesté, pour la modération de leurs taxes, Sa Majesté, en exécutant ledit édit du mois de mars 1667 et les arrests du Conseil les a déclairés et déclaire descheus du tiltre de noblesse, ordonne qu'ils seront compris au roolle de la taille et de la subsistance et autres charges, à quoy les roturiers des lieux de leur demeure sont subjetz, ordonné à ces fins au sieur Dorieu, Me des Requestes, commissaire déparly en la Généralité de Limoges de tenir la main à l'exécution du présent arrest. — Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté estant à Saint-Germain-en-Laye, le 31e jour de décembre 1669. Signé : Le Tellier.

Roolle de modération des taxes que le Roy, estant en son Conseil royal des finances a ordonné estre payées par aucuns particuliers,

maires et eschevins de la ville d'Angoulesme et par les descendants de ceux qui ont exercé lesdites charges depuis l'année 1600, *pour les quatre neufviesmes par eux offerts des sommes auxquelles ils avoient estés taxés par le roolle cy-devant arresté audit Conseil le* 4e *avril* 1668 *pour estre maintenus en leur noblesse, sans qu'ils soient obligés de prendre des lettres de confirmation dont Sa Majesté les a dispensés, moyennant le payement desdites taxes pour jouir du restablissement des priviléges de noblesse, conformément à l'arrest du* 6me *décembre* 1666, *édit du mois de mars* 1665 *et autres arrests dudit Conseil, donnés en conséquence, lesquelles taxes seront payées es mains du porteur des quittances du sieur de Bartillat, garde du Trézor royal, par les cy-après nommés, suivant leursdites offres.*

I.

Me Guilhaume Lambert, sieur du Maisne-Giraud, président en l'Eslection d'Angoulesme, filz de feu François Lambert, sieur de Lugeat, eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 2,400 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir de la confirmation de sa noblesse, en exécution dudit édit du mois de mars 1667 et des arrests dudit Conseil, la somme de. . . . . 1,060# 13. s. 4. d.

II.

Jean Lambert, sieur de Rocheffort, filz aisné dud. sieur Lambert, président, demeurant à Saint-Laurent-de-Belzagot, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 4,600 livres auxquelles il avoit esté taxé pour le roolle cy-devant arresté audit Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 1,600#.

III.

Anthoine Lambert, sieur de la Vouture, second fils dud. sieur Lambert, président, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 1,400 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au Conseil ledit jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . . 533# 6 s. 8 d.

IV

François Lambert, sieur des Andreaux, procureur du Roy au Présidial d'Angoulesme, et y demeurant, filz de feu Jean Lambert, eschevin, aussy procureur du Roy et petit-filz de François Lambert, sieur du Lugeat, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu de 960 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté audit Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 426# 13 s. 4 d.

G. de Rencogne,

Archiviste de la Charente.

(*La suite prochainement.*)

Lettre du roi Charles VI, conférant l'ordre de la Cosse de Genêt [1].

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous ceux qui ces présentes letres verront, salut : Sçavoir faisons, que nous a plein informez de la bonne et noble génération dont nostre amé sergent d'armes, Robert de Mauny, Escuier, est issu et procréé ; A icelui avons donné et octroié, donnons et octroions de grâce espécial par ces présentes, congé, et licence, que doresnavant il puist, et lui loyse porter le collier de nostre Ordre de la Cosse de Geneste, en tous lieux, et par toutes places, festes, et compaignies qu'il lui plaira, et bon lui semblera. En tesmoin de ce nous avons fait nostre seel secret mettre à ces présentes. Donné à Paris en nostre hostel de Saint-Paul le septième iour de Mars, l'an de grace mille quatre cens et cinq, et le vintsixiesme de nostre règne. Signé : Par le Roy, Ponthieu.

[1] Bibl. Imp. — Mss. Fonds Du Puy, t. DCLXII, fol. 286. — Cet ordre de chevalerie fut, selon l'opinion commune, établi par saint Louis en 1234, lors de son mariage avec Marguerite de Provence. (V. le *P. Héliot*, t. VIII, *Havyn*, Théâtre d'honneur et de chevalerie, liv. III, etc.)

DES ARMOIRIES

FAUSSES OU POUR ENQUERRE

ET

par occasion de celles de Hierusalem.

DISSERTATION INÉDITE DE DU CANGE.



ARMI les nombreux manuscrits laissés par Du Cange et qui sont réunis aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, se trouve un volume assez peu connu et intitulé : *Traité du droit des armes, de leur origine et usage* [1]. C'est dans cet ouvrage que nous avons rencontré le chapitre que nous publions ici. Si, à première vue, la thèse que le savant auteur du *Glossaire* s'occupe de réfuter peut sembler futile, on doit reconnaître qu'elle lui a fourni l'occasion de réunir à ce sujet une série de faits curieux sur les armes de Jérusalem, l'origine et les titres de Godefroy de Bouillon. Tel est le motif qui nous porte à communiquer aux lecteurs de la *Revue nobiliaire* ce fragment que nous avons cherché à compléter par quelques indications nouvelles.

Arthur DEMARSY.

« Les couleurs et les métaux ayant esté ainsy arrestez par les hérauz pour l'usage du blazon des armoiries, ils firent, ce dit-on, en mesme temps une règle que ces mesmes métaux et couleurs y seroient disposez en telle sorte que le métail ne seroit jamais sur le métail, ny la couleur sur la couleur ; c'est-à-dire que les pièces de l'escu seroient différentes du fonds de l'aire, dont l'une seroit de couleur, l'autre de métail. Et ce à mon avis, affin que les armoiries eussent plus de relief et d'esclat par cette différence, la couleur paroissant davantage sur le métail et le métail sur la couleur, que si la couleur estoit posée sur la couleur ou le métail sur le métail [2].

[1] N. 9,466 mss français. M. Sandret a donné la table des chapitres de ce volume, p. 236 et 237 de la Revue Nobiliaire, 1866. La dissertation que nous publions forme le chapitre XI et est intitulée dans cette table : *De la règle de ne mettre métail sur métail* (p. 73 et suiv.).

[2] Sans invoquer les règles des hérauts d'armes qui n'ont été imaginées que bien

« Cette règle s'est observée si inviolablement que l'on a réputé fausses toutes armoiries qui sont blasonnées au contraire, à la réserve de celles de quelques princes comme de Godefroy de Bouillon, roy de Hiérusalem, qui, par une prérogative toute particulière, a eu le privilége de pouvoir porter métail sur métail en ses armoiries, qui estoient : *d'argent, à une croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme;* et d'autant qu'il n'est pas à présumer, disent les hérauz, que les armes des princes et particulièrement celles de Godefroy de Bouillon, dont les hauts faits ont éternisé la mémoire, soient fausses, telles armes ont esté appelées *armes pour enquerre*, parce qu'elles font naistre la curiosité de s'enquérir de la cause d'un blason si extraordinaire et que le vulgaire répute faux. Car, comme il n'y a point de privilége qui ne déroge à l'usage des loix et que les belles actions sont ordinairement récompensées par des prérogatives toutes spéciales, les princes, disent ces mesmes hérauz [1], assemblez pour délibérer de quelles honneurs ils reconnoistroient la vertu et la valeur de Godefroy de Bouillon sous la conduite du quel ils avoient retiré la Terre Sainte des mains des infidèles, résolurent, pour signaler davantage cette victoire à la postérité, qu'il porteroit des armoiries blasonnées contre la règle commune; et ce, affin que les peuples venant à jetter la veue sur l'empreinte de ces armes, fussent portez en mesme temps du désir de s'enquérir pourquoy un si grand prince avoit des armes que le vulgaire qualifie fausses et par ainsy ils fussent instruits du sujet de ce blazon extraordinaire par le récit des grandes actions qu'il avoit faites en cette expédition. A ce propos, il me souvient d'un trait du déclamateur [2], lequel parlant d'une statue que le magistrat décerna avec l'habit d'une femme à celuy qui avoit occis le tyran sous le mesme accoustrement, dit : Statua ergo tua non transibitur, habitus faciat ut interrogent transcurrentes [3].

plus tard, les archéologues actuels, et notamment M. Quicherat dans son cours à l'Ecole Impériale des Chartes, expliquent cette opposition des émaux et des métaux, à la fois à cause de l'effet d'optique et par la raison que les boucliers de cette époque étaient le plus souvent en bois peint ou recouvert d'étoffe de couleur, sur lequel se trouvaient clouées des lames de métal qui formèrent à l'origine les pièces les plus simples, la bordure, les fasces, bandes, chevrons, etc. Quelquefois aussi l'écusson étant entièrement recouvert de métal, on y peignait des animaux ou des traits de couleur.

[1] Chassanée, *Catalogus gloriæ mundi*. Francfort, 1579, in-f. On compte quinze éditions de cet ouvrage.

[2] Quintilien. Declamatio 282.

[3] Du Cange cite ici un passage d'un *livre de blasons manuscrit* dont il ne nomme

« Je ne dois pas admettre en cet endroit la remarque que Scipion Mazella, auteur italien [1], a fait au sujet des armes du Royaume de Hiérusalem, qui se persuade que cette croix potencée qui y est figurée n'est autre chose que la lettre capitale H traversée par le milieu en pal de la lettre I qui sont les deux premières lettres du nom de Hiérusalem représenté par ce moien en abbrégé en ces armoiries. Les termes de cet auteur sont tels traduits de l'italien [2] : « Godefroy de Bouillon fut le premier qui pour enseignes et pour armes de son Roiaume de Hiérusalem prit non pas une croix, comme le vulgaire le pense, mais bien un nom abbrégé de deux lettres capitales d'or en champ d'argent, qui estoient un H et un I fiché de haut en bas qui signifioit le nom de la cité et du Roiaume de Hiérusalem ; et aux quatre costez desdites lettres quatre petites croisettes semblablement d'or. Lesquelles armes encore qu'elles soient composées de métail sur métail si sont elles valables et privilégiées entre toutes les autres. »

« Pour fortifier la remarque de cet auteur, l'on rapporte un sceau de Godefroy de Bouillon et une médaille d'Albert patriarche de Hiérusalem [3].

pas l'auteur et qui reproduit presque textuellement ce qu'il vient de dire de l'origine des armes de Godefroy de Bouillon.

[1] Descrittione del regno di Napoli, con la notizia degl'uomini illustri, re, vescovi, famiglie nobili ecc., da Scip. Mazella. Napoli, 1597, in-4.

[2] Du Cange donne cette traduction d'après la vie de Pierre l'Hermite du P. d'Oultreman.

[3] Nous reproduisons ces pièces d'après la première édition de d'Oultreman citée ci-dessous. Malbranq (de Morinis, tome III, p. 41 et 42) donne aussi le dessin du

« Le sceau de Godefroy a pour empreinte d'un costé la lettre H traversée comme dessus en pal de la lettre I qui exorde en hauteur la première, accompagnée de quatre croisettes figurées en dedans de la lettre H et à costé de la lettre I. Les lettres sont environnées d'une couronne d'espines et à l'entour il y a pour inscription en lettres capitales, mais gothiques : GODEFRIDUS. D. G. HIERUSALEM. REX avec la figure d'un petit cigne en la mesme bordure. Au contre-scel est un autre cigne accosté de deux escus, l'un ayant une fasce et l'autre trois tourteaux et pour inscription BOUILLON-BOVLOGNE. Le père Pierre Doutreman, jésuite, a donné la figure de ce sceau en la vie de Pierre l'Hermite, premier auteur des croisades [1], et dit l'avoir tirée de Nicolas de Campis [2] en la vie MS du mesme Pierre, lequel assure qu'il est dans le cabinet du Roy d'Espagne. Mais le P. Doutreman tient avec raison cette pièce suspecte et principalement le contre-scel à cause des deux escuz qui y sont représentez, *veu*, dit-il, que *nous n'avons aucune assurance que les princes de ce temps là portassent des armes stables et certaines* [3].

« Mais il y a une raison plus pressante pour convaincre cette pièce de fausseté, qui est la qualité de Roy donnée à Godefroy en l'inscription de ce sceau. Car quoyque les auteurs du temps luy donnent ce titre [4], et qu'effectivement il ait été esleu Roy de Hiérusalem, si est-ce qu'il est constant qu'il s'abstient non-seulement de porter couronne, mais mesme du titre de Roy. Promotus autem, dit Guil-

sceau et du contre-sceau de Godefroy, mais sans admettre le système de Mazella sur l'H et l'I.

[1] LA VIE DU VÉNÉRABLE PIERRE L'HERMITE, Aucteur de la première croisade et conqueste de Iérusalem, Père et Fondateur de l'Abbaye de Neuf-Moustiers et de la maison des l'Hermites, Avec un brief recueil des croisades suivantes, qui contient un abbregé de l'Histoire de Iérusalem iusque à la perte finale de ce royaume, par le P. Pierre d'Ovltreman de la Compagnie de Iésus. A Valencienne De l'Imprimerie de Ian Verolient à la Bible d'or l'an *M.DC.XXXI.*, in-8. L'exemplaire de Sainte-Geneviève porte sur le titre cette date de 1631, cependant on cite presque toujours cet ouvrage sous la rubrique de 1632, et en effet l'approbation du recueil des croisades est du 21 janvier 1632. D'Oultreman donne p. 147 et 149 de son Histoire le sceau de Godefroy et la médaille d'Albert, mais il ne semble pas non plus accorder beaucoup de créance au premier de ces monuments.

[2] Nicolas de Campis, surnommé Bourgogne, roi d'armes du roi catholique, qui avait, dit d'Oultreman, curieusement ramassé ce qu'il avait pu retrouver de la vie et postérité de Pierre l'Hermite.

[3] D'Oultreman, p. 149, éd. de 1631.

[4] Aud., l. V. — Robert le moine, l. IX. — Baudry, évêque de Dol, l. IV. — Guibert de Nogent, l. VII, ch. XIII. — Raymond d'Agiles. — Anne Comnène, l. XI.

laume de Tyr, humilitatis causa, corona aurea, regem more, in sancta civitate noluit insigniri, ea contentus et illi reverentiam exhibens quam humani generis reparator, in eodem loco usque ad crucis patibulum, pro nostra salute spineam deportavit. Unde quidam in catalogo regum, non distinguentes merita, eum dubitant connumerare, etc. [1]. A quoy s'accordent ces deux vers tirés de son épitaphe :

Rex licet electus, rex noluit intitulari
Nec diademari, sed sub Christo famulari [2].

« Aussy Bauduin son frère est qualifié premier roy de Hiérusalem par Jacques de Vitry, Godefroy de Viterbe, Guillaume de Jumièges et autres, ou par luy même dans un rescrit qui est rapporté par Guillaume de Tyr (l. XI, cap. XII). *Primus Francorum Rex in Hierusalem.* Foulcher de Chartres parlant du second Bauduin surnommé de Bourg comte d'Edesse, « *Rex quidam Hierosolymorum futurus et à primo rege secundus.* » Bauduin III en un titre de l'an 1155 se dit « *per Dei gratiam, in Sancta Hierusalem Latinorum Rex quartus.* » Lequel seroit le cinquième, si Godefroy de Bouillon eut esté le premier roy de Hiérusalem ; d'où il résulte évidemment que c'est à bon droit que l'on tient cette pièce suspecte [3].

« Quant aux cignes qui sont représentez sur les sceaux, ceux qui les ont fabriquez avoient ouy parler de l'origine des comtes de Boulogne que les fabuleux romans ont attribuée à un chevalier qui fut conduit sur les costes du Boulenois par le vol d'un cigne, tradition qui a esté touchée par de graves auteurs. Lambert d'Ardres en son histoire des comtes de Guines : « *Et à Boloniensibus quorum auctor cycni phantastici sed viri et divini ducatu cœlitus advectus Boloniensibus generosæ propaginis et divinæ nobilitatis originem indi-*

[1] L. IX, ch. IX, Ed. Beugnot, p. 377. L'assertion de cet historien est confirmée par la lecture du cartulaire du Saint-Sépulcre publié par M. de Rozière. Dans aucune des chartes qu'il renferme, Godefroy n'est appelé roi. (Voir aussi l'article relatif à cette publication inséré par M. Adolphe Tardif dans le t. XIII de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.)

[2] Reineccius, Chronicon Hierosolymitanum, Helmst, 1584, in-4.

[3] On ne connaît pas actuellement d'empreintes du sceau de Godefroy de Bouillon, toutefois, Mgr de Ram avait été assez heureux pour retrouver, au bas d'une ancienne copie d'une charte de 1096 en faveur de l'abbaye d'Affligem, le dessin d'un sceau qu'il a publié dans le t. XIII, première partie, p. 355 à 360, du bulletin de l'Académie royale de Belgique (1846).

dit. Guillaume de Tyr parlant de la famille de Godefroy de Bouillon (l. IX, c. VI) : « *Præterimus denique studiose licet. Id verum fuisse plurimorum adstruat narratio, cygni fabulam, unde vulgo dicitur sementivam et fuisse originem* [1]. »

Ce dessin que nous reproduisons représente le duc sur un cheval lancé au galop, tourné vers la droite, coiffé d'un casque pointu, tenant de la main droite une lance ornée d'une banderolle et un bouclier passé au bras gauche. Le sceau est orbiculaire et on lit autour cette légende : GODEFRIDUS GRA DI DVX ET MARCHIO.



Du Cange manifeste encore ses doutes sur ce sceau dans ses notes et commentaires sur l'Alexiade d'Anne Comnène, qui se trouvent dans son édition de Cinnamus le grammairien : « Evidenter patet adulterinum prorsus et suppositum esse Gothofredi sigillum in quo regis titulo donatur. » (Paris in-f., 1670, p. 370 et 371.)

[1] Le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon a été l'objet de nombreuses re-

« Philippe Mouskes, en son *Histoire de France*, a aussi touché ceste fable du chevalier du cigne :

Entour cest tans, par verai signe,
Si vint li cevaliers al Cigne
Parmi le mer, en I batiel,
La lance et l'escut en cantiel.
Et si arriva à Nimaie,
U la ducoise ert et s'esmaie
Pour le duc Renier de Saissogne,
Ki li livroit assés essogne,
Et sa tière li calengoit,
Pour çon qu'ele avoé n'avoit.
Mais li preus chevaliers al Cigne,
Ki li cuer ot et juste et digne,
Enviers le duc li kalenga
La tière, et la dame en sauva;
Si qu'il l'ocist, et fut délivre
Sa tière, et il en prist sa fille
A feme, et fu dus de Buillon.
S'en fu Godefrois, ce set-on
Ki fu de Jherusalem rois.
Puis avint, par aucun effrois,
Que tout ausi com il vint là
Devint cisnes et s'en r'ala [1].

« Cette fable qui se voit racontée au long en un roman intitulé *Du chevalier du Cygne* qui traite de la vie et des exploits de Godefroy

cherches et a fourni le sujet d'un grand nombre de travaux. Les Belges le placent à Gennape ou à Baisy près Gennape dans le Brabant Méridional et les Français à Boulogne. Un savant rapport de M. de Maslatrie publié en 1855 dans le bulletin de la Société de l'Histoire de France, résume les opinions émises de part et d'autre et conclut, en s'appuyant sur l'autorité de Guillaume de Tyr, que s'il est une ville autorisée à réclamer Godefroy comme son enfant c'est assurément celle de Boulogne.

Sans donner ici une bibliographie des historiens de Godefroy de Bouillon, nous citerons les noms des auteurs des principaux travaux publiés, ainsi que les dates de publication de leurs ouvrages : Jean de Launel du Chantreau (1625), Picot Ranuccio (1626), Ed. F. Von Ostfriesland (1656), Guillaume de Waha (1674), J.-G. Khun (1717), Schachert (1819), Schrant (1827) et depuis : Henri Prévault, Dumont, Henne, d'Exauvillez, Collin de Plancy, le baron de Reiffenberg et MM. Polain et d'Herbinghem.

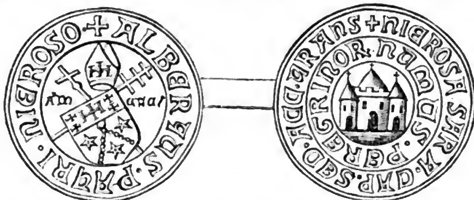
[1] Nous avons substitué, au texte cité par Du Cange la version plus correcte publiée dans l'édition faite par le baron de Reiffenberg, dans la collection des anciennes chroniques de Belgique. Bruxelles 1838, in-4°, t. Ier, p. 143, vers 16024 à 16046.

de Bouillon [1] a donné sujet au cimier des armes des comtes de Boulogne qui est un cigne et se voit représenté dans leurs sceaux [2]. Le chevalier du cygne selon quelques-uns est celuy qui fut le premier comte de Clèves nommé Helie, dont la fille (disent-ils contre la vérité) épousa Eustache comte de Boulogne père de Godefroy.

« Ronsard, parlant de la maison de Clèves :

Les chevaliers issus de noble race
Et courageux d'une amoureuse audace
Ont pris pour guide un prince de haut sang
Dont les ayeux conduits d'un cygne blanc
Par longs combats et par guerre sans trèves
Ont mis au ciel l'illustre nom de Clèves [3].

« L'autre pièce que l'on rapporte pour confirmer l'opinion de Mazella sur les armes de Hiérusalem est une certaine médaille ou monnaie d'argent d'Albert l'Hermite patriarche de Hiérusalem, petit-fils de Pierre l'Hermite, auteur des croisades [4]. Elle a esté décrite par Aubertus Miræus en son traité de l'ordre des Carmes, Gretzerus, in Horto sanctæ crucis, La Morlière aux Antiquités d'Amiens, et représentée par le P. Doutreman en la vie de Pierre l'Hermite [5].



[1] Cette légende a été comprise dans la collection des chroniques belges inédites et publiée sous ce titre : *Le chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon, poème historique publié pour la première fois par le baron de Reiffenberg, Bruxelles*, in-4°, 1846. L'éditeur qui a fait précéder cette publication d'une introduction très-étendue y a joint en outre les versions diverses de la légende écrites en latin, en allemand et en français.

[2] Voir les sceaux des comtes de Boulogne gravés dans l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne de Christofle Justel, in-f., *Paris* 1645 et dans celle de Baluze, 2 vol. in-f°, *Paris* 1708.

[3] Mascarades.

[4] Du Cange ayant à s'expliquer ailleurs sur cette filiation de Pierre l'Hermite la considère comme fort peu vraisemblable. (Lignages d'Outre-Mer, p. 229 du mss.)

[5] Cette pièce dont il n'existe aucun exemplaire est très-probablement supposée,

« En cette médaille se voient d'un costé les armoiries d'Albert, mitrées et traversées des batons d'evesques et de patriarches. Les armes sont celles de l'Hermite [de sinople] au dizain ou patenostre d'or enfilé et houppé de mesme et mis en chevron, accompagné de trois molettes d'argent, au chef de Hiérusalem, avec cette inscription en lettres capitales gothiques : ALBERTUS. PATRI. HIEROSO, et à costé de l'écu ANNO MCCVI. Au revers, il y a une église ou plustôt le portail d'une ville avec ses tours que Gretzer prend pour la ville d'Acre et deux cercles à l'entour. Au premier qui est le moindre, il y a ces mots : NUMUS PEREGRINORUM, et dans le plus grand ceux cy : HIEROS. A. SARA. CAP. SED. ACC. TRANS. C'est-à-dire *Hierosolyma a Saracenis capta, sede Acconem translata*, où il est à remarquer que la croix de Hiérusalem qui est au chef des armes d'Albert et sur la mitre qui est au dessus des mesmes est figurée en la forme que nous avons dit [1].

« Mais, pour dire mon sentiment là dessus, j'estime que son opinion est plus subtile que véritable, y ayant plus de sujet de présumer que Godefroy de Bouillon et ses successeurs ont voulu prendre pour enseignes et pour armoiries la figure de la croix au lieu où elle a triomphé sous le Sauveur du monde plustost que les deux lettres capitales comme on tache de persuader.

en tous cas ce ne pourrait être que l'œuvre d'un faussaire du seizième siècle, ou un jeton frappé par une des familles qui ont cherché à se faire descendre de Pierre l'Hermite et d'Albert et qui aurait voulu s'en faire une sorte de titre en y faisant graver ses armoiries. Lelewel, dans sa *Numismatique du moyen âge*, la considère comme de fabrication moderne, mais, avant cet auteur, elle avait été encore reproduite plusieurs fois sans être suspectée, et notamment dans le quatrième volume de la réimpression de l'Art de vérifier les dates due à Saint-Allais (1818, p. 60).

[1] Les auteurs qui se sont occupés de Jérusalem au seizième siècle ont souvent comparé les cinq croix qui figurent dans les armes de Jérusalem aux cinq plaies du Sauveur. Ainsi Anthoine Regnaut dans son *Discours du voyage d'Outre-Mer* (1573), s'exprime ainsi dans son *chant blasonnant les armoieries des chevaliers et voyagiers de Jérusalem* :

Note mes dictz toy qui ici fais arrest,
Et prens de foy le compas et l'enquerre
Si cest escu tel comme il t'aparoist
Compasses bien, grand fruict pourraz acquerre
Par les cinq Croix. Metz en ton souuenir
Cinq playes, qu'il voulut pour toy souffrir
Sur le sien corps, en faisant l'offertoire
Pour t'aquerir l'Eternel possessoire,
Et te getter hors d'infernaux destroictz
Toy priant Dieu son père en sa mémoire
En reuerant le sigue de la croix.

« Et mesme je crois que les rois de Hiérusalem ont voulu représenter dans leurs armes cette croix d'or en la quelle il y avoit enchassée une parcelle de la vraie croix d'une demie aulne de long qui fut trouvée en la ville de Hiérusalem après sa prise; et la quelle Godefroy fit porter dans les combats par un ecclésiastique de Flandre ou plutôt de Hainaut nommé Arnoul de Roex [1] pour animer puissamment les soldats à la deffense de la nouvelle religion [2].

« L'histoire remarque que luy et ses successeurs remportèrent à la faveur de cette croix de signalées victoires contre les infidèles et que dans les rencontres périlleuses, ils la faisoient toujours porter jusques à ce qu'elle tomba entre les mains des Sarrazins en la bataille que le roy Guy de Lusignan perdit contre Saladin par la trahison du comte de Tripoli [3]; se pouvant faire d'ailleurs que cette croix estoit potencée et que des deux bras pendoient de petites croisettes, comme sont à présent faites les croix de nos églises. D'autre part les anciennes monnaies du royaume de Hiérusalem ont une croix potencée de tous costez avec quatre croisettes et non point la lettre H traversée en pal d'un I. Le P. Gretzer, nous en représente une de la sorte [4] qu'il dit avoir esté trouvée près de Woltenberg sur le Danube, qui a pour inscription IN. HOC. SIGNO. VINCES [5]. »

[1] Albert d'Aix, l. VI, ch. XXXVIII, XLIV et XIIV. l. VII, ch. LXV, LXVII et LXIX. L'ecclésiastique mentionné ici n'est autre qu'Arnoul des Roches dit Malcouronne, patriarche de Jérusalem dont notre confrère et ami M. Emile Travers s'occupe, à l'aide de documents nouveaux, d'écrire la biographie.

[2] Si l'opinion de Mazella avait besoin d'être réfutée avec d'autres monuments que les monnaies citées par Du Cange, on pourrait indiquer l'étendard des croisés à la bataille d'Ascalon, portant la croix potencée cantonnée de quatre besans et figuré sur l'un des vitraux exécutés par ordre de Suger pour l'église de Saint-Denis. Ce sujet se trouve reproduit dans l'histoire de France de MM. Bordier et Charton, t. Ier, p. 283.

[3] Gulielmi Neubrigensis Historia, l. III, ch. XI et VVI.

[4] L II, ch. L, op. cit.

[5] Les plus anciens monuments numismatiques des rois de Jérusalem, précis comme date et comme authenticité, ne nous offrent pas la croix potencée cantonnée des quatre croisettes. On y voit seulement une croix pattée cantonnée de quatre besans et quelquefois de deux seulement. C'est ce que nous trouvons du moins sur les monnaies d'Henri de Champagne en 1192 et sur celles d'Amaury II et de Jean de Brienne. Nous rencontrons pour la première fois la croix potencée cantonnée de quatre croix pattées sur une monnaie de Henri II, roi de Jérusalem et de Chypre de 1285 à 1324.

Nous renverrons, du reste, ceux qui voudraient étudier les monnaies de Jérusalem et des croisades au grand ouvrage publié par M. de Saulcy sous le titre de *Numismatique des Croisades*, Paris, Didot, 1847, in-4°, à la lettre 29e du baron Marchand publiée dans l'édition de 1851 (Paris, Leleux) avec des additions de M. Victor Langlois, ainsi qu'à divers mémoires de MM. de Saulcy, de Vogué, Leys, Friedlaender, Lenormand, etc., imprimés dans la *Revue numismatique française*. La numismatique de Chypre a été étudiée par M. de Rozière à la suite de l'ouvrage de M. de Saulcy que nous venons de citer, et par M. de Mas-Latrie dans un mémoire inséré dans le t. V première série de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

CHRONOLOGIE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

DES

COMTES D'AUXOIS.



C'est au commencement même des temps féodaux qu'apparaissent les comtes d'Auxois. Aussi l'obscurité qui enveloppe cette époque de lutte et d'anarchie donne-t-elle lieu à diverses opinions sur leur origine.

Certains auteurs les font descendre des princes de Bourgogne, tandis que d'autres pensent qu'ils étaient de la famille de saint Léger, évêque d'Autun. Jean de Mairmoutier, qui les croit issus de la race des Palatins, dit que « la lignée du sang royal recommandoit l'excellence et la noblesse de leur extraction ; » Charles Coutier de Flavigny, seigneur de Jully, et, après lui, André Du Chesne, historien de la maison de Vergy, ainsi que MM. de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia Christiana*, leur donnent pour ancêtres les premiers comtes de Châlon et de Mâcon. Cette dernière hypothèse, que nous adopterons, paraît la plus vraisemblable en ce qu'elle se fonde sur la possession des mêmes titres et seigneuries.

I. Guérin ou Warin, comte de Châlon, de Mâcon, et suivant Charles Coutier de Flavigny, seigneur de Vergy, est celui que les chroniques considèrent, conjecturalement, il est vrai, comme la tige des comtes d'Auxois. Par une charte de l'an 825, où il est qualifié comte de Mâcon, il transporte, du consentement de sa femme nommée Albe ou Albane, à Hildebrand, évêque de cette même ville, divers villages situés en Nivernais et en Auvergne, en échange de la ville et des appartenances de Cluny.

En 850, le comte Guérin, qui avait été élevé aux plus hautes dignités sous Louis-le-Débonnaire, reçut en don ou en *bénéfice* l'abbaye de Saint-Pierre-de-Flavigny [1] possédée plus tard par le frère et le fils du premier comte d'Auxois.

[1] L'abbaye de Flavigny, de l'ordre de Saint-Benoît, est aussi ancienne que célèbre. Elle fut fondée au commencement du VIe siècle par Clovis Ier sous l'invocation

Il est décédé vers l'an 856 et aurait eu entre autres enfants :

1° Théodoric ou Thierry qui suit;

2° Hermengarde, mariée à Bernard, comte de Bourges et d'Auvergne, marquis de Nevers, qui fut tué en 888, en combattant contre Boson, roi de Provence. De cette alliance, est né Guillaume, dit le *Pieux*, duc d'Aquitaine, à qui son aïeule maternelle donna la ville de Cluny où il fonda, en 910, ce monastère si fameux dans les siècles suivants.

II. Théodoric ou Thierry, comte en Bourgogne, ne le fut pas de Châlon ; mais il l'aurait été de Mâcon. Il assista comme un des principaux conseillers de Charles-le-Chauve, au traité conclu à Aix-la-Chapelle, en 870, entre ce prince et Louis-le-Germanique, son frère. Charles, en passant pour la seconde fois en Italie (876), le laissa auprès de Louis-le-Bègue, son fils, qui le fit, en 878, grand chambrier de France et lui donna le comté d'Autun, provenant des dépouilles de Bernard, duc de Septimanie, qui s'était révolté ; mais Théodoric ne conserva ce comté que peu de temps, par suite d'un accommodement avec le roi Boson, qui s'en était emparé.

Louis-le-Bègue, en mourant, confia la garde de ses fils, Louis et Carloman, au comte Théodoric qui se rendit à Meaux, en 880, avec plusieurs autres seigneurs, pour préparer leur couronnement. Mais peu après, s'étant engagé dans le parti du roi de Provence qui fut battu sur les bords de la Saône par le duc Richard, son frère, Théodoric perdit son comté de Mâcon dont le gouvernement passa à Bernard, dit *Plante pelue*, tige des comtes héréditaires de Mâcon.

de saint Pierre, apôtre, et eut pour premier abbé *Magoaldus* ou *Magnoaldus*. Tombée en ruines, elle fut réédifiée en 722, sous le patronage de saint Prix, évêque de Clermont, par saint Waré — S. Widrardus — fils de Corbon, seigneur du pays d'Auxois, qui s'en fit abbé.

La seconde dédicace de l'église de cette abbaye fut faite par le pape Jean VIII, environ l'an 877, époque à laquelle elle reprit son nom de Saint-Pierre.

Les reliques de sainte Reine, martyrisée dans le III[e] siècle à Alise, avaient été transportées en 864 dans cette église qui possédait aussi celles de saint Prix et de saint Waré, ainsi que celles plus anciennes de saint Simon et de saint Jude.

L'abbé de Flavigny, seigneur de la ville, en nommait le juge et les officiers de justice.

Les armes de l'abbaye étaient : *d'azur, à trois tours d'argent.*

La ville, située sur une montagne, était autrefois considérable et d'une grande importance ; elle était divisée en cité, bourg et faubourg. Les guerres civiles l'ont ruinée. Au temps de la ligue (1591) le parlement de Bourgogne y tint ses séances pendant 18 mois.

Ses armes sont : *d'azur, à une F capitale couronnée d'or.*

Le comte Théodoric aurait été tué dans une bataille livrée aux Saxons vers 888.

André Du Chesne, qui discute les origines que lui assignent certains auteurs contraires à son opinion, qui le fait fils de Guérin, comte de Châlon et de Mâcon, lui donne pour enfants :

1° Manassés I[er] du nom, dit le *Vieil*, comte de Châlon et d'Auxois, qui vient ci-après ;

2° Walon, élu abbé de Flavigny et sacré évêque d'Autun en 893. Dans une sentence prononcée le 1[er] mai 894 par un concile provincial convoqué par lui, à Châlon, pour juger la cause de Girfred, moine de Flavigny, accusé innocemment de la mort de l'évêque Hildeger, son prédécesseur, il est qualifié « de glorieux prélat, superéminent pontife, scavant ès choses divines et humaines. » En l'an 900, il obtint du roi Charles-le-Simple une charte par laquelle ce prince lui confirme la possession du château situé près de l'église cathédrale de Saint-Nazaire d'Autun et lui restitue le droit de battre monnaie qu'on avait usurpé sur le chapitre et les chanoines de cette église. Des chartes de 906, 907 et 912, portent le seing de ce prélat qui, par une de l'an 918, restitue, sur le conseil de Richard, duc de Bourgogne, à ses propres chanoines, le village de Thilenet, dont s'était illicitement emparé le comte Manassés, son frère.

L'évêque Walon, en 913, avait cédé son abbaye de Flavigny à Hervé, son neveu, pour ne conserver que son évêché d'Autun, qu'il administra jusqu'à sa mort arrivée en 919 ;

3° Regnaud ou Ragenard, qui est qualifié comte dans une charte de 896, aurait, en qualité de vicomte d'Auxerre, fait élire Germanus, XLII[e] évêque de cette ville, suivant une licence du duc Richard, « à la cour duquel, dit une vieille chronique, il ne cédoit à auculn autre en crédit et auctorité, si ce n'est au comte Manassés, son frère. » Flodoard rapporte qu'ayant occupé injustement [1] le château de Mont-Saint-Jean, il le remit, en 924, sur

[1] Cette expression *injustement* n'est peut-être pas parfaitement exacte par rapport au temps où l'événement s'est produit. Toutes les usurpations sont injustes ; mais on sait que pour monter sur le trône de Charles-le-Simple, Raoul, duc de Bourgogne, promit aux seigneurs dont il recherchait les suffrages la possession des charges et des domaines qu'ils avaient usurpés. Son autorité s'affermissant, ce prince non-seulement ne se crut pas obligé à tenir ses promesses, mais encore usa de la force, ce grand argument de l'époque, pour reprendre ce que lui, félon, avait concédé à la félonie.

les instances de Walon et de Gislebert, ses neveux, entre les mains du roi Raoul, qui l'avait fait assiéger, et auquel il envoya, en outre, son fils, pour « ostage et assurance de sa fidélité. » Du Chesne dit que quelques-uns pensent que c'est de lui que sont sortis les sires de Mont-Saint-Jean [3], lesquels se sont éteints dans la première moitié du XIVe siècle.

III. MANASSÉS Ier du nom, dit le *Vieil*, est considéré comme le premier comte d'Auxois [4]. Quelques chroniqueurs lui donnent le titre de comte d'Autun et de Bourgogne ; mais ce que des documents authentiques affirment, c'est qu'il le fut d'Auxois, de Châlon, de Beaune et de Dijon. Il était le conseiller, le compagnon d'armes et l'*amy* du duc Richard-le-Justicier. La noblesse et la grandeur de son caractère ajoutèrent encore à la grandeur et à la noblesse de son origine, et ses vertus civiques, comme sa valeur militaire, lui méritèrent le surnom de *Preux*, héréditaire à ceux de sa race.

Le comte Manassés se signala en maintes circonstances contre les Normands qui infestaient la France et la Bourgogne notamment, en 888, à la bataille d'Argenteuil, dans le Tonnerrois, où ces barbares furent taillés en pièces par les troupes bourguignonnes. Il leur opposa encore une vigoureuse résistance sous les murs de Dijon, dont il était comte ou gouverneur, sous l'autorité de l'évêque de Langres, seigneur de cette ville, et les força de s'en éloigner.

Il se trouva également au siége de Sens où, le 8 juin 896, le comte Garnier, qui avait pris le parti d'Eudes, comte de Paris, et

[3] Les sires de Mont-Saint-Jean portaient pour armes : *de gueules, à trois écussons d'or*.

[4] Ce comté est désigné sous le nom de *Pagus Alesiensis* dans la vie de saint Germain de Paris par Fortunat qui vivait au VIe siècle. Ce nom, qui est encore écrit en latin *Alsinsis*, *Alisensis* et *Alexiensis* dont on a fait en français *Alexois*, puis par syncope, *Aulsois*, *Aussois et Auxois*, vient, sans doute, d'*Alesia*, *Alise*, capitale et dernier rempart des Mandubiens, vaincus par César, l'an 52 avant J.-C. Du Chesne donne une autre étymologie au pays d'Auxois. Il dit que les Mandubiens n'ayant plus de dévotion pour leur ancien nom, donnèrent à leur contrée celui de *Alsetum*, synonyme de *Alletum*, pays haut et montagneux.

Au temps où les Bourguignons franchirent le Rhin (l'an 407) le pays d'Auxois était compris dans la première Lyonnaise. Gouverné d'abord par les premiers rois de Bourgogne, il passa, comme toute la province, sous l'autorité des rois de France de la première race et devint un comté particulier sous ceux de la seconde. Semur en a toujours été la capitale ou première ville.

Ce comté avait alors une très-grande étendue. Il était borné au nord par le comté de Champagne, au sud par celui d'Autun, à l'est par celui de Dijon et à l'ouest par ceux de Nevers et d'Auxerre.

l'archevêque Gauthier, qui avait sacré ce prince roi de France, furent faits prisonniers par le duc Richard, resté fidèle à Charles-le-Simple.

Les Normands ayant renouvelé leurs invasions en 911, le comte d'Auxois accompagna encore son suzerain qui s'avança au devant d'eux jusqu'à Chartres et força Rollon, leur chef, à lever le siége de cette ville le 20 juillet de cette même année.

Manassés fut un des seigneurs Bourguignons présents au jugement solennel rendu, au mois de décembre 898, par Richard-le-Justicier en faveur de l'abbaye de Moustierramey, et signa cet acte le premier après le duc et Raoul, son fils. Il impétra aussi, avec ce même duc Richard, une charte de Charles-le-Simple, par laquelle ce prince confirme la possession du monastère de Saint-Jean à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. En 912, il assista et tint son rang comme comte et gouverneur à un synode provincial convoqué par l'évêque de Langres en l'église de Saint-Étienne de la même ville.

La vieillesse de ce comte d'Auxois fut toute consacrée à la piété. Sur les exhortations de l'évêque d'Autun, son frère, et du consentement d'HERMENGARDE, son épouse, il fonda, en le dotant de grands biens, le prieuré de Vergy où il fit transporter les ossements de saint Vivent, confesseur, sauvés des ruines d'une abbaye détruite par les Normands. La charte de cette fondation donnée à Autun est datée de la veille des Calendes de juillet, la huitième année du règne de Charles-le-Simple (*pridie Kalendas julii indictione* III *anno* VIII *regnante et redintegrante* III *Karolo glorioso rege*), ce qui revient au 30 juin 905 ou 906 [5]. Manassés fut inhumé vers l'an 919 dans l'église de ce monastère, par les soins de la comtesse Hermengarde, qui lui survécut plusieurs années, comme le prouvent diverses chartes datées du règne de Raoul, roi de France et duc de Bourgogne. A sa mort, le corps de cette dame fut déposé dans le tombeau même de son époux. Des sculptures longtemps conservées représentaient le comte Manassés vêtu d'une longue robe et par-dessus une autre plus courte, sorte de mantelet s'arrêtant à la ceinture ; la

[5] Cette alternative de dates est indiquée parce qu'on trouve diverses manières de dater les actes sous le règne de Charles-le-Simple : d'abord à partir du 28 janvier 893 lorsqu'il a commencé à régner; du 3 janvier 898 lorsqu'il réunit toute la monarchie par la mort du roi Eudes. Cette manière est exprimée par ces mots : *anno redintegrante;* d'autres dates enfin se rapportent à l'année 899, époque où il fut reconnu en Bourgogne.

tête était couverte d'un chaperon à gorge. La comtesse portait également deux longues robes, celle du dessus ayant la forme d'un manteau ; elle était coiffée d'un lacis (réseau) soutenu de deux bandes de toile se réunissant sous le cou et recouvert d'un chapeau ducal.

Selon André Du Chesne, M. Munier (d'Autun) et Clairembault, généalogiste des ordres du Roy, Hermengarde était sœur de Hervé ou Hérivé, archevêque de Reims, grand chancelier de France [6]. Don Viole, qui la confond avec la femme de Gislebert, son fils, lui donne pour père Richard, duc de Bourgogne, ce que le rapprochement des dates démontre être certainement une erreur.

De l'alliance de Manassés, comte d'Auxois, et d'Hermengarde, sont nés :

1° Walon qui, en sa qualité de fils aîné, a dû succéder à son père dans toutes ses dignités et pouvoirs ; mais comme il ne lui survécut que quelques années, on ne retrouve aucune charte émanant de lui personnellement. Toutefois il est rangé parmi les capitaines bourguignons qui se sont distingués dans les expéditions de ce temps. Il approuva, du vivant de son père, une donation faite par celui-ci à l'église Saint-Benigne de Dijon, et assista, en 919, à la consécration de Hervé, évèque d'Autun, son frère. Il fut encore un des comtes qui signèrent, en 922, à Autun, la charte par laquelle Adélaïs, veuve du duc Richard, donne à l'église Saint-Nazaire de cette ville, le village et les appartements de Poligny. En 924 le comte Walon, comme on l'a déjà vu plus haut, fut employé par le roi Raoul, conjointement avec Gislebert, son frère, pour obtenir de Regnaud, leur oncle, la restitution du château de Mont-Saint-Jean. Étant mort peu après sans lignée, Gislebert et Manassés, ses frères, furent ses héritiers ;

2° Gislebert, qui est, avec Manassés Ier, son père, une des plus grandes figures historiques de cette chronologie. Il s'intitule dans

[6] Ce prélat, « beau d'âme et de visage » suivant les expressions du temps, est décédé en 922. Il était fils d'Ursus, que l'on suppose de la maison des comtes de Troyes et de Berthe, sœur du comte Huebold, marié à la sœur de Béranger empereur et roi d'Italie. Hervé et Hermengarde avaient un frère nommé Eudes qui reçut en fief de son aîné les terres de Châtillon-sur Marne, de Bazoches et plusieurs autres. Celui-ci est regardé comme l'auteur de la maison de Châtillon, une des plus illustres de France, qui s'est éteinte en 1762. Ses armes étaient : *de gueules, à trois pals de vair ; au chef d'or.*

des chartes de 942 et 950 « *par la grâce de Dieu, comte d'Autun et de plusieurs autres pays,* » dans lesquels il faut comprendre, dit Du Chesne, ceux de Châlon et de Beaune qu'il tenait de son chef, c'est-à-dire par héritage de Manassés, son père, ou de Walon, son frère aîné. Le comté d'Autun, possédé autrefois par Théodoric, son aïeul, fut la dot de sa femme. Ainsi qu'il est rappelé dans l'article précédent, Gislebert signa, en 922, une charte de sa belle-mère avec Walon, comte d'Auxois, qu'il accompagne aussi, en 924, au siége de Mont-Saint-Jean.

A l'avénement de Raoul, duc de Bourgogne, son beau-frère, au trône de France, en 923, Gislebert fut chargé de l'administration de ce duché, qu'il gouverna paisiblement, dit M. Dufey (de l'Yonne), avec le titre et le pouvoir de duc pendant toute la vie de ce prince. Cette paix, cependant, aurait été troublée : car, d'après André Du Chesne et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, la reine Emma, femme du roi Raoul, lui ayant enlevé son château d'Avallon [7], Gislebert indigné se serait détaché du parti de Raoul et aurait pris les armes contre lui. Pour le réduire, Hugues-le-Blanc ou le Grand, comte de Paris, frère de la reine, serait entré en Bourgogne à la tête de l'armée royale, en 923, et aurait commencé ces longues et désastreuses dissensions qui, apaisées un moment par la soumission du duc, se rallumèrent plus ardentes à la mort de Raoul arrivée à Auxerre en 936. Hugues-le-Noir, frère de ce prince, et le comte de Paris, son beau-frère, s'étant déclarés ses héritiers, prétendirent tous deux à la possession du duché de Bourgogne dont Gislebert n'a pu conserver qu'une partie. C'est ainsi qu'on vit en même temps trois ducs de Bourgogne.

Gislebert mourut à Langres la même année que Hugues-le-Grand. Il avait épousé Hermengarde, fille de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne et d'Adélaïs, comtesse d'Auxerre, de laquelle il n'eut que deux filles :

[7] Ce château était une dépendance du comté d'Auxois et de « si grande importance et dignité, dit Du Chesne, qu'il avait même ses comtes particuliers, comme on l'apprend des Epîtres de saint Loup, abbé de Ferrières. »

Avallon, en latin *Aballo* et *Avalo*, deuxième ville d'Auxois, se trouve dans l'Itinéraire d'Antonin et la carte de *Peutinger*. Fortunat en fait mention dans la vie de saint Germain de Paris et le moine Jonas dans celle de saint Colomban. — Saumaise prétend qu'*Aballo* est un mot gaulois ou celte qui signifiait *pomme*.

I. Leudegarde, duchesse de Bourgogne, comtesse d'Autun et d'Auxerre, mariée par la politique à Othon, fils de Hugues-le-Grand, et frère de Hugues-Capet, qui, à la mort de son père et de son beau-père, réunit toutes les parties de la Bourgogne. — Hugues-le-Noir était mort sans postérité en 921. — Toutefois Othon ne tarda pas à être troublé dans sa possession par Robert de Vermandois, son beau-frère; mais le roi Lothaire s'étant opposé deux fois aux envahissements de celui-ci, il put gouverner seul le duché de Bourgogne jusqu'à sa mort, arrivée au château de Pouilly le 21 février 965.

On suppose que Leudegarde, qui n'aurait pas eu d'enfants de son premier mariage, épousa en secondes noces un seigneur du nom de Raoul ou Rodolphe, de Dijon, duquel elle aurait eu un fils du nom de Pépin;

II. Adélaïs ou Alix, surnommée *Werre*, comtesse de Châlon et de Beaune, qui est ainsi qualifiée dans une charte de son père de l'an 942. Elle fut mariée à Herbert ou Robert de Vermandois, comte de Troyes, avec lequel elle souscrivit une charte en 959 et qui mourut au mois d'août 968. Elle en eut :

a. Herbert ou Robert, mort jeune;

b. Archambaud, sacré archevêque de Sens par le pape Jean XXII, vers 959, et qui est décédé peu de jours après son père, le 29 août 968;

c. Adélaïs, comtesse de Châlon et de Beaune, mariée deux fois : 1° à Lambert, fils de Robert, vicomte d'Autun, qui, en 973, fonda le monastère de Paray-le-Monial, où il fut inhumé en 978; 2° à Geoffroy, dit *Grisegonelle*, comte d'Anjou, dont elle devint veuve en 987. C'est de cette dernière alliance que sont descendus les Plantagenets qui sont montés sur le trône d'Angleterre en 1154.

De son premier lit, la comtesse Adélaïs avait eu un fils et une fille : Hugues, chanoine d'Autun, qui administra le comté de Châlon après la mort de Geoffroi, son beau-père, et fut sacré évêque d'Auxerre le 5 mars 999; Elisabeth, qui étant veuve de Guy, des comtes de Bourgogne, épousa en secondes noces Gérard, des sires de Vergy, son parent au quatrième degré, qu'on retrouvera plus loin.

3° Manassès II° du nom, dit le *Jeune*, qui continue les comtes d'Auxois.

4° Hervé ou Hérivé, successeur dans l'évêché d'Autun, de Walon, son oncle, qui lui avait cédé de son vivant l'abbaye de Flavigny. Il fut sacré à Châlon, en 919, par Remy II, archevêque de Lyon. Ce prélat « illustre et vertueux » fit restituer aux églises de son diocèse tous les biens que des seigneurs, à la faveur des désordres du temps, leur avaient enlevés et employa, à cet effet, les puissances séculières auxquelles ses alliances de famille le rattachaient. Il est mort dans la fleur de l'âge, le 29 juin 925. Son testament, daté de Châlon la même année, et par lequel il lègue tous ses biens à son église, est signé de lui, d'Hermengarde, sa mère, de Walon, de Gislebert et de Manassès, ses frères, ainsi que de plusieurs évêques.

5° Hermengarde, que M. Dunod et d'autres ont cru être une troisième fille du duc Gislebert, mais qui, d'après M. Chevalier dans ses *Mémoires sur l'histoire de Poligny*, ne serait que sa sœur, ce qu'il prouve par une charte de 934 contenant une donation faite à l'abbaye de Cluny par ladite Hermengarde et Létalde, comte de Mâcon, de qui elle fut la première femme.

IV. Manassès II° du nom, dit le *Jeune*, ne devint vraisemblablement comte d'Auxois et seigneur de Vergy qu'à la mort de Walon, son frère. Il fut aussi comte et gouverneur de Dijon, sous l'autorité de l'évêque de Langres, ainsi qu'il appert d'une charte de 925 qu'il souscrivit et par laquelle le roi Raoul confirme une donation faite aux moines de Saint-Benigne. Comme son père, il eut à lutter contre les Normands, que l'appât du butin ramenait sans cesse en Bourgogne, et les battit dans les plaines du Charolais.

Le comte Manassès II, comme puîné de sa maison, ne semble avoir eu qu'une importance relative, et son action secondaire et tardive se perd encore dans l'ombre des siècles. On lui attribue la fondation, en 924, du prieuré de Saint-Vivent-en-Amour, près Dôle. L'époque de sa mort est inconnue, aussi bien que le nom de sa femme; mais sa descendance s'établit chronologiquement dans l'ordre suivant :

1° Raoul ou Rodolphe, comte d'Auxois, qui vient ci-après;

2° Walon, qui fut institué capitaine de Château-Thierry par Rober

de Vermandois, son oncle, dont il avait embrassé le parti ; mais ayant livré cette forteresse au roi Raoul, le comte Robert qui le fit prisonnier, selon Flodoard, le jeta dans un cachot, où il mourut ;

3° Manassés qui, en 944, fut envoyé en ambassade par Hugues-le-Grand, duc de France et de Bourgogne, auprès de l'empereur Othon Ier ;

4° Robert, qui est mentionné avec Raoul, comte d'Auxois, son frère, dans une charte de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, de l'année 951 ;

5° Alguide, mariée à un seigneur du pays d'Auxois nommé Milon, duquel elle eut :

- I. Milon, chevalier illustre, qui fit une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Flavigny, par une charte de l'an 1000, dans laquelle il qualifie de *ses cousins*, Aymon, comte d'Auxois et Walon, seigneur de Vergy ;
- II. Eldesnode, qui fut mère d'Aymon, chevalier, tué par un javelot, sous les murs du château de Grignon, en Auxois.

V. Raoul ou Rodolphe, seigneur de Vergy, est qualifié comte d'Auxois dans les actes souscrits par son fils aîné, desquels il ressort également que sa suzeraineté s'étendait sur le Duesmois [8]. Un acte qu'il passa à Dijon, un dimanche du mois de juin 951, pour l'abbaye de Saint-Étienne, indique qu'il avait succédé à Manassés II dans le gouvernement de cette ville [9].

Tout ce que l'on sait du comte Raoul, dont la figure, de même que celle du comte Manassés II, est une des plus effacées, c'est qu'il fonda un oratoire en l'honneur de saint Germain, près de la forêt de Chanceaux, en Auxois, et qu'il vécut jusqu'environ l'an 970. Aucuns documents ne donnent le nom de sa femme, mais plusieurs établissent sa descendance ainsi qu'il suit :

[8] Le Duesmois, *pagus Dusmisus, Duesmensis ou Dusmensis*, cité dans la chronique de Langres, tire son nom, suivant Courtepée, de *Duismum, Duisme Castrum*, Duême-sur-Seine, lieu considérable autrefois. Primitivement ce district faisait partie intégrante de l'Auxois dont les deux derniers comtes, par une raison que la confusion de ce temps étrange ne permet pas d'expliquer, ont formé deux juridictions.

[9] L'administration du comté de Dijon, après Raoul, passa dans la maison de Beaumont-sur-Vigenne qui s'est éteinte dans celle de Vergy. Puis ce comté fut réuni au duché de Bourgogne, dont il devint la capitale, par le roi Robert à qui Lambert, évêque de Langres, remit tous les droits qu'il possédait sur la ville de Dijon.

1° Aymon, comte d'Auxois et de Duesmois, qui viendra ci-après ;

2° Walon qui eut en partage la seigneurie de Vergy. Il épousa Judith, que l'on croit fille de Gérard, comte de Fouvens, avec laquelle il fit, au mois d'août 990, une donation à l'abbaye de Flavigny, du consentement d'Aymon, comte d'Auxois, son frère. On retrouve encore deux chartes souscrites par ce seigneur : l'une du même comte Aymon de l'an 1000, et l'autre de Milon, son cousin, de l'an 1002. Walon ne vivait plus en 1004, suivant une troisième charte émanant du comte d'Auxois et par laquelle on voit qu'il eut trois fils dont les noms suivent :

I. Humbert, dit *Euzelin* ou *Hezelin*, seigneur de Vergy, qui fut élu évêque de Paris vers l'an 1030. Une charte de ce prélat donnée à Autun en 1032 est signée par plusieurs seigneurs, entr'autres Robert, duc de Bourgogne, Gauthier, chevalier, frère de Walon, comte d'Auxois, son cousin, et Dalmace, chevalier, seigneur de Semur. Il mourut le 22 novembre 1060 à l'âge de 80 ans, après avoir gouverné l'église de Paris pendant 30 ans ;

II. Gérard, comte en Bourgogne, qui épousa Elisabeth, fille de Lambert, comte de Beaune et de Châlon et d'Adélaïs de Vermandois, sa cousine au quatrième degré, dont il a été parlé d'autre part. Cette dame était veuve en 1023. Leurs enfants furent :

a. Robert, seigneur de Vergy par héritage ou donation entre vifs de son oncle, Humbert, évêque de Paris. C'est de ce seigneur qu'est sortie la maison de Vergy, une des plus illustres de Bourgogne par les dignités et les alliances, qui ne s'est éteinte que dans le XVII[e] siècle ;

b. Geoffroy, seigneur de Saint-Aignan, qui a formé la branche des barons de Donzy, de Saint-Aignan, de Gien et de Montmirail, comtes de Châlon et de Nevers ;

c. Aremburge, mariée à Dalmace, chevalier, seigneur de Semur-en-Brionnais, qui apposa son *signe*, ainsi qu'il est dit plus haut, à une charte de Humbert, seigneur de Vergy, évêque de Paris, oncle de sa femme. Ils eurent cinq enfants, savoir : Jeoffroy, duquel est issue la maison de Semur, qui s'est éteinte en 1625, après avoir brillé du plus vif éclat ; Hugues, abbé de Cluny, mort en 1109, à l'âge de 85 ans,

que l'Église a mis au rang des saints; Renaud, abbé de Vezelay, puis archevêque de Lyon; Dalmace, seigneur de Montaigu, et Hélie ou Hermengarde, seconde femme de Robert Ier, duc de Bourgogne. Suivant une tradition rapportée par tous les historiens de Bourgogne, d'après Hildebert, évêque du Mans, auteur de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, mais que ne semble pas accepter M. E. Nesles [10], le duc Robert, dont la violence de caractère reste incontestable, tua de sa propre main Dalmace de Semur, son beau-père, et crut expier ce forfait en fondant, en 1060, le prieuré de Notre-Dame-de-Semur-en-Auxois, qu'il dota magnifiquement. Un meurtre aussi mit fin à l'existence agitée de ce prince, qui expira à Fleurey-sur-Ouche, en 1075;

III. Hélinan, qui peut, dit Du Chesue, avoir été père de Sévin, chevalier, lequel se trouvait en 1055, à la cour de Robert de Bourgogne avec Hugues, fils de Walon, comte d'Auxois;

3° Hervé qui, selon une charte de 977, eut en partage certains fiefs

[10] Cet auteur dans sa notice sur la ville de Semur-en-Auxois, insérée au t. II de sa Statistique monumentale historique de la Côte d'Or dit à ce sujet : « ... *Outre que cette tradition repose sur un fait très-contesté de nos jours, et qui n'est appuyé d'aucune preuve historique, il ne regarde,* n'en déplaise à nos historiens, en aucune façon l'église actuelle... »

Nous ne parlerons pas de l'église *monument,* mais seulement de l'événement qui peut avoir déterminé la fondation du prieuré.

Si M. E. Nesle ne trouve pas une *preuve historique qui appuie ce fait* c'est qu'il ne l'a pas cherchée. En effet, on n'a aucun acte juridique du temps qui constate ce crime auquel la haute position de son auteur assurait l'impunité et qu'une fondation pieuse devait absoudre; mais un contemporain, presqu'un témoin, l'a inscrit dans l'histoire.

Hildebert, qui fut sacré évêque du Mans en 1097, à l'âge de 40 ans, avait été moine de Cluny et connaissait toutes les particularités de la vie de saint Hugues, dont il avait été le disciple, *discipulus,* et avec lequel il avait longtemps vécu. D'ailleurs, si ce vénérable écrivain parle du meurtre commis par le duc Robert sur son beau-père, c'est moins pour consigner l'aventure elle-même que pour faire ressortir la charité et la résignation de celui qui fut son maître et qu'il a vu pleurer autant sur le meurtrier qui était l'époux de sa sœur que sur la victime qui était son père. Cela ressort du texte même que voici :

« *Defuncto autem patre suo* (S. Hugonis) quem Dux Burgundiæ, gener ejus, « propriâ manu peremerat, *hoc apud Deum interventu subvenire studuit, ut delic-* « *torum ejus satisfactionem, quam gladius hostilis prævenerat, in seipsum transfer-* « *ret, continuatis afficeretur jejuniis,* frequentiores hostias immolaret. » (Extrait de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, col. 922 des Œuvres complètes de Hildebert, d'abord évêque du Mans, puis archevêque de Tours, publiées par Dom Antoine Beaugendre, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Paris 1708, in-f.

relevant de l'église d'Autun. Il est qualifié frère d'Aymon, comte d'Auxois et de Walon, seigneur de Vergy, dans diverses chartes de l'abbaye de Flavigny et notamment dans une du mois d'août 990. Il vivait encore en 1004.

VI. Aymon, successeur de Raoul, son père, qu'il rappelle dans tous ceux de ses actes conservés par l'histoire, se donne dans certaines chartes le seul titre de comte d'Auxois et dans d'autres ne se qualifie que d'administrateur des choses publiques des comtés d'Auxois et de Duesmois — *administrator reipublicæ comitatus Alsiensis atque Dusmensis* [11]. — Il approuva, au mois d'août 990, la donation faite par Walon, son frère puîné, à l'abbaye de Flavigny et apposa son sceau, en qualité de comte, au mois de mars 992, à la charte par laquelle Gautier, évêque d'Autun, concéda diverses dîmes à Helderic, abbé de ce monastère.

Dans la révolution qui forma le gouvernement féodal, le clergé ne se contenta pas de son influence morale et, comme les seigneurs, prétendit augmenter ses biens ; mais, au milieu du désordre, ces biens eurent à souffrir beaucoup de déprédations largement réparées, du reste, au moyen des ressources que le crédit de la religion donnait à ses ministres. C'est ainsi que le comte Aymon, que tous les documents qui le concernent laissent supposer avoir été un seigneur bon, mais faible, restitue, le ve jour des nones (le 5) d'avril 1002, aux religieux de l'abbaye de Flavigny, déjà libéralement dotée par toute sa famille, la *garde* — protection — juridiction — des villages de Villènes-en-Duesmois, de Noailly et de Hauteroche avec *tous les droits* auxquels son père et lui avaient pu prétendre et leur donne encore, par d'autres lettres datées de Flavigny le xviiie jour des calendes (le 14) d'avril 1004, l'oratoire construit par le comte Raoul, son père, près de la forêt de Chanceaux, afin d'y établir un prieuré de leur congrégation qu'il dote, par le même acte, de plusieurs terres, biens et autres revenus. C'est sans doute à ces libéralités qu'il doit d'avoir été inhumé dans l'église de cette abbaye.

Le second de ces deux actes est signé notamment par Gérard, archidiacre de Semur, *archidiaconus Sinemurensis castri*, et Gé-

[11] On s'étonne de rencontrer à cette époque d'envahissements, d'usurpations et d'arbitraire un titre aussi modeste qui rappelle les premiers magistrats institués par la loi *Gombette*. Cette abdication de la force en faveur du bien public est un souvenir d'autant plus précieux qu'il est très-rare.

rard, vicomte. Le premier a été consenti par la femme du comte Aymon qui n'y est pas nommée, et souscrit, de même que le précédent, par ses deux fils dont voici les noms ;

1° Walon, comte d'Auxois, qui suit ;

2° Gauthier, nommé dans les mêmes chartes que son frère et qui ne paraît pas avoir eu de postérité.

VII. Walon, comte d'Auxois et de Duesmois, approuve, avec Gauthier, son frère, les donations faites en 1002 et 1004, à l'abbaye de Flavigny par Aymon, leur père. Tous deux autorisent, en présence de Brunon, évêque de Langres, un échange fait entre Guillaume, abbé de Saint-Benigne et deux frères nommés Garnier et Abdon.

Le comte Walon vivait encore en 1055, comme le prouve une charte de cette même année qu'il souscrit avec Hugues, son fils.

VIII. Hugues fut un des chevaliers attachés à la cour de Bourgogne. Le seul document qui ait conservé son souvenir est une charte du duc Robert, datée de Dijon le jour de la Purification de la Vierge, la vingt-troisième année du règne de Henri, roi de France (2 février 1055), à laquelle, lui et le comte Walon, comme il est dit ci-dessus, apposèrent leurs seings.

Hugues étant mort avant son père, ou peu après, sans postérité, les comtés d'Auxois et de Duesmois, avant l'an 1060, furent réunis [12] par Robert Ier au duché de Bourgogne dont ils n'ont plus jamais été séparés.

L'usage des armoiries, de même que la fixité des noms de famille, ne s'étant établi qu'au commencement du XIIe siècle, on ne saurait en assigner aux comtes d'Auxois. Mais les sires de Vergy, leurs descendants, ont, de toute ancienneté, porté pour armes : *de gueules, à trois roses ou quintefeuilles d'or*. L'écu était supporté par deux griffons et le heaume avait pour cimier une tête et col d'aigle, ou mieux de griffon. Ils ont eu deux cris de guerre : *Vergy* et *Vergy à Nostre-Dame*. Leur antique devise a toujours été : *Sans varier*.

L.-P. Desvoyes.

[12] Courtepée et après lui M. E. Nesle, qui ne parlent pas du chevalier Hugues, citent sans preuves ni dates, comme dernier comte d'Auxois, un Létalde, à la mort duquel le duc Eudes Ier, à défaut d'hoirs mâles, opéra cette réunion. Il y a évidemment confusion de leur part, tant au point de vue de la filiation que de la chronologie. D'une part, ce comte Létalde doit être le même que celui de la maison de Beaumont-sur-Vigenne, qui mourut comte de Dijon en 1007 ; de l'autre le duc Eudes Ier ne succéda à Hugues Ier qu'en 1078 et il est à peu près certain que le duc Robert Ier s'était déjà annexé l'Auxois, lorsqu'en 1060 il fonda à Semur, qui en était la capitale, le prieuré de Notre-Dame.

LES ANOBLISSEMENTS

SOUS

LE RÈGNE DE LOUIS XV[1]

1716.

10 juillet. Annobl. de Charles le Grand, sieur de la Boulaye.
12 septembre. Annobl. de Joseph Cordemoy.
12 septembre. Annobl. de Claude Poullain.
23 décembre. Annobl. d'Henry Charpentier Daudron.
31 décembre. Annobl. du sieur Mercier, nourrissier du Roy.

1719.

5 januier. Annobl. de Jacques de Rodes.
20 feurier. Annobl. de François du Clos.
22 feurier. Annobl. de Robert de Cotte, premier architecte du Roy.
2 mars. Annobl. des sieurs du Guet.
9 mars. Annobl. de Michel Vassal.
14 auril. Annobl. des sieurs de Boyer.
26 auril. Annobl. des sieurs Cappy.
4 may. Annobl. de Pierre Poterat, sieur de Turcy.
7 juin. Annobl. de Louis Raoult Dalentin.
16 juin. Annobl. de Nicolas Quatresols, sieur de Maroles.
18 juin. Annobl. des sieurs Le Maçon.
23 juin. Annobl. de Ciret, sieur de Bron.
23 juin. Annobl. de Beauuerlet, sieur de Bomicourt.
1er juillet. Annobl. de Desiours, sieur de Mazille.
29 juillet. Annobl. de Jean Joüenne, sieur de la Boterie.
12 aoust. Annobl. des sieurs le Moine.
26 aoust. Annobl. de Guy Reynaud, sieur d'Arnaud.

1718.

26 januier. Annobl. de François Seroux.

[1] Ce catalogue fait suite à celui des *Anoblissements sous le règne de Louis XIV* déjà publié dans la *Revue*. Voyez plus haut, p. 81.

21 feurier. Annobl. des sieurs Bereau.
10 mars. Annobl. de Louis Arnault.
6 auril. Annobl. de Reuenger de Chassignole.
11 auril. Annobl. d'Antoine Coypel, peintre du Roy.
28 auril. Annobl. des sieurs Pingault.
21 juin. Annobl. de Marie Baronnat.
6 juillet. Annobl. de Godefroy de Tonnancourt.
7 juillet. Annobl. du sieur Paillot.
16 septembre. Annobl. de le Febure, sieur d'Iury.

1719.

9 mars. Annobl. de Raymond de la Hitte.
30 mars. Annobl. de Pierre Boulard.
5 may. Annobl. de Claude Le Blond.
6 may. Annobl. de Louis de Mallemains.
19 may. Annobl. de Jean du Bois, sieur de Plainchamps.
26 may. Annobl. d'Antoine de Perticot.
9 juin. Annobl. de Gabriel Brunet.
20 juin. Annobl. des sieurs d'Eu de Vieux Dampierre.
21 juin. Annobl. de Jean Laujol, sieur de la Fage.
21 juin. Annobl. d'Antoine de Crousillac.
5 septembre. Annobl. de Charles de Brissac.

1720.

29 januier. Annobl. des sieurs de Clinchamp.
2 mars. Annobl. de François Bailly, sieur de la Mothe.
15 mars. Annobl. de David de Peyrelongue.
20 auril. Annobl. de Thibault de la Piniere.
28 may. Annobl. de Georges le Roy.
4 juin. Annobl. de Cormette, sieur de Saint-Michel.
7 juin. Annobl. de Pouynet, sieur de la Blinière.
20 juillet. Annobl. de Louis Seroux.
81 aoust. Annobl. du sieur Dodart.
6 septembre. Annobl. de Claude Jean Le Clerc, sieur de Fresne.
20 septembre. Annobl. de Claude Charles Capon.
31 décembre. Annobl. de Jacques Pelluchon.

1721.

4 feurier. Annobl. de Grassin, sieur de Glatigny.

14 mars. Annobl. de Guilloüet, sieur Doruilliers.
24 may. Annobl. de le Vassor, sieur de la Touche.
8 juillet. Annobl. de Nicolas Anillon.
11 septembre. Annobl. de Louis François de Courniaud.
17 septembre. Annobl. de François Chaban de la Fosse, premier chirurgien de la Reine.

1722.

31 januier. Annobl. de Pierre Parseual de la Brosse.
10 mars. Annobl. des sieurs Regnault de Tamponnat.
31 mars. Annobl. d'Armand Claude Molet.
25 auril. Annobl. du sieur de la Peyronne, premier chirurgien du Roy.
9 juin. Annobl. de Mout de Chillois.
19 juin. Annobl. de Hierosmé Veron.
19 juin. Annobl. de Melchior Philibert.
7 juillet. Annobl. de Gaillard, sieur de la Menaudière.
17 juillet. Annobl. de Barthélemy Thoynard, fermier général.
28 juillet. Annobl. des sieurs Parchappe.

1723.

9 mars. Annobl. de Le Sueur, sieur de Guiry, père, et ses trois fils.
12 mars. Annobl. de Jean-Baptiste Fauart.
20 juillet. Annobl. de Richard Pierre du Fay.
22 juillet. Annobl. pour les sieurs Le Bert de Senneville.
22 septembre. Annobl. de Philippe Guillet.
6 octobre. Annobl. de Paul Drouhet.

1724.

7 féurier. Annobl. de François Antoine.
7 mars. Annobl. de Louis Richard.
12 may. Annobl. de Jean Canel.
15 may. Annobl. pour les sieurs du Solier.
15 may. Annobl. de Leger le Pelletier.
23 may. Annobl. de Jean Peyrat.
6 juillet. Annobl. d'Adrien Heluetius.

1725.

5 janvier. Annobl. de Jean Antoine.

20 février. Annobl. de Louis Boullongne.
16 auril. Annobl. de Louis de Boucherolles.
7 décembre. Annobl. de Jacques Joseph d'Eu.

1726.

3 aoust. Annobl. de Louis Boyuin.
17 décembre. Annobl. de Joseph Oliuier.

1727.

15 mars. Annobl. de François de Carrette.
15 mars. Annobl. des sieurs Mithon.

1728.

5 mars. Annobl. de Pierre Le Doux.
13 auril. Annobl. de Rodier, sieur de La Bourdine.
8 juillet. Annobl. de François de Puisse.
27 aoust. Annobl. de Jean Antoine.
7 septembre. Annobl. de Gilbert Clostrier.

1729.

31 may. Annobl. du sieur Piecourt.
21 novembre. *Déclaration concernant la noblesse.*
20 décembre. Annobl. de Louis Harpaillé.

1730.

15 septembre. Annobl. de Regnault.

1731.

2 juillet. Annobl. de Rainbault.

1732.

17 septembre. Annobl. de Charles Laurent.

1733.

19 may. Annobl. de Jean-Baptiste le Gendre, chirurgien du roy d'Espagne.
21 may. Annobl. de François Thierry, sieur de Doure.
12 aoust. Confirmation de noblesse de Pierre Arnaud, maire d'Angoulesme.

1734.

Nihil.

1735.

1er auril. Confirmation de noblesse de Joseph Claude Henris.
10 may. Annobl. de Louis d'Aumont, sieur de Jones, gouverneur des pages de la Petite-Ecurie.
20 may. Confirmation de noblesse pour les sieurs Berthellier, avec lettres de surannation.

1736.

4 septembre. Confirmation de noblesse par Claude François Joseph Couureur.

1737.

8 januier. Annobl. de Jean Julienne, de la manufacture de la teinture des Gobelins.
24 septembre. Annobl. de Jean Madelaine et Jean Victor Chebron.

1738.

21 may. Annobl. de Jean-Baptiste Silua, médecin.
19 septembre. Annobl. de Nicolas Dorbay, architecte du Roy.
8 octobre. Déclaration de noblesse pour François Kayr de Blameinstein.
19 décembre. Confirmation de noblesse de Jean, François, Gaspard Fisicat.

1739.

4 aoust. Annobl. de Louis de Cotte.
12 aoust. Annobl. de Benoist du Mas.
31 aoust. Annobl. de Joseph Honoré Foullon.
4 septembre. Confirmation de noblesse pour François Tardif, sieur d'Hamonuille.

1740.

6 juillet. Réhabilitation de Jean Baptiste Pargny.

1741.

14 mars. Annobl. de Jean Pierre et Charles de Blois de Saint-Gobert.

15 auril. Relief de dérogeance pour Germain du Bois et autres du Bois.
28 auril. Confirmation de noblesse des sieurs Quentin.
11 juillet. Annobl. de François Mouchard, avec lettres de surannation.

1742.

8 mars. Annobl. de Claude Houbront, seigneur d'Auurighen, etc.
21 aoust. Confirmation de noblesse pour Jean Baptiste Boyer du Moncel.
1er septembre Annobl. pour les sieurs Picard, frères.

1743.

8 mars. Relief de noblesse pour François des Mazes.
2 aoust. Annobl. de Joseph Bonauenture Villiains de Breande.
30 aoust. Annobl. du sieur Beguin.
30 aoust. Lettres de noblesse et surannation pour Nicolas Chauueau.
14 septembre. Maintenue pour Jean et Louis Rainfray, frères.

(*Le manuscrit s'arrête là.*)

P. L. Jacob, bibliophile.

Lettre inédite de Pierre d'Hozier à François Du Chesne.

Ce samedy 7 may 1654.

Lorsque maistre Aliborum m'apporta hier sur le soir le billet invitatif de M. François Quercetanus, mon trés cher compère, j'estois tellement attaché à achever mes depesches pour les envoyer à la poste que je ne me souvins pas de luy dire que je ne puis avoir l'honneur d'aller disner demain chez luy avec nostre compère Don... dont moult me déplaît. Mais il y a trois jours que le brave Fauvellet m'a fieffé pour le mesme jour pour aller paistre avec des carnivores, si bien que comme qui premier est au moulin, premier engresne, je ne me puis trouver en deux lieux différens en mesme temps, ny aller manger une carpe au court bouillon, que je préfererois volontiers à quelque chapons gras qu'on me présentera ; ce sera donc pour une autre fois.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*suite de la table*).

N.

* Voyez 10ᵉ liv., octobre 1867, p. 473.

L. Sandret.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Septembre 1867.

M. Henri Bruys des Gardes, épouse Mlle Marguerite Paillard, fille du préfet du Pas-de-Calais.

M. Alexandre-Hugues-Marie Aguado, marquis de las Marismas del Guadalquivir, — Mlle Pauline-Florence-Isabelle de Lacoste de Belcastel.

M. Alexandre-Marie Roger de Villers, juge au tribunal civil de Versailles, — Mlle Marie-Charlotte Mourinne.

M. le vicomte Gustave Fayet, capitaine d'état-major, — Mlle Marie-Jeanne de Gaudechart, fille du comte.

M. Henri-Auguste Babin de Grandmaison, capitaine d'état-major, — Mlle Hélène-Marie Deslions.

M. Olivier-Marie comte de Kermel, — Mlle Anne-Marie Kearny.

M. le baron César de Schomberg-Gervoli, — Mlle Marguerite Pitard de la Brizolière.

M. Liévin-Pierre-Augustin Prevost de Cournières, juge de paix à Desvres, — Mlle Anne-Marthe Botot.

M. Ernest d'Orville, sous-préfet de Mortagne, — Mlle Eléna de Gessler, fille d'un conseiller d'État de l'empereur de Russie.

—

DÉCÈS.

Août 1867.

— *Bermonde* (Mme veuve de), née Henriette Magnyer, décédée à Paris, le 9, à l'âge de 84 ans.

— *Courtilloles* (Mme Elizabeth Delphine de), baronne d'Angleville, chanoinesse du chapitre royal de Bavière, décédée le 21 à Paris, à l'âge de 64 ans.

Septembre 1867.

— *Monet de Lamarck*, capitaine de vaisseau, décédé à Saïgon.

— *La Boulie* (Gustave de), ancien représentant du peuple en 1848.

— *Galard* (Mme la comtesse de), née de Ségur, décédée le 10, au château de la Rivière (Seine-et-Marne), à l'âge de 32 ans.

— *Aucapitaine* (baron), décédé à Blidah (Algérie).

— *Aucapitaine* (Mme la baronne), née de Chancel, décédée à Blidah.

— *Ayen* (Paul d'), héritier de la maison de Noailles, décédé à l'âge de 4 ans.

— *Lamothe-Baracé* (vicomte Charles de), décédé le 12, à l'âge de 23 ans.

— *Ravinel* (baron de), député des Vosges.

— *Girard de Villesaison*, préfet de la Dordogne, décédé à Périgueux, à l'âge de 55 ans.

— *Sanois* (comte de), receveur des finances à Bourganeuf.

— *Jamyot de la Haye*, homme de lettres, décédé à Paris.

— *Sèze* (baron de), second fils du comte de Sèze, défenseur de Louis XVI.

— *Bouère* (Mme la comtesse de la), décédée à l'âge de 93 ans.

— *Kerdern de Trobriant* (Jacques-Pierre), général de brigade, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 87 ans.

— *Travot* (Mme la baronne), femme du député de la Gironde.

— *Bouzet* (marquis de), contre-amiral, décédé à Paris le 23.

— *Lussy* (de), général de brigade.

— *Daunant* (baron de), ancien pair de France et ancien premier président de la Cour royale de Nîmes.

— *Bourlon de Sarty*, ancien préfet de la Marne.

— *Latour d'Ormaison* (comte de), chanoine de Saint-Denis.

— *Lacretelle* (Pierre de), fils de l'historien de ce nom.

TOISON-D'OR ET SA FAMILLE



UI, Monsieur, quoique le Ponthieu ne soit que le diminutif d'une province, il a eu ses grands hommes, ses notabilités, si la première expression vous paraît trop prétentieuse. Parmi les écrivains ou chroniqueurs qui y sont nés et qui, par leurs écrits, ont contribué à sa glorification, je vous citerai Pierre Le Prêtre, abbé de Saint-Riquier, et surtout Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Rémy, dit Toison-d'Or. La notoriété du premier est presque anonyme et toute de ouï-dire, car ses œuvres sont toujours restées inédites et enfouies dans la poussière des bibliothèques : il n'en est pas de même du second dont les mémoires ont eu deux fois les honneurs de l'impression. Quand je dis les honneurs, je devrais dire plutôt les malheurs : en effet, Le Laboureur qui a mis en lumière pour la première fois l'œuvre de notre compatriote, l'a fait d'une manière incomplète, en tronquant le texte qu'il avait entre les mains. M. Buchon, dont la version a sur celle de son prédécesseur l'avantage d'être plus complète, a eu peu de soin de conserver aux mémoires leur pureté, ou pour parler plus justement leur incorrection primitive. S'il a adouci les expressions de ce que Jean Le Febvre appelle « son gros et rude langage picard, » au moins n'a-t-il pas contesté à l'écrivain la paternité de ses écrits, comme Mlle Dupont par exemple, laquelle, dans une notice sur la vie de notre chroniqueur, l'accuse de n'avoir été que le plagiaire de Monstrelet. Tout ceci constitue une série de questions intéressantes à élucider, mais ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire. L'appréciation littéraire de l'œuvre de Saint-Rémy trouvera sa place naturelle en tête d'une nouvelle édition de sa chronique, de l'édition définitive dont elle est digne et que je publierai peut-être un jour.

Aujourd'hui, Monsieur, je veux entrer dans un autre ordre d'idées : ce n'est pas l'écrivain que je vais examiner, c'est l'homme, c'est sa famille, c'est la race de laquelle il était issu et la postérité à laquelle il donna naissance. La matière est neuve et il nous faudra frayer le chemin que nous allons suivre de compagnie.

Jean Le Febvre, chevalier, seigneur de Saint-Rémy, de la Vac-

querie, d'Avesne et de Morienne, conseiller et chancelier du duc de Bourgogne, premier roi-d'armes de la Toison-d'Or, connu à la cour de son maître par ses contemporains sous le surnom de Toison-d'Or, a pris soin d'énumérer, comme je viens de le faire, ses titres et ses qualités dans le préambule de sa chronique. Ce « moult notable, sachant et discret homme, » n'était pas né à Abbeville, comme le dit Olivier de La Marche, mais il vit le jour à Avesne en Ponthieu, dont son père possédait la seigneurie et où il résidait probablement. Jean Le Febvre appartenait à une famille noble, ou du moins son père prenait-il dans tous ses actes la qualification significative alors d'écuyer. Ces diverses circonstances inspirèrent à quelques écrivains le désir de faire leur cour à la puissante famille de Le Fèvre de Caumartin aux dépens de la vérité, et ils y incorporèrent d'emblée Toison-d'Or, dont le nom reçut une hortographe différente et dont les armes furent changées pour les besoins de la cause. Il est bon de remarquer en passant que tous ceux qui se sont occupés de Saint-Rémy, de sa vie privée ou de ses mémoires, l'ont fait avec aigreur ou ignorance, pour le dénigrer systématiquement comme Mlle Dupont, pour égarer l'esprit du public sur sa véritable origine, comme l'a fait Blanchard, ou enfin pour publier son œuvre d'une manière incomplète ou inexacte, comme l'ont fait Le Laboureur et M. Buchon. N'imitons pas ces fâcheux précédents, Monsieur; restituons au Ponthieu un personnage éminent qui doit être l'une de ses gloires, et si cette lettre affecte moins les allures d'une étude littéraire et érudite que d'une aride généalogie, ne vous en plaignez pas trop, car le désir de plaire et de briller est sacrifié au respect de la vérité. La vérité aussi est que ceux qui ont écrit sur notre héros n'ont jamais su de lui que le peu qu'il en a dit lui-même, qu'ils ont complétement ignoré les ancêtres de l'écrivain aussi bien que le nom et la destinée de ses descendants.

Dans son histoire des présidents à mortier du parlement de Paris, Blanchard avance que Jean Le Febvre, premier roi-d'armes de la Toison-d'Or, était fils de Huart Le Fèvre, chevalier, vivant en 1383, devenu président du parlement de Paris en 1413, et que de Jean naquit un autre Jean Le Fèvre, auteur des seigneurs de Caumartin. Autant de mots, autant d'erreurs, et malheureusement, il faut le dire, d'erreurs volontaires. « Il ne suffit pas, — dit dom Caffiaux, — une respectable autorité, — de l'identité de nom, d'armoiries et le même pays pour prouver identité de famille; il faut encore iden-

tité de biens. » Or, si le Ponthieu a donné naissance aux deux familles de Le Fèvre de Caumartin et de Le Febvre de Saint-Rémy, c'est le seul lien qui les rattache l'une à l'autre. Combien n'avons-nous pas aujourd'hui, dans la même province, de familles nobles du nom de Lefebvre, Le Febvre, Le Fèvre et Lefébure, lesquelles non-seulement n'ont entre elles aucune affinité, mais n'en réclament aucune ni avec les Caumartin ni avec les Saint-Rémy ? — L'orthographe du nom est donc différente, différentes aussi sont les armoiries, puisque les Caumartin portaient *burelé d'argent et d'azur*, et les Saint-Rémy *de gueules au sautoir d'argent accompagné de quatre aiglettes éployées de même*. Enfin, à aucune époque l'on ne remarque entre les deux maisons la communauté de biens que dom Caffiaux proclame nécessaire pour servir de base principale à la constatation d'identité des familles. Non-seulement, pour pousser la discussion jusqu'à ses dernières limites, elles n'ont pas possédé les mêmes seigneuries, même à différentes époques, comme le hasard aurait pu le vouloir, mais elles n'ont jamais eu de seigneuries voisines ou situées dans le même pays. Des quatre fiefs dont Toison-d'Or se qualifiait seigneur, le premier, Saint-Rémy-en-Campagne, qui, à l'exclusion du nom de Le Febvre, était destiné à constituer le seul nom patronymique de ses descendants, était situé en Normandie, dans la vicomté de Neufchâtel, à une lieue d'Eu, sur le chemin qui conduit de cette ville à Dieppe; La Vacquerie, en Artois, appartenait au bailliage de Hesdin; Avesne était en Ponthieu, à quatre lieues d'Abbeville, sur la rive gauche de l'Authie, et enfin Maurienne faisant partie de l'ancien duché d'Aumale, se trouve dans le voisinage immédiat de la petite ville de ce nom.

Jean Le Febvre, dit *le Galois*, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, d'Avesnes, de Blencourt, près de Saint-Riquier, et de Vincheneul, pairie mouvante de La Ferté, est le premier membre connu de la famille ou du moins forme le premier degré de sa filiation suivie : il fut le père de notre chroniqueur. Jean possédait de son chef les seigneuries d'Avesne, de Blencourt et de Vincheneul, et ce ne fut que postérieurement à 1419 qu'il devint propriétaire de celle de Saint-Rémy-en-Campagne, puisqu'elle appartenait encore, en août 1419, à Jean de Beaucamp, écuyer, qui servit à cette date un aveu et dénombrement à cause d'elle. Jean Le Febvre avait épousé Jeanne d'Anvin de Hardenthun, et cette alliance caractérise sa situation sociale en Ponthieu. Jeanne était fille de Guillaume d'Anvin

de Hardenthun, écuyer du duc de Bourgogne et châtelain de la forêt de Crécy. Elle était issue d'une antique race chevaleresque du Boulonnais que des fonctions publiques et des alliances avaient habituée en Ponthieu. Serviteurs fidèles des ducs de Bourgogne, les d'Anvin de Hardenthun de la branche de Guisny leur avaient donné des preuves d'un sincère attachement. Robert de Hardenthun, oncle de Jeanne, avait été écuyer et grand panetier du duc de Bourgogne : il avait suivi l'aventureux comte de Nevers en Hongrie et s'était fait tuer à la bataille de Nicopolis. Guillaume, père de Jeanne, et beau-père de Jean Le Febvre, était écuyer de ce même comte de Nevers devenu duc de Bourgogne. Il n'est pas douteux que l'on ne doive chercher et trouver là l'origine de la fortune de Toison-d'Or, le motif qui le poussa à la cour de ces princes et qui l'y fit accueillir et prospérer. Cette considération, toute naturelle, a d'autant mieux échappé à ses biographes que personne ne connaissait le nom de son père ni celui de sa mère, et que, d'ailleurs, ces noms eussent-ils été connus de M. Buchon et de Mlle Dupont, il ne leur en aurait pas appris davantage. Il faut être du Ponthieu pour bien connaître le Ponthieu, ceux qui l'habitent et ceux qui l'ont habité.

Il est donc certain, Monsieur, que Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Rémy, a été le père de notre chroniqueur, et voici sur quoi je me fonde pour l'établir. Jean était possesseur des seigneuries d'Avesne , de Vincheneul et de Blencourt et il acquit le fief de Saint-Rémy postérieurement à 1419. Or, le chroniqueur était seigneur de tous ces fiefs dans l'un desquels il naquit. Il ne pouvait les tenir que de son père. Jean Le Febvre, premier seigneur de Saint-Rémy, mourut en 1451. Le chroniqueur sert aussitôt aveu pour Saint-Rémy et il est mis en possession paisible et régulière de cette seigneurie. Il venait donc d'hériter de Jean Ier, qui, par conséquent, ne pouvait être que son père. Jean Ier portait le surnom peu commun de *Galois*. Le fils du chroniqueur relève ce surnom et se fait appeler le Galois de Saint-Rémy : n'est-ce pas en souvenir de son aïeul qu'il l'a pris, n'est-ce pas en souvenir de son père que Toison-d'Or le lui a donné? Enfin Blencourt et Vincheneul se retrouvent entre les mains de ce deuxième Galois, de même qu'ils avaient été entre les mains du premier. En faut-il davantage pour établir que notre chroniqueur était le fils de Jean Le Febvre et de Jeanne de Hardenthun? Jean mourut en 1454, puisque Toison-d'Or fait à cette époque le dénombrement de Saint-Rémy. En effet, la loi des

fiefs n'accordait au vassal qu'un délai de quarante jours pour servir l'aveu de la seigneurie dont il était devenu possesseur par alliance, par acquisition ou par héritage.

Jean Le Febvre, chevalier, seigneur de Saint-Rémy, la Vacquerie, Avesne, Maurienne, Vincheneul, Blencourt et Heudelimont, conseiller et chancelier du duc de Bourgogne et premier roi-d'armes de la Toison-d'Or, naquit à Avesne en Ponthieu et non pas à Abbeville comme le dit Olivier de La Marche. On s'explique difficilement la double erreur dans laquelle est tombé La Marche qui supprime ainsi le nom de Le Febvre pour ne laisser à notre chroniqueur que celui de Saint-Rémy. On se l'explique d'autant moins qu'il était contemporain de Toison-d'Or, que comme lui il était attaché à la maison de Bourgogne et qu'il le connut personnellement. Quant à Salazar, qui, dans son histoire de l'ordre de la Toison-d'Or, énonce aussi que Jean Le Febvre est né à Abbeville, il lui était plus permis de se tromper, puisqu'il écrivait quatre siècles après la mort de Toison-d'Or, et qu'il n'a pu en parler que sur ouï-dire ou en empruntant à La Marche son renseignement erroné. L'erreur de La Marche provient sans doute de ce que Jean Le Febvre séjourna à Abbeville à plusieurs reprises et qu'en 1466 il y reçut le comte de Charolais dans son hôtel. Au surplus, La Marche n'avait aucun intérêt à approfondir cette question insignifiante pour lui et pour ses contemporains.

Jean Le Febvre naquit à la fin du XIV[e] siècle, en 1394 ou 1395. En parlant, dans ses Mémoires, de Poton de Xaintrailles, il ajoute « qui fu mareschal de France. » Or, Xaintrailles mourut le 7 octobre 1461 et il était évidemment mort quand Toison-d'Or rédigeait sa chronique. Au chapitre relatif à la bataille d'Azincourt et en racontant le regret que Philippe-le-Bon, alors comte de Charolais, eut de ne pouvoir y assister, Jean Le Febvre déclare qu'il a encore entendu ce prince, « depuis qu'il avoit atteint l'âge de soixante-sept ans, » rappeler ce souvenir douloureux pour lui. Né le 3 juin 1396, le duc de Bourgogne avait soixante-sept ans en 1463. Jean écrivit en conséquence ses Mémoires après 1463 et avant 1468, année de sa mort : peut-être même la mort le surprit-elle avant l'achèvement de son œuvre, puisque des deux seuls manuscrits connus des mémoires, l'un s'arrête à 1435 et l'autre à 1436, tandis que Jean avait annoncé dans le préambule qu'il s'étendait jusqu'à l'année 1460. Ainsi, c'est entre 1465 et 1468, de 1465 à 1468, si l'on veut,

qu'il convient de fixer la rédaction des mémoires où l'auteur déclare qu'il est âgé de « soixante-sept ans ou environ. » Jean Le Febvre assistait à la bataille d'Azincourt en qualité d'officier d'armes, c'est-à-dire de poursuivant d'armes. Il fallait avoir vingt ans au moins pour obtenir ce grade et on ne pouvait l'échanger contre celui de héraut qu'après sept ans d'exercice. Devenu héraut d'armes sous le nom de *héraut Charolais*, vers 1422, ce fut en 1429 que Jean Le Febvre fut créé premier roi-d'armes de la Toison-d'or, après les sept années réglementaires sans lesquelles le héraut ne pouvait prétendre aux nobles fonctions de roi-d'armes. Poursuivant d'armes à vingt ans, en 1415, héraut à vingt-sept ans en 1429, roi-d'armes à trente-quatre ans, vers 1429, Jean Le Febvre mourut en 1468, après avoir, dit Georges Châstelain, son ami, rempli ses fonctions délicates et enviées pendant trente-six ans ou environ. Jean Le Febvre accusait soixante-sept ans ou à peu près vers 1465, c'est donc en 1394 ou 1395 qu'il faut définitivement placer la date de sa naissance.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que l'influence de son aïeul, Guillaume de Hardenthun, et la position qu'il occupait à la cour de Bourgogne durent peser d'un grand poids dans la destinée de Jean Le Febvre. Les divers emplois d'office d'armes étaient alors fort recherchés et ne se donnaient qu'à des gens « bien doctrinés et de bonne condition. » Poursuivant d'armes dès 1415, à l'âge de vingt ans, Jean Le Febvre se trouva mêlé aux Anglais victorieux et recueillit de leur propre bouche tous les détails de la bataille d'Azincourt. Fait roi d'armes du nouvel ordre de chevalerie créé par Philippe-le-Bon en 1429, sous le nom de Toison-d'Or, et nommé en même temps chancelier du prince, il alla, en 1430, porter au duc de Bedford, qui séjournait à Rouen, une lettre missive de son maître; en 1432, il fut remettre au seigneur d'Antoing le collier du nouvel ordre; en 1434, les membres de la famille de Brimeu le prirent pour arbitre dans un débat relatif au droit de porter ou de relever leurs nom et armes. Au mois de septembre 1435, le duc de Bourgogne le chargea d'une mission auprès du roi d'Angleterre relativement à une pacification générale. De 1440 jusqu'à la fin de sa longue carrière, Saint-Rémy assista à toutes les fêtes de la Toison-d'Or et présida à tous les pas d'armes si fréquents à la cour somptueuse de Philippe-le-Bon. Arbitre suprême en matière de blason, de joûtes et de chevalerie, Toison-d'Or avait encore des connais-

sances plus élevées et de plus sérieuses aptitudes : c'était, et ses Mémoires en font foi, c'était un homme d'un esprit éclairé. Philippe-le-Bon l'avait jugé ainsi, puisqu'il l'utilisa dans diverses négociations qui réclamaient d'autres facultés que la science généalogique et héraldique. C'est ainsi qu'en 1450, de mai à septembre, Saint-Rémy fut envoyé en ambassade auprès du roi de France. En 1451, il alla à Rome, en la même qualité, puis à la cour d'Aragon et encore à celle de France. Employé en 1456 à réconcilier le comte de Charolais avec son père, il sut s'acquitter de cette délicate négociation de manière à satisfaire son maître et à se ménager l'estime du comte qui lui en donna des preuves dès qu'il eut posé la couronne ducale sur son front. Saint-Rémy fut député auprès de Charles VII en 1458 : revenu le 1er juin de son ambassade, il retourna le 21 août de la même année auprès du roi, à Vendôme. Il fut encore envoyé auprès de ce prince à Montbazon, en 1459, et il visita successivement les cours de Naples, de Sicile, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne et d'Écosse. Il assista, en 1467, à toutes les cérémonies des obsèques de Philippe-le-Bon et accompagna jusqu'à Dijon le corps du prince qui « avoit parfaite fiance et crédence en lui, » et qui l'avait comblé de bienfaits.

En 1468, Saint-Rémy était malade et infirme, de telle sorte qu'il ne pouvait « aller ni faire tels ou semblables voyages à pied, à cheval ni à charriot. » Il songea à se démettre de ses fonctions et à passer dans la retraite les jours qu'il lui restait à vivre, et qui étaient déjà comptés. Il alla pourtant encore porter à Philippe de Savoie les insignes de la Toison-d'Or; mais ce voyage devait être le dernier et ses fatigues contribuèrent sans doute à hâter sa fin. De retour à Bruges, où le duc de Bourgogne était arrivé le 10 avril, il se sentit plus malade et fit demander au prince de le décharger de ses fonctions en faveur de Gilles Gobet, dit Fusil, héraut d'armes et son substitut. « Pour l'amour de son vieil serviteur, — dit Chastellain, — et pour l'onorer et le déporter désormais de peine et de travail, » Charles procéda à la réception du nouveau roi d'armes le jour de la Pentecôte, dimanche 5 juin, et il arma chevalier Saint-Rémy le même jour. Le vieillard avait souhaité cet honneur « pour toutes récompenses et rétributions de ses labeurs. » Il n'en devait pas jouir longtemps, au reste, car il mourut à Bruges le jour du Saint-Sacrement, jeudi 16 juin 1468.

Parmi les péripéties de sa vie si active, Saint-Rémy trouva par-

fois le temps de revenir dans son pays natal. Il était d'ailleurs élu en Ponthieu et il avait à Abbeville, dans la rue des Grandes-Ecoles, un hôtel où il séjourna à la date du 3 juin 1437. Il changea plus tard cette maison contre une autre située auprès de la porte Comtesse et il eut l'honneur d'y recevoir le comte de Charolais quand ce prince fit, le 2 mai 1466, sa première entrée dans Abbeville.

Saint-Rémy a laissé des mémoires sur les affaires de son temps. Ils ont été publiés deux fois seulement, d'une manière incomplète par Le Laboureur, et d'une manière inexacte par M. Buchon. Dans le préambule de ces mémoires l'auteur annonce qu'ils commencent à 1407 et finissent à 1460. La mort empêcha-t-elle Saint-Rémy de terminer son œuvre, ou le manuscrit original et complet a-t-il été égaré, c'est ce que l'on ignore. Jusqu'à présent l'on n'a pu retrouver que deux manuscrits des mémoires. L'un, qui est conservé à la Bibliothèque Impériale, sous le nº 9869, ancien fonds Colbert, ne va que jusqu'au 21 septembre 1435 ; le second, qui appartient à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, après avoir appartenu à Eustache de Croy, comte de Rœux et seigneur de Beaurain, mort en 1603, s'arrête au mois de mars 1436. Le Laboureur, en donnant les mémoires de Saint-Rémy jusqu'à la mort de Charles VI, jusqu'en 1422 seulement, dit qu'il les a puisés dans un manuscrit communiqué par M. de Hennedouche, seigneur de Rebecque, gouverneur de Le Gorgue et du pays de Laleu pour le roi catholique : ce personnage, qui portait les prénoms de Jean-Robert, mourut le 3 décembre 1679. Il n'est pas supposable que ce manuscrit fût le même que celui de la bibliothèque de Boulogne, car Le Laboureur n'aurait sans doute pas manqué de constater sa provenance, et de copier la note lui donnant à tort Monstrelet pour auteur et pour possesseur Eustache de Croy. Il n'a pas pris soin, plus malheureusement, de dire s'il embrassait la période de cinquante-trois ans, de 1407 à 1460, dont Saint-Rémy s'était proposé de retracer l'histoire. Il a donc existé trois manuscrits des mémoires : deux sont connus, le troisième a disparu.

Saint-Rémy fut-il le plagiaire de Monstrelet ? Mlle Dupont est le premier, le seul érudit qui ait nettement formulé cette accusation. M. Buchon, éditeur des mémoires de Saint-Rémy et de la chronique de Monstrelet, à qui par conséquent les deux textes devaient être familiers, si la même pensée lui a été suggérée par leur lecture n'en a du moins rien laissé paraître. Mlle Dupont divise la rédaction

des mémoires en quatre périodes : de 1407 à 1411, le plagiat, dit-elle, « est assez déguisé quoique ce soient les mêmes faits rapportés quelquefois avec les mêmes phrases ; » de 1411 à 1422 « des chapitres entiers sont copiés ou textuellement ou avec peu de changements; » j'ajouterai, moins sévère, moins prévenu ou plus juste, comme l'on voudra, que Saint-Rémy ne copie pourtant pas Monstrelet pour le fait le plus important de ce laps de temps, pour la bataille d'Azincourt dont les préliminaires sont retracés par Saint-Rémy avec une netteté, une précision et une abondance de détails inédits qui laissent bien loin en arrière le texte de Monstrelet. Depuis 1422 jusqu'à 1428, toujours d'après Mlle Dupont, le plagiat est moins sensible, et enfin, depuis 1428 jusqu'en 1435 Saint-Rémy est lui-même, et ce qu'il raconte, pour le fonds comme pour la forme, lui appartient en propre. L'argumentation de Mlle Dupont repose sur un fondement certes fort discutable : étant donné dans les deux textes des chapitres identiques, étant donné dans beaucoup d'autres endroits de grandes similitudes de rédaction, le plagiaire fut celui des deux qui écrivit le dernier ; ce fut donc Saint-Rémy puisqu'il écrit postérieurement à 1460, tandis que Monstrelet, sa tâche terminée, était mort en 1463. Ce n'est pas d'ailleurs qu'elle ne reconnaisse à Saint-Rémy des qualités qui lui sont particulières et qu'il n'aurait pas empruntées à Monstrelet en même temps que ses phrases. Il retranche des détails que donne Monstrelet, il en ajoute d'autres que l'on ne peut trouver que dans ses Mémoires. Moins diffus que Monstrelet, il supprime ou raccourcit les pièces justificatives dont Monstrelet, et c'est le grave reproche qu'on a le droit de lui faire, a surchargé et entravé ses récits. Enfin, si l'on remarque dans Saint-Rémy sa partialité en faveur des Bourguignons, partialité bien plus notable encore que celle de Monstrelet, a-t-on le droit, comme Mlle Dupont, de s'en étonner et d'en faire l'objet d'un blâme ? Saint-Rémy ne devait-il pas beaucoup, tout même au duc de Bourgogne ? Vit-on jamais le chien mordre la main qui le nourrit ?

Le bagage littéraire de Saint-Rémy ne se compose pas uniquement de ses mémoires. Il est l'auteur de la charmante chronique de Jacques de Lalain, l'une des plus curieuses études qui existent sur la société française au xve siècle : ce n'est que tout récemment qu'on a restitué à Saint-Rémy la paternité de ce livre aussi précieux par le fonds que par la forme, et que l'on avait toujours faussement attribué à Georges Chastelain. Il a rédigé les procès-verbaux des

principaux chapitres de la Toison-d'Or tenus pendant qu'il en était roi d'armes. Ces procès-verbaux sont conservés dans le manuscrit nº 8417 de la Bibliothèque Impériale. On attribue aussi à Saint-Rémy, non sans quelque fondement, un traité des hérauts d'armes dont Du Cange cite un fragment dans son Glossaire, et qui existe à la bibliothèque de la rue de Richelieu sous le nº 7905, 2, du fonds de Baluze; le même volume contient encore un traité de blason dont Saint-Rémy se déclare l'auteur. Ces divers morceaux n'ont jamais été imprimés.

Jean Le Febvre de Saint-Rémy avait épousé Marguerite de Pierrecourt et il eut d'elle Jean, qui suit, Nicolas, mort sans postérité, et une fille dont le prénom est inconnu : elle épousa M. de Machy, seigneur de Prouville,

Jean Le Febvre, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, Heudelimont, Guisny, La Vacquerie, Blencourt et Vincheneul, surnommé le Galois et Toison-d'Or, figure dans tous les actes sous le nom de Saint-Rémy : celui de Le Febvre, à partir de lui, disparaît pour toujours de l'état civil de la famille, et cet usage, fort peu usité alors, a prévalu chez tous ses descendants. Jean était élu en Ponthieu, dès 1452, et il rechercha le poste de lieutenant du capitaine d'Abbeville : le 22 février 1461 le conseil de ville refusa de souscrire à sa demande en se fondant sur ce qu'il n'était pas bourgeois, et il donna avis de son refus au sénéchal de Ponthieu qui se trouvait à Bruxelles. Le sénéchal intervint, et, le 13 mars suivant, Saint-Rémy fut installé dans ses nouvelles fonctions. Il faut bien reconnaître ici l'influence de son père. — On ne comprend pas la difficulté qu'il faisait de se laisser agréger au corps de la bourgeoisie. La qualité de bourgeois, à Abbeville notamment, n'excluait aucunement la noblesse. « On trouve, — dit dom Caffiaux dans le discours préliminaire de son Trésor généalogique, — des titres où les personnes dont la noblesse est bien constatée, qui après avoir pris le titre d'écuyer ou de chevalier, ne prennent plus que celui de bourgeois. Il y a des états ou toute autre qualification que celle de bourgeois est interdite dans les actes publics. Ces bourgeois en sont-ils moins nobles? Il y avait même alors des avantages considérables attachés à la bourgeoisie qui pouvaient tenter des gentilshommes. » A l'appui de ce que dit le savant bénédictin, ne voyons-nous pas Philippe de Queux, Firmin Le Flameng, Jean Malicorne, Claude Faffelin, Firmin de Cromont, Pierre Lenganeur, Jean et Pierre Roussel, bourgeois d'Abbeville,

tous anoblis de 1387 à 1391, conserver partout la qualification de bourgeois au lieu de celle d'écuyers à laquelle ils avaient droit, et cela tant qu'ils appartinrent à la magistrature municipale? Le 24 août 1459 on venait de renouveler cette antique loi de l'échevinage : « N'entrera pas dans l'échevinage et n'en occupera pas les places tout noble ou privilégié qui ne seroit pas reçu bourgeois et qui se refuseroit à porter les charges que tous bourgeois supportent. »

Dans plusieurs circonstances, et notamment à l'occasion du refus qui lui avait été adressé, on remarque le surnom de Toison-d'Or attribué à Jean de Saint-Rémy, concurremment avec celui de Galois. Ce surnom de Toison-d'Or était pour lui comme un titre de gloire, et tel fut l'avis de ses descendants qui en 1540 le portaient encore, en souvenir de la plus grande illustration de leur race. Sous ce même surnom Galois de Saint-Rémy fut maintenu jusqu'à nouvel ordre dans ses fonctions de lieutenant du capitaine d'Abbeville, le 21 juillet 1477, après la mort de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy. — Saint-Rémy avait épousé en premières noces Jacqueline d'Estouteville, et en secondes noces Nicole de Hardenthun. Il acquit avec elle, en 1472, d'Antoine de Hardenthun, gouverneur de Saint-Valery, son beau-frère, la seigneurie de Guisny, au bailliage de Hesdin, moyennant 115 livres 9 sols. Saint-Rémy était déjà avancé en âge quand il contracta une troisième union avec Anne Le Vasseur. Il mourut dans le cours de l'année 1500, laissant plusieurs enfants : du premier lit, Philippe, son héritier et Marguerite, femme de Jacques de Gouy, seigneur d'Eguinegatte, et du deuxième lit Nicolas, auteur de la deuxième branche, Marie, femme de Jean de Saint-Arnould, seigneur de Tailly, et N... femme de M... de Saint-Souplix, écuyer.

Philippe de Saint-Rémy, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, Blencourt, Vincheneul, et Heudelimont, épousa Anne de Pierrecourt. Possesseur dès 1502 de l'héritage de son père, il était mort en 1540 après une existence obscure. Ses enfants furent Jean, et Hélène apanagée des fiefs de Blencourt et de Vincheneul qu'elle apporta à son mari Jean Quiéret, écuyer, seigneur du Caurroy. — Jean de Saint-Rémy, plus connu sous le nom de Galois de Saint-Rémy ou le surnom de Toison-d'Or, mourut sans enfants et peut-être sans alliance. Sa sœur étant décédée sans postérité, avant le 30 mai 1539, les héritiers du sang furent appelés à recueillir la succession. Ce fut

Marie de Gouy, sa nièce et la fille de sa sœur Marguerite, qui eut la terre de Saint-Rémy-en-Campagne pour laquelle elle servit un dénombrement le 18 avril 1540. En rapprochant cette date de la loi qui régissait les fiefs et qui ordonnait d'en donner l'aveu dans les quarante jours de la possession par voie d'achat ou d'héritage, on arrive à connaître l'époque exacte du décès de Jean de Saint-Rémy qui dut avoir lieu en mars 1540.

Le XVIe siècle devait voir s'éteindre la postérité de Toison-d'Or. La branche cadette ne survécut que quelques années à peine à la branche aînée. Elle avait eu pour chef Nicolas de Saint-Rémy, écuyer, fils puîné de Galois de Saint-Rémy et d'Anne Le Vasseur, sa troisième femme, et par conséquent petit-fils de notre chroniqueur. La seigneurie de Guisny, acquise par son père, lui avait été destinée et la mort de Galois l'en mit en possession dès 1501, ainsi que le témoigne le relief servi par lui à cette date. De Jeanne de Biencourt, sa femme, il avait eu Adrien, et Marguerite, alliée à Jean de Trouville, seigneur de Harponlieu. Adrien de Saint-Rémy, écuyer, seigneur de Guisny, Bouchon et Sourdis, fut élu en Ponthieu, et il habitait à Abbeville, sur la place Saint-Pierre, dans une maison sur l'emplacement de laquelle fut édifié au XVIIIe siècle l'hôtel de Sélincourt. Il était mort avant 1553. Sa femme, Marie de Belloy, ne lui avait donné qu'une seule fille : Catherine de Saint-Remy, dame de Guisny, épousa Robert d'Ailly, chevalier, seigneur de Domqueur. Elle s'allia en deuxièmes noces à Jean de Calonne, baron d'Alembon, avec lequel elle vendit Guisny, en 1560, moyennant 800 livres. La dernière descendante de notre chroniqueur survécut près de vingt ans à son mari et mourut fort âgée dans les dernières années du XVIe siècle.

RENÉ DE BELLEVAL.

ERRATUM. — Dans l'article sur les *Chevaliers du Porc-Épic* ou *du Camail* (nº d'août), il s'est glissé quelques fautes d'impression. Nos lecteurs auront sans doute corrigé celle qui (page 338, ligne 20) fait dire à l'auteur *ordre alphabétique,* au lieu de *ordre chronologique.*

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

(*Suite* *.)

VILLE DE NEVERS.

MONUMENTS CIVILS.

Château ducal. — L'ancien château des comtes et des ducs de Nevers fut bâti, dans la seconde moitié du XV[e] siècle, par le comte Jean de Bourgogne, sur l'emplacement d'une forteresse féodale, dont il reste à peine quelques substructions. C'est un long parallélogramme, flanqué de grosses tours rondes et de tourelles à pans; le toit, fort élevé, est garni de lucarnes, richement ornementées, qui datent d'un remaniement du XVI[e] siècle.

Ce château était en fort mauvais état lorsque le Conseil général de la Nièvre le fit restaurer, il y a quelques années; il sert maintenant de Palais de justice. Presque toutes les sculptures dont il est orné sont modernes, mais comme elles ont été copiées exactement sur les anciennes, nous parlerons de celles dont l'étude rentre dans notre sujet.

Les bas-reliefs de la tour d'escalier à pans, occupant le centre de la façade, représentent diverses scènes de l'origine légendaire de la maison de Clèves, qui posséda le Nivernais de 1504 à 1565. Voici comment Vincent de Beauvais raconte cette origine dans son *Miroir historial,* citant un ancien auteur nommé Helinandus : « Un jour « que plusieurs seigneurs étoient rassemblés pour un tournoi, dans « un château des bords du Rhin, au diocèse de Cologne, on vit pa- « roître sur le fleuve, une nacelle qu'un cygne tiroit par le col avec « une chaîne d'argent et dans laquelle étoit un chevalier inconnu « armé de toutes pièces. La nacelle aborda et disparut avec le cygne « aussitôt que le chevalier fut descendu sur la rive. Cependant, le « chevalier ayant fait de grands et non pareils faits d'armes, de- « manda et obtint en mariage une fille de grande maison dont il eut « plusieurs enfants. Au bout de quelques années, le cygne et la

* Voy. 2[e] liv., février 1867, p. 49.

« nacelle s'étant présentés, le chevalier, qu'on appelait Helias, y « remonta et s'éloigna rapidement ; depuis on n'en entendit plus « parler. » C'est de ce chevalier Hélias que les généalogistes font descendre la maison de Clèves, trop connue pour qu'il y ait lieu d'en parler ici, qui prit pour supports de ses armoiries des cygnes ayant une couronne au col [1]. On voit aussi sur cette tour d'escalier, au-dessus de la porte, les armes du duc Louis de Gonzague, mari de l'héritière des Clèves, la belle duchesse Henriette de Nevers *aux yeux pers*, célébrée par les poètes de son temps et mise en scène par le plus fécond des romanciers contemporains [2]. Les armes du duc de Nevers étaient fort compliquées [3]; sans donner la description héraldique du blason de ce seigneur, nous dirons qu'il portait : *Ecartelé au 1er de Mantoue, chargé de Lombardie-Gonzague ; aux* 2 *et* 3 *coupé, le premier parti de trois traits : de Clèves, de la Mark, d'Eu-Artois et de Brabant ; le second coupé parti de deux traits : de Bourgogne-Nevers, de Rethel et d'Albret-Orval; au 4e coupé d'un trait, parti de deux : au* 1er *de l'Empire, au* 2 *de Jérusalem, au* 3 *d'Arragon, au* 4 *de Saxe moderne, au* 5 *de Bar, au* 6 *de Constantinople, et, sur le tout de ce quatrième grand quartier, de Montferrat ; enfin, sur le tout des quatre grands quartiers, d'Alençon.*

Louis de Gonzague avait, par suite des conventions de son mariage avec la riche héritière des ducs de Nevers, ajouté à son nom et à ses armes le nom et les armes de la maison des Clèves-Nevers [4].

Le cimier de ce blason est le mont Olympe, surmonté d'un autel, avec le mot *Fides*, cimier que le P. de Varennes explique ainsi dans son *Roy d'armes* [5]. « Les ducs de Nevers ont pour cimier le mont

[1] Ces cygnes figurent sur les jetons des comtes et ducs de Nevers de la maison de Clèves (V. Soultrait, *Numismatique Nivernaise*, p. 125, 127 et 131). Lors de l'entrée du duc François de Clèves à Nevers, la ville lui fit présent d'un cygne d'argent, ayant au col une couronne dorée où étaient ses armoiries, et tirant par une chaîne d'or une nacelle d'argent dans laquelle était un chevalier aussi d'argent (Parmentier, *Inventaire des archives de Nevers*.)

[2] Dans *la Reine Margot*.

[3] On trouve, sur les jetons et sur les sceaux de ce prince, les nombreux quartiers de son blason disposés de diverses manières.

[4] Articles pour traiter du mariage entre Ludovic de Gonzague, prince de Mantoue, etc., et Henriette de Clèves... Entr'autres il est dit que le prince et les descendants de son mariage prendront successivement « les noms, cry et armes de la maison de Mgr François de Clèves, duc de Nivernois, ce qui se gardera pour loy en cette maison et succession dicelle... » *Du* 3 *février* 1565. (*Invent. des titres de Nevers* de l'abbé de Marolles, lay. cotée mariages.)

[5] P. 553.

« Olympe, marqué de ce mot au pied ολυμπως, et sur cette mon-
« tagne un autel qui porte le mot *fides*, pour dire que leur fidélité
« envers le roy est aussi ferme que l'Olympe, et aussi saincte que
« l'autel mesme [1]. »

Sur les appuis des lucarnes et dans l'ornementation des diverses parties du château, se retrouvent les cygnes et la nacelle de la légende, les bâtons noueux dont nous avons parlé plus haut, et d'autres écussons des maisons de Clèves et de Gonzague ; ajoutons que les corbeaux qui soutiennent les poutres à l'intérieur du château, ont été sculptés aux armes des diverses maisons qui ont possédé la province, et à celles des principales villes du département.

Le musée céramique, fort intéressant, occupe les combles du château ducal. On remarque, dans l'immense quantité de fayences de toutes les fabriques et de tous les temps qui le composent, un certain nombre de plats et d'assiettes armoriés des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous y avons retrouvé les armes des Bourgoing, des de Colons, des Prisye, décrites ci-dessus; celles des Forestier, d'une vieille famille militaire du Nivernais, dont La Chesnaye-des-Bois donne la généalogie depuis le XVe siècle, et qui n'est plus représentée que par Mme la vicomtesse de Bouillé, fille de M. de Forestier, maréchal de camp avant la révolution ; ces armes sont : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois glands de sinople, tigés et feuillés de même ;* celles des Lavenne : *D'azur, à deux lions d'or affrontés, soutenant un cœur de gueules, surmonté d'une couronne d'or, accosté de deux étoiles d'argent*, et celles des Girard de Vannes dont nous parlerons.

Les Lavenne, connus en Nivernais depuis les premières années du XVIe siècle, y ont possédé entr'autres seigneuries, les fiefs de La Brosse, des Advits, de la Palud, de la Montoise, de Sanizy, de Sichamps, de Choulot, et s'y sont toujours fort bien alliés. Cette famille, divisée en plusieurs branches, fut représentée à l'assemblée de la noblesse du bailliage de St-Pierre-le-Moustier, en 1789, par cinq de ses membres : les seigneurs de Passansay, de Choulot, de La Montoise et de Sichamps, et Charles-Florimond de Lavenne, chevalier. Elle existe encore dans le Nivernais ; M. le comte de Lavenne de Choulot, après avoir servi avec distinction, s'occupe de travaux littéraires. Son père, ancien capitaine des chasses de S. A.

[1] V. Soultrait, *Numismatique Nivernaise*, p. 139, 145 et 147.

Mgr le duc de Bourbon, et Mme la comtesse de Choulot, née de Chabonnes, sa mère, ont aussi publié divers ouvrages. Une autre branche, celle de Sichamps, habite Saint-Saulge, petite ville du département de la Nièvre, qui paraît avoir été le berceau de la famille [1].

La collection céramique renferme aussi quelques carreaux du château, décorés des chiffres et des emblèmes des Clèves et des Gonzague : des bâtons enflammés, des monts Olympes et des C enlacés.

Chambre des comptes. — L'ancienne Chambre des comptes de Nevers, établie en 1405, par le comte Philippe de Bourgogne, se trouve sur la place, en face du château ducal ; elle sert maintenant de Dépôt de mendicité. On y voit, en deux endroits, l'écu de Bourgogne-Nevers : *de France, à la bordure componée d'argent et de gueules.*

Portes de la ville et maisons. — La ville de Nevers avait sept portes, dont deux sont encore debout. Celle dite *du Croux* (*Croa*, 1097 et *du Croe*, 1427) date de la fin du XIVe siècle, ou des premières années du XVe, et est assez remarquable au point de vue archéologique. Elle offre, sculptés en 1590 sur la façade extérieure, le lion et les billettes du blason de la ville de Nevers qui porte : *D'azur, semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout* [2].

La porte de *Paris*, anciennement des *Ardilliers*, est un arc de triomphe élevé en 1746, après la bataille de Fontenoy. Des vers de Voltaire, très-médiocres, et une inscription latine, sont gravés sur les faces intérieures des piles. Nous n'avons pas à faire connaître ici les mauvais vers que le philosophe courtisan se fit payer fort cher par la ville, disons seulement que dans l'inscription latine se trouvent les noms des familles Prisye et Sallonnier, dont nous avons parlé.

Nevers renferme un assez grand nombre de maisons du moyen âge, mais aucune n'a conservé, à notre connaissance du moins, de blason pouvant être déterminé. L'ancien hôtel de La Ferté seul, situé près de la porte de Paris, construit au commencement du XVIIe siècle, nous montre, sur les appuis des lucarnes, les écussons de ses

[1] *Histoire manuscrite de Saint-Saulge.*

[2] V. Coquille, *Hist. du Nivernais*, p. 183. — *Arch. de Nevers*, chap. XIX. — Soultrait, *Armorial de l'ancien duché de Nivernais*, p. 39.

anciens possesseurs. La famille de La Ferté-Meun ou mieux de Mung de La Ferté, est originaire du Berry, où on la trouve occupant une grande position dès la seconde moitié du XIVe siècle [1]. Elle s'établit deux siècles plus tard dans le Puisaye et dans le nord du Nivernais, où elle n'a cessé de posséder des seigneuries importantes [2]. Le sceau de Jacques de Mung, dit de La Ferté, seigneur de Boisjardin, Vaurilles, les Minerottes, décrit par l'abbé de Marolles, comme étant apposé à un aveu et dénombrement de 1584, portait un écu *d'hermine, à un sautoir*. Depuis deux siècles environ, cette famille porte : *Ecartelé aux* 1 *et* 4 *d'hermine, au sautoir de gueules, et aux* 2 *et* 3, *écartelé d'argent et de gueules.*

Musées. — Le musée lapidaire de Nevers, situé dans la porte du Croux, renferme quelques blasons sculptés et quelques inscriptions relatives à la noblesse. C'est d'abord un écusson, du XVIe siècle, de la famille de la Magdelaine de Ragny, dont nous aurons occasion de parler à l'article de la Charité-sur-Loire ; puis un autre du doyen Bogne, mentionné ci-dessus, parti des armoiries du doyenné de Nevers ; enfin, sur un cadran solaire du XVIIIe siècle, un écu à *trois gerbes de blé*, qui doit être attribué à la famille Challemoux, dont le blason était : *D'azur, à trois gerbes d'or.* Les Challemoux, originaires des environs de Bourbon-Lancy, où on les trouve dès le XVe siècle, tiraient sans doute leur nom de la seigneurie de Chalmoux, actuellement commune du canton de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) ; ils vinrent en Nivernais à la fin du XVIIe siècle ; nous croyons cette famille éteinte.

Une très-longue inscription, en lettres minuscules gothiques, provenant de l'ancienne église de Saint-Laurent de Nevers, indiquait la tombe de *vénérables et discrètes personnes : maître François Parise, prêtre, curé de Garchizy, maître Simon Parise, chanoine de Frasnay et curé d'Ougny, et maître Pierre Parise, naguère curé de Garchisy et de présent, chanoine de Nevers,* et relate les importantes fondations pieuses faites par ces trois ecclésiastiques, dont le premier était mort en 1537. Les Parise probablement éteints à la fin du XVIe siècle, occupaient un rang distingué à Nevers dès la fin du XIVe.

Une autre inscription, aussi en caractères gothiques, qui se voyait

[1] D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1er.
[2] *Inv. des archives de Nevers*, de Marolles.

dans l'église de Saint-Laurent de Nevers, relate une fondation de vêpres et de diverses prières faite, en 1517, par Pierre Garnier, secrétaire et receveur général de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, qui fut l'un des exécuteurs testamentaires de ce prince. Ce Pierre Garnier et d'autres membres de sa famille, furent souvent employés dans la maison des comtes et des ducs de Nevers. Ils portaient pour armoiries : *Ecartelé aux 1 et 4 de sable, à la fleur de lys d'argent, et une bordure componée de gueules et d'argent ; et aux 2 et 3 d'azur, à trois vans renversés d'or*[1]. On sait que les fleurs de lys et la bordure componée formaient le blason des comtes de Nevers de la maison de Bourgogne, il paraît donc évident que l'écartelure des armes de Garnier était une concession de l'un de ces princes, sans doute du comte Jean, auprès duquel Pierre Garnier était particulièrement en faveur. Nous ne trouvons plus de traces de cette famille postérieurement au milieu du XVIIe siècle.

Le beau château de Saint-Amand, dans le nord du département de la Nièvre, est possédé depuis plusieurs générations, par la famille Guyot de Saint-Amand, qui a donné des conseillers au parlement de Paris, et qui est originaire de Nevers, selon la Chenaye-des-Bois. Il est donc assez logique de rattacher à cette famille les deux ecclésiastiques, Hugues et Pierre Guyot, le premier mort en 1483, qui sont mentionnés comme auteurs de diverses fondations, dans une inscription gothique, provenant de l'église ruinée de Saint-Genest de Nevers. Les Guyot de Montchougny, de Chenisot, marquis de Saint-Amand, portent pour armes, selon le *Dictionnaire de la noblesse : De gueules, à trois guyots* (sorte de poissons), *posés en fasce, celui du milieu contourné, et une mer ondée en pointe, le tout d'argent ;* quelquefois ce blason est écartelé : *De gueules à trois mâcles d'or* (Chasot de Nantigny), *et de sable, à trois fontaines d'argent,* qui est de Guinet (Dubuisson). Nous parlerons plus tard, à l'article de Saint-Amand, du marquis de Saint-Amand actuel, qui s'occupe, avec tant de zèle, de la restauration du château de ses pères.

Une pierre tombale, provenant de l'ancienne église de Saint-Victor de Nevers, porte, gravées au trait, les figures de deux personnages en costume civil, agenouillés l'un derrière l'autre, les mains jointes ; on lit autour en lettres minuscules gothiques :

[1] *Armorial manuscrit du Nivernois de* 1688.

† : CY GIST : THOUUENIN : DE : LA : CHEYNE QUI : TREPPASSA LE MECREDI APRES : LA : SAINTE : KATHERINE : LAN : DE : GRACE : MIL : CCC : L : ET : IIII : ICY : PRES : GIST : IEHANNOT ; DE : LA : CHEYNE : SON : FILS : QUI : TREPPASSA : LE : IEUDI : IOUR : DE : LA : NATIVITE : DE : NOTRE : DAME : LAN : DE : GRACE : MIL : CCC : QUATRE : VIN : ET : DIX : DIEU : BONNE : PITYE : LEUR : FACE : AMEN :

Ces deux personnages se rattachaient à l'une des plus vieilles familles de Nevers, éteinte depuis fort longtemps. Deux autres épitaphes, moins anciennes mais plus illustres, sont celles de Françoise d'Albret, fille d'Arnaud Amanjeu d'Albret, sire d'Orval, troisième femme de Jean de Bourgogne, dit de Clamecy, comte de Nevers, qui mourut à Douzy le 20 mars 1521, et qui fut enterrée dans le caveau de gauche du chœur de l'église cathédrale de Nevers, et celle en latin, fort longue et très-emphatique, qui, gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir, faisait partie du monument funéraire du duc Louis de Gonzague, dans le chœur de la cathédrale [1].

Signalons enfin deux dernières épitaphes conservées dans le même musée. La première, qui provient de l'une des églises de la ville, recouvrait la tombe de Philibert Brisson, notaire royal à Nevers, mort le 15 août 1596, et d'Étiennette Moquot, sa femme, morte dès 1582, et relate diverses fondations faites par ces deux époux.

Philibert Brisson appartenait à une famille qui, anoblie depuis, comptait, dès les premières années du XVI[e] siècle, parmi les meilleures de la haute bourgeoisie de Nevers ; Étienne, son frère, remplissait, en 1569, les fonctions de trésorier général du Nivernais.

Philibert laissa trois fils : Aré, l'aîné, médecin à Nevers, paraît ne point avoir laissé de postérité. Jean, le second, forma la branche des seigneurs de Plagny, du Pontot et de Montalin, qui finit vers 1805, en la personne de Nicolas Brisson de Montalin, aucien conseiller au parlement de Paris, fils lui-même d'un magistrat de la même cour, qui avait siégé à l'assemblée de la noblesse du Nivernais en 1789. Étienne, le troisième, fut la tige des seigneurs de Gigny, Saincaize, Les Noues et Chevannes, qui s'éteignit à la fin du dernier siècle dans la famille de Saulieu.

[1] Le texte de ces deux inscriptions, l'une trop incomplète, l'autre trop longue pour être données ici, est imprimé dans la *Statistique monumentale de la Nièvre;* celle de Louis de Gonzague se trouve aussi à la fin de l'*Histoire* de ce prince par Turpin (*Paris*, 1788).

Les deux branches se sont constamment bien alliées. Les Brisson portaient pour armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et en pointe d'une rose d'or boutonnée de gueules* [1].

La femme de Philibert Brisson appartenait elle-même à une vieille famille bourgeoise de Nevers, éteinte depuis longtemps, dont les armes étaient : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même* [2]. Les Moquot, seigneurs d'Agnon, de Roncy, etc., paraissent, en 1513, dans l'échevinage de la ville de Nevers. Ils occupèrent des fonctions de magistrature, et l'un d'eux, père jésuite, qui vivait au XVIIe siècle, a laissé divers ouvrages.

La seconde épitaphe est celle de Pierre Pinet, écuyer, seigneur des Ecots, mort peu d'années avant la Révolution, dont la famille, encore existante, occupait aussi des charges municipales et de judicature à Nevers, au commencement du XVIIe siècle. Les Pinet, seigneurs de Tabourneau, des Ecots, de Mantelet, de Tronssin, du Deffend et de Perrins, portent : *D'azur, à trois pommes de pin d'or.*

Au second étage de la porte du Croux, sont conservés des fragments assez importants des tapisseries tissées pour la cathédrale de Nevers, par la comtesse Marie d'Albret et par les dames de sa cour ; Mgr Crosnier, vicaire général de Nevers, a donné une description détaillée de ces tapisseries, dans sa *Monographie de Saint-Cyr de Nevers,* à laquelle nous renvoyons nos lecteurs, nous contentant de dire ici que les bordures de ces tapisseries sont ornées des bâtons noueux, dont nous avons parlé, et de plumes enlacées, avec cette devise : PERENNIS VITA SUCCEDET PENE DEFICIENT. Ces plumes, que l'on retrouve sur les jetons de Marie d'Albret [3], formaient un de ces rébus si fort goûtés aux XVe et XVIe siècles. En effet, le mot *pene* de la devise, en ne tenant pas compte de l'orthographe, signifie *plumes* aussi bien que *peines*. Montaigne, dans ses *Essais* [4], parle de « ces bagues qui sont entaillées en forme « de plumes, qu'on appelle en devise, pennes sans fin... » Nous trouvons aussi ce passage dans l'*Origine des ornements des armoiries,* du P. Menestrier [5] : « L'ancienne devise de la maison de

1 Armorial manuscrit de la généralité de Moulins.
2 Armorial de la généralité de Moulins.
3 Soultrait, *Numismatique Nivernaise*, p. 120.
4 L. II, chap. XII.
5 Ed. de 1680, p. 252.

« Médicis n'est pas moins embrouillée. C'est une bague avec un « diamant et trois plumes d'autruche, pour signifier que celui qui « les portait serait toujours invincible au milieu des peines. *Semper* « *adamas in pœnis,* n'y ayant pas grande différence entre le mot « de *peine* et de *penne,* pour des gens qui affectent ces froides « allusions. »

CANTON DE NEVERS.

Chaluy et Aglan. — Dans cette commune se voient les restes du vieux château du Vernay, maintenant converti en ferme, qui fut, aux XV[e] et XVI[e] siècles, la résidence de l'une des branches de la famille de Bourgoing, déjà nommée par nous, mais sur laquelle c'est ici le lieu de s'étendre davantage.

Ce château date de la fin du XV[e] siècle, à en juger par les quelques bâtiments anciens conservés, dans lesquels se retrouve l'écusson à la croix ancrée de ses premiers possesseurs.

La famille de Bourgoing, dont le nom se trouve écrit dans les anciens titres *Le Bourgoing, Bourgoing, Bourgouin* et enfin *de Bourgoing*, depuis le milieu du dernier siècle, se divisa, au milieu du XIV[e], en deux branches ; mais, avant cette époque, on trouve mentionnés dans des chartes : *Hugo Le Bourgoing, miles, Regina, mater sua et Girardus frater,* qui, en 1127, vendent une rente aux religieux d'Apponay [1]; *Guy Le Bourgoing de Rochefort* et *Isabeau,* veuve de *Guyot Le Bourgoing*, qui font des donations aux mêmes religieux en 1232 et 1288 [2] ; enfin *Hugonin Le Bourgoing de Chalenier* (Champlévrier), Damoiseau, en 1345, *Pierre Le Bourgoing de Saint-Honoré,* aussi damoiseau, et *Marguerite de Rodon,* sa femme, qui vivaient aussi au commencement du XIV[e] siècle [3].

Une charte de 1272, conservée aux Archives de l'Empire et citée par Béthancourt, mentionne *Guillaume Le Bourgoin de Champleurer* et *Jean le Bourgoin,* son frère ; or, la filiation suivie et prouvée des deux branches commence en 1340, et les noms de leurs auteurs sont les mêmes que ceux des deux frères de la charte en question.

Les deux branches ne portèrent pas, il est vrai, les mêmes armoi-

[1] Chartreuse située en Nivernais, près de Luzy, dans les environs de Champlévrier, fief qui fut le berceau de la famille.

[2] Notes autographes du généalogiste d'Hozier, aux archives de la famille.

[3] Béthencourt, *Noms féodaux.*

ries, mais la diversité de blason n'est point une preuve de diversité de famille.

La branche aînée, celle des seigneurs de Champlévrier, de Folin, de Lichères, de Lucy-sur-Yonne, etc., continua de posséder le fief de Champlévrier; mais, à partir du milieu du XVIe siècle, elle paraît avoir fixé sa principale résidence au château de Folin, dont les ruines pittoresques dominent le cours de l'Yonne, à quelques lieues au nord de Clamecy. Elle prit le nom de cette seigneurie.

La branche de Folin, toute militaire, fournit de nombreux officiers à la maison de nos rois et à celle des comtes de Nevers; une charte de 1395, conservée par la famille, atteste qu'à cette époque, Othelin Le Bourgoing, chevalier, commandait dix lances pour le service du roi Charles V; Charlotte, fille d'Othelin, fille d'honneur de la reine Marie d'Anjou, épousa, en 1455, Jean Soreau, frère d'Agnès Sorel, et à l'occasion de cette alliance et en reconnaissance des services qu'elle avait rendus, la reine lui fit un don de deux mille livres [1]. Plusieurs Le Bourgoing furent aussi revêtus de dignités ecclésiastiques : trois prieurs de Decize, un prieur de Saint-Etienne de Nevers, enfin une abbesse de Notre-Dame de Nevers, qui gouverna son abbaye avec distinction de 1501 à 1533 [2].

Le dernier des seigneurs de Folin, fils d'une Montmorency, de la branche de Lauresse, mourut au commencement du XVIIIe siècle, ne laissant que deux filles mariées, l'une à Louis-Antoine-Bernard du Prat, marquis de Formeries, l'autre à Paul de Grivel de Grossouvre, comte d'Orouer.

Les Le Bourgoing de Folin portaient : *D'argent, à trois tourteaux de gueules*. Le sceau original en bronze de Guyot le Bourgoing, seigneur de Montbenoist, maître d'hôtel du comte de Nevers en 1441, neveu d'Othelin, dont nous avons parlé, est conservé au musée archéologique de Lyon; ce sceau offre un écu penché à *trois tourteaux, une étoile en abîme* et *une bordure*, brisures de cadet; l'écu timbré d'un casque avec un tourteau au milieu d'un vol banneret pour cimier; on lit autour en lettres minuscules gothiques: GUIOT LE BOURGOING.

La branche cadette, à laquelle appartenaient les seigneurs du Vernay, eut, comme son aînée, une origine militaire. La famille

[1] *Hist. des gr. offi. de la couronne*, t. VIII, p. 701.
[2] *Gallia Christiana*, t. XII.

possède une charte de Philippe de Valois, de 1344, par laquelle ce Roi accorde cent livres de rente à Jean Le Bourgoing, chevalier, fils de Guillaume, auteur de la branche, « pour considération des « bons et agreables services..... faiz en nos guerres de Gascoigne « des frontieres de Haynault et de Flandres et en plusieurs noz « offices..... »

Jean Le Bourgoing, fils du précédent, dut chercher dans les offices de robe, qui prenaient alors de l'importance, une position que le métier des armes ne pouvait plus donner, et il fut procureur du roi au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, et plusieurs fois élu échevin de Nevers, de 1411 à 1423. Son fils Guillaume, aussi échevin de Nevers, occupa le premier la charge de lieutenant général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier qui fut, pendant plus d'un siècle, héréditaire dans sa famille.

En même temps, d'autres membres de la famille remplissaient des fonctions plus importantes : ils étaient conseillers au Parlement de Paris, au Grand Conseil et à la Cour des aides ; ils possédaient des abbayes, des dignités ecclésiastiques à Nevers et ailleurs. Guillaume Le Bourgoing, premier seigneur du Vernay, et ses deux fils Guillaume et Noël, ce dernier trésorier de l'église cathédrale de Nevers, puis président de la Chambre des comptes de cette ville, abbé de Bourras et enfin conseiller au Parlement de Paris, prirent la plus grande part aux deux rédactions de la Coutume du Nivernois, en 1494 et 1534. En 1641, François Le Bourgoing, connu sous le nom du Père Bourgoing, était élu supérieur général de l'ordre de l'Oratoire, et ajoutait au renom de sa famille par ses mérites, par le talent dont il ne cessa de faire preuve pendant son administration difficile, et par ses nombreux ouvrages; en 1662, Bossuet prononçait son oraison funèbre. Pierre Le Bourgoing, religieux récollet, et Françoise, sa nièce, visitandine à Nevers, mouraient en odeur de sainteté, l'un en 1692, l'autre, fort âgée, en 1749. Jacques, seigneur de Poissons, père du supérieur général, et Jean, son neveu, se faisaient connaître par des ouvrages de linguistique et d'économie politique.

A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, les Bourgoing quittèrent la robe pour l'épée et ils donnèrent à leur pays de braves officiers, comme ils lui avaient fourni de savants magistrats.

Enfin, de nos jours, depuis le baron Jean-François de Bourgoing, militaire, diplomate et écrivain de talent, ce nom n'a cessé de figu-

rer dans l'armée, dans la diplomatie et dans l'administration, comme aussi dans les lettres [1].

La noblesse ancienne de la branche du Vernay et de Sichamps, qui portait pour armes, comme nous l'avons dit : D'*azur, à la croix ancrée d'or*, fut attestée par plusieurs arrêts de maintenue du XVIIIe siècle et par des preuves pour la maison de Saint-Cyr et pour l'Ecole militaire. Nous nous sommes longuement étendu sur les Bourgoing, mais il nous a semblé qu'il y avait lieu de faire connaître une *vie de famille* aussi bien remplie [2].

Chevenon. — Le château de Chevenon, forte construction de la fin du XIVe siècle, d'une grande apparence, se compose d'un corps de logis, flanqué de grosses tours et de tourelles engagées en encorbellement, qui en défendent la porte. Il formait autrefois l'une des faces d'un quadrilatère dont les trois autres côtés ont été détruits.

On voit, dans ce château, un écusson *parti d'une fasce, accompagnée de trois tiercefeuilles, et d'un bandé de six pièces*, sculpté au milieu d'un trilobe, qui devait se trouver au-dessus d'une porte. Ces armoiries sont celles d'une Bréchard, femme d'un membre de la famille de Chevenon dans la première moitié du XVe siècle.

La famille qui prit le nom du fief de Chevenon est d'ancienne chevalerie et connue depuis la fin du XIIIe siècle. Elle a donné un évêque de Saintes, ensuite évêque-comte de Beauvais, qui mourut, en 1420, sans avoir pris possession de ce dernier siége [3]. Elle portait primitivement : D'*argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois quintefeuilles ou de trois tiercefeuilles de même*, auxquelles elle ajouta, nous ne savons à quelle époque, un *cœur d'azur* en pointe.

Les Chevenon abandonnèrent le Nivernais, au milieu du XVe siècle et prirent le nom et les armes de l'ancienne famille de Bigny [4], en Berry, où ils sont encore représentés.

Nous parlerons plus loin des Bréchard.

L'une des grandes pièces du château offre des corbeaux armoriés dont la sculpture, postérieure à la construction du château, date des premières années du XVIe siècle.

[1] Voir, dans les Biographies, les noms des membres de cette famille, nos contemporains.

[2] Voir la *Notice historique et généalogique sur la famille Le Bourgoing*, publiée par le comte de Soultrait en 1855.

[3] *Hist. des gr. offi. de la couronne*, t. II, p. 278.

[4] *D'azur, au lion d'argent, à l'orle de cinq poissons de même.*

L'un de ces corbeaux est aux armes de France, un autre à celles de Françoise d'Albret, troisième femme de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, armes que nous avons décrites ; sur un troisième, se remarque l'écu à *un chevron, accompagné de trois anylles*, des La Platière; enfin un quatrième, porte un écu *parti d'un burelé de douze pièces, et d'un semé de trèfles, à deux bars adossés brochant sur le tout.*

Les deux premiers blasons n'ont pas besoin d'explication. L'écusson des La Platière rappelle le souvenir de Philippe de La Platière, chevalier, seigneur des Bordes, qui possédait Chevenon au commencement du XVIe siècle et qui paraît avoir fait restaurer le château [1]. Philippe de La Platière avait épousé, vers 1512, Catherine de Châteauvieux, fille d'un chambellan du duc de Savoie, d'une fort noble famille du Bugey. Est-ce cette dame qui, exilée dans ce sombre manoir, loin de sa famille et de son pays, a gravé à la pointe du couteau ces mots encore visibles dans l'ébrasement d'une fenêtre de cette même salle : *a Chevenon je demeure trop?* Nous ne savons à qui attribuer le quatrième écusson, dont le parti senestre est aux armes des Clermont-Nesle. Après les Chevenon et avant les La Platière, Chevenon avait été la propriété des Girard, qui en redevinrent possesseurs à la fin du XVIe siècle. Le souvenir de cette noble et ancienne famille, originaire du Languedoc, est conservé par un des écussons qui décorent la cloche de l'église paroissiale ; cet écusson est *coupé d'un fascé avec trois molettes, rangées en fasce, brochant sur le tout, sur un losangé.*

Les Girard, seigneurs de Passy, d'Azy, de Bazoche et de Chevenon, que nous croyons éteints, portaient : *losangé d'argent et de gueules.*

Nous ne mentionnerons point ici les autres seigneurs de Chevenon, disons seulement que le vieux manoir a été heureusement acheté, il y a quelques années, par M. Girerd, avocat, député de la Nièvre, homme aussi distingué par ses talents et son savoir que par l'élévation de son caractère. M. Girerd avait restauré avec beaucoup de goût le château, dans lequel il réunissait des meubles anciens et des objets d'art. Il est mort et son fils continue à Chevenon l'œuvre paternelle.

Une autre famille Girard, tout à fait distincte de celle dont nous

[1] *Inventaire des titres de Nevers.*

venons de parler, a ses armoiries peintes sur une litre dans l'église, maintenant convertie en grange, de l'ancienne paroisse de Jaugenay, réunie depuis la révolution à celle de Chevenon. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette famille.

Gimouille. — Un écusson fort mutilé, portant un chevron, accompagné de trois objets peu visibles, sculpté sur une retombée de nervure du XVIe siècle, dans le transsept de l'église paroissiale, doit être celui des Le Tort, qui portaient : D'*azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et, en pointe, d'une étoile de même.* Ce même écusson se retrouve, plus facile à déterminer, en plusieurs endroits du petit château du Marais, dont les constructions de la fin du XVe siècle, encore assez caractérisées, se voient à l'est de Gimouille. Ce fut Jean Le Tort, écuyer, seigneur du Marais, qui obtint du comte de Nevers, en 1470, la permission d'augmenter les défenses de son manoir.

Les Le Tort, éteints depuis un siècle et demi environ, se trouvent, dès le milieu du XIIIe siècle, à Moulins-Engilbert, où l'on connaît encore leur maison. C'étaient alors des bourgeois de cette petite ville, qui s'élevèrent peu à peu par l'exercice des charges de robe. Le premier que nous trouvions avec des qualifications nobiliaires est Antoine Le Tort, écuyer, seigneur de Boisvert (près de Magny-Cours), en 1448, qui devait être le frère ou le cousin germain du seigneur du Marais. Antoine et Jean furent les auteurs des branches de Boisvert et du Marais, qui paraissent s'être éteintes dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les derniers Le Tort étaient possessionnés aux environs de Decize et dans une position bien inférieure à celle de leurs ancêtres des XIVe et XVe siècles.

Marzy. — Une inscription en lettres minuscules gothiques, qui se lit dans une chapelle de l'église paroissiale, indique la sépulture de *venerable personne messire Guillaume Bozitat cure de Saincte Marie de Flagelle;* ce personnage, mort en 1538, avait fait construire cette chapelle, dans laquelle furent aussi ensevelies plusieurs personnes de son nom, comme l'indiquent les restes d'une autre épitaphe.

La famille Bouzitat, encore représentée en Nivernais, ne nous est connue que depuis le fondateur de la chapelle de Marzy, dont le petit-neveu, Guillaume, était bourgeois de Marzy en 1581 ; ce Guil-

laume fut sans doute le père de Pierre, qui se qualifiait écuyer, seigneur de Chasnay, et dont les descendants possédèrent les fiefs de Selines et de Corcelles et s'allièrent à des familles nobles. Les armes de Bouzitat sont : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent* [1].

Comte DE SORNAY.

(*La suite prochainement.*)

[1] Lainé, *Archives généalogiques de la noblesse de France.*

LETTRE DE HENRI IV A D'INTEVILLE,

lieutenant-général au gouvernement de Champagne et Brie, touchant l'ordre du *Cordon jaune* [1].

..... Je désire que vous mandiez quelqu'un des Curez qui ont assisté à la création d'aucuns de ces prétendus Chevaliers du Cordon jaulne, et ont tenu le livre des saints Evangiles, sur lequel ils ont faict le serment contenu audict Mémoire que vous m'avez envoïé; et apreniez, par ce moyen, la vérité de leurs statuts et cérémonies; et bref de tout ce qui s'est faict à ladite création, pour m'en donner advis : car encore que certainement il soit avéré que ce sont choses ridicules et qu'il semble qu'elles accusent les espritz qui si laissent aller, plus tost de légèreté et inconsidération, que de meschanceté et mauvais dessein; il est néantmoins à propos de les sçavoir, pour en faire l'estat qu'elles méritent; et en donnant à cognoistre à ceux qui commettent telles fautes ce qui leur en arrive, à leur honte et désavantage, faire qu'ilz se repentent et empescher les autres de tomber, à l'advenir, en semblables inconvéniens. A quoy il sera à propos que vous travaillez de vostre part, tesmoignant combien se sont faict de tort ceux qui se sont trouvez embrouillez en ces affaires, et comme il en prend tousjours à ceux qui sont de telles parties.

De Fontainebleau, le 20 novembre 1606. Signé : HENRY ; et plus bas : POTIER.

[1] L'ordre du *Cordon jaune*, établi par le duc de Nevers en 1600, était une parodie ridicule (et peut-être pis) des anciens ordres de chevalerie. Le roi Henri IV l'abolit en 1606. Cette lettre, que nous croyons inédite, se trouve dans le fonds Dupuy (mss. de la Bibl. imp.), t. 109, fol. 56.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*suite de la table*).

Q.

R.

* Voyez 11e liv., novembre 1867, p. 522.

L. SANDRET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES FAMILLES

dont les Armoiries sont décrites dans ce volume.

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

ARMORIAUX ET CATALOGUES DE MAISONS OU DE PERSONNES NOBLES.

VARIÉTÉS.

LISTE

DES

ABONNÉS DE LA REVUE NOBILIAIRE

D'Achon, au Plessis.
Agnel, à Paris.
Frédéric Allard, à Angers.
Marquis d'Andigné, à Paris.
Comte d'Andigné de Mayneuf, au Lion-d'Angers.
Anfray, libraire à Avranches.
Mgr Angebault, évêque d'Angers.
D'Apret de Blangy, à Villeneuve-lès-Avignon.
D'Arbaumont, à Dijon.
Comte d'Argouges, au château de la Motte-Henry.
Vicomte Joseph d'Armaillé, au château de la Ménantière.
Baron d'Arthuis, à Candé.
Marquis d'Autichamp, au château de la Mabilière.
Ayrault de Saint-Henys, à Angers,

Bachelin-Deflorenne, libraire, à Paris.
Balalud de Saint-Jean, à Perpignan.
Baron Barre de la Garde, à Saumur.
Anatole de Barthélemy, à Paris.
Barthès et Lowell, libraires, à Londres.
Emmanuel Le Bault, à la Haye-Presseau.
Bazot, notaire, à Amiens.
Gaston de Béarn, à Paris.
De Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, à Blaye.
Comte de Beaurepaire, à Saint-Germain-en-Laye.
Comte de Beaussier, au château de la Taute.
Marquis de Belleval, à Paris.
Comte René de Belleval, au château de Bois-Robin.
De Berly, référendaire au sceau de France, à Paris.
Comte de Bermond, à Paris.
Vicomte Bernard de la Frégeolière, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
De Bernard du Port, à sa terre de Miré.
De Beauchamps, au château de Beauchamps.
Bibliothèque de la ville d'Angers.
Bibliothèque impériale du Louvre.
Bibliothèque de la ville de Bordeaux.
Bibliothèque des Archives de l'Empire.
Bibliothèque du Ministère de l'Intérieur.
Bibliothèque du Ministère de la Guerre.

Bibliothèque des Sociétés savantes.
Comte Auguste de Bonvouloir, à Paris.
Bonneserre de Saint-Denis, à Angers.
Comte de Boisayrault, à Boisayrault.
Marquis de Boisgelin, à Aix.
Comte de Bonnevie, à Aubiat.
Bordier (Henri), à Paris.
Bouhier de l'Écluse, à Paris.
Comte Louis de Bourmont, à Bourmont.
Baron Jules de Bouvet, à Rouen.
Baron Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet, à Sceaux.
Théophile de Brémond d'Ars, au château de Vénérand.
Comte de Brémond d'Ars, au château de la Porte-Neuve.
Marquis de Breuillepont, au château de Coëtdihuel.
Brissard, libraire à Reims.
De Bure, bibliothécaire à Moulins.

Comte Charles Le Clerc de Bussy, à Compiègne.
De Caix de Saint-Aymour, au château d'Ognon.
Camoin, libraire à Marseille.
Baron de Carmejane-Pierredon, à Metz.
Baron Carrelet, à Ahuy.
Baron de Cauna, au château de Cauna.
Cavrois, à Paris.
Comte Anatole de Chalup, au château du Grangier.
Le Chartier de Sédouy, au château de Beuvrigny.
De Chergé, à Poitiers.
Chevalier de La Petite-Rivière, à Angers.
De Chevreuse, à Paris.
Comte de Cibeins, à Paris.
Comte Henri de Civrac, au château de Beaupréau.
Comte de Clapier, à Marseille.
Baron de Clermont-Tonnerre, à Lormont.
Comte de Clinchamps, au Mans.
Chevalier du Cluzel, à Blaye.
Comte de Coislin, à Paris.
De Combettes du Luc, à Rabastens.
Vicomte de Corberon, au château de Troissereux.
De Couffon, à la Cossonnière.
De Courtilloles, au château de Courtilloles.

Delabarre, référendaire au sceau de France, à Paris.
Delmas, procureur impérial, à Gourdon.

Demarsy, archiviste-paléographe, à Paris.
Dely, notaire honoraire, à Angers.
Dessales, à Quimper-Corentin.
Mgr de Dreux-Brezé, évêque de Moulins.
Marquis de Dreux-Brezé, à Paris.
Duclou, à Bordeaux.
Durand, libraire, à Mâcon.

École des Chartes, à Paris.
Esnault, au Mans.

Comte de Falloux, au château du Bourg-d'Iré.
Comte de Farcy, à Château-Gontier.
Le Fer de la Motte, à Angers.
Comte de Foucher de Careil, au château de la Forêt-Neuve.
De Fouchier, à Melun.
Fournier (Édouard), à Paris.
Fournier-Latouraille, à Brioude.

Gaignard de la Renloue, à Angers.
Vicomte de Galard, à Paris.
De Gaillard de Longjumeau, à Paris.
Baron Giuseppe Galuppi (Italie).
De Galzin, à Paris.
De Gayffier, à Versailles.
Le Gentil, à Angers.
Gœthals, à Bruxelles.
Vicomte de Grandeffe, à Paris.
De La Grange, au château de Soulgé.
Marquise de Grignon, au château de l'Espéronnière.
Grimaud, directeur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
Henri Grosbois de Soulaine, à Paris.
Vicomte de La Guérivière, au château de Coulommes.
Guigue, archiviste-paléographe, à Trévoux.
Hænen, libraire, à Bruxelles.
Duchesse douairière d'Harcourt, à Paris.
Madame Harduin de Grosville, à Grosville.
Du Hays, au château du Montéventé.
Du Hays, au château d'Erein.
Madame Van den Hecke de Lambeke, à Paris.
Comte d'Héricourt, à Paris.
Herluison, libraire, à Orléans.
Vicomte d'Hunolstein.
Baron d'Hunolstein, à Paris.

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LONDRES.
BERNARD DE JANDIN, à Nancy.
JARRET DE LA MAIRIE, au château de Bordes.
LE JOYANT, inspecteur des douanes, à Saint-Louis.
JUGE, à Paris.
JUNG, libraire, à Paris.
LACROIX (Paul), conservateur, à la Bibliothèque de l'Arsenal.
LAMARCHE, libraire, à Dijon.
LAMBERT, bibliothécaire, à Bayeux.
Comte de LAMBILLY, à Paris.
Marquis de LAS-CASES, député, à Chalonnes-sur-Loire.
Comte de LA TOUR DU PIN, à Chambéry.
LANCTIN, libraire, à Rouen.
L'abbé LEBEURIER, archiviste, à Évreux.
Comte LE GONIDEC DE TRAISSAN, à Rennes.
LEGOST-CLÉRISSE, libraire, à Caen.
LÉPINE, à Montfort-l'Amaury.
LEROY (André), à Angers.
LE ROY D'AMIGNY, à Nancy.
Marquis de LESCOET, au château de Lesquiffiou.
Duc de LORGES, à Paris.
Comtesse de LOSTANGES, au château d'Angrie.
Comte de LUPPÉ, à Paris.
Marquis de LUSSAC, au château de Commacre.
MAISONVILLE et JOURDAN, libraires, à Grenoble.
MAISTRE DE ROGER DE LA LANDE, à Paris.
MALMANCHE, aide-commissaire de marine, à Cherbourg.
Comte de MALORTIE, au château de Malortie.
De MANDROT, colonel de l'état-major fédéral, à Neufchâtel.
MARCILLY, à Bar-sur-Aube.
De LA MARE, au château de Durfort.
De MAUROY, à Sens.
Marquis de LA MAZELIÈRE, à Paris.
Comte de MERLEMONT, à Paris.
Comte de MÉRÉ, à Paris.
MILA DE CABARIEU, sous-préfet, à Brest.
De MILLEVILLE, à Paris.
MINORET, à Paris.
Comte MONNIER DE LA SIZERANNE, sénateur, à Paris.
Comte de MONTBRISON, à Paris.
Marquis de MONTEBIZE.
Comte de MONTESSON, au Mans.

Comte de MONTGRAND, à Marseille.
De LA MORINERIE, à Paris.
Comtesse de LA MOTTE-ROUGE, à Nantes.
MUQUARDT, libraire, à Bruxelles (2 *ex.*).
Comte de MURARD, au château de Bresse.
DU MOLIN, à Paris.
De NADAL, à Bergerac.
Marquis de NETTANCOURT, à Paris.
Baron de NEUFLIZE, à Paris.
NIVOLEY, directeur de l'*Armorial de France*, à Paris.
Comte de NOGENT, à Paris.
NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Bordeaux.
OLIVE, à Bayeux.
Marquis d'OLLIAMSON, à Saint-Germain-Lauzat.
Chevalier CARLO DI PADIGLIONE, à Naples.
Comtesse de PADIRAC, à Angers.
FÉLIX PANHARD, à Paris.
PARENT DE ROZAN, à Paris.
PARIS (Louis), à Paris.
PARKER, libraire, à Oxford.
ARMAND PASSIER, avocat, à Serrigny.
PASSIER, à Dôle.
PÉCOUL, attaché d'ambassade, à Madrid.
Duc de PERSIGNY, à Paris.
CHARLES PÉRIN, juge au tribunal, à Soissons.
PERRIN, à Paris.
Baron PICHON, à Paris.
Marquis de POMMEREU, à Paris.
Comte de POMMEREU, à Paris.
Vicomte du PONCEAU, à Paris.
Vicomte PONTON D'AMÉCOURT, à Paris.
Marquise du PRAT, à Versailles.
PUNIET DE PARRY, à Angers.
RAGUT, archiviste, à Mâcon.
Comtesse de RAYMOND, à Agen.
De RENCOGNE, archiviste, à Angoulême.
De RESSÉGUIER, sous-préfet, à Mauléon.
Comte RIANT, à Paris.
De RIBIER DE CHAMPAGNAC, à Champagnac.
Comte de ROCHAMBEAU, au château de Rochambeau.
Comte AMÉDÉE DE ROCHEBOUET, au château de Rouwoltz.
Baron FERNAND DE ROMANS, à Angers.

Louis de la Roque, à Paris.
Comte du Rouzay, au château de Saint-Jean.
Ernest de Rozière, au château de Pimpeneau.

De Sailly, chef d'escadron au 7e d'artillerie, au château de Montois-la-Montagne.
Baron de Samatan, à Marseille.
Comte de Saint-Astier, au château des Bouris.
Comte de Saint-Maurice, au château de Fougères.
De Saint-Victor, à Saint-Laurent-de-Chamousset.
De Sainte-Ville, au château de la Guérinière.
Baron de Sartiges, à Clermond-Ferrand.
Saulnier de Beaupine, à Paris.
De Sauville, ancien sous-préfet, à Versailles.
Comte de Sémainville, à Hyères.
Sénemaud, archiviste du département des Ardennes.
De Sennecourt, au château de Neuvillette.
Van der Stichele de Maubus, à Ypres.
Société archéologique de Montpellier.
Steenackers, au château d'Arc.
Comte de Stratten-Ponthoz, à Metz.

Travers, archiviste-paléographe, à Paris.
Vicomte Eugène de Terves, à sa terre de Gesté.
Thibaud, libraire, à Clermont-Ferrand.
Tolra de Bordas, professeur au séminaire, à Prades.
De Toulgoet, à Paris.
De La Tour de Saint-Lupicin, à Epieds.
De Tourtoulon, à Montpellier.
Vicomte de Toustain, à Vaux-sur-Aure.
Comte de Tredern, à Rennes.

De Vathaire, à Antibes.
Verstraete, référendaire au sceau de France, à Paris.
Marquis de Veyny, au château de Chailloux.
Vian, référendaire au sceau de France, à Paris.
De Villate, à Paris.
Vingtrinier, à Lyon.
De La Villeboisnet, à Angers.

Comte de Widranges, à Bar-le-Duc.
Baron de Wismes, à Nantes.

Angers. — Imp. P. Lachèse, Belleuvre & Dolbeau. — 1867.



